Université de Haute Bretagne Rennes 2
FRANCE

Département de psychologie

N° attribué par la Bibliothèque :

Thèse

Pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Haute Bretagne
En
PSYCHOLOGIE

Présentée et soutenue publiquement
Par

Philippe Génuit

le 10 novembre 2007

La criminalité féminine : Une criminalité épicène et insolite. Réflexions d'épistémologie et d'anthropobiologie clinique

Membres du jury:
Directeur de recherche : Loïck.M. Villerbu, Professeur à l'Université Rennes
Prérapporteurs : Bruno Gravier, Professeur à l'Université de Lausanne – Suisse
Jean Michel Labadie, Professeur à l'Université de Paris

Autres membres du jury :
Valérie Moulin, Maître de conférences à l'Université Rennes 2
Christian Hoffmann, Professeur à l'Université de Paris VII
Jean Claude Quentel, Professeur à l'Université Rennes 2
Jean Louis Senon, Professeur à l'Université de Poitiers

En remerciement à l'Ingénuité en ce monde Bienvenu*

En hommage à Jean Gagnepain

*** A mes parents Paule Bienvenu - Arthur Génuit**

A ma parentèle filiale (mes enfants et leur maman), fraternelle, conjugale et amicale.

« …La Voie royale pour avancer dans sa connaissance, c'est la pathologie. De ce point de vue, je crois qu'on peut fonder de légitimes espoirs sur la neuropsychologie clinique, et en particulier sur l'étude des aphasies. A côté des névroses et des psychoses, il y a là un continent pathologique qui est susceptible de renouveler profondément notre compréhension de l'architecture et des mécanismes de l'esprit. L'équivalent pour le XXIe siècle de ce que le freudisme a été pour le XXe siècle peut sortir de l'analyse des pathologies du fonctionnement langagier.

Quelqu'un a d'ores et déjà fait une percée importante, dans ce domaine. Il s'agit d'un linguiste de Rennes, Jean Gagnepain. Il propose, à partir des leçons des aphasies, une décomposition de la rationalité humaine en quatre plans : le Signe, l'Outil, la Norme et la Personne. Cette déconstruction de la raison humanitaire telle que les pathologies de la mécanique cérébrale la mettent en lumière, me semble ouvrir une voie extrêmement féconde. Malheureusement, l'œuvre de Gagnepain et de ses élèves n'a pas trouvé à ce jour l'audience qu'elle mérite. Il faut dire qu'il s'exprime dans une langue sibylline qui ne facilite pas la tache de ses lecteurs. Mais je suis convaincu que « sa théorie de la médiation » -- c'est ainsi qu'il l'appelle-- ouvre une voie d'avenir. »

Marcel Gauchet[1]

[1] Gauchet M., La condition historique, Gallimard, 2005, p.271.

Avertissements

Les codes universitaires ont leur raison que fort probablement par disposition singulière je risque d'enfreindre, non par forfanterie, mais par défaut.

Je tiens à remercier mes collègues et amis Béatrice Fourteau, Véronique Scavennec, Anne Hélène Maes, Amandine Lévy et Roland Palaric, pour leur aide et leur tolérance en ce qui concerne la mise en page, la pagination et numérotation, la réglementation bibliographique de l'écrit de thèse et des annexes. Sans eux cette thèse n'aurait pu se prévaloir des critères requis. Nous remercions le jury de sa bienveillance.

La polémique du style, à certains moments de l'écriture a été le moteur épistémologique de cette thèse. Cette polémique n'a pas l'objectif de blesser, si cela était. L'épistémologie se construit dans la polémique disait Gaston Bachelard, et Jean Gagnepain qui sera la référence de cet écrit. Nous nous apercevons à le relecture, que nous en avons usé, et peut-être abusé. Le lecteur en sera juge. L'aspect polémique ne vient en aucun cas affirmer la possession d'une ou plus encore de la vérité.

Le lecteur médiationniste aura raison de trouver que cet écrit ne respecte pas la vulgate de la théorie de la médiation. Par souci didactique envers les lecteurs non avertis de cette clinique anthropobiologique, et de par l'expérience orale de formation, nous avons décidé de l'exposer ainsi.

Les Annexes sont constituées de textes auxquels l'auteur invite le lecteur de l'écrit principal à se référer, lorsque des points y sont plus développés. La dernière partie des annexes est constituée d'un récapitulatif des tableaux qui parcourent et schématisent l'écrit principal, ce afin de concevoir la construction en perspective de l'élaboration de ce travail.

Sommaire Général

Introduction ……..p.15

De la déconstruction épistémologique à une pragmatique de l'accompagnement.

Présentation préalable : Y a-t-il une spécificité de la criminalité féminine ?

La criminalité féminine : une criminalité épicène et insolite ……..…. p.16

I – Fondements du point de vue sur l'investigation de l'objet d'étude.

De la non coïncidence structurale et de la correspondance contextuelle, dans l'analyse et les réalisations anthropobiologiques …….. p.41

A- Le je et les mots : Les références du « je » doctoral ……..... .p.41

B- Le Diable s'habille en Hermès ! p.47

Le parti pris épistémologique médiationniste de la recherche.

C- De la détermination, de l'objet et du sujet étudiés, dont la criminalité en général et la criminalité féminine en particulier…….p.58

II – De la construction de l'intrigue du féminin et de la criminalité féminine……p.111

A– De l'intrigue et de la détermination du féminin comme construction socio-historique …….…p.111

B– L'énigme du féminin : ou comment peut on être perçant ? ……...…….p.176

C- De la criminalité féminine ; analyse en perspective…… p.188

III- Hypothèses cliniques, concernant la criminalité féminine dans le champ de la carcéralité : l'emprise tératologique de la coïncidence. ……..…p.211

A- Crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique. Le lieu d'intervention, la prise en charge thérapeutique ……..……....p.211

B- Exégèse clinique de l'acte criminel épicène : L'emprise de la coïncidence. ……...p.246

C- Vignettes cliniques……p.260

Conclusion ……..p.286

<u>Présentation préalable : Y a-t-il une spécificité de la criminalité féminine ? La criminalité féminine : une criminalité épicène et insolite</u>
……....p.16

Questions en guise d'introduction :
Y a-t-il une spécificité de la criminalité féminine ? La référence à l'identité sexuelle est-elle pertinente ? L'intérêt d'une clinique épistémologique sur le sujet……..p.16

I - La criminalité féminine : une criminalité insolite…….p.16

II - Criminalité mineure ou criminalité de mineure ?.....p.21

III - Question de point de vue – Questions sur le point de vue…….……...p.22
1)- Question de point de vue, la criminalité féminine : sexuée ou épicène ?.....p.22
1-1) - Du point de vue du phénoménal : la déclinaison des différences de l'agi infractionnel attribuées au femmes. Il y a spécificité ! ……...p. 23
1-2) - Du point de vue structural : si la femme n'est pas toute, l'homme c'est pas le tout. Il n'y a pas spécificité ! ……..p.25
1-3) - Ca fonctionne comment une femme ? Ou, la femme a-t-elle toutes ses facultés ? ……....p.27
La spécificité du féminin au regard de la biologie et de l'anthropologie. Du caractère épicène des fonctions et des facultés.
- du fonctionnement naturel : sexuation et sexualité……...p.27
- des facultés culturelles : Parité – genre – vernaculaire…….…p.30

2)- Questions sur le point de vue……..p.35
- Pour une clinique zététique et heuristique…….…p.37

Conclusion :
La criminalité féminine est une criminalité épicène et insolite, dont il convient de proposer un point de vue clinique dans une visée épimélique. ……..p.38

I – Fondements du point de vue sur l'investigation de l'objet d'étude…...p.41

A- Le je et les mots : Les références du « je » doctoral……..…p.41

1)- Le jeu de mots, d'où le « je » cause ;

Les références théoriques. ……p.41

2)- Le jeu de maux, d'où le « je » parle.

Les références pratiques. ……..p.43

3)- Le je de Loi, d'où la « psy » cause.

Les références institutionnelles. ……...……p.44

B - Le Diable s'habille en Hermès ! ……..…p.47

1)- Le diable s'habille en Hermès et pas en Prada.

Des chemins de traverse de la dialectique. ……..…p.47

2)- Chemin faisant, passant par la Chine.

De l'orientation de la thèse. …….p.51

3)- Du propos chinois au propos déplacé.

Du point de vue distancié. …….p.56

Inactualité historique et non coïncidence du phénoménal et du principiel …..…p.56

C - De la détermination de l'objet et du sujet étudiés, concernant la criminalité féminine. …….p.58

1) La dissociation du Modus : modus Opérandi - modus Vivendi – modus décidendi modus Significandi. (Mise en acte, mise en scène, mise en branle, représentation). ……..…….p.58

2) La détermination de l'objet : de l'incidence théorique et du fait de l'énonciation. …….……..p.65

21- Investigation et intervention clinique ……...……p.65

22- Opération discursives et processus d'énonciation……p.69

a- De la non- coïncidence du principe et de la manifestation……p.69

b- Non coïncidence structurale, correspondance conjoncturale…....p.73

c-Mise en cause et remise en cause dans l'explication du phénomène criminel……..p.77

3) La détermination du sujet : de l'incidence historique de l'Evènement et de l'Intrigue. La Détermination de l'Enigme de l'acte criminel. ……...p.82

31- Rendre compte, prendre en compte, tenir compte……..p.82

32-De l'intrigue et de la prise en compte de l'évènement ……..p.85.

-Rendu compte – prise en compte- tenu compte de la situation criminogène……..…p.85

-De l'inclusion de l'évènement et de l'intégration de l'intrigue……..…..p.88

33-De l'énigme et du rendu compte de l'exprimé. ……..…p.99

a- Le Sens de la peine - De la confusion du sens. ……..……..p.99

b- Sens et détermination. ……p.100

c- l'ambiguïté du droit et du devoir. ……..……p.102

d- La dialectique du jugement et de l'énigme. ……..…….p.103

<u>II – De la construction de l'intrigue du féminin et de la criminalité féminine</u>……..p.111

A– De l'intrigue et de la détermination du féminin comme construction socio-historique……..……p.111

1) Les déterminations et constructions du genre et de la génération dans les théogonies à l'antiquité et leur rapport analogique avec les constructions épistémiques actuelles……..……..p.111

Introduction : ***Non nova sed nove*****, de l'Inactualité**. …….…….p.111

-Théogonies - détermination et trinité …….……p.115

-Mise en rapport de la destruction et des métamorphoses …...……p.118

-Du double, de l'androgynie et de l'épicènie ……p.118

- De la Séparation ……..p.120

- Consubstantialité, matérialisation, matérialité……..…p.120

- Krisis (raisonnement apophantique) de l'inactuel théogonique et de la récurrence de la détermination : Non nova sed nove……...……p.122

-De la récurrence de la puissance - Divinité unique principielle et polythéisme - trinité inactuelle du principe et de sa manifestation……..…p.126
-Mise en rapport de la destruction et des métamorphoses ……..….p.128
-Mater-ialisation ; matérialité ……...…p.130
-De la faute à l'infraction : souillure et scandale ……p.131
-du double : androgynie ; épicènie ; duplicité…….……..p.131

2) Féminin et conjugalité ……..p.132
- Le féminin dans le conjugal à l'antiquité ……..……p.133
- Du Stratagème …….……p.134
- Contournement/Détournement ; Abrogation/Destruction. …….…….…p.137
- Du Trafic …… …p.137
-Contracté/Consacré …….……p.138
- De la domination masculine, Kyrios et Dominus ……..p.140
-Mariage et Autochtonie ……...p.142
-Récurrence mais non universalité de l'Œdipe……..….p.143
-Répudiation et Divorce. ……..….p.146
-Asymétrie masculin –féminin……...p.150
-Puissance paternelle ……....p.153
-De la condition des femmes chez les anciens orientaux ……..…...p.154
-Exceptions ……...….p.155
-De la condition de la femme chez les Gaulois, les Germains et les Scandinaves ..p.156

3) Analyse en perspective sociologique du rang et de la place du féminin……..p.160
-Le féminin : un fantôme social …….....p.160
- Le foyer ……p.161
- L'économie ……...p.161
-Le Mécanisme social de dichotomie sexuée……..p.162
-Une ségrégation et une relégation. ……..……p.164
-Non Nova sed Nove : la famille nucléaire. …….……..….p.164
-Sed Nove :le vernaculaire au service du tutélaire comme contrôle social……...p.165
-Economie fantôme ; shadow work ; schattenarbeit : selon Ivan Illich ……....p.167
-Analogie et perspective du travail fantôme féminin dans la curatèle ……..….p.170

-Féminin et pauvreté ……...……p.171

-Transformation et variations des notions de pauvret……..……...p.171

- Le fantôme du féminin dans les mutations sociales: vulnérable et dangereux ...p.173

B– Du désir de définir l'énigme du féminin : ou comment peut on être perçant ? ……..……p.176

1) La psychanalyse et l'énigme du féminin……..……p.176

2) Le féminin entre fantôme insolite et fantasme fantaisiste ……....p.178

3) le sexisme et la trinomie ségrégative : âgisme – sexisme – racisme ; dans la réification du temps, du lieu et du milieu. ……p.186

C- De la criminalité féminine ; analyse en perspective……..……..p.188

1) Différence de traitement social Homme/femme …….……p.188

Châtiment …….……..….……p.188

Idées plus construites que reçues : Empoisonnement ……..…..p.189

L'adultère féminin : viol et vol du patrimoine ……..…..p.190

La femme et le viol : Du péché de chair au délit sexuel. ……..p.191

Viol et rapt ……..p.192

-Revue pressée sur la criminalité féminine et les écrits à son sujet……..p.194

Tout reprendre à zéro

Renaissance ; XVIIIe siècle ; XIXe siècle - Cesare Lombroso ; XXe siècle Infractions féminines sexuelles ; Adultère ; Distinction de classe ; Infanticide : Criminalité cachée ; Le vol dans les commerces ; Contexte « Double standard » ; Criminalité et opportunité ?; Image de soi

Comment le droit construit le genre ; Comment le droit pense ; Délits et crime Antiquité – Moyen-Âge – Renaissance – Âge classique- Époque moderne - XVIIIe et XIXe siècles.

Relativité de la loi et des codes ; Relativité locale (spatiale) ; Relativité temporelle ; Relativité (de climat) régime politique ; Comportement criminel et illégalisme – infraction.
Cesare Bonesana de Beccaria ; Jeremy Bentham ; John Stuart Mill ; Engels; E.de Greef; Gunther Teubner; O.Pollak L.Proal, E.Warker; Frances Heidensohn; Philippe Robert, Coline Tardi

2) -L'exemple d'une étude de l'usager du soin et de la sanction, à partir du Genre……...……p.207

<u>III- Hypothèses cliniques, concernant la criminalité féminine dans le champ de la carcéralité : l'emprise tératologique de la coïncidence</u>. ……..…..p.211

A- Crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique : Le lieu d'intervention, la prise en charge thérapeutique ……...….p.211

1) Némésis médicale et naissance de la clinique. ……p.211
11- Soin, droit et politique ……...……..p.211
12- Naissance de la clinique ……...……p.212
13 Le rôle du thérapeute est quelque chose de mal défini. ……..p.217
14 Mythes et thérapeutique ……...….p.219

2) Un couple ou une couple ; aller de concert ou aller de conserve ? .p.219
21- La notion de couple……...……p.219
22- Du consentement …….……p.221
23- Le lien Santé Justice et un de ses objets communs : le cadavre …….p..222

3)- Quelle Emprise ? ……p.224
31- Thérapeia et hégémonia ……..……p.224
- Emprise et Pathologie : principe – manifestations, processus – phénomènes …….p.225
- Mal-adresse et écho de vulnérabilité ……p.228

- L'exemple du couple Déni – Traumatisme …….……..p.228

*32- L'édification de normes éducatives, sanitaires et pénales…...*p.234

33- La norme médicale …….……..p.236

34- Du minorât social : Infans – puer –mulier - proles : des statuts distincts de l'infantilisation et du minorât à Rome. …….…..……p.237

35- Le minorât du patient ……..……p.239

36- La réponse est le malheur de la question ! …….p.241

<u>Conclusion</u> : Erklärung ; Aufklärung et Aufhebung ; pour une psychanalyse épistémologique et pneumatique. ……p.243

B- Exégèse clinique de l'acte criminel épicène : L'emprise de la coïncidence. ……...…….p.246

Reprise en contraste de l'hypothèse de la dualité non coïncidence syncratique et coïncidence partielle pathologique ou critique ……p.247

Inné et acquis …… ……..…..p.253

Vignettes cliniques : ……...……p.260

Madame A : condamnée pour crimes sexuels …….……p.260

Madame B : condamnée pour assassinat …….p.266

Mademoiselle C : condamnée pour non-assistance et absence de soins à son nourrisson ayant entraîné la mort ……...….p.271

Madame D : patron n'en faut ……..……p.275

Madame E : un sexe énorme …….……..p.277

Madame F : ce n'est pas ça ……..……p.280

Conclusion ……...……..……p.286

Glossaire …….……p.287

Bibliographie …….……p.292

Introduction

Le titre de cette thèse évoque qu'il s'agit plus ici d'un questionnement autour de la notion de criminalité féminine qu'une étude exhaustive. Notre profession de psychologue clinicien, nous amené à rencontrer des personnes nommées « femmes criminelles ». Nous avions durant un longtemps exercer notre profession en psychiatrie générale pour adultes et enfants. L'exercice clinique auprès de femmes dans un service psychiatrique en milieu carcéral, nous a amené à nous questionner sur la spécificité de la criminalité féminine, et sur le bouleversement qu'il engendrait dans nos préconçus et nos pré-requis, jusque dans la transformation de notre point de vue sur la criminalité masculine. Il ne s'agit pas ici de formuler une modélisation du féminin et du criminel, mais d'interroger la notion de détermination à partir de l'objet « criminalité féminine ». Ce questionnement donc, non seulement ne se focalise pas sur un quelconque « qu'est- ce que le féminin » par exemple, ni son contraste sociologique avec le masculin, mais comment implicitement et explicitement celui-ci est construit. Dans la présentation préalable, analysant les notions de sexuation et de sexualité, de maternité et de paternité, nous déduisons qu'il n'y a pas structuralement de féminin, donc pas de spécificité anthropobiologique de la criminalité féminine. Le masculin et le masculin comme la paternité sont épicènes, selon qu'ils sont envisagés sur la capacité qu'à l'humain de se dénaturer. Par contre conjoncturalement et contextuellement s'établissent des différences. Ceci nous a enjoint à interroger le point de vue qui détermine les différences et les similitudes. Faisant l'hypothèse que le féminin et par conséquent le masculin sont des constructions de savoir, nous avons mis en perspective les constructions théogoniques et sociétales du genre, à travers les époques et les lieux. Nous nous sommes appuyés sur deux modèles de pensée pour cela : le modèle Grec de la modélisation et analyse par opposition et le modèle chinois du processus et de l'analyse par contraste. Le chapitre sur l'analyse de la détermination de l'épistémé, interroge ce qui ressort de nombre d'études effectuées sans questionnement de ce qui fonde les points de vue sur la criminalité féminine. Nous avons cherché dans le parti pris épistémologique de la Théorie de la Médiation initiée par Jean Gagnepain à scruter le fondement de la pensée, de l'opérativité, de l'histoire et ses corollaires d'évènement et d'intrigue, du jugement ainsi que l'énigme de l'acte.

Ce parcours, chemin faisant, du processus et de la modélisation est illustré de cas cliniques dans la dernière partie, ayant pris soin auparavant de questionner l'articulation institutionnelle du thérapeutique et du juridique qui sont le cadre de notre exercice clinique ; qui de ce fait ne prétend pas à la généralité.

Présentation préalable : Y a-t-il une spécificité de la criminalité féminine ? La criminalité féminine : une criminalité épicène et insolite.

Introduction :

Dans cette présentation préalable, et avant que d'établir le travail de cette thèse nous allons questionner les préconçus et présupposés de la criminalité à caractère féminin, notamment ce qui concerne la question de la sexuation. Pour faire cette analyse nous prenons le parti pris épistémologique de la déconstruction, afin de redistribuer une analyse allant vers l'heuristique. Ce parti pris épistémologique fodamental est celui de la Théorie de la Médiation inaugurée par Jean Gagnepain et son équipe des sciences du langage avec le neurologue Olivier Sabouraud. Cette visée épistémologique dans sa version appliquée s'exprime dans ce que Loïck Villerbu nomme et met en place : la *psychocriminologie*. Cette visée épistémologique permet en résumé d'analyse d'affirmer, à l'instar de Marie Andrée Bertrand dans Les femmes et la criminalité[2] que la nature féminine, s'il en est, et la sexualité des femmes n'expliquent pas leur criminalité, alors qu'elles peuvent entrer dans la description de leurs comportements criminels.

I - La criminalité féminine : une criminalité insolite.

« *Pour être rare, la criminalité féminine n'en nourrit pas moins un imaginaire foisonnant avec le sous entendu d'une inquiétude (fascinée) pour la perversité féminine.* »
Michèle Perrot

Le crime retient l'attention, parce que généralement nous le traduisons et interprétons comme une mise en scène brutale et intrigante le traitement de la différence des sexes (et des âges) ; de la distinction des genres et des générations.

La population carcérale est, au présent, majoritairement masculine : environ 95%. Le juridique, et subsidiairement le policier, gère quasi essentiellement les variations de

[2] Bertrand M.-André, Les femmes et la criminalité, Athéna, Quebec, 2003

l'illégalisme masculin. De ce fait (construit plus que donné) l'illégalisme et son expression, banalement et faussement dénommée *Violence*, est rattaché à la virilité. Notons au passage l'accointance sémantique entre le *vis* de violence et le *vir* de virilité. Comme dit l'adage : « *on ne prête qu'aux riches.* »

Les femmes, majoritairement, se situent du côté des plaignantes, des victimes. L'augmentation des contentieux, particulièrement et judiciairement nommés sexuels, correspond à la recevabilité et l'audibilité sociale de la plainte des enfants et des femmes. Ce ne fut, de loin, pas toujours le cas.

La dissymétrie pénale (masculine – féminine) apparaît dès les premières statistiques mais de manière plus ténue qu'aujourd'hui. La criminalité féminine était moins exceptionnelle hier, que nous font penser les actuelles données quantitatives, judiciairement dénombrées.

A la suite de la stigmatisation féminine de l'adultère jusqu'au siècle classique, l'infanticide a fait partie du paysage judiciaire, plus particulièrement dans le monde rural, notamment dans le monde ancillaire (les servantes de fermes).

L'avorteuse, la faiseuse d'ange, appartenait plus à la ville. La délinquante forestière laissa place au XIXe siècle à la voleuse de grands magasins. Où l'on peut en déduire que la récurrence d'un principe se réalise de manière polymorphique en fonctions des occurrences sociétales ; et que le contexte et ses occasions, s'il colore différemment les faits, ne change rien au principe du modus opérandi, ni au modus vivendi. Il en change les conditions non le processus. Autrement dit, les modes sociaux, les sociétés peuvent être différentes il y aura toujours de la criminalité et du délictueux. Le mode d'agir l'infraction sera fonction du contexte de son établissement sans doute. Un grand magasin n'est pas une forêt ou une place publique. Nonobstant cette réalité, elle n'offre que l'occurrence, l'occasion, de la mise en acte.

Le principe de la mise acte est indépendant, en terme de processus, des occasions de se manifester, et des contenus de manifestation. Il est plus ou moins remarqué selon les configurations sociales : tel que le code, ou les configurations géographiques. Un comportement hystérique est moins stigmatisé au théâtre qu'*Urbi et Orbi ;* Un comportement anorectique se remarquera peu ou pas dans des régions où sévit la famine. Ce qui n'empêche, que les conditions de réalisation n'en définissent pas le processus. Les comportements de rapine, d'escroquerie, de brutalité, meurtriers s'adaptent au contexte de classe sociale et du métier dans lesquels ils sont agis.

Une constante cependant, remarquée par tous ceux qui se sont penchés sur le sujet, est l'ancrage contextuel de la criminalité féminine, au cours des siècles, à la condition sociale

ancillaire (subalterne, servante) de la femme (statut – place –notoriété) et ses lieux domestiques de réalisation personnelle dans le vernaculaire (maison –foyer). Ceci n'est pas sans répercutions sur la judiciarisation et la condamnation des femmes. La société punit les personnes pour leurs actes illégaux bien sûr mais aussi en fonction des conditions sociales où celle-ci les a promu et établi ; ceci de manière épicène, mais en respectant les distinctions paritaires et les hiérarchies potentiaires. Ceci amène à une distribution des actes de justice en fonction du genre ou de la classe sociale, et en fonction de la compétence ou de l'exercice du pouvoir.

Du côté du genre, la distribution et la rétribution judiciaires sont distinctes entre le féminin et le masculin ; en ce qui concerne la classe sociale (statut et place) une distinction identique (l'identique n'est pas le même) se porte selon les époques entre le *Pater* par rapport aux *proles – puer- mulier*, entre le noble -le vilain- le bourgeois, entre le mouvant et le manant (*manere* – demeurer) le valet et le maître, le patron et l'ouvrier, le riche et le pauvre etc. Chacun est promu ou châtié selon le rang, selon le sort qui lui est assigné avec les obligations qui y incombent.

Les choses ont changé de gueule de façon séculière, mais pas le fonctionnement intrinsèque, qui fait que les auteurs d'infractions vivant dans la précarité ne sont pas juridiquement rétribués des mêmes sanctions que les délinquants en col blanc, et les propriétaires du potentat politique. Cela est, au niveau du principe, à comparer avec les anciennes et rudes condamnations de l'adultère féminin et la clémence à l'endroit de l'adultère masculin.

Rappelons que la *Dépénalisation de l'adultère* en France est datée du 11 juillet 1975. Auparavant la femme en cas d'adultère était jugée au **pénal** : l'adultère féminin était d'abord une faute contre le seigneur (le créateur), puis une faute contre l'état royal, plus tard l'état-nation. Les peines pouvaient aller jusqu'à l'emprisonnement, la réclusion- condamnation à l'authentique (réclusion en couvent), la mort ; selon le rang du mari et l'opprobre subi par celui. L'adultère violait le commandement de Dieu ; il violait aussi le patrimoine : il pouvait introduire des *étrangers au rang familial*, il violait donc en même temps le pair - époux et le père, et par conséquent l'héritier. L'adultère était de ce fait considéré comme une fraude aux dépends des vrais héritiers. L'adultère était donc un ***viol*** et un ***vol***, une infraction contre la propriété, dont les biens, les avoirs, définissaient les personnes. Les individus étaient sujets de la famille et du rang de celle-ci.

L'adultère masculin relevait de la justice civile et risquait la confiscation des droits matrimoniaux et paraphernaux (du grec. *paraphernai* – à côté de la dote).Un tournant apparaît au XVIe siècle, les juges accordent des circonstances atténuantes à l'épouse adultère, lorsqu'elle est victime de violences conjugales

Les obligations conjugales et parentales féminines ont très longtemps été asservies à la reproduction biologique et son pendant anthropologique le patrimoine et l'héritage. De ce fait l'adultère, la prostitution et proxénétisme, le filicide (meurtre d'enfant reconnu dans la lignée paternelle), la malveillance maternelle, le viricide (meurtre de l'époux) ont longtemps été les conditions d'investigations juridiques et policières, à l'encontre de la femme. L'actuel accent mis sur le crime d'inceste maternel, hier peu recherché, tout autant que la maltraitance sur enfants montrent que si l'objet peut changer, le processus lui reste inchangé, si ce n'est qu'il porte plus sur l'éducatrice que sur la reproductrice ; autrement dit plus sur la mère que sur la génitrice. Autres temps, autres mœurs, mais pas autre sort.

Notons au passage que ce qui importait étant l'héritage, l'infanticide était puni entant que filicide (*filius*) et libericide (*liber* – de condition libre) à l'instar de la condamnation du meurtre de l'esclave affranchi (*liberti*), mais l'on fermait les yeux sur le puericide (*puer* - enfant non établi dans la lignée) et sur le meurtre de l'esclave (proles). Le meurtre du *proles* pouvait être puni ou amener à une compensation négociée dans le cas où un étranger à la famille endommageait ou supprimait l'esclave du foyer (*vernaculus*), de la maisonnée (*Domus*), dépendant de son seigneur (*Dominus- Kyrios*).

Dans les figures inquiétantes de la perversité (la perfidie) domestique (vernaculaire) au féminin :

a)-L'empoisonneuse est une menace pour l'harmonie conjugale.

b)-La mauvaise mère est une menace pour l'équilibre familial.

Remarquons ce lien, dans la figure criminelle, de la femme entre le conjugal et le parental, qui n'est pas sans rappeler l'alliance et la filiation des anthropologues.

La mauvaise mère judiciairement stigmatisée fut le parangon de la mère pathogène qui allait faire florès dans les milieux psys. La mauvaise mère ne bénéficie d'aucune indulgence ; ce au rebours d'une majorité de femmes traduites en justice qui bénéficient de la clémence du tribunal. La clémence du tribunal s'appuie sur le particularisme du statut établi socialement aux femmes.

Le statut particulier de la femme est celui du domestique et du minorât politique. Les femmes ne furent pas, jusqu'à peu, « sujets de droit », elles ne pouvaient ni ester en justice, ni témoigner sans l'assentiment des maris, à l'instar de l'enfant dépendant de l'autorité paternelle. Ce minorât fut aussi économique ; pour l'ouverture et l'usage autonome d'un compte bancaire par exemple. Ce caractère insolite (***insolitus*** – inusité, hors usage, hors position de responsabilité) du féminin s'éprouvait pour l'épouse comme pour l'héritière.

« *Irresponsables elles ne sauraient être coupables.* » Michèle Perrot

La sexuation est portée par le code. La répartition sexuée s'éprouve alors dans les lieux sociaux de séparation et les lieux de lien :

a)- Lieux de ségrégation : L'espace domestique, le couvent, l'école et ses internats, la prison, la caserne. Etc.

b)- Lieux d'intégration : La rue, le café, le bal, les marchés et foires, le salon, le bordel et précédemment les étuves et bordeaux.

Ces lieux sollicitent le questionnement et les prises de positions politiques sur la mixité, intimité comprise, et la responsabilité.

Un postulat sur le fondement de l'***analyse bi-axiale*** : dans la bipolarité implicite ***exclusion/inclusion*** (déduction- induction) et la bipolarité explicite ***ségrégation/ intégration*** (expansion/récurrence) sera développé dans le chapitre concernant le modèle anthropobiologique auquel nous nous référons. Ce questionnement sera schématisé dans le *Tableau no 5 : Mise en perspective de la dualité de l'analyse proportionnelle*[3].

Bien qu'il y eut selon les époques, les pays, les climats sociaux, des moments de différenciation et d'indifférenciation sexuelle, l'identité de minorât social de la femme (statut, position, rôle, fonction) traverse l'histoire de la société, et des sociétés. L'irresponsabilité (l'insolite) et la fantaisie féminine ont accompagné les mutations sociétales et concerne toujours le présent dans le voile ou l'épilation.

D'où le mot d'esprit – *Der Witz* possible dans la polysémie du sème et la synonymie du vocable : *La femme s'épile ou s'efface*, rendant compte du cloisonnement social auquel au demeurant bon gré, malgré elle participe ; et *la femme c'est pile ou c'est face*, rendant compte

[3] Annexes

du caractère insolite et fantaisiste où la société la place, à l'instar de François 1er assertant : « *Souvent femme varie, bien fol est qui s'y fie !* »

II - Criminalité mineure ou criminalité de mineure ?

Jouer sur la polysémie du concept « mineure » permet mythiquement et analogiquement de dissocier ce qui ressort d'une analyse quantitative en terme de pourcentage de population, et ce qui ressort d'une analyse qualitative en terme d'analyse sociale. En ce sens l'analogie dans la polysémie permet la déconstruction de données qui n'ont rien à voir entre elles : la minorité comptabilisée dans le pourcentage et le minorât social, qui renvoie aux statuts et rôles sociaux.

En ce qui concerne l'analyse quantitative, le plus couramment les chiffres retenus concernant la criminalité féminine, dans les statistiques occidentales ou plus exactement européennes, sont ceux de la population incarcérée, à savoir 4 à 6% Cette analyse montre une disproportion manifeste entre le pourcentage de condamnation et d'incarcération de la gente masculine par rapport à la gente féminine.

Nous verrons plus loin que selon que l'on parle de longues peines ou de courtes peines, et l'on pourrait là aussi parler de peines majeures ou peines mineures, les pourcentages divergent. Ils divergent encore plus lorsque l'on différencie la mise en cause – ou judiciarisation – la traduction en justice, la condamnation, la qualité du châtiment dont l'incarcération, les quantum de peine. Ces divergences quantitatives et ces différences qualitatives reflètent généralement les idéologies et valorisations de la figure féminine présentée devant la scène juridique.

Les décisions d'indulgence, de clémence, ou inversement de sévérité semble dépendre du statut idéalisé positivement (la bonne épouse, la bonne mère) ou péjorativement (l'empoisonneuse conjugale, ou la mauvaise mère, la mère hier malveillante – aujourd'hui mal traitante, la mère incestueuse), « *la maman et la putain* » en résumé, pour paraphraser Jean Eustache.

Le minorât, ou autrement nommée la condition sociale de minorité politique, renvoie non plus à un constat en terme de pourcentage statistique mais à une analyse proportionnelle de la place des femmes dans une société, bien qu'en mutation, toujours marquée du sceau du pouvoir au masculin.

La minorité comptable de la criminalité féminine est traduite, et est traitée, comme un fait démontrant une spécificité, une identité particulière, celle d'une criminalité féminine.
Du constat de minorité de comportements criminels, certains exégètes s'empressent de trouver une explication au phénomène. Selon le point de vue, ils rapportent l'explication de la différence, au convenu d'une violence féminine moindre, à une analyse naturaliste ; où au demeurant la biologie se confond avec la physiologie, quand ce n'est la génétique. D'autres, notamment suite aux analyses féministes, expliquent les contingences des actes transgressifs et infractionnels comme la concrétisation de l'essence sociale, en réaction à l'hégémonie masculine. Il ne manque pas, par ailleurs de référence, à une taxinomie, ou plutôt à une taxonomie de constat, des spécificités féminines dans le champ de la criminalité ; avec pour parangons de la déclinaison factuelle : l'infanticide dans toutes ses dénominations (infanticide, libericide, filicide etc.) et la prostitution, relents de la dichotomie de la maman et de la putain.
Peu de ces exégètes par contre se questionnent sur le fondement de l'explication, sur le rapport de l'explication à la description des faits, pas plus qu'ils n'interrogent leurs propres constructions théoriques.

III - Question de point de vue – Question sur le point de vue.

A - Question de point de vue , la criminalité féminine : sexuée ou épicène ?

A la question : *Y a-t-il une spécificité de la criminalité féminine ?,* il est possible de répondre par l'affirmative et la négative. Bien que le Couesnon dans sa folie ait mis le Mont Saint Michel en Normandie, il ne s'agit pas ici d'une réponse de Normand, de la part d'un Breton, car tout dépend du point de vue élaborant la question. Ce n'est pas un « ptêt ben qu'oui et un ptêt ben que non » par alternance ou suivant le contexte, c'est le point de vue qui détermine la réponse.
Evidemment la question subsidiaire est *Y a-t-il une spécificité féminine en ce qui concerne le registre de l'humanité ?* En fait cette question est plus fondamentale que subsidiaire, car si la réponse s'avère négative, la précédente n'a plus lieu d'être. Autrement dit s'il n'y a pas de spécificité féminine, si *La Femme* n'existe pas, pour reprendre au pied de la lettre l'aphorisme

lacanien « *Il n'y a pas La femme* », la spécificité d'une criminalité féminine n'est pas pertinente structuralement.

Ce raisonnement peut être considéré sophiste. En termes platoniciens cela pourrait s'apparenter à des arguties. Pourtant les sophistes loin de la connotation péjorative que Platon leur a attribués, auraient probablement concocté une analyse montrant la relativité du point de vue.

1) - Du point de vue du phénoménal : la déclinaison des différences de l'agi infractionnel attribuées aux femmes. Il y a spécificité !

Si le point de vue est de l'ordre du phénoménal, alors il est difficile de ne point exposer les différences des comportements féminins et masculins, de ne pas sérier des spécificités masculines et féminines dans le crime. Point n'est besoin de décliner, comme d'aucun ouvrage vulgarisateur, les verbalisations et comportements vénusiens en comparaison des discours et agis martiaux. Tout un chacun peut y faire son marché, il y a de quoi alimenter les longues soirées d'hiver d'un doux foyer. Il semble en aller de l'infanticide comme de ranger la voiture dans le garage avec perte et fracas, cela rend compte de la spécificité féminine. Les statistiques viendront appuyer le raisonnement ; si tant est que l'on puisse parler de raisonnement, tant les vérités sont assénées.

Il faut ajouter à cela que des situations amènent à corroborer l'assertion. Ainsi, ayant exercé comme psychologue clinicien – psychothérapeute, simultanément dans deux prisons, l'une pour hommes, l'autre pour femmes (ou inversement selon la sensibilité sexiste), j'ai perçu une différence certaine, que je mettais sur le compte de ce qui est aujourd'hui dénommé *genre*. D'autre part le nombre d'incarcérés, les motifs de condamnation montraient expressément une différence notoire.

Une autre différence notoire était un écart manifeste de publications cliniques entre la criminalité masculine et la criminalité féminine. Si l'on résume, il est possible de faire un catalogue de différences notoires entre le féminin et le masculin si le point de vue est basé sur le dénombrement du phénoménal.

Ce catalogue n'est pas remis en cause. Ce qui est plus problématique est de faire du constat un rapport d'effet à cause, entre une diversité de phénomènes comportementaux, statistiques, et une unité identitaire : « le féminin ». Au passage la même interrogation doit se poser pour le masculin. Interrogation qu'en dehors de la Théorie de la Médiation et quelques études

épistémologiques (par exemple la thèse de Cédric Le Bodic[4] sur la criminalité féminine) il ne nous a pas été permis de connaître de façon exhaustive.

Une mention spéciale est cependant à attribuer à Marie André Bertrand[5] qui s'appuie, dans son ouvrage remarquable du point de vue didactique, sur certains auteurs de langue anglaise prônant l'analyse épicène de la criminalité, et non relative au seul parangon viril. Ainsi en est-il de: Frances Heidensohn[6], O.Pollak[7]. Ceci montre qu'il y a de part le monde, des auteurs qui se réfèrent à un questionnement épistémologique. Le temps imparti et nos manques linguistiques sont le hiatus de l'affirmation précédente, sans compter que nous n'avons peu ou pas connaissance d'auteurs hors l'hégémon occidental, à ce sujet. (J'emploie ici comme dans d'autres cas le *nous*, car je participe, il me semble, d'une attitude française qui n'est pas de mon seul fait – péché avoué, à moitié pardonné dit ma mère).

Si l'on prend l'exemple de l'infanticide, il est généralement rapporté au féminin ; les infanticides masculins étant actuellement beaucoup moins nombreux dans les mises en causes et les jugements pénaux. Il suffit de lire les ouvrages d'historiens comme l'helléniste Jean Pierre Vernant, ceux de Paul Veyne[8] sur Rome, ceux sous la direction de Georges Duby sur la femme au Moyen Âge, pour s'apercevoir que en d'autres époques que la nôtre la suppression de l'enfant fut longtemps, fut-ce sous le mode de l'exposition, de l'ordre du masculin en sa version de puissance paternelle. D'autre part, l'excellente étude d'Annick Tillier[9] préfacé par Alain Corbin, lui-même auteur d'ouvrages abordant les comportements féminins dans les siècles précédant le nôtre, montre que la spécificité tient plus du contexte, ici rural, et de la condition sociale des criminelles plutôt que d'une essence féminine, ce malgré la maternité biologique inhérente au seul féminin.

Du meurtre d'enfant – nous y reviendrons plus loin dans la thèse – il conviendrait de différencier le petit d'homme en sa version naturelle et l'enfant adopté (reconnu socialement dans la filiation).En cela la lecture du livre de Jean Claude Quentel[10] est fondamentale. La spécificité d'autres attributions criminologiques au féminin, qui appert de l'évidence, au travers des époques – pays – climats sociaux, reflète plus le rapport au contexte que

---

[4] Le Bodic C. *Deux paradigmes pour une rencontre manquée. Approche de la différence des sexes et leur mise en examen exploratoire en criminologie*, Doctorat de psychologie, novembre 2006, Université Rennes 2.
[5] Bertrand M.-A., Les femmes et la criminalité, éd. Athéna, Québec, 2003.
[6] Heidensohn F. « *The deviance of women : a critique and an inquiry* », in : British journal of Sociology
[7] Pollak O., The Criminality of women, éd Perpetua, 1961.
[8] Veyne P., Comment on écrit l'histoire : essai d'épistémologie, Le Seuil, 1970.
[9] Tillier A., Des criminelles au village, Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2001.
[10] Quentel J.-C., L'enfant, problème de genèse et d'histoire, De Boeck Université, 1993.

l'inhérence d'une structure spécifique. Ainsi et de manière non exhaustive : l'adultère, la prostitution, la malveillance maternelle – devenue aujourd'hui maltraitance, l'inceste maternel, l'empoisonnement, le suicide, l'escroquerie, le vol etc.

Les enquêtes historiques montrent que l'adultère, l'inceste, le meurtre d'enfant, l'empoisonnement, l'escroquerie, furent au cours des âges plus des réalisations masculines que féminines en terme quantitatif, cependant qu'ils furent beaucoup moins, voire très peu, relevés et châtiés. Ce qui tend à montrer que la clémence ne dépend pas du genre, énoncé plus haut à l'égard du féminin, mais de la valeur que l'on attribue à son statut.

Nous semblons nous trouver devant une contradiction entre l'évidence d'une distinction de réalisations féminines, notamment criminelles, avec une indistinction de spécificité en termes de fonctions naturelles (comportement, conduite, conscience, condition) et de facultés culturelles. Il n'y a pas, nous allons le voir, de spécificité, de fonctions biologiques et de facultés anthropologiques, inhérente au seul féminin.

2) - Du point de vue structural : si la femme n'est pas toute, l'homme c'est pas le tout ! Il n'y a pas spécificité !

« *La femme n'existe pas car elle n'est pas toute !* » affirme Jacques Lacan, dans le développement de la pensée de Sigmund Freud en la conclusion théorique d'icelui que « *l'inconscient de l'homme ne peut être fondamentalement différent de celui de la femme* ».

Cette assertion lacanienne pose question, du fait de la provocation et du caractère énigmatique de l'énoncé. Pour autant, si elle remet en cause, et en place, les analyses positivistes qui lient à l'envi le phénoménal et le structural, elle n'entame pas paradoxalement, la distinction précédemment évoquée par le point de vue phénoménal, d'un principe sexué déclinant les spécificités de comportements criminels féminins.

Plus, comme le font remarquer Marie André Bertrand[11], Judith Butler[12] ou Cédric Le Bodic[13] et Loïck Villerbu[14], les agis criminels sont jaugés à l'empan et à l'encan du parangon masculin, particulièrement en sa figuration phallique. Rappelons cependant que pour Jacques Lacan, à notre lecture du moins, le Phallus et le Nom du Père sont épicènes. En dehors même

[11] Bertrand M. A., Les femmes et la criminalité, éd Athéna, Québec, 2003

[12] Butler J., Gender Trouble – Trouble dans le genre, pour un féminisme de la subversion, La découverte, Paris 2005.

[13] Le Bodic C. *Deux paradigmes pour une rencontre manquée. Approche de la différence des sexes et leur mise en examen exploratoire en criminologie*, Doctorat de psychologie, novembre 2006, Université Rennes 2

[14] Villerbu L., « Pratique sexuelle tarifée (PST) et parcours de vie de femmes incarcérées pour délits et crimes », Femme, Féminin, Criminalité, Colloque internationale interdisciplinaire francophone, 8-9-10 Décembre 2005, Université Rennes 2.

de toute référence psychanalytique, la majorité des études sur la criminalité féminine ne se définissent que par rapport à une criminalité masculine, qui elle semble évidente.
Ce qui tombe sous le sens ne relève pas que de la scientificité, point souvent s'en faut, mais du mythe et de son hypostase, pour parler comme les philosophes.
Si pour reprendre l'analyse freudienne, structuralement, l'inconscient n'est pas sexué (autrement dit : il n'y pas structuralement de spécificité féminine, pas plus que masculine au demeurant), comment alors consciemment le féminin peut-il se manifester distinct du masculin ? Voilà un questionnement qui devrait précéder les déclinaisons, exhaustives ou non, des performances féminines dans le crime et maintes autres circonstances. Ce questionnement implique d'interroger simultanément la criminalité masculine, ou plus exactement de questionner le fait que celle-ci soit conçue d'emblée comme un tout.
D'où la réflexion : si la femme n'est pas toute, en quoi l'homme serait-il tout, surtout s'il est défini par la division du Sujet ? Voilà, si je puis me permettre, un sujet mal barré. En quoi les données généralement véhiculées, qui sont épistémologiquement des idées reçues, d'agressivité et d'extériorité masculines, d'émotionnel et intériorité féminines sont elles pertinentes et vérifiables en principe. Et nous utilisons à escient l'expression « en principe », car elle permet de jouer sur la polysémie du terme principe ; dans l'acception du rapport principe - réalisation (processus – manifestation), et l'acception de supposition relative à l'hypothèse.

« *La réponse est le malheur de la question.* » dit Bachelot cité par André Green[15]. Ce dernier affirme que la question doit être dialectique pour devenir pertinente. Autrement dit, il s'agit, non pas de répondre dans la spontanéité, mais d'envisager la question sous un angle épistémologique, où la polémique contredisant les erreurs des autres amène à déconstruire les données préalables, qui sont construites comme toute pensée à partir de préconçu et de présupposé.
Nous verrons plus loin que toute pensée, comme le démontre Gaston Bachelard[16] et Jean Gagnepain[17]non seulement ne se départit pas de l'erreur, mais qu'elle se fonde sur l'incertitude du *errare humanum est.* Le séant raisonnement n'échappe pas à la règle :
« *Ce qu'introduit l'homme dans le monde, c'est beaucoup plus l'erreur que le succès. On admettra que ce qu'il convient de conditionner n'a rien de positif, qu'il s'agisse de la*

[15] Green A., « *Hommage à Louis Althusser* », in. L'Arc La crise dans la tête, n°70, Paris.
[16] Bachelard G., La formation de l'esprit scientifique, éd. Vrin, Paris 1986.
[17] Gagnepain J., *La dialectique*, in : Séminaire 1986-1987 L'anthropologie clinique (non édité)

sectorisation, voire de la profondeur corticales. L'avenir, de ce point de vue, risque d'être fatal, en dépit peut-être des apparences, tant à la psychanalyse dont l'idéalisme apparaît philosophiquement suranné qu'aux neurosciences dont le cognitivisme, s'inspirant plutôt d'une biologie mal comprise, retourne lui, à un matérialisme simpliste ; autrement dit, aux deux façons de réifier actuellement les facteurs de la contradiction qu'il s'agirait anthropo-biologiquement de dépasser. » (Jean Gagnepain).

Cependant si ce raisonnement vérifiable ou réfutable, pour reprendre la terminaison de Karl Raimund Popper, est valide ; au su de ce que Gaston Bachelard appelle les révolutions scientifiques, sa validité ne peut être, à l'instar de tout autre raisonnement, que provisoire. Malgré cela, on peut affirmer que la structure humaine est épicène, tant dans la parité que dans la paternité. De ce fait il n'y a pas plus de structure masculine que de structure féminine. Qu'il y ait des manifestations de la structure de la Personne, où la sexuation, et par incidence la différence sexuelle, interfère est une autre histoire que nous allons tenter d'exposer synthétiquement.

3) - Ca fonctionne comment une femme ? Ou, la femme a t'elle toutes ses facultés ? La spécificité du féminin au regard de la biologie et de l'anthropologie. Du caractère épicène des fonctions et des facultés.

-Du fonctionnement naturel : sexuation et sexualité.

Qui pourrait nier l'évidence dans le règne animal de la différence de la femelle et du mâle? Pas plus nous que d'autre. Cette différence est prônée de l'ordre du biologique. Encore faut-il s'entendre sur le terme de Biologie. Si l'on se réfère à l'étymologie du terme, il renvoie au vivant (*Bios* – vie) et l'analyse de celui-ci (l*ogos* – ici en son acception d'étude et discours sur). Il convient alors de ne pas confondre dans une même unité de savoir nommée « Biologie », ce qui est inhérent à la physiologie, l'organicisme, l'analyse anatomique ou l'analyse génétique.

De nouveau le calembour jouant sur la polysémie des concepts de fonctions (ça fonctionne comment) et facultés peut nous permettre de déconstruire et redistribuer épistémologiquement la question d'une spécificité du féminin. Biologiquement nous pourrions, dans la provocation, nous demander si la femme est une ***espèce à part***, ou si la femme est un homme comme un autre ; (*species* – aspect ; *specialis* – relatif à l'espèce, particulier ; *specificare* – distinguer)

Du fait de la spécificité indéniable de l'identité génétique et physiologique (que nous ne voulons, ni ne pouvons remettre en cause) nombre de cliniciens énoncent une distinction sexuelle biologique. Les études sur le genre - *Gender studie-s,* la distinction faite par Ivan Illich[18] et Robert Stoller[19] entre *sexual identity* et *gender identity*, viennent rattacher le sexuel au biologique. Si l'on ne peut nier le rattachement du sexuel au biologique encore faut-il différencier dans ce point de vue ce qu'il ressort de cette sexuation (à ne pas confondre avec les algorithmes lacaniens, les désormais célèbres ***formules de la sexuation***, référées au *Gechlechtlichkeit* freudien) et des fonctions inhérentes à l'animal.
La sexuation, en tant que différence sexuelle, se retrouve autant dans le végétal que chez l'animal. L'animal par contre, et à l'encontre du végétal, transforme cette sexuation en sexualité, comme il transforme la sensation - la sensorialité (*Esthésie*) et ses variations (vue, odorât, toucher, ouïe) en perception (*Gnosie*). La patho-analyse du vivant nous apprend que l'on peut perdre la perception (agnosie) sans perdre la sensorialité (anesthésie), et inversement être atteint de cécité tout en étant capable de perception ; fut-ce au prix d'une compensation fonctionnelle aidée en cela par la plasticité neuronale.

La Théorie de la Médiation, controuvée par l'épistémologue de génie Jean Gagnepain et inaugurée avec son confrère neurologue Olivier Sabouraud, démontre qu'au demeurant cette transformation du végétal en gestalt par l'animal ne concerne pas que la sensorialité.
Ainsi en est il de la motricité (existant même dans le végétal, fut-elle non autonome) en gestualité. La patho-analyse, ici encore, démontre que l'on peut perdre la gestalt du geste (*Praxie*) sans perdre la motricité (*Kinésie*) et inversement.
Ainsi en est il de l'individuation (*Ousie*) (que l'on rencontre dans l'indivision végétale) gestaltisée – mise en forme – par l'incorporation (*Somasie*). Il est neurologiquement remarqué que l'on peut ressentir dans différentes formes de l'asomasie, un membre fantôme ou étranger, être héminégligent etc. sans perdre la sensation de son individualité. Individuation et individualité sont ici des concepts qui ne se confondent pas avec les notions d'individuation et de *moi - Ich* psychanalytiques.
Ainsi en est-il de l'émotion, l'é-mouvance (*Tropie*) végétale –dont l'héliotropisme, gestaltisée en désir et pulsion (*Boulie*) (si l'on ne réfère, ni ne restreint pas ces termes à

[18] Illich I., Œuvres complètes, Volumes 1 et 2, éd. Fayard, Paris, 2005.
[19] Stoller R., La perversion, Forme érotique de la haine, Payot et Rivages, Paris 2007.

l'acception psychanalytique d'un *Désir* et d'une *Pulsion* ne concernant que l'humain, et sa spécificité l'inconscient).
A la question comment fonctionne la femme ? Il nous est possible de dire : comme l'homme ! Et qu'il n'y a pas de différence de fonctions biologiques entre la femelle et le mâle. La question de la grossesse toute biologique qu'elle soit, rend compte de la reproduction qui n'est pas restreinte à l'animal. A l'instar se la sexualité transformant gestaltiquement la sexuation, la génitalité met en forme la reproduction chez et par l'animal, mais n'en crée pas la capacité que l'on retrouve dès le végétal. Ce dernier eut-il besoin d'éléments extérieurs, comme le vent, le flux liquide, les abeilles etc.
En quoi le femelle se distingue-t-elle du mâle en ses capacités sensorio – perceptives ; ses capacités motrico –gestuelles (ou opérationnelles) ; ses capacités individuo – corporelles ; ses capacités émouvo- pulsionnelles ?

Il est toujours possible dans le monde animal de dénombrer des différences entre l'expression des sens, de la motricité, de la corporéité ainsi que de la sensibilité de la femelle par rapport à l'expression du mâle de ces mêmes fonctions. Mais ces différences sont-elles inhérentes à la capacité fonctionnelle, à une incidence de la sexuation génétique sur la fonctionnalité, ou au regard anthropomorphique de l'observateur ?
Ne peut-on pas distinguer par ailleurs selon les sociétés, les époques, les classes sociales etc. des différences dans ***l'expression de l'émotion*** d'une personne ou d'une communauté ? Ne peut on distinguer des différences, d'une manière identique à la distinction de genre sexué, entre un Hindou, un New-yorkais, un Egyptien des périodes pharaoniques, un Hellène antique, un Grec classique, un Romain, un Damoiseau de l'âge courtois, un Terre-neuvas, une Thébienne sous la XIe dynastie et une actuelle habitante d'Alexandrie etc. ? Et l'on pourrait poser cette même question à l'endroit des fonctions et des facultés, inhérentes à ce que Jean Gagnepain nomme la « *Rationalité diffractée* ». Une illustration possible de cette distinction est pertinemment brossée par Edward T. Hall[20].

Ce que l'on peut dire est que la sexuation génétique ne crée ni la sensorialité, ni l'agitation de celle-ci. La sexuation ne crée pas la sexualité en tant que fonction biologique, elle s'y insère, c'est différent. Le comportement faisant partie de cette gestaltisation n'est donc pas sexué. Ce qui ne veut pas dire que l'on puisse remarquer des différences dans la mise en acte, Jean

[20] Hall E.T., Beyond Culture- Au delà de la culture, Seuil, Paris, 1979.

Gagnepain dirait dans la *mise en branle*, des comportements femelles et mâles. Là encore l'acception lacanienne de la *mise en acte*, référée au *Tat* et à l'*Agieren* freudiens, est conçue de façon anthropique et ne doit être confondue avec l'analyse médiationiste, qui est elle, une analyse anthropo-biologique.

Pour résumer, si l'observateur peut distinguer une différence sexuée au niveau comportemental : c'est ***dans*** le comportement mais non ***du*** - ou de - (au sens de inhérent à) comportement.

- Des facultés culturelles : Parité - genre – vernaculaire.

Passons à la question : *la femme a-t-elle toutes ses facultés* ? S'il y a une spécificité féminine dans le crime alors que, nous venons de le voir, il n'y a pas de spécificité au niveau des fonctions biologiques, alors y en a-t-il dans ce qui fait son humanité ? Dispose-t-elle ou indispose-t-elle de capacités humaines différentes de l'homme ? Nonobstant certains esprits chagrins qui assertent que la femme est souvent mal disposée voire indisposée.

Qu'en est il de ce qui différencie l'humain de l'animal ? Si l'humain partage les mêmes fonctions biologiques avec l'animal, il fait un saut, ou plutôt il passe un seuil, à partir duquel l'homme passe du biologique à l'anthropologique, en se dénaturant. Cette dénature transforme sa capacité de vivant à l'instar de la transformation gestaltique du végétal par l'animal. Cependant dans cette transformation il ne résilie pas, bien qu'il la nie, sa part animale. Voilà pourquoi, suivant en cela Jean Gagnepain, nous parlons d'anthropobiologie.

L'humain transforme la conscience de la perception en conception logique, la conduite de l'opération (le geste) en production technique, la condition de l'incorporation en appropriation et contractualisation, le comportement pulsionnel en décision contrôlée par l'interdit. Là encore la patho-analyse montre que l'on peut perdre la faculté de conception logique (*aphasies*) sans perdre la fonction perceptive et inversement ; perdre la faculté technique sans perdre la gestualité ; perdre la capacité de contrat dans l'altérité sans perdre sa corporéité ; perdre la capacité d'autocontrôle sans perdre la mise en branle pulsionnelle.

Le défaut de faculté non seulement n'entache pas la fonction qui lui est inhérente mais provoque souvent une compensation de l'une par l'autre. Ainsi la perte de la faculté d'autocontrôle (d'*autocastration* pour reprendre le concept de Jean Gagnepain) peut induire un excès de mise en branle de la spontanéité pulsionnelle, autrement nommée violence ou effort. Ce qui faisait dire à Jean Gagnepain que « *les voyous se donnent un mal de chien* » du fait de leur défaut d'autocastration. Encore, à la suite de celui-ci, convient t'il de faire remarquer que la violence, en tant que spontanéité pulsionnelle, est souvent confondue avec

l'agressivité, la domination et la brutalité, la cruauté, qui ressortent d'un autre plan que celui de la pulsion et de la Liberté. On peut être agressif sans agir violemment, être violent sans être agressif. Le fait est que les deux capacités se recoupent souvent dans l'agi criminel ; ce ne signifie point qu'ils ressortissent d'un principe unique, d'un même processus.

Quelques cliniciens à l'instar du psychiatre psychanalyste Claude Balier, et sa conception du *Recours à l'acte*[21] ; du psychologue psychanalyste André Ciavaldini et le *recours au percept*[22] ; montrent qu'en cas de dysfonctionnement de faculté de mentalisation une personne peut avoir recours à une ou des fonctions biologiques (perception, pulsion) pour compenser le défaut de faculté – ici de l'échange. Par ailleurs le transsexualisme, qui au demeurant atteint tant le masculin que le féminin, semble montrer un défaut d'appropriation d'identité sociale qui induit un recours à la sexuation, à l'identité sexuelle, pour y pallier comme le montre le psychanalyste Robert Stoller[23].

Le psychiatre lausannois Bruno Gravier exprime avec beaucoup d'acuité clinique la compensation d'un défaut de faculté par une autre, ou par une fonction inhérente au plan de compensation. Pour ce faire il se sert du concept de ***déhiscence***. (*dehiscens, dehiscere* – s'ouvrir). Le lieu disciplinaire de l'usage, l'acception, de ce concept est surtout la botanique ou le biologique. La trouvaille heuristique du terme en sciences humaines est qu'à l'*ouverture déhiscente* est corrélée l'échappée ou l'échappement. Dans le cas de la clinique des perversions et autres manifestations nommées agressions sexuelles, Bruno Gravier énonce la *déhiscence émotionnelle*. A l'ouverture de la déhiscence se corrèle l'échappée des comportements violents. Dans le cas de configurations perverses et surtout psychotiques, rencontrées dans le champ juridique des agressions sexuelles, la *déhiscence axiologique* – émotion, pulsion, contrainte – vient compenser la *déshérence sociologique*. Cette déshérence sociologique ou personnelle, où l'on retrouve les vécus d'abandon, d'étouffement et d'humiliation dont nous parle la psychologue lausannoise Mireille Stigler. La déhiscence et son effet comportemental se retrouvent, nous le verrons plus loin, dans maints cas d'infanticide. Postulons cependant, avec Jean Gagnepain, que la violence de la déhiscence n'est socialement problématique que lorsqu'elle est englobée dans la compensation agressive et brutale de la déshérence. Agressivité et brutalité qui sont au sociologique ce que l'émotion et la pulsion sont à l'axiologique. La déhiscence axiologique

[21] Balier C., Psychanalyse des comportements sexuels violents, Puf Fil rouge, Paris, 1996.
[22] Ciavaldini A., Psychopathologie des agresseurs sexuels, Masson, Paris, 1999.
[23] Stoller R., Perversion, La forme érotique de la haine, Payot Rivages, Paris, 2007.

présente de ce fait un fonctionnement émotionnel et comportemental à l'excès. Cet excès compense le défaut de la faculté d'échange et d'appropriation, auquel tente de répondre le thérapeutique, comme le dit Bruno Gravier. La déhiscence axiologique est un autre mot pour parler de spontanéité pulsionnelle effrénée : « *Et si le groupe était le lieu des affects en déshérence ?* » René Char[24].

Bien sûr l'acculturation des fonctions biologiques (naturelles) en facultés anthropologiques (culturelles) n'est pas sans conséquence. Une altération des facultés peut avoir des répercutions sur les fonctions sans pour autant les faire dysfonctionner ; autrement dit sans atteindre la capacité de fonctionnement. Ainsi en est t'il dans certaines psychoses où la capacité d'altérité et de contractualisation est atteinte. La dissociation pathologique personnelle influe sur l'incorporation, au point où, le psychotique vit alors un morcellement de la corporéité, sans pourtant que sa Somasie soit atteinte. Alors que la Somasie est atteinte chez certains cérébrolésés. Ce dont Oliver Sachs nous brosse des tableaux instructifs dans « *The Man Who Mistook His Wife for a Hat* – L'homme qui prenait sa femme pour un chapeau.»

Aussi de même qu'une altération de faculté peut avoir des incidences sur la fonction biologique, sans en atteindre la capacité ; une altération de fonction se répercute sur la faculté sans changer celle-ci. Seul l'humain est capable de concevoir le chapeau. Qu'il se méprenne sur l'identité de l'objet, en prenant sa femme pour un chapeau montre l'altération fonctionnelle perceptive mais pas une altération de la capacité d'identifier et d'unifier. Seul l'humain peut concevoir le principe du couvre chef, fut-il capable d'en diversifier les contenus, dont la femme peut en être par méprise neurologique. Nous pourrions dire aussi que la femme peut branler du chef. La conception épistémologique de la rationalité diffractée est ici illustrée par la non coïncidence du couvre chef et du branle du chef. Cependant qu'une coalescence mythique et calembourdesque permette conjointement à la femme de couvrir et branler du chef.

Jusqu'à preuve du contraire, car rappelons le, raisonnement ne signifie pas vérité ; il n'y a pas de différence de facultés entre la femme et l'homme. Le féminin, tout autant que le masculin, dispose et use à parité du langage (oh combien!) et de la conception, de la technique, de la capacité d'appropriation et de conflit, de la faculté de contrôler son désir, avec tous les

[24] Pittet M., *Auteur d'agression sexuel et travail de groupe*, in : Forensic, n°21, Avril-Juin 2005.

dérapages possible autant chez la femme que chez l'homme. Atteints dans ses facultés l'homme et la femme compensent de façon identique. Que le contenu de cette façon ne soit pas le même, par exemple que le délire de l'homme soit de se prendre pour Napoléon (le grand, ou le petit, comprenne qui veut) et la femme pour Cendrillon est à mettre en perspective, en contraste, avec le délire d'un Hindou, d'un Pygmée, etc. par rapport à celui d'un occidental.

Pour résumer : la différence sexuée, même si elle se répercute sur les fonctions biologiques ou les facultés anthropologiques, ne se confond pas avec celles-ci. Autrement dit le principe génétique de la différence sexuée ne se confond pas, bien qu'il interfère, avec le principe biologique de la sexualité, pas plus qu'il ne se confond avec le principe anthropologique qui se réalise dans le genre et la génération.

La différence sexuée n'est donc ni définitoire de la sexualité, ni du genre, et encore moins du désir et de la mise en acte de celui-ci. La différence sexuée ne crée pas la sexualité, pas plus que la sexualité biologique ne crée la sexualisation sociale – Parité, ce qui n'empêche pas qu'elles peuvent entre elles, et sur elles, avoir des incidences.

Si l'analyse structurale est valide, la criminalité qui relève uniquement de l'humain, en sa définition, ne peut sans raisonnement mythique ou idéologique se référer, dans ce qui la construit, à la sexuation et à la sexualité.

Cette confusion a-scientifique de la sexuation génétique, de la sexualité biologique, et du rapport anthropologique entre partenaires, ne se rencontre pas que dans la question d'une spécificité féminine de la criminalité. Elle se rencontre aussi, par exemple, dans ce qui est juridiquement nommé *infractions sexuelles*, qui si elles ont la sexualité comme contenu ne se définissent pas de, et par celle-ci. Les analyses perspectives, à ce sujet, au demeurant montrent qu'à côté de la sexualité, d'autres contenus d'une relation en défaut, sous le sceau d'une emprise critique ou pathologique, sont à prendre en compte dans les différentes manifestations de l'intimité et la propriété. Il convient de différencier la sexualité en son principe gestaltique, et en tant que contenu d'une incidence autre que celle qui la constitue. Ainsi la sexualité peut, elle, être un des, et non pas le seul contenu de l'emprise, de l'échange paritaire, du désir, du renoncement etc.

Quant à la sexuation, en tant qu'elle définit la différence sexuée génétique, il y a beau temps que les dits agresseurs sexuels, selon leurs dispositions, s'y focalisent ou s'en moquent. Ceci dans la mesure où certains besognent dans l'hétérosexualité, d'autres dans l'homosexualité, d'autres encore dans la bisexualité, quand ce n'est pas dans la bestialité et autres joyeusetés.

Le fait qu'ils puissent s'en moquer montre que la sexuation ne définit pas la structure où séjournent l'emprise et les troubles afférents à cette structure.

Si la différence sexuée, la sexuation, était le principe de la sexualité et de la parité il n'existerait que de l'hétérosexualité. Que l'humain puisse être homosexuel, bisexuel, hétérosexuel, transsexuel, travesti et tutti quanti montre si besoin était que l'humain transforme la sexualité et la sexuation par l'échange, comme il transforme par le langage la sensation et la perception, la motricité et l'opération par l'outil etc.
Il ne s'agit pas de nier les rapports entre le vivant (sensorialité, fonctions) et l'humain (rationalité diffractée, facultés) qui se remarquent par les mécanismes de recoupement, de compensation et de recours ; il s'agit de ne pas confondre le **« De »** de la définition du principe et le **« Dans »** inhérent aux contenus de ce principe. Sachant que pour l'homme comme pour la femme, le vivant peut être le contenu de l'humain et inversement l'humain le contenu du vivant. Ainsi le contenu du désir naturel peut être de l'ordre d'une faculté culturelle. On peut désirer la propriété, la pensée, comme on peut désirer manger ou forniquer. Inversement on peut s'approprier la sexualité ou y renoncer. La libido n'est pas en peine de contenus, et la restreindre à la sexualité démontre plus l'obnubilation de l'interprète que la scientificité du point de vue.

Désirer des fraises ne fait pas de la fraise la constitution du désir, pas plus que le désir ne fait la constitution de la fraise. Postulons qu'il en est de la fraise comme de tout contenu qu'il soit concret ou abstrait. On peut désirer la liberté comme on peut désirer des fraises. Accordons au lecteur, qu'incidemment les conséquences peuvent en être différentes.
L'agressivité et la violence animales relatives aux fonctions, même si elles s'y insèrent, ne peuvent, ni définir, ni se confondre avec l'activité criminelle, qui est essentiellement humaine. Le crime peut se dérouler avec ou sans agressivité ni violence comportementale. Et l'on peut, comme le font certains cliniciens et auteurs, émettre l'hypothèse d'une projection de la socialisation sur la condition agressive et le comportement violent naturels agis dans le crime.
Concevons alors la socialisation avec ses modes de ségrégation et d'intégration ainsi que d'imprégnation enfantine des modèles parentaux. Ces modes de socialisation pourtant, en tant que contexte, ne sauraient définir la spécificité de l'agi qu'en conjugaison avec la singularité de la personne en cause. La condition sociale seule ne détermine pas ce que réalise l'humain dans le normal, le pathologique, le criminel etc.

Dans une même famille nous pouvons trouver un normopathe, un sociopathe, un psychopathe. D'une même famille peut sortir un délinquant et une ministre de la justice. Une même famille peut révéler un avocat et une procureure, un patient psychiatrique et un psychologue, un biologiste et un alter mondialiste.
Une même famille ne veut pas dire, dans une éducation semblable, un même attachement, une même affection, une même attente, une même distribution des places et des rôles etc.

Nous verrons dans un développement ultérieur, que la distinction ou la spécificité d'une criminalité féminine en comparaison d'une criminalité masculine dépend de la personnalité épicène et paritaire des actants et du contexte genré où se trouvent socialement l'un et l'autre. Nous verrons que selon la focale, l'observateur détermine son objet d'étude, ce qui enjoint à une analyse en perspective tenant compte de la simultanéité d'une clinique du sujet et d'une clinique du contexte.

Dans la perspective clinique, le genre sexué doit être envisagé en perspective avec d'autres modes de réalisation du genre que le seul sexué ; genre que nous dénommerons, suivant en cela Ivan Illich et Jean Gagnepain, ***genre vernaculaire*** (*vernaculus* : domestique). Il convient alors de questionner les manifestations de ségrégation et d'intégration. Par exemple celui du minorât social dans lequel l'insolite de la féminité dispute la spécificité de sa position et de ses manifestations, à la puérilité et l'insolence adolescente, ainsi qu'à la désuétude de la sénilité, voire à l'étrangeté du marginal.
Il n'est pas de clinique sans cadre. Il n'est pas de cadre clinique sans clinique du cadre, d'analyse sans réflexivité comme disait Husserl dans ses « *Méditations Cartésiennes* ». L'objet dépend du point de vue, ou « *le point de vue crée l'objet* » pour paraphraser Gaston Bachelard et Jean Gagnepain. Voilà pourquoi avant que de développer ce travail autour de la criminalité féminine, nous allons conclure cette présentation préalable par un rapide questionnement sur le point de vue.

- Question sur le point de vue.

Le point de vue concerne l'observation d'où se détermine l'objet ciblé. Il n'est pas d'observation sans observateur, de conception sans concepteur, de théorie sans théoricien.
La question de la spécificité d'une criminalité féminine induit très synthétiquement à évoquer deux points de vue :

a) - Un phénoménal où l'on perçoit de façon indéniable des différences contemporaines entre les criminalités féminine et masculine ; ce, quantitativement par les données statistiques pénales, et qualitativement par les modes de mise en acte, les motifs, mobiles, objectifs, les objets et sujets des exactions.
b) - L'autre structural, principiel ou processuel, où la clinique anthropobiologique montre à travers le caractère épicène de la sensorialité, de la gestalt et de la rationalité ; une indistinction sexuée, chez l'humain, des fonctions et facultés - elles inhérentes à la rationalité diffractée et dialectique.

Lorsque l'on parle ici de deux points de vue, il s'agit autant des points de vue mythiques ou scientifiques qui construisent l'objet chacun à leur mesure, que de la croyance et de l'opinion, enfin que de la connaissance ou du savoir.

Il s'agit, d'une part, dans une analyse réflexive d'interroger ce qui fonde le point de vue ; autrement dit : *mettre à la question* le principe du point de vue, que Jean Gagnepain et Pierre Bourdieu appelaient : « *la paire de lunettes* ». C'est le point de vue théorique : de la *théorie de quoi ou de qui l'on parle.* Le point de vue peut être focal et risque alors de déboucher sur une analyse mythique où l'objet sera hypostasié. Le point de vue en perspective permet des analogies heuristiques, sans enfermer l'objet d'étude, et sans que l'observateur s'enferme dans la connaissance commune, pour paraphraser Gaston Bachelard. Ainsi ne pas focaliser le genre sexué sur la sexuation mais le mettre en écho avec la polymorphie du genre vernaculaire et la ségrégation analogue entre l'insolite féminin (dans ou hors criminalité), l'insolence puérile et adulescente, et la désuétude du géronte, permet une heuristique de la dialectique de la socialisation.

D'autre part, il s'agit de questionner la position de celui, ou celle, qui porte la paire lunettes qui lui permet d'avoir un point de vue. En ce sens il n'y a pas de différence entre *être* et avoir un point de vue ; nonobstant la différence que faisaient Etienne Marcel ou Jacques Lacan, entre l'être et l'avoir. C'est le point de vue pratique, ou de *la pratique, d'où l'on parle.*

Il n'est pas d'objet sans point de vue, ni de point de vue sans observateur. Ce qu'à très bien vu Sigmund Freud en controuvant et en élaborant la question du transfert (*Die Übertragung* – transposition, translation), transposition qui faisait dire à Jean Gagnepain que l'observation scientifique était une *observation projective* qui s'appuie sur la clinique et ne saurait être valide sans elle.

Cette position clinique projective, à ne pas confondre avec, ni restreindre aux dites épreuves projectives dont maints psychologues utilisent près les tribunaux comme mantique pour

valider leurs diagnostics, se retrouve dans l'*investigation* comme dans l'*intervention*. C'est en tout cas en ce sens que je comprends la notion de *Guidance projective* énoncée par Pascal Pignol et Loïck Villerbu[25].

Nous verrons plus loin la coalescence, ou si l'on veut l'accointance, de l'observation projective avec la clinique zététique développée à Rennes par les professeurs Hubert Guyard en Glossologie et Jacques Laisis en Ergologie sous le vocable d'*épreuves élémentaires induites*. Petite précaution d'usage pour le lecteur, il est important de différencier ici l'induction des grammaires ou techniques élémentaires induites, de l'inductivisme tel qu'en parle Georges Canguilhem dans *Idéologie et Rationalité* ou *Le Normal et le pathologique.*

Ceci induit, si l'on conçoit l'induction en tant que passage du particulier au général, de questionner le point de vue dans sa généralité.

Précisons au passage que nous ne saurions confondre la généralité et l'holisme ou totalité. Si le raisonnement qui suit, peut prétendre au général et de ce fait à l'analogie, il serait prétentieux d'asserter qu'il puisse englober le tout. Dieu nous préserve de l'omniscience et l'omnipotence dont les hommes l'ont affublé. En tant que psychologue je me suis toujours demandé comment certains collègues s'autorisaient à parler de la prise en compte et de la prise en charge du sujet dans sa globalité. Sans doute cette affirmation démontre que l'homme est capable d'épandre ou d'étendre le tout à la partie et de ramener les parties au tout, dans l'intégration sémiologique ou ethnique. Mais qui peut prétendre, avec les meilleurs sentiments certes, traiter ou cerner la totalité d'une personne, d'un savoir ? Pas l'auteur de ses lignes en tout cas, sans fausse humilité. Bien qu'il ne puisse échapper, eut égard à sa condition humaine, à l'hypocrisie dont le chapelain et le chanoine sont le totem – et à qui la bigote chafouine porte les burettes et agite la cloche

- Pour une clinique zététique et heuristique :

Dans le champ de la recherche clinique, on passe du particulier du point de vue sur la criminalité féminine à la généralité du point de vue, l'épistémologie nous enjoint d'évoquer le point de vue théorique et le point de vue pratique. L'un ne va pas sans pas sans l'autre. J'entends certains qui dissocient la clinique et la recherche. Une recherche sans expérimentation clinique dans le champ des sciences humaines n'est pas seulement utopique, elle ne peut s'arroger que le titre de baratin ou de comptabilité. Mais dans l'autre cas, un clinicien qui ne serait pas dans une position de curiosité, de révolution permanente de sa

[25] Villerbu L. & Pignol P. « *La guidance projective* », in : O.Douville Méthodes en cliniques, éd. Dunod, Paris, 2006.

connaissance, que peut seule lui apporter la recherche, serait plus dans la position d'un conservateur de musée que dans celle de l'archéologue. Certains, il est vrai mirent se mirent dans les concepts, doctrinant et dogmatisant tout de go, au lieu d'avoir des fouilles curieuses, comme tout archéologue du savoir, comme le dit Michel Foucault, qui se respecte.
Il est vrai que certains enfilent les chiffres statistiques pendant que d'autres enfilent les concepts sans les mettre et se mettre à l'épreuve, non pas des faits ou des évènements qu'ils construisent, mais de la contradiction du terrain.

Conclusion : La criminalité féminine est une criminalité épicène et insolite.

Au cours de cette présentation préalable nous avons cherché à traiter de la question d'une spécificité criminelle féminine en mettant celle-ci à la question de la différence sexuée, sans laquelle une telle spécificité n'aurait guère de sens. Nous arrivons non pas à la conclusion que l'une et l'autre existe ou n'existe pas, mais qu'elles sont construites par le point de vue.
Si l'on ne peut nier l'existence d'une différence sexuelle, au risque de passer pour être atteint de vésanie, idiotie et autres nouvelles catégories de pathologie mentale, voire de cécité, il est possible d'affirmer que la notion de spécificité criminelle à caractère féminin est inhérente à une pensée mythique qui tient le phénoménal pour un processus. En son principe s'il est une criminalité : celle-ci est épicène. Et le genre sexué (féminin ou masculin) dans la criminalité n'est qu'un des modes de la polymorphie du genre vernaculaire.

On ne peut nier cependant les différences perceptibles dans le concret. Nous concevons celles-ci comme une construction du social qui, du fait de la place insolite du féminin dans la société, spécifie le féminin dans la marginalité du minorât ou de la fantaisie au même titre que l'enfant ou le vieillard. Certes les choses changent, et les formes de l'épicènie criminelle suivent les mutations de la société à l'instar des métiers. Le nombre de femmes incarcérées et condamnées à de longues peines pour criminalité sexuelle en est un des exemples les plus illustratifs. Nous reprenons à notre compte le concept d'insolite en son acception étymologique signifiant : la non reconnaissance sociale d'une responsabilité incontestable, d'une place politique octroyée au masculin.

Pour conclure nous pensons que si ***incomplétude*** il y a pour le féminin, comme l'affirme Jacques Lacan, cette incomplétude est de l'ordre de la référence politique et n'est : ni inhérente à l'ethnicité structurale sur laquelle se fonde le politique ; ni de l'ordre de la sexualité en tant que fonction biologique, ni de l'ordre de la sexuation en tant que différence sexuée. C'est pourquoi, au risque de nous répéter, nous nommons cette incomplétude politique : ***L'insolite féminin***. Comme de façon analogue Jean Gagnepain parle de l'insolence adolescente et de la désuétude sénescente ; trois façons de concevoir l'irresponsabilité évoquée par Michèle Perrot, dans le vernaculaire.

La féminité n'est pas asexuée mais, comme la paternité, est épicène. Ce que Freud instruisait dans sa conception de la ***bisexualité***. Reste que la femme seule peut vivre l'expérience unique de la maternité dans son acception biologique. Au contraire de la maternité anthropologique épicène comme son pendant la paternité, la maternité biologique, si elle ne définit pas ni ne constitue le rôle maternel, est à prendre en compte dans les réalisations sociales. La criminalité étant une de ces réalisations, nous ne pouvons ignorer cette maternité et questionner sa place et son incidence sur les agis féminins, ainsi que sur ceux sur qui ils affèrent.

Pour illustrer de façon schématique l'énoncé, nous proposons un tableau, de cette présentation en lien avec le modèle d'analyse que nous allons développer dans la première partie de la thèse, *Fondements du point de vue sur l'investigation de l'objet d'étude*, et qui servira de base à la construction de l'analyse des phénomènes criminels féminins.

Tableau n°1 : du modèle et de son efficience analogique

	Exemple de l'analyse glossologique	Exemple de l'analyse sociologique	Exemple de la question sur le Féminin
Naturel Végétal	Sensorialité Esthésie	Individuation Ousie	Sensorialisation de la Sexuation Reproduction (dressage)
Naturel Animal Fonction Mise en Forme Formalisation Gestalt	Mise en Forme Formalisation de la sensorialité Gnosie Perception Objet/ Chose Conscience	Incorporation Sujet/individu Sexualité/ Génitalité Somasie Androgynie Bisexualité de la Fonction Condition (conditionnement)	« Femelle – génitrice Mâle – géniteur »* **Fonction désignée* *Par l'observateur* Fonction androgyne *Maternité biologique* (élevage)
Culturel Structure Faculté Modélisation Efficience abstraite Inclusion Antithèse Non coïncidence *Remise en cause* Réciprocité	Modélisation de la conscience Causalité Signifiant/Signifié Impropriété de la Signification (non sens–autologie) Mot/Chose	Modélisation de la condition de la situation Légalité Intimité/responsabilité Epicènie et Métastabilité de l'Appropriation (non être- autonomie) Personne/individu	Modélisation : Parité/Paternité Faculté épicène Femme/Mère *Maternité Anthropologique* Statut et Rôle Alliance/Filiation (Education) Féminité/Fémellité
Culturel Conjoncture Effectuation Intégration Thèse Correspondance contextuelle occurrente *Mise en cause* Mutualité	Effectuation de la signification par la Désignation Concept Mot/chose	Effectuation de l'appropriation par la Convention Contrat/ Propriété Personne/Individu Mise en question	Effectuation : Les conventions Genre/Génération Vernaculaire Tutélaire (prise en compte) Conjoint/ Féminité* Maternité/Génitalité **Cf. Incomplétude Phallique*

I – Fondements du point de vue sur l'investigation de l'objet d'étude

A- Le je et les mots : Les références du « je » doctoral.

1)- Le jeu de mots, d'où le « je » cause.

Les références théoriques

« *Le moi est haïssable* » disait Pascal. « *J'emmerde Pascal* » signait *moi* un inconnu dans un journal irrévérencieux pour le pouvoir. Ce n'est pas de *me* mais d'*ego* dont il s'agit ici. L'*ego* de la trilitère aristotélicienne *sujet- copule- prédicat.* « *On ne peut pas dire Je pense* » disait Jean Gagnepain en évoquant le fait que notre savoir est construit d'emprunts dont nous sommes les impétrants. Il m'arrivera d'employer le « *je* ». Ce *je* est un *je* multiple, constitué d'emprunts de rencontres, d'emprunts théoriques, d'emprunts de lectures, d'emprunts de formation. Il y a dans ce *je* autant de monde que dans le métro parisien à six heures du soir ! Et il en va des emprunts épistémologiques comme ceux contractés à la banque : généralement ils ne sont pas sans intérêt. Et puisque je me définis comme impétrant – *impatrare*, sollicitant un diplôme (plus qu'un titre d'ailleurs. Ce *je*, laisse à d'autres l'honneur de l'œillet à la boutonnière, et les trompettes de la renommée, ainsi que le chantait Georges Brassens, c'est bien de *filiation de point de vue* que ce *je* affirme, dans le désir d'être reconnu pair par ses pères ; de faire partie de la même maison. Ce *je* exprime donc une libido épicène et domaniale dont le contenu est « la petite maison dans la *Pairie* ». De ce fait, et en ce sens, il m'arrivera aussi d'employer le *nous*.

Les citations dans ce travail dévoileront les emprunts de lecture, mais plus que ceux-ci ce sont les rencontres qui ont empreint, ce que le *Je* devienne ce qu'il est séant. La citation de Marcel Gauchet précédant la déhiscence de l'écriture, montre si besoin était ma filiation au père de la *Théorie de la Médiation* : Jean Gagnepain. Pour singer Jacques Alain Miller, j'asserte sans ambages que comme père on a vu pire.

Or comme le disait Jean Gagnepain à la suite de Jacques Lacan : « *Le Père est épicène* » autrement dit n'est pas référencé à un genre sexué. De ce fait mes pères et pairs qui ont formé et déformé mon *je pense* ne sont pas, comme nous le démontrerons plus loin à l'endroit de la criminalité féminine, sexués dans leur testament ; dans la double signification de ce terme : alliance et héritage. Si Jean Gagnepain m'a permis de formaliser et d'organiser ma théorisation, mais aussi ma *Weltanschauung*, Loïck Villerbu par sa confiance et nos échanges en aura été la cheville ouvrière, la condition de réalisation, de matérialisation dogmatophtorique (déconstruction) d'une clinique pragmatique et pneumatique (inspirée).

Ces deux pères m'ont permis de donner au *je* une praxéologie qui se veut pertinente. Par esprit cartésien et de façon non exhaustive et sans ordre hiérarchique je me permets d'évoquer certains de mes pères et pairs théoriques et pragmatiques.

Dans le pragmatique, qui ne se départit pas de l'analyse réflexive, pour parler comme Edmund Husserl :

Les docteurs : Sophie Baron Laforet ; Bruno Gravier ; Claude Balier, Michel David ; Philippe Rappart.

Les psychologues : Béatrice Fourteau, Mireille Stigler, Marilyne Diveu, Caroline Legendre, Valérie Moulin, Astrid Ambrosi, Georgia Schiza, Marie Laure Leleu, Nathalie Lescure, Sophie Thébaut, Amandine Lèvi, Anne Hélène Maes, Véronique Scavennec, Sophie Balin, Anne Claire Merrien, Sonia Goumot, Jean René Gouriou, Pascal Lebas, Pascal Pignol, Robert Leborgne, Dominique Launat, Tony Chauvel, Bernard Savin,Cédric Le Bodic.

Les psychanalystes Jean Louis Rouvière, Jean Marc Jouffe, Régnier Pirard, Franck Chaumon. André Ciavaldini.

L'historien Marc Renneville.

Le magistrat Xavier Lameyre ; le juriste Jean Danet.

Dans le théorico-clinique : Attie Duval-Gombert ; Marie Claude Lebot ; Jean Claude Quentel, Hubert Guyard ; Jacques Laisis ; Olivier Sabouraud.

Last but not least dans mes lectures : évidemment Sigmund Freud et Gaston Bachelard, sans oublier Jacques Lacan, Donald. W. Winnicott, Georges Devereux, Pierre Legendre, Gilbert Durand, Georges Granger, Marcel Gauchet, François Jullien, Michel Onfray, Louis Althusser, Jean Pierre Vernant, Paul Veyne, Henri Corbin, Ivan Illich, Michel Foucault, Moses. I. Finley, Georges Canguilhem, François Dagognet, Jules Bayssac, Tomas Laqueur, Ansermet et Magistretti, Marie André Bertrand, Annick Tillier.

Et le *je*, ne peut omettre : Aristote, Platon, Parménide, Empédocle, Héraclite, Démocrite, Lucrèce, Montaigne, Descartes, Pascal, Paracelse, Nietzsche, Husserl, Schopenhauer, Heidegger, Hegel, Kant, Montesquieu.

Enfin par la grâce de l'influence de Jean Gagnepain, contre une réticence préalable, les pères de l'Eglise, dont St Paul, St Augustin, St Thomas d'Aquin, St Jérôme, St Clément, qui m'auront permis de mieux connaître de façon adjacente Avicenne et Averroès.

« Les Pères de l'Eglise sont d'une richesse et aucun sociologue contemporain ou des siècles passés ne les vaut. [...] Il n'y a aucune raison de ne prendre sa pâture partout où elle se trouve et de renoncer à une partie de l'humanité sous prétexte qu'elle était vénérée de vos grands-mères. » **Jean Gagnepain** séminaires inédits 1983-84.

L'on me permettra de citer dans cette thèse de psychologie, deux auteurs qui peuvent paraître loin des préoccupations du métier, avec qui je compagne dans l'hédonisme des mots, et jamais n'ont trahi la réflexion dans le plaisir : Georges Brassens et Pierre Desproges.

2)-Le jeu de maux, d'où le « je » parle.

Les références pratiques.

Le précèdent d'*où le je cause* ne saurait se prévaloir de lui seul. Il est coalescent avec ma pratique clinique inaugurée en psychiatrie institutionnelle en tant qu'infirmier de secteur psychiatrique, puis comme psychologue clinicien psychothérapeute. Le présent sujet de thèse s'appuie sur une expérience clinique de quinze ans au SMPR de Rennes, notamment au centre pénitentiaire pour femmes. Il n'est à notre avis de théorie et de recherche qui ne se soutienne de pratique clinique et inversement.

Le *d'où je parle* provient donc de ma pratique clinique hospitalière en milieu carcéral. Ce lieu d'*où le je parle* fera l'objet d'un questionnement du thérapeutique comme exercice clinique et en tant que mode politique de ce que Jean Gagnepain nomme le pouvoir modulaire, à côté du juridique et du didactique. Pouvoir modulaire ou curatèle, situation de curatelle où l'élève, le malade, le détenu sont mis où se mettent bon gré malgré dans une situation d'infantilisation, où la personne est en procuration de l'autorité de l'Autre. Le lieu *d'où le je parle* bien entendu sera la diabole du dernier chapitre abordant l'illustration de l'analyse par des cas cliniques.

Ce pourquoi après avoir décliner mes références dans le lieu *d'où le je cause*, les références sont ici les *patientes* et les collègues. Comme le dit Harold Searles dans « *Le Contre transfert* » nous sommes redevables cliniquement de nos patients qui nous ont instruits à leur su ou insu.

3)- Le jeu de Loi, d'où la « psy » cause.

Les références institutionnelles.

Dans le cadre de la criminalité féminine, le psy cause dans le pouvoir modulaire, à l'interférence de l'éducatif, du thérapeutique et du juridique. Le fait d'avoir exercer ma clinique dans le thérapeutique n'empêche pas la reconnaissance de la clinique psy sur le lieu de ces trois cliniques. Cette réflexion sur la clinique trilitère sera développée dans le chapitre : *crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique*. Nous rejoignons en cela l'analyse de Loïck Villerbu sur les lieux d'exercice du psychologue institutionnel. Si Jean Gagnepain a controuvé l'unité, dans la tripartition, de ce nouveau pouvoir, dérogeant à celui de Montesquieu, Loïck Villerbu montre, dans ses cours et ses écrits, cette récurrence potentiaire dans le scolaire, le médical et le pénal ; ce dans l'émergence de figures démoniques ou diaboliques (si l'on se réfère à l'étymologie et non au dogme chrétien désuet, cf. *le diable s'habille en Hermès*) que sont Alfred Binet pour l'éducatif, Daniel Lagache pour le thérapeutique et… pour le juridique.

La troisième figure est elle à venir ? Est elle présente et non encore reconnue puisque contemporaine ? Nous ne pouvons le dire. Sans doute par révérence pourrais-je énoncer qu'il s'agit de Loïck Villerbu lui-même et de l'avènement qu'il souhaite avec d'autres, comme Sophie Baron Laforet, de la psychocriminologie. Mais d'une part ni la révérence ni l'obéissance et le respect obséquieux ne sont de mes qualités. A la révérence je préfère la référence, et pour moi Loïck Villerbu est sans aucun doute une référence. D'autre part le contemporain dépasse les frontières des langues et des disciplines, et nos références n'échappent pas au fait que le savoir mouvant au travers les époques, en différents lieux et disciplines, s'établit en une contemporanéité logique. L'exemple de la synchronie scientifique de Galilée (1564-1642), Kepler (1571-1630) et Descartes (1596-1650) est là pour nous le rappeler. Les écrits et références épistémologiques de Marie André Bertrand sur « les femmes et le criminalité » conforte cette analyse.

En termes d'établissement, le psychologue scolaire et sa batterie psychométrique a précédé le psychothérapeute promu par Daniel Lagache à l'hôpital psychiatrique avec ses *tekhnés* d'entretien et d'épreuves projectives. Aujourd'hui le psychologue accompagne le questionnement social dans le juridique par la psychocriminologie. Au débile et au fou anciennes figures sociales de la dangerosité émerge celle du criminel.

Le psychologue est convoqué sur les lieux du fantasme, et pour le coup la criminalité en sa bipolarité fascinante et répulsante devient psycause nationale. Notre actualité médiatique et politique conforte cette proposition.

Nous développerons plus loin ceci ; mais l'analyse institutionnelle nous permet de faire l'hypothèse clinique, tant de l'ordre de la singularité que de la communauté, que les questionnements et les difficultés à gérer le conflit sociologique s'éprouvent dans la déhiscence axiologique (pour parler comme Bruno Gravier) : Déhiscence axiologique en ses versants naturel et culturel :

- ***naturel***– émotion, affect, libido, fantasme, évaluation, appréciation de la situation, continence et libération de l'agi pulsionnel.
- ***culturel***- contrainte, réglementation, mesure et contrôle de la situation, normativité des actions.

Autrement dit quand la Loi, en ses faces ontologique et déontologiques, ainsi que son équilibre est en question, nous éprouvons son questionnement dans le Droit en sa dialectique éthico-morale.

Il suffit de voir ce qu'il en est du métier et de la déontologie inhérente à celui-ci, comme ce qu'il en est de la paternité et de la responsabilité inhérente à celle-ci ; Par exemple au niveau professionnel, l'actuelle confusion conceptuelle de l'éthique et de la déontologie dans le vocable en usage réalise le désarroi légal du professionnel. Ce qui est mis au devant de la scène pour questionner la responsabilité et la compétence, inhérentes à la capacité sociologique, sont la prescription (de viagra, d'E.P.O. etc.) et le secret médical, elles inhérentes à la capacité axiologique. Il en est de même quand les tests et méthodes psychologiques, notamment axiomètriques, sont sujets à caution dans des affaires criminelles comme celle d'Outreau. Il ne s'agit pas de dire que c'est bien ou dommageable, il y aurait effectivement à gloser sur la mantique de certains introduits en cour d'assises. Il s'agit de constater qu'en un autre moment la compétence et la responsabilité n'auraient été, ne seront ou ne seraient remises en cause.

« *Chez nous, il y a des siècles que l'asperge a été introduite. Et personne n'a porté plainte*. » Pierre Desproges.

Il suffit de même de voir, que lorsqu'une personne est en panne de responsabilité dans son exercice parental comment l'émotion, l'agi violent, la contrainte viennent de manière déhiscente compenser le défaut de capacité paternelle ; entendu paternité en sa figuration épicène[26]. Il y a là comme pour le savoir un effet de synchronie contextuelle. Ce qui montre au demeurant, comme le faisait remarquer Jean Gagnepain, que le moteur du savoir n'est pas

[26] Cf. Présentation *La criminalité féminine : une criminalité épicène et insolite*.

la pensée mais l'histoire ; la pensée est le carburant du savoir en tant que contenu, son moteur est le Signe, qui est à lui-même sa propre révolution. Il n'y a pas d'idées révolutionnaires, il y a des révolutions historiques dont le savoir fait partie. Cro-Magnon et Galilée ne sont pas du même temps, n'ont pas le même savoir, mais chez l'un comme chez l'autre le Signe révolutionnait la pensée, et la France d'en bas ne pense pas moins que la France d'en haut, même si leur savoir est historiquement différent.

Ceci induit pour conclure de relever deux éléments fondamentaux, en référence à la clinique, dans cette thèse :

- D'une part l'inscription de la clinique psychologique dans la *trilitère clinique du pouvoir modulaire –didactique, thérapeutique, juridique.*
- D'autre part la *dissociation clinique du sociologique* (Personne –singularité/communauté – ontique/déontique - Loi – Histoire) *et de l'axiologique* (Norme – Droit – éthique/morale). Cette dissociation nous le verrons, suivant en cela la Théorie de la Médiation inaugurée par Jean Gagnepain et Olivier Sabouraud, est inhérente à la diffraction de la rationalité, dont le féminin et le crime sont des effets ou si l'on veut des avatars.

B - Le Diable s'habille en Hermès !

« Si vous restez au niveau phénoménal vous ne pourrez rien démontrer parce qu'effectivement tout se trouve partout ; […] autrement dit, la seule chose qu'il faut vérifier, c'est, non pas la localisation, mais le conditionnement cortical (puisque ce n'est accessible qu'à l'homme), et ces fonctions dites supérieures ne doivent pas être décrites d'une manière phénoménale, elles doivent être toujours réduites aux processus, dont l'interférence les permet. Et c'est précisément ces processus qu'il faut ramener à la plus grande simplicité pour essayer ensuite d'en observer biologiquement le conditionnement. Il est certain que si nous n'avions pas le corps que nous avons nous ne serions capable ni de langage, ni d'art, ni de société, ni de droit. Ce qui convient de faire, en ce qui concerne les sciences humaines telles que je vous les propose, c'est, pour ne pas sombrer dans le positivisme (qui consistera, quoique vous ayez posé comme concept, à essayer de situer ponctuellement à chaque fois dans le cortex), de ne pas concevoir la "chose" comme "substance", comme réifiée, comme positive, mais de l'envisager comme ce référent permettant la vérification d'un type de réalité qui n'est pas positivable, qui n'est pas substantifiable parce qu'il s'agit de processus et non pas de matérialité. »

Jean Gagnepain.

1)- Le diable s'habille en Hermès et pas en Prada.

Des chemins de traverse de la dialectique.

Bien sûr cette formule, le diable s'habille en Hermès et pas en Prada, n'a de sens que dans le contexte contemporain. Qui ne saurait que conjointement à l'écriture de cette thèse, un film américain évoque les coulisses de la mode féminine se perdrait en conjecture. Cette formule me permet cependant de condenser le sujet sur lequel porte la thèse : le féminin (dans le contexte de l'agi criminel), et l'analyse épistémologique. Prada pour le préconçu « éternel féminin », Hermès pour la transmission. Le contenu et la forme autrement dit ; Le signifié et le signifiant dans l'acception lacanienne.

D'autre part l'*hermétisme* signifie simultanément :

a)- Le partage et la transmission du savoir, particulièrement chez les alchimistes, accompagné d'un secret sacré.

b)- Une pensée close pour le non initié, énigmatique pour le chercheur.

Nous avons là réunis les ingrédients de l'investigation et de l'intervention ; de la théorisation et de la pratique, l'*arché* de la Praxéologie en sciences humaines. S'y retrouve la Transmission de l'***intrigue*** constituant le corps de l'histoire ainsi que le désir du Secret, tant dans l'exercice professionnel que dans l'***énigme*** de l'acte criminel ; sans compter l'énigme du féminin scruté par de nombreux contemplateurs épicènes du Phallus.

Le **Diable** : parce que grand consommateur de *Logos* et *Polis* de l'antique *Hellas*, je reprends à mon compte le *démon,* et la *diabole,* comme vecteur et facteur de l'humanité. Le *demon* « *génie protecteur, demi dieu* » accompagnait le *demos* – peuple humain, Hermès était son référent divin, son guide-*hégémon*, son démagogue – bien différent de nombre de nos actuels propriétaires du potentat législatif et exécutif. La diabole se conçoit en référence à la disposition (*diathésis* – diathèse) et non comme la diachronie linguistique conventionelle en terme d'évolution. Diabole et Diathèse sont révolution et non évolution. L'évolution est de l'ordre de l'animalité, la révolution est inhérente à l'humanité ; que celle-ci se matérialise par le langage, l'histoire, la liberté ou le travail. Le (ou la) diabole est en référence au symbole, ce qui traverse et porte les bouleversements de la pensée humaine. La diabole nous incite à une analyse en perspective ; à concevoir à travers le polymorphisme phénoménal, le principe du symbole. Nous verrons plus loin que la théorie de la médiation redéfinit et redistribue l'acception actuelle de symbolique. Cependant par le plaisir mythique, mais heuristique, du jeu de mots nous trouvons que le diable hermétique – la diabole – est la condition de transformer l'alchimie actuelle des sciences humaines, dont la théorie de la médiation fait tendre vers la chimie. C'est par la diabole de l'analyse en perspective que nous allons interroger le contenu « *symbole féminin criminel* » et sa métabole historique et contextuelle, pour tenter de circonscrire un ou des processus qui en permet la déclinaison, la sériation. C'est par la parabole du chemin faisant que nous allons visiter, sans prétention à l'exhaustivité, la question de la criminalité féminine. Criminalité féminine qui se moque dans son principe, que la variabilité de sa réalisation, sa conation, incube ou succube, voire concube.

Evidemment le diable n'est pas sans faire penser à la figure chrétienne du tentateur et de son épigone Eve qui résonne du *diabolos* – le calomniateur. Ce qui fait dire à quelque esprit malin que la femme est le suppôt du diable parce que Satan l'habite. Autre manière de dire que la femme est diabolique, entendu au sens chrétien péjoratif. Nous pouvons nous en amuser, par jeu de mots interposé, il n'en pas moins qu'au Moyen Âge, comme plus tard pour le sauvage,

la chrétienté refusera à la femme la possession d'une âme. Si fait, contradictoirement cette même chrétienté, à travers la figure de Marie, posera en exergue le féminin.

Diable, démon, *diabole –diabolos*, les grecs, au moins présocratiques, comme la pensée orientale au demeurant, n'avaient pas omis dans leur génie et leur *génésis* sémantique qu'*Aléthéia*- la vérité n'existait pas sans son *collosos* - son double pour paraphraser Jean Pierre Vernant, le mensonge ; précédant la dualité de Bachelard du songe et de la science. Platon transformera cette bi polarité, cette terre de contraste, en opposition du sensible et de l'intelligible. La chrétienté avant que de reprendre Aristote, par Avicenne et Averroès interposés, va progressivement établir dans la pensée occidentale la dichotomie au dépend de la bipolarité, la linéarité du récit au lieu de la récursivité, de la circularité du principe et du renversement possible des ses réalisations. Ce faisant elle permettra la naissance de la **modélisation** que les sciences de la nature, après Bacon et Descartes, développeront ; ainsi que la naissance de la clinique dont l'actuelle thérapeutique est issue (le sujet de la naissance de la clinique sera développé dans le chapitre « *Crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique* », et dont nous sommes les héritiers. L'épistémologie garde la modélisation mais retrouve la diabole de la circularité dans la dialectique qui processuellement montre que le principe est éminemment contradictoire. Ce contradictoire fait qu'un même principe peut se réaliser de façons qui nous apparaîssent (dirait Platon dans son mythe de la caverne) opposées, ce qu'illustre avec brio littérairement Jean Paul Sartre dans le ***Diable et le bon Dieu***. On a les qualités de ses défauts dit l'adage populaire.
Ce principe éminemment contradictoire que Jean Gagnepain nomme dialectique de la rationalité, que d'une manière proche Marcel Gauchet énonce « *la raison humanitaire telle que les pathologies de la mécanique cérébrale la mettent en lumière* » est la pierre angulaire de l'édifice clinique. Cette clinique nous induit et conduit, à l'encontre de nombreuses productions oratoires et livresques, à déconstruire le phénoménal pour déduire le processus.

Autrement dit nous allons, « *chemin faisant* »[27] dans l'***analyse en perspective*** des phénomènes, chercher à déduire une ***focale*** des processus inhérents à cet objet surdéterminé idéologiquement et indéterminé épistémologiquement, qu'est la criminalité féminine. Ceci de manière polémique mais non dédaigneuse, hormis envers quelques sachants prétentieux (*nobody's perfect*), à rebours de la plupart des études sur ce sujet – objet qui privilégient la

[27] Expression du sinologue François Jullien.

focale phénoménale et le raisonnement inductiviste. Focale phénoménale qui substantifie, positivise de manière Comtienne, le phénomène criminel, et qui plutôt que de chercher des analogies manifestes, dans la matérialisation, permettant de trouver la récurrence d'un principe, comptabilise – dénombre les phénomènes en autant d'occurrences répertoriées. Nous le verrons, il en est ainsi du catalogue de crimes affirmés féminins, tel que l'infanticide en ses différentes versions : infanticide, filicide, meurtre d'enfants etc.… ce qui est aussi intelligent que de ramener l'agression sexuelle au masculin, parce que ce dernier possède l'engin phénoménal (il faut pas exagérer non plus, pas tout le masculin, soyons vigilants aux effets de la polysémie). L'agression sexuelle est masculine parce que l'homme est pourvu d'un pénis, l'infanticide est féminin parce que la femme est apte à enfanter. L'on me dira que j'exagère et que je caricature, sans doute, mais que le lecteur de la présente thèse aille lire les écrits sur le féminin et la criminalité féminine, et je ferai œuvre de pénitence (avec la corde et les cloches, si besoin est), si je suis mis en défaut par rapport à la généralité des productions.
La clinique anthropobiologique de la théorie de la Médiation, étudie donc cette dialectique du processuel et du phénoménal, du principe et de sa manifestation. Nous avons évoqué plus avant l'importance de l'érection théorique du modèle sans lequel il n'est pas d'objet. L'objet ne préexiste pas à l'observateur. « *Le point de vue crée l'objet* » pour reprendre l'expression de Gaston Bachelard concernant l'épistémologie des sciences physiques. Ce propos a été développé plus avant dans les paragraphes *question de point de vue et questions sur le point de vue* dans le chapitre *La criminalité féminine : une criminalité épicène et insolite*.

Cette heuristique occidentale a permis les avancées en sciences naturelles et particulièrement en physique. Il est certain que la biologie, dont Sigmund Freud a toujours maintenu qu'en dehors de l'état où elle se trouvait à son époque, elle serait la science à venir, et les sciences humaines ne peuvent pas se départir de la modélisation. Pour autant la clinique épistémologique en sciences humaines telle que l'érige Jean Gagnepain en mettant à jour la dialectique processus/phénomène et la bipolarité inhérente au contradictoire, retrouve, nous l'avons dit, la dialectique présocratique et particulièrement la pensée orientale. Dans la pensée orientale à côté du *Jinisme* la *pensée chinoise* est fondamentale. Un auteur contemporain, François Jullien, est d'une didactique précise et concise, et je permettrai de dire incontournable, à ce sujet. François Jullien[28] propose une analyse en contraste des pensées occidentale et orientale. Paradoxalement alors qu'il démontre que la pensée orientale est

[28] Jullien F., Chemin Faisant, Réponse à ***, éd Seuil, Paris, 2007.

diabolique (en notre définition) tandis que nous pourrions dire que la pensée occidentale est symbolique, sa mise en contraste est intelligible par la mise en opposition. En fait la Théorie de la Médiation, notamment dans la clinique de la glossologie à partir de la patho-analyse des aphasies (ce que remarque Marcel Gauchet) démontre qu'opposition et contraste se projettent l'un sur l'autre. *Modélisation occidentale* et *corrélation orientale* (bipolarité) se complètent. Cette complémentarité va orienter notre propos tout au long de cette thèse. Pour plus de clarté dans le paragraphe suivant sera proposé un tableau récapitulatif de la mise en contraste des pensées occidentale et orientale.
Ce faisant, il vaut mieux semble t'il malgré l'actualité politique et pénale réactionnaire française, être châtié en France qu'en Chine.

2)- Chemin faisant, passant par la Chine.

De l'orientation de la thèse.

« Dans son dernier livre, au sens du plus récent, nous espérons qu'il s'agit du last but not least, « La violence de vivre », Claude Balier[29] *évoque le mot d'esprit de son médecin concernant un symptôme psychosomatique : « C'est l'air de la mer ! ». Pour nous qui sommes bretons, l'air de la mer ne saurait que susciter notre acquiescement, de la polysémie dans l'homophonie du vocable ; puisque d'une part nous sommes cernés, avec notre consentement, par Neptune Poséidon, et que d'autre part il n'est pas si loin le temps où d'aucun ethnologue parlait du matriarcat breton. Ces faîtes de mers nous désorientent ils ? Toujours est il qu'il est justifié que désorientés nous paraissons souvent à l'ouest. Mais comme Christophe Colomb en se trompant de direction, et de ce fait se désorientant, découvrit l'extrême occident, pour paraphraser François Jullien, la psychocriminologie bretonne découvre synchroniquement avec Claude Balier de nouveaux continents épistémologiques. Si l'air de la mer créa pour Claude Balier un manque physiologique de souffle, il nous a prouvé depuis lors qu'anthropologiquement l'inspiration ne lui a pas fait défaut, bien au contraire. Ce souffle que les hellènes antiques appelaient Thumos et qui s'est transformé mystiquement en Pneuma en ce qui concerne la Psuké, Claude Balier l'exprime dans un esprit sain. »* [30]

S'orienter en se désorientant, se désorienter en s'orientant voilà un paradoxe auquel nous confronte l'épistémologie. Il n'en est pas seulement de la théorie et de l'explication dans ce

[29] Balier C., La violence de vivre, éd. Erès, Paris, 2007, p.23.
[30] Genuit P., *Allocation de clôture du colloque Claude Balier*, Université Rennes 2, Mai 2007.

paradoxe, il en va des incidences de la rationalité diffractée. Et nonobstant leur caractère occidental, des cliniciens occidentaux comme Franck Chaumon et Bruno Gravier ont une analyse sur l'éthique, que d'aucun nommerait propos chinois, au rebours de la doxa morale ambiante prônant le risque et la tolérance zéro. Au demeurant la définition de tolérance zéro, c'est l'intolérance, dont acte.

« *L'éthique est au-delà de la vérité. Toute Décision suppose une prise de risque(s).* »[31]

Ceci nous amène à dire que le contraste occident – orient est heuristique, mais qu'en orient certains sont plus proches de la pensée occidentale et inversement. Comme le dit Gilbert Durand : « *on peut caricaturer en disant que dans les penseurs et philosophes, il y a ce qui coupent (modélisation- opposition) et ceux qui lient (corrélation – contraste) […].* »

Les philosophes occidentaux peuvent se classer en deux groupes, ceux qui coupent la vision des choses en deux et ceux qui recollent. Mais on peut ajouter que le philosophe occidental (à la temporo spatialité linéaire par ailleurs) ne recolle que pour couper par ailleurs. Aristote dément bien un certain dualisme platonicien. Celui entre sensible et intelligible, la sensation et l'intellection mais recoupe (matière et forme, entre puissance et acte (impétus - conatus), entre vrai et faux.) Ainsi Galilée en sa pensée physique de l'inclinaison, et Albert Einstein en sa pensée physique de la relativité, modélisent occidentalement le processus et le déploiement inhérent à la pensée orientale.

Par rapport à la connaissance grecque modélisée et objective, centrée sur l'objet, induisant la composition, la connaissance processive chinoise propose la schématisation, la transformation, la corrélation. Corrélation et schématisation, que nous retrouvons dans la pratique heuristique de l'analogie de fonctionnement dans les différents plans de la rationalité. Ainsi en ce qui concerne la question sexuelle, la clinique nous démontre que le lien sexualité – génitalité dans l'incorporation est analogue au lien indice – sens dans la perception ; autrement dit le fonctionnement du sujet est analogue, bien que différent, à celui de l'objet.

A l'*hypokeimenon*, la substance, que l'occident met en exergue, l'orient répond par le *d'où procède les choses* dans la bipolarité du *Yin er Yang*. *Er* qui signifie : et, mais, d'où, de lorsque, dans l'enchaînement et le renversement. Autrement dit la diabolique et la dialectique.

Il est plausible de se demander quel peut être l'intérêt heuristique d'une telle démarche. Que peut bien apporter une telle analyse contrastée. Je propose au lecteur de se rendre plus bas,

[31] Gravier B., *Cours de M2 Cliniques criminologiques et victimologiques*, Mars 2007, Rennes 2.

dans le tableau, à la case Volonté, il pourra questionner, ce qui a fait couler beaucoup d'encre, et ce n'est pas fini, en ce qui concerne la ***crédibilité.*** La pensée chinoise ne se préoccupe pas de la sincérité de la personne et de la crédibilité du discours, à l'instar du grec antique qui ne pouvait concevoir Aléthéia – la vérité sans le mensonge, ou de la bible *Omnis homo mendax* – tout homme est menteur. Pour la pensée chinoise tout discours est menteur, ce qui compte est la fiabilité de l'acteur, sachant que du même principe se manifeste le pire ou le meilleur. Ce ne sont pas, autrement dit, les termes d'un contrat qui en font sa *fiabilité*, c'est la viabilité des effectuations de celui-ci. L'efficience ne se jauge pas à l'empan d'une efficacité, tant celle-ci souvent est une justification des actions menées : la peine de mort pour le meurtrier d'enfants, la dite castration chimique (n'ayons pas peur des mots pérore un certain) et autre hôpital fermé pour agresseurs sexuels montre cet accrochage occidental aux notions de crédibilité et d'efficacité. Pense t'on pour autant le contrat de mariage, consenti ou obligé, dans l'efficacité ? Un peu de chinoiseries amènerait peut-être une réflexion salutaire à ces tenants du discours vrai. Car s'il y avait efficience de leur principe quelque soit la forme, tout principe se réalise dans le polymorphisme des manifestations, il n'existerait pas de divorce légiféré ou non.

Ce rapport entre les pensées occidentales et orientales n'étant pas le sujet de la thèse, nous n'irons pas au-delà de cette réflexion. Le tableau ci-dessous résume et illustre la pensée en contraste.

Tableau n°2: Mise en perspective des pensées occidentales (grecque) et orientales (chinoise).

Pensée grecque classique (occidentale)	**Pensée chinoise (orientale)**
Opposition – polarité matière *Phusis* / (*Techné ; Mékhané ; Logos ; Mathésis ; Nomos*) Nature / Humain	Contraste – Bipolarité *QI* : Souffle – énergie
Temps – espace *Chronos - Tropos*	Moment (saison) et Durée (processus) Moment = entre moment
Séparation Rapport entre l'identité et l'unité	Souffle par modification de la confusion, de l'indistinction
Acte – Successivité Séquences détachées Sériation *Mimesis*	*TAO* : Cours (des choses) – Voie *Yin er Yang* : *er*= mais, d'où ; de lorsque (devenir) enchaînement -renversement
Autre, différent, opposé Compréhension - Construction	Ailleurs (hétérotopie) Déplacement (mise à distance) – Constat du contraste
Efficacité – Finalité Modélisation : Forme – Fin : *Eidos* - *Telos* Modélisation en aval : *Arché* Héroïsme de l'action Evènement : *Kairos*	Efficience – Processus Rapport de condition à conséquence Transformation silencieuse en amont Ne rien faire, qu'on ne puisse pas faire *JI* : amorce – moment favorable
Imitation : *Mimesis*	*Wen* : Déploiement
Être : *Ontos – logos – Ego* Inspiration : *Muses* Persuasion – Rhétorique Antilogie – antinomie (frontal) Symbolique et appariement Rupture – dédoublement : *Suggenéia*	Processus *Xing* : Incitation *Wo – Feng* : Influencement (oblique) Est –Ouest Allusif - Dire au gré chemin faisant
Essence : *ti esti* (qu'est ce que c'est) Substance –'ce en quoi s'opère les choses' : *Hypokeimenon* Matérialisation : *Hulê*	Capacité – 'de' – d'où procède les choses *Yin er yang* : Polarité
Distentionnel – 'avant – après' Nourrir son âme : *Thumos – Psukhé* Bonheur (valeurs cf. Platon) – Idéalisation Sage – saint	Transitionnel Nourrir sa vie : *Tao* Viabilité (Mencius) Stratège

Processionnel (succession) Connaissance objective Primat du perceptif (Représentation) Généralité Origine et successivité	Processuel (transition – mutation) Connaissance processive Pas de Primat Mise en lien, mise en rapport Récursivité du principe
Volonté : *Aidos* Choix (préférentiel) : *Proairesis* Sincérité – Crédibilité Valorisation	Volonté Règles – commandement *Zheng* : Régulation – Juste milieu Ténacité – Fiabilité Confiance (Risque encouru)
(Mise en) Forme : *Eidos* Modélisation -Ressemblance - Composition	Transformation : *Yiking* - Changement Résonance : *Xing*= terrain - Schématisation - Corrélation

3)- Du propos chinois au propos déplacé

- Du point de vue distancié.

Ce que prône la didactique psychocriminologique de Loïck Villerbu est un point de vue distancié, tant par rapport à l'objet d'étude qu'aux émotions que celui-ci suscite ; ce qu'autrement l'on peut nommer : l'explication et ses corrélations contre transférentielles dans la traduction et l'interprétation. Il s'agit dès lors de déplacer le regard de la focale de l'objet ou du sujet d'étude, d'où l'intérêt de l'analyse en perspective, quelques soient les contenus de celle-ci, dont le passage à l'acte criminel fait présentement partie.

- Inactualité historique et non coïncidence du phénoménal et du principiel.

En cela la psychocriminologie rennaise rejoint dans une intention de science appliquée le caractère médiationiste de science fondamentale, dans l'analyse des faits criminels ; à savoir la ***non coïncidence*** *des contenus manifestes du phénoménal avec le processus qui leur est inhérent*.

Non nova sed nove – rien de nouveau mais d'une manière nouvelle : dit la maxime, ou ***inactualité*** pour reprendre le concept de Loïck Villerbu. Déjà Duns Scot l'évoquait au Moyen Âge : « *materia est in actu, sed nullius est actus ; est quoddam in actu, ut est res quaedam extra nihil »*[32] En d'autres termes, la matière est en acte, mais elle n'est l'acte de rien ; elle n'est l'acte de rien, ne serait-ce que parce qu'elle sert de fondement à toutes les actualisations.

Ceci n'est pas une position angélique, nous reconnaissons bien sur la matérialisation. Nous énonçons que le fait, la matière n'est pas un en soi, et déjà dans le vivant les espèces ne perçoivent pas la matière de manière uniforme, même s'ils ont tous une gnosie. L'homme en plus y ajoute l'analyse qui fait que le concret est inhérent à la capacité d'abstraction qui le signifie, qui le transforme (cf. pensée chinoise). Qu'il dénote et désigne de la pierre, une fraise ou la liberté, le mot ne coïncide pas avec la chose, et le processus signifiant réalise le concret de la liberté ou de la fraise. La fraise de la limace n'est dans le vivant pas la fraise de l'hominien. Et à cela le langage par son impropriété sémantique y ajoute la polysémie et la synonymie qui fait que les fraises des mignons d'Henri III, ne sont pas celles du potager de ma grand-mère, loin s'en faut.

[32] Duns Scot (Jean) 1260-1308 : *De rerum principio* qu.VII, art.1, schol. 4

En quoi la célèbre maxime « *Il faut appeler un chat, un chat* » révèle la volonté d'imposer son point de vue au mieux, une inculture nimbée de suffisance au pire. Nous pouvons sans ambages asserter que ceux qui l'emploient sans discernement, mais pas sans responsabilité, compilent l'inculture d'une non réflexivité du point de vue et une volonté de puissance qui masque contextuellement leur impuissance de pensée. Un livre paru l'an dernier de Florence Monteynaud « *Appeler une chatte…Mots et plaisir du sexe* »[33], tord le cou à l'expression au masculin.

La question primordiale et fondamentale est donc : « Quel est le fondement du point de vue ou qu'est ce qui fonde le point de vue ? Et comment ce fondement fonctionne ? ». Car le criminel, même si nous ne partageons pas son point de vue, sa réalité, en tant qu'humain - présentement dans ce travail de doctorat, en tant que femme – construit sa réalité ; et c'est cette construction qui nous intéresse. Qu'on ne s'y trompe pas nous ne venons pas substantifier « Le criminel » inné ou acquis, nous ne pensons pas qu'il y ait une figure criminelle pas plus qu'il n'y ait *La femme* pour paraphraser Jacques lacan. Pas plus d'ailleurs que nous tentions de débusquer une improbable vérité du sujet, qui comme le dahu est une construction mythique, au sens où la vérité inhérente à la faculté axiologique (en ses versants naturels de valorisation du désir et culturel de décision) recoupe le sujet, mais n'est pas inhérente au sujet.
Ce questionnement de la vérité ainsi que celui de l'équité sera abordé ultérieurement. Ce qui nous intrigue est l'énigme d'un fonctionnement auquel seul l'homme a accès à l'instar du langage, de l'inceste, du rire, de l'erreur etc.…

Ce qui fait qu'après le célèbre « *errare humanum est* » auquel précédait le « *Peccare humanum est, et felix culpa* » de St Augustin, nous pourrions ajouter « *Criminare humanum est* ». A- t'on déjà vu une chatte tuer ses petits et les conserver dans un congélateur ?

[33] Monteynaud F., Appeler une chatte…Mots et plaisir du sexe , Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2007.

C - De la détermination de l'objet et du sujet étudiés, concernant la criminalité féminine.

1) La dissociation du Modus : Modus Opérandi - modus Vivendi – modus décidendi – modus Significandi. (Mise en acte, mise en scène, mise en branle, représentation).

Nous avons vu dans la présentation préalable que le point de vue déterminait l'objet. Nous pourrions dire, nous référant en cela à l'analyse médiationniste (anthropobiologie) que le point de vue, bien qu'il n'en crée pas la dynamique, détermine non seulement l'objet mais aussi le sujet, le trajet, le projet. Autrement dit le point de vue nous permet, dans la situation à étudier : de prendre naturellement conscience de l'objet, et d'**expliquer** culturellement la signification de la situation objectale; de *finaliser* naturellement le trajet de l'opération inhérente à la situation et de construire culturellement celle-ci ; de *définir* naturellement son corpus et d'en **décrire** culturellement l'**intrigue** ; d'apprécier naturellement le projet de l'élaboration, et de diriger- d'orienter culturellement celui-ci pour en **déchiffrer l'énigme**.

Les enquêtes criminalistiques et criminologiques ont jusqu'à présent privilégié le **modus opérandi** : *mode opératoire - opération – la conduite de la* ***mise en acte*** **,** dans leurs analyses. La psychocriminologie rennaise, suivant en cela la déconstruction – redistribution épistémologique de la Théorie de la Médiation, montre l'intérêt dans un *plus à trouver* heuristique, de tenir compte du **modus vivendi** : *condition de la situation et* ***mise en scène***, comment le sujet et son entourage négocient la situation; ainsi que du **modus décidendi,** autrement dit l'analyse des *comportements (tentation) et des options (intention) prises par le sujet corrélativement à ses mise en acte et mise en scène* dans , ce que Jean Gagnepain nomme la ***mise en branle*** [34]* pulsionnelle.

Nous reprenons le terme de *mise en branle*, qui peut surprendre ici, étant donné la connotation actuelle tendancieuse du vocable. Cependant comme pour d'autres termes qui suivront, comme celui d'Analogie – *Analogia*, qui hors de son acception banale veut dire *contre mot*, de même qu'Anachronie que le français commun aujourd'hui entend sous le sens de désuet, alors qu'il signifie *contre (le) temps,* quand Synchronie signifie *avec le temps*, et non dans le même temps (même naturellement aucun individu, ne partage le même temps que son proche) ; le terme *mise en branle*, se réfère au latin *Brandiculare – mouvoir, agiter, se remuer*. Or remuer, mouvoir, ici renvoie à l'émotion (l'émouvance, le tropisme du végétal)

[34] Cf. Tableau n°2

non pas agie dans l'activité motrice concernant le moyen de parvenir à une finalité, mais dans la mise en forme pulsionnelle d'un coût (prix, effort) pour parvenir au gain, au bien, qui est la **satisfaction** et non **l'action finie** ou **la mise à terme**. Autrement dit l'agi de l'***activité*** motrice (technique) est distinct de l'***agitation*** mise en forme dans la pulsion. L'activité opératoire n'émeut pas ou alors par recoupement de l'émotion. Tandis que le terme *ébranler* rend compte d'une position émotionnelle, tout comme le *branle bas* dans la marine. Enfin si quelques ***agités***, troublés dans leur capacité émotionnelle se retrouvent hospitalisés, il n'y a pas que je sache de prise en charge, hormis commerçante, de l'activité. Même s'il est vrai, le terme d'***activiste*** ne nous aide guère épistémologiquement à la dissociation clinique. Il serait loisible, pour ne pas créer de malentendu d'utiliser le concept, tout proche mais moins sujet à caution, d'***ébranlement***. Mais nous nous retrouverions dans une situation analogue aux notions de *scénario* par rapport à la *mise en scène*, ou de *jugement* par rapport à la *mise en jauge*. Car le scénario, le jugement et l'ébranlement énoncent l'action et non la mise en forme de celle-ci.

Mise en branle que souvent le clinicien nomme *mise en acte* ou *passage à l'acte* en ne différenciant pas le ***moyen et la finalité de l'acte*** des ***coût* et *gain de l'action*** et son ***pousse à***, du fait que dans la connaissance commune *conduite* et *comportement* sont confondus. Que le lecteur féru de Lacan se rassure, il ne s'agit pas ici de singer un « *pousse à la femme* ». Il s'agit de montrer en quoi l'anthropobiologie nous induit à dissocier la capacité concernant le registre *motricité - activité* de la capacité concernant *l'émouvance (émotionnel) – pulsion*. Dans ce qui est convenu, communément – banalement, le *passage à l'acte* concerne évidemment le *recoupement de la pulsion et de l'opération*, de la mise en branle -ébranlement et de la mise en acte - activité ; mais il ne faut pas confondre, cependant les deux registres comme Blanche Neige eut pu confondre ses nains. Dans le passage à l'acte, l'incidence est la capacité *émouvo-pulsionnelle*, l'acte n'en est que le contenu. La clinique de l'acte en ce qui concerne l'humain, tenant compte de la dialectique anthropobiologique est inhérente à l'Ergologie. Celle du dit passage à l'acte, renvoie à l'Axiologie. Dans son fonctionnement *récurrent*, l'acte n'est qu'une des *occurrences*. L'injure, l'obscénité des propos par exemple montre qu'à travers le discours et le *tacere* – tacite de certaines communications, le langage – locution et l'interlocution peuvent être d'autres occurrences, corrélées ou non à une mise en acte. D'autre part un apraxique ayant en déficit de gestualité ou un *atechnique* ne pouvant se

servir habilement d'une arme seraient bien en peine de passer à l'acte, pourtant que leur capacité pulsionnelle non atteinte pourrait les y inciter.[35]

Le point de vue théorico-clinique donnant sens à l'explication des phénomènes étudiés, lui, est inhérent au **modus significandi.** C'est le fondement de ce modus significandi du clinicien de quelque champ auquel il se réfère et s'inscrit que nous allons analyser, par l'exemple dans cette thèse de la détermination du féminin et de la criminalité féminine. Par esprit de synthèse, nous proposons le tableau ci-dessous, pour illustrer le propos ci-dessus.

[35] Cette question du passage à l'acte sera analysée dans la dernière partie de cette thèse : *III- Hypothèses cliniques, concernant la criminalité féminine dans le champ de la carcéralité.*

Tableau n° 3 : Analyse tétramorphe du Modus

	I	**II**	**III**	**IV**
	OBJET	**TRAJET**	**SUJET**	**PROJET**
	Conscience ***Représentation*** Perception	Conduite ***Mise en acte*** Opération	Condition ***Mise en situation*** Incorporation	Comportement ***Mise en branle*** Pulsion
Modus	**Significandi** Conceptualisation La Théorisation Modélise la Conscience. ***Mise en forme*** de l'**énonciation**	**Opérandi** Production La Technicisation Modélise la Conduite. Les opérations ***Mise en pratique***	**Vivendi** Contractualisation La Composition Modélise la Condition. ***Mise en scène*** de l'**intrigue** de l'**histoire**	**Décidendi** Intention L'Orientation Modélise le Comportement. ***Mise en jauge*** de l'**énigme** de l'**action**

Les modalités naturelles et culturelles non seulement peuvent se recouper, interférer, mais en plus l'observateur *éprouve* souvent (d'aucun dirait *déduit* ; nous allons aborder dans ce qui suit la problématique de la déduction) le principe et l'incidence de l'une d'elle à partir d'une autre, prise comme contenu.

Par exemple le fonctionnement du langage est appréhendé dans ses recoupements, et déduit, de la communication, à savoir la ou les langues, et/ou dans l'intention du dire à savoir le discours.

D'autre part là où l'Occident série le temps – *Chronos* et le lieu – *Tropos*, et privilégie la découpe pour les définir explicitement par la *Mékhané* interposée de l'horloge ou des cloches[36] . L'Orient privilégie le constat de la durée et de l'étendue pour déduire implicitement et tacitement (sans le nommer, mais sans sous-entendu) ce que nous nommons temps et espace. Paradoxalement l'orient déduit le principe implicite, qu'il nomme efficience à partir du résultat. Résultat qu'il analyse à partir du cours des choses ; quand l'Occident

[36] Corbin H.

rationalise le principe par substantialisme interposé. L'un comme l'autre (comment pourraient-il faire autrement ?), se confrontent à la *non coïncidence de l'incidence du principe avec sa réalisation*. Mais quand l'un semble l'accepter et en rendre compte par la notion de procès, l'autre cherche dans les contenus de la réalisation concrète la définition de l'abstraction du principe. Dès lors il en est des fraises libidineuses, du sexe, de la liberté, de l'intériorité et de l'extériorité, l'introspection, comme de la crédibilité, de la dangerosité et de l'efficacité auxquels croient dur comme fer ceux qui les énoncent. Et si la **croyance** peut être un obstacle épistémologique, elle ne l'est pas tant dans le religieux avec ou sans opium du peuple, que chez les sachants qui ne scrutent pas leurs fondements. Nonobstant qu'il ne faille pas confondre le religieux et le clérical.

Ainsi en ce qui concerne le fait criminel, serait on aviser avant de mettre notre déduction en marche, de questionner à quelle incidence est inhérent le comportement criminel. Car celui-ci peut être le manifeste d'un autocontrôle en défaut, autant que le manifeste d'une autonomie en défaut. Cependant que le comportement en lui-même ne saurait être criminel puisque inhérent à l'animalité, qui si elle peut révéler de la violence comportementale et de l'agressivité corporelle n'a pas accès à l'humanité du crime. Quoique cette expression *humanité du crime* puisse paraître paradoxale, le crime est inhérent à la seule humanité ; et les actes dits inhumains sont justement du seul registre de l'humain. Qu'il en soit du célèbre aviateur ayant vaincu à pied la Cordillère des Andes après un accident d'aéroplane, ou du meurtrier d'enfant, l'un comme l'autre peuvent énoncer : « *Ce que j'ai fait là, aucune bête ne l'aurait fait* ! »

Ainsi, nous pouvons *avoir conscience* nous *représenter* un objet, mais aussi une mise en acte. Nous pouvons aussi nous représenter une situation, il vaut mieux d'ailleurs puisque c'est ce qui fait que nous avons conscience de notre condition, de ce que nous sommes ; l'animal a d'ailleurs comme nous accès à cette sorte de *Dasein*, même cette conscience d'être au monde chez l'animal n'est pas réflexive comme chez l'humain. Chez l'humain *Sapiens*, chez l'animal ça pionce. Conscience d'être anthropologique qui est là encore de façon épicène, puisque la conscience et l'être de la femme ne diffèrent en rien, maternité biologique inclue, de celle de l'homme. Enfin nous pouvons avoir conscience de notre spontanéité émotionnelle surtout quand celle-ci est mise en branle dans nos pulsions.

Il est important, au demeurant, de différencier la notion commune (banale) de conscience, de la notion de conscience en tant que représentation naturelle, à laquelle a accès l'animal, telle

que nous l'évoquons ici, même si la psychanalyse l'englobe dans la dialectique de l'*Unbewusste* et du *Bewusste* (inconscient – conscient). Pourtant la psychanalyse, du fait de sa découverte par Freud, pouvait interroger l'hétérogénéité des facultés que la Théorie de la médiation a théorisée par la notion de « *Rationalité diffractée* ». Sans doute comme l'énonce Jean Gagnepain peut on trouver explication, du fait du contexte de savoir, de la philosophie de la conscience, dans lequel Sigmund Freud découvrit l'objet de la psychanalyse. Cependant outre que justement *Bewusste* et *Unbewusste* repris à Arthur Schopenhauer sont intriqués au Savoir – wissen – Gewissen, et signifient dans une traduction littérale, qui ravirait le coureur cycliste Richard Virenque, *Su et Insu* ; tout lecteur de dictionnaire de psychanalyse trouvera en traduction de conscience *Bewusstheit – Bewusstsein – Gewissen.* Ce qui montre que l'allemand tout comme le français dissocie la conscience d'être de l'être conscient, comme la conscience de vouloir du vouloir conscient et de la conscience d'agir (de faire) et le fait ou agi conscient.

Ce qui peut apparaître ici comme du baratin philosophique, des arguties sophistes, pourtant est neurologiquement fondé. La clinique des *aphasies* et des *atechnies*[37] a ouvert la voie – la *déhiscence* d'un *Tao* épistémologique - à une clinique tenant compte de la rationalité diffractée. En ce sens, au demeurant, et accompagnant l'intuition freudienne, nous pensons qu'une biologie moins naïve que séant, donc à venir, permettra de vérifier les hypothèses heuristiques en sciences humaines de la Théorie de la Médiation. Où l'on s'apercevra que les baratineurs ne sont pas ceux que l'on pense aujourd'hui.

Ce qu'il en est de la *conscience représentée*, il en est de la *conduite agie*, de la condition *située*, du *comportement branlé*. Ainsi de même que nous venons de l'énoncer l'Être peut être le contenu de la conscience, la conscience peut être le contenu de l'être. De même, si le vouloir peut être le contenu de la conscience ou de l'être, ceux ci peuvent être ensemble ou séparément le contenu du vouloir, de la tentation et de son acculturation : l'intention normée – orientée.

Avouons que la diffraction, des fonctions biologiques et des facultés anthropologiques, traversées par la Diabole de la dialectique anthropobiologique, ne facilite pas la tache du chercheur, tout particulièrement dans la clinique en sciences humaines. Car si le Conscient – *Bewusste* est diffracté, l'Inconscient - *Unbewusste* itou. L'actuelle dépendance de la psychanalyse à la philosophie de la conscience, en cette question et non en toutes questions, ne permet pas cette déconstruction heuristique médiationiste.

---

[37] Sabouraud O., Le langage et ses maux, Odile Jacob, Paris, 1995.

La Théorie de la Médiation qui est un développement épistémologique psychanalytique tient compte de la dialectique Conscient – Inconscient. Elle démontre, dans la diffraction de la Rationalité, la dialectique d'un *implicite – explicite* transformant également, la conscience en conceptualisation du *modus significandi*, la conduite en production du *modus opérandi*, la condition en contractualisation (ou composition) du *modus vivendi*, la tentation comportementale en intention orientée dans la décision ou *modus décidendi*.
Si le lecteur pense que nous nous en prenons à la Psychanalyse, notre intention est de participer à son développement et non à sa destruction. D'ailleurs des prétentieux s'y sont essayés, avec l'insuccès que l'on sait. De même en évoquant la différence des *modus significandi*, *modus opérandi*, *modus vivendi*, *modus décidendi*, nous cherchons à démontrer que l'enquête scientifique a intérêt à ne pas se focaliser, comme actuellement de manière simpliste et naïve sur le seul modus opérandi. Focalisation qui fait état d'un catalogue à partir du seul explicite sans se demander ce qui le fonde. Tant de naïveté est confondante, dans la polysémie du mot : confuse et affligeante de manque de scientificité, à l'instar de Mac Mahon devant les inondations du Lot et Garonne s'écriant « *Que d'eau ! Que d'eau !* ». Un grand nombre d'exégètes pétris de statistiques sont souvent nos Mac Mahon contemporains. Nous pensons que cet état actuel du savoir explique la pauvreté et les confusions cliniques tant dans les champs de l'éducatif, du thérapeutique et du juridique, des notions contemporaines confuses d'agis dangereux, de passage à l'acte etc. ; Ce malgré la bonne volonté zététique de quelques uns, comme le psychologue psychanalyste André Ciavaldini, cherchant à définir une *clinique de l'acte*.

Nous évoquions plus haut le lien des ***recoupements*** possibles des capacités et l'***incidence*** de l'une sur une ou des autres, avec le fait que l'observateur **déduit** cette incidence (y compris la récurrence de son principe) à partir du **constat**, qui lui s'effectue sur le lieu du **contenu de l'incidence.** Ainsi une *agnosie* ou une *aphasie* se découvrira dans le lieu de la communication (entretien clinique) en réponse à une demande de description de l'objet ou du concept.
Pourtant ce qui est effectif en clinique aphasiologique, à l'instar de la remarque de Marcel Gauchet énoncée au tout début de cet écrit, ne l'est pas effectivement dans le champ des sciences humaines en général. Gageons que la démarche de la psychocriminologie rennaise, tenant compte de la clinique anthropobiologique participera, tel un *spéculum*, à désembocher les obstacles épistémologiques qui sont à foison.

2) La détermination de l'objet : de l'incidence théorique et de du fait de l'énonciation.

21- Investigation et intervention clinique

Il en est théoriquement de l'**objet d'investigation** comme il en est pratiquement du **sujet** sur lequel porte l'**intervention**. Mais s'il y a une analogie entre l'objet d'investigation et le sujet d'intervention, en cela qu'ils sont communément contenu d'étude (en tant qu'objet) ou contenu de prise en compte (en tant que sujet), ils ne se confondent pas. D'où vient en cela, sans doute, le hiatus entre la pratique objectale de l'expert et la pratique subjective du thérapeute.

D'où vient en cela probablement le sentiment du thérapeute, que la personne dont il s'occupe, qu'il **prend en charge** diront certains, est réduite par l'expert à l'objet d'une autre question que la sienne, celle du magistrat ; qu'ainsi le pronostic médical de l'expert s'apparente de fait à une *mantique juridique*. Les débats sur la validité des cliniciens du soin, en tant qu'experts commis par le juridique et qui se soumettent, en général sans grand discernement à la Weltanschauung d'icelui, sur des sujets comme le risque de récidive définie pénalement, semblent rendre compte de cette confusion de l'objet d'investigation et du sujet d'intervention. Tant il semble que l'expert se sert de la description, de l'explication, de la construction, et de l'orientation thérapeutique pour répondre au lieu de la formalisation juridique, faisant ainsi un grand écart. Remarquons ironiquement que la question sexuelle est au centre des débats socio-pénaux, comme elle l'est en son versant organique de l'écartement : gare à la rupture de l'organe, hormis pour celui que le doute habite.

Cependant si l'analogie de l'objet d'étude et du sujet de la **prise en compte** est congrue, Il est possible de travailler sur l'analogie trinitaire de la prise en compte dans le pouvoir modulaire (didactique – thérapeutique – juridique). Ainsi si théoriquement la criminalité est structuralement épicène, malgré ses différences conjoncturales et contextuelles ; si l'**objet humanisé** est susceptible de renversement du fait de la dialectique (l'immanence contradictoire du principe), cela induit que le **sujet humanisé** l'est aussi. De fait le diagnostic ne peut se départir d'un pronostic prenant en compte la dialectique et la métastabilité (pour parler comme Sivondon) du principe.

Le caractère éminemment contradictoire du principe, la bipolarité chinoise et présocratique ainsi que son corollaire le renversement, induit la **possible réversibilité** des états de conscience, conduite, condition et comportements du sujet traité dans l'enseignement, le soin,

la sanction. Ce qui induit, de fait, à ne pas restreindre la personne à une position unique et focalisée du sujet. Le même principe, comme dit l'adage populaire, donne le meilleur et le pire, les défauts des qualités et les qualités des défauts. Pronostiquer une dangerosité à venir, parce que le sujet a été, en un moment – lieu – ambiance, en état d'infraction, renseigne plus sur l'impuissance heuristique ou la crainte de l'oracle que sur la pertinence de son propos. Ceci étant dit, ontiquement nous ne ferions pas mieux ; éthiquement, par contre, il est à espérer que nous ne consentions pas à prononcer de telles billevesées.

Certains tenant de la psychothérapie, et surtout de la psychopédagogie, du côté de l'intervention, dans une démarche allopathique, quelque fois cherchent à ramener l'impudent à la raison. Ils tiennent - à vrai dire- peu compte de la raison d'icelui, en lui inculquant des **habiletés sociales** concordantes et congrues en lieu et place de **distorsions cognitives** incongrues socialement. Ou ils cherchent une **névrotisation empreinte de culpabilité** (chrétienté platonicienne quand tu nous tiens !) afin de recouvrer une **altérité de bon à loi** et aloi. En cela, il participe comme guérisseur d'une focalisation identique à celle de l'oracle. Le fait que leurs actions puissent avoir une certaine efficacité n'est pas remis en cause. Mais comme le dit la réclame : tous le gagnants du Loto ont joué au moins une fois. D'autre part si l'on conçoit l'agression comme une **rencontre mimétique** où se met en branle et en acte un **écho de vulnérabilité psychique**, dans lequel les projections et les identifications entre **vulnérant** et **vulnéré** se mutualisent ; Celui qui a imposé une emprise à l'autre peut se laisser imposer l'emprise par un autre. Combien de mauvais garçons sont-ils bons garçons dans le conformisme de la carcéralité et l'adhérence au discours potentiaire ! Sans omettre que le dit bon garçon dans la légalité, peut dissimuler légitimement, une parfaite mauvaise foi, sous couvert du respect de la parole de l'autre.

En ferions nous, et plus, en faisons nous différemment en des circonstances professionnelles, conjugales, parentales, amicales, où nous sommes gênés aux entournures ? « *Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre* ! » nous transmettent les évangiles canoniques, en ce qui concerne le jugement à l'encontre de la femme adultère. Georges Brassens ajoutant : « *Ne jetez pas la pierre à la femme adultère. Je suis derrière !* » ; et « *Et si les chrétiens du pays, Sans vergogne, Jugent que cet homme a failli, Homme a failli. Ça laisse à penser que, pour eux, Sans vergogne, L'Evangile, c'est de l'hébreu, C'est de l'hébreu.* »
« *Parole, parole …* » comme dit la chanson.

« Cette parole [sur l'agression sexuelle] qui va être jugée, son existence même (vais-je parler ?), sa possibilité (puis-je parler ?), les conditions de sa tenue (quand et comment vais-je parler ?), sa nécessité (dois-je parler ?), son contenu (dois-je en parler ? Va-t-il en parler ? Qu'est ce que je veux qu'il entende ? Comment va-t-elle le prendre ?), ses effets et conséquences, judiciaires ou non, sont une préoccupation constante au temps de la procédure pour l'auteur comme pour la victime.

Or la procédure, le traitement processuel pèsent de multiples manières sur ces paroles et, en cela, l'auteur et la victime n'ont pas tort de s'inquiéter des conditions de leur tenue. Les règles de procédure organisent ces paroles, les formatent, les restreignent, les canalisent, elles les déforment, les reprennent, les répètent ou les négligent. Elles les transforment. La procédure les rapporte aux statuts successifs qu'elle donne aux protagonistes. Elle ne les appréhende qu'au regard de leurs possibles conséquences juridiques mais elle leur fait produire des effets sur des registres très différents : qualification des faits, orientation procédurale, culpabilité, personnalisation de la peine, appréciation du préjudice. Les paroles tenues durant la procédure produisent toutes sortes de conséquences judiciaires complexes qu'auteurs et victimes pressentent sans le plus souvent pouvoir bien les comprendre et encore moins les anticiper.

C'est qu'ils les vivent le plus souvent sur un tout autre registre, plus personnel, plus émotionnel et longtemps après le procès, les « paroles » que la justice pénale aura ainsi ***mises en scène selon ses normes*** *continueront d'être présentes pour eux comme des paroles qui ont été librement tenues et au surplus lestées par la solennité du cadre dans lequel elles ont été prononcées. »* [38]

C'est ici où la mantique expertale est sujette à caution, car elle **substantifie le sujet** de sa clinique de **à l'état de l'objet étudié dans le *Hinc et Nunc et Sic* du procès juridique** (à l'instar de l'*evidence based medecine* envers laquelle le regretté Edouard Zarifian émettait de justes réserves). Encore une fois tous les experts ne sont pas à mettre dans le même panier de… Cependant seraient ils si affirmatifs dans leur exercice du pronostic thérapeutique, ces mêmes experts prompts à répondre aux questions magistrates ? Pour peu qu'ils soient enseignants dans leur champ de compétence, seraient ils si affirmatifs sur le devenir de leurs étudiants ? N'ont-ils jamais vu des étudiants d'abord laborieux épanouir leurs facultés ; des

[38] Danet J. *Parole de l'un contre parole de l'autre ? Statut de la parole et traitement processuel.* in : IVème congrès international francophone sur les agressions sexuelles, Paris, 13 septembre 2007.

étudiants d'abord brillants s'accomplir dans la *connaissance commune*, le *savoir endormi*, et dévoyer la *connaissance scientifique* – pour reprendre les propos de Gaston Bachelard ? Seraient ils si affirmatifs dans le pronostic du devenir de leurs enfants, tenant compte de l'éducation dispensée dans leur paternité épicène ?
La nature a horreur du vide, la culture a horreur du plein. Aux innocents (qui ne peuplent pas seulement les prisons) les mains pleines !

Il serait vain de penser que seul en sa position d'expert, le clinicien réifie l'objet d'investigation et le sujet d'intervention. Les notions de restructuration cognitive, de vérité du sujet, de prise en charge de la globalité d'icelui, de l'universalité de l'Oedipe etc. de la part du thérapeute n'ont pas grand-chose à envier à la mantique expertale. Fort heureusement dans un cas comme dans l'autre la pragmatique (prisée à raison par les pensées chinoise et anglo-saxonne) se passe des grands principes et des grands sentiments. Et l'élève au sortir de l'école comme le patient au sortir de la thérapie ou le justiciable au sortir du parcours pénal, s'ils n'ont pratiquement rien retenu des contenus de ce pourquoi et en quoi leurs mentors pensaient leur apprendre, traiter ou diriger, peuvent néanmoins se transformer. Postulons qu'en tant qu'humain ils s'approprient les dons grâce à la capacité anthropologique de révolution. « *Ce que tu as hérité de tes pères, acquiers le, pour le posséder* » : asserte Goethe.

Ce pourquoi répondre en oracle en terme d'***évolution*** restreint l'humain à son animalité. Ce n'est pas bien fin et même injurieux pour l'humanité, qui elle ***révolutionne*** sa Pensée par le Signe, son Art par l'outil, son Histoire par la Personne, sa Liberté par la Norme. Les abus ne sont pas que sexuels en notre monde. Comme le dit Boris Cyrulnik[39] : « *Il existe aussi des abus textuels, qui ne sont pas moins problématiques pour le genre humain.* » Pourtant les tenants actuels de la Pythie partagent l'inanité, avec leurs sujets, d'expliquer le devenir par l'évolution, que nous partageons certes avec l'animal, mais que nous révolutionnons dans l'équilibre du déséquilibre, l'*Omalon* de l'*Anomalon* pour paraphraser Aristote dans « *L'homme de génie et la mélancolie* » (au rebours de celle de Delphes, inscrite dans la théodicée). Quelque fois la Pythie est pitoyable, surtout quand elle se targue de *répondre* au lieu de *questionner*.

[39] Cyrulnik B.

22- Opération discursives et processus d'énonciation.

Nous avons beaucoup utilisé jusqu'ici les notions de principe, d'incidence et de récurrence relatives à celui-ci, des occurrences de la manifestation phénoménale inhérentes à la réalisation de ce même principe, d'induction et de déduction inhérentes au point de vue (*paire de lunettes*) de l'observateur. Aussi est-il temps de sonder le fondement du principe théorique, ou pour être plus précis du fonctionnement du principe qui permet à l'homme (en sa version épicène) d'énoncer et de théoriser, de formaliser l'objet de son étude, ceci en perspective avec les questions inhérentes à la pratique dans le champ Psychocriminologique.

Pour ce faire nous reprenons la formulation médiationniste de Jean Gagnepain, avec quelques ingrédients à note façon. Si ce dernier nommait ses émules « *les nouveaux cuistres* » de la cuisine médiationiste, bien que nous y tendions, rien n'est moins sûr que nous arrivions à en être « *Maîtres Queux* ». Si fait, pourtant pétris de la formule Goethe concernant l'appropriation, nous ne sommes pas certains de ne pas trahir la pensée médiationiste. Nous avons-nous aussi droit à la résurgence coupable et chrétienne du scrupule, malgré l'apophantique polémique qui diabolise (traverse) nos propos, que Diable.

Lorsque l'adulte erre, il tire le Diable par la queue !

a-De la non- coïncidence du principe et de la manifestation.

La pensée grecque, à notre connaissance, est l'*Arché* de la pensée occidentale (*Arché*, en sa polysémie dualiste d'origine et de modèle). La pensée occidentale en général, ne semble pas rendre compte de l'heuristique hellène, voire même l'appauvrit en cherchant à prouver le statut de l'explication par le substantialisme. Autrement formulé, l'actuelle pensée occidentale dominante dans le champ clinique des sciences humaines réifie la coïncidence du *Logos* et du *Das Ding* – du mot et de la chose -comme le font remarquer pertinemment les psychanalystes freudiens et lacaniens. Rendons leur grâce, une fois n'est pas coutume, du côté heuristique de leur démarche.

Dans la traduction polysémique du concept de *Logos* (analyse, étude, discours) nous nous focaliserons ici sur l'acception de sa traduction de « mot ». Le *Logos* – mot désigne la chose. Cependant les grecs, n'avaient pas omis de penser qu'ils pensaient ; et qu'ainsi ils

transformaient le monde par le *Logos* justement. Aussi à la coïncidence contextuelle du mot et de la chose dans la désignation, ils opposèrent l'*Analogia*, le ***contre-mot***. (*ana* –contre).

Autrement dit ils exprimaient ainsi que, si dans les occurrences contextuelles le mot désignait une chose, dans son processus de signification le *Logos* pouvait signifier bien d'autres choses que la chose (*hinc et nunc et sic*) désignée dans la stabilité du moment présent. Pour résumer, l'*Analogia* démontrait par le contre-mot, la contre-désignation, la non coïncidence principielle du mot et de la chose désignée ; du mot et du fait observé, du mot et de l'évènement situé, du mot et de la valeur attribuée momentanément au terme de la désignation. En ce sens la pensée hellène antique est proche de la bipolarité chinoise en ses caractères de **dialectique** (mot donc contre-mot, *Yin er Yang*; Métastabilité principielle de la signification mais statisme phénoménal de la désignation) de **relativité** (la désignation est relative au *moment* de l'énonciation, *Kairos – Ji*) et de **réversibilité** (le principe signifiant étant contradictoire, le phénomène désigné peut être à tout moment renversé).
La neurologie actuelle, en sa découverte de la plasticité neuronale, semble conforter l'analyse.

Sans doute par souci apodictique est-il important, en aparté, de souligner que Jacques Lacan, appropriant la linguistique de Ferdinand De Saussure à ce qu'il nommait sa *linguisterie*, dans sa dichotomie *Signifiant –Signifié* rend compte d'une analyse identique. Le Signifiant comme principe, le(s) signifié(s) comme manifestation(s).
Pour notre part, suivant en cela Jean Gagnepain, nous préférons les termes de signification et de désignation, à ceux de Signifiant et signifié(s). D'une part, la théorie de la médiation ne relève pas anthropo-biologiquement de Primat du Signifiant ou du Phallus, ce à l'instar du psychanalyste André Green, et ce contrairement à Jacques Lacan. D'autre part parce que la clinique patho-analytique des aphasies démontre la *bi-facialité du Signe* (Signifiant-Signifié) dans le processus dialectique signification/désignation. Enfin du fait de la diffraction de la rationalité, cette même patho-analyse a controuvé, justement, l'analogie de fondement et fonctionnement en ce qui concerne le Signe – *modus significandi* (signifiant/signifié), l'Outil – *modus opérandi* (fabriquant/fabriqué), la Personne – *modus vivendi* (instituant/institué), la Norme – *modus décidendi* (règlementant/règlementé).

Sommes nous *lost*, *far-away,* à l'ouest ou fort éloignés de la question de la criminalité féminine, comme il serait légitime de le penser, tant l'objet même de l'étude semble s'estomper ? Que nenni !

En effet d'une part l'énoncé du crime ne diffère en rien, dans son principe, des réalisations d'autres énoncés, même si celles-ci peuvent être manifestement différentes. D'autre part la dialectique controuvée dans le plan de l'énonciation logique, est analogiquement efficiente et effective dans les plans de la construction technique, la composition personnelle, l'orientation décisionnelle.

Pour synthétiser le propos, nous proposons l'hypothèse suivante : L'énoncé du crime est l'**énoncé social d'un agi comportemental**. La cause (le principe de causalité) du crime n'est pas à confondre avec son fondement ou son origine (ou son principe de responsabilité - légalité) ; pas plus que la causalité et la responsabilité du crime ne sont à confondre avec les mise en acte (activité) et le principe de la légitimité personnelle de la *mise en branle* (comportement) du crime.

Si notre hypothèse est exacte, elle conforte la ***non coïncidence de l'efficience*** criminelle et de son ***effectuation***. L'hypothèse coalescente à cette non coïncidence est que dans nombreux cas, dans la variabilité des manifestations, nous ***déduisons de la particularité*** de l'agi déhiscent criminel, ***une généralité*** d'un trouble ou d'une situation critique où l'acteur est empris (dépendant) implicitement dans l'aliénation de ***coïncidence***, concernant l'***autonomie*** ou l'***autocontrôle***.[40] Pour clore ce paragraphe, pouvons nous énoncer que si le mot – *Logos* tente contextuellement de **cor-respondre** à la nature de la chose, l'*Analogia* démontre qu'il ne peut **coïncider** avec celle-ci ; ceci contrairement à certaines personnes qui dans l'agi du crime tentent désespérément et dans la *Mal-adresse* de faire coïncider l'acculturation de leur Histoire avec la nature du leur vécu, ou l'acculturation de leur Liberté avec la nature de leur éprouvé. La question de la *Mal-adresse* sera analysée dans le chapitre « *Crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique*. »

Ce qui ici questionne le crime pourrait dans la question de l'Enfant, à la manière de Jean Claude Quentel, s'énoncer comme l'impossibilité d'une maturation de responsabilité adulte (autonomie, *autos*-soi, *Nomos*-loi), dans la recherche de faire coïncider la Genèse et l'Histoire, le *puer* et le *filius*, le petit d'homme et l'enfant reconnu – adopté. Sans doute l'enfant peut correspondre avec le petit, mais par contre jamais, hors pathologie ou situation critique, y coïncider.

La clinique notamment de l'infanticide, nous l'évoquerons au dernier chapitre, nous amène à l'hypothèse que la victime est dans une emprise inconsciente du sujet, l'écho mimétique

[40] Nous développerons plus loin ce propos, notamment dans le dernier chapitre de cette thèse.

d'une enfance non appropriée, parce que souvent dépossédée, humiliée. L'enfant présent représente le sujet désigné de l'enfance insignifiante et indéterminé (interminable) de la mère meurtrière. Le meurtre peut être la tentative désespérée de la suppression symbolique, diraient les psychanalystes d'une possession, qui n'a d'autre issue que la mort réelle, avec le nourrisson ou l'enfant comme exutoire.

D'où le fait que malgré la ***correspondance sémantique*** du mot et de la chose (du *Logos* et de la *Hulê*), mais du fait de la ***non-coïncidence sémiologique*** : on ne peut « appeler un chat – un chat » que dans une circonstance d'acception consentie des mots dans la conversation. D'où le fait aussi que la *synonymie* nous permet de faire l'analogie entre consentir et opiner. Par contre la **polysémie** nous renseigne sur le fait que *opiner* ne correspond dans la désignation, à *branler du chef* que dans le contexte de l'accord entre parties, si je puis dire, mais non en toute circonstance. En d'autre circonstance, ce n'est pas l'opinion qui est en branle. Sans compter que la *mise en branle criminelle* peut aller à l'encontre du chef, comme par exemple dans le parricide, à contresens du sens commun du branle capital, sans doute parce que l'auteur épicène du crime, secoué du chapeau perd la tête, et, comme le dirait Prévert, est décider à régner à la place d'icelui.

Ce constat sémantique de la non-coïncidence et de la correspondance du mot et de la chose, nous le réaffirmons se trouve dans la diffraction de la rationalité humaine, si je puis me permettre le redondance. C'est pourquoi à partir d'un constat dans le concret, faire une relation de cause à effet, voire plus dénombrer les éléments, sans interroger la différence entre le lieu de l'abstraction du principe et les contenus concrets de sa manifestation est plus mythique que scientifique. Le mythe est donc d'une heuristique mesurée, à moins que paradoxalement il soit le moyen, le *spéculum* – miroir, de découvrir par déplacement ou contournement sémantique l'objet de la détermination. C'est l'hypothèse que nous faisons en ce qui concerne la détermination du féminin et du masculin, dans les mythes cosmogoniques et théogoniques antiques.
Cette hypothèse sera traitée synthétiquement dans le *Chapitre II – De la construction de l'intrigue du féminin et de la criminalité féminine*, et est développée plus exhaustivement dans le texte en Annexes : <u>Construction du féminin dans les religions antiques</u> .

b-Non coïncidence structurale, correspondance conjoncturale.

Plus avant, nous avons asserté que la nature a horreur du vide, quand à rebours la culture a horreur du plein. De même, en ce qui concerne l'énonciation et la théorisation pouvons nous, suivant en cela jean Gagnepain, asserter que : « *le sème n'est jamais vide, puisque définissable à l'objet qu'il contredit, quand le vocable (concept) n'est jamais plein puisque définissable par rapport au sème* » ; au *modus significandi* du cadre théorique, à la *mise en forme* de l'énonciation. Autrement dit l'énonciation, la conceptualisation, d'un objet peut, de part la variabilité (métastabilité) du sème dans la signification, amener à des désignations différentes, bien que la désignation vise à la stabilité de la correspondance du mot et de la chose.

Analogiquement dans l'analyse sociologique, cette fois, nous pouvons asserter que la *fonction du thérapeute*, n'est jamais vide puisque définissable par le *sujet individuel* qu'il contredit, quand le *contrat* thérapeutique n'est jamais plein puisque définissable par rapport à la fonction thérapeutique ; au *modus vivendi* inhérent au cadre thérapeutique et sa *mise scène* de l'intrigue. Autrement dit le rôle professionnel peut prendre plusieurs figures, masques (*Prosopon – Persona*). Ce que la clinique freudienne du Transfert illustre pertinemment, par les figures paternelles dans la filiation thérapeutique, ou l'alliance thérapeutique pour parler comme Alexander ou Bruno Gravier. Autrement dit la contractualisation, entre sujets, peut avoir plusieurs effectuations du fait de la variabilité de la composition.

Nous pensons qu'il est au demeurant heuristique d'*intégrer* la *récurrence* de la fonction thérapeutique à l'*expansion* à la globalité, du métier du service, de la liturgie professionnelle (*Leitourgia* –Service public), quelque soient les manifestations différentes du service (*Munus*) et de ses rémunérations (*munéra*). Il en est du psychanalyste comme du boulanger, la fonction crée l'organe, ou fait le larron.

Ainsi, à propos de larron, si l'on déplace le point de vue du service professionnel sur le service criminel, l'un comme l'autre, qui nous ne cesserons de le dire sont épicènes, alors cela induit, avant que de déduire le lieu du trouble ou de la crise, de marquer la dialectique personnelle, de l'individualité du sujet et de la fonction efficiente du service, ainsi que de l'effectuation du contrat.

Analogiquement encore, mais cette fois dans l'analyse axiologique, pouvons nous exprimer que la *direction du décisionnaire* n'est jamais vide puisque définissable par le *projet* de ses actions qu'elle contredit, tandis que la *vertu* du *choix* effectué n'est jamais pleine puisque définissable par rapport à l'efficience de la variabilité de la direction ; au *modus décidendi*

dans l'action en lien à la *mise en jauge* de l'*énigme*. Autrement dit la décision, l'orientation, l'intention, de la mise en œuvre d'un projet peut prendre plusieurs directions ; ce autant chez soi que chez autrui, autrui qui peut criminaliser son *Dasein*, sa *Weltanschauung*.

« *Rien n'est jamais acquis à l'homme…et quand il croit…* » dit le poète.

Il y aurait du fait de cette analyse diffractée, beaucoup à dire sur la notion confuse du « *Sens de la peine* » qui ne distingue pas, le sens inhérent à la signification de l'énoncé de l'objet de la peine, le sens inhérent à l'appropriation du châtiment par le sujet, et le sens de la direction (l'orientation) du projet d'exécution des peines, pour reprendre le vocable juridique. Est- ce ironique ou heuristique de remarquer que la détermination du *sens de la peine,* dans la pensée et dans l'action, est demandée au justiciable alors même qu'elle est indéterminée par l'institution qui le demande ? Il semble, en ce registre en être de façon récurrente, du sens de la peine comme de l'aveu, qui est signifié au justiciable, sans doute dans une légitimité sociale indiscutable, sous le sceau de la vassalité. Ceci à l'instar du seigneur qui mandait ses vassaux pour qu'ils fassent allégeance par l'aveu. Il semble y avoir en ceci un malentendu fondamental et une équivoque entre l'intention juridique et le mode contractuel qui lui est inhérent. Ce que le juriste Jean Danet évoque, sans doute moins hermétiquement que nous, dans son texte[41] : *Parole de l'un contre parole de l'autre ? Statut de la parole et traitement processuel.* Hermès aussi est paradoxal et variable nous l'avons écrit précédemment.
Un schéma synthétisant l'ensemble du propos n'est peut-être pas superflu ; schéma auquel nous rajoutons le précèdent, l'un et l'autre se complétant.

[41] Danet J. *Parole de l'un contre parole de l'autre ? Statut de la parole et traitement processuel.* in : IVème congrès international francophone sur les agressions sexuelles, Paris, 13 septembre 2007.

Tableau n° 4: Non coïncidence structurale et correspondance conjoncturale.

I	III	IV
Glossologie/Théorisation	**Sociologie/Composition**	**Axiologie/Autorisation**
Conflit grammatical	***Conflit ethnique***	***Conflit éthique***
Non coïncidence Sémiologique* **Sème/Objet** **Sémeion* – signe **Polysémie*** **Poly* – plusieurs **Sémie* - sens **Variabilité du sens** Un mot peut avoir plusieurs sens **Récurrence et Efficience de la** Signification	**Non coïncidence (Dé) ontologique*** **Fonction/Sujet** **Ontos* -être **Polymélie*** **Mélie* de *melein* - s'occuper de **Variabilité de la fonction** Une même personne peut avoir plusieurs identités plusieurs fonctions **Récurrence et Efficience de la** Responsabilité	**Non coïncidence Chrématologique *** **Intention/Projet** **Chréma*- oint, choix,élection **Polycolasie*** * *Colasie* - correction Jauge-jugement **Variabilité de la direction** Une intention peut se porter sur plusieurs projets, et aller dans plusieurs directions **Récurrence et Efficience de la** Décision
Correspondance Sémantique **mot/chose** ***Synonymie*** Plusieurs mots peuvent avoir le même sens. **Effectuation de la** Désignation : ***Concept*** ***Message*** **Sens établi** **Contextuellement selon les occurrences**	**Correspondance (Dé) ontique** **fonction/individu** ***Symmélie*** Plusieurs individus peuvent avoir la même fonction. **Effectuation de la** Composition ***Contrat*** ***Usage*** **Fonction établie** **contextuellement selon les occurrences**	**Correspondance Chrématique** **orientation/désir** ***Syncolasie*** Plusieurs projets peuvent avoir la même intention, aller dans la même direction. **Effectuation de** l'Intention ***Vertu* (du vœu)** ***Suffrage*** **Direction établie** **contextuellement selon les occurrences**

Tableau n°3 : Analyse tétramorphe du Modus.

	I	**II**	**III**	**IV**
	OBJET	**TRAJET**	**SUJET**	**PROJET**
	Conscience ***Représentation*** Perception	Conduite ***Mise en acte*** Opération	Condition ***Mise en situation*** Incorporation	Comportement ***Mise en branle*** Pulsion
Modus	**Significandi** Conceptualisation La Théorisation Modélise la Conscience. ***Mise en forme*** de l'**énonciation**	**Opérandi** Production La Technicisation Modélise la Conduite. ***Mise en pratique***	**Vivendi** Contractualisation La Composition Modélise la Condition. ***Mise en scène*** de l'**intrigue**	**Décidendi** Intention L'Orientation Modélise le Comportement. ***Mise en jauge*** de l'**énigme**

c-Mise en cause et remise en cause dans l'explication du phénomène criminel.

Le constat d'un fait criminel observé, sa mise en forme théorique, son explication passera par la *description*, le *recensement d'indices*, la *mise en rapport des indices* tant matériels qu'historiques ou personnels, comportementaux, intentionnels. La déduction causale de l'explication, est la cause de l'observateur. La cause du crime, elle, recoupe la responsabilité – imputabilité trop souvent reconstruite par l'observateur en terme d'origine. A cela, comme le fait remarquer François Jullien dans son analyse contrastée, des pensées occidentales et orientales, l'Occident conçoit le procès du crime (entendre le parcours processuel, et non le procès du tribunal), dans une jonction origine-fin. De même L'Occident indique le comportement en terme d'exploit ou de scandale, c'est-à-dire le valorise positivement ou péjorativement, avec une dose d'émotion non négligeable ; pour ne pas parler de déhiscence émotionnelle, à l'instar de Bruno Gravier, ou de Jouissance à l'instar de Jacques Lacan. Autrement dit nous partons d'un constat positiviste de contenus concrets, comme le disent Gaston Bachelard où Jean Gagnepain pour déduire le lieu abstrait du trouble. Pour parler autrement, le comportement criminel n'est pas en lui-même signifiant. Il peut être le contenu de l'effectuation de plusieurs efficiences, qu'il convient de chercher. Ainsi l'analyse des agis en termes de *compensation* ou de *suppléance*, permet à partir de l'observation de fonctionnement excessif d'une capacité de postuler en retour un défaut d'une autre capacité. Ce peut être par exemple, à l'image de la théorisation du « *recours à l'acte* » cf. Claude Balier, la déduction d'un **défaut de rationalité sociale** à partir du constat de **l'excès de comportements violents**. Au demeurant pourrait on parler plus exactement de *mise en branle excessive* plutôt d'*activité délétère*, pour être plus précis, comme nous y engage la diffraction de la rationalité étudiée anthropo-biologiquement. L'excès comportemental ne peut pas ne pas nous faire penser à la question de la déhiscence émotionnelle et pulsionnelle. Si la schématique du tableau sur le Modus quaternaire : significandi – opérandi – vivendi – décidendi, est valide, le recours à la mise en branle de comportements violents, du fait d'une déhiscence émotionnelle, peut être inhérent à un *modus vivendi* en défaut, comme pathologiquement dans le cas des Perversions ou Psychoses, tout autant qu'inhérent à un *modus décidendi* en défaut, comme pathologiquement dans le cas des Psychopathies ou Névroses. Ce qui induit de ne pas se référer exclusivement à une *analyse censitaire* (recensement et valorisation des indices), mais de lier la stratégie d'enquête, aussi scientifique qu'elle puisse être, avec la *mise en rapport* (chère à la pensée orientale) des contenus occurrents pour déduire la récurrence d'un principe. Par exemple chercher, si

l'hypothèse de fonctionnement d'emprise est retenue, différents modes d'emprise que celui où se focalise l'attention judiciaire– défaut d'autonomie effective dans les agis, les dits, le relationnel ou le comportemental. Ou, autre exemple, si le défaut d'autocontrôle est supposé, chercher non à dénombrer les occurrences mais une récurrence polymorphique des ratages de la maîtrise, dans la maîtrise de soi, maîtrise de l'autre, maîtrise de la pensée, de l'activité, de l'attention, de l'application etc. Autrement dit déduire de la focale générale du passage à l'acte au particulier de celui analysé – *hinc et nunc et sic*- , l'induction du particulier implicite (efficience) de l'autocontrôle à la généralité de ses modes d'effectuation sur des contenus différents.

Ce fonctionnement analytique Jean Gagnepain, l'appelle l'**inclusion**. L'inclusion dans la *mise en forme* théorique de l'énonciation est une *remise en cause*, une réflexivité pour paraphraser Edmund Husserl, dans le principe de causalité. Ici encore, il convient d'entendre le sens de causalité en son principe de causer - signifier le monde, et non comme la raison diffractée du crime ou la *cause du peuple*, voir la cause freudienne.

Dans le principe de causalité la *remise en cause* ou inclusion (déduction – induction) se conjugue avec la *mise en cause* ou **intégration.** Analogiquement à la ***déduction*** (du général au particulier) dans l'inclusion, nous relevons l'***expansion*** (du tout aux parties) dans l'intégration ; de même que la ***récurrence*** (des parties au tout) dans l'intégration, est analogique à l'***induction*** (du particulier au général) dans l'inclusion.

Ainsi la mise en forme explicative (théorisation) corrélativement à la *remise en cause* du raisonnement peut on interroger sa *mise en cause* logique. Au *raisonnement déductif*, se conçoit son pendant le *raisonnement expansif*. C'est-à-dire d'étendre par exemple le point de vue global sur le passage à l'acte criminel aux parties manifestées. Au *raisonnement inductif*, se conçoit son pendant le *raisonnement récurrent,* qui cherche, s'il est possible, de rapporter les parties occurrentes observées à une récurrence principielle, telles :que la relation **autonomie – emprise** et/ou la relation **autocontrôle – subterfuge**.

Nous préférons le terme de **subterfuge** à celui communément employé de ***manipulation***. A cela plusieurs raisons : d'une part, parce que subterfuge (*subterfugium* – échappatoire, ruse) désigne et dénote le côté de « l'échappée » relevé dans l'expression de la déhiscence. D'autre part parce qu'il énonce essentiellement un fonctionnement. Enfin parce que le terme de manipulation ainsi employé est une injure faite au manœuvre qui manipule quotidiennement dans l'exercice de son métier. La connotation morale qui est liée au pseudo- concept de manipulation ne peut que dévoyer l'heuristique de la clinique. Si une voiture tombe en panne, ce qui intéresse le mécanicien est le fonctionnement mécanique ; il ne lui viendrait pas à

l'idée de prêter à l'engin l'intention maligne de la panne. C'est parce que nous nous sommes capable d'intention et d'orientation de nos désirs et comportements que nous prêtons de l'intention à l'acteur de méfaits. Question subsidiaire, mais néanmoins fondamentale, est-on sûr de l'intention et de la volonté consciente de l'acteur ou de l'actrice, lors de la commission des faits? Freud nous a ouvert la voie (*Tao*) de la remise en cause d'une telle question, avec l'*Unbewusste*. Alors comment ce fait-il que nous et ses successeurs continuons à causer dans le banal. Le concept banal (commun) de manipulation montre qu'il n'y a pas que les agresseurs de tous poils, ou épilées, qui sont emprunts de banalisation et de minimisation de la violence des mots.

Ce qui s'analyse sur le plan inhérent à la théorisation et l'explication se retrouve analogiquement sur les plans de la composition et de l'orientation. Cette analogie sera étudiée dans le dernier chapitre de cette thèse : *III- Hypothèses cliniques, concernant la criminalité féminine dans le champ de la carcéralité,* chapitre ou sera évoqué dans une mise en rapport, analogiquement à la Cause – principe de causalité (mise en cause/remise en cause), la Responsabilité – principe de légalité (mise en intrigue/questionnement de l'intrigue ; mise en cène/remise en scène) et la Décision – principe de légitimité (mise en énigme/questionnement de l'énigme ; mise en jauge/ remise en jauge).

Par souci didactique, nous schématisons l'analyse concernant la mise en cause et la remise en cause.

Tableau n° 5 : Mise en perspective de la dualité de l'analyse proportionnelle.

Analyse proportionnelle	**Inclusion**	**Intégration**
	Remise en cause	***Mise en cause***
Processus d'	**Déduction** Du Général au Particulier	**Expansion** Du Tout aux Parties
Enonciation Théorisation Mise en forme	**Induction** Du Particulier au Général	**Récurrence** Des Parties au Tout

Le questionnement énoncé lors de la présentation préalable sur la notion de spécificité de la criminalité féminine, posait de manière tacite et implicite celle de la coalescence du particulier et du général et de son inverse le rapport du général au particulier. Pouvait on y trouver une particularité de principe ? D'autre part si nous avons mis en cause la notion de prise en charge de la globalité du sujet, telle qu'elle est souvent évoquée dans le domaine des psychothérapies, ce n'est pas pour en dénigrer la légitimité mais pour dire que celle-ci est impossible hors rapport de causalité dans la globalité - du tout et des parties.

Encore une fois ce n'est pas la focalisation qui est en cause, c'est la non mise en perspective avec d'autres focales. Dans l'énonciation, analogiquement par ailleurs à la composition et l'orientation, la focale ne se construit qu'en rapport avec la perspective globale. En ce sens d'ailleurs l'analyse glossologique de l'énonciation, analogiquement à l'analyse sociologique de la composition et axiologique de l'orientation (direction – décision) montre que la pensée occidentale et la pensée orientale, l'une comme l'autre en privilégiant un des axes, se sont privés d'une plus grande heuristique dans le domaine scientifique.

L'analyse en contraste de François Jullien peut sans doute amener à penser que comme en maints autres domaines, cette différence est paradoxalement une chance pour l'heuristique, pour peu que nous sachions la mettre à profit.

Ce qui est dommageable n'est pas la différence, c'est de se croire le nombril du monde ou à l'inverse d'épouser la cause de l'autre parce qu'elle nous fait exister. D'être, pour paraphraser Brassens, des « *imbéciles heureux qui sont nés quelque part* » « *ou des citoyens du monde qui ne sont nulle part* », au point du fait de leur déshérence de la loi, qu'est promue la déhiscence émotionnelle et universelle des droits de l'homme.

« *Plus l'on parle des droits de l'homme, moins on s'occupe de sa femme ; tant d'impudence dans l'inculture force le respect* », disait Pierre Desproges.

3) La détermination du sujet : de l'incidence historique de l'Evènement et de l'Intrigue. La Détermination de l'Enigme de l'acte criminel.

31- Rendre compte, prendre en compte, tenir compte.

Je reprends à mon compte, justement, la distinction que fait Loïck Villerbu entre la *prise en compte* et la *prise en charge*. Il nous semble pouvoir insérer cette distinction entre le principe, et le contexte de la manifestation de celui-ci controuvée par l'épistémologie et l'heuristique médiationniste. Il est cependant possible que cette appropriation ne corresponde pas, voire trahisse ou dévoie l'acception de Loïck Villerbu. C'est un risque à prendre, qui montre l'inclusion de la *prise* ou du *prendre* dans le principe d'appropriation. Le fait que cette prise puisse être interpréter comme un risque montre le recoupement que nous illustrerons plus loin de l'appropriation et de l'orientation de la décision ; autrement dit le recoupement de la remise en question ethnique et de la mise en jauge et du risque attenant au principe de l'éthique.

Tendre vers une démarche scientifique implique l'expérimentation de l'objet de l'énonciation, en tant qu'incidence. L'*incidence* de l'objet peut avoir différents *contenus* sur lesquels se portera le constat préalable à la déduction ou l'induction explicatives du phénomène. Cela induit, justement, que l'objet d'énonciation est toujours référencé, ou si l'on veut toujours en référence d'un savoir. Ainsi, selon Jean Gagnepain « *on tripote* » une sémiologie pour en ***rendre compte*** sémantiquement de la dialectique du mot et contre-mot dans la causalité. Analogiquement au rendre compte sémantique pouvons nous déterminer le ***prendre en compte*** déontique de l'altérité simultanément aux maniements déontologiques de la responsabilité. Toujours de manière analogique pouvons nous déterminer le ***tenir compte*** chrématique de l'interdit dans le vœu (ou limitation du souhait) simultané au fonctionnement de la chrématologie. Ce qui nous permet incidemment de tenir nos comptes en estime et d'y attribuer un mérite ou une valeur.

Le clinicien avant que de déterminer intentionnellement sa ***prise en charge*** qui est en fait une paraphrase de la prescription, tripote, bidouille, bricole, certains diraient allégoriquement, besogne son sujet. Bien entendu cette prescription dans la bipolarité prescription/proscription de l'ordonnance suppose un *recoupement de la décision et de la composition* avec le patient, autre forme de nommer le transfert. Il est intéressant, tenant compte, justement du cadre du pouvoir modulaire (éducation, santé, justice) de rendre compte du recoupement du légal et du

légitime où s'établit l'ordonnance, dans l'érection du transfert nous venons de le voir pour le thérapeutique, dans l'érection du code pour le juridique. Juridique où la bipolarité de l'ordonnance, par exemple probationnaire, s'énonce par la bipolarité obligation/interdiction (obligation d'emploi – de résidence etc. et interdiction de fréquentation de certains lieux – école- débit de boisson etc.), ou la bipolarité condition/correction (libération conditionnée au respect de l'ordonnance ou correction par réincarcération etc.)

Au demeurant, la notion de prise en charge avec son relent de paternalisme patronal, est un doux euphémisme qui permet au thérapeute, non médecin prescripteur, de ne pas avoir les soucis éthiques de la décision d'ordonnance. Ce qui lui offre un certain confort, mais n'élude pas la bipolarité axiologique prescription/proscription de l'ordonnance médicale et juridique, voire didactique, dans la dialectique autorisation/prohibition, d'attitude, de verbalisation ou d'agi, notamment de l'inceste institutionnel ou professionnel libéral avec son/sa patient(e). Le lecteur attentif, aura compris qu'étant moi-même psychothérapeute je m'inclus en ce registre. Un nouveau tableau ci-dessous synthétise l'analyse ci-dessus

Tableau n° 6 : Dialectique du rendre compte – prendre en compte – tenir compte.

	I	III	IV
	OBJET	**SUJET**	**PROJET**
	Causalité	**Légalité**	**Légitimité**
structure	***Inclusion glossologique*** **Découpe grammaticale dans le fonctionnement sémiologique** ***Remise en cause de l'objet***	***Inclusion sociologique*** **Frontière ethnique dans le fonctionnement déontologique** ***remise en question du sujet***	***Inclusion axiologique*** **Interdit éthique dans le fonctionnement chrématologique** ***remise à l'épreuve du projet*** ***Proscription***
conjoncture	***Mise en cause de l'objet dans le concept*** ***Intégration Rhétorique*** **Rendre compte : Sémantique de la non coïncidence dans l'énonciation** **non coïncidence mais correspondance contextuelle (intégration) du mot et de la chose (objet)**	***Mise en scène du sujet dans le contrat*** ***Intégration politique*** **Prendre en compte : Déontique de l'altérité dans la communication** **non coïncidence mais correspondance contextuelle (intégration) de la Personne (*anthropos*) et du sujet biologique**	***Mise en jauge du projet dans le choix*** ***Intégration morale*** **Tenir compte : Chrématique de la limitation du vœu dans le décision** **non coïncidence mais correspondance contextuelle (intégration) de la Norme et du projet** ***Prescription***

32-De l'intrigue et de la prise en compte de l'évènement.

-Rendu compte – prise en compte- tenu compte de la situation criminogène.

Le passage à l'acte criminel, apparaît en tant qu'**événement** et est généralement conçu comme une *marque*, certains diraient une rupture, dans le cours (*Tao*) de l'histoire d'une personne ; que celle-ci soit l'auteur du crime,ou bien la victime.

De nouveau, le point de vue détermine son *explication* théorique, sa *traduction* sociologique, son *interprétation* axiologique. Le point de vue, d'autre part dans l'analyse occidentale, généralement dichotomise l'*opposition* agresseur-victime, tandis que l'analyse orientale globalise le phénomène en *situation vulnérante*, mettant en *contraste* les positions réversibles (*Yin er Yang)* de la réalisation du principe *vulnérabilité/dangerosité*.

Nous intégrons à notre propos la notion de *situation vulnérante* établie par Loïck Villerbu, qui fait l'hypothèse clinique, basée sur l'expérience d'analyse et de rencontre d'agresseurs et de victime, que l'agresseur aussi troublant que ça nous paraisse vit cette situation d'agression de manière *traumatique*.

Nous évoquons en ce sens une situation de ***rencontre de vulnérabilité mimétique***, où se mutualise *tératologiquement* (avec ou sans réciprocité, très souvent sans) une coïncidence partielle du *vécu* et de *l'histoire* dans l'*assujettissement* du *vulnérant* et du *vulnéré* (nommés communément agresseur et victime) ; et/ou une coïncidence partielle de l'*éprouvé* et de la *liberté* (autocontrôle – tempérance) dans l'*assouvissement.* Comme nous l'avons dit précédemment, la séparation imagée et restrictive que nous faisons entre Orient et Occident n'est pas intangible (cf. Galilée – Einstein – Bachelard - Gagnepain). La théorie de la Médiation, la clinique Psycho-criminologique Rennaise dans leur analyse anthropobiologique s'orientent dans cette direction, plus qu'elles s'*occidentent* sur ce sujet. D'autre part la clinique systémique de terrain œuvrée par le Dr Sophie Baron Laforet s'intègre à ce point de vue.

La **rencontre** de vulnérabilité (psychique) mimétique et la coïncidence partielle – asservissement/assujettissement du sujet et de la Personne (vécu/histoire) et/ou la coïncidence partielle - assouvissement du projet et de la Norme (éprouvé/liberté) est distincte de la **relation**. La relation est *contractuelle*, comme le message est conceptuel. La relation est la réalisation de la dialectique de l'inclusion sociologique (non coïncidence su sujet biologique et de la Personne (remise en question du sujet) et de l'intégration politique (correspondance contextuelle de la Personne et du sujet). La rencontre de vulnérabilité, dans sa tentative

morbide ou critique de faire coïncider le contenu du sujet (qui peut être soi ou l'autre) renie (*Verleugnung*) ou forclôt (*Verwerfung*) la dialectique qui permet de transformer (*Wen*), de résilier, le sujet biologique en Personne anthropobiologique. Il y a semble t'il un possible questionnement structural à travailler épistémologiquement entre l'*imitation syncratique* inhérente à la question de la Paternité épicène et la *mimétique morbide* ou critique. A notre humble et prétentieux avis, Jacques Lacan ne s'y est pas trompé dans la question psychotique de la *forclusion du nom du Père*. L'enfant, comme le remarque Goethe et ainsi que le développe avec une acuité clinique sans précédent Jean Claude Quentel, se confronte à l'héritage dans la future acquisition de sa responsabilité adulte. Durant la période pré-pubertaire, il est une Personne en devenir (cf. dialectique Sujet/Personne), et vit dans l'***imprégnation*** parentale, et l'***imitation*** du modèle de la Paternité épicène. La clinique psychiatrique nous a ouvert la voie, concernant le psychopathologique, pour penser psycho-criminologiquement la *rencontre de vulnérabilité mimétique* comme marque d'un impossible dépassement et une transformation toute aussi impossible de l'imitation enfantine. Ainsi pouvons nous faire l'hypothèse d'un asservissement partiel de la personne à la sujétion enfantine, dans de nombreux faits criminels. Reste à déterminer si cette *psychotisation* est récurrente ou occurrente, inévitable ou ponctuelle. D'autre part, si nous tenons – prenons et rendons compte de la diffraction de la rationalité nos devons questionner analogiquement la **sujétion** et l'**assouvissement** dans leur manifeste de coïncidence partielle, que d'aucuns avec peu de discernement, à notre goût, énoncent sous les vocables pseudo-conceptuels d'***immaturité*** ou d'***infantile***. Si ce n'est que, soyons justes (*Zheng*), cette sujétion peut s'énoncer sous le vocable d'***infantilisation***, que nous retrouvons dans la dynamique du pouvoir modulaire ou autrement nommée situation de curatelle. *Dura lex sed lex* ! Notre avis est, que ces pseudo-concepts, tels qu'ils sont utilisés marquent l'adulto-centrisme et le peu de réflexivité de pensée de leurs auteurs.

Enfin de même que la *déhiscence émotionnelle* et violente peut compenser la *déshérence* ou pour le coup le concept d'*immaturité* (hors échelle de valeurs) est valide ; la psychotisation peut être le contenu manifeste d'une axiologie en défaut, celle-ci réalisée dans la coïncidence partielle de l'assouvissement. Il nous reste beaucoup à travailler pour déchiffrer l'*énigme* que pose le fait criminel, et culturellement nous sommes comme les enfants du laboureur tel que le propose le célèbre et précieux fabuliste Jean De La Fontaine.

Tableau n°7: Différence analogique des analyses par opposition et contraste.

Analyse par :		**Opposition***	**Contraste***
		Dichotomie / Fixité* **Focalisation***	***Proportion / Réversibilité**** **Perspective***
		Agresseur/Victime * ***Déterminisme Positiviste de la correspondance : Individu / Auteur Tentation / Acteur*** **Agression conçue comme réalisation d'un conflit**	**Rencontre de Vulnérabilité* Mimétique** ***Polymorphisme* diffracté de la coïncidence partielle : Sujétion / Appropriation Assouvissement / Tempérance*** **Défaut dialectique : Reniement du conflit sociologique Démenti du conflit psychologique**
		Agression ou victimisation Sérielle Dénombrement statistique* des faits répertoriés : Sériation distinctive Pourcentage / Successivité	Situation vulnérante* Récurrente Isomérie principielle* et résurgence contextuelle du processus : Sérialité proportionnelle Proportion / Récursivité
Constat :		**Déni de l'agresseur* Traumatisme de la victime**	**Sidération mutuelle* avec ou sans réciprocité de et dans la situation vulnérante pour le vulnérant et le vulnéré**

* les notions marquées d'une astérisque, au tableau n°6, sont développées plus loin dans l'écrit : notamment dans les chapitres II-C «crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique » et dans le *chapitre III-« Hypothèses cliniques, concernant la criminalité féminine dans le champ de la carcéralité »,* ainsi que dans les Annexes : chapitre 5 –« Anachronie et synchronie de la violence à caractère sexuel. Évaluation thérapeutique et conviction juridique. » p.117

-De l'inclusion de l'évènement et de l'intégration de l'intrigue.

Evènement : *e-venire, eventus* – Ce qui arrive, se détache. L'étymologie de l'évènement rassemble, il est intéressant de le noter, le « *ce qui arrive* » du déploiement de la pensée occidentale et le ce qui « *se détache* » inhérent à la pensée occidentale, tant dans l'inclusion que dans l'intégration ; dans le principe implicite ou structural qui découpe, et l'explicite ou conjonctural qui lie dans la correspondance, fut elle substantialiste dans l'analyse d'opposition. En cela la mise en cause étymologique énonce de façon tacite (en propos chinois ?) la notion de dialectique, que nous ne cessons dans cet écrit de mettre à la question sur l'objet présent de la criminalité.

Intrigue : Nous prenons ici, le mot intrigue dans son acception datant du XVII e siècle « *ensemble complexe de l'action d'une œuvre littéraire* ». Bien entendu l'Intrigue ici, ne se réfère pas à la littérature mais est une didascalie au sujet du déroulement, du déploiement de l'histoire constituée par l'acteur judiciarisé, ou l'exégète du pouvoir modulaire en ce qui concerne la criminalité. D'autre part nous ne pouvons ignorer qu'intrigue prend plus souvent que la définition précédente, dont nous nous servons pour notre raison doctorale, la dénotation et la désignation « d'embrouille, d'embarras, de machination, d'excitation de la curiosité », d'où procède le concept d'***intriguant(e)*** parfois évoqué dans les cours de justice. C'est en aparté intéressant car cela montre : D'une part l'interférence entre la composition personnelle et l'intention orientée que nous dissocions cliniquement[42]. D'autre part, une confusion récurrente de l'activité technique- agir et de l'action morale - être actif, que nous avons relevé en ce qui concerne les concepts, d'ébranlement et de manipulation, que nous retrouvons séant dans celui de machination qui lui est synonyme. Confusion inadéquate, ou fusion congrue ? Il serait précieux de soumettre le problème à la question épistémologique, tant il traverse nos réflexions et institutions : ainsi peut-on relever les actes des apôtres, les actes juridiques, l'acte théâtral etc.[43]

« *Un fait en lui-même n'est pas un évènement. C'est l'homme qui est histoire* (en sa qualité épicène d'être humain- remarque personnelle). » Jean Gagnepain.

Cette citation de jean Gagnepain fait écho aux travaux sur la construction de l'histoire par les historiens Paul Veyne[44], Jean Leduc[45] ou à l'épistémologue Michel Foucault.

---

[42] Cf tableaux.

[43] Si besoin se rapporter dans les Annexes au chapitre 4, « *Passage à l'acte, Psychiatrie et justice.* » p.101, où la notion d'acte est questionnée par la clinique et l'étymologie grecque et latine.

[44] Veyne P., Comment on écrit l'histoire, Le Seuil, Paris, 1970.

[45] Leduc J., Les historiens et leur temps, Le Seuil, Paris, 1999.

« ***Un évènement n'existe pas en soi***. *L'évènement relève d'une construction de l'historien qui en constitue les faits…Tout tourne autour de ce paradoxe, qui est la thèse de Foucault : ce qui est fait, l'objet, s'explique par ce qu'a été le faire à chaque moment de l'histoire ; c'est à tort que nous nous imaginons que le faire, la pratique, s'explique à partir de ce qui est fait…*
…l'illusion par laquelle nous « réifions » les objectivations en un objet naturel : nous prenons l'aboutissement pour un but, nous prenons l'endroit où va de lui-même s'écraser un projectile pour une cible intentionnellement visée. Au lieu de saisir le problème en son vrai centre, qui est la pratique, nous partons de l'extrémité, qui est l'objet, si bien que les pratiques successives ressemblent à des réactions à un même objet, « matériel » ou rationnel, qui serait donné d'abord. Alors commencent les faux problèmes dualistes, ainsi que le rationalisme. Il y a des objectivations nombreuses, et voilà tout : le rapport de cette multiplicité de pratiques avec une unité ne se pose que si l'on essaie de leur prêter une unité qui n'est pas. » Paul Veyne[46]

« *C'est le grand problème : ce qui intéresse l'historien c'est de savoir ce qu'est un événement. […] Est-ce microscopique, macroscopique? C'est l'histoire de la rue ou l'histoire de la Chine? […] Il n'y aura science de l'histoire que lorsqu'on déterminera, comme nous le faisons pour la science du langage, […] l'événement à sa source c'est-à-dire ce qui le fait échapper au devenir […] ; autrement dit, c'est le problème de l'origine qui est le problème spécifique de l'histoire. L'antithèse n'est pas du niveau de l'événement puisque c'est elle qui contribue à le faire tel .Tout comme la grammaire ne peut pas être du niveau de la rhétorique puisque c'est elle qui nous permet de faire de la rhétorique autre chose que du borborygme ; il n'y aura donc pas à opposer une thèse, une antithèse et une synthèse : dans l'histoire il n'y a que des thèses, l'antithèse étant ce qui les fait thèses et donc qui les oppose entre elles dans une controverse. Cette antithèse nous échappe parce que la personne échappe à la lutte des sujets qu'elle met en conflit. C'est cette absence qui donne à ce qui arrive la profondeur et la place d'un événement. L'historien doit trouver là aussi une profondeur […] qui fait du devenir passif de l'événement qui ressort ; le problème ne se posera plus de savoir ce qui fait événement, on verra bien ce qui ressort, encore faut-il se donner les moyens et les critères de reconnaître à quoi on peut penser que ça surgit, c'est-à-dire que cela ne se confond pas avec d'autres événements et que ça peut se placer dans une structure, dans un réseau.*

[46] Veyne P., Comment on écrit l'histoire, Le Seuil, Paris, 1970, p.403.

Le raisonnement de l'historien est le même raisonnement que celui d'Hercule Poirot, celui de l'enquête policière, c'est-à-dire retrouver le fil, retrouver les procédés de composition de la dissertation ; cela ne fait événement que parce que c'est liable, parce que c'est déterminable. Ici se pose également un problème d'unité et d'identité ; et il n'appartient à personne de fabriquer les unités et les identités de l'univers qu'il décrit : ce n'est pas le grammairien qui fait le langage, ce n'est pas l'historien qui fait l'histoire.
Il faut trouver dans ce principe de l'absence, de la profondeur qu'on ne peut expérimenter que dans les psychoses : […] les historiens feraient mieux d'aller en stage dans les hôpitaux psychiatriques, ils en apprendraient plus que dans les cours d'histoire qui ne sont que des catalogues du passé ; mais l'histoire n'est pas une science du passé, l'histoire c'est ce qui nous permet d'échapper à la précarité du devenir et de nous donner une éternité, précaire bien sûr, mais éternité tout de même. L'histoire n'est pas plus du passé que de l'avenir ; ça fonde le présent, c'est-à-dire que cela fonde une vie abstraite qui n'a rien à voir avec la vie concrète à laquelle nous condamne notre biologie. Tout ne peut pas être événement, de même que tout n'est pas langage. » Jean Gagnepain.[47]

Le lecteur attentif peut se dire à raison légitime que ces citations, pour l'auteur de ces lignes, c'est toujours une page de gagner ; cependant la justesse et l'heuristique générale des propos résonnent et raisonnent par induction dans le particulier de la criminalité épicène. Ce raisonnement d'heuristique générale est illustré par le nom de « Raisonnances » des écrits concernant la Théorie de la Médiation aux éditions De Boeck –Belgique.
Bien entendu nous construisons l'évènement historique, comme nous construisons le mot rhétorique, dans la globalité de la rationalité diffractée. Aussi nous valorisons l'évènement comme nous valorisons nos dits, nos actes et nos intentions. Ce qui fait dire à l'historien J .Leduc : « Les historiens et le temps » que ceux-ci différencient et valorisent le temps, notamment dans les notions d'**Anachronie prolepse** et **analepse**, ou de synchronie prolepse et analepse ; qu'autrement dit que le temps se conçoit et s'éprouve à travers les ***inférences prospectives*** et ***rétrospectives.*** Si nous traduisons ce propos qui peut paraître abscons ou hermétique, voire diabolique (en notre acception) : nous déduisons le temps à partir de notre capacité de projet à qui nous donnons une direction, avant ou arrière. Cela signifie, comme le dit Jean Gagnepain et/ou Paul Veyne, que nous saisissons le temps à partir de sa

[47] Gagnepain J., Séminaire non édité.

transformation en histoire dirigée, projetée. Question, au demeurant, qui turlupinait Martin Heidegger en son *Dasein* et son être projeté attendant la mort avec une certaine angoisse.

Analogiquement au sujet biologique qui par sa fonction gestaltique crée un ***dedans*** et un ***dehors*** qui n'existent pas sans le sujet. Intérieur et extérieur n'existent pas comme un donné, puisque construits par l'incorporation, la Somasie ; Ce que démontre la clinique neurologique des a-somasies. Ce n'est que de manière substantialiste, niant de fait l'implicite – *Unbewusste* – inconscient, que nous pensons le dedans et le dehors, l'intérieur et l'extérieur comme un donné qui nous serait quasiment aussi transcendant que les billevesées déistes. Le projet en sa fonction biologique crée la projection, quelques soient son ou ses contenus. De même que le sujet anthropobiologique transforme le sujet biologique et son rapport intérieur/extérieur par la frontière inhérente au conflit ethnique ; la gestalt du projet (projection) est transformée anthropo-biologiquement par la direction de l'intention orientée. C'est en cela que la clinique anthropobiologique démontre que les notions de *passé* et de *futur* ne sont pas inhérentes au temps, mais comme le dit Jean Leduc aux caractères, analepse (rétroactif - rétrospectif) ou prolepse (projectif - prospectif) du projet orienté.

Ceci montre, au demeurant : D'une part, le recoupement des plans de la rationalité diffractée et l'incidence des uns sur les autres. D'autre part que le constat se porte sur le contenu manifeste qui nous permet par analyse inclusive de déduire l'incidence abstraite qui se manifeste sur et en tel ou tel contenu. Ce contenu peut être en rapport direct à l'incidence de son plan, ou être inhérent à d'autres plans incidents. Ainsi dans la question du passé et du futur, le temps du sujet biologique et l'histoire de la Personne sont le contenu de l'inhérence sociologique sur lequel se porte l'incidence axiologique, qui dialectise le projet naturel et la direction orientée culturelle. Ceci est remarquable dans les séances psychanalytiques ou le sujet projette son histoire sur le divan et dans la scène de la *talking cure* ; où se confondent ce que nous substantialisons, concrétisons, le passé, le présent et le futur. Scènes de la cure et théâtrale ont en commun de ne pouvoir se passer de répétitions (*Wiederholung)* pour être efficientes.[48]

Ceci nous ramène aux notions de déhiscence émotionnelle (plaisir/douleur – Gestalt du Projet naturel – Désir) ou de jouissance lacanienne (acculturation orientée du désir) dans la compensation (suppléance) axiologique de la déshérence sociologique. Cette compensation induit ou provoque le recoupement du plan incident en excès de la Norme sur celui en défaut de la Personne.

---

[48] Pour plus de développement sur la question du temps, se rapporter aux Annexes : Chapitre.3. «*Le temps détenu* » p.140.

L'hypothèse du mécanisme morbide ou critique de coïncidence partielle de la dialectique sujet (vécu- notamment enfantin, dépossédé, humilié) Personne (histoire – appropriation – responsabilité), vient apporter du crédit à cette construction clinique.

Reste que si l'évènement et l'intrigue (en tant que déploiement de l'histoire) puissent être recoupés par la valorisation et l'orientation du désir, le plan (la faculté), où ils se confondent, en sont structuralement dissociés ; ce que nous démontre la patho-analyse clinique. Si nous voulons cerner le fonctionnement structural de l'évènement et conjonctural de l'intrigue, ni confondre le lieu du trouble et ses contenus de recoupement, nous devons questionner leur fondement légal et historique.

Nous postulons que l'événement rend compte de l'inclusion dans la structure conflictuelle ethnique quand l'intrigue rend compte de l'intégration dans la conjoncture politique. Ce en quoi les points de vue rhétoriquement et politiquement peuvent se formaliser dans la ***divergence – anachronie*** ou dans la ***convergence – synchronie***, ce par la prise en compte historique. Un défaut de dialectique divergence/convergence peut se controuver cliniquement dans le *trouble anachronique schizophrénique* ou le *trouble synchronique paranoïaque* ; mais aussi dans la divergence excessive des *imbéciles heureux qui sont nés quelque part* ou la convergence excessive des *citoyens du monde*. « *Gare au gorille qui nous habite !* » nous prévient Darwin. [49]

« *L'évènement suppose une certaine appropriation de notre devenir naturel, et de fait un partage de notre destin ;* ***ce qui exclut le hasard****. La réalisation de cette appropriation panchronique ou diachronique se marque dans les visées* ***anallactique*** *et* ***synallactique,*** *autrement dit l'anachronie et la synchronie* » Jean Gagnepain.[50]

Cette **exclusion du hasard**, prend toute sa valeur dans le quotidien syncratique (habituel, normal), mais aussi dans les rencontres mimétiques de vulnérabilité ; pathologiques ou critiques. Il n'y a pas, contrairement à ce que l'on pourrait ou voudrait croire, de rencontre de hasard. *Anallactique* et *synallactique* sont construits de ***Ana*** –Contre ; ***Syn***- Avec et ***Allos***- Autre et Autrui (***alius et alter***) d'où aliénation, altération, altérité.

En ce sens l'**Anachronie** est analogue historiquement à l'***Analogia*** (contre-mot) précédemment évoquée. Il en est de l'acception banale, communément consentie, de désuétude pour l'**anachronie** comme il en est de la banalisation du terme *manipulation*, ils

[49] Ce point de vue est développé dans les Annexes, au chapitre n° 5 « *Anachronie et Synchronie dans la violence à caractère sexuel. Evaluation thérapeutique et conviction juridique* » p.117.

[50] Gagnepain J., séminaire non édité.

sont connotés d'une morale positiviste, associée à une incuriosité clinique. ***L'anachronie marque la non coïncidence de l'historicisation de la Personne inhérente à l'humanité d'avec le temps naturel inhérent à l'animalité***.

Le fait que nous soyons des êtres anthropobiologiques devrait nous inciter à plus d'analyse réflexive. Et la Jouissance déhiscente compensant l'omnipotence ou l'impotence du psychotique n'a pas grand-chose à envier avec le moralisme du discours masquant l'irresponsabilité partielle de certains prétendus sachants.[51]

De même que l'*analogie - contre-mot*, du fait de la contradiction structurale du mot et de la chose, rend possible la sérialité syntaxique et paradigmatique, l'identité et l'unité sémiologique, rendues compte par la polysémie et la synonymie ; l'*anachronie - contre-temps* du fait de sa contradiction structurale du temps du sujet individuel d'avec l'histoire de la personne, rend possible le découpage et la singularisation du temps. Certes déjà aucun animal individu, aucun spécimen cependant qu'il est dépendant du temps de son espèce, ne vit corporellement le même temps qu'un spécimen d'une autre espèce. L'humain complexifie le procédé en s'autonomisant. Du fait de cette autonomie (*autos* – soi ; *Nomos* – Loi) il se singularise. Ce principe de singularisation, ou singularité, l'amène structuralement, comme le sème nie sémiologiquement le percept, à nier la coïncidence de son identité personnelle avec son corps. Niant son incorporation il nie ce qui constitue celle-ci temporellement, spatialement, environnementalement. Cependant même dans l'érémitisme de l'anachorète le plus convaincu ou décidé, la singularité sauf pathologiquement ne se manifeste hors communauté. A la non coïncidence singulière répond la correspondance communautaire, de partager, de consentir à l'acception d'un calendrier commun, de consentir à peupler des édifices communs, à participer à des célébrations communes. Cette mise en commun d'un temps découpé, analysé, nous la nommons synchronie. « *Syn* » nous le répétons signifie, aussi ici, *avec* et non une même unité, de même que la synonymie dans l'unité de la désignation dans l'occurrence d'un sens d'un mot, n'enferme celui-ci dans une signification univoque. Sans cela les fraises du potager de ma grand-mère ne pourraient être consommées que sur un buffet Henri III. La correspondance, la synchronie communautaire qui est la participation consentie bon gré – mal gré à la contractualisation du temps, malgré tout est rattrapé par la

[51] Les notions de clinique sociologique, d'omnipotence – d'impotence et leur corollaire de consentement, ainsi que les notions de clinique axiologique, de tempérance – continence – intempérance –incontinence et d'assentiment seront développées dans le sous chapitre: A- « Crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique. Le lieu d'intervention, la prise en charge thérapeutique » du *chapitre. III- Hypothèses cliniques, concernant la criminalité féminine dans le champ de la carcéralité.*

dialectique, puisque la découpe singulière du temps nous revient, soit par dates de calendrier interposées, soit par notre capacité à dénombrer temporellement de la successivité. La pensée occidentale modélise cette successivité en linéarité, quand la pensée orientale prônant le cours (*Tao)* du temps l'envisage en circularité, en récursivité, en renversement. Les cliniques, médiationiste et psychocriminologique, rennaises, à l'instar de la pensée philosophique de François Jullien, de la physique galiléenne et copernicienne ou de la Théorie de la Relativité, tiennent compte de la découpe analytique et de la récursivité dialectique. En quoi, est-on en droit de se demander, cela interfère t'il avec le sujet de la criminalité féminine. En cela que les théories sur le passage à l'acte, les parcours délictueux et criminels sont envisagés dans la ***successivité***, même et paradoxalement lorsqu'il s'agit de penser et d'analyser la récidive. Aurai je péché par omission, ou inculture ? En tout cas je n'ai rencontré dans aucun écrit criminologique ou clinique un questionnement du fondement de ce qui fait histoire. Bien entendu, la tradition philosophique allemande développant la *métaphysique d'Aristote*, et particulièrement la phénoménologie telle que l'aborde Edmund Husserl – Martin Heidegger – Ludwig Binswanger – Maurice Merleau Ponty et Eugène Minkowski et plus proche de nous Georges Lantéri Laura et André Green ont étudié la question du temps littérairement ou cliniquement avec brio. Cependant s'il ont dénoté l'***hétérogénéité du vécu*** du temps par le sujet**,** ils n'ont pas différencié celui-ci de son acculturation historique, ni dissocié ce à quoi nous invite la clinique anthropobiologique l'hétérogénéité du vécu d'avec l'***hétérogénéité de l'éprouvé***.

D'autre part les études cognitivistes abordent la question du temps, nous pourrions dire à l'inverse des personnes précitées, à partir de la ***chronobiologie***. A l'inverse car autant la phénoménologie historicise le temps naturel, le cognitivisme naturalise le temps, à l'instar de ses études sur la mémoire et la motivation. Ces études ne sont pas sans intérêt, d'une par parce que, participant nous même du « *errare humanum est* » nous nous nourrissons des erreurs des autres ; et aussi parce qu'ils nous déblaient le terrain, à condition de ne pas tomber dans leurs travers.

Est-ce à dire que la successivité existe d'emblée pour ces personnes comme un donné transcendantal, à la manière de ce qui s'écrit, avec brio parfois, sur les notions de dehors et de dedans (intérieur/extérieur) ? La clinique anthropobiologique démontre, en tout cas, que le temps est construit par la gestalt corporelle et l'histoire par la structure personnelle ; autrement dit il n'est pas de temps donné et extérieur à nous même, ni d'histoire qui ne soit singulière fut elle partagée par la communauté. Singularité que, à notre avis certains

psychanalystes, nomment ***vérité du sujet***, du fait de ne pas dissocier cliniquement l'instance sociologique et historique inhérente au ***principe de légalité***, d'avec sa performance (manifestation – phénoménalisation – concrétisation) prenant pour contenu l'instance axiologique inhérente au ***principe de légitimité***. Ce qu'à la suite de Jean Gagnepain, Jean Claude Quentel évoque dans la dialectique de la ***genèse*** et de l'***histoire***.

Les analyses positivistes du temps et de l'histoire sont sources de malentendu et d'interprétations excessives et moralistes. Nous retrouvons, au demeurant, la question d'une déhiscence de l'interprétation quand la traduction de l'étrangeté de l'autre est défaut ou en crise. Qu'il en soit des revendications révolutionnaires de l'abolition des privilèges nobiliaires, ou de l'assignation du criminel et de son déni au mensonge, nous demandons des comptes à rendre car le consentement, la contribution dans l'état, est altéré et ne tient plus. Comme dans nos campagnes les bancs des églises réservés aux notables sont envahis par les gens. Question subsidiaire, est on certain que le criminel vive, dans l'agi déhiscent, le temps et l'histoire commune à ceux qui les jugent, les soignent, les éduquent ? Et si nous avons raison de dire que l'histoire est une construction, n'est elle pas recoupée des dynamiques de genre vernaculaire, dont le féminin, et de génération tutélaire, bousculée par l'adolescence et la sénescence, pouvons nous décemment dénombrer leurs identités en une seule unité ? Et laquelle ?

Bien entendu, il ne s'agit pas d'être plus royaliste que le roi, d'enfermer Hermès trigémiste dans l'hermétisme abscons, ou dans un relativisme sans queue ni tête, car d'ordinaire nous pouvons donner au temps la synonymie de l'histoire. Mais est-ce que la clinique des comportements criminels est ordinaire ? Peut on se suffire de la ration ordinaire, quand on cherche à déterminer, à expliquer, à soigner, à châtier, à éduquer ?

En conclusion de la question du temps, de l'évènement et de l'intrigue, il est inéluctable de joindre à cette question, celles tout aussi fondamentales de l'espace et de l'environnement. Environnement par lequel le sujet corporel est source du dehors et du dedans. Autrement dit de joindre au *nunc* temporel, le *Hinc* spatial, et le *sic* environnemental. Ce que Goldstein emploie par le terme « milieu », au lieu de monde ; il s'agit dans ce cas d'un concept biologique et non sociologique Ce que la pensée chinoise, par l'intermédiaire de Mencius, nomme le *temps qui passe* et le *temps qu'il fait* en référence aux saisons. D'où la référence au climat qui peut être énoncé, donc causé, dans le temps météorologique et le temps social, le climat météorologique et le climat social. En quoi nous voyons les

recoupements et les incidences des plans de la rationalité diffractée. Si plus haut nous évoquions l'incidence de l'axiologie sur la sociologie, qui peut se manifester en son inverse, ici la glossologie prend pour contenu le temps et l'environnement inhérents à la sociologie clinique. S'il n'est de cause historique d'un évènement, il n'empêche qu'on peut le causer et en causer. Comme il n'est pas de cause du peuple, mais que l'on peut causer le peuple et causer du peuple. Je n'aurai pas l'outrecuidance d'asserter qu'il n'est pas de cause freudienne. Libre à tout un chacun de causer à sa guise.

« *On cherche une loi à l'histoire, alors que c'est l'histoire qui est loi. Le sens de l'histoire n'est pas conféré de l'extérieur, et n'a ni d'avant ni d'après.* » Jean Gagnepain.[52]

Pour schématiser ce questionnement du temps, de l'histoire comme source de l'évènement et de l'intrigue, que les cas cliniques proposés dans le dernier chapitre de cette thèse illustreront, deux tableaux récapitulatifs sont proposés. Le premier concerne la dialectique du temps naturel et de l'acculturation historique ; le second rend comte dans l'unité de l'incorporation de la trinité indissociable : du temps, de l'espace et de l'environnement.

[52] Gagnepain J. Séminaire 1986-1987

Tableau n° 8: La source de l'évènement et de l'intrigue.

Sujet		**Nature**	***Chronie*** **Temps – Devenir** ***Chronique du temps qui passe*** **Gestalt- Mise en situation- Incorporation :** **Crée l'enveloppe corporelle** **Source du dedans et du dehors** **de l'intérieur et de l'extérieur**
Personne ***Panchronie*** ***Loi* :** ***Principe de légalité***		**Culture** ***Structure***	***Anachronie*** **Antithèse:** **Remise en question du temps** **(et du sujet corporel)** **Source de l'*évènement*** **qui fait échapper au devenir** **Divergence :** **Conflit ethnique** **Source de la frontière sociologique** ***Chronique du temps perdu***
Histoire ***Diachronie*** ***Légalisation du*** **Contrat**		**Culture** ***Conjoncture***	***Synchronie*** **Légalité du consentement** **du contrat** **Thèse** **Mise en scène de l'*Intrigue*** **Evènement pris en compte synchroniquement** **tenant compte** **de la mise en question anachronique** **de l'antithèse** ***Chronique de l'histoire*** ***Destin – Destination -Adresse***

Tableau n° 9 : Naturalité et Acculturation des Temps/Espace/Environnement.

Nature *mutualité* **Continuité** **Immédiat** ***coïncidence***	**Temps** Chronie	**Espace** **(Lieu)** Stratie	**Environnement** **(milieu)** Tropie
Structure **Antithèse** Séparation Découpe *Réciprocité* **Discontinuité** **Médiat** **circularité** ***Non coïncidence***	Anachronie Evènement Date/Calendrier	Anastratie Placement Site	Anatropie Classement Rang / Position Classe (entourage)
Conjoncture **Synthèse** ***Qui*** **Quoi** Lien *Contrat* **Linéarité** **médiatisée** ***correspondance***	Synchronie actualité ***Quand*** ***Nunc*** **Maintenant** **Moment** ***Kairos –Zheng*** **Durée** **Intrigue**	Synstratie carte:d'identité, séjour ***Où*** ***Hinc*** **Ici** **Monument** **réseau** **Etendue** D'ici à là **Déroulement** **Déploiement**	Syntropie* cadre **Comment** ***Sic*** **Ainsi** **Cérémonie** **la mode** **Célébration** célébrité **Ambiance *** **Climat**

***Ambiance :** *ambiens ; ambire* : qui entoure ; **Climat :** *Klima* : inclinaison de la Terre

Atmosphère : *Atmos* : vapeur (*Sphaira* : sphère)

« *L'animal a son monde ambiant de par la grâce de la nature…Il est toujours déjà dans un cycle de situations, établi une fois pour toute. Il convient de différencier cet état naturel, la condition de l'animal et l'état auquel seul a accès l'humain. Cet état relève de l'équité, c'est-à-dire la valorisation de l'établissement, de la convention et de la* ***polymorphie des contrats****. Dans ce qui relève du naturel, l'état de l'animal est d'être établi dans un cycle naturel auquel il ne peut échapper. Dans l'humanité le statisme de son état est incident au désir de satisfaction d'ordre politique. Ce n'est plus du naturel, mais du culturel dont il s'agit.* » Jean Gagnepain.

33-De l'énigme et du rendu compte de l'exprimé.

De la même façon que nous avons interrogé le fondement de l'évènement et sa manifestation dans l'intrigue de l'histoire et avant que de proposer des illustrations cliniques concernant la criminalité féminine, il nous parait fondamental de mettre à la question le *sens des agis* comportementaux criminels. Sens entendu, ici, non dans le rapport perceptif - de *l'indice et du sens* - acculturé dans la théorisation conceptuelle, mais dans la *direction de l'agi pulsionnel*, ce qui relève de l'orientation de la décision active ou passive ; dans l'inhibition ou la libération transgressive lorsqu'il s'agit du champ de la criminalité. Autre manière d'énoncer la question du sens de l'énigme de ce qu'il est convenu de nommer le passage à l'acte criminel, pour tenter *déchiffrer* celle-ci, comme nous avons tenter de *décrire* le fonctionnement instantiel et performantiel de l'intrigue.

De nouveau dans la déconstruction épistémologique nous nous référons à Jean Gagnepain, lorsqu'il évoque les confusions épistémiques de la notion de sens et la non dissociation clinique de la Loi et de la Règle du fait d'une analyse positiviste s'arrêtant au constat. Constat qui ne peut se réaliser que dans le regroupement des fonctions ou des facultés. Ceci explique sans doute cela.

a- Le Sens de la peine - De la confusion du sens

- Sens :

En ce qui concerne l'emploi du mot sens, nous pouvons remarquer traditionnellement une confusion de la ***sensation*** (ou ***sensorialité***) et du ***sentiment*** (ou ***sensibilité***). La sensorialité (ouie, vue, odorat, toucher) l'esthésie est formalisée en gnosie, en perception, en représentation, dont la réalisation est le percept. La sensibilité de l'affect est formalisée en

pulsion. Le sentimental et le sensationnel qui se montrent notamment dans l'héroïsme montre la valorisation de la décision d'agir, traitée en terme d'exploit.

L**'exploit** est une valeur occidentale qui n'est pas prisée par la morale orientale. Dans le chapitre *Crise conjugale entre le thérapeutique* , nous faisons l'hypothèse déjà évoquée par Ivan Illich, Jean Pierre Vernant, Paul Veyne, Moses I. Finley et Michel Foucault, entre autres, que cette valorisation de l'acte, à différencier de l'*esthétisme de l'héroïsme* tel qu'en parle Jean Gagnepain, est inhérente à la propension occidentale de mettre en exergue l'axiologie et la morale dans le cas de *crise* ou de *mutation* sociale. Qu'il en soit d'Achille et de ses Mirlitons à la guerre de Troie, de l'actuel serial killer, ou de l'idéal de l'efficacité jusque dans le thérapeutique, il y a pendant au polymorphisme des occurrences, une récurrence du principe axiologique de légitimité. Ce qui fait qu'au nom de la légitimité des actes commis ceux-ci sont mis en exergue, ou plutôt, se justifient ou s'interprètent en terme d'exploit et/ou d'économie, de valeur ajoutée. Valeur ajoutée qui traverse le libéralisme psychanalytique, malgré sa légitime désapprobation des évaluations positivistes, dans sa hiérarchie des pulsions et l'économie psychique. Si nous avons raison, et la clinique anthropobiologique nous en apporte des preuves en neurologie et en psychiatrie, la valeur, si elle perdure chez l'humain, est dénaturée par le rationnement humain, comme le percept est dénaturé par le langage, le corps par l'appropriation, le geste par la technique. Que la valeur se constate dans la polymorphie des occasions de se manifester : valeur d'usage, valeur ajoutée etc.…n'empêche pas celle-ci de restreindre la dialectique à une de ses phases, la phase naturelle qui plus est.

b- Sens et détermination

La même confusion se relève dans le vocable de détermination. L'un renvoie à la ***signification***, déterminer ou définir. L'autre renvoie à un vouloir dirigé, employé dans l'expression « être déterminé à ». C'est dès lors de ***direction*** dont il s'agit, conjuguant maîtrise et orientation. Sens et détermination renvoie dans un cas à la définition, dans l'autre à l'orientation.

L'impropriété du langage s'éprouve ici aussi dans la polysémie du terme **Détermination** signifiant d'un côté la détermination glossologique dans la ***définition*** et la détermination axiologique repérable dans l'expression « ***être déterminé à, dans une action*** ». En effet, dans le contexte glossologique le concept de détermination désigne la *définition* qui par contre-mot interposé, permet de distinguer ce qui est globalement indéfini. Jean Gagnepain met en contraste la ***détermination scientifique*** et le ***fidéisme mythique***. La science est notre

organisation de pensée qui se confronte la réalité du monde pour le signifier. Le mythe tente de ramener la réalité du monde à nos préconçus. Autrement dit le mythe est la transformation fidéiste ou fataliste du sens perceptuel en ***sens obvie*** (sens courant), la science est le ***sens devie***, ou dévié de l'orthodoxie. Mais de même que nous l'évoquerons plus loin à l'instar de Freud, nous nous humanisons dans la simultanéité de l'anachronie et de la synchronie par notre capacité diachronique, la dialectique du Signe (capacité de signification) se réalise dans la désignation qui simultanément est mythique et scientifique. Certains cependant privilégient l'une ou l'autre visée de la désignation et tentent de justifier leur capacité à déterminer dans l'*orthodoxie*, autrement dit paradoxalement sans remise en cause glossologique et sans remise en question épistémologique s'enfermant dans l'idéologie qu'elle soit de la parole ou du chiffre. Le côté paradoxal de l'affaire est que c'est grâce à notre capacité de contre-mot/*Analogia* que nous causons le monde, le mythe étant de ce fait une sorte d'arrêt sur image de la dialectique, un excès de coupure ou d'opposition qui se révèle analogue sur le plan sociologique dans l'excès de singularité. Un autre côté paradoxal est montré par les cosmogonies et théogonies antiques. Nous relaterons dans le prochain chapitre comment la notion désignée aujourd'hui genre, et particulièrement féminin, est déterminée par la modélisation mythique dans les théogonies. Le mythe non remis en question est intemporel, et notre contemporain dans les sciences humaines n'a pas grand-chose à envier aux mythes antiques.

Analogiquement à la dichotomie, *fatalisme mythique* et *détermination scientifique*, du sens acculturé, l'orientation axiologique s'ouvre à la réalité du monde dans la *morale casuistique* et la clôt dans la *morale ascétique*.

Le ***sens de la peine***, est un exemple de la détermination axiologique. Il est employé aujourd'hui dans l'option de l'*orientation*, de la *direction*, avec ses corollaires de *maîtrise*, *correction*, *châtiment*, *souffrance*. La difficulté s'invite quand on cherche à définir la peine dans une justification des judiciarisations. L'orientation juridique du châtiment ne coïncide que rarement avec l'appropriation du sentiment de *faute* et de *dol* fait à l'encontre du prochain de la part du réceptionnaire de la sanction pénale. De même le sens que la victime, ou le vulnéré (pour reprendre l'acception de Loïck Villerbu), donne à sa peine dans l'exprimé de sa plainte est souvent en écart avec la Judiciarisation de celle-ci.

Cet écart, nous le postulons n'est pas dû à l'***équivoque*** de l'exprimé de tout un chacun, l'***amphibologie*** du discours si l'on se tient au constat dans l'énoncé, mais au ***malentendu*** pendant de la ***Mal-adresse*** dans la communication.

Il en souvent de même en ce qui concerne le rapport entre l'orientation thérapeutique et l'appropriation du soin, ainsi que du rapport entre la direction didactique et l'appropriation de l'enseignement.

Où l'on voit que notre laïcisation de l'enseignement, du soin, et de la peine emprunte de façon récurrente voire résurgente la notion de ***rection*** de correction au religieux, dans une profanation (au double de sens de profane) de la fonction cléricale du curé dans la cure et du recteur dans la prescription, l'ordonnance. Ne peut-on voir une laïcisation du recteur dans la juge et du curé dans le thérapeute ? de la maison de correction et du cadre de la cure ?

- l'ambiguïté du droit et du devoir :

La confusion habituelle dans le champ des sciences humaines, et des cliniques qui s'en référent, de la sociologie et de l'axiologie, est particulièrement remarquable dans les analyses concernant la déontologie et l'éthique. Cette confusion est particulièrement sensible ou éprouvée (si je puis dire) dans les discours dans le regroupement : « *Minoration – majoration ; minimisation - aggravation ; singularisation – banalisation.* » et ce qui s'énonce sous le vocable d'obligation et de devoir. Ceci Jean Gagnepain le nomme : **«** *L'ambiguïté du droit et du devoir.* » Ainsi qu'il le signifie : « *Hors pathologie, il n'est pas de règle sans loi par le fait que dans le concret, tout se présente ensemble.* »

Jacques Lacan évoque ce mélange concret de facultés dans ses aphorismes de l'assujettissement de l'humain au Langage et du désir au sujet. La différence fondamentale est que cette interférence des facultés renvoie dans l'analyse lacanienne à une unité de la rationalité, quand l'analyse médiationniste montre par la clinique patho-analytique une rationalité diffractée. Lorsqu'il évoque l'ambiguïté du devoir Jean Gagnepain stipule : « *De même qu'il n'est pas de Règle sans Loi, il n'est pas de langage sans langue, d'art sans style. Dans la question du recoupement de la Règle et de la Loi, il n'est pas de culpabilité sans responsabilité, de transgression sans infraction, de Droit sans Devoir. Comme le langage ou le Signe (signification), qui n'a pour fonction de donner du sens au devoir, s'éprouve dans la communication. La Norme - le Droit - s'éprouve elle dans l'obéissance qui passe pour un code, c'est-à-dire la légalisation du légitime. Il faut entendre* ***Droit****, ici, non dans la restriction son inscription tutèlaire du Juridique, mais au sens de la dialectique éthico-morale*

(interdit-permis), qui permet de nous autoriser à dire, faire et être ; à légitimer nos actions et nos décisions. »[53]

Le constat s'éprouve nous l'avons dit dans le recoupement des facultés anthropologique et des fonctions biologiques. C'est pourquoi suivant l'analyse médiationiste nous proposerons, après avoir tenter d'élaborer la question de l'énigme, des tableaux évoquant les recoupements de la loi et du droit, en tenant compte de la relativité des incidences et des occurrences.

Dans la définition des incidences nommées droit et loi, il convient de différencier, comme le fait remarquer Jean Gagnepain, le principe anthropologique (cf. la loi fondamentale, ou symbolique énoncée par Jacques Lacan) et ses réalisations contextuelles du législatif et du juridique, qui ne peuvent s'approprier le vocable sans vergogne.

d- La dialectique du jugement et de l'énigme.

Si l'on ne restreint pas mythiquement et idéologiquement le jugement à sa condition juridique, celui-ci montre qu'analogiquement au *contre-mot* (*Analogia*) et au *contre-temps* (anachronie) le jugement est un ***contre satisfaire***. Contre-satisfaire qui tend à travers le rationnement du désir et de la libido, quel qu'en soit les contenus de celle-ci – sexe-fraise-liberté, à accéder à la maîtrise. Cette tension dialectique nous fait humainement passer de la nature émotionnelle à l'autorisation du contremaître. Cependant de même que ce qui importe cliniquement pour décrire la synchronie de l'intrigue est le fondement anachronique de l'évènement, ici ce qui fonde conjoncturalement l'énigme est la structure du jugement, qui transforme l'évaluation animale de la situation en jauge raisonnée. Autrement dit le principe du rationnement du jugement, même s'il y est inhérent, ne peut se confondre avec le jugement prononcé ; encore plus dans le contexte modulaire du judiciaire[54].

Le jugement au demeurant, s'il est en caution en son appropriation univoque dans le champ juridique, est surtout le lieu du fondement de la décision, et notamment celle erronée dans le crime. La clinique anthropobiologique nous induit à interroger le défaut dialectique qui lui est inhérent, dans les agis et comportements violents. Elle nous incite par ailleurs à interroger les recoupements de c son incidence avec la capacité personnelle d'appropriation de l'histoire. Car comme le fait remarquer Jean Gagnepain : « *De même qu'il n'est pas de Règle sans Loi, il*

[53] Gagnepain J., Raison de plus ou raison de moins, La nuit surveillée, édition du Cerf, Paris, 2005, p.115.

[54] Des propos plus précis sont énoncés dans le chapitre en Annexes « *Anachronie et synchronie…Evaluation thérapeutique et Conviction juridique* ». p.117.

n'est pas de langage sans langue, d'art sans style. Dans la question du recoupement de la Règle et de la Loi, il n'est pas de culpabilité sans responsabilité, de transgression sans infraction, de Droit sans Devoir. »

La dissociation des principes ne nous est permise que par la déduction clinique (inclusion) dont la pathologie ou la crise nous donne la possibilité d'investiguer. Là de nouveau, encore que le terme soit à retravaillé, doit on questionner la coïncidence partielle de l'efficience du jugement (rationnement) et du désir (pulsion- satisfaction- émotion) et son effectuation énigmatique dans l'autorisation à poser des actes délétères. De même que la suppléance émotionnelle et comportementale déhiscente peut venir compenser un défaut structural de rationnement (autocontrôle) ; la déhiscence émotionnelle et ses échappées comportementales peut être l'indice d'un défaut d'appropriation. La distinction de la clinique psychiatrique entre le raptus psychotique et le passage à l'acte psychopathique, est une première déconstruction du phénomène de déhiscence pulsionnelle.

L'énigme de l'acte, particulièrement criminel, doit tenir compte du recoupement, sans confusion, des plans de la Norme (Règle) et de la Personne. En ce sens il convient de rendre compte, de prendre en compte, de tenir compte du principe incident et des effectuations contextuelles, ainsi que des différences conventionnelles, dont font partie les spécificités du genre féminin ; sans omettre de mettre en perspective la question dialectique et ses occasions de se manifester. Cette mise à la question sera développée dans le dernier chapitre concernant les illustrations cliniques.

Une synthèse de nos propos sur le jugement et l'énigme sous forme de mise en tableau suit, ainsi que la proposition analytique des recoupements des contenus sociologiques par l'incidence de la Norme ; et inversement des contenus axiologiques par le plan de la Personne, ainsi qu'un tableau comparatif résumant les fondements et fonctionnement de ces deux plans.

Tableau n° 10 : La source du jugement et de l'énigme.

Projet		**Nature**	***Plaisir / Libido*** ***(non douleur /tentation)*** **Gestalt – Mise en branle- Pulsion :** **Crée la tentation –mise en forme animale** **du tropisme végétal** **de l'affect/émotion** **Source de la projection du désir** **sur les contenus où on peut se faire du bien**
Norme ***Interdit*** ***Ethique*** ***Droit:*** ***Principe de*** ***légitimité***		**Culture** ***Structure***	***Renoncement / Rationnement*** **Antithèse:** **Remise (en question) à l'épreuve du désir** **et de sa projection :** **Source du *Jugement*** **qui fait échapper au plaisir/désir immédiat** **Divergence :** **Conflit éthique** **Source de la limitation du désir** **Acceptation de la perte/sacrifice** ***Distanciation***
Liberté ***Décision*** ***Légitimation*** ***Acceptation*** ***Habilitation*** ***Morale***		**Culture** ***Conjoncture***	***Jouissance*** **Légitimité de l'assentiment** **du risque de la décision /choix** **Thèse** **Mise en jauge de l'*Enigme*** **Jugement tenant compte** **de la mise en question du désir** **de l'antithèse** ***Orientation / Direction*** ***Empathie***

Tableau n° 11 : Comparaison des plan de l'Histoire et du Droit. (Analogie).

Personne / Loi / Histoire Principe de légalité - Responsabilité	Norme / Droit / Liberté Principe de légitimité - Autorité
Nature - Sujet *Corps* *(Sujétion)* Gestalt - Mise en situation – incorporation: Crée l'enveloppe corporelle Source du dedans et du dehors de l'intérieur et de l'extérieur	Nature - Projet *Plaisir* *(non douleur)* Gestalt – Mise en branle- Pulsion : Crée la tentation –mise en forme animale du tropisme végétal de l'affect/émotion : Source de la projection du désir sur les contenus où l'on peut se faire du bien accéder à la satisfaction *Valeur – évaluation – intérêt / Axiométrie*
Culture - *Structure* - Norme *Appropriation / Sédition* Antithèse / Divergence: Remise en question du temps (et du sujet corporel) Source de l'*évènement* qui fait échapper au devenir immédiat Conflit ethnique Source de la frontière sociologique *Désaveu* de l'assujettissement « Verweigerung »	Culture - *Structure* - Norme *Renoncement / Rationnement* Antithèse / Divergence : Remise (en question) à l'épreuve du désir et de sa projection : Source du *Jugement* qui fait échapper au plaisir/désir immédiat. Conflit éthique Source de la limitation du désir *Refus* de la satisfaction Acceptation de la perte/sacrifice « *Verzichtung* »
Culture – *Conjoncture* – Histoire *Propriété* Légalité du consentement, du contrat Thèse /Convergence Mise en scène de l'*Intrigue* Evènement : prise en compte synchronique tenant compte de la mise en question anachronique de l'antithèse *Destin – Destination -Adresse*	Culture – *Conjoncture* – Liberté *Jouissance* Légitimité de l'assentiment du risque de la décision /choix Thèse / Convergence Mise en jauge de l'*Enigme* Jugement tenant compte de la mise en question du désir de l'antithèse *Intention – Orientation - Direction*

Tableau n° 12 : Recoupement de l'incidence axiologique sur la sociologie.

		Contenu	*Sociologique*
		Naturel **Sujétion**	**Culture** **Appropriation**
		Temps **« Présent »**	**Loi / Histoire** **« Intrigue »**
Incidence Axiologique **Axiocinée** **Naturel** **Projection** **Valorisation** **mise à l'épreuve du projet tendant à la Satisfaction**	***Analepse*** ***Rétrospection*** rétroactif rétrospectif ***Prolepse*** ***Prospection*** proactif prospectif ***synlepse***	***Mise en branle du temps*** **Passé** **Futur** ***Présent*** ***Coïncidence de satisfaction temporelle du Dasein***	***Ebranlement de l'histoire et de son anachronie*** **Anamnèse** **(fantôme)** **Rétrospective historique** **Programme** **(fantasme)** **Prospective historique** ***Equité*** ***Désir de satisfaction d'ordre – équilibre social*** ***Valorisation de la Convention***
Culturel **Intention** **Enigme** **mise en jauge du risque directionnel**		**Mobile – Mise en jauge de la situation** **Orientation** **Du contexte** **Idéalisation du corps**	**Direction (sens)** **de l'histoire.** **Motif de la mise en scène** **Orientation** **Justification** **mise en jauge** **de** **l'intrigue** **Idéalisation de l'Arché** **de l'origine** ***Transfert / Hégétique**** ***Légitimation de la Guidance /accompagnement***

*Hégétique signifie Gouvernement. De la même racine qu'Hégémonie signifiant aujourd'hui suprématie, mais qui en fait se réfère à ***Hégémon*** signifiant **guide**. Le terme était utilisé en Grèce antique pour le père (*Pâter/Kyrios ; Pater/Dominus*) et le thérapeute guidant l'autre vers une **conversion** (une transformation) de soi, que les post socratiques nommeront *Maïeutique*. Pour prétendre à gouverner l'autre, l'hégétique de l'autre, une hégétique de et sur soi, un gouvernement de soi même, est indispensable. En ce sens le **transfert** dans la cure psychanalytique et la cure didactique sont une hégétique, cependant que l'hégétique à l'instar de la clinique n'est pas restrictive au thérapeutique. La notion de ***guidance projective*** controuvée par Pascal Pignol et Loïck Villerbu s'insère, selon notre point de vue dans l'Hégétique transférentielle.

D'autre part nous voyons que la Psychanalyse, en ce qui concerne l'***Anamnèse***, et le cognitivisme, en ce qui concerne le ***programme***, l'un et l'autre rendent compte d'un certain naturalisme dans leur propos, bien que les intégrant à leur rationalité, faute probablement par anthropomorphisme et anthropocentrisme de concevoir la dialectique et la rationalité diffractée ainsi que les recoupements des plans.

Tableau n° 13 : Recoupement de l'incidence sociologique sur l'axiologie.

		Naturel **Projet/Projection**	**Culturel** **Intention/Orientation**
Incidence sociologique **Sociocritique** **Naturel** **Incorporation** **mise en situation**		**Désir**	**Droit / Liberté**
		Mise en situation corporelle du désir de satisfaction ***Ravissement*** * **saisissement** ***le corps se saisit du désir et de la satisfaction*** * à différencier de la Jouissance	***Mise en situation corporelle de l'intention orientée dans la décision par l'interdit*** ***Contention***
Culturel **Appropriation** **Intrigue** **mise en scène**		***Mise en scène Du désir projeté*** ***Rapt*** *[55] ***Appropriation du désir projeté***	***Mise en scène de la décision orientée*** ***Code / Devoir Légalisation le la légitimité des droits et interdits***

*__Le Rapt__ entendu comme Enlèvement, prise, concerne l'appropriation du désir projeté. Si la dialectique d'appropriation montre un défaut d'altérité. Il peut se manifester en vol ou en viol. Dans de nombreuses civilisations et sociétés, le **rapt** était une des mises en scènes légales (consenties par la société) du mariage. Les écrits de Jules Bayssac, Jean Pierre Vernant, Paul Veyne, concernant l'antiquité ; ceux des anthropologues, Marcel Mauss – concernant le *don et*

[55] ne se restreint pas à son versant pathologique : le viol

le contre don, ceux de Claude Lévi Strauss concernant le *potlatch* dans les sociétés amérindiennes (nommées à tort primitives) ; ceux d'Ivan Illich (*le Genre Vernaculaire*) Henri Corbin (*Le Temps, Le Désir et L'Horreur*), Robert Stoller sur la *Cruauté*, et Annick Tillier sur la question du genre féminin, notamment dans le crime, en apportent de nombreuses illustrations. En quoi le vol et le viol rendent compte en leur manière tératologique de la **dialectique de la prise et du don**, fut elle en défaut. Le **rapt**, tout autant que le **code** ou le **devoir**, rendent compte de *l'incidence de l'appropriation* et du *principe de légalité*. Ici l'incidence de la Loi (légalisation du désir) se porte sur le versant naturel de l'axiologie prenant pour contenu le projet. En s'appropriant le projet il s'approprie par là même les contenus ou les visées de celui-ci. Le sexe, comme les fraises ou les honneurs etc., peut être un de ces contenus, d'autant qu'il représente ce qui est le plus privé, le plus rare, le plus cher à la personne convoitée. Ce qui surenchérit sur la question de la coïncidence *partielle de la personne et du sujet*, du statut social et de la sexualité naturelle, de l'*appropriation et de la sujétion*. Autrement dit c'est plus une question de **conditionnement cortical** que d'origine extérieure à la personne, ou de malignité de celle-ci, dont il s'agit ici.

II – De la construction de l'intrigue du féminin et de la criminalité féminine.

A– De l'intrigue et de la détermination du féminin comme construction socio-historique.

1) Les déterminations et constructions du genre et de la génération dans les théogonies à l'antiquité et leur rapport analogique avec les constructions épistémiques actuelles.

L'analyse qui suit est développée dans le recensement et la mise en perspective des théogonies antiques dans les Annexes[56]

Introduction : *Non nova sed nove*, de l'Inactualité.

Rien de nouveau, mais d'une manière nouvelle. Une lecture détachée du récit, une *Katharsis* du *Logos* dans le *Kairos,* mais aussi un *détachement contemporain* de notre Hinc et nunc et sic nous conduit vers l'affirmation de l'**inactualité**. Inactualité au sens où nous pouvons trouver de troublantes similarités entre nos modélisations actuelles et celles datant de quelques millénaires. Bien sûr, il ne s'agit pas de dire que notre communauté scientifique n'invente rien, au contraire elle invente. Mais si elle n'invente pas le ***même***, nous postulons qu'elle invente à l'***identique***, au sens où la récurrence de la ***modélisation*** (au sens de principe et processus) ne change pas malgré la polymorphie réalisée au cours des siècles et des occurrences. Il n'est de voir comment la logique formelle et l'informatique retrouvent séant des vertus au *Logos* d'Aristote, alors même que les contenus de sa *Phusis* et sa *Métaphusis* sans parler de sa *Politéia* ont été réfutés en l'état par Bacon, Galilée, Newton et Einstein. Inactualité que la Théorie de la Médiation démontre dans l'analyse anthropo-biologique du temps (cf. *Tableau no 8 : La source de l'évènement et de l'intrigue.*) ; et que Loïck Villerbu démontre, ainsi qu'au demeurant les études de Jean Michel Labadie, sur la médecine et la criminologie tant décriées du XIXe siècle. Inactualité que l'historien Marc Renneville remarque dans notre capacité à refouler, dirait Sigmund Freud, la signification des désignations de nos prédécesseurs, et à ne plus voir l'heuristique du modèle même si le contenu est erroné, en oubliant que l'avancée de nos idées se fonde sur le *Errare humanum est*. Il en est du proche temporel, comme ceux du spatial et du sensoriel. Henri Corbin nous le démontre quand il évoque la signification sonore des cloches du village, qui à l'instar des tambours de la brousse africaine, étaient connues de tout un chacun, et qui ne font plus sens

[56] Annexe, chapitre : « *Construction du féminin dans les religions antiques* » p.13.

aujourd'hui pour le citadin impratiquant, possédant de plus un arsenal technologique. De même que ses études sur les miasmes citadins d'autrefois et les différentes significations de ceux-ci nous échapperaient aujourd'hui, alors que l'évoque Ivan Illich nos villes n'ont rien à envier à celles de nos ancêtres. Si ce n'est que les odeurs ont changé de contenus, l'olfaction elle n'a pas changé. Si la sensorialité n'a pas changé, la gestalt non plus. Cro-Magnon n'avait pas une gnosie différente de la nôtre, peut-être possédait elle plus d'acuité par contrainte environnementale. Pourquoi nos modélisations différeraient, et en quoi divergent elles? Le mythe d'hier n'a sûrement rien à envier à celui d'aujourd'hui, pas plus que l'agressivité, la brutalité, la violence. Les banlieues d'aujourd'hui ne sont pas plus, moins probablement même, dangereuses que les faubourgs et les forêts d'antan. Georges Brassens ne s'y est pas tromper en chantant que « *Le temps ne fait rien à l'affaire..* » et en évoquant les « *jeunes cons de la dernière averse et les vieux cons des neiges d'antan* ! »

Inactualité aussi de l'***humiliation*** en son principe et ses répercutions, que travaillent les psychologues Mireille Stigler et Pascal Lebas, même si là encore les occurrences du polymorphisme font qu'elles sont différentes à nos yeux. La déclinaison des occurrences ne nous renseigne pas sur le principe et son processus dialectique. Il nous faut le questionner et remercier nos ancêtres de s'être colleter le boulot, même avec erreur. Et il nous faut, si je puis me permettre d'énoncer un « *il faut* » déconstruit par ailleurs, reconnaître qu'à travers les théogonies et les cosmogonies, comme dans l'*Odyssée* apparaissent les mathématiques, les égyptiens et leurs pairs ont conçu une *modélisation extrêmement pertinente de la détermination* que d'aucun nomme aujourd'hui, analyse, division du sujet, dialectique, épicènie, tiers etc.

Pour sensationnelles qu'elles soient dans la déhiscence et l'irréflexion, les nouvelles n'ont rien de nouveau et les antiquités sont d'un modernisme et d'une acuité de pensée heuristique, pour peu qu'on lise autrement qu'on nous l'a appris sur les bancs du dogme de l'établissement ; pour peu qu'on s'autorise un déplacement de pensée, qui entraîne, c'est certain, des propos tout aussi déplacés. Propos déplacés dont nous n'avons pas à nous excuser, mais dont nous devons prendre en compte la situation de notre **prochain *sylleptique*** comme nous tenons – prenons et rendons compte ***analeptiquement*** celle de l'antiquité. Prochain sylleptique qui se décline dans notre capacité bifaciale d'alliance et de filiation, dans l'intimité et le métier (conjoint/parent ; professionnel ; étudiant ; patient ; justiciable etc.). Si besoin était, les deux chapitres qui suivent sur les théogonies et la conjugalité montrent le caractère éminent de l'analyse ***anachronique*** dans la prise de renseignements et ***synchronique*** dans le don (la transmission) de ceux-ci. Etant comme l'interlocuteur une

Personne, cette dialectique éprouve simultanément l'anachronie et la synchronie dans la ***panchronie*** de l'échange ; panchronie rendue possible grâce au processus ***diachronique***. En ce sens que l'on soit devant son bureau ou sur le divan psychanalytique nous analysons le temps à notre insu- *Unbewusste*, même si nous pensons en restituer une histoire où l'antiquité serait à l'instar de l'enfance dans une succession du passé et du présent. L'analyse démontre que si nous sommes, nous ne sommes que présent. Et la femme criminelle épicène, dans ses actes, pour peu qu'on se déplace sur son *écosystème* (*Oïkos*- Demeure), comme l'on peut se déplacer chez les grecs, rend compte de la panchronie dans l'actualité du crime, où se télescopent l'***appropriation*** et l'***in-appropriation*** de son histoire. L'acte criminel, si l'on s'autorise le jeu de mot, est très souvent inapproprié. Il fait part d'une ***Mal-adresse***, au sens ou le réel de l'acte tente de faire correspondre (coïncidence partielle) l'adresse du *Hinc et nunc et sic* avec celui d'une ***enfance non résiliée***, non abrogée dans le principe de légalité, autrement dit la Loi. Loi que Jacques Lacan nomme Symbolique et dont la Mal-adresse présente rend compte d'une *Forclusion* (totale ou partielle) *du Nom du Père – épicène*. « *Inconnu à cette adresse* » dirait Kressman Taylor. La *correspondanc*e conjoncturale de l'acte criminel ne nous fait pas échapper à l'humanité, qui se *détermine* dans la *non coïncidence*, que celle-ci soit du mot et de la chose, de l'individu et de la Personne. L'enfant tué réellement correspond, loin de tout fantasme ou d'imaginaire surdéterminé, à l'enfance dépossédée mais ne peut coïncider avec celle-ci. Si ce passage à l'acte ne peut être conçu comme un ***acté manqué*** – Freud, une ***mise en acte*** –Lacan, il peut être conçu comme un ***ratage psychotique de l'acte***. Ratage psychotique qui n'augure pas, forcément de fait, une pathologie avérée, d'un défaut de la structure de la Personne.

A propos de structure, il nous parait important de signifier que la clinique anthropobiologique ne conçoit pas de *structures psychopathologiques* mais des ***pathologies de la structure***, autrement nommées défauts de la dialectique. La structure renvoie à l'***immanence*** du principe, la pathologie n'est qu'une des formes du processus dialectique inhérent au principe. Or comme le dit Colette Chiland « *On a beau être fou, on est jamais fou de partout* », d'où notre concept (provisoire car inexact) de ***coïncidence partielle***.[57]

Bien sur cette potentialité daichronique-panchronique de l'écrivain ou du criminel ne peut s'interpréter qu'en tenant compte – prenant compte et rendant compte du ***contexte***. Hors

[57] Pour plus de clarté du propos, nous nous permettons de renvoyer le lecteur au Tableau n° 4 : Non coïncidence structurale et correspondance conjoncturale.

contexte l'apophantique d'un *écosystème féminin* et d'un *déplacement chez les grecs* pourraient être mal compris, prêter à confusion de sentiments et d'intention déplacée. Ce sont le regard et le temps qui sont déplacés, pas l'intention. Et nous aurions beaucoup à gagner, me semble t'il, dans la sphère médico pénale à penser que la femme criminelle est en panne de déplacement personnel, plutôt que lui prêter avec intérêt moral, une intention incongrue et perfide. Pour être où nous sommes, nous avons « *tuer l'enfant* » pour reprendre une expression du psychanalyste Serge Leclaire. Nos pères épicènes ont participé à la ***sécature*** et la ***ligature***, pour parler comme Pierre Legendre de ce que Jean Gagnepain nomme « ***Le complexe d'Abraham*** ». Il n'est pas sûr que par **carence** ou **détérioration pathologique** ou **critique**, nombre de femmes criminelles, de mères abusives et malveillantes, aient pu se dégager d'une enfance possédée, humiliée. (Le terme de ***maltraitance***, employé à l'envi sans discernement comme celui d'Emprise, est à mon prétentieux avis, inapproprié. Il fait référence à l'***élevage*** – la traite des vaches- ou la traite des banches ; différent évidemment du traitement médical, qui se réfère à la prescription et l'ordonnance, donc à l'axiologie et non à l'éducation) . Tandis que la Bible avec Samuel, nous dit « *Ne doutes pas Seigneur, ton serviteur veille* »

Ce n'est pas parce que l'on se dispute avec le dogme clérical désuet et importun, qu'on doit se priver des apports théologiques et théogoniques ; ce d'autant, pour en vénérer d'autres à prétention tout aussi universaliste.

Alors en toute impudence, je crois (pas, je pense), qu'il est important de ne pas mélanger les torchons et les serviettes, surtout si l'on compte expliquer le trousseau par son recensement.

« Les Pères de l'Eglise sont d'une richesse et aucun sociologue contemporain ou des siècles passés ne les vaut. […] Il n'y aucune raison de ne prendre sa pâture partout où elle se trouve et de renoncer à une partie de l'humanité sous prétexte qu'elle était vénérée de vos grands-mères. » Jean Gagnepain[58]

Pour synthétiser ce qui va suivre, voici les principales notions qui seront abordées : anthropomorphisme ; récurrence trinité, dualité, duplicité, séparation, division, détermination par rapport à l'indéfini –abîme , distinction, matérialisation, verbe incarné – *Logos*, mythe, science, *Weltanschauung*, genre vernaculaire et génération tutélaire. Epicènie, androgynie. Irrévélé, révélé ; éternité, temps, siècle. etc.…

[58] Gagnepain J., Séminaires inédits, 1983-1984.

Cet abord rapide sur les théogonies et plus loin de la conjugalité et de la représentation du féminin dans le monde antique, montre l'actualité de rapport avec nos questions sur le féminin.

-Théogonies - détermination et trinité

La famille égyptienne a probablement servi de modèle aux premiers auteurs de systèmes religieux dans l'élaboration conceptuelle de triade sacrée, principe trigémiste omnipotent, résumant en elle la paternité, la maternité et la filiation.

Que la théogonie égyptienne soit, à notre connaissance, l'*Arché* des autres théogonies connu ne veut pas dire que nous la concevons comme *Génésis* toutes les religions où se formalise et se modélise la trinité.

Osiris était le père, *Isis* la mère et *Horus* (ou Har) était le fils. Tous les trois étaient Dieu pour les égyptiens alors que nous aurions tendance aujourd'hui sans doute influencés par le monothéisme judaïque et post-judaïque (chrétien, musulman), à asserter qu'ils étaient des dieux. Les hellénistes, à l'instar de Jean Pierre Vernant[59], suivent le même raisonnement en ce qui concerne l'unité du divin dans le polythéisme grec antique.

Ces trois personnes ou entités furent le *type sériel* des triades religieuses. Ces triades figuraient, *la cause, l'effet et le moyen*, et la dyade *efficience- effectuation* par la succession des familles, où le père, la mère et le fils concouraient à former un seul et même tout. Ce tout évoque l'immanence figurée humainement par la famille. La priorité de raison appartenait au Père, la mère procédait du père. Le christianisme abstrayant l'idée de toute physique des sexes, longtemps avant l'inconscient freudien, a fait de la Mère Dieu égyptienne le Saint Esprit. Celui-ci comme l'a défini dogmatiquement le concile de Nicée, procédait du père. Dans la théogonie égyptienne, le fils engendré dans l'éternité par le Père, procédait (émanait) du Père et de la Mère. Il n'y avait parmi eux aucune supériorité. Leur puissance réalisée dans l'effet de la création, était une seule et même *puissance* : Le Dieu unique. La mythologie de l'Égypte est contenue dans la *Trinité Osirienne*. *Osiris, Isis et Haroéri* (Horus) ne furent à l'origine, que des divinités de troisième ordre, simples héros ou symboles allégoriques ; mais plus tard, leur culte s'est généralisé. Le génie du peuple égyptien les rangea dans l'ordre conceptionnel pré-établi. La Triade sacrée se perpétua, sous ses nouvelles dénominations. La tradition des types primitifs (inauguraux) devint le type général. *Osiris, Isis* et *Horus* syncrétisent, semble-t-il, l'invariant qui préside constamment à la formation des systèmes

[59] Vernant J.-P, Religions, Histoires, raisons, Maspero, Paris, 1979.

religieux égyptiens.

Rappelons que durant l'Egypte tardive et surtout durant la période gréco-romaine (à partir de 322 av.J-C.), le culte de la déesse *Isis* s'est répandu dans une grande partie du bassin méditerranéen. *Isis* aura une influence considérable à Rome et chez les premiers chrétiens.

D'autre part Sigmund Freud « *un juif sans Dieu* » comme il se définissait lui-même, s'est beaucoup inspiré de la théogonie égyptienne. Evidemment son célèbre ouvrage : L'homme Moïse et la religion monothéiste reprenant deux articles parus en 1937, illustre ses doutes sérieux quand aux fondements de la religion monothéiste. Remonter à un Moïse égyptien n'était pas, semble t'il, pour lui déplaire. Partant de l'hypothèse linguistique de l'origine égyptienne du même de Moïse, approuvé par les chercheurs contemporains, il déclina son hypothèse sur la première référence monothéiste connu de lui, celle du dieu *Amon- Amoun* promu par le Pharaon *Akhenaton* et son épouse *Néfertiti*. Les travaux de chercheurs du XIXe siècle, tel Jules Bayssac, et du XXe siècle, tels Donald Redford Les secrets de l'exode et Roger Sabbah Moïse le Pharaon semblent donner raison au célèbre neurologue et psychanalyste viennois.

Dans la théogonie primitive, quand la Création n'était pas dans la pensée divine, **Piromi –** ancien nom d'***Osiris***, l'être absolu, immuable, irrévélé, régnait seul sur lui seul, par delà tous les temps et toutes les distinctions, dans son éternelle unité. Rien en lui ne le distinguait de lui. « Semblable au *Brahma* des hindous, *Piromi* était le *Nirvana*, ***l'Être et le Néant*** de Hegel. »[60]

« *Et du même coup, l'on s'aperçoit que c'est, ontologiquement, d'une dimension de l'homme qu'il s'agit, si bien qu'on voit mal désormais comment dissocier psychologiquement dans son cas l'approche matérialiste de l'approche spiritualiste, indépendamment de l'athéisme, …, ou de la religion éventuellement pratiquée.*

C'est de cette pratique, en effet, que résulte le faux mais fameux problème des deux infinis qui tourmentaient le mathématicien chez Pascal et le philosophe chez Sartre ou chez Heidegger. L'anticléricalisme n'explique pas tout et l'on comprend vite à lire l'Être et le Néant ce qu'il en est philosophiquement de l'opposition de l'essentialisme et de l'existentialisme comme de celle de la droite et de la gauche au sein de notre parlement. En bref, il s'agit de la même chose à l'envers ; et si en l'occurrence le phénomène a peu d'importance, il est plus grave de constater que l'histoire de nos religions tend depuis

[60] Bayssac J., La femme dans les temps antiques, les éditeurs associés, Paris-Milan, 1897 (épuisé)

longtemps à privilégier l'entéléchie en Occident et en Orient le nirvana, brisant ainsi la contradiction fondamentale du Tout et du Rien. Et sans doute saisira-t-on mieux la formidable mutation que représente notre position dialectique dans le cadre d'un savoir dont le sujet devient l'objet! ». J. Gagnepain[61]

A l'**éternité** va succéder le **temps**. *Piromi* l'irrévélé se transforme et se manifeste (s'actualise, se réalise) en *Knef*, *Phta* et *Phré*. Les trois sont *Piromi.* Chacun pourtant se distingue des autres en étant consubstantiels. Ils font un seul *Piromi* dans une triple unité.
La manifestation trinitaire, *Knef*, *Phta* et *Phré,* est encore androgyne. *Knef* se dédouble en *Knef* et *Neith* ; *Phta*, en *Phta* et *Athor* ; *Phré* et *Phré* et *Poolr*.
Knef (*Amoun,* ***Amon***) est la volonté de Dieu, et *Neith* est sa volonté créatrice.
Phta est l'intelligibilité de la vie, et *Athor* est l'énergie qui le réalise dans le temps.
Phré est le principe de la lumière et de la chaleur, et *Poolr* est la puissance qui féconde tout par la chaleur[62].
De même qu'*Amon*, *Phta* et Phré révèlent *Piromi*, de même *Neith*, *Athor* et *Poolr* révèlent *Bonto*.

Knef créé le monde par sa **parole**. C'est le *verbe incarné*, la ***raison***, le *logos* qui faisant éruption (rupture) au sein de la nuit éternelle, *féconde* l'**abîme** et ***détermine*** la création.

Il est intéressant de comparer (à l'inverse de l'adage qui énonce que comparaison n'est pas raison) la récurrence des métamorphoses christiques à d'autres métamorphoses divines.
L'homme Dieu (le christ - Ecce homo), ***IHÔH-Thaut***, afin d'accomplir les figures de la loi ancienne, a dû être attaché sur cette croix où il ne subit la mort que pour la vaincre et ne verser son sang que pour régénérer le monde.
De même, du taureau immolé, principe de vie et germe de tous les êtres, renaît l'adolescent Mithra, le Verbe d'Ormuzd, sauveur et Régénérateur, lui aussi, de l'humanité vieille.
Ainsi ***Krischna,*** l'incarnation de ***Vishnou,*** seconde personne de la trinité indienne, cloué par une flèche sur un bois fatal, n'expire que pour aller prendre possession de toute sa gloire dans son palais divin de *Vaikounta*, après avoir enseigné aux hommes les voies de la sagesse et de la béatitude.

---

[61] Jean Gagnepain, *Raison de plus raison de moins. Propos de médecine et de théologie*, La nuit surveillée, nrf, les éditions du cerf, 2005.

Le Jeune ***Bacchus Sevevios***, le ***Siva*** de l'Inde percé d'un trait à la chasse, ne meurt que pour ressusciter le troisième jour et revivre d'une éternelle vie.

Balder, le fils bien aimé d'***Odin***, tombe frappé d'un Javelot lancé par un de Ases, pour renaître triomphant et glorieux et faire renaître avec lui les dieux de la *Valhalla*, et réparer toute chose.« *Ubi est, mors, stimulus tuus* »[63]

-Mise en rapport de la destruction et des métamorphoses

En perspective heuristique, par rapport au sujet de la détermination, reprenons l'évangile de St Jean chap. 1 : « *Au commencement était le Verbe, et ce Verbe était Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui est n'a été fait sans lui*. » St Paul ajoute « *C'est par son Fils que Dieu a fait les siècles* »[64].

Rappelons le notion de siècle et de séculier a dans le récit paulien l'acception de temps manifesté, de monde dans sa concrétude. (Concrétiser, concréfier).

Notons ici la proximité de la **parole** de la théogonie égyptienne, le **verbe biblique** et le ***parlêtre*** lacanien ainsi que le A, le $, le nom du Père, la tripartition unitaire du Symbolique, de l'Imaginaire et du Réel. En quoi l'inactualité du temps humain partage son actualité, et conforte si besoin était la notion heuristique de dialectique.

Dans la théogonie égyptienne, comme manifestation, *Knef* (ou Amour), le Verbe coéternel est encore *Phta* la vie, et *Phré* la lumière. « *Dans le verbe était la Vie, et la vie était la Lumière*. » dit encore St Jean. [65] Ainsi *Knef* (Amour), *Phta* et *Phré*, la puissance, la vie et la lumière, c'est Dieu dans l'éternité, Dieu révélé à lui-même. Soudain par la ***parole*** proférée *Knef, Phta et Phré* sont révélés (mis en acte) dans le ***temps*** (le siècle).

Que la théogonie égyptienne ne soit que le reflet d'une révélation primordiale ou une théorie philosophique, il n'en reste pas moins qu'elle ne diffère en rien du dogme chrétien. Peut-être même en est-elle l'archétype dans la mesure où le Christ est plutôt considéré dans son église comme *réparateur* de la Vérité que comme Innovateur « *Je ne suis pas venu pour détruire la loi mais pour l'accomplir* ». La Récurrence de la réparation de la Vérité n'a-t-elle point influencé la question de la clinique de la folie et l'actuelle clinique afférente au juridisme contemporain?

---

[63] O mort, où est ton aiguillon? (Chant de la résurrection).
[64] Ep. Aux Hébreux, ch. I, V. 2
[65] Ep. ch. I, V. 4.

-Du double, de l'androgynie et de l'épicènie.

Il est important, semble-t-il, d'examiner le rôle que joue le **principe femelle** dans la théologie et la théogonie égyptienne.

L'irrévélé *Piromi* (traduit en grec *Ekhotos agnostou*, les ténèbres indéfinies du stoïcien Damascius) n'était pas conçu comme exclusivement mâle.

Piromi était androgyne. Dans l'abstraction de son dédoublement, c'était *Piromi et Bonto.*

Piromi était *androgyne*, *double.*

La notion de double se rencontre dans la Genèse hébraïque ou judaïque tout autant que dans les théogonies qui la précèdent.

Dans le Récit :

- *Sanchonation* traduit dans Eusèbe *(HYPSISTOS/*très haut*)* → double dénomination *Elihoun et Bérouth* (mâle/femelle*)*

-dans ce dédoublement *Elihoun* → esprit

Bérouth → chaos inordonné matière informe, confuse de B et E naissent le Ciel et la Terre. Le ciel épouse la Terre sa sœur. De cette union provient El ou Il, qui, avec les *Elohim*, *ses attributs personnifiés* créé l'ordre de l'univers. Cet *El*, le même que *Bel et Baal*, après avoir terminé son œuvre, disparaît et fait place à ses trois fils : le *vivificateur, le conservateur et le modificateur* qui pour les orthodoxes continuent nécessairement la révélation d'*Elihoum- Bérouth.*

Pour peu que l'on s'autorise la mise en rapport ; la transformation dialectique du temps de la *chronie* inordonnée (et non désordonnée), indéterminée, indéfinie, s'apparente au *Chaos à Bérouth.* La *diachronie* peut se penser en *Cosmos* comme *vivificateur*, l'*anachronie* comme *conservateur*, la *synchronie* comme *modificateur*.

Ainsi la Bible, après avoir rejeté tous les intermédiaires qui éloignent l'un de l'autre l'Absolu irrévélé et le Séparateur, elle fait commencer la révélation à El, et cet El est lui-même SCHADAÏ, l'*Hypsistos* (le très haut) de la Sanchonation ; l'homme étant *hyposistos.*

Cette *duplicité* (double) inaugure les notions de renversement (réversibilité) dans la pensée grecque telle que nous la présente Jean-Pierre Vernant, et à laquelle la clinique psychocriminologique se confronte quand elle se défait de la linéarité du - cause à effet - et de la dichotomie mythique de l'agresseur/victime.

Ainsi, dès que fut conçue l'idée de puissance créatrice ou génératrice, l'androgynisme du

Trinus créateur ou générateur se dédoubla, et le principe féminin, égal au principe masculin, objectiva dans la matière la pensée parlée de l'un et de l'autre.

- De la Séparation

Partout, même dans la Bible, l'éternité c'est Dieu irrévélé et la matière confuse réunis dans un même absolu androgyne *in-dé-Terminé* dans toutes les théogonies étudiées par nous : ici sous le nom de *Piromi- Bonto*, là sous celui de *Teut-This*, *Saturne-héa*, *Baal-Baut*, *Brahman-Maïa*, etc… Puis vint le Verbe ou le TERME qui *dé-Termine* l'Absolu en le dédoublant, c'est-à-dire en le séparant ou en le divisant. Ceci tend à expliquer pourquoi, dans la totalité des langues indo-européennes, l'idée de création est rendue par un mot : ***séparation***[66]**.**

En Hébreu et dans les idiomes sémitiques, la *trilitère*[67] **BRA**, dont la Genèse se sert pour désigner l'action de la parole divine sur ce qu'elle appelle le *Tohu-bohu* primordial n'a d'abord voulu dire que séparer, ainsi que l'indiquent les collatéraux de cette racine.

BRA. En se rapportant à cet article, le lecteur pourra, s'il le désire, trouver la clef du rapport que nous établissons ici entre *par-ère* (paraître) et *par-êre* (enfanter), et originairement faire paraître, sens qu'aurait aussi l'hébreu au passif.

Ainsi la Bible, nous l'avons énoncé, après avoir rejeté tous les intermédiaires qui éloignent l'un de l'autre l'Absolu irrévélé et le Séparateur, elle fait commencer la révélation à El, et cet El est lui-même SCHADAÏ, l'*Hypsistos* (le très haut) de la *Sanchonation* ; l'homme étant *hyposistos.*

De reste, les consonnes constitutives de ce mot « *BR* », se retrouvent avec le même sens, dans les langues indo-européennes elles-mêmes, où nous voyons, en sanscrit *bradj,* en grec, (le *mu* pour le *bétâ* du même ordre) *méros ; réris ; mériso* ; en latin *par-s* ; *par-tire*, *par-ere*, *par-tu rire* ; en allemand *bre-chen* ; en suédois *bry-ta* ; en danois et norvégien *bry-de* ; en hollandais et en flamand *bree-ken* ; en anglais *break* ; en russe *porou-bit*, *pro-yt* ; en persan *pareh* ; en turc *para-lamak* ; en arabe *bara beri, barr* ; en hongrois *bard* etc.…,qui impliquent tous, au sens actif ou passif, l'idée de séparation. [68]

---

[66] Où l'on peut se permettre mythiquement de concevoir une synchronie de la division du sujet chez Lacan et les théogonies antiques.

[67] Trilitère. Racine qui se réduit à trois consonnes.

[68] Benveniste E., *Origines de la formation des noms en indo-européen*, A. Maisonneuve, 1935 ; *Problèmes de linguistique générale* (recueil de 28 articles publiés entre 1939 et 1964), Gallimard, 1964 ; *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, 2 vol., éd. de Minuit, 1969 ; *Problèmes de linguistique générale 2*, Gallimard, 1974 ; *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Maisonneuve, 1975

- Consubstantialité, **matérialisation, matérialité**

La *matière*, (dont notre étymologie latine renvoie à Mater) dans la pensée de nos prédécesseurs antiques, était donc éternelle et originairement confondue avec et en Dieu, dont elle fut le côté femelle. Elle était le moyen nécessaire de révélation, dans le rapport intérieur - extérieur, principe - manifestation, d'**expansion –** quand le coté mâle était **récurrence**, et le fils réalisait l'**intégration** au dehors de lui-même et de *détermination* par son Terme fécondateur, ou verbe parlé qui le sépara, le divisa et le distingua dans le temps. *Mot*, la matière mère, *materiæ -mater,* (à ne pas confondre avec *alma mater*, la mère nourricière - *l'université*) termes générateurs l'un de l'autre ; ce qui suppose, en latin, une cosmogonie identique à celles précédemment évoquées. *Mot*, principe féminin, fut donc regardée comme coessentiel avec le principe masculin, et, par conséquent, comme aussi nécessaire, aussi première que lui. Nous ne notons pas de représentation *d'incomplétude femelle* dans ce système.

Dans l'Inde comme en Égypte, le Dieu suprême se présente d'abord en germe absolu et principe de toutes choses, résidant dans le *Nirvana* ou éternité inaperçue, renfermant en lui la *passivité* et l'*activité*. En se révélant à lui-même, il se perçoit mâle et femelle et se dédouble en *Brahman* et *Maïa.*

Pour l'hindouisme, la *Matière* n'est qu'une apparence dont la vie est complètement indépendante. Ce que tous nos sens (voir, toucher, sentir, ouïr), perçoivent sont des idées *dé-Terminées* par le Verbe divin qui est la *Lumière* par laquelle elles apparaissent, la *Forme* qui les limite, et la *Vérité* qui leur donne vie.

Objectiver : pour la pensée occidentale ; *enfanter* dans le *temps* est la plus conforme au langage figuré (discours) des orientaux

D'un bout à l'autre de l'Edda, le principe féminin se montre avec ce même caractère (anthropomorphique?) de *Force effectuante* du principe mâle.

L'influence exercée par le christianisme dans la question de l'émancipation de la femme est certaine bien qu'elle ne soit pas évidente à concevoir, tant la résistance des peuples laïcs et clercs ont fait obstacle à l'enseignement christique tel qu'il est relaté dans les évangiles notamment ceux de la Vulgate.

En déclarant l'homme et la femme une même chair, en mettant au même niveau l'adultère de l'un et de l'autre, (rappelons l'importance de l'adultère dans la criminalité renvoyée au

féminin à travers les époques, les pays et les civilisations), Jésus Christ semble avoir voulu faire comprendre que les deux sexes humains sont égaux en droit, comme ils le sont devant la loi criminelle. Par conséquent, l'autocratie usurpée par l'homme est dans son enseignement contraire à l'ordre établi par Dieu.

Cependant, pour concilier la nouvelle religion avec l'ancienne, à laquelle ils voulaient la rattacher, les apôtres durent se rappeler que dans l'ancienne alliance (ancien testament, *Diathéké*, pacte, *Bérith* - Alliance) Dieu avait, dès le commencement, placé la femme *sous le pouvoir de l'homme* : *Sub viri potestate eris*. Ils firent donc violence, certains pourraient dirent violèrent, à leur su ou à leur insu, le généreux enseignement du Maître.
Ainsi Paul de Tarse écrit dans l'épître à Timothée, et aux Corinthiens:
« *Que les femmes soient soumises à leur mari comme au Seigneur (ou encore : comme à un maître), parce que le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise. Les femmes ne doivent ni enseigner leur mari, ni prendre autorité sur eux ; car Adam a été formé le premier. Adam n'a pas été séduit, mais la femme ayant été séduite, est tombée sous la désobéissance.* »[69]
Les successeurs des apôtres n'eurent pas d'autre doctrine. Fort de l'axiome que l'esclave est l'égal devant Dieu, et qu'il faut rendre à César ce qui est à César, la loi humaine dans cette doctrine apostolique s'est autorisée du bel avenir post-mortem pour se croire de l'indemniser ici-bas…On n'est jamais mieux trahi que par les siens, tous schismes et toutes hérésies confondus. Si l'église chrétienne ne fit rien pour arracher la femme à la condition inférieure dans laquelle la tenaient la loi et l'opinion, on peut dire que, en revanche, elle éleva sa dignité morale et aida à lui rendre ce qui lui était due, sa personnalité.
Paradoxalement le monothéisme chrétien a aidé à l'émergence du mouvement féministe dans les régions où comme en Europe du nord le potentiel d'émancipation était présent.
Quel magnifique idéal, aujourd'hui suranné, que la vierge Marie ! Aucune de ses grandes vertus, il est vrai, n'est une *vertuagissante*. (Une *énergeia* pour parler comme la Grèce antique, un *potentiel en action* dirait on aujourd'hui).
Le christianisme a vu la femme faible, humble et abaissée même, et il l'a laissée dans son humilité. Paradoxalement, de cette faiblesse il a fait une force, une grandeur. Le renoncement, la négation, entre ses mains, est devenue une cause, et ce que pouvait seule sa force, la faiblesse l'a pu à son tour.

[69] St Paul, Ep. À Timothée, ch. II, v. 19. Ep. Aux Corinthiens., VII.

-Krisis (raisonnement apophantique) de l'inactuel théogonique et de la récurrence de la détermination : *Non nova sed nove*.

Une fois n'est pas coutume je débuterai le commentaire par deux tableaux qui relatent la mise en perspective des constructions théogoniques et les actuelles pensées aux quelles je me réfère, à savoir : la théorie de la Médiation, la Psychanalyse et la Psychocriminologie. Je rappelle ici la différence, évoquée dans le premier chapitre, entre référence heuristique et révérence dogmatique. Sans aucun doute, il y a dans la *conception* de ces tableaux et des commentaires qui les suivent, un *aspect mythique*, dans le sens où je rapporte le recensement de ma recherche au modèle que je m'approprie. D'ailleurs le *Je* est utilisé ici à escient, du fait que ces tableaux n'ont pas été proposés aux différents protagonistes. Le Je ne peut de ce fait se prévaloir d'une communauté de pensée. Il m'eut bien entendu été impossible de convoquer le religieux égyptien. Cependant, de la même façon que j'ai pu mythiquement utiliser le jeu de mot (calembour) en certaines occasions pour interroger une démarche qui cherche la scientificité du propos, le rapport ici au préconçu, n'est pas là pour valider le raisonnement. La réalité se chargera de réfuter ou valider avec ou sans mon approbation. Il découle d'un *pousse au bout*, si je puis me permettre, du raisonnement, qui du fait même du caractère polémique de l'épistémologie ne peut en refuser la contradiction, voire la déconstruction s'il s'avère que le modèle fut substantifié. Comme l'énonce Bruno Gravier, le choix, la décision, n'est jamais sans risque.

Tableau n° 14. Comparaison de modèles antiques et actuels : Inactualité de L'Arché.

	Théorie de la Médiation Jean Gagnepain Rationalité diffractée	Pensée allemande Unité rationnelle	Mythes Antiques Cosmogonies Théogonies Unité divine/Polythéisme
N A T U R E	**Végétal** : indéfini **Animal** : Formalisation Gestalt Androgynie	*Unbestimmt* (Nietzsche) indéfini	*Abîme* *Chaos* Irrévélé Indéfini Indéterminé Eternité
Humain *D* P *I* R *A* C O *L* U C	*Implicite* Structure Modélisation Efficience Principe Antithèse Remise en cause Séparation Epicènie	*Unbewusste* (Schopenhauer) (Freud) Inconscient/Insu *Spaltung* *(Verweigerung)* *(Verzichtung)*	*Trinité* *Cosmos* Révélé Défini Détermination Temps Sécateur Verbe/Parole Cause/Moyen *Pater/Mater* Vivificateur/Conservateur Destruction/Création
E L E *C* T S *T* U S *I* R U *Q* E S U E	*Explicite* Trinité diffractée Mythe/Science/Poème Magie/Empirie/Plastique Anallactique/Synallactique /Chorale Ascèse/Casuistique/ Héroïsme Conjoncture Effectuation Manifestation Thèse Mise en cause Lien de la découpe en Genre sexué réifié et Génération épicène	*Bewusste* (Schopenhauer) (Freud) Conscient/Su	*Dédoublement* Androgynie Matérialisation Manifesté Verbe Incarné/*Filius* Effet Effectué Révélateur Modificateur Transformation Temps ligateur

Tableau n° 15. Mise en perspective hypothétique de modèles psycho-dynamiques

Théorie de la Médiation de Jean Gagnepain	**Psycho criminologie Interprétée de Loïck Villerbu**	**Psychanalyse revisitée de Sigmund Freud**	**Psychanalyse revisitée de Jacques Lacan**
Nature ***Soma*/Sujet** ***éïdos***	***Réel*** **Soma/Cadavre**	***Es*** ***Unbestimmt*** **Indéfini**	***Réel*** ***Das Ding***
Implicite **Personne** ***Ethnos*** ***Ego***	***Sujet*** **Détermination** **Principe** **Polymélie** **de l'infraction**	***Ich*** ***Ego*/Je** ***Unbewusste*** **inconscient**	***Symbolique*** **Sujet** **A / $**
Explicite **Etablissement** ***Koïné*** **Cénie** **Cène** ***Me*** **Réification** constatée dans le **recoupement** des facultés	***Contexte*** **Hypostase** **du cadavre** **surdétermination** **Polymorphisme** **délinquantiel** **Psycho-dynamique du Sujet** contextualisé dans le champ **recoupé** du socio juridique	***Mich*** ***Me*/Moi** ***Ipse-hyposistos*** ***Bewusste*** **conscient** **Je/*Ego/Ich*** ***Etabli*** **Über-Ich** surdéterminé dans le **recoupement** du modèle structural	***Réalité*** **objet a** **Imaginaire** surdéterminé dans le **recoupement** du modèle structural

-De la récurrence de la puissance - Divinité unique principielle et polythéisme - et trinité inactuelle du principe

Cette récurrence intemporelle ou transtemporelle ou plutôt *panchronique* (cf. tableau sur le temps – Panchronie –Diachronie de l'instance personnelle), semble-t-il se manifeste dans la clinique psychanalytique Freudienne et Lacanienne dans la tripartition du principe, inhérent à la première topique, à la seconde topique, au nœud borroméen, et la clinique de l'acte chez Sigmund Freud ainsi que la distinction de la mise en acte et du passage à l'acte chez Jacques Lacan.

Pour peu que l'on s'autorise la mise en rapport ; la transformation dialectique du temps de la *chronie* inordonnée (et non désordonnée), indéterminée, indéfinie, s'apparente au *Chaos, à Bérouth.* La *diachronie* peut se penser comme *vivificateur*, l'*anachronie* comme *conservateur*, la *synchronie* comme *modificateur*, autre façon de parler de la trinité *Cause – moyen – effet.*

Cette trinité peut aussi se remarquer (uniquement de façon mythique ?) dans la dialectique médiationiste : Nature – Structure – Conjoncture, pendant de la dualité Nature – Culture, animal – humain, biologie – anthropologie. Comme la trinité lacanienne du réel, de l'imaginaire et du symbolique est aussi une résurgence d'une récurrence principielle qui date depuis que l'homme est femme. Et la question du tiers qui chatouillait les chinois de l'antiquité devait aussi chatouiller Cro-Magnon. Qu'il ne l'énonca pas comme un séminariste est une autre histoire.

« *On investit que ce qu'on invente, et on n'invente que ce qui existe déjà.* » disait Paul Claude Racamier. « *Wo es war soll ich werden* » énonçait Sigmund Freud appropriant la pensée de Goethe « *Ce que tu as hérité de tes pères. Acquiers-le, pour le posséder.* » « *Inactualité* » professe aujourd'hui Loïck Villerbu. « *Non nova sed nove* », « *rien de nouveau mais d'une manière nouvelle* », que reprend Michel Foucault.

Dans les théogonies : Le père (le Nom du père) est la *cause*, l'esprit ou la mère est la *remise en cause* (l'efficience), le fils est la *mise en cause* (l'effectuation – l'incarnation). Or comme nous le verrons plus loin chaque moment de la trinité (Trimurti, trigémie telle celle d'Hermès) est double. Ce que les grecs appelaient *Collossos.* Ceci indique que la question de l'identité et de l'unité, de la réversibilité etc. s'énonçaient mythiquement certes, mais en déplaçant le point de vue, on voit que le mythe était la voie (*Tao*), causait le principe et la manifestation (***materialisation,*** ce qui transforme). Ce à l'instar des légendes qui comme l'analyse Jean Pierre Vernant, exerçait certes la mémoire et l'identité communautaire, mais aussi enseignait les mathématiques sous la dictée de la géométrie, chère au grecs, et du dénombrement. Le lecteur

de l'Iliade et de Odyssée comprendra qu'à travers les répétitions de sacrifice avec ses pesées, ses temps, ses durées, ses distances etc.…il y avait autant de mathématique que de récit. A partir des mythes de la théogonie d'Hésiode apparaît un véritable calcul- *Analogia*, qui nous parait ésotérique. Comme nous paraît insensé et indéfini, ainsi que le remarque avec pertinence l'historien Marc Renneville, le calcul et la détermination phrénologique, alors que le pékin- quidam de ce temps, sans grande science y déterminait ses distinctions. Que le mythe nous paraisse vrai ou faux, est une blague à laquelle on voudrait croire qu'on échappe. Et nous serons sans aucun doute moqués par nos successeurs. Qui eux-mêmes …
Non nova sed nove !

Nos ancêtres se sont confrontés et ont pensé la dialectique du principe et de sa manifestation sous la forme de dualité en différents lieux sémantiques (s'il est possible de l'asserter ainsi).
Ainsi au livre VII de la Métaphysique, Aristote oppose la ***puissance*** (*dunamis*) à l'entéléchie, en définissant celle-ci comme la puissance active (chap. 1, 4, 1007 b). Il y a donc ici équivalence entre énergie et *entéléchéïa*. Dans le De anima (II, 1, 5), il fait de l'âme l'entéléchie première (*prôtê*) d'un corps, c'est-à-dire acte immédiat et définitif, dans lequel ne demeure aucune puissance passive. Notons que l'entéléchie, *entéléchéia* en grec, ***actus*** en latin évoque l'acte (énergie ; énergie) dans son achèvement. Composé de *télos* (fin) le terme marque une certaine perfection. Il prend chez Aristote deux significations le synonyme d'*energéia* et la perfection de l'*energéia*. A lire les actuelles pérégrinations théorico-sémantiques sur le passage à l'acte.

La récurrence de la notion de création (*creavit*) sous la déclinaison de différents vocables comme - *détermination, distinction, rupture avec l'indéfini, raison, Logos* - peut se mettre en perspective avec nos actuelles élaborations (mythiques et scientifiques). Ceci montre, si besoin était de nouveau, la pertinence du *non nova sed nove.* D'autre part en ce qui concerne le sujet de la criminalité, hors sa relativité de nomenclature juridique (dans l'appropriation historique de la trinité – temps/espace/environnement), résonne le raisonnement de la *dualité dialectique* de la *détermination créative* et de la ***mise en abîme*** (ou *abyme* pour parler comme André Gide ou Claude Balier). Dualité dialectique de la *non coïncidence* et de la *coïncidence partielle*, que nous avons commencer à étudier dans le premier chapitre « *Fondements du point de vue sur l'investigation de l'objet d'étude. De la non coïncidence structurale et de la correspondance contextuelle, dans l'analyse et les réalisations anthropobiologiques. C- De la détermination, de l'objet et du sujet étudiés, dont la criminalité en général et la criminalité*

féminine en particulier. »

Nous postulons que la mise en abîme, telle que la construction théogonique égyptienne l'établit est coalescente à la détermination créative. Cette coalescence marque en écho le renversement dans la pensée grecque antique et chinoise (cf. Jean Pierre Vernant, François Jullien) de la création et de la destruction. Dialectique du renversement que Gaston Bachelard évoque en ce qui concerne l'heuristique épistémologique dans la recherche syncratique ; et que Freud reprenant la deuxième théogonie Hellène, énonce sous la coalescence d'*Eros* et *Thanatos*, et dans la reprise des concepts du Dr Frankl (*Wille zur Lust – Wille zur Macht*) la dualité des pulsions de vie et de mort. Est-il utile de rappeler que dans la première théogonie *Eros* est *sécateur* quand dans la seconde il devient *ligateur* inséré dans la trinité générative *Arès- Aphrodite – Eros*. L'acception de récurrence ne semble pas un vain mot.

Où nous voyons que pendant aux manifestations trinitaires de la création des égyptiens aux élaborations médiationiste et psychanalytique, la dualité rend compte de la panchronie comme le remarque l'anthropologue Philippe Descola dans ses études transcontinentales des pensées mythiques et scientifiques.

-Mise en rapport de la destruction et des métamorphoses

Cette mise en rapport que probablement ne renierait pas la pensée chinoise, montre que les théogonies, fussent elles mythiques, pensaient dialectiquement le temps dans la rupture de la successivité et le renouvellement, la renaissance. Autre manière de penser ce qu'énonce la théorie de la Médiation en ce qui concerne la transformation de la cyclicité naturelle dans la dialectique Anachronie/Synchronie.

A la mise en Abîme inhérente à la dialectique Indéterminé/déterminé, Indéfini/ défini, pouvons nous mettre en correspondance (celle-ci fut elle mythique) avec la répétition morbide telle que l'évoque Claude Balier. Répétition qui semble manifester la récurrence du principe, malgré le défaut de dialectique (coïncidence partielle), dans la résurgence. Ceci est une autre manière de dire qu'il nous faut dans des études comme celles sur la récidive, dissocier dans le *Tohu – Bohu* des notions de répétition, réitération, récidive, rechute etc. ce qui est inhérent au principe et à sa manifestation polymorphe.[70]

[70] Genuit P. in Annexes « 9 - Existe – t'il des outils permettant d'évaluer les risques de rechute et quels sont-ils ? Texte de Conférence de consensus sur les auteurs d'agressions sexuelles. » p.200

L'Égypte avait enseigné que la chaleur et l'humide étaient les principes, les éléments essentiels de la vie. Simultanément elle reconnaissait que ces éléments, au même degré nécessaire, se liaient imparablement dans leur effet commun. En faisant de la chaleur le principe mâle et de l'humide le principe femelle, elle ne les distingua qu'abstractivement, afin de les dénommer à part.

Nous voyons ici une épistémologie en œuvre dans un *rapport hiérologique* à la réalité, quand aujourd'hui nous sommes plus dans un *rapport ontologique* au savoir. Il devient à ce propos heuristique de mettre en rapport les controverses, qui en première analyse semblent anachroniques mais qui montrent épistémologiquement une récurrence, du concile de Nicée sur le fait que le fils soit émane du père ou soit consubstantiel à celui-ci, avec la théorisation du signifiant et du signifié chez J. Lacan, voire la querelle des réifications du factuel (fait conscient) chez les cognitivistes et des réifications du spirituel (inconscient) chez certains psychanalystes. De même ces questions se retrouvent dans les débats philosophiques concernant l'essence et l'existence. Encore faut-il rapporter le questionnement au contexte qui selon le paradigme théiste ou athéiste de la société dans laquelle il s'insère se théorise différemment. Ainsi nos prédécesseurs dans l'antiquité modélisèrent leur *weltanschauung* (leur vision et explication du monde) par une théorisation mythologique; ainsi au Moyen-âge les écrits de St Anselme, St Jérôme, du côté de la chrétienté, ou Averroès et Avicenne du côté de l'islam posent les questions relatives à l'essence, l'existence, la prévalence, la contingence, la substance,la consubstantialité, le principe (obligatoirement divin sous peine d'exclusion de la communauté) et ses manifestations en référence au dogme ecclésiastique et clérical.

Il semble heuristique de poser une analogie entre notamment la structure glossologique (ou analyse du langage pour parler plus simplement) et la structure sociologique (ou analyse du social)**:** dans les deux circonstances analytiques, on ne peut dissocier le paradigme du syntagme, autrement dit l'interprojectivité de l'unité sur l'identité. L'hyperbole actuelle du paradigme évacuant le syntagme dans la phraséologie analytique a pour pendant l'hyperbole de l'unité numérique chez les scientistes. L'une et l'autre font preuve de statisme en réifiant l'unité déconnectée de l'identité, à l'instar de ce que dévoile la pathologie générative dans la paranoïa. Ainsi si l'on peut remarquer les paradigmes mythologique, hiérologique précédents et scientiste actuel, il serait scientifiquement préjudiciable de ne pas concevoir ceux-ci en lien avec la récurrence du syntagme de la détermination dans les occurrences théogoniques, ontologiques, pathonomiques, psychologiques etc…où s'analyse la dualité et particulièrement la dualité sexuelle et de genre.

-Mater-ialisation ; matérialité

Objectiver : pour la pensée occidentale ; enfanter dans le temps est la plus conforme au langage figuré (discours) des orientaux

D'un bout à l'autre de l'Edda, le principe féminin se montre avec ce même caractère (anthropomorphique?) de *Force effectuante* du principe mâle.

La *matérialisation qui effectue la matérialité* pour ramener l'idée à notre contemporain. Faut-il s'étonner que la mise en exergue de la matérialité se perpétue dans le cognitivisme, le behaviorisme, l'*évidence based medecine*, cependant qu'elle ne dialectise pas cette mater-ialisation de force effectuante avec le principe, indissociable dans les théogonies antique.

Faut-il s'étonner que les disciples d'*Arius* (cf. *Concile de Nicée*) aient reçu un accueil favorable à l'évangélisation des Goths, Ostrogoths, Wisigoths plus sensibles à leur enseignement qu'aux constantiniens. Rappelons que la controverse de *Nicée* portait sur la consubstantialité et la processivité, comme aujourd'hui la processivité psychanalytique et le consubstantiel cognitiviste. *Non nova sed nove* ! L'hérésie, tout comme l'apostasie, n'a jamais bonne presse pour le dogme, ex-communication à la clef.

Faut-il s'étonner que *Luther* aidé par la *Ligue Hanséatique* ait eu l'influence dans ce qu'il convenu d'appeler la réforme, dans la confédération allemanique. Ne peut-on dans l'homophonie controuver une analogie, certes mythique mais heuristique entre l'Arianisme antique et l'Aryanisme promu par le nazisme. L'un n'est évidemment pas réductible à l'autre. Néanmoins, nous pouvons faire l'hypothèse, à mettre à l'épreuve du questionnement dialectique, que si les manifestations diffèrent selon les occurrences du contexte, le principe reste identique (mais non le même). Le fait qu'il se matérialise sous deux formes d'apparence opposées (humaniste et monstrueux), semble montrer que singulièrement comme communautairement le même principe anthropologique peut se manifester dans le mieux et dans le pire.

Où l'on pourrait interroger l'analogie théorique entre une cosmogonie dite primitive et la symbolique psychanalytique de la spaltung, de la castration et du meurtre du père. A ceci près qu'il semble ici d'une vue moins autocentrée

Le christianisme a vu la femme faible, humble et abaissée même, et il l'a laissée dans son humilité. Paradoxalement, de cette faiblesse il a fait une force, une grandeur. Le renoncement, la négation, entre ses mains, est devenue une cause, et ce que pouvait seule sa force, la faiblesse l'a pu à son tour.

De nouveau le caractère dialectique énoncé plus haut en ce qui concerne la référence de l'arianisme et de l'aryanisme, du rapport du développement de l'adhésion à la matérialisation théologique arienne et du *evidence based medecine* dans le behaviorisme, se retrouve ici dans la dialectique de la faiblesse [induisant ses pendants de besoin et entraînant la protection] et la grandeur. Dialectique qui se formalise *Hic et Nunc et Sic* dans la contradiction simultanée de la maman et de la putain.

-De la faute à l'infraction : souillure et scandale.

Les affaires criminelles où la mère est en question incitent les médias de la presse ou de l'audio-visuel a les évoquer dans une déhiscence émotionnelle et par là un manque d'analyse liée coalescent à un manque de retenue, les traitant quasi uniquement sous l'angle du scandale. Là encore rien de nouveau.

Scandale est un mot tiré de l'Écriture, le *skandalon*[71] signifie *piège où l'on tombe* ; les traducteurs grecs de l'Ancien Testament l'ont choisi pour traduire un mot hébreu désignant la *chute morale*.

Skandalizein → scandaliser, qui signifie d'abord « faire tomber autrui dans le péché ». L'évolution ou la transformation sémantique est la suivante :

occasion de péché → mauvais exemple →conduite suscitant la réprobation.

Par transmission populaire, l'emprunt latin *scandalum* a donné Esclandre. Scandaleux de *scandalosus.* Il est intéressant de noter que le pendant du skandalon était la *Katharsis*, qui des Orphiques aux platoniciens en passant par les pythagoriciens, tel Empédocle, envisageront celle-ci comme visée au détachement au renoncement de l'immédiateté de la jouissance, de la souffrance ou/et de la violence.

-du double : androgynie ; épicènie ; duplicité.

Ce *dédoublement*, remarquable dans l'androgynie théogonique, dans ce double apparemment paradoxal et anachronique à l'actuelle pensée occidentale est exprimé dans la pensée épistémologique de Gaston Bachelard. Ce dernier s'est heurté dans ce qu'il nomme la polémique apodictique de l'épistémologie à la philosophie (opposition à la philosophie, version contemporaine, des philosophes).

[71] évoqué par Girard R., La violence et le sacré, Hachette Pluriel, Paris, 1998 : des choses cachées depuis le commencement du monde, la route antique des hommes pervers

Le terme philosophie est à entendre ici dans son acception contemporaine, de distinction d'avec les sciences ou les mathématiques. La philosophie chez les grecs antiques était toute autant ce qui se référait à notre actuelle scientificité, qu'une réflexion distinguant le *Logos du Mythos* et de l'*Epos*, ainsi qu'une attitude de vie intégrant la connaissance et le souci : le *Gnôthi heauton, l'Epimiléia Héaoutou*.

D'autre part le double est aujourd'hui énoncé communément en ce qui concerne la question, critiquée par nous, et de manipulation et son corollaire la *duplicité*, voire l'*inversion* aujourd'hui nommée perversion ou la *dissociation* du psychotique.

Enfin nous interrogeons personnellement le double dans ce que nous avons appelé *rencontre de vulnérabilité mimétique.* [72]

Notons ici la proximité de la détermination sémantique de la théogonie égyptienne et la théorie de la thermodynamique de Nicolas Léonard Sadi Carnot (1796-1838, physicien auteur de : Réflexion sur la puissance motrice du fer, 1824). Principe de Carnot : un moteur ne peut fournir du travail que s'il emprunte de la chaleur à une source chaude et en restitue à une source froide. Théorème de Carnot : deux moteurs thermiques réversibles qui fonctionnent avec deux sources de chaleur dont les températures de source froide sont égales et celles de source chaude ont le même rendement. Cycle de Carnot : cycle composé de deux isothermes et de deux adiabatiques (*adiabatos* : qu'on peut traverser) (transformation adiabatique : transformation thermodynamique ou chimique ne s'accompagnant d'aucun échange avec l'extérieur).Cette proximité se présente chez Freud dans sa théorie de la Pulsion … (*Eros*, Inceste - pulsion de vie- énergie ; *Thanatos*, parricide- pulsion de mort- ; énergie – entropie…, etc.…).

2) Féminin et conjugalité

Dans ce travail de recensement de la condition de la femme dans l'antiquité, l'ancillarité et la domestication de la femme est partout présente hormis dans la société égyptienne et à moindre égard dans la société scandinave. La société égyptienne et sa conception paritaire dans la famille et la communauté a, nous l'avons exprimé plus haut, certainement influencé la détermination dans la théogonie trilitère d'Osiris/Isis/Horus. Les sociétés méditerranéennes et orientales ont eu, et certaines ont toujours, considéré la femme

[72] Cf. *Tableau n°7 : Différence analogique des analyses par opposition et contraste,* et *épicènie*.
Cf. *Tableau n°1 : Du modèle et de son efficience analogique.*

comme subalterne et irresponsable. Cependant si ce principe est récurrent, il n'est pas universel, tant selon les époques, les pays et les climats sociaux apparaissent des différences notoires, que le chapitre précité recense et analyse.
Nous aborderons ce sujet en perspective. Autrement dit, le rapport entre le féminin et la conjugalité sera l'occasion d'interroger le modèle que nous développons au fil des pages depuis l'entame de cette thèse.

- Le féminin dans le conjugal à l'antiquité

Evoquer la conjugalité dans son effectuation ne peut s'analyser qu'en questionnant le principe de l'intimité de l'alliance ; et celui de la responsabilité de la filiation réalisé dans la parentalité. Le recensement choisi des modalités contractuelles du mariage qui va suivre n'est donc qu'un support à l'inactualité de la dialectique, dans l'illustration de l'énoncé de *modèles politiques à l'égard du féminin* ; comme le recensement de théogonies antiques n'était qu'un support pour illustrer, dans le déplacement anachronique, la synchronie actuelle des études sur la *détermination du genre*.
Si l'alliance et la filiation peuvent être interrogées, analysée, dans le *lien*, il est nécessaire d'en analyser le pendant ou le versus : la *séparation* ; l'épistémologie en ce sens nous enjoint à l'apodictique du double et de la dialectique.
La question du mariage est indissociable du rang social. Comme nous le verrons plus loin en ce qui concerne l'analyse de la criminalité, la réciprocité du mariage et du métier (de l'alliance et du service) amène à des répercussions telles que : l'impact du rang ou de la classe sociale sur l'exercice du métier et inversement.
Le témoignage d'Hérodote[73] que les femmes en Égypte faisaient leurs affaires dehors, tandis que les hommes travaillaient à l'intérieur des maisons, concernait le bas peuple (la *plèbe* pour reprendre la terminologie latine).
Quant à celles de classe élevée, Plutarque nous rapporte qu'elles ne sortaient presque jamais. Les hommes leur ayant fait une coutume (un code) de décence de paraître les pieds nus en public, elles n'avaient garde, ajoute l'historien grec, de s'y montrer trop souvent. La crainte de se meurtrir les pieds, ou de blesser l'opinion en portant souliers, les retenait chez elles.
Plus tard, *Hakem Bamr Allah*, troisième calife de la dynastie des *Fatimites* (fin du X° siècle de l'ère chrétienne), convertit cette coutume en loi positive et défendit, sous peine de mort, aux cordonniers, de faire aucune chaussure pour les femmes.

[73] cité dans « *Mariage et place de la femme dans l'antiquité* » p.35, in Annexes

Cette loi que nos contemporains pourraient nommer scélérate s'est perpétuée dans le *Ktab El Mescheïed* (le livre sublime), sorte de Coran particulier aux Druzes, dont la religion eut pour auteur ce même Calife.

Où nous voyons comme le démontre Marie Andrée Bertrand que : « *la criminalité (en son versant de criminalisation, incrimination, imputation) est relative dans le positivisme de son principe, et que le recensement comptable des faits n'a pas de valeur scientifique sans mise en rapport avec l'effet qui le constitue.* »

Selon l'analyse que l'on pose, nous pouvons conclure à l'inégalité sociale. (La femme affidée à l'homme) ou une défense coutumière contre une parité civile instituée. C'est cette dernière hypothèse que nous retiendrons. La *ruse* que suggérait la jalousie maritale n'indique-t-elle pas l'impuissance de la force devant un droit (un code) reconnu.

Permettons- nous derechef ici un intermède (un aparté) pour questionner la différence épistémologique qu'instaure Gaston Bachelard entre le ***fait*** et l'***effet*** d'une part, et la notion de ***Stratagème*** dans la théorie de la médiation de Jean Gagnepain d'autre part :

-Du Stratagème

En ce qui concerne le rapport fait *Fait/effet*, par simplicité de synthèse et ce malgré l'inexactitude de celle-ci, nous dirions suite à l'analyse de la dialectique de la non coïncidence structurale et de la correspondance conjoncturale : *l'effet rend compte de l'effectuation conjoncturale de l'efficience structurale ; le fait est relatif au contexte dans lequel l'observateur donne sens à l'effet.* Autrement dit il n'y a pas de fait en soi, pas plus que d'évènement d'ailleurs, que de beurre à la cantine.

En ce qui concerne le *Stratagème* ou *non fait* (dans le sens ou l'acte posé ne coïncide pas à l'intention de l'ébranler) nous énonçons à la suite de Jean Gagnepain qu'il relève d'un recoupement de l'incidence axiologique sur le plan ergologique, opération et fabrication comprises. Ce de manière analogue au *Code* – recoupement de l'incidence sociologique sur le plan de l'axiologie par légalisation de la légitimité.[74] De même que de façon analogue nous avons fait état de la modélisation du ***Transfert*** et de l'**Hégétique** dans le *Tableau No 12 : Recoupement de l'incidence axiologique sur la sociologie.*

Jean Gagnepain met en évidence dans sa théorisation de la clinique anthropobiologique, l'analogie de recoupement de l'incidence axiologique entre le *discours* – non dit, le *stratagème*- non fait et le *transfert*- non être. Dans le discours, la psychanalyse l'a démontré

[74] cf. *Tableau No 13 : Recoupement de l'incidence sociologique sur l'axiologie.*

et éprouvé, l'intention du discours ne coïncide pas avec l'énoncé du dit.[75]; l'intention du stratagème ne coïncide pas avec le fait produit ; dans l'orientation du transfert, les imagos et fantômes parentaux et conjugaux projetés sur le thérapeute ne coïncident pas avec la Personne établie du thérapeute.

De même Jean Gagnepain démontre cette fois l'incidence sociologique dans le recoupement des autres facultés dans la *langue*, le *style* et le *code* : comme appropriation et légalisation du langage, de la production, du droit – prescription et prohibition comprises.

Où nous voyons de nouveau que si l'humain dans ses réalisations tente de faire correspondre ses effectuations, la réalité se charge de lui renvoyer la non coïncidence initiale, comme le faisait remarquer Lacan en traduisant la *Verweigerung* : Refus initial.

Où, par ailleurs nous voyons que les théogonies ou les constitutions antiques sont autant révélatrices que les écrits cliniques contemporains.

Le stratagème est beaucoup utilisé en dans le cadre de l'accompagnement psychiatrique et dans certaines psychothérapies, notamment l'ergothérapie ou l'art thérapie, dans le sens où le moyen du travail effectué n'est pas la fin et le mobile de l'opération, de l'intention thérapeutique. Il est utilisé dans la guidance projective, où le thérapeute induit le cadre de son questionnement clinique dans la projection de son offre au patient. Ce qui lui importe et qui guidera la cure, n'est pas la pertinence de la réponse à la question, mais la manière dont le patient se saisira de celle-ci. Par ailleurs le thérapeute transformera et réajustera sa position, sa langue et son discours en fonction du retour ou du non retour de la part du patient à sa prescription. Prescription qui peut être active, et pas seulement la prescription médicamenteuse ; ou passive, comme dans l'écoute psychanalytique orthodoxe. L'énoncé « *Dites tout ce qui vous passes par la tête, parlez sans entrave, laissez venir vos associations d'idées* », non seulement est une prescription, mais en plus une sacrée prescription, dans le sens de dévoiler l'interdit.

Nous nous sommes par le passé commis dans un article ayant pour titre : « *La reprise d'expertises : un stratagème thérapeutique*. »

Ici la ruse est plus un stratagème induit par le fait que le code apparaisse comme une contrainte et amène au *contournement de l'usage* – des conventions sociétales en vigueur.

Nous postulons là encore, que : *à un problème rencontré dans l'effectuation d'un principe l'humain recours à un autre principe*. Proposition proche, mais cependant différente, de

[75] cf. La dissociation lacanienne de *l'énonciation* et de *l'énoncé etc.* Voir particulièrement l'analyse du Séminaire sur l'éthique

l'énoncé des *mécanismes de défense* usité par certains psychanalystes. Ici le principe de légalité étant contraignant, la Personne, en sa définition épicène femme-homme, recourt au principe de légitimité. Autrement dit, elle s'autorise (légitime ses actes, sa position, sa doxa etc.) pour compenser un usage restrictif et contraignant. Ce recours à la légitimité n'est pas le seul recours, et la déhiscence n'est pas inhérente à l'axiologie, nous le développerons plus à même dans le dernier chapitre. Ainsi peut-on postuler dans le *délire schizophrénique*, une *déhiscence glossologique* qui peut se remarquer par l'hermétisme des énoncés langagiers. L'effet tuyau de poêle de l'enchaînement conceptuel, l'association de jeu de mots à l'excès et à l'envi, montre que la capacité de langage, non seulement n'est pas atteinte, mais tourne à plein régime. Le fait que l'interlocuteur nomme son observation du manifeste langagier débridé « Trouble du Langage », montre qu'il se focalise sur un aspect symptomatique qu'il induit (du particulier au général) dans son inclusion clinique. S'il pose théoriquement dans son inclusion la bi-facialité analytique de l'inclusion ; induction (du particulier au général) et déduction (du général au particulier), autrement dit s'il met en rapport et en contraste son analyse : alors il perçoit que le trouble n'est pas de la *locution* mais de *l'interlocution*. Autrement dit penser la rationalité diffractée lui permet de ne pas confondre trouble de la langue et trouble du langage. Que le trouble de l'échange se constate dans le contenu langagier de l'échange est une autre histoire. De même, le trouble de l'échange peut se constater dans la violence de l'échange à partir de la déhiscence axiologique. *Last but not least*, de manière analogue pouvons nous questionner le trouble de la liberté (autocontrôle) et constater celui-ci dans son propre plan (déhiscence émotionnelle – pulsionnelle) ou dans un autre plan : par exemple l'injure langagière, l'activité- agi débridée.

Nous avons voulu commencer par l'exemple d'un stratagème masculin (égyptien), mais le stratagème est androgyne ou plutôt épicène bien entendu, commun à la femme et l'homme, bien que la malignité diabolique, autrement nommée perfidie soit mise en exergue à l'encontre du féminin dans le recensement du contournement, dans notre savoir endormi.

Nous verrons plus loin, que la figure célèbre d'*Aspasie*, égérie de Périclès et interlocutrice de Socrate, contournait aussi les contraintes du code hellène en vigueur, qui restreignait la place de la femme à demeure (*Oïkos*) en sa version domestique. Est-ce d'ailleurs ne faire qu'un jeu de mots que d'énoncer que celle-ci fût considérée *demeurée*, quand le caractère *insolite* (*insolitus* – hors des usages et de la coutume) l'a enfermée pendant des siècles dans la fantaisie et l'irresponsabilité ? Pourtant qu'elle participait au *Munus*- service public, mais sans *munéra*- rémunération, ou sans reconnaissance politique.

- Contournement/Détournement ; Abrogation/Destruction.

Par ailleurs nous différencierons le contournement syncratique du détournement pathologique, notamment pervers, tel qu'en parle Claude Balier. De même que nous distinguerons l'abrogation ou résiliation de la loi (précédemment évoquée) de la destruction pathologique notamment psychotique. Cependant, le détournement et le contournement peuvent être inhérents au principe de légalité (Loi, Personne, Sujet) comme au principe de légitimité (Norme, Droit, Projet). Et pour clore ce raisonnement, nous faisons l'hypothèse, en fonction de notre expérience clinique psychiatrique et carcérale, que contournement/abrogation et détournement/destruction ont le même fonctionnement dialectique ; ce qui les différencie est l'*équilibre* ou la *carence/détérioration* structurale et son métabolisme. Autrement dit, détournement et destruction ne sont pas en soi pathologiques, mais effet d'une pathologie. Cela invite le clinicien à retravailler ardemment les notions surdéterminées de *Manipulation*, d'*Emprise*, de *minimisation* et de *banalisation*, pour ne citer que les plus usitées actuellement.

La question de la proximité dans le constat entre le pathologique et le critique, notamment dans la situation critique et extraordinaire (au sens de hors du commun ; d'insolite monstrueux parfois) peut s'exprimer dans la déclinaison du contournement/détournement dans l'agi du *trafic*.

- Du Trafic

L'image de la vénalité de la femme profiteuse et intéressée ne date pas d'aujourd'hui. De nouveau, l'analyse du *modus opérandi*, du constat naïf de la matérialité des faits peut recenser le mode opératoire féminin, comme on enfile des perles ou comme Blanche Neige comptait ses nains. Si l'on tient compte du *modus vivendi*, du rapport de la contrainte et de l'inventivité légitime de l'autonomie, le contournement n'est pas un fait mais un effet. Analysons d'autres situations de servitudes en perspective et nous verrons les efforts d'invention de l'échange. Primo Lévi[76] nous en donne une parfaite illustration dans le témoignage de *trafic* dans la situation abominable des camps de concentrations et des camps de la mort.

Où l'on en déduit que le *contournement* n'est pas la seule propriété des démunis, que leur indigence ou précarité soit économique ou politique. Peut-être peut-on évoquer un *contournement par action* dans le cas du démuni, femme, précaire, exclu ; et un

[76] Levi P. Si c'est un homme, Poche, Paris, 1998.

contournement par réaction pour les nantis. Au désir de *transformation synallactique** de l'un répond la *conservation anallactique** de l'autre. Dans le premier cas peut-on supposer la *compensation d'un manque à être* par un désir de gain ; ici le gain de statut et d'autonomie. Dans le second cas peut-on supposer la compensation d'une *crainte de la perte* du fait d'une *position sociale sans réciprocité*. (****Allactique*** de *allos* : autre.)

Quand Marie Andrée Bertrand énonce que : « *la criminalité (en son versant de criminalisation, incrimination, imputation) est relative dans le positivisme de son principe, et que le recensement comptable des faits n'a pas de valeur scientifique sans mise en rapport avec l'effet qui le constitue.* » nous abondons dans son sens. Il y a, nous semble t'il, un gain heuristique à dynamiser la *mise en rapport*, par ailleurs chère au *Tao* du *chemin faisant* inhérent à la pensée chinoise, et la *mise en modélisation* inhérente à la pensée grecque. Autre façon de parler de la déconstruction (coupe) et de la redistribution provisoire (lien) *mises en question* dans la clinique épistémologique.

C'est pourquoi la dissociation, induite par la clinique, entre l'incidence du principe et ses recoupements d'autres principes qui alors deviennent contenus de l'effet de l'incidence est épistémologiquement à prendre en compte, pour en rendre compte théoriquement, tout en en tenant compte dans le transfert psychanalytique ou le programme cognitiviste. Ceci étant dit, les deux plans qui ressortent le plus sont celui de la société et du contrat et celui de la morale et de l'*interdit*, autrement dit du *sacré* et du secret. Comme le fait remarquer Jean Gagnepain la morale et le sacré n'ont rien de religieux en soi, qu'on les retrouve dans l'anthropo théologie tient au fait qu'il n'y ait de théologie qui ne se disjoncte de l'anthropologie, c'est-à-dire ce qui est incident à l'humain. En s'en prenant à la morale taxée de religieuse nous ne faisons qu'inverser, comme Freud le faisait en ce qui concerne son acception de la *Libido*, le problème.

- Contracté/Consacré

La différence entre le *Contracté* et le *Consacré*, entre le *Consentement* et le *Sacrement,* entre *Déontologie* et *Chrématologie* (cf. Tableau no 4 : *Non coïncidence structurale et correspondance conjoncturale*), paraît évidente et l'on pourrait croire que les cliniciens la questionnent. A lire les écrits actuels dans les domaines de la clinique zététique (neurosciences par exemple), la clinique thérapeutique (psychanalyse, cognitivisme, systémie), les cliniques juridiques (justice pénale, criminologie), force est de conclure qu'il n'en semble rien.

La confusion entre la prohibition et la définition de l'inceste, relevée par Jean Gagnepain, dans l'anthropologie structurale (Claude Lévi-Strauss), entre l'appétit et la sexualité dans la libido freudienne et les avatars du Désir, de la Jouissance et de la Loi lacaniennes ; les distorsions cognitives et la notion de fantaisies sexuelles etc. … montrent les confusions réifiées à l'envi de l'analyse sociologique du contrat et de l'analyse axiologique de l'interdit, du sacré ; sacré habilité dans, et approprié tendancieusement par la religion, ou du moins les hiérarchies cléricales.

Rappelons à ce propos qu'au latin *Libido* correspond le grec *Thumos*- appétit et *épithumia*- Désir. Le désir hellène ne se réduisait pas au désir sexuel pas plus que l'appétit à la nourriture ; au demeurant pas plus qu'aujourd'hui, quant on voit comment certains courent sans vergogne après les honneurs, le pouvoir, l'argent ou le risque vital. Platon dans son opposition de l'*éristikos*- irascible et de l' *épithumia*- concupiscible, comme le rappelle Jean Gagnepain, présageait la dichotomie freudienne *Eros*- pulsion de vie et *Thanatos*- pulsion de mort, sans induire une inclusion spécifique au sexuel.
Nous nous permettons de rappeler les notions de déduction/induction en ce qui concerne le particulier et le général dans l'inclusion.[77]
Nous ne venons pas dire que l'analyse freudienne est fausse ou abusive. Nous postulons qu'au regard de son génie et de son cadre clinique, Freud a pris pour point d'attaque l'hystérie. L'hystérie marque un défaut de dialectique axiologique compensé par une déhiscence sociologique, Personne et Sujet compris et par là sexualité et génitalité. Freud a probablement conçu le désir en fonction d'un des contenus particuliers d'effectuation chrématique qui turlupine l'hystérique : à savoir le sexe. Encore que se défrayant des méfaits des dogmes religieux et de leurs morales afférentes qui promouvaient le désir de génitalité par la reproduction et abhorraient la jouissance sexuelle, et en promouvant l'inverse, il n'a fait que renverser le problème. Encore une fois nous n'avons pas la prétention de décrier son génie, nous avons la prétention de postuler un constat que la clinique anthropobiologique et la diffraction rationnelle qui en découle, nous permet. Nous sommes plus critiques envers nombre de ses successeurs qui ne rendent pas compte de son génie heuristique, en ne continuant pas une *remise en cause* et une *remise en question* qu'il n'a cessé d'exercer à son propre endroit et celui de sa théorie. Le dogme pensons nous est moins heuristique que la polémique, le débat fut-il éristique.

[77] *Tableau n° 5 : Mise en perspective de la dualité de l'analyse proportionnelle.*

- De la domination masculine, Kyrios et Dominus

La souveraineté de l'homme était un acquis, voire un préjugé, si bien établi dans la pensée générale, commune et philosophique y compris ce que l'on nomme aujourd'hui les sciences, que Platon et Aristote, à l'encontre des Cyrénaïques cités par Michel Onfray[78], les deux génies les plus indépendants, sans contredit, de l'antiquité, n'avaient pu se garantir.

Ils jugèrent la femme parce qu'ils voyaient, et en vertu d'une longue habitude de servitude et d'obéissance, ils prirent pour faculté et vice d'origine ce qui n'était qu'accidentel.

En définissant la femme « comme être incomplet » il n'a pas plus montré de vraie philosophie qu'en définissant « *l'homme animal sans plumes » comme le faisait remarquer ironiquement Jules Bayssac ou comme le fait remarquer Jean Gagnepain « l'homme ne meurt pas de noyade mais de n'avoir pas de branchies* ».

Nous percevons là une formule identique, bien qu'elle ne fut pas même au mariage égyptien dans la dynastie des *Lacides* (Ptolémées) au demeurant d'origine grecque.

Nous notons à nouveau l'effet de la **réciprocité de la filiation et de l'alliance**, dans la mesure où ici l'héritage permet la préservation de la Caste (classe sociale/famille) et des privilèges associés.

Nous tenterons plus loin de montrer que cette réciprocité est en œuvre dans les études sur la criminalité en générale, et en particulier pour la spécificité de genre (classe) féminin mais aussi masculin, et des abus sexuels et maltraitances familiales tel qu'ils sont convenus d'être appelés où l'alliance et la conjugalité masque par effet de réciprocité la filiation et la parentalité.

La filiation apparaît aussi dans le fait que le mari, à partir de la majorité des enfants mâles communs, partageait avec ceux-ci la tutelle de leur mère. Ainsi la femme était sous la double dépendance de son époux et de ses fils, ses héritiers présomptifs.

Une disposition semblable se retrouve dans la législation traditionnelle de la Chine.

L'héritière et son héritage étaient une seule et même chose (n'en déplaise aux penseurs de la dichotomie de l'être et de l'avoir). Cette chose indivisible, appartenait si bien à la famille, qu'à l'origine le père n'était pas plus libre de disposer de ses biens par testament en faveur d'étrangers, que de marier son héritière à un autre qu'à son plus proche parent, c'est-à-dire

[78] Michel Onfray, L'Invention du plaisir – Fragments cyrénaïques. 2002.

celui qui devenait son héritier par l'intermédiaire de la femme.
Où nous voyons que l'analyse de l'anthropologie structurale de l'inceste et de la parenté liant la prohibition de l'inceste pour lutter contre l'endogamie devrait questionner le rapport de celle-ci à la *conservation du capital patrimonial*, avant que d'avancer des axiomes sur la division de la nature et la culture, sans vérification scientifique. Si tant est qu'en Grèce comme en Judée et en Chine le patrimoine prévalait à tout autre préoccupation
En ceci il convient de questionner le mariage en ce qu'il institutionnalise l'alliance personnelle et en ce qu'il est vecteur, ou objet, de la filiation, comme il peut être vecteur, objet d'une autre capacité humaine par exemple le Désir acculturé en Norme. Autre façon de répéter à la suite des travaux de l'anthropologie structurale que la femme pouvait être objet d'échange exogame à l'instar d'autres objets. Ou en citant Jean Gagnepain : « *on peut désirer sa femme, comme l'on peut désirer une confiserie ou les honneurs.* » L'aphorisme humoristique et provocateur de Pierre Desproges : « *Plus on s'occupe des droits de l'homme, moins on s'occupe de sa femme.* » plutôt que choquer les âmes sensibles et réprobatrices ou rieuses sous cape comme un chanoine, devrait faire réfléchir à la pertinence épistémologique de l'interjection, que la notion psychanalytique de *Sublimation* entérine. Car la réalité nous montre que nous pouvons à notre insu, mais aussi à notre su consentant être objet de désir et de jouissance dans ce qu'il convenu l'amour ; tout autant qu'être objectalisé ou assujetti au désir haineux. Empédocle d'Agrigente bien avant Freud, Lacan et nos contemporains en faisait une analyse, dont la pertinence n'a toujours pas été mise en défaut. Et Clément d'Alexandrie distinguant les usages d'une même effectuation, entre *Paidophilia* et *Paidophtoria*, nous trouverait peut-être consternants dans nos dénominations actuelles, de pédophiles, abuseurs sexuels, transgresseurs et *tutti quanti.*

Nous trouvons dans l'Hellas et à Rome une récurrence des usages de l'Égypte et de l'importance du traitement légal en fonction de la classe et du statut social, et de la répercussion de ceux-ci sur le métier et ce que l'on dénommerait aujourd'hui l'établissement.

De tout ce qui précède, il est loisible de supposer que, pour les Hellènes le but de l'institution maritale fut d'assurer la transmission des héritages, de perpétuer les familles et par conséquent la pérennité politique.
Aussi pouvons-nous proposer ici comme précédemment en Égypte et plus tard en Orient l'indissociabilité, dans la réciprocité du matrimoine et du patrimoine, du citoyen et de la cité analogiquement à la réciprocité et l'indissociabilité, hors pathologie, de l'acculturation du son

et du sens.

Nous pouvons comparer l'infraction d'*a-gamie* ou de *célibat* pour les hommes à l'infraction d'*inconception* et de *stérilité* pour les femmes. De même que nous pouvons comparer la rupture chrétienne constantinienne légalisant le célibat et condamnant la polygamie, acceptée ou tolérée en Grèce pour une femme inféconde avec son mari, sans parler de la polygamie instituée en Orient.

-Mariage et Autochtonie

A Athènes et probablement aussi à Sparte, un citoyen ne pouvait épouser une femme étrangère.

La crainte d'introduire dans la cité, dont l'union des familles faisait la force, des éléments de dissolution, semble expliquer cet interdit posé comme une défense. Défense à entendre dans la polysémie du terme : *défense de* i.e. prohibition, et défense dans le sens de *protection*, conservation. Cf. socio/axio ; consentement – assentiment ; sacrement etc.

Nous retrouvons cette défense dans beaucoup d'autres législations anciennes.

Quant à ce qu'il est convenu d'appeler les liens du sang, et de son rapport de nombreux analystes à l'inceste, loin d'être un obstacle, dans certaines circonstances, la femme était obligée d'épouser son proche parent, ils pouvaient être légalisés, et donc loin d'être prohibés.

Les mariages entre frère et sœur furent fréquents sous la dynastie des Lagides. On ne saurait affirmer qu'ils remontassent à l'époque pharaonique. L'histoire des temps antérieurs à la domination grecque n'en fournit pas d'exemple.

Le plus célèbre de ces mariages est celui de Cléopâtre avec Ptolémée Denys son frère. Les exégèses donnent à penser que de semblables unions étaient contractées dans le but (le seul?) de ne point diviser l'héritage paternel.

La réciprocité médiationiste de l'instituant et de l'institué, éclaire ici le lien anthropologique de l'alliance et de la filiation, du mariage et de l'héritage.

La sœur n'épousait son frère qu'en cas de *minorité* de celui-ci, pour pouvoir lui servir de tutrice, comme il semble que ce fut là la pensée qui détermina le mariage de Cléopâtre, alors âgée de dix-sept ans, avec son frère âgé de treize ans.

En cette considération, nous concluons de nouveau que la femme dut partager avec son mari l'administration de la famille. Si le mari pouvait être tuteur de sa femme, celle-ci, à son tour, pouvait être tutrice de son mari. Ce que de nombreuses démocraties occidentales n'admettent toujours pas.

Ceci apodictiquement questionne la notion d'universalité de la prohibition de l'inceste telle qu'elle est trop souvent présentée. Nous verrons plus loin comment la théorie de la médiation permet de lever cet obstacle épistémologique.

Les enfants que leur père ne voulait pas reconnaître étaient réputés bâtards.
Cette même institution faisait à Rome l'*Infans -Filius* dans le cas de la reconnaissance et *puer* donc *proles* dans le cas contraire.
Ne peut-on questionner l'héritage sémantique et la pérennisation idéologique du *prolétaire* et de la *puérilité* ? Et que dire, comme le faisait remarquer Jean Gagnepain dans son *séminaire sur les psychopathies*, de ce pseudo concept manié sans discernement par de nombreux experts près les tribunaux : *l'immaturité*.

S'il est probablement osé de lier étymologiquement le *gonos* du genou (sur lequel le père posait l'enfant comme marque de reconnaissance) et le *gono* de l'appareil génital, il est intéressant de mettre en perspective le *gonos* du Kyrios (maître de la famille) et la génuflexion chrétienne face au Seigneur (*Kyrié iléison*) comme mode liturgique, de révérence mais aussi surtout reconnaissance de la communauté.

Au sujet d'Œdipe, il parait important s'y arrêter pour quelques lignes permettant de différencier l'*Epos* et le *Muthos* du *Logos*. Autrement dit l'épopée ne fait pas la raison de l'histoire. De proposer que si le génie freudien a controuvé une récurrence de la bi-facialité du principe sociologique (inceste/parricide ; alliance/filiation/ ; sexualité/génitalité ; matrimoine/patrimoine etc.) celle-ci doit être interrogée au su du contexte dans lequel elle s'énonce. Si la *mise en rapport*, l'analyse en contraste tenant rendant compte/prenant compte et rendant compte du contexte, telle que le suggère la Psycho-criminologie rennaise, est absente nous risquons comme beaucoup de psychanalystes, à l'instar de Didier Anzieu controversé par l'helléniste Jean Pierre Vernant, une déhiscence de l'analyse focale. Ce n'est pas parce que le héros Ladbacide s'est crevé les yeux, qu'il nous faut en faire de même à longueurs de colonnes dans nos écrits. Au royaume des aveugles, les *cyclopes* sont rois.

-Récurrence mais non universalité de l'Œdipe.

Je m'arrête donc un moment sur la question d'Œdipe, que Freud a reprise et dont il a fait un complexe. Il est intéressant de s'y attarder un peu, non psychanalytiquement, mais

historiquement. Il faut situer l'Œdipe de Sophocle, auquel se réfère Freud au moment où il a écrit ce texte. De nombreux autres aèdes ont écrit sur le mythe d'Œdipe tant celui-ci évoquait pour les Hellènes la question humaine. Sophocle donnait un point de vue sur la question, mais ce n'était pas le seul. Il est dommage que l'heuristique psychanalytique n'ait pas fait œuvre de mise en rapport, de mise en perspective à ce sujet. Sans débat, l'évocation de l'immanence tourne malheureusement à la transcendance, comme pour le religieux. Et la proposition, voir la supposition (hypothèse) se nécrose en imposition, en axiome. N'en est-il pas de même chez l'agresseur empris d'un axiome de vie, dont il n'arrive pas à s'autonomiser, qu'il tente d'imposer à l'autre par renversement, sous forme d'emprise justement ?

Comme pour les Évangiles, où il y a une *Vulgate*, Freud prend un des écrits sur Œdipe – car il y a d'autres textes sur *Œdipe*, et d'autres auteurs- pour justifier une intuition et une clinique. L'inceste avec *Jocaste* (*Epicaste* chez Homère) et le parricide sur *Laïos* illustrent son emprunts à la thermodynamique de *Sadi Carnot* pour théoriser la « Pulsion » à partir de l'*énergie* (pulsion de vie/Eros- inceste) et l'*entropie* (pulsion de mort/Thanatos- parricide). Autrement dit il s'approprie un point de vue pour en faire une vulgate, dogmatisée par de nombreux psychanalystes depuis lors.

Cependant aussi génial que soit ce point de vue permettant la théorisation du désormais célèbre complexe, il restreint paradoxalement le mythe *d'Œdipe* à une généralisation anthropologique basée sur le thérapeutique. Ceci masque l'aspect politique et juridique du « *Drama* », et la sédition de Sophocle envers le pouvoir établi et la *Doxa* (opinion).Ceci masque aussi la notion grecque « d'*épimélie* -melein : prendre soin», rappelée par Michel Foucault dans *l'herméneutique du sujet et le souci de soi*, qui lie, comme le remarquent contemporainement Jean Gagnepain et Loïck Villerbu, l'éducatif, le thérapeutique et le juridique dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la *santé publique*. Sans frontières professionnelles disciplinaires établies, il est certain par contre comme le fait remarquer Michel Beloncle que ce lien peut entraîner des confusions, notamment dans les approches comportementalistes, dénoncées à juste titre par de nombreux thérapeutes à l'instar du psychanalyste Claude Balier.

En fait, le théâtre grec mettait en scène les grandes questions de société au moment où Athènes mettait en place un code juridique et un code pénal, liés à « l'*autochtonie* ». Il semble utile de rappeler que Sophocle reprend l'épopée d'Œdipe contée par les *aèdes* , dont Homère trois siècles auparavant, pour stigmatiser la mesure prise par Périclès d'exiger que la citoyenneté ne soit plus accordée qu'aux enfants de père et de mère athéniens. Cette loi,

destinée à lutter contre les mariages avec des étrangers (*métèques*), n'était pas une théorie de l'hérédité, mais un mythe politique justifiant le fait de rester entre « soi » et d'épouser des parentes proches. Pour les grecs antiques l'union avec la mère- *Métro* était inadmissible et par conséquent une atteinte à l'ordre de la cité.

Par contre des unions que l'on dénommerait séant incestueuses, et qui susciteraient notre désapprobation, entre consanguins ou insérés dans la fratrie ne posait guère de soucis aux inventeurs de la philosophie ; sans parler de la juvénophilie qu'ils n'auraient pas eu l'idée saugrenue de taxer de pédophilie. Ce d'autant moins que la *Paidophilia* et la *Paidagogia* étaient concomitantes et se référaient au souci et à la responsabilité de l'*Hégémon*, en ses manifestations de paternité, de thérapeute, de philosophe etc. Que notre contemporain stigmatise ce que, le rappelle Clément d'Alexandrie, les Hellènes nommaient *Paidophtoria* (de *phtorein* – détruire) sous le nom de pédophilie les auraient sidérer. Ce qui me parait sidérant c'est que nous soyons pas sidérés nous-même, moi compris, de notre aveuglement et de notre inculture, surtout quand nous prétendons : enseigner, soigner, punir.
Les études de l'anthropologie structurale (Lévi-Strauss, Mauss, Malinowski) à travers l'opposition *Endogamie/Exogamie* montrent corrélativement l'éprouvé moral et le vécu social quant à des unions qualifiées de monstrueuses (extraordinaires et réprouvées) qui répugnent à la nature de l'homme. Autrement dit la Culture, dans tous les *temps*, dans tous les *lieux*, dans tous les *milieux*, pour être générale, pourtant n'a jamais pu s'établir en coutume générale universelle, ce que nous démontre le recensement des *us* et *habitus* dans l'Antiquité. Chaque société constitue ses frontières politiques, dont la conjugalité et l'inceste font partie.

Sophocle se sert donc du Mythe d'Œdipe et de son alliance scandaleuse[79] avec Jocaste pour apporter la contradiction à la tentation *autochtone* sur la scène publique et politique d'alors : le théâtre[80]

Il est intéressant de noter qu'après Sophocle, Euripide rapporté par Appollodore (IIe s. av. J-C.) évoquera les malheurs d'Œdipe dans une succession de transgressions sexuelles. L'histoire dit que Laïos au cours d'un voyage dans le Péloponnèse, viola un jeune homme nommé *Chrysippe*, fils du roi Pélops. Le garçon de honte se suicida. Maudit par le père de *Chrysippe*, *Laïos* fut condamner à ne jouir autrement que par une autre voie que génitale, au risque que la prophétie se réalise. Laïos passait semble t'il pour le parangon de la pédérastie et

[79] Cf. évocation précitée du *skandalon*
[80] Joumet N., *Par delà le mythe : l'idéal autochtone,* in. Sciences et Avenir, et voir aussi les écrits de Jean Pierre Vernant.

la sodomie. A la suite de ce drame la malédiction de Pélops sur les *Ladbacides* (famille *d'Œdipe*) se réalisa. *Laïos* fut tué par son fils, *Jocaste* se suicida, Antigone et ses frères perpétueront cette *Tuché*. Relevons que les suicides de *Chrysippe* et de *Jocaste* montrent que la Grèce puis Rome portait la faute et la dangerosité sur le passif et non l'actif. Hormis chez Sophocle, *Œdipe* n'est pas condamné par la cité et continue à régner après l'inceste et le parricide, qui sont liés au destin et au rapport entre le héros et les dieux et non au politique.

On voit dans le mythe *d'Œdipe*, chez Sophocle, comment la vie du héros bascule lorsqu'il passe de l'état de victime à celui de tyran (roi), puis de nouveau à celui de victime ; renversement d'action qu'Aristote dénommait « *péripétie* » et qui est mis en avant dans la clinique psychopathologique.

Le chœur du théâtre grec fait un saut de quelques milliers d'années : qu'on pense au procès d'Outreau, et à la commission législative qui s'ensuivit ; et aux diatribes plénipotentiaires inanes actuelles…

Le théâtre n'est plus aujourd'hui en plein air : pensons qu'il est virtuel, télévisé, et nous allons voir le renversement de la position de victime, et ce qui se passe actuellement sur la question du rapport du juridique et de la responsabilité. Ainsi l'anachronique peut se trouver paradoxalement en synchronie.

Les Grecs, avant de penser les *theoi* en tant que dieux, les pensaient dans le cadre de l'opposition *brotos* (« mortel ») / *ambrotos* (« immortel »). *Theos* était le principe d'immortalité. Ensuite ce principe d'immortalité sera à l'origine de mots comme « polythéisme ». Le théâtre était la mise en scène de ce qui faisait l'humain (de façon épique ou héroïque), c'est-à-dire l'immortalité. C'était la manière de mettre en scène le questionnement sur l'éternité. Ce qui fait que, une fois que le cadavre est dans la terre, pourtant son histoire continue, à travers, notamment, la transmission. On le voit bien avec la psychanalyse : le transgénérationnel, par exemple, continue à théâtraliser, dramatiser, le concept d'immortalité humaine. Jacques Lacan ne disait il pas « *Le cadavre perd ses vers !* »

-Répudiation et Divorce

La loi de Solon est la première qui ait admis à l'un et l'autre sexe la_répudiation. *L'apogeiphis* de ce législateur en devenant un droit commun et réciproque correspond à notre concept de divorce. La femme, cependant, ne pouvait le provoquer aussi facilement que le

mari ; mais la répudiation non justifiée obligeait celui-là à restituer à l'épouse la dot et les biens paraphernaux. Une fois la répudiation entérinée, le divorce prononcé dirait-on aujourd'hui, les époux affranchis du mariage étaient libres de contracter ailleurs un autre mariage. Ce furent les époux beaucoup plus que les épouses qui provoquaient le divorce. Les raisons ***alléguées***[81] par le mari étaient souvent intéressées pour le moins, euphémiquement parlant.

Où il appert que la *perfidie*, contrairement à l'idéologie ambiante n'est point gynéphile, mais comme l'inconscient, asexuée. Ainsi *Cicéron*, nonobstant auteur du *traité des Devoirs*, répudia *Terentia* pour se mettre en état de payer ses dettes en épousant une seconde dot. Auguste prit Livie, enceinte de six mois, des mains - *in manum* - de *Tibérius Néron* son époux, qui consentit à se séparer d'elle pour faire sa cour - être dans les petits papiers de, dirait-on séant - à l'empereur. Comme il se trouve que le mari gagnait sa dot, lorsque le divorce avait lieu pour cause d'inconduite de la femme, il arrivait que les gens qui voulaient faire fortune prenaient pour épouses des femmes notoirement impudiques, pourvu qu'elles eussent du bien, afin de les répudier ensuite sous prétexte de leurs dérèglements.

Où l'on voit que le féminin n'est pas seul *chafouin* et que la ruse, et la sournoiserie, est une vertu, hors différence sexuelle et genrée, des mieux partagée. D'où l'importance des notions préalablement énoncées, dans le lien de la potentialité psychique et du contexte, de compensation par action et réaction.

Permettons-nous d'asserter qu'au *contournement légal* résonne le *détournement délictueux* ou/et *morbide*, et que son inscription dans le mariage n'est pas là par hasard. Que le contournement résonne le détournement ne doit pas nous mettre en sorte cependant de les confondre.

Nous faisons l'hypothèse à vérifier cliniquement qu'il ressort de l'*idiosyncrasie* et/ou de la pathologie de l'Alliance qui acculturant la sexualité identifie un statut social asexué pour réifier celle-ci dans le genre. En d'autres termes, l'humain s'abstrait de la sexualité animale immédiate en transformant le congénère en partenaire, pour dialectiquement réintroduire celui-ci (si l'on me prête l'expression), dans une sexualité médiatisée. Ainsi analogiquement à la capacité humaine de transformer le percept en concept, nous transformons l'alimentaire en gastronomie (fut elle exaucée dans les codes français, et torturée dans le gigot de mouton à la

---

[81] Alléguer XIII° siècle emprunté au latin allegare « envoyer en mission, déléguer - *ad-legare* ; avancer une justification » en français « cité comme une justification » puis « invoquer, mettre en avant ». *(Allégation/cf. fausse allégation. à retravailler) ;* est proche de la définition initiale de *Théoria* qui de *députation* prit le sens de *contemplation/réflexion* puis par enchaînement incident celle de *théorie* dans notre acception contemporaine. Où s'éprouvent la relativité/métastabilité de la récurrence incidente et la stabilité des occurrences manifestes.

sauce à la menthe ou le Kouglof), la sexualité en érotisme. En ce sens, la sexualité humaine est déjà par transformation, une altération (une perversion) de la sexualité animale, qui ne s'embarrasse, elle, ni de fleurs, de restaurant ni de spectacle. Cette capacité, nous semble-t-il possible de l'asserter, se retrouve dans l'efficience du contournement. Et le désir sexuel humain s'exprime autant, sinon plus, sur le statut social, la notoriété (notabilité), la propriété et ses formes de biens (entre autres pécuniaires), que sur les attributs naturels mâles ou femelles. Aussi peut on *interroger le viol et le vol sous le registre de la possession de l'autre en écho à sa propre dépossession*, et non inhérent à un quelconque désir sexuel. De même est il possible d'interroger le contournement, dont le stratagème sert de mode opératoire, comme tentative d'acquisition de ce dont on se sent privé.

Ajoutons que le *statut* et la *notabilité* interfèrent la réputation dans la *notoriété.* Aussi il est bon de remarquer que si les maris ne se faisaient pas beaucoup de scrupule de demander le divorce, de répudier leurs conjointes, les femmes étaient soigneuses (avaient le souci) d'éviter le scandale, car c'en était un devant l'opinion.

Il est intéressant, à notre avis, de s'arrêter un temps sur ce constat et l'exégèse ou les exégèses de celui-ci. Au moins deux points de vue peuvent se confronter en ce qui concerne les rapports de genre : le point de vue par opposition, le point de vue par contraste.

Du côté de l'analyse par opposition, on réduit le genre à la dichotomie féminin/masculin et dès lors on perçoit l'a-symétrie socialisant la différence naturelle des sexes (mâle - femelle) et l'on se dit que décidément et définitivement les hommes et les femmes agissent et réagissent différemment, dans le normal, le morbide et la criminalité.

Le *statut* et la notabilité renvoient au champ sociologique quand la *réputation* renvoie au champ axiologique

Du côté de l'analyse par contraste, on conçoit le genre sexué comme l'une des manifestations (stabilités), l'un des avatars (variations), d'un principe (variable-métastable) que Ivan Illich nomme *genre vernaculaire* (dans une communauté d'alliance existe des parties différenciées et agonistes, telles que : féminin / masculin ; bourgeois / ouvrier ; nanti / précaire ; proche / éloigné ; patron / subalterne ; autochtone / étranger ; etc.).

Dans ce cas, ce qui ressort n'est pas la *singularité des actes*, mais la compensation axiologique (morale), ici la réputation (au regard des conventions et de l'estime des autres et de soi), d'un défaut ou d'un déficit sociologique (ici la position sociale). Dans ce cas le principe de récurrence, dégagé mathématiquement par Henri Poincaré et René Thom, est

possible à analyser. Cela suppose une analyse en perspective, *l'analogon* de Platon transformé par Jean Gagnepain. Ainsi peut-on comparer la défaillance sociologique du paranoïaque de la relation à autrui (traduction de l'Autre) dans sa passion, son *zélotisme* (interprétation à l'excès). Ainsi pourrait-on aussi analyser la séduction du pervers, mais aussi à l'inverse le désir de se faire maître de l'hystérique, qui par confrontation à l'Autre cherche à compenser son *amphibologie* à travers la *magnificence* et le *dénigrement* de celui-ci.
En de nombreux exemples nous ferons l'hypothèse de la compensation entre la possession (Propriété) et la passion (Jouissance).
La première analyse amène bien souvent au catalogue, répertoire d'une analyse de modus opérandi. La seconde analyse amène à une mise en rapport, une analyse de modus vivendi qui permet de se dégager d'un *collage à la matérialité des faits* (effet) pour penser épistémologiquement l'*efficience* et ainsi questionner le lien circonstanciel et circonstancié entre *une potentialité psychique* et *un contexte conventionnel.*

En résumé réduire le décompte de faits féminins (ou autres, par exemple : délinquants ou plus exactement délictueux) à une singularité féminine, quelle que soit l'époque fait preuve du manque de scientificité de l'analyse.

Revenons à l'évitement du scandale par les femmes grecques en remarquant ici encore l'indissociabilité et la réciprocité de l'alliance et de la filiation, du matrimoine et du patrimoine. Si ces femmes, ces épouses, étaient mères, ce qui faisait la majorité des cas, pouvaient-elles consentir à vivre éloignées de leurs enfants, qui en cas de séparation *appartenaient* au mari ? Ce qu'il est convenu d'appeler l'amour maternel peut expliquer pourquoi le divorce, bien que légal, fut rarement demandé par les femmes.
Le statut et la notabilité renvoient au champ sociologique quand la réputation renvoie au champ axiologique.

Que peut-on retenir de l'empire des courtisanes athéniennes, sur la religion, les arts, la philosophie, la politique et la justice elle-même?
D'un côté, dans une analyse *anallactique*[82], que la liberté des femmes de Sparte grandit le rôle de l'épouse, en tenant écartées les prostituées et les courtisanes et garantit l'ordre. On se scandalisait à Athènes, à Corinthe et à Thèbes, là où les femmes étaient asservies, que les

[82] Du grec *allos*, l'autre

courtisanes régnaient en souveraines, que l'orgie, la débauche, l'adultère étaient dans les mœurs.
De l'autre côté, une analyse *synallactique*, mettant en rapport une psycho dynamique politique et une psycho dynamique morale, ainsi qu'à l'intérieur du politique les liens réciproques de l'alliance et de la filiation, autrement dit de la conjugalité et de la parentalité.[83]

Que ce que l'on remarque sont plus les excès compensatoires d'une face au regard de l'autre, ou d'un plan en référence à l'autre.
Il en est de l'homme comme de la substance psychotrope, elle peut être considérée remède ou poison selon les potentialités personnelles et /ou politiques et il n'y a pas d'effet unilatéral mais *omalie*, pour reprendre les mots d'Aristote, qui ne peut se concevoir en équilibre sans son pendant *l'anomalie*.
Là encore les deux points de vue, plus complémentaires qu'antagonistes, peuvent être à l'œuvre. L'analyse du modus opérandi recensant les modes politiques dans une vision linéaire ou inductiviste, et l'analyse du modus vivendi montrant le déséquilibre (ou l'*a-symétrie*) dans l'équilibre (ou *symétrie*) et l'équilibre dans le déséquilibre, dans une vision dialectique et circulaire.

- Asymétrie masculin - féminin

L'homme dans la pensée égyptienne, n'a sur la femme qu'une simple priorité abstractive. La femme avec ses fonctions distinctes y est l'égale de l'homme.
En donnant dans la triade révélée, à chacun des sexes, des caractères distinctifs, on n'a pas fait comme on pourrait le croire, vu la culture méditerranéenne subséquente, le sexe masculin essentiellement actif et le sexe féminin essentiellement passif. L'activité (en tant qu'énergie) appartient à l'un et à l'autre.
La famille égyptienne a probablement servi de modèle aux premiers auteurs de systèmes religieux l'idée de triade sacrée, principe trigémiste omnipotent, résumant en elle la paternité, la maternité et la filiation.
.
Ce qui n'est pas anodin, comme disent les psychanalystes, c'est que, partout où le Divin (ou la

[83] Voir pour les concepts de politique anallactique ou conservatrice et de politique anallactique synallactique ou progressiste. Jean Gagnepain : du vouloir dire II, la Personne et la Norme, livre et communication, Paris, 1991.

Divinité) est montré mâle et femelle, l'épouse de Dieu est aussi sa sœur, et ainsi lui est co-éternelle

Platon[84], défini comme père de la logique, n'a assigné à l'épouse qu'un rôle secondaire, ce faisant c'était contrairement à ce qu'il enseignait, une conséquence que son principe était loin de contenir. A-t-il comme les apôtres, qui en ce que concerne la femme, ont contrevenu au message christique, contrevenu par fidéisme socratique à son épistémè ?
Deux cités antagonistes eurent des attitudes opposées envers la condition légale des femmes.

A Sparte l'émancipation féminine faisait, que les femmes étaient presque les égales des hommes, auxquels ou les comparaît pour l'énergie (rappelons l'importance de la notion d'acte-energéïa notamment dans la pensée spartiate) mais aussi la prudence.
A Athènes, il en était autrement. Généralement, le père choisissait pour son fils une épouse que celui-ci n'avait jamais vu, ou le forçait à se marier pour mettre un terme à une conduite transgressive.
Le consentement des femmes n'était pas nécessaire, on ne le demandait pas. Elles devaient recevoir des mains paternelles celui qu'un arrêt sans appel du chef de la famille leur assignait pour maître et Seigneur (Kyrié).
Lorsqu'un père mourrait *intestat*, la loi obligeait son héritière à s'unir à son plus proche parent qui n'était pas marié. Ceci est proche du lévirat hébreu. Dans le cas d'une héritière sans ressource, son parent avait le choix de l'épouser ou de la doter selon son rang social
En quittant la maison paternelle, la fille devenue femme n'en acquiert pas pour autant plus d'autonomie : mariée ou non, elle est constamment dans un état de tutelle absolue. La loi l'assujettit à la même nécessité d'autorisation qu'un mineur, à chaque fois qu'il s'agit d'accomplir un acte quelconque de la vie civile.
Autrement dit elle est *mineure* à tout âge, du berceau à la tombe.
« *La nature de la femme valant moins que celle de l'homme ; celui-ci étant fait pour commander et l'autre pour obéir »*[85] Deux auteurs de tragédies, notamment celle d'Œdipe, écrivent sur la femme. Euripide insinue que la femme était portée au mal. Sophocle lui-même s'excusait d'avoir représenté la femme meilleure qu'elle ne l'était en disant qu'il *« l'avait faite telle qu'elle devrait être et non point telle qu'elle est réellement* ».

---

[84] Cf. pour cela Platon, République Tome 1 & 2, Gallimard, Paris, 1993.
[85] Aristote, L'homme de génie et la mélancolie, problème XXX, 1, Petite Bibliothèque Rivages, Paris, 1998, p.124

La femme athénienne n'était pas pupille de son père ou de son mari à cause de sa position de fille ou d'épouse ; elle était pupille parce qu'elle était femme. Elle restait pupille toute sa vie. De la tutelle de son père elle passait sous celle de son mari, qui devenait l'administrateur et l'héritier présomptif de ses biens, si elle en avait.

La filiation apparaît aussi dans le fait que le mari, à partir de la majorité des enfants mâles communs, partageait avec ceux-ci la tutelle de leur mère. Ainsi la femme était sous la double dépendance de son époux et de ses fils, ses héritiers présomptifs. Une disposition semblable se retrouve dans la législation traditionnelle de la Chine. L'héritière et son héritage étaient une seule et même chose (n'en déplaise aux penseurs de la dichotomie de l'être et de l'avoir). Cette chose indivisible, appartenait si bien à la famille, nous l'avons dit plus haut, qu'à l'origine le père n'était pas plus libre de disposer de ses biens par testament en faveur d'étrangers, que de marier son héritière à un autre qu'à son plus proche parent, c'est-à-dire celui qui devenait son héritier par l'intermédiaire de la femme.
Les femmes ne prenaient pas part aux affaires politiques. Exclues de toutes les assemblées, elles n'avaient accès que dans les temples. Les maris et bien encore plus les pères ne leur communiquaient rien des intérêts de la famille, dont ils avaient seuls l'administration. Elles n'étaient jamais admises aux réunions qui avaient lieu dans les appartements des hommes.

A Rome la puissance paternelle était mise là en contradiction, mais donnait priorité au père Senior. Contradiction puisque pour le pauvre le droit Romain la femme était un *simple instrument passif* au lieu d'être une *cause active et énergique* et ne pouvait avoir de droit sur les enfants. Quand le mariage s'était conclu *sine conventione in manum*, le père de la fille avait le *privilège* ; le *privilegium* étant la loi (au sens de code) concernant un particulier, de reprendre sa fille, d'imposer le divorce aux deux époux pour les contraindre à se séparer. Ce privilège resta pendant longtemps celui du père.
Ce ne fut que sous Dioclétien, au début du IV siècle de l'ère chrétienne, que le mari à son tour acquit le droit de revendiquer sa femme quand celle-ci était retenue *malgré elle* et *contre sa volonté* dans la maison de son père.

Il est important de s'arrêter sur la formule « *malgré elle et contre sa volonté* » qui semblerait aujourd'hui redondante. En fait elle montre la dissociation du plan de la Personne et de celui de la Norme. Nous y reviendrons plus loin. En résumé le « *gré* » renvoie à l'accord, au *consentement*, quand la « *volonté* » renvoie à *l'assentiment*, au *ressentiment* ; le contracté et le

consacré, la déontologie et la chrématologie évoqué plus avant.[86]

Ainsi que l'écrit Jules Bayssac, dans un esprit dialectique : « *il n'y a rien qui affaiblisse comme la persuasion de la faiblesse ; il n'y a rien qui grandisse comme l'assurance de sa supériorité. La Foi fortifie ce qui est déjà fort. La défiance rapetisse ce qui est déjà petit. L'homme et la femme, par ces deux voies opposées, mais qui s'expliquent mutuellement, sont arrivés, celui-là à la domination, celle-ci à la servitude. La prostitution fut à la femme ce que l'esclavage fut à l'homme.* »[87]

Comme nous le postulons et tentons de le démontrer plus loin, et tel que nous l'avons déjà proposé dans nos hypothèses à développer sur le *contournement - détournement, abrogation - destruction,* il semble vain de répertorier les agis criminels féminins en les singularisant hors du genre vernaculaire et sans questionner la réciprocité du statut et du *pouvoir*, au risque sinon, le pensons-nous, d'iconographie, des faits construits par nous-mêmes et de prendre nos allégations pour la vérité.

Autrement dit, et pour résumer : comptabiliser les faits (construits, car il n'est pas de faits donnés) n'a de validité que si l'on mesure l'efficience qui les rendent manifestes et qu'on les mette en perspective avec des faits différents parvenant de la même efficience. Ici par exemple la singularité des agis et des actes infractionnels féminins dans le rapport servitude (sujétion/autonomie) en perspective à la sujétion de l'esclave antique, de la sujétion de l'ouvrier au temps de la révolution industrielle etc.…

Il serait bon de questionner aussi le passage à l'acte débauché et la prostitution à l'empan de la violence et du terrorisme.

Analysons les dites affaires d'Outreau, d'Angers, du plateau des Glières, Ben Gourion, le Hamas, sans compassion et nous verrons où se définit la singularité et la spécificité d'un *genre maumarié* comme on le disait jadis.

-Puissance paternelle

Il faut noter en accord avec Jean Gagnepain l'influence corrélative de l'abolition de la puissance paternelle avec le refus de l'esclavage qui avait permis l'efflorescence de l'économie romaine.

L'omnipotence du père et du maître et la servitude dont celle de la femme et des enfants, les

---

[86] Cette question est développé dans « *Consentement et assentiment, chapitre – crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique* » et dans le *Tableau n° 16: Comparaison entre la Légalité et la Légitimité.*

[87] Bayssac J., Les femmes dans les temps anciens, les éditeurs associés, Paris, (édité à Milan en 1897), p.91.

proles, les *mulieres,* les *pueri*, mise en cause et en défaut, par la chrétienté naissante l'empire devait se transformer. « *Pour étendre une religion nouvelle,* fait observer Montesquieu[88]*, il faut ôter l'extrême dépendance des enfants, qui tiennent toujours moins à ce qui est établi* (statique, statistique stable, état. »

Notons que toute société établit ses sujets (au sens de sujétion, autrement dit en situation d'enfance sociale, sous dépendance, sous procuration d'une autorité). Aujourd'hui les sujets sont ceux, de ce que Gagnepain appelle le pouvoir modulaire, de l'école, l'élève, de l'hôpital, le malade, de la prison, le prévenu.

-De la condition des femmes chez les anciens orientaux

La condition sociale des femmes, dans l'orient ancien, ce que l'on appelle aussi l'Asie ancienne fut très proche de celle des Hébreux. Comme sous la loi Mosaïque, elles étaient toute la vie sous condition d'esclavage ou peu s'en faut, d'abord en tant que fille dans la maison de leur père, qui disposait d'elles à sa volonté. Le père pouvait faire mourir ou vendre ses filles. Leur condition d'asservissement perdurait dans la maison de leur mari, à qui les mœurs et la coutume donnaient toute la puissance sur leur *être* en *personne* et leur *avoir* en *biens*.

Les femmes étaient, en Orient, réputées *nubiles* vers 9 ans (12 en moyen Orient), vieilles à vingt ans. Les canons de la beauté montrant qu'ils sont relatifs et les désirs attenants itou. Par là même, il est à remarquer que nous ne partageons pas chez nous la même rationalité *calonique*[89], ni *ethnique*, dans leurs expressions manifestes, puisque aujourd'hui en extrême occident nous nommons pédophilie certaines des alliances orientales alors conventionnelles.

Montesquieu ajoute que les femmes doivent toujours être dans la dépendance. Du reste, dit-il : « *la servitude des femmes est très conforme au génie du gouvernement despotique, qui aime à abuser de tout* »[90].

Aussi a-t-on vu de tout temps, en Asie, *marcher de conserve*[91] et d'un pas égal la servitude domestique et le gouvernement despotique.

Dans l'Orient ancien, pour ne pas dire l'Orient Contemporain, la famille est autrement

---

[88] Cité par Xavier Lameyre, *Conférence à l'école nationale de la magistrature*, décembre 2006, Bordeaux.
[89] Beauté - *Kalon* en grec ancien.
[90] Cité par Xavier Lameyre, *Conférence à l'école nationale de la magistrature*, décembre 2006, Bordeaux.
[91] La distinction *de concert/de conserve* et *un couple/une couple* est développée dans *crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique*

constituée qu'en Occident et plus particulièrement dans l'Europe démocratique. La polygamie y a réglé de façon maîtresse, associée en cela au despotisme absolu.
Si comme nous l'avons dit à la lecture des Écritures et des travaux anthropologiques les Hébreux achetaient leurs femmes, il appert qu'il en fut ainsi dans tout l'Orient.
Ce qui se passait chez les Assyriens nous en donne une idée. Une fois par an, les Assyriens rassemblaient toutes les filles nubiles et les mettaient à l'*encan* (aux enchères), comme nos agriculteurs vendent leurs bêtes aujourd'hui au Cadran. Un crieur portait l'enchère, et le plus offrant devenait l'acquéreur. La concurrence des hommes opulents (riches) élevait le prix de vente à des sommes considérables, qui, déposées dans une caisse publique, servaient à marier les filles les moins jolies et inférant un moindre coût, car moins recherchées de fait. Plus la fille était laide, plus la dot était forte, pour engager les hommes intéressés à l'acheter pour épouse.
Si chez les Hébreux la femme ne régissait pas la famille ni ne gouvernait la maison, attendu qu'elle n'était que la servante du maître - *ancilla domini*, on sait que les Israélites adoptèrent les mœurs et les coutumes des peuples au milieu desquels ils vivaient en captivité, et furent empreints de leurs codes, notamment sur la condition féminine.

-Exceptions

Notons dans l'ancien Orient quelques exceptions à la règle générale des l'esclavage des femmes. Chez les phéniciens, peuple navigateur s'il en fut, les femmes étaient chargées des différentes transactions, ce qui laisse supposer qu'elles avaient plus de liberté et de considération qu'ailleurs. Chez les Lyciens et les Xanthiens, l'enfant prenait le *nom de la mère et nom du père*. La mère seule transmettait à l'enfant le droit de citoyen libre, que nous appelons autonomie politique, précisément le contraire de ce qui avait lieu dans le reste du monde occidental, où l'enfant ne suivait la condition de sa mère que lorsque celle-ci était esclave. Les Xanthiens fixaient l'origine de cette coutume à une époque où les prières des femmes avaient délivré leurs ancêtres d'un fléau envoyé par la vengeance divine.

Voici pour le mythe. Il est sans doute possible de penser que cette coutume s'est établie dans un temps où les mariages réguliers n'existant pas, les mariages séculiers en tant que contrat, ou tractation civile, non plus, les enfants n'étaient pas reconnus que de la mère.

-De la condition de la femme chez les Gaulois, les Germains et les Scandinaves

Les études historiques, ou à plus proprement parler les historiens, rapportent que chez les Germains comme chez les Gaulois, la femme passait pour être *douée*[92] de *Sainteté*[93] et Odin, le législateur des Scandinaves, voulait qu'on l'adorât comme une sorte de Dieu visible, une *mater-ialisation* du principe divin. La femme scandinave quant à elle avait des prérogatives plus importantes que chez bon nombre d'autres peuples, à l'instar de la société scandinave contemporaine. Ce en quoi la barbarie des Vikings est toute relative nonobstant ce que l'on pu dire et écrire à leur encontre.

L'homme n'en fut pas moins le maître, en ces pays ; mais son autorité fut moins autocratique, ou plus généreuse selon le point de vue axiologique, sa protection plus large et ses prétentions moins exagérées et *drastiques*[94] qu'en Orient, Athènes ou Rome. Chez les Germains avant le christianisme, la constitution, comme chez les Gaulois révèle le règne de la force. L'autonomie est la propriété du chef de famille, l'homme. La femme est comme nous l'avons vu avant, l'*ancilla domini*. La fille est dans la main de son père ; mariée dans la main de son mari. … Sa condition ancillaire ou asservie, *in manum domini et in manum viri*, ou in *manum filii* si elle est veuve ne diffère pas des conditions, grecques, hébraïques et orientales.

Cependant cette condition sociale d'emprise[95] ne l'induisait dans une condition servile aussi drastique que celles précédemment évoquées. Le respect, la considération, dont la femme était entourée lui garantissait une sorte d'indépendance à l'égard de la tutelle virile.

Le respect de ses *conseils* (dans le sens d'avis délibérés en assemblée, dont on trouve l'équivalent dans la *Boulê* grecque) donnait un ascendant moral qui paralysait en partie les rigueurs des codes à son égard.

Il est intéressant dans une analyse en perspective de comparer le *contournement* des hétaïres athéniennes et les luxures romaines à l'autorité morale des gauloises dans l'équilibre

---

[92] *Douée* : rappelons le lien étymologique entre être doué de, être doté, douaire, dation, du latin *dotare* : « doter de, pourvoir de, d'un bien, d'une qualité ». Le pourvoir d'une qualité s'est plus tard déplacé vers le pourvoir de.

[93] *Sainteté* : à entendre en sa sémantique de l'époque. Le Sanctus : sacré, consacré, vénéré et aussi inviolable, im-profanable. Notons la proximité sémantique de sacré et de sanction.

[94] *Drastique* : au sens de « *drastiskos* » en grec ancien ; actif, énergique. Cf. *ébranlement de la mise en acte dans la décision..*

[95] *In_manum* : l'expression dans la main de, nous le verrons plus loin questionne les concepts aujourd'hui en vigueur d'emprise et de manipulation. Ces deux notions mêlent, à l'instar des théories du désir psychanalytique ou des fantaisies déviantes cognitivistes, deux afférences distinctes dans des inférences de faits qui paraissent similaires. Pourtant l'emprise renvoie à la possession, à la propriété à la *métabolé* de la dépendance - indépendance sociologique ; quand la manipulation renvoie à la *manigance*, la ruse, la *métabolé* du caché - montré, interdit - permis. La racine étymologique manum induit, tel est notre avis, une confusion dans un cas, un abus sémantique dans l'autre cas ; En tout état de cause une idéologie plus qu'une épistémologie clinique.

omalique - *anomalique* ou si l'on préfère les compensations axiologiques d'une sociologie fermée, ou anallactique. Autrement dit au pouvoir social *androcentrique*, se confrontait par compensation l'*autorité morale* dans un cas, la *ruse morale* dans l'autre.

Plus tard, la femme eut même, dans la législation des Wisigoths et des Burgondes (Bourguignons), la tutelle de ses enfants mineurs. D'autre part nous avons vu que la mère en Gaule avait des privilèges très étendus.

Chez les Germains le mariage n'était qu'un *marché*. On achetait sa femme, expression qui s'est conservée en Allemagne jusqu'au moyen âge. La loi saxonne voulait que le guerrier payât trois cents livres d'argent au père de son épouse. De même la veuve en ces sociétés pouvait être achetée, dans une mise aux enchères mais différemment de l'encan Assyrien.

Selon la loi Salique[96] qui fut rédigée à l'époque de Clovis, un des articles excluait les femmes de la succession de la terre salique. Cet article fut invoqué pour justifier l'accession au trône de Philippe VI de Valois et fut considéré comme loi fondamentale de la monarchie française.

Où l'on voit de nouveau la question prédominante dans ces sociétés du patrimoine eu égard à l'héritage et à la filiation.

Revenons à la loi Salique quant au mariage de la veuve dans cette forme d'économie de marché. « *Si un homme*, dit cette loi, *laisse en mourant une veuve, celui qui voudra la prendre fera premièrement ceci : le dizenier ou le centenier convoquera l'assemblée, et dans le lieu de l'assemblée il y aura un bouclier, et celui qui doit prendre la veuve jettera sur le bouclier trois sous d'argent et un denier de bon aloi*[97] *Et il y aura trois témoins, qui seront chargés de peser et de vérifier les pièces de monnaie.* »

Notons ici la différence significative entre le *lévirat* et la loi salique ; la première est de référence endogamique quand la seconde l'est de manière exogamique.

Tant que le mariage ne fut qu'un marché, le mari considéra sa femme comme sa propriété l'objet qu'il avait acheté. La plupart des chartes lui donne le nom de seigneur et maître, à l'instar du *Kyrios* et du *Dominus*. Il était réellement seigneur et maître, car il prononçait la justice dans sa famille et pouvait même condamner son épouse à mort, lorsqu'elle s'était rendue coupable de désobéissance, révolte ou infidélité. Néanmoins, une sentence injuste (injustifiée) de sa part l'exposait à perdre tous ses droits, ce qui limitait commutativement son autocratie.

La *polygamie* était de droit commun chez les peuples du Nord. Le *Divorce* fut aussi connu

---

[96] *Loi Salique* : latin médiéval *Salicus* ; qui concerne les francs saliens. Les terres saliques étaient distribuées aux francs à mesure qu'ils s'établissaient en Gaule.

[97] A entendre : *de bonne alliance.*

aux Germains. Il n'appartenait, ici, aussi qu'au mari, mais il devait être justifié. Celui qui répudiait sa femme sans motif était condamné à une *amende*[98] au profit d'i-celle. La loi Burgonde (ou Bourguignonne) contraignait même le mari, dans ce cas, à abandonner le domicile conjugal et à laisser tous ses biens à son épouse et à ses enfants.

Quant à ce que l'on nommait les « *propres* » (biens constituant l'avoir, la propriété) de la femme, ils étaient constitués de la dot qu'elle recevait, comme chez les Hébreux à l'inverse de la dot paternelle romaine, de son mari. Cette dot se composait ordinairement *d'une couple*[99] de bœufs, d'un cheval avec son frein, d'un bouclier avec le glaive et la *framée*[100]. Chez les Francs, quand le mari constituait une dot à son épouse une formule : *libellus dotis*[101], modélisait l'acte de la cérémonie maritale et dotale.

C'est à cette dot que les juristes allemands font remonter l'origine du « *morgengabe*[102] - *morgen* : matin, *gaben* : donner - don du matin » et du douaire du droit français, initiant aussi le terme *morganatique* Les filles n'avaient aucun droit aux successions de leur père. Cela a été, et l'est toujours, interprété comme témoignage « *qu'un être faible ne pût posséder ce qu'il ne pouvait défendre* ».

Montesquieu, déjà cité, en donne une explication autre. « *Les terres que les germains cultivaient, ne leur étaient données que pour un an, après quoi elles redevenaient publiques. Ils n'avaient de patrimoine que la maison et un morceau de terre dans l'enceinte autour de la maison. C'est ce patrimoine particulier nommé terre salique, qui appartenait aux mâles. En effet pourquoi aurait-il appartenu aux filles? Elles passaient dans une autre maison… La loi salique n'avait point pour objet une certaine préférence d'un sexe sur l'autre… C'était une loi purement économique, qui donnait la maison et la terre aux mâles qui devaient l'habiter, et à qui elle convenait le mieux* »[103].

Argument de faiblesse contre Tradition, il n'en reste pas moins que l'inégalité est actée dans la loi et entérinée dans la coutume.

---

[98] *Amende* : du latin emendare « corriger puis améliorer ». L'amende germanique ancienne était conçue comme « réparation corrigeant un dol ». l'amende est le corollaire de la *colasie* grecque.

[99] *Une couple* : la forme couple lorsqu'il s'agit de deux choses de la même espèce - une couple de bœuf ici -. A différencier d'un couple (homme et femme) ou couple moteur, conique etc.… au masculin.

[100] *Framée* : emprunté au latin *framéa,* « sorte de lance des germains ».

[101] *Libellus dotis* : libellus en latin signifie « opuscule, pétition, requête » a donné libelle en français qui de « mémoire juridique » s'est transformé au XV°s. en « écrit diffamatoire (car accusatoire), pamphlet ».

[102] *Morganatique* : emprunté au latin morganatica « femme recevant un douaire de son mari, tiré du latin mérovingien morganegyba issu du germain morgengabe (littéralement don du matin) désignant la dotation/dation du mari à l'épouse le lendemain matin des noces. Au XVII siècle .devient « mariage d'un souverain avec une personne de rang inférieur excluant le conjoint et les enfants de droit d'héritage et de succession ».

[103] Montesquieu, De l'esprit des Lois, Tome 1, éd Folio Essais, Paris, 1995, p.152.

La dureté de la loi salique en effet réputée. Aussi est-il remarquable, de voir les Burgondes en devenant Bourguignons, s'en affranchir comme d'une charge trop lourde. Les Francs eux introduirent, pour s'en délivrer sans bruit, un usage qui permettait au père de *rappeler*[104] sa fille et les enfants de sa fille. Le père conduisait sa fille devant le juge, et lui disait : « *Ma chère enfant, une coutume antique et barbare exclut les filles de la succession de leur père ; mais comme je tiens également tous mes enfants de la Providence, je dois les aimer également. En conséquence ma chère fille, je déclare que ma volonté est que vous partagiez avec votre frère dans ma succession* »[105]

Montesquieu[106] rapporte le titre des ***aleux*** de la loi salique:

« *1° Si un homme meurt sans enfants, son père ou sa mère lui succèdera.*

2° S'il n'a ni père ni mère, son frère ou sa sœur aura son héritage.

3° S'il n'a ni frère ni sœur, la sœur de sa mère lui succèdera.

4° Si sa mère n'a point de sœur, la sœur de son père lui succèdera.

5° Si son père n'a point de sœur, la plus proche parent lui succèdera.

6° Aucune portion de la terre salique ne passera aux femelles, mais elle appartiendra aux mâles ; c'est-à-dire que les enfants mâles succèderont à leur père. »

Comme on le lit, les cinq premiers articles concernant la succession de celui qui meurt *sans enfants* ; le sixième concerne la succession du décès d'un père *avec enfants*. Dans le premier cas (art. 1 à 5) la loi édictait que nul n'eut de prédominance sur l'autre. Dans les deux premiers degrés de succession les avantages masculins et féminins étaient similaires. Dans le troisième et le quatrième le féminin avait la préférence, le masculin dans le cinquième c'est en fonction de quoi Montesquieu asserte, plus haut cité, que la loi salique « *n'avait point de préférence d'un sexe sur l'autre* »[107].

A la manière *continuiste* d'un Meyerson, on peut trouver semence de cette singularité salique dans Tacite[108] : « *les enfants des sœurs sont chéris de leur oncle comme de leur propre père.*

---

[104] *Rappeler* : dans le sens de « nommer ».

[105] Montesquieu, *Ibid*, p.152.

[106] Montesquieu, *Ibid*, livre XVIII, chap. XXII, p.231.

[107] Montesquieu, De l'esprit des lois, éd. Foli Essais, Paris, 1995, p.231

[108] Tacite (Publius Cornelius Tacitus) (v. 55 - v. 120 ap. J.C.). Historien latin, fut questeur (88) préteur, consul (97), proconsul d'Asie (110-113) et ne s'adonna que tardivement à l'histoire. Ouvrages : Dialogue des Orateurs (81), La vie d'Agricola (son beau frère) (98), les Histoires (106), les Annales (115-117) et en ce qui concerne notre étude la Germanie (98).A la fois historien et Moraliste, Tacite est réputé de pessimisme, de concision de Style dans l'analyse des mentalités et mœurs dépravées des hommes de son temps historien et Moraliste, Tacite

Il y a des gens qui regardent ce lien comme plus étroit, et même plus saint ; ils préfèrent quand ils reçoivent des otages[109]. »

On voit ici, qu'à la différence de ce qui a été recensé précédemment, loi salique privilégie (au sens de *privilegium*) les sœurs aux frères uniquement lorsque le père mourait sans enfants. Si le père avait des enfants, les filles étaient exclues de la succession à la terre salique et les enfants mâles héritaient de tout le patrimoine.

Ainsi pour l'histoire ce ne fut pas en vertu de la loi salique que Childebert succéda à son frère, et que, plus tard, Isabelle de France fut exclue du trône à l'avantage de Philippe VI ; et Edouard III, qui ne voulait faire qu'un jeu de mots en appelant ce prince l'inventeur de cette loi à cause d'un impôt extraordinaire sur le *sel*, disait plus vrai qu'il ne pensait.

Ainsi l'analyse Freudienne du *Witz* serait-elle confortée dans la question Lacanienne de la vérité du sujet, cependant qu'entre le révélé et la vérité, la théorie de la médiation nous montre qui y a un monde, celui notamment de la non-coïncidence du mot et du signe, du manifeste et du principe ; du lien du principe axiologique et du lien de son observation glossologie ; de la valeur naturelle, ici du mot, et de l'intention culturelle du discours. Toutes choses sur lesquelles nous reviendrons dans les questions de Psychopathologie et de Psycho-criminologie.

Passons de l'intrigue de l'antiquité à l'intrigue de la contemporanéité.

3) Analyse en perspective sociologique du rang et de la place du féminin.

-Le féminin : un fantôme social.

A L'*insolite* politique du féminin, sur lequel nous allons un plus loin revenir, nous évoquons à la suite d'Ivan Illich et selon ses termes la notion de participation *fantôme* du féminin, particulièrement en ce qui concerne le *travail.*[110] Cependant dans les deux cas il s'agit de valorisation de l'échange, par projection analepse d'un côté, par valeur d'usage de l'autre. Cet aparté révèle certainement qu'il faille ne pas se contenter épistémologiquement de

---

est réputé de pessimisme, de concision de Style dans l'analyse des mentalités et mœurs dépravées des hommes de son temps.

[109] *Otage* : la traduction littérale ici signifie hôte (de Hospes) avec le suffixe *age*, ne correspond pas à la signification contemporaine. Par contre il entre en raisonnance avec notre acception de *Rapt.*

[110] Pour plus de clarté, et du fait de la polysémie, nous prévenons que l'acception du terme de fantôme est contextualisée à l'économie, donc différent de celui qui apparaît dans le *Tableau n° 12 : Recoupement de l'incidence axiologique sur la sociologie*, dans sa référence à l'*Anamnèse*.

ces définitions provisoires. Dans son acception du travail ou de l'économie fantôme de la femme, Ivan Illich[111] prolonge dans une critique épistémologique les études sociologiques sur le genre - *Gender Study*. L'analyse d'Ivan Illich nous semble être la plus pertinente et productrice de sens, en ce qui concerne l'étude du genre, comme nous l'avons indiqué dès la présentation préalable de notre écrit[112].

Le foyer : L'activité dénommée « travail ménager » dans son acception moderne banale – ordinaire, est différente – distincte dans les sociétés antiques précitées de celle qui s'accomplit hors de la société industrielle dans le cadre du « *foyer entendu comme ménage* ». Le travail domestique et ancillaire de la femme, cependant reconnu- pris en compte dans ses taches à la survie de la maisonnée ou du domaine, ne l'est plus dans l'idéologie économique focalisée sur le salariat. Le principe des *munéra* s'est restreint à la rémunération monétaire, qui en est devenu l'étalon à vocation universelle. Gageons que comme toute tentation universaliste, cela ne durera que le temps de l'économisme actuel.

L'économie : Synchroniquement à la naissance de la clinique médicale, et notamment la résiliation de l'alchimie en chimie, Marx a remplacé le langage alchimique de la fin du XVIIIe siècle par celui de la chimie, en vogue à son époque. Pourtant la perception hermétique de la valeur détermine aujourd'hui encore le caractère de l'éthique sociale postkeynésienne. Comme le dit Bernard Maris : « *les économistes ne sont pas plus au clair sur leur travail, et la valeur du travail social, que ne l'étaient les alchimistes sur l'or.* »[113] Notons au passage que le précurseur de la chimie et de la thérapie isopathique, dont la psychanalyse est aujourd'hui le représentant – ou le signifiant dirait Jacques Lacan- Paracelse transforma, suite à ses études sur le mercure, l'alchimie. N'omettons pas de citer sa maxime : *« L'alchimie est la transformation de la matière par l'esprit qui en est son principe, et non la transformation du plomb en or* ». Mythiquement j'asserterais qu'il fut médiationiste avant l'heure.

---

[111] Particulièrement dans ses ouvrages Illich I., Le Travail Fantôme , éd. Seuil, 1981 et Le Genre vernaculaire éd. Seuil, 1983.

[112] cf. *Présentation préalable : Y a-t-il une spécificité de la criminalité féminine ?* Du au temps imparti et à la contrainte sur la longueur de l'écrit doctoral, nous réservons pour la soutenance de thèse, nos analyses à ce sujet. Cependant, comme en ce qui concerne la question du traitement psychanalytique de l'énigme du féminin, nous citons sur ce sujet la thèse de psychologie de Cédric Le Bodic.

[113] Maris B., Lettres aux gourous de l'économie qui nous prennent pour des imbéciles, Point économie, 2005, p.36

Nous le voyons avec le professeur d'économie Bernard Maris ; l'économie n'échappe évidemment pas au mythe et par ses recoupements influe sur la socialisation et, bien sûr, sur celle du genre vernaculaire, dont le féminin fait partie.

Il est congruent, sans prétention exhaustive, de noter avec celui-ci, Ivan Illich, Marie André Bertrand, Jean Gagnepain et Loïck Villerbu, qu'à l'*économisme* et la notion de *valeur* inhérente à la société industrielle est coalescent le *juridisme* et l'érection du *code* traversant la société jusque dans le thérapeutique. Nous nous permettons didactiquement de rappeler au lecteur la dialectique axiologique de la valorisation et de l'intention, et l'incidence de l'axiologie dans son recoupement avec la sociologie[114].

Si le thérapeutique ressent l'influence de l'économisme et du juridique, que dire alors de la répercussion de ceux –ci sur le genre vernaculaire, notamment dans ce que les sociologues ont nommé : *Le Mécanisme social de dichotomie sexuée.*

Mécanisme : le concept de mécanique provient du grec *mêkhané* qui à l'instar de *Mathésis* évoque l'idée de déjouer la nature – *Phusis*. La *mêkhané* signifiait les procédés par lesquels on déjouait la nature par magie, miracle, artifice, mais aussi et surtout par des appareils tels que les horloges hydrauliques, les miroirs paraboliques. Le grec devenu langue véhiculaire de la méditerranée, même pendant l'empire romain, *mêkhané* désigna ce qui faisait les choses étranges, quand *fabrica* désignait les ordinaires. Il n'y eut point de mot équivalent en latin. Certains de leur pouvoir, de leur génie, les romains n'éprouvaient pas le besoin de surpasser, déjouer, la nature. Il n'y a pas en latin non plus de terme générique traduisant le terme technique – *tekhnê*, si ce n'est par le mot art –*ars* – *artis*, qui signifie travail, donc plus proche de l'*ergon* grec, qui par déplacement signifiera aussi bien le métier- l'art du médecin – que sa déclinaison dans l'artistique. Les romains écrirent sur les arts qui les préoccupaient : l'art de l'agriculture – *de agricultura* ou l'art de la guerre – *de arte bellica*. Les *artes mechanicae* naissent à l'époque mérovingienne. Les savants de l'époque emploient ce terme pour désigner les activités humaines créant d'habiles (*habilis*, capacité au sens du *to can* anglais) imitations de la nature. *Mechanica* désignait un pouvoir confondant, supérieur à celui du prêtre ou du chevalier, et était rattaché à la magie et l'alchimie quand *mathesis* était rattaché à l'astrologie de l'époque et avait un sens proche de compétence. La période révolutionnaire industrielle a transformé l'alchimie en chimie et l'astrologie en astronomie. Il n'est pas certain que notre

[114] Cf. *Tableau n° 12 : Recoupement de l'incidence axiologique sur la sociologie*

mécanique sociale actuelle, nos mécanismes sociaux, nos techniques professionnelles d'experts n'aient pas un relent d'alchimie.

Les significations –désignations conceptuelles n'échappent pas au contexte sociopolitique qui en définit l'acception. Si l'emploi de mécanisme et de mécanique aujourd'hui tient compte de la notion d'acculturation (déjouer la nature) elle ne peut sans exégèse anachronique être universalisée dans le temps, l'espace, le milieu. Ainsi la référence et la sémantique cartésienne du corps comme *mécanique d'horlogerie* est synchrone de l'idée hellène de *mêkhané* dans son rapport au *logos* et à la *mathesis*. Elle est en ce sens beaucoup plus proche d'une tentative d'analyse (au sens même de *Psukhé* - analyse) que de ce que la pensée commune – pour paraphraser Gaston Bachelard – nomme *instrumentalisation.* Le corps conçu comme un *Outil*, avant que la physiologie le conçoive comme un organisme (nous serions curieux de savoir comment le concevront nos héritiers), n'est pas plus ridicule – mais non plus vrai – que notre conception actuelle si l'on considère diachroniquement l'apophantique cartésienne. Cependant il est important de signifier ici, que convenir de la relativité des acceptions synchrones avec leur époques et lieux d'invention ne veut pas dire adhérer et assentir aux constructions épistémiques de celles-ci.

« *Quel fut le mécanisme social qui réussit là où les nouvelles lois des pauvres et les Workhouses avaient échoué ? Ce fut la division du travail en catégorie productive et catégorie non productive instaurée par le renfermement des femmes …à la maison. Une division économique des sexes sans précédent, une conception économique de la famille sans précédent, un antagonisme sans précédent entre les sphères domestique et publique firent du salariat le corollaire indispensable de la vie.* »[115]

« *Dans et par la famille, les deux formes complémentaires du travail industriel avaient fusionné : travail salarié et travail fantôme.* »[116]

Hommes et femmes, affectivement liés, furent aliénés à des activités de subsistance. Ils devinrent le mobile de leur mutualité d'exploitation au bénéfice du patronat industriel et des deux types de propriétés du capital : instruments du travail salarié et biens de capital liés au travail fantôme.

« *La création de la ménagère annonçait un apartheid sans précédent, un apartheid sexuel.* »[117]

---

[115] Illich I., Œuvres complètes, Vol.2, Fayard, Paris, 2002, p.210.
[116] Illich I., *Ibid*, p.211.
[117] Illich I., Ibid, p. 220.

-**Une ségrégation et une relégation**.

Hormis la société industrielle, il ne se trouve pas de politique qui ne divise, sépare, répartisse de la même façon les tâches entre le féminin et le masculin ainsi que le montre Margaret Mead[118] .Cette ségrégation culturelle du travail par genre sexué ne doit pas être confondue avec la division économique du travail entre l'homme convenu productif et le femme convenue reproductrice, qui date du XIXe siècle. Néanmoins peut on postuler, non aussi drastiquement que Thomas Laqueur cependant, l'influence synchronique dans les sciences de la nature – dont la naissance de la clinique du corps- de la division dont la notion de division sexuée est l'héritière.

-Non Nova sed Nove : la famille nucléaire.

Non Nova

La famille nucléaire n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau et sans précédent est l'établissement dans la société d'une famille dont la non-subsistance devient la règle. Cette règle implique une discrimination à l'encontre des types de liens de conjugalité ne prenant pour modèle cette nouvelle famille, apparue au XIXe siècle que sous la forme de la famille du salarié. Cette nouvelle familiarité vogue de conserve avec l'emploi comme nouvelle et impératrice forme du travail, ségrégant toute autre forme d'activité. Au point où si l'on demande à quelqu'un ce qu'il *fait*, cette demande suppose tacitement un emploi rémunéré. Pourtant que la question pourra être « *Quel est ton travail ?* » ; il ne viendrait pas à l'idée de penser en terme de langue le « *Qu'est ce que tu dis ?* »

La famille nucléaire, si l'on désigne à son endroit le foyer organisé de manière conjugale a existé tout au long de l'histoire dans des sociétés où l'union des personnes ne parvenant pas à la subsistance serait passée pour incongrue. Selon Paul Veyne [119], c'est dans la Rome entre Auguste et les Antonins, indépendamment de toute influence chrétienne que s'est construite la famille nucléaire et son modèle de conjugalité. Dans cette *Familia* –dépendante de la *Domus* du *Dominus* – il était de l'intérêt des propriétaires aristocrates d'affirmer l'*obligation* de ce mode de construction sociale pour leurs sujets, particulièrement les esclaves qui n'avaient pas la qualité de citoyen. Le travail esclave était rappelons le la clef de voûte de l'économie

[118] Mead M., L'un et l'autre sexe, les rôles d'homme et de femme dans la société, Paris, Gonthier, 1971.
[119] Veyne P., *La famille et l'amour sous le haut Empire romain*, Annales ESC, 33, n° 1, Janvier- février 1978

romaine. Georges Duby[120] ainsi que l'auteur américain David Herlihy montre comment ce modèle aristocratique fut repris par les chrétiens. Philippe Ariès[121] ainsi que François Lebrun[122] constatent que la *vie conjugale* était communément en vigueur, cela bien avant la mise en place de la révolution industrielle. David Herlihy[123] montre que le nouveau paradigme de la famille moderne relève de la sphère sociale dans laquelle elle existe. Ainsi parmi les significations du mot *family* dans *The Oxford English Dictionnary* : « *famille signifie groupe de personnes constitué de parents et de leurs enfants, qu'ils vivent effectivement ensemble ou non* ».

- Sed Nove : le vernaculaire au service du tutélaire comme contrôle social ; l'exemple de la langue maternelle.

Dans le modèle de la famille qu' Ivan Illich nomme vernaculaire ou de subsistance, les membres la constituant sont liés par une obligation de solidarité nécessaire à leur existence, leur subsistance. Dans la famille moderne, le couple est le centre, les membres maintiennent l'unicité familiale dans l'intérêt de son économie.

A l'instar de la *langue maternelle* puis de la *langue académique*, le vernaculaire dans la langue, le style et le code, se normalise sous la tutelle de l'Etat. La notion de langue maternelle dont on ne sait pourquoi tout un chacun pense qu'elle est universelle, si ce n'est la naturalisation de la mère à la matrice, à l'instar de ce qui s'énonce sur le langage, l'inceste etc.…ne date que du XIIe siècle, suite à une question de querelle hégémonique de territoire entre *les abbayes de Gorces et de Cluny*. Pas plus dans la Grèce antique qu'au Moyen Âge ne fait-on la distinction pratiquée à l'époque moderne entre *dialectes mutuellement compréhensibles* et *langues différentes*. Il en va encore de même, de nos jours parmi les populations de L'inde, pour ne citer qu'un pays oriental.

Depuis l'époque romaine, la première langue de l'individu était le *patrius sermo*, la langue du chef de la maisonnée. Chacun de ces *sermo* était considéré comme une langue en soi. Que le quidam évoque la notion de langue maternelle me parait normal, étant entendu le conditionnement social. Que des sociologues, des psychologues, voire plus des linguistes énoncent la notion de Langue maternelle alors que les chimistes énoncent H2O, dépasse l'entendement dans la scientificité, ou du moins dans la curiosité clinique. Ce d'autant qu'en

[120] Duby G., la Société au XI e et XIIe siècles dans la région mâconnaise, Paris, Ecole des haute études, 1953,
[121] Ariès P., l'Enfant et la vie familiale sous l'ancien régime , Paris, Plon, 1960
[122] Lebrun F., La vie conjugale sous l'ancien régime , Paris, Colin, 1975,
[123] Herlihy D., Land, family and women in continental Europe, New York, Fordham University, 1962,

de nombreuses contrées les enfants imprégnés d'éducation parentale baragouinent (du breton *Bara-* pain et *Gwin-* vin) plusieurs langues. Que la matrice biologique soit maternelle, nul n'irait le contester, mais les différentes formes dans ce monde d'élevage et d'éducation devraient inciter les impétrants du savoir à plus d'humilité et de réflexion. La langue n'est qu'une variation de la politique, dont le contenu de recoupement de l'incidence est le langage, qu'elle soit *conservatrice- allégeance* ou *progressiste- assurance*. La politique en ses formes d'allégeance et/ou d'assurance, bien évidemment, concerne autant le thérapeutique et le juridique que le didactique dans le gouvernement d'autrui.

Le questionnement sur la langue maternelle est en quelque sorte un parangon du *naturalisme* des énoncés idéologiques à l'égard de la femme. Cette *visée politique de savoir anallactique* qu'est l'idéologie tente peu ou prou de faire correspondre l'acculturation, ici légale ou personnelle, à la naturalité du corps, la citoyenneté à la matrice physiologique. Que tout un chacun vive, dans le quotidien, dialectiquement son rapport anthropobiologique est une chose ; Que le clinicien de l'histoire, de la sociologie et de la psychologie fasse coller, dans et par une réflexivité appauvrie, la correspondance conjoncturale de la Personne anthropobiologique au Sujet biologique dans le *physiologisme* a de quoi surprendre. Ce qui au demeurant tendrait à prouver qu'il n'y a pas que le fou et le criminel qui ont du mal avec leur humanité dans ce que j'appelle, bien maladroitement, la coïncidence partielle. Cela devrait nous faire réfléchir sur ce que nous avons énoncé plus avant : à savoir *l'humanité de la folie et de la criminalité*, d'une part ; et nos propres difficultés, même dans nos rationalisations à tenir et tenir compte éthiquement de notre humanité. Et ici le « Je » se joint au nous, dans le *moi / toi / il / on*, qui quaternise l'interlocution, la relation, dans la clinique de l'échange –verbal ou autre- ainsi que l'énonce Jean Gagnepain ; dans la clinique de l'*Ego* du Je/*Ich* dont le *Me*/*Mich*/Moi n'est qu'une effectuation qui ne peut exister sans la quaternité de la communication. Ce que nous montre au demeurant les perversions et les psychoses[124].
Si nous continuons dans nos chinoiseries bipolaires, alors pouvons nous faire l'hypothèse que *la notion de langue maternelle est une induction fallacieuse*, mais une induction quand même, et en ce sens fait preuve de rationalité à laquelle n'a pas accès l'animal. Par contre si nous renversons l'analyse sur le versant de la déduction[125], alors cela nous amène, nous le développerons plus loin, à l'instar de Jean Gagnepain, à émettre l'hypothèse que *la question*

[124] Cf. *Tableau n° 15. Mise en perspective hypothétique de modèles psycho-dynamiques trinitaires* et *Tableau n° 4 : Non coïncidence structurale et correspondance conjoncturale.*
[125] cf. *inclusion / déduction-induction ; intégration / expansion-récurrence*

de la langue maternelle est inhérent non à la matrice mais à l'enfant. Encore que nous évoquons ici l'enfant qui parle ce qui ne correspond pas à l'étymologie d'*In-fans*.
« *Ce qui est amusant c'est de voir, même si cela a évolué, que si la femme, l'enfant et le vieux se voient conférer un même statut social, c'est toujours par rapport à l'enfant […] Quant à la* ***femme****, on lui a toujours fait le coup de la* ***physiologie****. Comment justifiait-on le rejet de la femme par l'ensemble des communautés ? En l'appelant le « **sexe faible** » ; on sait que physiologiquement c'est faux, les femmes durent plus que les hommes ! […] C'est le sexe impropre au métier par inaptitude au travail ! Il y a des métiers trop fatigants pour une femme ! On justifie ainsi les salaires moindres que l'homme. […] La femme de plus, dans la plupart des civilisations, s'épile et elle ne garde que les cheveux.*» Jean Gagnepain.[126]

La normalisation académique de la langue, du code, et du style, a préparé ainsi la figure patronale (qui pour le coup se réfère au *Pater-Padre-Padrone*) de la révolution industrielle et l'actuel pouvoir modulaire exercé par le didactique, le thérapeutique, et le juridique. La médicalisation de la famille débutera par l'hygiène féminine, l'obstétrique et la médicalisation de la naissance dont la norme passe par l'hospitalisation, comme l'instruction est passée et passe par l'école obligatoire – programmes nationaux imposés- le châtiment par la prison et ses avatars actuels de sur-incarcération et surpopulation pénale. Avec ce détail qu'il fallut deux guerres mondiales avant que la femme accède à un semblant de parité d'instruction. L'incarcération dépendante de la Judiciarisation reste marginale, mais évolue.

Pour Jacques Donzelot[127], il y a convergence des procès de la fabrique proto-industrielle et le maintien de l'ordre – *eunomia* dans la suppression *(Résiliation*) de la forme genrée du couple et son remplacement par le modèle de la « Polarisation sexuelle »

- Economie fantôme ; shadow work ; schattenarbeit (d'après Ivan Illich)

***Stratagèmes* :**

1- **Biologie :** femelle, cf. Laqueur. Mâle « chasse au job ». De l'éthologie anthropomorphe etc. : « *Les anthropologues redécouvrent irrésistiblement chez les sauvages les traits de leurs propres mamans et papas et trouvent dans les tentes, les*

[126] Gagnepain J. Séminaire non édité.
[127] Donzelot J., La police des familles, Minuit, Paris, 1977.

huttes et les cavernes les caractéristiques des appartements dans lesquels ils ont été élevés. »[128]

« *Discrimination des tâches, et confusion entre répartition vernaculaire et ségrégation jusque-là étant inconnue, ils utilisent idéologiquement, mythiquement, travestissent la tradition pour légitimer (comme quoi légitimité, validation , ne fait pas compétence ou vérification) la dichotomie en œuvre entre consommation et production, pouvoir, en définissant comme non travail le labeur domestique féminin* »[129]

Jean Gagnepain par le concept d'*observation projective* dans l'investigation et Loïck Villerbu par celui de *guidance projective* dans l'intervention conforte cette analyse. Cette projectivité de l'observateur et de son point de vue, bien sûr ont été controuvés et élaborer par Sigmund Freud dans sa conception du *Transfert – Übertragung* et Georges Devereux dans sa critique de l'*observation participative*[130].

2- **Confusion travail fantôme et reproduction sociale :** le vocable de reproduction sociale est un terme utilisé par les marxistes dans leur classification des activités incompatibles avec l'idéologie marxiste du travail mais qui doivent être effectuées. L'étiquette travail reproductif dévalorise l'écart entre la contribution fondamentale du labeur domestique et sa place non reconnue, refoulée, cachée dans la reproduction de la main d'œuvre industrielle. Au moins au siècle d'Alexandre, la femme était reconnue indispensable dans la reproduction des guerriers et de ce fait avaient le rang d'épouses, puisque le hoplite devait être citoyen. Pour être citoyen il devait être inscrite dans une lignée dont ne pouvait pas faire partie le Bâtard.

3- **Affectation des valeurs économiques mesurables, normalisées – banalisées, aux usages hors marché monétaire :** « *En somme les activités non chiffrables par un parangon économique, par un prix sont fusionnées dans une catégorie artificielle, le dénommé « secteur informel* »[131].

4- **Travaux ménagers *sui generis, le syndrome des pièces jaunes ;*** commercialisation de nouvelles thérapies en fonction de nouveaux symptômes créés. Aussi le

[128] Illich I., Œuvres complètes, Fayard, Paris, 2005, p.212
[129] Illich I. Ibid, p.212.
[130] Devereux G., De l'angoisse à la méthode, éd. Montaigne, Paris, 1998.
[131] Illich I. *Ibid*, p.212

travail « *dévoué* » fut inventé pour les femmes dans quartiers, hôpitaux, partis politiques, prisons (visiteurs).

5- ***Femina domestica* et *vir laborans :*** conjoints dans l'impotence (impuissance) de l'*homo oeconomicus ;* le paradoxe, ou le comble, est la dénomination de l'économie rattaché étymologiquement à l'*Oïkos* et au Nomos. Ségrégation et relégation considérées comme dans les *homelands sud africains*, les goulags et son usager le *Zek*, qui plus qu'être un esclave, un *proles*, au sens antique, un fantôme dont la maxime hitlérienne « *Arbeit macht frei* » pourrait s'énoncer aujourd'hui « *Arbeit macht selbständig* » ou « *Arbeit macht Bürger* », autrement dit – le travail rend (fait) autonome ou citoyen. D'aucun démagogue s'en servirait séant pour valoriser « *ceux qui se lèvent tôt* », attendu et entendu que les autres soient des fainéants et par conséquent de mauvais citoyens. De ce fait, n'est pas comptabilisée l'épouse qui se lève tôt pour préparer le déjeuner de la maisonnée, qui reste tard pour préparer le souper du mari et en nettoyer les restes : car elle ne part ni ne revient du travail reconnu et comptabilisé par la doxa en vigueur ; même si par ailleurs elle a un emploi. Ceci se passe, dans la contribution, bon gré – malgré, au su ou/et à l'insu, consciente ou/et inconsciente de l'*officiante*. Et je féminise à escient ce mot épicène (mis au masculin tout de même) qui était réservé jadis à l'office religieux, qui s'est approprié, entre autre, la liturgie- *Leitourgia*. Liturgie qui signifiait justement chez les grecs pourtant peu enclins à la reconnaissance du féminin, la contribution et la participation à la société, à la *Polis*, sans différenciation sexuée. *Liturgie* n'était pas *démagogie*, à laquelle par contre seul pouvait prétendre l'*archonte* D'ailleurs comme le faisait remarquer Jean Gagnepain le « *urgie* » de liturgie comme celui de *sidérurgie*, *chirurgie* etc. renvoie à *Ergon.* : le travail, la main. Ce qui montre que les grecs reconnaissaient le travail domestique, que l'on pourrait nommer étymologiquement *écourgie* si nous étions de prud'homme envers de sage femme.

6- **Variations de la domesticité :** Sarah Jane R. Hood[132] énonce dans « *L'idéal féminin de l'épouse et de la mère apparaît pour la première fois parmi le humanistes du Nord à l'époque de la renaissance. Les studia humanitis étaient la clef du succès pour remplir auprès d'un époux-compagnon le rôle domestique d'épouse instruite et de*

[132] Cité par Illich I, *Ibid*, p.213 : Sarah Jane R. Hood , *The Impact of Protestantism on the Renaissance Ideal of women in Tudor England ,* thèse PH. D., Lincoln, 1977.

mentor intelligent dans l'éducation des enfants. Cet idéal aristocratique remplaçait l'idéal médiéval de la vierge ou de la dame 'courtoise'. La notion protestante de l'élection fit de l'idéal domestique la vocation de toutes les femmes dans l'Angleterre des Tudor. Les femmes étaient désormais 'appelées' au mariage, et ne pouvaient guère apporter de meilleure contribution qu'en mettant des enfants au monde. Le chef de famille remplaça le compagnon de la Renaissance. Le plus humble des foyers tint à contribuer dignement à la société pieuse. Mais quand toutes furent appelées au mariage et à la maternité, les femmes ne furent appelées à rien d'autre. Choisir autre chose était renié leur sainte vocation. Ainsi fut dogmatisé l'idéal domestique. »

L'étude des transformations, résiliations et prolongations d'anciens modèles sociétaux – de paradigmes pour parler comme le Thomas Kuhn des *Révolutions Scientifiques* – montre dans cette focale, du domestique et de la domesticité, l'*ancillarité* mais toute autant la participation dans l'alliance maritale et la contribution filiale des femmes aux modèles successifs. L'ont-elles fait dans l'assentiment ou dans un consentement obligé, plus que dans un consentement éclairé reste, malgré les données dont nous disposons, à mettre en étude.
Toute société a ses ségrégations et ses relégations et celles-ci ne peuvent perdurés sans la participation fut-elle contrainte de celui ou celle qui en subit le joug – comme l'analyse Pierre Bourdieu (in *La Domination masculine*). Les femmes du XIXe siècle eurent malgré elles une influence délétère sur l'ensemble de la société, du fait de leur *asservissement fantôme.*

- Analogie et perspective du travail fantôme féminin dans la curatèle

Le type de travail qu'effectue le féminin dans le cadre domestique se retrouve dans les activités laborieuses du sujet du pouvoir modulaire. Ce type d'activité concerne similairement l'étudiant, le patient, le prisonnier, voire d'autres consommateurs captifs. Le travail ménager féminin occulte est, mais n'est que, l'exemple clef de l'emploi fantôme, dont les *munéra* ne sont pas considérés comme *Munus*, dont les rémunérations – les rétributions ne sont pas à la mesure de la contribution à la société. « *Le hors marché recouvre deux réalités fort différentes, les prestations de services gratuits par l'Etat et la production autonome de*

valeurs d'usage…Les pseudos valeurs d'usage n'apporte aucune satisfaction positive de besoin autre que la satisfaction de posséder plus »[133].

- Féminin et pauvreté

La discrimination sexiste se rencontre sur toute la planète. Elle prend les traits de la ségrégation, de la domination, de la domestication, de l'ancillarisation etc. cependant elle apparaît différente dans las pays dits riches de ceux dits pauvres en la connotation économique occidentale. Dans les pays communément appelés du *Tiers Monde*, l'égalité des revenus ou la discrimination économique n'est pas uniforme. La discrimination sexiste est manifestement dévolue aux femmes qui ont su profiter de la croissance économique.
La discrimination économique des femmes semble apparaître dès lors que s'installe ce qu'il est convenu d'appeler le développement.

- Transformation et variation des notions de pauvreté

Dans la Florence proto-industrielle, différentes catégories d'indigents : l'orphelin, la veuve, le chef de famille dépendant d'un travail salarié ou obligé de payer un loyer pour abriter sa famille, les siens. (*Indigere* – manquer)
Le mot pauvreté dans les temps anciens désignait une attitude estimable que la doxa actuelle de la condition économique a résiliée en personne vivant dans ce que nous appelons la précarité. (Encore que *precarius* -obtenu par la prière- et *precari* –prière, ait tout autant changer de sens dans le temps). Le pauvre était le contraire du *potens*, du puissant, et non pas du *dives*, du riche. Le pauvre n'était pas le misérable, ni le nécessiteux.
Le « Bienheureux, les pauvres en esprit – *Béati pauperti*. » de l'évangile est compris de travers aujourd'hui, quand il se réfère au benêt, au Benoît qu'il soit XVI ou non.
Jusqu'au XII e siècle, le terme pauvreté recouvrait avant tout un détachement réaliste des choses éphémères. Le fait d'avoir un salaire était le signe que le travailleur n'avait ni un foyer à la subsistance duquel il pouvait contribuer, ni la capacité de subsister des aumônes de la société. On pouvait discuter du droit (autorisation – habilitation) à la mendicité, mais il était hors de question d'émettre l'idée d'un *droit au travail*, ni de droit du travail cela va sans dire.

[133] Sachs I., et Schiray M., Style de vie et de développement dans le monde occidental : expériences et expérimentations Regional Seminar on Alternativpatterns of Development and Life Style for African Region, déc.1978, CIred, 54 bd Raspail, Paris Vie.

L'analyse comparative des attitudes envers la pauvreté occidentale et orientale aux temps médiévaux éclaire le sujet. Evelyne Patlagean dans « *La pauvreté à Byzance au temps de Justinien : les origines d'un modèle politique* » démontre que dans la Byzance urbanisée les textes de loi reconnaissaient déjà dans la pauvreté une condition essentiellement économique bien avant que cette référence s'actualise en Europe continentale, et par extension aux Amériques.

« *La société du XVIIe siècle, pour reconnaître sa responsabilité dans le paupérisme, condamne) à l'extinction les mendiants et les vagabonds comme 'ordre social' …la société marginalise le fond médiéval qui faisait de la pauvreté un signe d'élection, et de l'aumône…le signe de la solidarité organisée.* »[134]

Les attitudes et les conventions médiévales envers la pauvreté et le travail ne peuvent donner sens à l'étude focale de celles-ci qu'en perspective avec d'autre mode de sollicitude ou de rejet. Le souci en ces deux références : politique d'adresse à quelqu'un et morale de souhait ou d'inquiétude envers quelque chose ou quelqu'un, a pris maint forme au cours des siècles, des régions, des ambiances sociales.

Que le sujet du souci soit : l'affamé, le faible (l'*imbellus* de *Bellum* – la guerre - celui qui ne combat pas ne porte pas les armes réservées au bien né, a donné par ailleurs la dénomination pour la femme de- *imbellitas sexus* – sexe faible, et l'*imbécile*. Suivez le guide !), le malade, le sans foyer, le sans terre, le prisonnier, l'esclave, le fugitif, l'exilé, l'orphelin, le mendiant, l'infirme, l'anachorète, l'ascète, le soldat, le marchand ambulant – Forain- *Foras,*hors de – l'enfant trouvé, mais aussi comme le démontre Philippe Ariès, l'enfant et la famille, tous ont d'une manière ou d'une autre changé de statut, notabilité, rôle, fonction au cours de l'histoire.

A chaque époque, le système des attentions, applications, attitudes, conventions, se spécifie vis-à-vis de chacune de ces assignations et forme une constellation paradigmatique.

Chaque nouvelle construction politique, et le savoir en est une - celle de la pensée, a tendance à ne plus voir les précédentes, à les ignorer, ou à les négliger. Ce que, nous l'avons dit précédemment l'historien Marc Renneville évoque par la question de l'indéfini même du proche passé.

Quand l'analyse historico-économique étudie la pauvreté elle a tendance à rapporter celle-ci à sa propre construction et à y porter peu d'attention. Nous pouvons avec Jean Gagnepain parler

[134] Guitton J.-P, *La société et les pauvres, l'exemple de la généralité à Lyon, 1534-1789*, Bibliothèque de la faculté de lettres, n°26 , Lyon, 1971.

dans ce cas de visée performantielle anachronique de l'histoire. L'histoire économique tend à se focaliser sur la ration, la moyenne, le médian, la polarisation sur l'usage des ressources – que celles-ci soit énergétiques, pécuniaires, en terme de biens – réduisant la propriété au capital en terme de production et de consommation.

- Le fantôme du féminin dans les mutations sociales : vulnérable et dangereux

La figure féminine, de tout temps, est un modèle d'« *être dans le besoin* », à l'instar de la vulnérabilité de l'enfant qu'elle porte et soigne.

L'*Arché* d'« être en besoin », d'« *être, à qui il manque quelque chose* », se transmet dans des formalisations où l'on ne s'attendrait pas, épistémologiquement, à le voir resurgir. La psychanalyse par exemple qui s'est opposée à la Religion, au positivisme médical, et au scientisme ; oppositions que nous partageons, n'en pas moins érigé le *Penisneid* - Freudien et l'*incomplétude* de la femme - Lacanien. Incomplétude en rapport au *Phallus* bien évidemment, à laquelle les psychanalystes femmes *consentent* généralement, sans que l'on puisse parler à leur endroit de *Syndrome de Stockholm.*

Penisneid – envie de pénis, dévolue à la femme, comme si l'homme n'avait pas envie : d'en avoir, une grosse, comme celle du sauvage qu'il suspecte de qualité incongrue, au regard de son statut social ! Incomplétude de la femme, pas de l'homme, non mais !

Jean Gagnepain en énonçant : « *l'humain n'existe pas* », dans la mesure où l'on ne peut réduire la rationalité diffractée en autant de réalisations que ses facultés (logique, technique, sociologique, axiologique) lui permettent, fait pourtant écho à la désormais célèbre *division du Sujet*. Concluons ce passage en réitérant, récidiviste que nous sommes, que « *si la femme n'est pas toute, l'homme c'est pas le tout !* » comme nous l'avons asserter lors de la présentation préalable.

Ce qu'il est séant convenu d'appeler le *Genre féminin*, a traversé et traverse toujours la société et ses différentes configurations, comme *subalterne* au genre masculin.

La production, et son auxiliaire le travail en sa face socialisée, *l'emploi*, dans notre société industrielle a tracé une frontière, beaucoup plus nette que dans les autres sociétés connues, entre le masculin et le féminin.

La distinction entre tâches féminines et masculines ne date pas de la dernière averse. Toute société assigne des labeurs différents aux hommes et aux femmes. La femme a quasiment toujours et partout, ainsi été différenciée par rapport à l'homme, dans son *rôle ancillaire*, avant et durant les différentes périodes de l'occidentalisation de la société: *la Citoyenneté ;*

l'Evangélisation ; l'inscription dans la chrétienté ; les croisades extérieures et intérieures ; l'humanisme ; la colonisation - la mission civilisatrice ; l'humanitaire.

Cependant nous ne trouvons pas, paradoxalement à l'idéal libéral annoncé, de division équivalente à celle observée dans la rétribution du labeur, à celle de la société industrielle. On observe, d'un côté, même si les différences tendent en certains lieux à s'estomper, un travail masculin rétribué, de l'autre un travail féminin fantôme.

L'expression *travail fantôme* employé par Ivan Illich, signifie l'activité domestique de la femme dans notre actualité du modèle occidental. Dans d'autres sociétés l'activité féminine de et à la maison, participe de la subsistance de la famille sans distinction d'autres tâches comme : le labour, le soin aux animaux domestiques etc. Dans notre société cette activité n'est pas considérée socialement, car non comptabilisable financièrement. « La *ménage erre* » : dirait le séminariste. Ceci n'empêche pas une activité féminine salariée, souvent moindre et moins rémunérée que la masculine, en dehors du foyer ; mais point de travail masculin fantôme. Il convient de différencier l'activité féminine fantôme du *travail au noir* et du *bricolage*, auxquels peut s'adonner le masculin, ces activités étant peu ou prou comptabilisées par les économistes.

Que peu d'historiens, à ma connaissance, mis à part quelques figures comme Paul Veyne – Alain Corbin – Jean Pierre Vernant – Philippe Ariès, n'aient pas étudier la distinction du féminin au regard de la figure de l'étranger, et du péril conçu inhérent à celui-ci pour la société, est à noter.

Comme est à noter l'actuelle stigmatisation de la femme comme *victime de violences*, particulièrement conjugales, dans le refoulement du danger qu'elle représenta autrefois dans la prostitution (et ses maladies convergentes) et l'adultère. Il est vrai que le fantasme de passivité auquel le féminin fut assigné, au moins depuis l'antiquité, perdure quelques fois avec le consentement du même féminin. (Consentement : au sens sociologique de contractualisation, de participation et contribution à l'acception en vigueur, des statuts et des rôles sociaux ; et non au sens axiologique d'assentiment, d'acceptation). Tout ceci, *sous entendu, que la passivité est mère du danger* ; que la vulnérabilité, par sa potentialité de mise en péril, engendre la dangerosité.

Permettons nous l'aparté de signifier que l'aphorisme précédent est *exact partiellement*. Si l'on conçoit comme la pensée chinoise ou grecque ancienne (pré platonicienne) comme Aristote la *Péripétia*, autrement dit le double réversible, la bipolarité, alors l'adage populaire cité plus avant : « On a les défauts de ses qualités et vice versa » nous incite cliniquement à penser que la même vertu de vulnérabilité permet l'actif comme le passif. Elle permet la

destruction comme la création, même plus dirons nous, l'une ne va pas sans l'autre. Ne se focaliser que sur l'*aspect dangereux* de la vulnérabilité cache- omet son pendant *l'aspect résilient* pour parler comme Boris Cyrulnik. Et les rencontres de vulnérabilité psychique, précédemment citées se retrouvent dans la Syncrasie amoureuse comme dans la pathologie ou le crime[135]. Peut-être pouvons nous faire l'hypothèse que la *mise en danger*, le *vulnérabilis* de *l'estre en dangier* moyen âgeux, est corrélée à la coïncidence partielle et la mise en abyme évoquées plus avant. Peut on émettre l'hypothèse d'une vulnérabilité psychique syncratique et d'une vulnérabilité mimétique morbide ? Sans doute la clinique nous renseignera à l'avenir sur la validité du postulat.

Rappelons que le moyen âge désignait le *vulnus* et le traumaticcus à l'inverse de notre acception actuelle qui est plus proche du *traumatikon* grec[136].

[135] *Tableau n° 5 : Mise en perspective de la dualité de l'analyse proportionnelle.*
[136] Cf. Ph.Génuit « *Traumatikos - Traumaticus- Traumatisme* » article à paraître.

B- Du désir de définir l'énigme du féminin. Ou, comment peut-on être perçant ?

La fantaisie sémantique jouant sur l'homophonie de *Persan* et *perçant*, n'est évidemment choisie par hasard. Elle consacre (*Chrématique*) la curiosité et l'incompréhension à l'égard de l'étranger des *lettres persanes* de Montesquieu (au demeurant souvent cité par nous) et le désir secret (*éthique*), mais avoué de nombreux cliniciens, de percer la sacrée question du féminin et de son étrangeté. Et l'on pourrait croire que ce vécu d'étrangeté est à *mettre au compte* uniquement de l'homme. Que nenni, la lecture et la consultation de nombreux grimoires pour cette thèse, concernant ce sujet, montre que dans la recherche de cette troublante étrangeté (*Unheimliche*) – dans la bipolarisation *attirance/inquiétude* – le féminin est prolixe, tout autant sinon plus que le masculin. Ce en quoi malgré ce que l'on peut dire et écrire sur le désir et la jouissance féminine et ses manifestations différentes du masculin, ceux-ci *rendent comptent* d'un principe humain épicène.

- La psychanalyse et l'énigme du féminin.

Si nombre d'ouvrages sociologiques ont été écrits sur la question de la *différence politique* et *économique* entre les genres féminin et masculin, ainsi que d'écrits cliniques cognitivistes et comportementalistes dénombrant les *différences genrées*, ainsi que systémistes concernant les répartitions de places – positions – rôles – fonctions du féminin dans les familles et les institutions, seule à notre connaissance la psychanalyse, en tant que discipline de savoir, tente théoriquement de *déchiffrer le principe du féminin* au-delà des constats phénoménaux. Sans doute pourrait-on rétorquer que la biologie génétique elle aussi étudie ce sujet, mais sa conception actuellement naturaliste, même si la *neuro-dynamique* modifie le physiologisme ambiant, ne questionne pas le *principe anthropologique* et son *efficience implicite* comme tente de le faire certaines études psychanalytiques.

De notre point de vue, nous l'avons dit le *pansexualisme psychanalytique* obère son heuristique. Nous ne saurions ignorer que notre point de vue n'est pas majoritaire. Nous avons postulé dans la présentation préalable posant la question : « *Y a-t-il une spécificité de la criminalité féminine ?* » que le féminin est épicène en son principe même si ses manifestations sont genrées (sexuées), et que la clinique anthropobiologique enjoint de concevoir la sexualité animale dans la *mise en forme-Gestalt* diffractée. Gestalt dont la sexualité coalescente à la

génitalité, est une des modalités. Bien entendu les concepts médiationistes et psychanalytiques de sexualité et génitalité n'ont pas la même acception.

La psychanalyse malgré les controverses de ses différentes écoles promeut la sexualité dans l'anthropomorphisme, tandis que la Théorie de la Médiation la saisit cliniquement dans la conception de dialectique anthropobiologique. La question n'est pas pour nous de savoir si la vérité est inhérente à l'une où à l'autre, chacune ne peut faire autrement, dans leurs références autocentrées, que donner valeur à sa pensée. Ce qui importe au chercheur clinicien est l'heuristique de la théorie, qui lui permet dans une incessante polémique épistémologique de remettre en cause et en question son savoir. En cela il est toujours plus aisé de controuver l'erreur dogmatique chez l'autre que chez soi. Là aussi la distance et le déplacement sont heuristiques. « *La pierre et la poutre* » parabolait un certain.

Nous avons signifié notre intérêt pour la thèse épistémologique défendue par Cédric Le Bodic[137]. Notre thèse n'est pas psychanalytique, pas plus qu'elle en est *une mise en examen*, pour reprendre l'expression de Cédric Le Bodic.

Nous relevons cependant de notre point de vue relatif, un paradoxe énoncé dans la présentation préalable. La notion d'inconscient asexué d'un côté, qui relève pour nous de l'épicènie de l'efficience des facultés de l'humain ; et l'incomplétude de la femme en ce qui concerne le phallus en ses déclinaisons de *Penisneid* décrit par Sigmund Freud, et de ses manifestations dans notamment de ce que Jacques Lacan nomme « la *Mascarade* ».

Néanmoins il est pour nous de Sigmund Freud, de Jacques Lacan, de Cesare Lombroso, comme il en est des mythes théogoniques : ce ne sont pas les contenus de leurs énoncés théoriques ou théologiques qui nous intéressent, c'est leur *Mêkhané* et leur *Mathésis.* La *remise en question* épistémologique, comme *la remise en cause* glossologique, instruit le *procès* (au sens de la pensée chinoise) des contenus, tandis qu'elle savoure l'heuristique des trouvailles concernant le principe. Il en est ainsi des notions d'*Unbewusste* freudien comme du *Manque* lacanien, comme il en est de la *Mêkhané* cartésienne ou de l'*Analogia-Analogon* platonicien. Et nous ne saurions vilipender les erreurs des autres, nous qui devons à notre insu-*Unbewusste* en commettre plus que de raison ; bien que nous omettons rarement de controverser les acquis. Ce que Michel Foucault ou Ivan Illich remarquent de la *Dunamis* de Descartes. Ce que Jean Michel Labadie controuve dans celle de Lombroso évacuant les scories des débuts eugénistes d'icelui. Ce que Loïck Villerbu controuve en celle de l'expert

[137] Le Bodic C., *Deux paradigmes pour une rencontre manquée. Approches de la différence des sexes et leur mise en examen exploratoire en criminologie,* Département Psychologie, Novembre 2006, Rennes 2.

Tardieu, au-delà de la morale, dont Nietzsche a tracé le *chemin faisant* vers l'homme. Nous le trouvons dans la psychanalyse. A cela près, qu'alors que son inventeur ait énoncé « *Le mot est le meurtre de la chose* », autre manière de causer la *non coïncidence*, que *Das Ding* pour reprendre la question du séminaire de l'*Ethique* de Jacques Lacan ne peut coïncider au désir humanisé ou acculturé, la différence sexuée est énoncée comme évidente. Bien sûr elle peut de diverses manière être battue en brèche, ne serait ce que dans la formalisation lacanienne des perversions ; cependant les porte-drapeaux de l'inconscient réduisent la question axiologique à sa réification dans les diverses métamorphoses de l'énigme, comme les historiens réduisent la question sociologique en les manifestations polymorphes de l'intrigue.
Il y a certainement une raison à ce raisonnement, car contrairement à Pascal et son aphorisme « *le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas* », nous pensons que la psychanalyse a ses raisons que la raison (Rationalité) connaît implicitement. « *Il n'y pas de crime immotivé* » dit le psychanalyste lacanien Jean Claude Maleval, la motivation étant du reste plus de raison inconsciente. *Il n'y a pas d'erreur irraisonnée* disons nous sur le principe. Que certaines ne soient guère raisonnables, est une autre histoire. Et c'est sans doute par trop de raison que nous commettons des erreurs ; moi le premier.
Profitons de la découverte de l'inconscient et du manque inhérent, approprions nous et transformons l'héritage. Il nous invite, au-delà d'une supposée spécificité du féminin, à *déchiffrer l'énigme* ainsi que *conter* et *compter l'intrigue* ; non pour avoir le fin mot de l'histoire actée dans le crime, mais pour, en scrutant son fondement tenter de comprendre son fonctionnement. Et en cela, la criminalité féminine, bien moins remplie de savoir que la criminalité masculine, crée une déhiscence heuristique que n'offrent pas les résistances inhérentes au trop plein de savoir sur sa consoeur.

- Le féminin entre fantôme insolite et fantasme fantaisiste

« *La maternelle, l'école de filles et l'université du troisième âge sont encore une manière d'entériner la différence sociale du statut*. » Jean Gagnepain
Cette phrase, Jean Gagnepain qui fut mathématicien avant que d'embrasser la linguistique clinique et épistémologique, relève de l'**équation**. On peut la décliner, la dénombrer, la paraphraser, comme 4= 2+2 ou 1+3 etc.…c'est la récurrence du principe d'équation qui fait penser, comme l'énonçait le mathématicien Henri Poincaré – cité par Gagnepain. Une fois qu'on saisit le principe, nul besoin de se « *faire suer le burnous* » en dénombrant de manière exhaustive les occurrences de sa manifestation, sinon par souci didactique préalable à la

compréhension. Surtout que *nous ne dénombrons explicitement que ce dont nous avons conscience*, et qu'un nombre inconnu de nous du fait de l'*Unbestimmt* – indéfini précédemment évoqué, nous échappe.

« *L'ignorance des usages, dans la plupart des sociétés décrites par les ethnologues, a toujours été admise chez la femme. C'est-à-dire que la femme, selon le village dont elle vient, selon la tribu dont elle est issue peut très bien avoir d'autres habitudes, une langue, un autre style, un autre code. Socialement, là où elle a trouvé mari, cela ne compte plus. On voit d'où les ethnologues ont sorti l'idée (que les linguistes comme des imbéciles ont reproduit, alors que c'est manifestement faux) que dans des sociétés les hommes et les femmes se séparent par leur langue. C'est vrai dans le résultat, ce n'est pas vrai dans la procédure, dans le modèle qui sociologiquement sous-tend la différence. Il y en a une qui peut faire ce qu'elle veut, on s'en fiche, l'autre est contraint à la langue officielle qu'il parle et représente, fût-il le seul à la parler dans le ménage. Or cette différence ethnographique, qui a été prise de travers pour une différence des femmes et des hommes, évoque une différence qui marque que l'homme, appartenant à la société, n'a pas le droit le diverger ; la femme fait ce qu'elle veut. On comprend pourquoi elle est alors l'univers de la fantaisie. Cela vaut également pour l'habit : si à l'extérieur elle porte le voile, à l'intérieur elle s'habille comme elle le souhaite. Cette indifférence de la femme à l'égard du style reste même dans nos sociétés, alors qu'il n'y a pas d'indifférence de l'homme (c'est en train de changer) : il y a beaucoup plus d'uniformité dans le vêtement de l'homme que dans celui de la femme. Je sais qu'on essaie de changer : la mode unisexe est le témoignage superficiel de ce qui en profondeur nous structure, mais il n'y a pas de doute qu'il y a une différence du vêtement de l'homme et du vêtement de la femme, et en particulier — Barthes ne l'a pas vu — le système de la mode est pour nous plus féminin que masculin, l'homme tendant à l'uniforme, la femme tendant, dans ce domaine, à la fantaisie. Ce que je vous dis là du vêtement vaut pour la totalité des usages. On comprend comment chez les peuples qui pratiquent encore cette espèce de ségrégation de l'homme et de la femme, que les femmes, n'ayant pas participé à la culture traditionnelle, sont généralement infiniment plus souples pour acquérir une culture étrangère que les hommes, parce que les hommes avaient une culture et les femmes n'avaient rien. Donc quand on les libère, on les libère en même temps de leur système social et elles entrent dans une dynamique d'acculturation infiniment plus rapidement que les hommes qui résistent, non par bêtise, mais parce que, eux, représentent leur nation. […] On comprend également que le lieu de la femme, qui est la « maison », pourrait (avec à peine un jeu de mots) se définir comme maison de « tolérance » ; on comprend le harem : il n'y a pas de tolérance externe, à l'intérieur on*

fait ce qu'on veut. Autrement dit, tout foyer est automatiquement maison de tolérance ; au Moyen-âge on parlait pour les femmes du déduit : le déduit (deductus) voulait dire, au fond, la dispense de la contribution sociale ; la femme, dispensée de contribution sociale, s'amusait. On comprend ainsi le sens de « scholae », qui veut dire l'école, mais en grec, veut dire le loisir. Le loisir est cette période de répression gratuite pendant laquelle on forme l'enfant qui n'a pas encore émergé au social ; l'école est le lieu de cette répression-là ; la maison est le lieu du « déduit », d'un autre loisir, mais d'un loisir toléré parce que c'est le loisir, le plaisir de la femme au foyer, qui, n'ayant rien à faire, n'a plus qu'à s'amuser. C'est toujours d'insolence qu'il s'agit, c'est-à-dire de non-coutume : la non-coutume de l'enfant qui n'en a pas encore, la non coutume de la femme qui en est, par déduit, dispensée, enfin la non coutume du vieillard qui n'est plus dans le coup. »[138] Jean Gagnepain[139]

Cette version est proche de l'aphorisme de Michèle Perrot signalé en présentation. « *Irresponsables elles ne sauraient être coupable.* »

L'analyse par *Analogon*-Analogie, la *mise en rapport* de la pensée chinoise, *l'analyse en perspective* et de *mise en contraste*, dont nous n'avons cessé de parler, est illustrée dans ce que Jean Gagnepain nomme l'équation de l'insolence : *insolence réprimée* pour l'enfant, *insolence tolérée* pour la femme, *insolence assistée* pour le vieillard. L'énoncé de la *fantaisie irresponsable du féminin* est-elle si éloignée de l'affirmation lacanienne de la *mascarade*, moralisme sexiste en moins.

Car le masculin ne manque pas de mascarade, fut elle moins fantaisiste et drôle ; ne serait-ce que dans l'œillet à la boutonnière, ou la cravate dégrafée, l'infantilisme des honneurs et du « c'est à moi ». *C'est à moi* qui provigne jusque dans nos universités, où l'on se chamaille la maïeutique d'un concept, comme si l'on pouvait ne penser que par soi-même. Nos concepts sont comme nos enfants, et ainsi que le dit « *le prophète* » de Khalil Gibran, ils ne nous appartiennent pas. Et à bien y réfléchir, que ce soit dans le biologique ou le théorique, la conception n'est pas due à une quelconque parthénogenèse. Il est curieux que les édicteurs de l'altérité aient tant de souci avec elle.

Jean Gagnepain, dans le séminaire où il mettait en perspective la femme, l'adolescent et le vieillard avait appelé son chapitre traitant notamment de la puberté : « *Le poil au cul* »[140].

---

[138] Gagnepain J. Séminaire sur l'adolescence, non édité, 1983.

[139] Nous avons nommé *Insolite*, ce que Jean Gagnepain nomme *ignorance des usages* et *insolence tolérée*. Cf. *I - La criminalité féminine : une criminalité insolite –Présentation préalable…*

[140] Gagnepain J., Séminaire sur l'adolescence, non édité, 1983.

Cela ne peut choquer que les faux-culs. En effet cela évoque le physiologisme ou le naturalisme ambiant de la société. Lorsque j'écrivais de même sorte « *La femme s'épile ou s'efface* » il ne s'agissait pas du simple plaisir de la galégade (qui signifie étymologiquement : histoire gauloise) mais de montrer que socialement et quotidiennement nous faisons ce que nous dénotons, et réprouvons chez le dit : pédophile : le recours - au percept - à la partialisation fétichiste de l'impubère, comme l'énoncent les psychanalystes Claude Balier et André Ciavaldini. Existe-t-il un abîme entre le syncratique et le pathologique ? Nous nous en persuadons sans doute, par crainte de nous regarder dans le miroir mimétique. « *Cachez ce sein que je ne saurais voir* !» dit le Tartuffe de Molière.

Il appert des différences d'interprétation chez les historiens et les exégètes de la place de la femme dans la scène publique en Grèce antique. Certains réfutent la thèse de l'absence des femmes de la vie publique, bien que non intégrée au politique gouvernemental, en signalant le pouvoir de certaines prêtresses et en faisant appel au témoignage des inscriptions funéraires qui confèrent une dimension sociale à l'image de la défunte.

François Lissarrague montre comment les images sélectionnent des temps précis : les préparatifs et la parure, le transfert d'une maison à l'autre, mais son analyse dégage surtout l'interpénétration des plans divins et humains, par la référence à des modèles mythiques, et par la présence de divinités, Niké et Eros. L'auteur souligne ainsi, plus encore que dans son article précédent « *Femmes au figuré* », le caractère imaginaire et construit des représentations qui soulignent la beauté de la mariée, « *bonne à regarder* ».

Sian Lewis note aussi l'absence de signes iconiques indiquant le statut tant du jeune (qui peut se dire *pais*, comme l'esclave – cf. *puer* et *proles* à Rome), que de la femme. Autour du citoyen adulte, clairement défini par sa **barbe** et sa canne, les images mettent en scène des comparses ou des rôles variés dont le statut social n'est pas pris en considération

L'auteur révise aussi la thèse de la réclusion de la femme : sur les images, la porte suggère une opposition intérieur/extérieur, mais pourquoi ce signe dénoterait-il cet appartement des femmes que les archéologues n'ont pas réussi à localiser ? Les images, dit-elle, montrent des **rassemblements de femmes plutôt que leur isolement**. Les nombreuses scènes de conversation » mixtes, les scènes de cour où la femme a l'initiative de cadeaux donnent l'impression que la femme peut avoir un choix. Et de rappeler les divorces, les veuvages et les remariages. Elle critique également l'interprétation dichotomique traditionnelle des figures

féminines en deux groupes : épouse/hétaïre. Si l'on cherche, malgré des indices trop aléatoires, à identifier le statut des figures féminines, pourquoi ne pas faire une place à la *pallaké*, cette seconde épouse, recherchée et appréciée, qui vit à la maison, mais dont les enfants ne sont pas légitimes, ce qui laisse supposer pour elle de moindres contraintes.

L'argent, indice de richesse, peut entrer dans divers types de négociation, mariage inclus : c'est une façon d'indiquer la valeur de la femme courtisée. Révision aussi de **la prostitution que Sian Lewis définit comme un commerce, qui peut n'être que temporaire, et non comme un statut.** Le mérite essentiel de son enquête est de procéder à un réexamen exhaustif des corpus iconographiques et de réintégrer dans son tableau de la femme athénienne des images souvent oubliées par une lecture féministe pessimiste ». Elle rappelle ainsi très justement la présence de figures de petites filles sur les cruchons (*choes*) des Anthestéries, seules ou avec les petits garçons, et jouant aux mêmes jeux, ce qui indique la participation des deux sexes à cette première fête civique.

Les démonstrations prouvent surtout combien il est arbitraire d'appliquer des schémas contemporains préconçus à la lecture d'images anciennes, en particulier lorsqu'elles sont dépourvues de contexte historique

Gloria Ferrari transpose aux figurations visuelles les modèles de l'analyse linguistique. Au centre de cette lecture, la notion de métaphore, qu'elle voit à l'œuvre dans la construction des images. Partant elle aussi de la figure récurrente de la femme travaillant la laine, Gloria Ferrari par une analyse parallèle des signes iconiques et des signifiants linguistiques, met en relation la figure iconique du manteau et la notion d'*aidos*, qui englobe honte, pudeur, respect, modestie et honneur, et se teinte de fortes connotations érotiques - Métaphore picturale rendant visible l'*aidos*, le manteau qui enveloppe l'objet du désir, fille, femme et garçon, joue un rôle discriminant dans la définition des identités masculine et féminine. Le moment où « le héros rejette son manteau » est celui où se révèle son *andreia*, où sa virilité se dégage du cocon féminin qui l'enserrait jusqu'à l'âge de la première barbe (on appréciera l'analyse très fine des représentations figurées si diversifiées de la pilosité mâle juvénile, et du riche vocabulaire correspondant : *les Grecs avaient pour dire la barbe naissante autant de nuances que les Eskimos pour décrire la neige*). Dans le domaine de la statuaire, Gloria Ferrari voit dans la figure du *kouros*, sa nudité, sa musculature, et sa parure (chevelure, bijoux, ornements) qui l'apparente à la figure parallèle de la *koré* incarnant la jeune fille, « le véhicule d'une métaphore qui présente l'acquisition de l'*andreia* en termes de métamorphose

sexuelle ». **Pour les Grecs l'acquisition de l'identité masculine procède par l'abandon d'une peau féminine**. Moment de **transition** que personnifie le corps idéalisé du *kouros*, conjoignant l'essence de la masculinité et l'attrait de l'*eromenos*, objet érotique pour l'adulte. L'éromène deviendra éraste. Inversement **l'identité féminine ne change pas quand elle se marie : la femme ne devient jamais adulte.**

De fait, excepté parfois la vieillesse, les âges ne sont pas marqués comme ils le sont du côté masculin. Il est rare de pouvoir différencier une jeune fille de sa mère, tant sur les peintures de vases que dans la statuaire. Comme les déesses (Hébé et Héra, Coré et Déméter) les femmes au figuré restent idéalement jeunes. Les analyses de Gloria Ferrari remettent en question bien des points, dont la fameuse formule de Vernant, abusivement extraite de son contexte, dit-elle très justement : « le mariage est à la fille ce que la guerre est au garçon ». L'analogie est fausse, dit-elle, **le garçon change de genre, pas la fille**. Les initiations féminines ne visent pas la féminité, dit-elle aussi, mais le **statut social** : il s'agit de faire entrer la fille dans la catégorie des femmes « épousables », reproductrices de citoyens. Très convaincante en revanche sa relecture de l'homoérotisme masculin institutionnalisé, comme construction destinée à détourner le potentiel sentimental masculin du monde dangereux de la sexualité féminine – neutralisée par la création d'un objet supérieur de désir : le jeune – pour le consacrer à la *polis*, constituée d'un seul genre, en façonnant la *philia* entre les citoyens, en déroutant l'agressivité interne (entre générations, par exemple) contre des ennemis politiquement corrects.

On retiendra aussi sa très judicieuse ré-interprétation, dans le rituel du mariage, de l'instant de l'*anakalupsis* ou plutôt *anakalupterion* : il s'agit moins du dévoilement de la mariée offrant son visage à son époux que du moment où elle apparaît avec le voile qui dit son statut de trésor jusqu'alors caché, que l'on sort pour le donner publiquement. **Le geste nuptial est celui de l'ostentation du voile, signe de l'*aidos***, et le rituel celui de la sortie de la mariée, pour son transfert, sous les yeux de tous. Cette lecture qui précise les intuitions de François Lissarrague a l'avantage de correspondre aux images et aux textes.A travers la constitution hellène, nous pouvons postuler la réciprocité structurale de la sexualité et de l'agressivité biologique (agressivité à différencier de la violence) et l'acculturation ontologique de la sexualité biologique en sexualité anthropologique (sociale- partition des statuts et positions sociales) et déontologique de l'agressivité (pouvoir – répartition de rôles et des fonctions). La menace ou dangerosité du féminin qui la place de fait dans un minorât politique, à l'instar du

pais et du métèque – *puer, proles mulier* à Rome- montre le lien entre sexualité/agressivité-génitalité et intimité-parité/pouvoir-paternité, ce dans la bipolarité de la ségrégation/intégration (*Hospes/Hostis*).

Tableau n° 16 : L'acculturation du genre féminin

Nature **Biologique** **Femelle**		**Sexualité** **Lubricité** **Rivalité** **Femelle**	**Génitalité** **Agressivité** **Domination** **Génitrice**
Culture **Structure** **Femme**		**Parité (épicène)** **Alliance** **Intimité** **Classe sociale** **Statut/Position** **Conjointe**	**Paternité (épicène)** **Filiation** **Responsabilité** **Métier** **Rôle/Fonction** **Mère**
Culture **conjoncture** **Féminin** ***Hospes/Hostis***		**Genre (épicène)** **Egalité/Disparité** **Amitié/Inimitié** **Pubère/Impubère** **Vernaculaire** **Epouse** **Domestique**	**Génération (épicène)** **Pouvoir/Hégémonie** **Supérieur/inférieur** **Citoyen/Etranger** **Tutélaire** **Educatrice** **Minorât politique**

-le sexisme et la trinomie ségrégative : âgisme – sexisme – racisme dans la réification du temps, du lieu et du milieu.

Dans le *Tableau n° 9 : Naturalité et Acculturation des Temps/Espace/Environnement***,** suite au questionnement du temps et de l'intrigue de l'histoire, nous avons évoqué l'unité diffractée du temps/ espace/environnement chez le sujet biologique et son acculturation anthropologique, son historicisation par la Personne.

Nous voyons de nouveau d'une part la capacité à faire des catégories *exclusives/inclusives*, et *ségrégatives/intégratives*. Nous agissons socialement par *ségrégation* en séparant une même disposition d'*exclusion* de la responsabilité (insolence adolescente, insolite/ déduit féminin, désuétude sénescente) et par intégration de chaque découpe à une *entité* auparavant *identifiée*.

Ainsi nous identifions l'enfant et l'adolescent et l'intégrons au **temps** dans la ségrégation politique de l'***âgisme*** : « *T'es trop jeune pour comprendre ! Pour prendre la parole ! Les jeunes sont de la graine de délinquants* – Il y a plus de deux mille cinq cent ans Socrate le disait déjà –*non nova sed nove* ». La réponse sociétale à l'*âge critique* est *tolérance zéro*-intolérance dans l'intégration de l'**insolence réprimée**. Et allez donc ! Plutôt que de se poser la question du fondement sociétal, nous répondons par l'irresponsabilisation des empêcheurs de tourner en rond. Traiter quelqu'un de sale gosse, risque de le faire répondre sur un mode mimétique à l'assignation exprimée, quand lui laisser tout passer n'est que l'inverse, donc la même ineptie. Trouver le *Zheng* – le juste milieu n'est certes pas une sinécure. Qui s'est occuper d'enfant le sait.

Ainsi nous identifions le vieillard- sénescent, tout autant dans la ségrégation du **temps** de la retraite, que certains vivent comme les grognards la *Bérézina*, et l'intégration de **l'insolence assurée**, des maisons éponymes.

Ainsi nous identifions la femme, nombre de femmes au demeurant participent à cela, à l'**espace** domestique dans la ségrégation politique du ***sexisme*** : « *Maman ou Catin* – dit-on de l'homme : Papa ou maquereau ?- *Le repas est prêt ma chérie ? Où as tu mis mes chaussettes ?* ». Je ne continue pas ma déclinaison de l'équation du sexisme, je risque d'être accusé de plagiat de l'inénarrable : *Les hommes naissent sur Mars, les femmes viennent de Vénus.* A l'intolérance de l'âgisme, le sexisme trouve son pendant dans l'intégration de l'**insolence tolérée,** du moment que la soupe soit chaude et la couche soyeuse. Les machos peuvent être rassurés ; étant donné que l'ethnique et la politique sont épicènes la mascarade à l'endroit du féminin est réversible.

Reste dans la mise en rapport de la question la figure de l'**étranger** qui traversant les âges et les sociétés, a décliné la successivité d'une même équation bipolaire ségrégation/intégration. De façon récurrente cette figure dangereuse en fonction des occurrences politiques, fussent elles grimées de religieux, a réifié le *barbare, le païen, l'infidèle, le sauvage, l'indigène, le sous développé, le sans papier*. Ne nous inquiétons pas de la naissance d'une nouvelle figure à venir, le génie humain n'est pas en peine d'inventivité. La preuve nous en est donné dans le thérapeutique auquel n'échappe pas l'idéologie de la dangerosité : au *fou furieux* a succédé le *dégénéré*, *l'ivrogne vicieux*, *le drogué*, aujourd'hui *le pédophile* talonné de près par *la mère infanticide* et son utilisation expansive du congélateur. Il serait à ce propos intéressant de sérier la déclinaison des différentes nomenclatures de ce qu'il est convenu, avec le consentement voire l'assentiment de la profession, d'établi, l'acception de *Dangerosité psychiatrique.* L'**intégration** se situe dans ce cas au niveau de l'**environnement,** par rang social interposé dans la ségrégation du **racisme**, même s'il ne s'agit pas idéologiquement de race.

Pour peu que l'on se laisse emporter par le modèle, nous pourrions y voir une **coïncidence partielle** du politique et du naturel, une **mise en abyme** de la répétition de la bipolarité ségrégation/intégration, remarquée dans le pathologique et le critique criminel, tous sexes naturels et culturels confondus.

Et puisque nous parlons de criminel il est temps, avant que d'envisager les hypothèses cliniques, cependant déjà énoncées répétitivement, le recensement de la question de la criminalité féminine et de la comparaison de son traitement d'avec celle du masculin.

C- De la criminalité féminine ; analyse en perspective

Cette partie, telle un enquêteur de *modus opérandi*, recensera *drastiquement* (énergiquement dans la contraction des références écrites) *chrématiquement* (choix par exclusion/inclusion) et par conséquent *partiellement* (dans une certaine ignorance *Volens/Nolens*) notre récollection d'ouvrages et d'articles au sujet de l'analyse en perspective sur la criminalité féminine. *Volens* dans le non édit, pour certains ouvrages, comme ceux de Robert Cario sur la criminalité féminine – du fait de l'option épistémologique de ce travail. *Nolens* parce que mon choix est dépendant de son *orientation*, et que je ne suis pas un *directeur de travaux finis ou infinis/indéfinis*, non plus qu'un érudit. Préhistorique je suis séant dans mes citées lacunes. Historique je suis dans le débat polémique et la prise de parti épistémologique, de fait partielle et partiale. Cependant qu'à l'instar de l'évêque Narbonne puis-je asserter « *Dieu reconnaîtra les siens* ! »

Cependant au cours et détour des lectures deux écrits ont retenu particulièrement mon attention : *La controverse des sexes, au travers de l'œuvre de Brantôme*, thèse d'histoire de Régine Fourteau et Les femmes et la criminalité, de Marie André Bertrand, dont le nom est déjà revenu plusieurs fois dans notre écrit. Nous nous sommes appuyés plus particulièrement sur « *La controverse des sexes chez Brantôme* » en ce qui concerne le paragraphe qui suit « *Différence de traitement Homme/femme* » ; et sur « *Les femmes et la criminalité* » pour le paragraphe suivant «*Revue pressée sur la criminalité féminine et les écrits à son sujet* ». Le terme « pressée » est un clin d'œil aux revues de presse souvent pressées et compressées.

-Différence de traitement social Homme/femme

Châtiment :

Femme : *Condamnation à l'authentique* – Réclusion monacale en couvent ou réclusion en maison de force - ; Feu ; Décapitation

La prison devient par le code napoléonien le lieu de réclusion de référence. Les femmes expérimentent alors l'emprisonnement, la réclusion carcérale.

Homme : Pilori ; Bannissement (*Forban*) ; souvent mort - Roue ; Potence.

En France pour l'homme, comme pour la femme mais en nettement plus grande proportion, la prison devient, après la Révolution, à partir du code napoléonien le lieu principal d'exécution des peines.

Pour la femme comme pour l'homme le suicide conçu comme homicide contre soi-même était un péché contre Dieu – créateur de l'homme et de l'univers. La sanction pénale était la privation de sépulture. Privation de sépulture qui s'adressait aussi aux catins et aux comédiens.

Homme – Père, fils, mari : Droit et devoir de punir (omnipotence et impunité)

Habilitation à tuer (ex : pour le fils d'étrangler sa mère en prison)

La femme était jugée sur sa ***réputation***, son ***rang social*** : ce quelle était en ce qu'elle avait (valorisation du statut et de la notabilité) : rapport de moralité – lien établi entre état d'inconduite, état d'insoumission, état de culpabilité.

Circonstances atténuantes lorsque la femme est battue ou délaissée

Pour l'homme ou la femme : a)- santé mentale

b)- âge

c)- sexe

Débat de juriste entre la débilité (imbécillité – *imbellitas sexus* : sexe faible-) de la femme et l'instinct maternel. L'incapacité intellectuelle qui la rend inapte à la réflexion et la décision convenable. Dans ce cas les femmes sont reconnues « non responsables de leurs actes. » La faiblesse du sexe disculpe de l'imputabilité (responsabilité) et corollairement de l'imputation – accusation (culpabilité). Le débat entre faiblesse et position maternelle amène les juristes à poser l'alternative entre la débilité et la perversion. Entendu perversion de l'idéal maternel et de ses obligations et non aus sens de perversion de la sexualité.

Idées plus construites que reçues :

Empoisonnement : L'empoisonnement est plus d'action masculine que féminine. Les femmes sont suspectées du fait de leurs activités ancillaires et domestiques. Elles utilisent des herbes pour la cuisine et les soins. Ces préparations proches de l'alchimie sont objet de révérence mais aussi fantasmes et suspicions. Pourtant les meurtres ou tentative de meurtres par empoisonnement sont majoritairement (au moins ce qui furent punis ou judiciarisés) exercés par la main masculine.

Le féminin œuvre au contraire à l'élaboration de remèdes de bonnes femmes et de bonne fâme (réputation).

Adultère :

11 juillet 1975 – France- Dépénalisation de l'adultère.

Auparavant la femme en cas d'adultère était jugée au **pénal** : l'adultère féminin était d'abord une faute contre le seigneur (le créateur), puis une faute contre l'état royal plus tard, l'état-nation. Les peines pouvaient aller jusqu'à l'emprisonnement, la réclusion- condamnation à l'authentique, la mort ; selon le rang du mari et l'opprobre subi par icelui.

L'adultère féminin : viol et vol du patrimoine.

L'adultère violait le commandement de Dieu ; il violait aussi le patrimoine : il pouvait introduire des *étrangers aux rang familial*, il violait donc en même temps le pair- époux et le père, et par conséquent l'héritier. L'adultère était de ce fait considéré comme une fraude aux dépends des vrais héritiers. L'adultère était donc un ***viol*** et un ***vol***, une infraction contre la propriété, dont les biens définissaient les personnes. Les individus étaient sujets de la famille et du rang de celle-ci.

L'adultère masculin relevait de la justice civile et risquait la confiscation des droits matrimoniaux et paraphernaux.

Un tournant apparaît au XVIe siècle, les juges accordent des circonstances atténuantes à l'épouse adultère, lorsqu'elle est victime de violences conjugales.

En plusieurs cas, les hommes peuvent être excusés de mauvais traitements envers leurs femmes, sans que la justice ait le droit de s'en mêler. Car il est permis à l'homme de battre sa femme pourvu que la chose n'aille pas jusqu'à la tuer ou même l'estropier, surtout si sa femme s'est attiré ces mauvais traitements par quelques fautes graves, comme le refus d'obéir à ses commandements .

Au XIXème siècle, les violences conjugales ne sont perçues qu'à travers les *« tyrannies domestiques* ». C'est en 1839 que sera employée l'expression « *attentat à la pudeur* » et cela dans le cadre de pratiques assimilées comme « *contre-nature* » et qui ont pour objectif de blesser « *moralement* » la personne. Enfin, le phénomène de « viol conjugal » ne sera reconnu par la loi qu'en 1980, avec la première affaire plaidée en 1990 !

Art.213 du code Civil (1804) prescrit le principe « d'obéissance de la femme à son mari.

Art.324 du code Pénal (1810), dénommé « article rouge », va jusqu'à excuser la mari trompé qui assassine sa femme
Droit de vote (1945), droit de travailler sans le consentement du mari (1965), équitabilité des droits parentaux (1970), Loi sur l'égalité de rémunération entre femmes et hommes (1972), loi sur le divorce et droit à l'avortement (1975), principe de parité politique (2000)… pour n'en citer que quelques uns.

Rappelons que la *Dépénalisation de l'adultère* en France est datée du 11 juillet 1975 ; et la pénalisation de la violence sur conjoint, de 1991 pour que l'homme coupable de coups et blessures sur sa femme soit sanctionné comme pénalement responsable.

La femme et le viol :
Du péché de chair au délit sexuel.

A partir de la *contre réforme*, huit types de délits sexuels émergent des ouvrages juridiques de la Renaissance par ordre croissant, remplaçant le péchés définis par St Paul. Cet ordre croissant n'est pas sans rappeler l'actuelle hiérarchie des pulsions ou des échelles cognitivistes. L'homme sérieux série la gravité.
L'ordre croissant, du moins grave au plus grave, était celui-ci : Fornication, concubinage, adultère, maquerellage, polygamie, rapt, inceste, sodomie.
Il est intéressant de remarquer quelques différences avec les *péchés de Chair* précédant les *délits sexuels*. Le juridisme qui fleurit aujourd'hui a pris certes de nombreuses racines à la renaissance. L'ordre croissant pré- judiciaire était : *Molles* – caresses ; *Molites*- masturbation ; *Onanimus*- évacuation de la semence hors réceptacle marital féminin ; le célèbre *absque-coïtu* ; la polygamie ; la prostitution ; le viol ; l'adultère.
La sodomie était hors concours puisque crime contre la nature humaine, créature de Dieu.
Son arrivée comme crime sexuel connote la nouvelle détermination de l'idéal sexuel, (et son plaisir associé), qui passe d'une dépendance patrimoniale à une dépendance matrimoniale ; et perd quelques places dans l'échelle de gravité.

Peut-être est-il important de rappeler que le mot ***sexe*** (beau ou faible) désignait ce que l'on désigne aujourd'hui sous le concept de genre sexué ; qu'il fut au XVIe siècle attribué à la

femme et ne fut relatif à la ***sexualité*** qu'au XIXe siècle, attendu que le terme de sexualité n'est apparu qu'en ce siècle où naquit l'actuelle clinique médicale qui se l'appropria.
Le terme- délits sexuels - concernait alors la nature du genre sexué et non la sexualité comme nous l'entendons aujourd'hui. Sans doute peut on y remarquer cependant un des prolégomènes à nos actuelles définitions et déterminations.

Viol et rapt :
L'anglais a gardé dans le vocable *rapist* l'ancien concept français devenu depuis viol.
Le rapt concernait l'enlèvement de la femme au domaine familial. D'enlever la femme contre le consentement du contrat marital, à la forcer contre son gré il n'y avait qu'un pas pour que le rapt devienne juridiquement viol.

La justice établit dès lors établit une distinction entre le *rapt de violence, l'enlèvement* et le *rapt de séduction.*
Si la femme est vierge, l'auteur du rapt doit l'épouser pour éviter le scandale, ceci avec la condition que l'homme soit de rang (condition sociale) égal ou supérieur à celui de la femme.
Si la réparation de l'outrage ne peut se résoudre par transaction, et qu'ainsi le mariage s'avère impossible à contracter, les juges infligent alors une sanction pénale à l'auteur du rapt.

Des *mises en scène prénuptiales de rapt* perdurèrent jusqu'au XIXe siècle. Dans le département du Morbihan (Bretagne), ainsi que le note Annick Tillier – in. » *Des criminelles au village ; Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865*) ».PUR. Rennes 2005 – le mime du rapt faisait partie des pratiques prénuptiales.

Le terme viol apparaît au XIe siècle. Emprunté au latin *violare* (de vis force) qui signifie traiter avec violence, avec force, n'est utilisé juridiquement qu'à partir du XVe siècle pour des actes portant atteinte à la sphère sexuelle de personnes – essentiellement les femmes-. Le viol, la violation concernait la profanation – du latin supin *violatum* : action de violer un droit, un engagement. Cette dénommination, nous reste dans l'acception contemporaine : *violation du secret professionnel* – et avant tout la profanation, la violation, d'un lieu de culte, de sépulture.

Jusqu'au 15e siècle, le *viol collectif* était une *banalité*, qui ne faisait pas les délices des gazettes, il n'était pas mis en bouche par les *trompettes de la renommée bien mal embouchées* (pour reprendre l'expression du pornographe de la chanson). Le viol collectif était un rite de passage à l'âge adulte pour le garçon *adulescent*. C'était un comportement socialement admis, consenti par la population, légitimé dans les conventions.
Une exception de cet usage, était le viol de jeune **fille *non nubile*** – c'est-à-dire une Jeune fille qui n'était pas en âge de se marier. (*nubere – connubium*). Dans ce cas souvent le ***dol*** subi par la jeune fille non nubile amenait à *ester en justice*, et entraînait des transactions entre les parties.

Les rites de passage de l'*adulescence* – passage de la vie enfantine à celle d'adulte, du minorât social à la majorité civile – concernait la rencontre sexuelle et l'apprentissage du métier. L'a*dulescence* -et l'adolescent- qui donnera le concept plus tard d'adolescence, remplaçait la notion de *Bachelor*, de *Jovente*. (venant du latin : *Adulenscentia* et *Bacheler* qui désignait l'impétrant : *im-patrare* qui signifie être en capacité de passer contrat. L'impétrant *Bacheler* étant celui qui suite à ses études bénéficiait de la sanction (consécration chrématique) didactique du diplôme lui permettant d'exercer, de mettre en application sa capacité sociale reconnue. Cela est proche de notre actuelle carte d'identité nationale.

La peine infligée au violeur revêtait une mesure double : une mesure *expiatoire* et une mesure *de sécurité*. Sous la Gouvernance (cratie) féodale, l'accusé était à la *merci* du seigneur. Il pouvait être condamné au bannissement (d'où le terme de *forban*, forain - *for* : éloigné, d'où l'anglais : *far away –far ago ;* et *ban* : communauté), à la castration des organes génitaux, à la course (chasse à l'homme), à la mort.
Être à la merci cependant renvoyait aussi à pouvoir recevoir la grâce du seigneur.
Ce dernier avait le privilège d'accorder une *lettre de rémission*, qui abolissait le crime, qui donnait le pardon à celui qui avait fait œuvre d'expiation et de repentir, de résipiscence.

De même que accusée la femme est jugée en fonction de son rang et de sa réputation, la plainte de viol en justice d'icelle, et le corollaire de paiement de l'action en justice, est jaugée et jugée en fonction de sa notabilité sociale et morale. Qu'il en soit de viol commis par des soudards, en temps de guerre, ou des adulescents en ripaille, le viol est conçu sous le double

sceau de *l'atteinte à la propriété domaniale* (atteinte au patrimoine du mari, du père, du patron) et de l'*humiliation* subséquente.

-Revue pressée sur la criminalité féminine et les écrits à son sujet

« Tout reprendre à zéro : *Au début des années 1980, les chercheuses féministes ont compris que pour éviter les raisonnements circulaires, ne pas se laisser se laisser piéger par le code pénal et par sa présentation de la femme, il fallait tout reprendre au commencement : non pas se demander « quels sont les crimes commis par des femmes ? » mais « comment les crimes sont-ils construits ? Par qui ? » Il est vrai que les lois pénales construisent une partie des différences observées dans les statistiques officielles de la criminalité… »*[141]

« On approcherait le phénomène de la déviance féminine de façon beaucoup plus compréhensible si on étudiait en relation avec les rôles féminins dans leurs rapport avec la structure sociale, plutôt que d'essayer le phénomène à partir des rôles masculins et de leur articulation à cette structure.[…] Il faudrait donc analyser les composantes de ce rôle féminin, chercher des ensembles de rôles alternatifs (cf. perspective – contraste – induction – analogie), les occasions ou le manque d'occasions pour les femmes de jouer le rôles qui leur sont prescrits. » [142]

L'hypothèse d'une *classe sociale féminine* crée une surdétermination politique avec des conséquences dans le droit pénal. Cette surdétermination masque la position de précarité. Les femmes pauvres, sans statut et responsabilité professionnelles sont plus en risque d'être criminalisées et incarcérées.

Le féminin déjà insolite politiquement est souvent amendé de part sa fantaisie si sa classe sociale est dominante, condamné plus sévèrement si sa classe sociale est subalterne. Marie André Bertrand parle en ce sens d'un *effet ajouté* au *double standard*.

Représentations des criminologues : préoccupations mâles – occupationnelles et financières ; femmes –sexuelles > patterns –patrons – parangons de déviance respective.

---

[141] Bertrand M.A, Les femmes et la criminalité, Athéna éd., Québec, 2003, p.31..

[142] Frances Heidensohn, *The deviance of women: a critique and an inquiry*, British journal of Sociology, Vol.19, no2, 1968 – traduction Marie André Bertrand :

Pourtant le vol est le plus répandu chez les hommes comme chez les femmes. L'infanticide, l'adultère l'empoisonnement etc. plus masculins que féminin au cours de l'histoire mais traiter différemment par le judiciaire et moins blâmé – moins châtié.

« *…à partir de cette représentation [liée à la sexuation et la reproduction] des femmes et de la déviance qui trouble l'ordre social prévu, les hommes en position de pouvoir et de contrôle ne s'intéressent qu'à la délinquance sexuelle, contribuant ainsi à perpétuer la représentation des femmes comme « ordonnées » à la maternité ou à la prostitution .»*[143]

La différence de la criminalité masculine – féminine est non seulement qualitative mais aussi structurelle mais pas structurale.

« *Réduire quelqu'un à statut de victime n'est pas moins dommageable que de le résumer en le qualifiant de criminel né ou de nature plutôt que d'auteur d'infraction.* »[144]

Sexe ratio : n'est qu'une variable. Autres variables ex : âge ; appartenance ethnique ; niveau socio- économique, contribuent encore plus que le sexe au taux de criminalisation et d'incarcération.

Il convient d'analyser l'effet d'application de la norme pénale sur ce qui dérange l'ordre renforcé par le pouvoir du groupe dominant. Ordre social construit par le pouvoir juridique, le pouvoir économique, l'autorité intellectuelle.Les membres des groupes les moins privilégiés (notamment socio-économique) et plus particulièrement les groupes ethniques minoritaires, sont rétribués des sanctions pénales les plus privatives, des peines les plus grandes. « *On pourrait croire que les écrits récents dur la criminalité des femmes n'ont rien à voir avec ceux qui les ont précédé. Erreur…on assiste au retour sinon des mêmes thèses en tous cas des courants qui les supportaient : naturalisme et positivisme….**Le crime et la criminalité n'ont pas d'existence naturelle et universelle.*** » [145] « *Ce sont les organes de pouvoir qui décident d'interdire un comportement et qui prévoient les sanctions applicables aux infractions…A chacune de ces étapes, ce sont des personnes humaines et non la fatalité ou la Nature ou une quelconque essence maléfique, qui définissent un acte comme crime et une personne comme criminelle…Le crime est construit. […] Piège épistémologique qui fait de la « criminalité » des femmes un fait « posé là* »[146]

---

[143] Mac Kinnon C., Sex is to feminism what work is to marxism: that wich is one's own yet most taken away.Toward a Feminist Theory of the State, Cambridge, Havard University Press, 1989, p.154.

[144] Ibid, p.154
[145] Ibid, p.12
[146] Ibid, p.13

Nous souscrivons bien entendu à ce propos. Qu'il partage notre raisonnement, notre point de vue encore une fois ne veut pas dire qu'il énonce la vérité. Nous relevons la synchronie de l'analyse. Cette analyse rejoint les analyses des historiens tel que Veyne, Ariès etc. les épistémologues des sciences de la nature tels que Bachelard, Popper et Kuhn, les épistémologues du médical tels que Canguilhem, Dagognet, Illich ; et nous pourrions décliner ou paraphraser cette équation plus longtemps. Ce qui dynamise la pensée qu'elle soit historique, juridique, thérapeutique etc. est ce principe clinique qui pose la question de la détermination et du polymorphisme de sa manifestation, comme il y a plusieurs millénaires les théogonies en posaient mythiquement le raisonnement. Qu'il en soit du crime, comme du genre, du pathologique, en dénombrer et classifier les faits est surprenant de naïveté. Naïveté qui laisserait sans voix probablement le savetier de Thèbes ou d'Alexandrie, l'archonte athénien, le druide celte, le viking scandinave, et plus encore le taoïste. Nous disions plus haut que l'erreur est raisonnée et que le trop plein de savoir conduit à l'erreur ; le nombre élevé de production et d'édition d'ouvrages sur les questions de la sexualité, du genre, de la criminalité, proche de la gabegie, paradoxalement montre le peu de pensée heuristique y afférant. Nous pouvons même de façon polémique faire l'hypothèse synchrone avec la déhiscence émotionnelle en rapport au défaut d'échange et de conflit, ici une déhiscence productrice –au demeurant dans les conventions économiques de l'époque – en rapport avec un défaut de pensée. Nous en serions presque à remercier les déhiscents épistolaires de donner raison à notre clinique, par l'exemple d'une absence théorique compensée par une déhiscence de l'écriture alliée à un abyme de la répétition (comme dirait Claude Balier). De même que le trop plein d'émotion et de violence montre par déduction un vide communicationnel, un trop plein de production montre par déduction un vide d'analyse. Le *petit Poucet* dénombrait les cailloux car il n'avait rien à se mettre sous la dent. Cependant qu'un doute soudain m'habite, ne fais je point de même en remplissant ces pages ? Certes l'évêque de Narbonne exterminant drastiquement l'Albigeois disait « Tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens ! », mais un peu de charité ne saurait nuire, envers l'autre.

Renaissance :

Alternance de la tolérance et la prohibition des lieux de jouissance ou de débauche.

Les relations sexuelles au cours des fiançailles passent de la coutume à l'excommunication vers 1640.

Infractions féminines sexuelles :

La majorité des Judiciarisation et condamnation à l'encontre du féminin sont rapportées dans les annales judiciaires (cf. tribunal de la ville d'Arras en 1717) sont de nature sexuelle. Par ordre de hiérarchie quantitative : prostitution –majoritaire 50% ; rapts ; concubinage ; polygamie.

Adultère :

Interdit pour la femme, toléré pour l'homme. Discrimination du à la ***valeur*** attestée de la chasteté de la femme sur le marché du mariage : la femme comme un bien. La valeur diminuait si utilisé ou profané par un autre que le prétendant ou l'époux.

Distinction de classe : dans l'aristocratie les dames séduisantes étaient poussées dans le lit du souverain.

Infanticide :

Le meurtre du nouveau né est toujours reproché aux mères seulement. Création de l'infraction de non représentation de nouveaux nés.

Au XVIIIe siècle, Cesare Bonesana de Beccaria dans *Des délits et des peines 1764* : expose la nécessité d'abolir les facteurs de discrimination dans l'administration de la justice et d'adoucir les peines prévues endroit criminel. Les peines doivent être connues (information), proportionnelles à la gravité des crimes. Prévenir plutôt que punir. Abolir les peines inutiles, les vexations et les *humiliations.*

Le traité de Beccaria a un double caractère : principiste et programmatique.

Les femmes apparaissent au chapitre XXV présentées sous l'emprise totale du père et de l'époux. ; Indistinction de la mère et de l'enfant.

Chapitre XXVI : adultère dans les crimes difficiles à prouver, ne laissant aucun doute que ceux-ci sont commis par le mari. Pédérastie masculine ;

« L'infanticide, d'autre part, est le résultat inéluctable de l'alternative où est placée une femme qui a succombé par faiblesse, ou qui a été victime de la violence. Entre le honte et la mort d'un être incapable d'en ressentir les atteintes, comment ne choisirait-elle pas ce dernier parti…La meilleure manière de prévenir ce délit serait de protéger par des lois

efficaces, la faiblesse contre la tyrannie qui accuse bien haut les vices qu'on ne peut couvrir sous le manteau de la vertu. »[147]

Jeremy Bentham[148] propose de décriminaliser les infractions sans victime y compris la prostitution. Idée reprise avec plus de force par John Stuart Mill[149]. Peu de choses chez Bentham sur la criminalité féminine si ce n'est dans la recherche de péréquation des peines de tenir compte du sexe de la victime. La femme étant plus faible, une peine plus sévère se devait d'être enquise du à la plus grande sensibilité et la souffrance conséquente de celle-ci.

Au XIXe siècle, la valorisation se déplace du crime sur le criminel. On s'intéresse plus à la personne du délinquant qu'à la règle du droit et à l'équité.[150]

L'écrit dépasse rarement les préconçus et présupposés, voire les préjugés de l'époque, à la différence de l'anthropologie culturelle (distincte de l'anthropologie biophysique) qui distingue l'inné, l'acquis et le socialement construit.[151]

Cependant au-delà des préconçus et présupposés de Lombroso, la lecture qu'en fait Jean Michel Labadie est enrichissante. Si l'on déplace le regard des contenus de l'énoncé vers l'architecture de la modélisation, si l'on replace le contexte de la naissance de la clinique avec son biologisme et son organicisme ambiant ; si l'on s'autorise une pensée heuristique et *immorale* (au sens de Nietzsche ; et pas *amorale*), dégagée des scories des injonctions cléricales, à son endroit : alors on peut controuver de l'intérêt clinique aux élaborations de Cesare Lombroso. Il arrive même à Freud d'être d'un positivisme qui n'a pas grand-chose à envier au Comtisme de Lombroso. Dire cela ne veut pas exprimer notre assentiment aux erreurs et l'apophantique de ce dernier.

Criminelles et prostituées nées et criminelles d'occasion : les passionnelles, les délinquantes, les épileptiques présentent pour Lombroso des variations plus ou moins importantes par rapport à la femme normale.

La *Prostitution* est conçue comme manifestation d'une structure criminelle intérieure, sous-jacente, jouant un rôle analogue à la pulsion meurtrière chez l'homme.

Les anomalies anatomiques et biologiques chez la *donna delinquente* révèlent, selon lui un déplacement vers le masculin. De nombreux écrits perdurent cette thèse de la masculinisation

---

[147] Beccaria C., Des Délits et de peines, Genève, Droz, (1764) 1965, p40.

[148] Bentham J., Théorie de peines et récompenses ; Traités de légalisation civile et pénale ; le Panoptique.

[149] Stuart Mill J. The subjection of Women, 1869.

[150] Lombroso C., L'uomo delinquente in rapporto all' Anthropologia, alla Giurisprudenza ed alla Discilpline carcaerarie, 3 volumes, Milan, Hoepli, trad.fr. Alcan, 1887.
La donna delinquente, la prostituta e la donna normale, Turin, Roux, 1893.

[151] E.B.Taylor, Primitive Culture,Murray,1871 ; W.G.Summer,*Folksway*, Boston, Ginn, 1906.

du féminin, pour donner explication à une brutalité qui ne saurait lui être naturellement inhérent. Attendons avec impatience la féminisation du masculin pour expliquer la perfidie qu'on ne saurait lui attribuer sans perversion féminine de son essence.

On peut repéré chez Cesare Lombroso une *Théorie inductionniste* et *intégrative* du particulier de la femme incarcérée – de la partie féminine à la généralité et à la globalité de la criminalité féminine, omettant les données sociales de précarité, les facteurs économiques.

« *..Les prisons servaient aussi d'asiles pour les malades mentaux, de refuges pour les sans-logis et de lieu de détention pour les suspects autant que pour les condamnés. D'ailleurs, les choses ont-elles tellement changé* ? »[152]

En 1876 parait *L'homme criminel* : doctrine de l'atavisme comme principale explication de la criminalité. Mais en 1896 Il met en relation une multiplicité de facteurs : climat, économie – prix du blé, les pratiques bancaires, les coutumes sexuelles et maritales, l'organisation des institutions dont religieuse, sont mis en relation causale avec le crime. Il passe de l'*unicité* à la *multiplicité* ; De l'*origine* au *catalogue*. Ce faisant, s'il renverse la position de l'analyse, celle-ci reste la même.

Et la *recherche* d'*origine*, notamment en *psychanalyse* (Mère archaïque, trauma originel, scène primitive etc.), n'est pas si éloignée dans la modélisation finaliste du *catalogue statistique cognitiviste*. Ce que l'actualité législative et médiatique pourrait nous inciter à croire. « *Les plus beaux meurtres se passent en famille* » Alfred Hitchcock.

A la fin de sa vie il rejette son hypothèse de départ : la moitié des criminels sont des criminels nés ou des malades mentaux, ou présentent des traits « criminaloïdes ».

« *Comme c'est souvent le cas, on a mieux retenu les premières affirmations que les rétractations. Dans la foulée de la doctrine initiale (de Lombroso), psychologues, médecins, psychiatres, et criminologues ont distribué les étiquettes de psychopathes, délinquants névrotiques, compulsifs, caractériels, immatures, labiles, indifférents affectifs, pour justifier le classement des condamnés et le durée des peines, oubliant que c'était les infractions qui devaient constituer la mesure de la sanction.* »[153]

Engels : « *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat.* » 1884. Montre comment la domestication de la femme et l'institution de la propriété individuelle sont responsables de inégalités entre le masculin et le féminin et aussi entre les classes. Cela est remarquable par la débauche d'articles dans les codes criminels et pénaux prohibant le vol sous toutes les formes dénombrées dans l'actualité.

---

[152] Lombroso C., *Ibid*, p.21

[153] Ibid p.21.

Du Moyen âge à Aujourd'hui ce sont des juristes religieux puis profanes et laïques qui se préoccupent (Beccaria, Bentham) de rendre la loi la plus équitable et qui recommandent la clémence pour les femmes victimes ou auteures d'infractions.

« *Les sociologues et les statisticiens, quant à eux n'ont rien ou pas grand-chose à dire sur les femmes criminelles ; certains constatent l'écart entre le volume de leur criminalité et celle des hommes, et l'un croit avoir identifié la source de cette différence dans la force physique, tandis que médecins et psychologues appliquent aux femmes criminalisées et incarcérées des typologies inspirées des catégories construites par Lombroso dans l'étude des prisonniers italiens, car pour ceux-là, la nature féminine et surtout la sexualité des femmes leur criminalité* » [154]

« *Ce qu'en termes élégants ces choses là sont dites* » s'exprimerait Jean Baptiste Poquelin.

Au XXe siècle, O.Pollak[155] refuse de croire que les statistiques disent la vérité ; les femmes ne sont pas moins criminelles que les hommes , elles en donnent l'apparence, pour conclure qu'elles sont moins criminelles parce que plus conformistes. Leurs victimes portent plus rarement plainte – l'enfant par incapacité ; les hommes par amour propre. Pollak montre la construction idéologique de nombreux exégètes du féminin, et de la criminalité féminine, sous-tendant la capacité naturelle féminine à tromper, mentir, feindre. Cette feinte, que d'aucuns évoqueraient sous les vocables de machination- manipulation- perversion, développé dans le rapport sexuel, et la jouissance simulée. Avec les auteurs comme Pollak, on est dans une autre perspective du crime et de la criminalité comme faits construits, dépendant de l'époque et de l'organisation sociale.

L.Proal[156] évoque le rapport entre la faiblesse de l'instinct sexuel et l'absence de criminalité.

E.de Greef[157] pense comme les sociologues que les conditions de vie rurales et préurbaines avaient contribué à garder les femmes hors des milieux criminogènes et que cela va changer avec l'urbanisation.

---

[154] Ibid, p.31.
[155] O.Pollak, The Criminality of Women, New York, Perpetua,(1950) 1961.
[156] L.Proal, Le crime et la peine, Paris, Alcan, 1892.
[157] E.de Greef, Introduction à la criminologie, Bruxelles, Vanderplas, 1946.

Criminalité cachée épicène : cette criminalité cachée existe autant chez les hommes que chez les femmes, comme la feinte et le contournement, on y prend plus ou moins garde, on y est plus ou moins sensible. D'autre part comme l'anorexie au Sahel, certaines formes nous sont invisibles. Ce du fait du manque de paires de lunettes adaptées au moment, au site ou au climat dans lequel est mis en acte cette criminalité.

Le vol dans les commerces, s'adapte au mode de commerce. Comme le principe de la prise s'adapte aux occurrences de la synchronie – synsratie – syntopie. [158]

Contexte : la criminalité suit l'époque comme la pensée. Paternalisme compris. L'incidence de la synchronie sociologique influence les contenus de ses recoupements dont celui du point de vue et sa détermination théorique, la pensée. Chaque époque a ses élaborations dont la criminalité fait partie, et les constructions sociales pour tenter d'y remédier. La définition du crime, de la maladie, de la normalité etc. est relative à l'époque. Chaque époque pense l'*éternité de son temps* (quand - tout le temps), l'*infinité de son espace* (où -Partout) et l'*universalité* de son environnement (comment- de toute(s) manière(s)). Où de nouveau on conçoit la pertinence des mythes théogoniques causant la question de l'expansion et de la récurrence dans la dialectique de l'indéfini- infini et de la détermination- métamorphose, au-delà des contenus poly ou mono théistes.

« Double standard » : En prenant l'exemple du rapport adultère féminin/viol masculin, M.A.Bertrand évoque que selon la focalisation du regard social la *prise en compte* et la pénalité afférente s'exprime dans la *duplicité*. En quoi nous pouvons émettre que la *duplicité* n'est pas inhérente aux seuls pervers ou psychopathes, mais à notre capacité à couper, segmenter, déterminer dans la dualité. Cette dualité s'exprime dans le réinvestissement conjonctural et la négation de l'épicènie structurale. Sans capacité dialectique à couper et lier, comment pourrait-on penser la duplicité ? Comme sans capacité à découper le temps comment pourrait-on établir in calendrier ? Le double standard nous incite de re-chef à scruter le fondement de nos constructions.

Criminalité et opportunité ? Ex : femmes et milieux d'affaires. La question qui est soulevée ici est d'établir si « l'occasion fait le larron ». Un très faible pourcentage de femmes, plus

[158] Cf. *Tableau n° 9 : Naturalité et Acculturation des Temps/Espace/Environnement.*

faible encore que pour les infractions généralement mises en examen par la justice pénale, résulte de l'infraction financière. Cela pose des questions du style que la langue française au XIXe et début du XXe siècle nommait *Juiveries* dès qu'il s'agissait de scandale financier ; sans au demeurant, comme le fait remarquer avec juste raison l'humoriste Pierre Desproges, rappeler que la diaspora juive sous l'empire catholique romain ne pouvait prétendre à l'intégration citoyenne et que concomitamment, les gens bien nés ne se seraient abaissés à de telles basses besognes. Jean Gagnepain ne disait pas autrement en parlant de l'homosexualité en milieu carcéral : « *Comment voulez vous qu'ils fassent autrement ?* » Cela nous amène a devancer une question, que nous développerons dans le dernier chapitre : le rapport de la potentialité psychique personnelle (à différencier d'une constitution de type – criminel né-) autrement nommée récurrence du principe depuis le début de ce travail, avec les occurrences-occasions- opportunités et le contexte. Sans répondre séant à cette question, pouvons nous affirmer qu'il n'est pas plus de transcendance du contexte, que de l'évènement, que du fait, d'extérieur/intérieur. Notre clinique nous incite à l'induction (du particulier au général) du contexte à l'immanence de la personne, comme il en est de l'évènement. Autrement dit le contexte ne nous est pas extérieur. Ce n'est que parce que nous avons la faculté d'altérité que nous réifions les contenus de celle-ci en extérieur à nous même. Il en est de même en ce qui concerne le fameux morcellement corporel du psychotique. Ce dernier n'a jamais eu de problème d'incorporation. Il éprouve ce qui nous humanise la faculté à découper en la fixant pathologiquement, quand nous la dialectisons. Mais si l'on peut résumer caricaturalement la dialectique à : chassez le naturel, il revient au galop ; réinvestissant le pôle naturel comme tout humain, il le réinvestit avec son excès de découpe. De ce fait le schéma corporel –temps, espace, environnement- est altéré par son humanisation à l'excès. « Humain trop humain » écrivait Nietzsche qui en connaissait un rayon. L'évènement est contre-temps, quand le contexte est contre- environnement. L'animal fait corps avec l'environnement. Si nous distinguons tel et tel contexte explicite c'est grâce à notre capacité implicite de le poser. Autre façon moins prétentieuse de parler de la limite corporelle de la gestalt animale et de la singularité du *Ich*/Je réinvesti dans le *Mich*/Moi dont le contenu peut être la peau. Cf. « *Tableau No 15: Mise en perspective de la trinité* ». Nous postulons que dans le rapport criminalité – opportunité, les occurrences ne sont pas étrangères à la personne. D'où notre conception de puissance/vulnérabilité psychique, que *non nova sed nove* Aristote concevait déjà, et qui nous fut transmis par l'expression latine *Impetus-Conatus ;* autrement dit nous mettons en acte (*conatus*), nous réalisons explicitement ce que nous permet notre puissance implicite (*impétus*). A entendre ici puissance en tant que faculté bipolaire *Force/vulnérabilité*.

Les conations criminelles en leur processus ne sont pas différentes de nos conations quotidiennes, ce que Freud dans la contradiction d'Eros et Thanatos reprend, en le citant notamment dans la *Traumendeutung*, à Empédocle d'Agrigente.

Le célèbre *Moi - Peau* de Didier Anzieu aurait à gagner à être dialectisé, cependant qu'il n'est pas à rejeter comme l'enfant avec l'eau du bain, ni à conserver au congélateur.

Image de soi : Une enquête sociologique canadienne a porté sur l'image de soi dans la population féminine. Les réponses des non délinquantes ne différent pas beaucoup des personnes criminalisées. Les hypothèses sur la correspondance entre l'acting délétère et la dépréciation ou la surestimation personnelle en ont été pour leurs frais. Curieusement dans le domaine des agressions sexuelles, dans ce même pays, où les concepts de *banalisation* et *minimisation* fleurissent comme le muguet au moi de Mai, cette enquête n'a pas eu d'écho ; à ma connaissance du moins. Pourtant cette enquête anodine et insolite devrait nous inciter à débroussailler nos préconstruits- conçus- supposés, tant sur l'estime, la surdétermination actuelle du concept de narcissisme, de criminel par sentiment de culpabilité ; tout le diable et son train, pour paraphraser Jean Gagnepain.

Comment le droit construit le genre : (concept de M.A.Bertrand)
L'analyse d'un droit genré permet d'entamer la déconstruction du discours juridique, de la vision sociale qu'entretient le juridisme, et de le voir comme une « technologie » (instrumentalisation) de genre, ainsi que le propose.[159]

Le parlement anglais avait adopté en 1623 une loi, qui venait rompre avec las principes de la *Common law*. Cette loi prévoyait la peine de mort pour la mère non mariée, lorsque son enfant illégitime venait à décéder ; quelque fut la cause de sa mort. La figure de la *mauvaise mère* portée par le juridique précédait sans doute la *mère pathogène* du thérapeutique, encore que l'on peut penser qu'elle y fut liée ; mais montre la précession, inductive et récurrente, des notions de *dangerosité* et de *risque de récidive* actuelles.

[159] cité par marie André Bertrand, T. de Lauretis, *Technologies of Gender*, Bloomington, Indiana University Press,1987.

Comment le droit pense :

Gunther Teubner[160] évoquant **Foucault**, **Habermas**, **Luhmann**, Gunther Teubner relève que les tentatives de rapprochement entre les différentes disciplines en sciences humaines et la discipline juridique ont été un insuccès, que ce soit en économie, en sociologie mais aussi en ce qui concerne la médecine, la psychiatrie et la psychologie. Ce qui peut paraître paradoxal en ce qui concerne ces trois dernières disciplines, dû à la demande judiciaire à l'endroit du soin et plus particulièrement l'expertise. Le juridique, en général, mande les experts et interprète leur langue en ce qui convient à ses pré-requis. Nous disons en général, car : d'une part certains magistrats cherchent à traduire sans trahir le *vouloir dire* de l'expert ; d'autre part, il faut reconnaître que de nombreux experts répondent en auxiliaires voire en *ancillaires de justice*.

Délits et crime Antiquité – Moyen-Âge – Renaissance – Âge classique

Les Infractions pénales retrouvées dans annales judiciaires sont en résonance aux rôles féminins de l'époque : épouse, mère, parfois domestique. Les crimes recensés étaient, des crimes de mère, d'épouse ou de servante. Infidélité conjugale – adultère, suppression d'enfant, larcins effectués par les servantes dans la maison des maîtres. Sur la scène publique, ce qui amenait la réprobation populaire étaient les *services lubriques* contre rémunération. Service tantôt toléré voire encouragé et organisé par l'établissement politique, tantôt réprimé selon le souhait ecclésiastique. Adultère, prostitution afférant à la conjugalité et infanticide, malveillance afférant à la parentalité résonnaient pénalement au rebours de l'assignation du féminin au statut de chaste épouse et au rôle de bonne mère. Les pouvoirs publics ordonnaient avec le consentement de la population, y compris féminine, le devoir ancillaire sur la sexualité et la génitalité ; tout en enfermant la femme dans l'insolite et la fantaisie. Cet insolite leur déniait le droit de parité et de responsabilité politique. Une récurrence du :*In manum viri et in manum Domini* romain.

Époque moderne. **XVIIIe et XIXe siècles**

Les œuvres sur la criminalité de cette époque sont « *non pas le fruit de recherches mais des opinions, des discours sans démonstration empirique, écrits par des médecins, des psychiatres, des statisticiens, des psychologues sur les femmes, leur absence de force*

[160] « *How the Law Thinks* – Trad.Fr: Pour une épistémologie constructive du droit – *Droit et réflexivité, l'auto référence en droit* », Paris, LGDJ, Sorty-scientia, 1994.

physique, leur (étonnante) sexualité source de tous les crimes, leur capacité (innée ou acquise) de tromper. »M.A.Bertrand.

Relativité de la loi et des codes :

Relativité locale (spatiale) :

« *[…] Ne jamais oublier que les lois sont terriblement locales (vernaculaires), le droit privé surtout…le droit pénal de pays de Common law (Royaume uni et anciennes colonies, dont le Canada, y compris Québec) est presque incompréhensible aux juristes européens, dont la tradition est romano-germanique plutôt que britannique. Les lois sont (donc) relatives plutôt que naturelles, essentielles et universelles. En somme, elles sont déterminées par la culture et celle-ci est changeante. Enfin, le droit n'est pas une science, bien qu'on puisse étudier scientifiquement son fonctionnement. Il n'explique pas les choses. Il ne les décrit même pas. Il est prescriptif, programmatoire. Il ne sait que diriger, régir, réguler. C'est un ensemble de règles.* » [161] Ceci nous renvoie aux notions préalablement dissociées, par l'analyse clinique médiationiste : de Prescription, ordonnance, prohibition, régulation, valorisation etc.…et légalisation, codification, notamment dans le pouvoir modulaire.

Relativité temporelle :

Selon l'époque une commission d'acte est illégale ou légale. Ainsi dans le temps de la puissance paternelle et virile (*pater et viri* ; père et époux) la maltraitance et la suppression de l'individu dépendant de son omnipotence était légale dans les critères des codes en vigueur. Aujourd'hui, les mal nommées violences conjugales (puisqu'il s'agit de brutalité et non d'effort violent), le viol entre époux, l'infanticide, la maltraitance sur enfant sont pénalement codifiés comme délit ou crime et punis à l'encan du code de procédure pénale.

A contrario, la contrebande de sel au dit *grand siècle du Roi soleil* était puni de mort pour crime de lèse majesté, en contredû de la spoliation de l'impôt de la Gabelle. Ô tempora ! Ô mores, dit le poète.

Relativité (de climat) régime politique :

Il va de soi pour tout occidental, qu'hormis la légitime défense, l'homicide est un meurtre. Voire un assassinat chez nous, si la préméditation est reconnue associée à l'homicide. Si fait,

[161] Bertrand M.A

comme le note Marie André Bertrand : « *tel n'est pas le cas dans les sociétés non démocratiques, comme les théocraties, les pays gouvernés par des régimes militaires et un parti unique. Bien sûr on y interdit le meurtre, mais la loi l'autorise dans des cas de vengeance privée ou pour des raisons « religieuses* »…, la toute puissance des chefs d'états entraînant l'exécution des dissidents. La violence conjugale, considérée comme un crime dans la majorité des démocraties occidentales, n'apparaît pas dans les codes pénaux des pays islamiques. »

Un exemple nous est donné où en Palestine par exemple, l'adultère est honni voire puni, quand le meurtre de la femme adultère par un parent du mari bafoué ne sera pas condamné.

Notons ici que le concept « crime » est employé dans une acception générique ne recouvrant pas la distinction du code de procédure pénale entre : crime et délit ; un peu comme l'on parle de « délinquant » de manière tout aussi générique sans distinguer le délictueux du criminel.

Localité, époque et ***régime*** sont liés à l'acculturation et observables dans les versions législatives et coercitives de celle-ci. Cependant qu'un même pays peut faire ses révolutions politiques dans le temps et changer de régime. Au demeurant des mêmes personnes qui reconnaissent au peuple cette capacité de changement dans la révolution (brutale ou tranquille), paradoxalement seront capables sans vergogne d'asserter l'incapacité de changer à d'autres personnes pris en charge dans la situation de curatèle : ceci sous les différents vocables *d'incurabilité*, *d'incapacité*, de *dangerosité criminologique*. Voire avec plus d'impunité imbécile et d'arrogance certains ont pu énoncer : « *Pédophile un jour ! Pédophile toujours !* » ; Probablement sont-ce ceux qui imposent d'appeler un chat, un chat. « *Je parle comme je pense, et je fais ce que dis* » annone à qui porte caméra chez nous, un édile massivement suffragé.

Comme chantait Georges Brassens : « *Et si les chrétiens du pays – jugent que cet homme a failli – ça laisse à penser que pour eux – l'évangile c'est de l'hébreux* ».

Comportement criminel et illégalisme –infraction.

« *La caractérisation d'un comportement comme criminel n'est ni naturelle ni éternelle* (ni universelle ou infinie). *Il n'y a pas de liaison directe entre la commission d'un crime et son enregistrement statistique*. » Philippe Robert[162]

[162] Robert P, Les statistiques criminelles et la recherche : réflexions conceptuelles, *Déviance et société*, vol. I, no 1, 1977, p.5.

L'enregistrement est contingent de la mise en accusation, qui détermine le fait. Autrement dit pas de fait recenser si celui-ci n'est pas pénalement judiciarisé. Une *mise en cause juridique* n'est pas comptabilisée comme infraction. D'où les différences entre la mise en cause juridique et l'inculpation (aujourd'hui, mise en examen) et la condamnation. Est-ce un effet de l'image d'une moindre violence féminine ? Toujours est-il que l'écart entre la mise en cause juridique et la condamnation, comme nous le fait remarquer la recherche sociologique européenne (cf. Coline Tardi), est beaucoup plus marquée en ce qui concerne le féminin que le masculin.

-L'exemple d'une étude de l'usager du soin et de la sanction, à partir du Genre

Une étude doctorale de sociologie mise en œuvre sous le chef de la communauté européenne, notamment avec la collaboration de Coline Tardi de l'université de Jussieu à Paris, montre ce caractère d'usager, ou de consommateur, du soin – thérapeutique et de la sanction – juridique.

Dans une étude sur la criminalité féminine en Europe, les premières données dénombrée firent apparaître un minorât quantitatif de celle-ci au regard de la criminalité masculine : 4 à 6 % de la population générale incarcérée. Le minorât est moindre si l'on comptabilise la Judiciarisation (mise en cause juridique avant instruction ou/et procès) puisque que les pays européens dénombrent à quelques variations près : 12 à 15% de la population judiciarisée. Coline Tardi et ses collègues sociologues ont eu l'idée de classifier leur catégories dans le registre de la consommation : d'un côté la consommation médicosociale, de l'autre la consommation judiciaire. Il serait possible alors dans cette catégorisation artificielle d'évoquer le patient à un usager de la prise en charge thérapeutique et le justiciable à un usager de la prise en charge juridique.

Les résultats sont intéressants en terme de pourcentage de population générale prise en charge. Sources. Recherche européenne STOP.3.

Prise en charge juridique :

- Usagers masculins : Judiciarisation – 85/ 88%
- Usagers féminins : Judiciarisation – 12/15%
- Usagers masculins : incarcération – 90/95%
- Usagers féminins : incarcération – 4/6%

Prise en charge médico sociale :

- Usagers masculins : sollicitation – 15/18%
- Usagers féminins : sollicitation – 80/88%
- Usagers masculins : Prise en charge – 10/15%
- Usagers féminins : Prise en charge – 8O/85%

Un des intérêts de cette recherche est la comparaison Santé – Justice dans l'unité de l'usage, ou la consommation, et son corollaire la prise en charge qui semble montrer un parallèle et une inversion en fonction de ce qu'il est convenu d'appeler le Genre. Évidemment nous ne saurions nous restreindre à ces données. Nous pourrions nous intéresser au ***vernaculaire*** en tant que principe de genre et d'autres variables établies du genre, que le seul genre sexué qui n'est qu'une des variations de celui-ci ; même si le genre sexué est un élément fondamental.
C'est ce qu'a fait en partie en ce qui concerne le Canada Marie André Bertrand dans son livre «Les femmes et la criminalité féminine », par exemple en étudiant les facteurs : ethnie, classe sociale (rang social/notabilité), niveau d'instruction etc.

En se dégageant de la focale institutionnelle du patient ou du justiciable, probablement dégagerions nous d'autres perspectives et du coup d'autres prospectives du rapport de l'offre (de prise en charge) et de la demande.
Ceci probablement nous inviterait à revisiter aussi nos acquis sur le rapport potentiel psychique, conditions de vie (contexte : éducation, alliance – genre vernaculaire, filiation - tutélaire, profession etc.) et réalisation/conation de ce potentiel, hors restriction aux entités de patients et justiciables. Sans doute cela nous demanderait de repenser le soin non restreint à la prise en charge et plus encore à la prise en charge thérapeutique liée au modèle médico-clinique de la société industrielle de production et de consommation qui a inventé la clinique actuelle et ses modes d'intervention. Ce qui ne veut pas dire, renier ou dénier ni renoncer à la totalité des apports et des bénéfices de cette clinique.
La clinique psychanalytique dans son principe, ce qui ne veut pas dire dans toutes ses actuelles réalisations, nous invite comme la physique d'Einstein et la physique Quantique à tenir compte de la relativité des investigations (catégorisation, évaluation qualitative et quantitative) et des modes d'interventions socio normatives. La relativité de nos taxinomies de la déviance, de la maladie, de l'infraction ainsi que l'exprime et l'expose Ivan Illich illustre ce propos.

-Classe de transition

Nous avons dans un premier temps questionner la question de la spécificité pré-supposée de la criminalité féminine pour affirmer, méthode épistémologique et clinique anthropobiologique à l'appui, l'épicènie non seulement du crime mais surtout du genre humain. Ceci a induit de passer par le processus du chemin faisant chinois et la modélisation grecque de scruter le fondement de l'énonciation (théorisation) de la rationalité et le polymorphisme de ses manifestations, dont la criminalité féminine est un des exemples. Nous avons, dans une analyse en perspective historique, une fois déterminé son principe, questionner justement cette détermination, dont l'un des objets est le féminin. Nous avons mis en perspective le statut et le rôle politique du féminin, et l'incomplétude qu'y s'y repère. Incomplétude conjoncturale : donc ni naturelle, ni structurale, ce à l'encontre de la doxa commune ou scientifique. Le recensement des manifestations de la controverse des sexes et des études sociologiques sur la criminalité féminine, semble t'il, conforte notre analyse. Une chose est sure : nous ne sommes pas seuls. Et même dans les pays de tradition anglo-saxonne, réputés pour leur attachement positiviste et statistique, nous avons trouvé un écho à nos réflexions, et imprécations légitimes bien que parfois peut-être déhiscentes.

Il est temps pour moi, le *Je* se manifeste, de parler de la clinique qui a compagné ma réflexion. Le temps estival de cette année se prête dans un premier temps à l'évocation du cadre d'exercice, la psychiatrie institutionnelle en milieu carcéral. De cet exercice clinique, ressort quelques vignettes. Vignettes à lire sous caution de la tentation expresse de tout clinicien rédacteur, dont je suis, de valider ses hypothèses et constructions théoriques. Ce d'autant que pour écrire cette thèse, j'ai délaissé un temps mon lieu d'exercice thérapeutique. N'aimant pas être pris pour un jobard, je ne peux décemment prendre mon prochain dans l'inversion de la formule. Ce qui m'importe est que cet écrit, porté par la pensée de la théorie de la médiation Jean Gagnepain et la pragmatique clinique psycho-criminologique de Loïck Villerbu, suscite le débat et la polémique sans lesquels, comme le dit Gaston Bachelard, il n'est pas d'épistémologie.

Il est difficile de ne pas évoquer le cadre institutionnel, dans lequel s'est opéré ce recueil clinique. Ce pourquoi en écho avec l'actualité, ce de manière dialectique à l'inactualité précédente, est proposé la question de l'articulation de la clinique thérapeutique au champ juridique, tous deux concernés par la prise en charge des personnes illustrant l'analyse.
Nous proposons un tableau préalable schématisant l'analogie institutionnelle du Thérapeutique du Juridique et de l'éducatif

Tableau n° 17 : Pouvoir modulaire – curatèle – situation de curatelle.

Champ sociétal	**Objet d'investigation**	**Sujet d'évaluation**	**Prescriptivité**	
CADRE INSTITUTIONNEL	REITERATION	PERSONNE	PRISE EN CHARGE	
Didactique Pédagogique École	Echec scolaire	élève	**Enseignement**	**Informatif** **Formatif**
Thérapeutique Médical Hôpital	Rechute	malade	**Soin**	**Préventif** **Curatif**
Juridique Pénal Prison	Récidive	délinquant	**Peine**	**Prévention** **Sanction**

III- Hypothèses cliniques, concernant la criminalité féminine dans le champ de la carcéralité : l'emprise tératologique de la coïncidence.

A- Crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique

1-Némésis médicale et naissance de la clinique.

11- Soin, droit et politique

Certes je comprends et partage les inquiétudes et la colère, de nombreux collègues thérapeutes, suscitées par la tentation d'auxiliarisation du thérapeutique dans une hégémonie pénale, mais enfin ce n'est pas faute d'analyses comme celle de Foucault, Goffman, Sazs, Illich, qui ont énoncé ce à quoi nous nous confrontons et que nous avons omis.

Dans son livre La convivialité- *tool for conviviality* [163], Ivan Illich écrit : « *A travers la série d'actes juridiques, la collectivité se donne un certain cadre mental. Il en résulte un contenu du droit qui reflète l'idéologie des législateurs et des juges. La manière dont ces derniers perçoivent l'idéologie sous-jacente à toute culture devient mythologie officielle qui se concrétise dans des lois qu'ils formulent et appliquent. Le corps de lois qui régule une société industrielle en reflète inévitablement l'idéologie, les caractéristiques sociales et la structures des classes, en même temps qu'il les renforce et en assure la reproduction…, toute société moderne situe le bien commun dans l'ordre du plus : plus de pouvoir aux entreprises et aux experts, plus de consommation aux usagers…, l'analyse du procédé juridique peut nous servir de paradigme.* »

Autrement dit, ne jouons pas les vierges effarouchées. Nous construisons la société en en donnant la régulation au législateur, au magistrat, mais aussi au médecin et à l'éducateur. Nous n'avons pas la société que nous méritons, comme il est dit trop souvent par héritage chrétien, nous avons la société que nous construisons, que nous avons construit.

Comme le dit Ivan Illich dans *le masque sanitaire d'une société morbide* : « *Que les médecins le veuillent ou non, ils se conduisent en prêtres, en magiciens et en agent du pouvoir politique.* » Ce n'est pas l'attachement et la détermination politique et juridique de la loi de 1838 de la psychiatrie, qui viendra démentir ces propos. Dans notre culture médicalisée, les médecins se sont attribués le rôle, jadis réservé aux prêtres et aux souverains thaumaturges, de célébrer avec prodigalité les rituels par lesquels les maladies sont bannies. D'ailleurs *service*

[163] Illich I., La convivialité, Chap. « Le recouvrement du droit », Seuil, 1975.

public chez les grecs se disait liturgie (*leitourgia*) avant d'être récupéré par l'église chrétienne.

12- Naissance de la clinique

Est il utile de rappeler ici que *clinique* vient de *klinikos* : qui concerne le lit du malade, venant de *klinê* : le lit, et *klinein* : coucher, incliner. Sans doute est il non moins utile d'énoncer que les hellènes différenciaient ce lit, du lit du repos, notamment celui du guerrier, qu'ils dénommaient *eunê*. Cet *eunê* auquel se réfère Eunuque (*eunoukhos*) le gardien du lit. (*Ekhein*=garder). La clinique notamment Hippocratique renvoie à se pencher sur le lit du malade. *Klinein* par ailleurs dans la polysémie signifie : incliner ; qui par l'inclinaison (*klimatos, klima)* nous a donné climat. Ce petit détour étymologique et diachronique est là pour montrer que la clinique, dans le sens de se pencher sur un cas n'est pas réductible au thérapeutique. C'est en tout cas ce que faisaient les grecs anciens en incluant le *thérapéïen*, le *dikaéïen* (*Diké* =justice), et le *didakteien* (enseignement - éducation) dans le souci et le traitement nommé *épiméleia* (*mélein*= s'occuper de, prendre soin, se soucier, accompagner ; traduit en latin par *cura* qui est devenu *cure* en français).

Au milieu du XIXe siècle il était commun (banal, normal) de convenir de cette sentence d'Hippocrate : « *Il n'est pas de pesée, pas de conformation et pas de calcul dont on puisse faire un critère de la santé et de la maladie. Il n'existe aucune certitude, si ce n'est dans le sens du médecin.* » La maladie était regardée par le praticien comme la souffrance qu'éprouvait un être. La transformation de ce point de vue thérapeutique en entité clinique est la pierre angulaire dans la médecine dite moderne (tout mode thérapeutique confondu).

Cette transformation de la clinique atomique en entité clinique anatomique et physiologique, relatée par Michel Foucault notamment, est un évènement, une rupture épistémologique pour reprendre l'expression de Gaston Bachelard, comparable à la révolution copernicienne dans l'astronomie : l'homme cessait d'être le centre de son univers. La blessure anthropologique infligée par la psychanalyse, dont parle Freud suite à Galilée et Darwin, (en toute humilité, mais remarquons que l'impétrant pouvait se le permettre), est synchrone au champ médical de la clinique. Cette synchronie n'abolit pas de fait, malgré la volonté du génial neurologue viennois, la dichotomie cartésienne (somanalyse – psychanalyse) : par contre elle instaure la dimension implicite de l'*Unbewusste*.

Cette dimension révolutionne le seul ancrage à l'explicite (phénomènes, manifestations), du découpage de l'enquête clinique, avec les rapports indices - processus, symptômes – syndrome.

La naissance de la clinique est remarquons le, un effet de maturation d'environ trois siècles. Descartes avait cherché à définir les conditions de mise en oeuvre du projet d'amener la médecine au point identique à celui de l'astronomie de Copernic réalisée par son contemporain Galilée. Il a défini les conditions de réalisations de son projet. La description cartésienne du corps humain est conçue sur le modèle d'un mécanisme d'horlogerie. Ceci, que d'aucun interprète avec les concepts contemporains comme une *instrumentalisation* du corps, établit une *distance*, non seulement entre le corps et l'âme, mais particulièrement entre le mal du patient et le regard du clinicien. Dans ce nouveau cadre d'investigation clinique, la douleur (la souffrance) devient un indice (un signal) et la pathologie un ennui mécanique. Cette construction de savoir rend alors possible une classification des pathologies que Freud dans la distinction clinique de Névroses – Psychoses – Perversions n'a pas renié (*nicht ableugnen*).

A l'instar des Buffon, Lamarck et consort, et des classifications botaniques, minérales, physiques ; le clinicien médical devenait capable d'isoler les maladies et les organiser sériellement en liste. Ce furent les prolégomènes à la *clinique sérielle* et à la technique d'enquête qui provigne actuellement, tant dans le médical que dans le scolaire et le judiciaire – enquête policière comprise.

La médecine découvrait de nouveaux sujets d'investigation clinique, de nouveaux projets de soin, de nouvelles techniques d'investigation et d'intervention. Ainsi que le remarque Illich :

La pathologie fut placée à la place du malade, devenant de ce fait patient, au centre du système thérapeutique et soumise de plein droit, selon la légitimité de l'exercice du clinicien, à. : 1 - La vérification opérationnelle par le recours au mesures.

2 - L'étude, l'analyse, et l'expérimentation cliniques.

3 - L'évaluation conformément aux normes techniques à disposition.

Comme le note Ivan Illich, les contemporains avaient déjà tenté, sans grand succès, de faire entrer la *mesure* (*analogon* et *méson*) dans les actes médicaux. Galien enseignait que l'urine était sécrétée dans la veine cave, et que sa composition indiquait la nature (*Phusis*) du sang. Ainsi les praticiens procédaient à l'examen olfactif et gustatif des humeurs urinaires, complété par l'examen visuel à la luminosité de la lune et du soleil. L'usage de la quantification était déjà l'apanage des alchimistes précurseurs, particulièrement Paracelse**,** de l'actuelle chimie. Sur le modèle alchimiste les médecins définirent des conséquences diagnostiques et curatives des mesures qu'ils effectuaient.

Ce proto – usage de la quantification a préparé la voie à la construction de savoir médical, que les pathologies existent en elles mêmes, indépendamment de la perception qu'en ont le thérapeute et le patient.

Le recours à la statistique, à la quantification, a renforcé cette conviction. Celle-ci montrait que les maladies étaient présentes dans l'environnement et pouvaient allopathiquement attaquer et infecter les hommes.

Notons cependant que Sigmund Freud suivant en cela l'enseignement de Paracelse à l'encontre de celui de Galien, retint l'**isopathie** plutôt que l'**allopathie** comme source de désordres physiques et psychiques.

La première utilisation médicale des statistiques fut celle du Dr Cotton Malter, passé à la postérité pour la place qu'il prit aux procès des « *sorcières de Salem* ».[164].

Pourtant durant les XVIIe et le XVIIIème siècle les praticiens du soin qui recouraient à des mesures quantitatives étaient pris aux yeux de la profession pour des charlatans. Les temps changent. Autres temps, autres mœurs. *Ô tempora, Ô mores* !

Nous pouvons faire le constat que l'approche clinique a donné naissance à de nouveaux jargons sur les pathologies, jargons dont nous usons – certains disent abusons – et à une réorganisation de l'hôpital et ses rejetons institutionnels (type : CMP). Nouvelle organisation dans laquelle la didactique, la formation aux étudiants a pris une part importante. L'institution hospitalière accéda alors au rang d'établissement éducatif. Ceci n'est pas anodin au regard de la tentation d'appropriation des praticiens du soin de la clinique, eux qui ne se sont soucié de se dire qu'ils empruntaient la clinique didactique pour proférer l'investigation et l'intervention sanitaire.

Au cours du XIXe siècle la pathologie a quasi uniquement servi à classifier les *anomalies* anatomiques. Claude Bernard et ses disciples ont entrepris dans la fin du siècle de définir la pathologie des fonctions. Sigmund Freud dans cette lignée a entrepris de définir la pathologie des facultés. Il peut paraître au demeurant dommage que ses successeurs se soient trop affidés à la clinique psychiatrique, au point de déplacer la pathologie de facultés en autant de structures pathologiques que suggérait une analyse positiviste des phénomènes. Comprenne qui pourra !

La clinique, fut elle l'empan de la clinique thérapeutique n'est pas l'apanage du seul thérapeutique. Force, cependant, est de constater que le médical fut le premier à la découvrir, à la formaliser, à la mettre en œuvre en sa composition (dite) moderne.

---

[164] Malter C., *Etude de l'épidémie de la variole au Massassuchets*, publiée à Londres en 1722.

En fut il l'inventeur ? Il faudrait une étude épistémologique pour le dire. Ce qui nous est transmis sont l'archétype et le prototype hippocratique. Mais nous ne saurions émettre une analyse monade sans risque d'anachronisme. L'histoire nous le montre : en même temps que par le passé le thérapeutique ne s'inscrivait pas dans une unité d'acte et de traitement, l'alchimie a précédé et prédisposé à la chimie, le barbier au chirurgien ; l'oracle à l'expert etc. Tous ces acteurs s'inclinaient sur le cas à traiter et en avait une nomenclature. Cinq siècles avant J.C., Platon différenciait dans le rapport à la nomenclature et l'étude de faits répertoriés, l'*analogon* – le calcul du *catalogos* – l'inventaire. De même que dans son idéal du *logos* par rapport au *muthos* et à l'*epos* il privilégiait l'être au paraître (mythe de la caverne), l'intelligible au sensible, il donnait la noblesse de l'idée au calcul par rapport au catalogue. Y a-t-il aujourd'hui un clin d'œil de l'histoire, une résurgence polémique ? Il peut sembler en tout cas que la communauté (dite) scientifique ne s'accorde pas sur la conjugaison du calcul et de l'inventaire, comme naguère la croix et le croissant.

Les romanciers ont compris l'*invention polytopique de la clinique* contemporaine, eux qui ont fait se rencontrer Sherlock Holmes et Sigmund Freud dans la compétition de l'enquête. Là où je suis d'accord avec Loïck Villerbu et Sophie Baron Laforet, c'est que l'enquête ne suffit pas en elle seule, pour établir une clinique heuristique ; contrairement à ce que font pléthore de nos cousins de le Belle Province ou d'Outre Quiévrain.

Cependant elle fait partie d'un des héritages les plus importants de la clinique. A ce titre Sigmund Freud est un exemple *d'enquêteur scientifique hors pair*, notamment dans *Die Traumdeuntung - Gesammelte werk, (tome II – III, 1942*), pour autant que l'on ne réduise pas idéologiquement la capacité intellectuelle scientifique à la réalisation scientiste.

Qu'il en soit de René Descartes, Cesare Lombroso, Sigmund Freud, Claude Bernard, Il est toujours possible de les lire par leur travers et leur côté positiviste. Mais écoute - on nos patients sur leurs seuls dysfonctionnements ? Il est bien entendu possible de poser la question à l'inverse sur le côté positif univoque. La phrénologie, la clinique de Cesare Lombroso, pour aussi déconcertantes qu'elles nous paraissent aujourd'hui furent une des conditions post cartésiennes de l'anatomie somatique et de l'analyse psychologique. Elles prédisposaient à la possibilité d'envisager la dialectique de la division et la globalité du sujet, pour paraphraser le désormais célèbre séminariste. Le préfixe *ana* suppose la division qui elle même suppose, de fait, une union. Le *découpage* et la *série d'indices* concomitants à un processus sont le principe de l'analyse clinique, tant chez Freud que chez Lombroso. Que ce dernier ait hypostasié les marques extérieures, quand l'autre traquait les marques intérieures, et ait pêché

par idéalisme positiviste, n'empêche que l'un comme l'autre dans leur judéité commune ait cherché à connaître le rapport entre une potentialité (physique ou psychique) et les actes socialement exprimés et repérés. Les lectures de Jean Michel Labadie au sujet de Lombroso ou de Loïck Villerbu au sujet du médecin expert Tardieu, illustrent ce sujet du rapport de la clinique et de l'idéologie. Je reconnais aisément que je suis plus proche de l'un que de l'autre. Il n'empêche cependant que, si les diatribes sarkozistes nous font plus penser à Lombroso, on ne sait, de même que les analyses de celui-ci ont pu être récupérées par les théoriciens de l'eugénisme, si les théories de Freud ne seront pas elles mêmes récupérées par des mal embouchés de tout poil.

Il y a beau temps, de plus, que la police s'est saisie de ce que le médical avait inventé de la clinique, non seulement dans la criminalistique mais aussi dans la méthode détective. Que le thérapeutique ait le premier développé la clinique n'en fait pas sa propriété de droit.

Et plutôt que de la garder soigneusement, comme Harpagon sa cassette, peut-être serait il intéressant que dans sa participation au pouvoir modulaire elle en fasse didactiquement l'offre de construction au juridique et à l'éducatif ? Non pas pour que l'éducatif et le judiciaire fassent, comme trop souvent actuellement, œuvre de psittacisme ou d'écholalie. Mais qu'ils dégagent de leur cadre pratique une clinique qui leur soit propre Et l'on ne peut que regretter que des éducateurs ou des professionnels du droit causent la langue psy ; ou que des psys ramènent les questions de ceux-ci à leur propre jargon. Il n'y a pas d'universalité des langues, pas plus que des styles ou des codes. D'ailleurs il n'y a pas d'universalité tout simplement, dès qu'il s'agit de l'humain. Ceux qui y croient sont ceux qui croient au mythe de Babel.

C'est bien le problème politique actuel de l'idéal d'un Babel de la formation, du soin et de la sanction. Idéal auquel légitimement nous ne voulons pas coopérer. Mais devons nous pour cela nier la réalité politique à laquelle nous sommes confrontés ? Je pense que la participation et la contribution du soin et de ses différentes pratiques à la politique sera d'autant plus réalisable, si nous nous défaisons de nos propres idéaux d'universalité, tels que l'Œdipe, l'inceste, le langage, la vérité et tutti quanti. Bien sur il ne s'agit pas de les nier en ce qui nous humanise, il s'agit de prendre en compte la diversité inhérente à l'ethnicité de l'humain et de ses réalisations, comme Freud différenciait (ainsi que le fait remarquer Jean Claude Quentel) l'unicité du langage et la diversité des langues. Unicité ne veut pas dire universalité. Il faut croire que certains professionnels du juridique et du thérapeutique n'ont pas fait le deuil de porter la croix du catholicisme (*katholikos* : universel).

***13- Le rôle du thérapeute est quelque chose de mal défini*.**

Les professions de santé produisent maintenant un amalgame de services cliniques, de médecine dite scientifique, de cure psychothérapeutique, et de gestion technique de la santé publique. Les malades sont transformés en patients que la médecine teste, répare, soigne, mais surtout sont traités en administrés dont la santé est prise en charge par une bureaucratie sanitaire. L'autorité sanitaire s'est étendue à la planification généralisée des soins, à la détection précoce, aux thérapeutiques préventives (cela bien avant qu'un futur présent de la république dégoise sur le fœtus et la génétique, ne faisant qu'emboîter le pas à une doxa, que nous ne partageons pas certes mais qui nous rétribue).

« *Dans une société morbide prévaut l'idée qu'une mauvaise santé définie et diagnostiquée est infiniment préférable à toute autre forme d'étiquetage négatif. Cela vaut mieux que d'être catalogué comme criminel ou comme déviant, paresseux, tire au flanc. La médicalisation de la société industrielle renforce son caractère impérialiste et autoritaire.* »[165] et je passe ce que disait Michel Foucault sur le Bio et le psycho pouvoir.

Le législateur ne fait que répondre à ce que nous lui avons proposé sous forme d'hygiène, de tentative d'éradication de la douleur et de la souffrance ; de notre catalogue clinique toutes obédiences confondues. Il a cru, il croit à l'omnipotence et l'omniscience du thérapeute. Nous pouvons bien dire que nous sommes des *sujets supposés savoir*, nous lui rabachons dans notre jargon la *vérité du sujet*, autre forme de dire que nous savons nous occuper de la souffrance. Alors il ne fait que déployer les outils de nos prétentions : soigner la souffrance (le crime engendre une souffrance sociale, et le criminel est une personne qui souffre, prendre en charge la personne dans sa globalité etc.) Chiche qu'il nous renvoie !

Nous interprétons cela comme une instrumentalisation de notre corps professionnel, juste retour des choses, puisque le terme patient est déjà une instrumentalisation de quelqu'un qui évoque de la peine à qui on propose du soin.

Chez les grecs, l'âme n'avait pas encore divorcé du corps et si la douleur se manifestait dans le corps elle venait d'un mal extérieur d'où découlait la peine. En dépit du haut développement médical le but du médecin n'était pas le soulagement de la souffrance mais plutôt la restitution d'un équilibre.

« Therapeien, ça veut dire, bien sûr, faire un acte médical dont la destination est de guérir, de soigner ; mais Therapeuien, c'est aussi l'activité du serviteur qui obéit à des ordres et qui sert son maître ; et enfin Therapeuien c'est rendre un culte. Or Therapeuien heauton voudra

[165] Illich I.

dire à la fois : se soigner, être à soi même son propre serviteur, et se rendre à soi même un culte » [166]

La thérapie est un service, une liturgie, une cure dont l'officiant est le curé et son secret de confession. Et *therapeuien* n'allait pas sans didactique (formation, *educere* : conduire le patient, le thérapeute étant l'agent du patient – actif/passif - à sortir de ses soucis en le prenant en main. Le thérapeute ne concevait pas son art, comme l'éducateur au demeurant, sans *correction* juste (*Dikaeien* : justice, châtiment compris ; et les méthodes psychiatriques des débuts de la discipline sont là pour nous rappeler la chose). On parlait d'**emprise du thérapeute**, de main mise, d'hégémonie. *Hégémon = guide).*

Comme aujourd'hui, pour certains, le soin était une **correction d'un désordre**, d'une chute chez les chrétiens (caedere*, cide* : tomber puis tuer, qui a donné récidive, mot médical avant que d'être juridique et toujours employé en médecine somatique). Les corrections sociales actuellement proposées, aussi liberticides et déconnantes qu'elles soient, font plus preuve d'un *idéal en écho* à celui formé par le thérapeutique de la révolution industrielle, son libéralisme et son étatisme, que de tentative en rupture avec le soin socialisé. Nous n'en sommes pas coupables, mais nous en sommes quand même responsables, puisque nous en sommes héritiers. La Responsabilité, dans le sens anthropologique du terme non restreint à son acception contextuelle du juridique, est inhérente à la *dialectique de la prise et du don* qui permet la réalisation de l'héritage. A ce sujet Sigmund Freud nous rappelle l'adage de Goethe : « *Ce que tu as hérité de tes pères, acquiers le pour le posséder.* »

Nous pouvons remarquer, en ceci, que nous ne nous différencions pas beaucoup du délinquant lambda déniant la réalité à laquelle la tiercéité sociale le confronte. Nous nous considérons en rien responsable de la situation. Plus nous considérons que *l'autre est agresseur*.

Je n'apprends rien, en disant que pour Descartes la douleur est un signal, transmis à l'âme, d'une autodéfense grâce à laquelle le corps protège son intégrité mécanique. La lutte, le combat thérapeutique, contre la souffrance ne commença qu'alors que Descartes eut séparé le corps de l'âme, bâti icelui sur un modèle géométrique, de mécanique ou d'horlogerie. C'est à cette époque qu'arrivent les notions de médecine holistique (globale) et analytique (divisée-anatomique) du fait même de la notion de séparation (corps, âme) sans laquelle la notion de globalité n'a pas de sens.

C'est une autre conception épistémique et idéologique que celles de la Grèce, du monde Arabe, de la Chine, des Indes, de l'Afrique et nous continuons à la concevoir de façon

[166] Foucault M., L'herméneutique du sujet, Hautes études, Gallimard, Le Seuil, 2001.

impérialiste comme dans nos croisades, colonisations (et les Antilles ont de quoi dire à ce sujet).Le modèle cognitivo-comportementaliste et même, à moindre mesure, psychanalytique sont une émanation du *modèle impérialiste occidental*.

14- Mythes et thérapeutique

Comme nous le savons, les années qui précèdent et suivent immédiatement la révolution française ont vu naître deux grands mythes aux polarités opposées :

1-le mythe d'une profession thérapeutique (et juridique) organisée sur le mode de la cure du clergé, avec la cellule monacale comme parangon hospitalier et carcéral, investie de pouvoirs, au niveau du corps individuel et du corps social, semblables à ceux que le clergé exerçait sur les âmes.

2- Le mythe d'une disparition de la maladie et de la souffrance, dans un milieu corrigé et sans cesse surveillé. Le thérapeutique se défiant de la souffrance comme l'ecclésiastique se méfiait de la jouissance. La référence lacanienne de la jouissance reste éminemment chrétienne en ce sens ; d'ailleurs elle évoque à partir de la folie de la psychose une dérégulation.

Est-ce pour cela que l'on rencontre nombre de peine à jouir dans notre profession ? En tout cas il y a comme un relent du curé dans les professionnels de la cure, dont nous faisons partie. Quand tout à coup semble surgir un autre impérialisme, juridique celui-là, qui nous menace. C'est peut être une bonne chose paradoxalement, car cela nous oblige à réfléchir sur nous-mêmes. Imaginons donc le judiciaire comme *caisse de raisonnance* de l'implication politique du soin.

2) Un couple ou une couple ; aller de concert ou aller de conserve.

21- La notion de couple

Si l'on analyse le rapport de couple (la conjugalité) entre thérapeutique et le juridique, qu'en est il de la notion de parité, d'égalité ? Je ne ferai pas injure au lecteur, en énonçant la différence sémantique que fait la langue française entre *un couple* et *une couple*. Le mot couple (*copula* : que l'on rencontre dans la copulation sexuelle, mais aussi en rhétorique aristotélicienne : *Sujet, Copule, Prédicat*) a :

-Soit, le sens de paire unie (indissociée) : une couple de bœufs ;

-Soit, le sens de réunion (dissociable) : un couple, homme et femme.

- De même *aller de concert* suppose un accord, une articulation (un contrat, décontractable, aliénable, consentement).

-Quand *aller de conserve* implique constituer un ensemble, une unité indissociable, inaliénable, comme lorsque deux navires voguent de conserve, deux bœufs marchent de conserve sous le joug (servitude, soumission).

Dans l'alliance conjugale, on retrouve souvent ses deux positions de l'unité ou du contrat. Les protagonistes ne sont pas forcément, loin s'en faut sur la même longueur d'onde. L'écart vient de la différence entre celui qui conçoit l'unité comme inaliénable et l'autre comme décontractable (aliénable). La més-entente, rarement cordiale, entraîne des agis dommageables, que d'aucun expert en *Coutanceries* (comme le nomme Bruno Gravier) appelle violences conjugales.

Dans le couple Santé – Justice, il me semble que nous avons à faire avec ce malentendu, dont l'une et l'autre des parties sont responsables. Il est remarquable que le juridique semble vouloir, en de nombreuses situations, faire voguer la couple de conserve, quand le thérapeutique montre son désir que le couple marche de concert.

Ceci à l'excès dans les deux cas : excès de désir de *fusion* et excès de désir de *séparation*, avec comme objet écran (pour parler comme Freud) la correction du désordre qu'il soit somatique, psychique, social.

On peut s'autoriser à penser (comme le disent les politiciens mal embouchés de tout bord) que ce qui émerge dans cette situation éminemment politique est celle du consentement. Ce qui n'est pas sans nous rappeler la déclinaison du terme en d'autres situations : consentement de la victime, consentement au soin, consentement au châtiment etc.

A ce propos il serait quand même temps que nous cessions de confondre *consentement* et *assentiment ; acception* et *acceptation ; décence* et *licence*. Ainsi le consentement renvoie anthropologiquement, comme le dit mon maître Jean Gagnepain, à la convention et au contrat. L'acception d'un mot renvoie au fait qu'entre interlocuteurs nous participions d'une convention du vocable, qui peut avoir d'autres sens dans d'autres situations que dans la quelle nous nous trouvons.

Nous contractualisons le mot, momentanément, faisant fi de la polysémie de tout concept et du malentendu inhérent à tout échange. L'acception d'un concept (d'un mot) ou le consentement lors d'un contrat de mariage, d'un contrat d'assurances, d'un contrat notarial, renvoie au même principe.

Consentir n'implique pas forcément accepter en toute connaissance de cause les termes d'un contrat ; consentir implique participer bon gré, mal gré à une convention. Très souvent nous

consentons paradoxalement dans le malentendu, sans véritablement vouloir, sans véritablement accepter, assentir. La preuve est que je ne connais pas beaucoup de personnes ayant signé un contrat d'assurances qui l'aient lu en entier et compris. Si ce n'est du contrat c'est alors de l'acceptation sous contrainte. Attendu aussi que la langue notariale est souvent aussi incongrue pour le français, dit moyen, que le serbo-croate. Et que dire des jargons thérapeutique et juridique qui demandent au patient et au justiciable de consentir au soin et au châtiment.

« *C'est le consentement qui fait le mariage* », rappelle Jean Verdon[167]. Mais le consentement en sa référence de contrat s'inscrit non seulement dans la parité instituant la conjugalité, mais aussi dans son réciproque dans l'institué de l'héritage inhérent à la parentalité. Ainsi, jusqu'à peu, le parent avait de manière unilatérale la propriété du consentement. Les parents pouvaient *exhéréder*, nous dirions aujourd'hui déshériter, les enfants sans consentement d'iceux. (Héritage de *hoir* du latin *herem, heres, heredis* – héritier, héritage, déshérence).

Qu'en serait-il si nous exigions du thérapeute et du magistrat, ce que nous demandons à *l'auteur d'agressions sexuelles*, de reconnaître l'imposition et la sujétion qu'il a imposé à celui que nous dénommons victime (souvent, il faut le reconnaître à juste titre. Autre manière de dire que notre discours est alors légitime). Je fais le pari (pas pascalien celui-ci) que nous aurions des discours de banalisation et de minimisation, de la part des thérapeutes et des juges, qui n'auraient pas grand-chose à envier à ceux de nos patients. La paille et la poutre parabolait un certain !

Nous, thérapeutes, sommes comme l'hôpital se moquant de la charité lorsque depuis des lustres nous hospitalisons sous contrainte, et que nous regimbons contre l'imposition de notre conjoint juridique. Bien sûr l'expérience nous amène à savoir que le soin sous forme d'obéissance et de soumission, comme le fait remarquer fort justement Catherine Paulet, est une mal-adresse, comme l'est l'acte juridiquement déviant d'un impétrant (*im-patrare* : en position paternelle d'hégémonie, que la langue française va transformer en *bénéficiaire*) se moquant du consentement et de l'assentiment de la victime, comme de l'an quarante.

[167] Verdon J., La femme au moyen-âge, éd.Jean Paul Gisserot, 1999.

22- Le lien Santé Justice et un de ses objets communs : le cadavre

Nous sommes légitimement fâchés devant les ukases législatifs qui veulent transformer le soin en contrôle *Orwellien*. Mais nous refoulons, comme disait Sigmund Freud, notre participation à l'érection de l'impérialisme sanitaire et notre lien séculaire avec le droit.

Ce lien entre le thérapeutique et le juridique ne date pas d'aujourd'hui. Déjà dans les temps antiques, le médical et le juridique étaient intriqués dans le politico-religieux, comme nous le rappelle le psychiatre Philippe Rappart[168], citant cette maxime dans la Bible, *livre de l'ecclésiaste* : « *Que celui qui a fauté (péché) contre son dieu (le seigneur), qu'il tombe au pouvoir (mains) des médecins* ». Comme nous pouvons le voir, le débat sur *l'irresponsabilité pénale* (art 64 et 122-1) ne date pas de la dernière averse, validant en cela le concept d'*inactualité* proposé par Loïck Villerbu.

Le péché était conçu, puis je me permettre de le rappeler, comme dû à la chute adamique. Et comme le faisait remarquer Jean Gagnepain, il y aurait beaucoup à dire sur l'analogie religieuse du péché originel (la faute originelle) et l'*Urzene* freudienne, la célèbre scène primitive. Les notions médicales et pénales de récidive ou de rechute en français côtoient ici l'allemand *rückfälligkeit* (de *fallen* tomber, comme le *caedere, cide* latin, le *choir* du vieux français).Il n'est pas que le mot récidive qui marque le lien Santé Justice, le mot *peine* par exemple est d'abord en référence de la souffrance (faire part de sa peine ; *pain* en anglais). Le concept actuel flou et surdéterminé de passage à l'acte, utilisé à l'envi par les praticiens du soin ou de la sanction, en est une autre illustration.

Le cadavre (*soma* dans la distinction grecque du *Thumos* et non comme aujourd'hui de la *psukhé)* est repassé dans le champ du juridique après un détour par le thérapeutique. La nouvelle image occidentale de la mort[169] portée par le thérapeutique a ramené le cadavre au corps médical, puis au corps du délit.

Jusqu'à ce que les historiens de la médecine appellent la *séquestration thérapeutique*, le cadavre avait été considéré comme distinct de toute autre chose : on le traitait quasiment à l'égard d'une personne. La loi lui reconnaissait un statut, le mort pouvait poursuivre et être poursuivi en justice. Les poursuites criminelles contre les morts étaient courantes, et le cadavre pouvait subir la potence, la décapitation etc. Le mort pouvait être cité comme témoin (*testis* qui a donné *tiers*). Les veuves avaient licence de répudier le défunt époux. L'apparition de la notion de *mort naturelle* par l'emprise et la science thérapeutiques a privé le cadavre de

[168] Rappart P. La folie et l'état
[169] Cf. la pensée de Philippe Ariès.

la majeure partie de son statut légal. Les évidences d'une époque, d'un lieu, d'un climat social sont relatives, et notre époque ne contrevient pas à cet axiome. Pourtant nous cherchons mythiquement à ramener la réalité à nos constructions, en les pensant éternelles, universelles. En ce sens l'universalité de l'Œdipe freudien ou de l'inceste est aussi pertinente que notre conception actuelle du cadavre. Ce qui en l'occurrence ne veut pas dire qu'il faille jeter le bébé avec l'eau du bain, et ne pas reconnaître l'indéniable heuristique de la psychanalyse.
Cela veut dire qu'à mon avis Freud fut et serait aujourd'hui beaucoup moins dogmatique et doctrinaire que le sont certains de nos collègues. Claude Balier n'est évidemment pas à ranger du côté des contemplateurs du dogme.Les notions de récidive, de *déviance*, ont toujours fait partie des nomenclatures du couple Santé – Justice, voire du trio Instruction – Santé – Justice, ce dans ses formes cléricales ou laïques. Comme le dit Ivan Illich : « *La définition de déviance varie d'une culture à l'autre. Ce qui dans l'une est une maladie peut être un crime, manifestation de sainteté ou péché dans une autre. L'attitude en face de la déviance varie également d'une culture à l'autre. Le même symptôme peut exclure un homme de la société, soit qu'on l'exécute, qu'on l'exile, qu'on l'expose, qu'on l'incarcère, ou qu'on l'hospitalise, ou bien attire sur lui le respect, les aumônes ou les subventions.* »
Aussi considérer unilatéralement que tel objet social est nôtre, ou nous est étranger, parce qu'il se présente *hic et nunc et sic* dans notre actualité, montre une inanité épistémologique et clinique, dans le sens noble du terme. Il ne s'agit pas de rendre les thérapeutes érudits, mais intelligents en les dégageant de leur focalisation corporatiste.

Toutes ses réflexions qui me viennent, *sui généris*, ne sont pas exhaustives mais partielles et partiales. Elles m'incitent simplement à dire qu'il nous faut :
-1- Faire le ménage dans nos *écuries d'Augias.* Analyser la situation en perspective, tout en gardant la focale sur l'actualité pour ne point nous disperser.
-2- Penser l'alliance comme principe et comme réalisation polymorphe selon la situation, les -circonstances : quelles soient, l'alliance conjugale, l'alliance familiale, l'alliance institutionnelle (thérapeutique – juridique), dans le soin (l'alliance Thérapeutique telle qu'en parle Bruno Gravier à la suite d'Alexander et autres psychanalystes froqués ou défroqués).
-3- De réfléchir en perspective à la notion *d'emprise subie ou agie* ; à l'*insu* de notre plein gré, comme l'assertait en toute candeur le coureur cycliste Richard Virenque. Insu qui est il utile de le préciser est la traduction littérale d'*Unbewusst(e)* que Freud a repris à Schopenhauer, que nous dénommons *inconscient*. D'étudier la tentative hégémonique du juridique à l'aune de l'hégémonie sanitaire du thérapeutique dans notre société.

3) Quelle Emprise.

Rappelons ici que hégémonie qui vient du grec *hêgemonia* signifie suprématie. L'hégémonie et son corollaire l'emprise rendent compte du rapport tutélaire lié à l'*hêgémon - hêgémononikos* qui lui signifie guide. *Hêgemonikon* avait pour acception la *partie maîtresse de l'âme*, la *psukhé* ; *psukhé* qui ne correspond pas, est il utile de le rappeler, ni à l'âme chrétienne ni à la psyché de nos baratineurs actuels.

Ce guide renvoyait chez les hellènes au père – *pâter* –qui donnera le *pater* latin (le célèbre *Nom du Père* lacanien en quelque sorte); mais aussi et surtout à celui qui est en position d'*educere* (prendre en main, se prendre en main – *emprise* - sortir ou aider à sortir d'une situation de dépendance à l'égard de soi-même).

31- thérapeia et hégémonia

Les figures hégémoniques étaient notamment le *philosophe* et le *thérapeute* dans le soin de l'âme. Pour entendre cette désignation il faut se dégager de notre dénotation actuelle de ses deux termes. Le philosophe hellène est autant dans une position scientifique de *mathesis*, *mathématisis* (déjouer la nature) que d'accompagnement de *Thérapeia* (prendre soin de soi - *Epimeleia heautou* – avant de, et pour s'occuper de l'autre. Avoir le culte – sans connotation narcissique ou religieuse – de soi et de l'autre ; opérer une conversion de soi).

Au demeurant il convient, dans une exigence de traduction, de différencier, même s'ils s'y réfèrent, les termes hellènes et contemporains de thérapeutes. Ce qui doit nous amener à plus d'humilité quand à l'acception du terme *thérapeute* qui est une réalité relative bien éloignée d'une quelconque vérité corporatiste.

(*Thérapeutes* le notent Michel Foucault, Jean Pierre Vernant et consort, était aussi le nom de compagnons faisant partie d'une confrérie religieuse – une Hétaïrie – dont Philon d'Alexandrie rapporte l'ontique et l'éthique proches de la secte des esséniens. Entendre ici secte au sens étymologique et non sous le vocable actuel trop restrictif, voire désuet).

Que se soit dans la Grèce antique pré et post socratique le thérapeute était un médecin qui ne réduisait pas son office au corps (*soma* = le cadavre ; cf. Iliade et Odyssée). Le lieu, aujourd'hui nous parlerions de cadre thérapeutique, de son action –*tekhnê,* était le - *iatreion* – *dispensaire* du corps et de l'âme.

Les grecs d'alors auraient pris le vocable de *psychothérapie* pour une blague au mieux, un pléonasme de béotien ou d'inculte au pire. La notion de psychosomatique n'aurait pas eu plus grâce à leurs yeux puisque dans la Grèce antique l'âme n'avait pas divorcé du corps comme suite à l'épistémé cartésienne, pas plus que la douleur de la blessure.

La distinction freudienne – *réalité physique/réalité psychique* – pourtant pertinente qu'elle soit dans notre doxa, eut été considérée comme une discordance ou dissonance cognitive, pour parler comme les impétrants d'un *logos* mal compris. La *Phusis* (nature) se distinguait soit de la *mathématisis* -calcul, soit du *Nomos*- loi, mais en aucun cas de la *Psuké*, qui elle regroupait le *soma*, le *Thumos* (et l'*eputhumia*), et la *Pneuma*- souffle –esprit.

Ceci nous amène à être vigilant sur les réalités que nous semblons partager, et dont la clinique nous rappelle sans cesse l'*hétéronomie* et *l'hétérolalie* auxquelles nous nous confrontons ; que certains essayent de réduire mythiquement. Ceci est valable, aussi bien entre les hellènes et nous, mais aussi dans notre actualité institutionnelle entre le médical et le judiciaire, et plus particulièrement entre le thérapeute et le patient.

L'*hêgemon* a donné les termes de *Duce – Duc- Führer* (de *fahren* = conduire) etc. utilisé certes par et pour des despotes mal embouchés, mais qui est aussi toujours utilisé dans les églises pour parler du serviteur divin, en la figure du Christ – *Chrêsis* = le service. *Chrêsis* comme principe, dont la *liturgie* est la réalisation, qui donnera le principe du *Munus* et ses réalisations les *munéra* en latin ; que nous retrouvons dans communion, communauté, rémunération etc.

Cette réflexion sur l'hégémonie, et l'emprise, comme support d'éducation nous incite à une pensée dialectique où se pense le principe et ses manifestations. Ce n'est que dans sa réalisation et le regard que l'on porte dessus que le principe hégémonique est positif (éducation –*educere*) ou péjoratif (emprise morbide – *seducere* – séparer des autres ; *alienatio*).

- Emprise et Pathologie : principe – manifestations, processus – phénomènes

Analyser le rapport *principe – manifestations*, *processus – phénomènes*, qu'en fonction d'un point de vue focalisé (positif ou péjoratif), ne fait guère avancer, semble t'il, les dites sciences humaines.

Ainsi malgré le talent d'un Roger Dorey, restreindre l'emprise au pathologique sous ses formes perverses et obsessionnelles, ne permet pas de distinguer le principe normal de l'emprise, de sa réalisation dans le pathologique.

Cela ne permet pas de se poser ces questions toutes simples :

-En quoi se distinguent le mode paternel de guidance et le mode pathologique de guidance ?

-Peut-on faire équivaloir Mode pathologique de guidance - d'emprise et guidance - emprise pathologique ? Peut-on parler d'emprise pathologique scientifiquement ?

-Y a-t-il au niveau de la réalisation du principe d'emprise une différence entre le névrosé, le psychotique et le pervers, pour reprendre la distinction freudienne ?

-Et si oui est-ce une spécificité de l'emprise elle même, ou une spécificité structurale formalisée dans et par les névroses, les psychoses, les perversions ?

Ceci de la manière identique, en se mettant à distance de la pratique focale- en se déplaçant, se décentrant, où l'on pourrait questionner le rapport entre le vol et le vol pathologique ; entre le jeu et le jeu pathologique.

Si nous faisons l'hypothèse que le vol rend compte de la dialectique de la prise et du don : le vol en lui-même n'est pas pathologique, mais peut se rencontrer dans les pathologies émanant de la structure qui nous rend capable de propriété, de nous approprier- de prendre et donner/transmettre. Alors il est possible d'affirmer qu'il n'y a pas de vol pathologique, pas plus que d'emprise pathologique, mais des malades ayant de mêmes conations que le quidam, que leur pathologie connote péjorativement. Ainsi des pratiques similaires dans la séduction amoureuse et la séduction perverse, n'auront évidemment pas le même retentissement pour le *baisé* du pervers.

Postulons que ce qui fait pathologie, et est pathologique, n'est ni la séduction, ni l'emprise, ni le vol, c'est le rapport défaillant à la structure ; comme il n'y a pas de conduite alcoolique, mais une personne conduisant en état d'alcoolisation proscrit par le code de la route. L'adage marxiste : « la propriété c'est le vol » était beaucoup plus fin et rendait compte de la sériation dialectique d'un même principe, celui de la propriété, où le vol était une des réalisations de la prise ; l'héritage étant une autre réalisation.

D'autre part, la réunion névrotique et perverse de l'emprise chez Roger Dorey, ne distingue pas ce que fait quotidiennement le notaire quand il différencie la propriété et la jouissance (usufruit). On peut être propriétaire sans avoir l'usufruit de la propriété. Inversement on peut jouir d'un bien qui ne nous appartient pas. Il est vrai que la psychanalyse en assujettissant le désir à l'altérité, ce qui c'est exact se passe dans la normalité – mais pas dans la pathologie, n'a pas aidé Dorey dans sa clinique de l'emprise et son rapport à la pathologie, sa clinique aussi fine soit elle.

Le névrosé peut jouir de l'emprise, de la propriété de l'autre, sa problématique est celle de l'ordre de la passion et non de l'ordre de la possession. La problématique de la possession est celle du psychotique du pervers. De ce fait la *passion névrotique* réalisée dans la dialectique *jouissance/souffrance* sur le lieu de la possession, qui elle pourtant n'est pas inhérente à la

pathologie du névrosé, aura l'apparence de l'omnipotence. (La *toute puissance*, pour parler comme Mélanie Klein et Sigmund Freud).

Le pouvoir – *posse - potens* est la problématique du père, et Jacques Lacan ne s'y est pas trompé quand il a évoqué pour le psychotique *la forclusion du Nom du Père*. C'est bien d'ailleurs la question psychotique (ou pour parler comme Balier, la *perversité sexuelle*) inhérente au *posse-potens* que nous renvoient nombre de violeurs dans leur mutualité personnelle de toute-puissance (*omnipotens*) et d'impuissance (*impotens*). L'autre repéré souvent en écho à leur propre vulnérabilité leur permet d'agir par l'omnipotence, leur propre impuissance, leur propre impotence.

Cette analyse de la propriété en son versant pathologique éclaire ou est éclairée par la maxime de Johann Wolfgang von Goethe, cité plus avant : « *ce que tu as hérité de tes pères, acquiers le pour le posséder.* » Si l'on suit l'hypothèse d'une dialectique en panne du pouvoir, posséder par omnipotence pour pallier à sa propre dépossession et impotence, il est possible de formuler que le malade dans ce cas précis n'a pu acquérir l'héritage pour le posséder ; la possession de l'autre est alors le *recours* contre l'emprise subie d'un héritage qu'il ne peut transformer, résilier et faire sien. Cela évidemment fait écho à la formulation de Claude Balier de *recours à l'acte.* Autrement dit : prisonnier de sa *déshérence* (cf. exhéréder) il compense son aliénation par l'expression de la *déhiscence émotionnelle*, comportementale et violente ; il compense son défaut d'appropriation possédant l'autre, miroir fallacieux de lui-même. Nous reprenons la notion de *déhiscence* à Bruno Gravier.

Ceci dit, nous pouvons rencontrer des *plénipotentiaires* oeuvrant dans le milieu politique – juridique – thérapeutique – didactique. Le *plénipotent* (iaire) a le même usage du pouvoir que l'omnipotent pathologique sans pour cela être manifestement morbide.

La question du névrosé et au demeurant du psychopathe, selon la classification médiationniste, est celle de leur mutualité continence/incontinence (*continens* : qui se refrène). La structure de la *Potence* (du pouvoir, de la possession) n'est pas la structure de la *Continence* ou de la *Tempérance* (de la maîtrise, du contrôle). Sans doute pour être plus précis pourrions nous parler de la polarité tempérance – intempérance, dans la mesure ou l'animal est capable de contention, quand l'homme transforme cette contention en la règlementant. (*temperare* : (régler, équilibrer ; *temperantia* : mesure, modération).

Qu'elles se rejoignent dans nos conations ne font pas qu'elles coïncident. Par contre l'une peut avoir incidence sur l'autre. De cette incidence vient sans doute les confusions cliniques exprimées par Roger Dorey en ce qui concerne l'emprise. Ne soyons pas intolérants, nous-mêmes en faisons, soyons simplement exigeants dans la clinique.

- Mal-adresse et écho de vulnérabilité

Dans les cas cliniques (découpage, liste sériée) présentés, on peut cependant repérer une similarité : la *mal-adresse*. Et l'on peut faire par le jeu de mot (le *Witz* freudien) un lien entre la *mal-adresse* psychotique ou perverse dans l'omnipotence/impotence, et la *maladresse éthique* (à différencier bien sûr du manque de dextérité technique) du névrosé ou du psychopathe dans la continence/incontinence.

Il convient, semble t-il, de ne pas raccrocher la maladresse au seul pathologique, tant on peut la rencontrer dans le quotidien du couple (fut il thérapeutique/juridique) quand l'interlocution fait défaut. Dans les deux cas, normal (syncratique) ou pathologique, nous pouvons remarquer un *écho de vulnérabilité*, passager et *critique* dans le normal, mimétique et *morbide* dans le pathologique (comme le fait remarquer le psychiatre Walter Albardier).

- L'exemple du couple Déni - Traumatisme

Cet écho de vulnérabilité est manifeste dans l'appropriation de la *situation vulnérante* et dangereuse entre l'agent (actif) et le patient (passif, celui qui subit la situation). L'agent souvent est nommé agresseur et le patient souvent est nommé victime. Ce qui est remarquable est qu'à cette dichotomie agresseur – victime correspond une autre dichotomie *Déni – Traumatisme*.

Pour avoir échanger avec les uns et les autres (victimes et agresseurs) , certains ayant au cours de leur histoire renverser les rôles, dans un sens ou l'autre (un agresseur pouvant devenir victime comme une victime devenir agresseur) l'un comme l'autre ne décollait pas de l'état de sidération engendré par l'éprouvé de la situation ; l'un dans la *plainte*, l'autre dans la *revendication* que l'on nomme d'une façon indéterminée déni. Indéterminé ou surdéterminé quand l'on ramène le vocable à l'exégèse freudienne de la distinction *verleugnung – verneinung*. (Déni – Dénégation) sans développer ce que nous permet la pertinence clinique de cette dissociation. D'ailleurs le déni et le trauma, marques de la sidération renvoient eux aussi à la mal-adresse. Les formes du déni sont en plus souvent pris pour de la mauvaise foi, ce qui peut être le cas admettons le.

Le regard du témoin (*Testis* – tiers), fut-il thérapeute ou magistrat, formalise l'état – le statisme des statuts dans la situation. En inversant celui-ci, nous pourrions très bien énoncer, avec un brin de provocation, que l'agresseur est traumatisé par la sidération de la situation agie, au sens où il en reste fixé – stratifié, quand la victime elle est stratifiée dans et par la situation subie, mécanismes de défenses du déni et du clivage compris.

D'autre part, le fait que le thérapeutique s'occupe du morbide et du pathologique, quand le juridique en sa version pénale s'occupe du délictueux et de l'infraction, amène à surdéterminer et restreindre l'acte événementiel en son versant dramatique, péjoratif.

Pourtant nombre de philosophes, comme Michel Onfray le relate avec talent, ont connu des évènements, pour certain un évènement, qui transforment avec soudaineté – sidération – leur vie et leur pensée. Cet évènement est dénommé *Hapax* (*hapax logomenon* – chose dite une fois). Et que dire des éprouvés des mystiques, des révélations mises au compte du divin, des apparitions que d'aucun rationaliste stigmatise aujourd'hui comme hallucination ? Ils seraient bien surpris ceux qui ont vécu de telles situations sidérantes d'être désignés comme victimes ou comme déviants ; fut-ce dans la folie. Nous ne sommes pas au bout de nos peines et de nos joies de l'analyse qui, pour paraphraser de nouveau Freud, n'est jamais finie.

Là n'est pas le lieu pour le développer, mais en même temps que d'interroger l'insu (la dynamique inconsciente) du déni, il serait, sans doute, heuristique de déconstruire cliniquement, de faire *l'analyse du corps du déni* comme on fait *l'anatomie du corps du délit,* si je puis me permettre l'analogie mythique et sémantique.

Ainsi l'explicite de la négation peut renvoyer comme l'exprimait Freud à la question implicite de l'appropriation, de l'acception (potence ou impotence que ce soit du Phallus ou tout autre mode de possession), ou du vouloir, de l'acceptation (continence ou incontinence dans la situation vulnérante). Mais là encore il s'agit de ne pas renvoyer toute déviance ou déviation au pathologique fut-il celui du fétichiste, clivage et déni compris.

L'adresse et la mal-adresse de la négation peuvent renvoyer à la contradiction (*Widerspruch*), à la contestation (*Bestreitung*), au désaccord (*Misstimmung*), au désaveu (*Verweigerung* ou *Verwerfung*), au reniement (*Verleugnung*). Modalités de négation où est interrogé le *consentement* du sujet à l'acception de nos dires, de nos conventions. Il peut contester, ne pas consentir à l'acception commune, par <u>*Alexicénie*</u> – de *Koïnos- Coenos* en latin *Communis* : commun (proche de *l'hallucination négative*, pour reprendre la formule d'André Green). C'est le cas de personnes qui, pour le dire communément semblent, pour l'interlocuteur, ne pas s'apercevoir de la situation présente. Ce qui faisait se poser cette question triviale à un infirmier du Smpr de Rennes : « *Il est con, ou il me prend pour un con ? Ou bien il ne se rend pas compte que je suis là.* »

Dans ce cas l'alexicénie se définit dans le contexte de la relation, à l'instar de la *déliaison* freudienne (*Entbindung*) de la représentation et de l'affect, par non lecture (alexie) du communautaire (*Cénie*, d'où la célèbre Cène christique, de *Koïnè* – assemblée).

Nous pourrions ici jouer de l'étymologie. En effet si alexie renvoie au déficit de lecture, il renvoie aussi et surtout au sens grec d'*Alex* qui signifie *défense* et *mise à part*, que nous retrouvons dans Alexandre (*Alex –andros* : celui qui est à part et qui défend l'homme ; d'où le célèbre Alexandre le Grand). Ceci devrait inspirer et a sans doute inspiré la psychanalyse dans ses trouvailles heuristiques de clivage (séparation – division du sujet –mise à part ou en aparté) et des mécanismes de défense.

L'alexicénie est à notre avis à mettre en relation avec l'épicènie des noms du Père et du Pair que nous avons évoqué dans la partie concernant la question de la non spécificité de la criminalité féminine.

L'alexicénie peut être un effet d'une pathologie de l'échange, mais elle peut être aussi un effet du *malentendu* inhérent à la communication. Alexicénie, malentendu et leur corollaire l'*ambivalence* peuvent se rencontrer dans la réalisation pathologique, mais pas uniquement ; l'ambivalence est inhérente à la Personne, comme la polysémie liée à l'impropriété du Langage. N'est ce point un effet du malentendu et de l'alexicénie que l'on rencontre dans la relation en écho du Thérapeutique et du Juridique, quand nous avons l'impression que le magistrat n'entend pas l'acception des énoncés du thérapeute ?

L'adresse et la maladresse de la négation peuvent aussi renvoyer à la problématique non plus de la langue mais du discours ; non plus au complexe de l'interlocution mais à celui de l'interdit (sans calembour du type inter-dit). C'est le dit, pris dans l'incidence du vouloir, de l'acceptation ou de son corollaire le refus. La maladresse dans la négation renvoie alors à la réfutation (Widerlegung*)*, le refus (*Versagung*, qui correspond aussi au concept psychanalytique de frustration), le démenti (*Verleugnung*). Ce dont il s'agit, n'est pas d'être en désaccord ou contradiction ou contestation d'une convention, c'est le refus ou la non acceptation, qui côtoient le *je ne veux pas* : voir, reconnaître du *Refoulement* freudien – *Verdrängung*. La déliaison dans ce cas renvoie à refuser la réalité de la situation, non plus dans ses conventions, mais dans ses autorisations, son *habilitation*. Nous pouvons rencontrer des refus par <u>*Alexicritique*</u>, ou si l'on préfère non lecture, ou mise en aparté défensive, de la volonté – de soi ou de l'autre- de *Krisis* – jugement ; en latin *Interpretatione* ; jauge, mesure, estimation, interprétation de la situation. L'Alexicritique n'est pas plus de l'ordre du pathologique que ne l'est l'alexicénie, mais comme celle-ci, elle est manifestement critique.

Cette problématique de la l'autorisation (*acceptation*) et son corollaire *l'amphibologie* (l'hésitation, la double direction) se rencontre dans la pathologie névrotique, mais aussi dans le quotidien de l'expression, à l'instar du malentendu et de l'ambivalence pour le consentement. Le refus peut bien sur avoir une incidence sur la conjugalité et l'échange en

général sans pour autant y être inhérent. Dans ce cas ce n'est pas le déni d'altérité qui est en question, mais la dénégation de la situation, que l'on restreint souvent à la mauvaise volonté, au mensonge.

Pour plus de clarté synthétique, voici deux tableaux comparatifs. Le premier monolingue et le second trilingue (Français – Allemand – Anglais).

Tableau n° 18 : Comparaison entre la Légalité et la Légitimité

	Sociologique ***Légalité*** **Rechstellung** **Legality** Langue – échange du dire Interlocution Communication ***Traduction*** Compréhension - Malentendu Ambivalence	***Axiologique*** ***Légitimité*** **Berechtigung** **Legitimate** Discours – manière de dire Interjection Affirmation – apophantique ***Interprétation*** Appréhension - Refoulement Amphibologie – hésitation Equivoque
Accord ***Lien***	***Consentement*** **Be-Einwilligung** **Consent** ***Acception*** **Bedeutung** **Sense** En accord Transaction **Contrat** ***Convention***	***Assentiment*** **Einwilligung** **Assent** ***Acceptation - Agrément*** **Genehmingung** **Acceptance** D'accord Approbation **Décision** ***Habilitation – Autorisation*** **(Accréditation)**
Négation	***Contestation*** Contradiction **Widerspruch – Misstimmung** **Bestreitung** **Dispute - Contradiction**	***Protestation*** Interdiction – Réfutation ***Ressentiment*** **Widerlegung** **Refusal - Protest**
Rupture	***Sédition*** ***Partition*** ***Désaveu*** - Singularisation **Verwerfung - Verweigerung** **Disavowal**	***Renoncement*** ***Rationnement*** ***Refus*** - Frustration **Verzichtung – Versagung** **Renunciation**
Déliaison critique	***Alexicénie*** Oblitération de l'altérité Incompréhensibilité **Unverständlichkeit** **Incomprehensible** **Inaccessible**	***Alexicritique*** ***Refoulement*** de l'affect Insensibilité **Verdrängung** **Repression**
Déliaison pathologique	***Anomie*** **Sociopathies** ***Déni - Reniement*** ***Forclusion*** de l'altérité **Verleugnung** **Denial**	***Adicée*** **Axiopathies** ***Dénégation*** ***Démenti*** du ressenti (ment) **Verneinung** **Negation**

Reste que la traduction française de la *Verleugnung* ne permet pas de préciser la distinction entre le *démenti* comme refus d'une convention ou comme *reniement* d'une convention (cf. *sein Vaterland verleugnen* – renier sa patrie, sa communauté). Le reniement est le contraire du consentement - acception quand le démenti est le contraire de l'affirmation – acceptation.

L'écho de vulnérabilité de la structure de l'une ne correspond pas à l'écho de vulnérabilité de l'autre. On réalise une mal-adresse par alexicénie et reniement inconscient. On réalise une maladresse par alexidicée et démenti, tout aussi inconscient. Dans le deux cas, pathologie ou non, on trouve du clivage, d'un côté une *division du Sujet* pour paraphraser Lacan, de l'autre une *division du Projet*, l'un et l'autre inhérents à l'humain quand ils sont acculturés. Ceci vient surenchérir la dissociation de la propriété et de la jouissance, de l'être et du désir.

Il est malgré tout, des contradictions, des contestations, des reniements conscients et consentis, au su de la Personne ; comme il est des refus, des réfutations et des démentis conscients et assentis, volontaires. La négation exprimée ne nous donne pas d'emblée la clef de **l'intrigue de l'histoire** ou de l'**énigme de l'acte**.

La clinique analytique au sens que nous a transmis la naissance de la clinique médicale, doit nous permettre d'analyser le *corpus de la négation*, comme la clinique anatomique permet celle du *corps du cadavre*.

Comme le dit l'historien épistémologue Paul Veyne : « *Les choses, les objets, les faits, les évènements n'existent pas en soi, ils ne sont que les corrélats d'une pratique.* »

L'emprise thérapeutique n'est pas à dénoncer *stricto sensu*, mais à prendre en compte pour nos actions à venir. Nous pourrions dire la même chose en ce qui concerne la propension hégémonique actuelle du juridique comme principe. Les principes judiciaires et sanitaires ne se réalisent pas hors du politique. A la surmédicalisation post révolutionnaire fait écho la sur-judiciarisation occidentale avec les avatars qui s'en suivent dont les *plaintes - à l'envi* du dolent et l'*obligation - en série* du juge font partie. Il en est socialement du soin obligatoire comme de l'enseignement obligatoire. Avant que de le réfuter ou s'y accorder, il faut semble t-il en faire l'analyse. Analyse qui ne peut commencer que par un recensement, un inventaire, une enquête scientifique comme le prônait Sigmund Freud dans l'analyse des symptômes afin d'en dégager le principe, la problématique sous jacente à la variabilité de ses réalisations, de ses conations pour paraphraser Aristote.

Le développement de la clinique de nos prédécesseurs doit nous aider à réfléchir autrement qu'en miroir (*Mimésis*) et raisonner, autrement que comme les cloches de l'église, sur le malentendu du couple Santé Justice.

32- L'édification de normes éducatives, sanitaires et pénales

Il n'est pas anodin de remarquer que l'éducatif, le thérapeutique, le juridique fonctionnent de conserve (plus que de concert) en ce qui concerne la question de la norme socialisée, du normal, de la normalisation de l'emprise et ses corollaires de moyenne et de standardisation.

- L'académie c'est là qu'a des croûtes (et de vieux croûtons) Pierre Desproges– le tribunal des flagrants délires.

A l'instar de l'acception conceptuelle, la doxa, les valeurs sociales dites dominantes n'échappent pas à la politique, à la légalité. La montée et l'expansion des Etats Nations ont accélérés la force de la normalisation. La première forme recensée, de comportement, soumise à la standardisation fut la langue comme véhicule d'instruction, de culture commune. En 1635, sous la régie de Richelieu, le roi de France fondait une Académie de quarante membres, réunissant les esprits tenus pour les plus distingués de lettres françaises, afin de protéger, purifier, corriger la langue.

Ces académiciens imposèrent la langue de la bourgeoisie naissante, au même moment où celle-ci commençait à maîtriser les instruments de production et conséquemment la consommation qui provigne actuellement.

En suivant Jean Gagnepain, nous pouvons remarquer analogiquement à la légalisation du langage dans la *langue* ; une légalisation de la technique et la technologie dans le *style* (le *look*) ; une légalisation de la morale dans le *code* avec ses corollaires d'obligation et d'obéissance (le *management*). Le bon français se devait de répondre aux normes académiques, tout comme la bonne santé allait devenir ce qui devait répondre à la *norme clinique*.[170]

Le mot latin *Norma* signifiait l'équerre. L'expression *droit et d'équerre* qui renvoie à l'ordre est un effet de la conformation aux codes en vigueur, en périphrase géométrique. Au cours des

---

[170] A ce sujet je ne ferai pas offense de rappeler les ouvrages épistémologiques sur la notion de norme et de santé, tels que :
Georges Canguilhem, Le normal et le pathologique ; Idéologie et rationalité ; La connaissance de la vie.
François Dagognet, La raison et les remèdes ; Anatomie d'une épistémologie
Norbert Bensaïd , La lumière médicale – les illusions de la prévention
Erving Goffman, Asiles, bien sûr mais aussi : Stigmate – Les usages sociaux des handicaps
Ivan Illich, Némésis médicale – l'expropriation de la santé .
Michel Foucault, Naissance de la clinique, sans compter l'histoire de la folie et Surveiller et punir

1840, le mot norme en vint à désigner les objets conformes à un type courant, autrement dit banal. Il y eut donc une banalisation – une normalisation - du vocable, de même qu'il y avait obligation pour le paysan d'utiliser le four banal, et l'interdiction pour le sujet commun de posséder un four personnel. Norme jouxtait dès lors conformité et communauté, et excluait la singularité, hormis pour le noble cela va sans dire. Ce côté obligation et banalisation s'est exercé dans les années 1880 en Amérique dans la désignation de la norme comme **état** (dans le sens de statique – d'où provignent les actuelles statistiques comme parangon scientifique). Autrement dit cela recouvrait les conditions habituelles (banales) pour les choses et les personnes.

Au XXe siècle, juste prolongation du mouvement sociétal, apparaît dans ce mouvement épistémique le mot norme comme évaluation des êtres. En France le côté géométrie de la norme (équerre) s'est propagé au cours du XIXe siècle dans la société. « L'école normale » désignait l'école où les enseignants recevaient leur formation. Dans les années 1840, le désormais célèbre propagateur du positivisme, Auguste Comte, a donné au concept de Norme la première connotation médicale. Au demeurant en ce qui concerne l'évaluation, les statistiques (qui ne sont pour rien dans la tentation herméneutique de ceux qui les utilisent) donnent dans les registres didactique, thérapeutique et juridique, le nombre d'individus qui ont été soumis à l'éducation, la médicalisation, la judiciarisation en *série*, mais pas le nombre de ceux qui ont appris à lire, à se soigner, a respecter les codes en vigueur.

Elles ne donnent pas non plus les chiffres, qu'il est convenu d'appeler noirs ou cachés, relatifs à l'inculture, à l'incurie ou aux comportements délictueux. Pourtant à partir des connaissances dénombrées, de prétendus experts jouent de la *mantique* comme les espagnoles de la mantille (olé !), pour prédire des risques d'échec scolaire, de récidive (ou rechute) médicales ou pénales. « *La pythie quelle pitié ! Oracle ! Au désespoir* ! » Peut on dire pour singer l'auteur génial du Cid.

On dénombre, en fonction du cadre de nos pratiques, la classification énoncée dans le paradoxe foucaldien : « ce qui est fait, l'objet, s'explique par ce qu'a été le *faire* à chaque moment de l'histoire ; c'est à tort que nous imaginons que le faire, la pratique, s'explique à partir de ce qui a été *fait* ». Autrement dit on classifie, on dénombre en fonction du cadre de nos pratiques, sans pour autant interroger les fondements de celle-ci. N'est ce pas le hiatus de nos désagréments institutionnels actuels, crise conjugale Santé – Justice incluse ?

Ceci ne remet pas en cause le principe bi axial de la classification (identité) et du dénombrement (unité), mais l'interprétation de ses réalisations. (Ou de la variabilité de sa conation polymorphique, si l'on préfère).

33- La norme médicale

La norme médicale énonçait de manière apophantique que lorsque les lois relatives à l'état normal de l'organisme seraient connues, il serait possible d'entreprendre l'étude de la pathologie comparée.La norme thérapeutique et les typologies cliniques sont dès lors devenues les **critères** fondamentaux du diagnostic (nosographie) et de la thérapeutique. Il n'est pas anodin de préciser que la notion de critère renvoie à la probation, terme utilisé par le juridique. (*Critérium* « preuve » ; *Kritérion* « règle pour discerner le vrai du faux » de *Krinein* « discerner »).

Où l'on voit que *probation juridique* et *vérité du sujet psychanalytique* sont plus agonistes qu'antagonistes épistémologiquement qu'il n'y parait. L'antagonisme semble plus de l'ordre de l'idéologie. Sans compter que *Krinein* signifiant discerner voulait dire dans sa francisation du XVe siècle « jugement décisif » sous le terme *critique*. L'emploi du terme critique en médecine date de cette époque. Petit clin d'œil de l'histoire, décisif alors renvoyait à dangereux en parlant d'une crise ou d'une maladie. On parlait même à cette époque de crise finale.La question de la normalité et son corollaire l'*anormalité* découle de la conception de la norme. Le diagnostic et de fait la clinique thérapeutique, dans l'étude de la pathologie comparée, questionna le rapport anormalité – pathologie.

Comme quoi nous sommes de bons héritiers puisque nous commentons encore les questions de déviance, anormalité, monstruosité sous ce mode positiviste. Le juridique ne fait là qu'emboîter notre pas et parler l'*arché* de la langue thérapeutique. Ce n'est pas ce qui est le plus malin de sa part, avouons le.

Dans cette pathologie comparée des XIXe et XXe siècles comme le dit Illich « *il n'était pas nécessaire, en l'occurrence, que tous les traits anormaux soient considérés comme pathologiques : il suffisait que tous les traits pathologiques soient considérés comme anormaux. La maladie en tant que déviation d'une norme rendait l'intervention médicale légitime en fournissant une orientation pour la thérapie.»*

Il est effectivement curieux (si l'on est gentil) affligeant et contrariant (avec moins d'empathie) que le législatif et le juridique exprime la volonté de nous imposer l'orientation de la thérapie. Mais là encore nous ne sommes pas des « *jeunes oies en pleurs* » pour paraphraser Georges Brassens dans « *les oiseaux de passage* », nous ne sommes pas ces jeunes filles nubiles qu'on envoyait sans souci du consentement en « *justae nocae* » ; le gouvernement français actuel est conservateur, il cherche c'est logique à voguer de conserve avec nos conserves. Ces conserves nous les avons rangé avec le cadavre dans le placard. C'est

toujours déplaisant, j'en conviens, de ressortir les vieilleries et faire un concert de vielles casseroles, surtout quand ce sont les nôtres.

Certes des psychanalystes à l'instar de Lacan ont différencié le *besoin* de la *demande*, quand les niaiseries cognitivistes à l'instar de Maslow font des échelles dont les barreaux vont du besoin de pipi caca à la relation, mais il n'en reste pas moins que le psychiatre et les psys en général opèrent en tant qu'agent d'un milieu social, dans lequel se meuvent éthique et politique. Le thérapeute, encore aujourd'hui, caractérise (*kharacter* « empreinte ») la maladie, la pathologie et la dénomme à l'intention du patient. La classification des maladies adoptée par une société donnée, reflète sa structure institutionnelle, et la pathologie qu'engendre cette construction de savoir est interprétée pour le patient dans la langue (le jargon) elle-même engendrée par les institutions. Avec pour résultat comme le remarquent les épistémologues du soin (Canguilhem, Dagognet, Bensaïd, Foucault, Illich, etc.) : « *Plus les gens pensent avoir besoin d'être soignés, et moins ils se révoltent contre la croissance industrielle. La iatrogénèse due à la mainmise du thérapeute sur la langue de ceux qui souffrent est l'un des principaux remparts des privilèges de la profession.* »

Ne nous cachons pas derrière les aléas, les occurrences de la compétition et de la rivalité institutionnelle qu'engendre toute conjugalité, particulièrement ici du couple Santé – Justice.

Pour conclure (*last but not least*) la question de la normalisation, est il utile de rappeler que cette banalisation, cette normalisation, de la santé n'est qu'un élément de ce que Jean Gagnepain nomme le pouvoir modulaire, la situation de curatelle (avoir cure en tant que souci de l'autre, et insérer celui-ci dans la cure institutionnalisée). Ceci évoque la prise en charge de la personne. C'est la situation dans laquelle la personne est guidée, bon gré – mal gré, pars un tiers institutionnel ayant pouvoir sur elle. Dans cette situation, la personne laisse sa responsabilité sous la procuration de l'autorité d'autrui, elle est dans les mains (*in manum* ; emprise) de l'autre. Elle est, à l'instar de l'enfant inscrit dans l'emprise parentale, établie (dans l'état, la stabilité) dans une position d'infantilisation.

34- Du minorât social : Infans – puer - mulier - liber : des statuts distincts de l'infantilisation et du minorât à Rome.

Il est me semble –t'il pertinent de noter que cette emprise dans les temps de l'*imperium* romain concernait avant tout les personnes considérées comme mineures socialement et politiquement, à savoir : l'enfant – *puer in manum domini* ; la femme – la *mulier : matres in manum viri*, ou *matrones – in manum domini*; l'esclave – *proles in manum*

domini.

Le *puer* devenant *liber*, la *mulier* devenant *matrones*, le *proles* devenant *liberti*, par reconnaissance ou affranchissement ; procédure légale procurant aux impétrants (comme pour nous un diplôme) autorisation et autonomie sociale.

De ce fait par exemple un *libericide* n'avait pas la même connotation qu'un *puericide* ou un *filicide*. Un *puericide* était légal comme dans l'Hellas, par exposition au mieux, suppression au pire. Le *liberi* (l'enfant reconnu comme libre pouvait devenir *bacheler*, appelé au moyen âge *adulescent*), à l'instar du *liberti* (esclave affranchi), n'avait pourtant pas la condition sociale du *filius* qui lui était non seulement libre mais héritier. Le *puericide*, le *libericide*, le *filicide* n'avaient donc pas les mêmes conséquences légales et pénales, ni bien entendues les mêmes significations qu'aujourd'hui. On peut d'ailleurs s'étonner de l'emploi confus aujourd'hui de termes que l'histoire a auparavant distingué.

De même pour les femmes dans le cas d'un *uxoricide* (meurtre de la conjointe ; *uxor* = épouse) : un *matricide,* aujourd'hui considéré comme le meurtre de la mère, renvoyait à sa condition sociale de *matres familia in manum viri*- mère de famille (potentielle ou réalisée) dans les mains de l'homme, sous l'emprise de l'époux. Époux qui avait les mêmes prérogatives et pouvoirs que le père sur l'enfant et l'esclave.

Ce *matricide* n'était donc pas illégal, n'était pas un crime, s'il ne faisait pas infraction au code et au contrat marital – le *connubium.* Il était *Infractio* (cassure, briser) s'il contrevenait aux termes du contrat de mariage. Par contre dans le cas de l'*uxoricide* de la *matrones in manum domini* c'est-à-dire l'épouse dont le *connubium* stipulait qu'elle resta sous l'emprise de son père (*Dominus*) l'époux était condamnable et redevable envers le père et la famille de sa femme. En ce qui concerne l'esclave et l'affranchi : le meurtre de l'esclave – *proleticide*- n'était pas un crime mais un droit domanial. Par contre celui de l'affranchi – *liberticide* – était condamnable. Le concept contemporain de liberticide date du XVIIIe siècle, il émane de l'époque de la philosophie des lumières et de sa conception altruiste de la liberté.

En quoi nous voyons qu'à l'instar d'autres constructions de savoir comme le crime, la déviance etc. la notion d'enfance notamment n'est pas universelle mais insérée dans une époque (lieu social, *hinc* - ici), un pays (moment social, *nunc* - maintenant), un climat (ambiance sociale, *sic* - ainsi). C'est plutôt le principe de minorât qui se décline selon le temps, l'espace, et le milieu socialisés. Comme l'élève à l'égard du maître, le justiciable à l'égard du juge, le patient est en position de minorât par rapport à l'ancrage politique du thérapeute, quand bien même fort heureusement, certain comme le psychanalyste entende la

thérapie comme la guidance vers - le recouvrement ou - un plus d'autonomie

35- *Le minorât du patient*

L'étymologie du *pathos* qui joint la disposition personnelle et la situation éprouvée, montre la dynamique de la prise en charge. (*Pathein*=subir ; d'où : passion ; passif ; pathologique, mais aussi *patient*). C'est par conséquence du subir que *pathein* a pris le sens de souffrir. Le thérapeute était l'*agent* – actif, le patient était et est toujours souvent le *patient* – passif de et dans la thérapie).

L'antiquité différenciait déjà en ce qui concerne le crime mais aussi la maladie, l'*agent* du *patient*, l'actif du passif. Le terme de patient dans le thérapeutique n'est pas anodin et montre bien qu'à l'instar du parent par rapport à l'enfant, le thérapeute s'inscrit dans l'hégémonie. L'infantilisation thérapeutique du malade a pour pendant celle de l'élève pour l'éducatif, et celle du justiciable pour le juridique. Il y a dans ces trois cas une même mise en scène et *mise en acte tutélaire des personnes prises en charge*.

Le pouvoir modulaire, énoncé par la théorie de la médiation (Jean Gagnepain) est trinitaire, ou triparti si l'on préfère. Le principe *institutionnel* est : didactique – éducatif, thérapeutique, juridique ; autrement dit scolaire, médical, pénal ; avec ses lieux d'*établissement* : l'école (et l'élève), l'hôpital (et le malade), la prison (et le justiciable, prévenu, condamné). L'instruction (l'enseignement), la santé (le soin), le châtiment (la peine) voguent de conserve sur le même navire qu'est le pouvoir modulaire. Il se trouve que le concert trinitaire puisse être cacophonique. (*Kakos* « mauvais, désagréable » ; nous pouvons en être les Kakous).

Dans ce qu'il est convenu d'appeler l'*ethos* de la société industrielle, ce qu'Habermas ou Bourdieu nomment *habitus* social, la santé comme norme s'insère banalement, normalement. La bonne naissance, la bonne mort, la bonne santé comme non souffrance, sont irrévocablement devenues celles du consommateur, de l'usager, à l'instar de la langue châtiée (*castigare* « corriger »), du code respecté.

Au tout début du siècle, l'usager commençait par être « écolier » : originairement considéré inculte, il était obligé de passer par une scolarité de huit années avant d'être considéré apte (capable) de s'insérer dans la vie productive. Aujourd'hui il doit commencer par être « patient », par la médicalisation (obstétrique) de sa naissance.

Pour vivre correctement (dans la polysémie sociétale du terme correction), il doit (obligation) recourir à une infinité de prestations thérapeutiques. Dans son identité d'usager de la société industrielle et de consommation, cette consommation de l'instruction est devenue un facteur de discrimination professionnelle. La consommation de soins thérapeutiques est devenu un

palliatif à l'insalubrité du travail, à la pollution des villes, à la fébrilité des transports. A ces consommations de prise en charge, de soins éducatifs et thérapeutiques, la consommation du souci (*épiméleia heautou*; *cura sui*) s'est propagé comme il se doit à la prise en charge et l'obligation juridique.

Tout ceci va avec la question : pourquoi se préoccuper, se soucier, puisque actuellement éducateurs, thérapeutes, magistrats sont équipés pour guider les vies humaines des consommateurs ? L'éducateur est là pour instruire, informer, former, enseigner. Le thérapeute actuel est là pour éradiquer la souffrance, pour sauver la vie.

D'ailleurs nombre de thérapeutes, mêmes psychanalystes, à l'encontre de la clinique de Freud, portent le traitement de la souffrance comme étendard de leur exercice thérapeutique, quand le maître était beaucoup plus proche de la définition grecque de la *thérapeia* comme recherche d'équilibre, souffrance comprise.

Au demeurant Freud, puis Lacan montrent le côté dialectique de toute institution humaine, à travers les postulats de la psychanalyse. D'une part comme nous pouvons le remarquer : la psychanalyse est *anachronique* (au sens de – contre le temps banalisé), opposée à la médecine positiviste, et en même temps *synchronique* de cette médecine dans la naissance de la clinique dans la référence – anatomie - analyse (comme précisé plus haut).

D'autre part la psychanalyse ne prétend pas *guérir* mais *soigner* à l'instar des *iatros et thérapeute* qui ouvrirent boutique à l'extérieur du temple en Grèce, aux Indes ou en Chine. Ceux-ci prétendirent d'abord qu'ils détenaient un *pouvoir rationnel* sur la maladie, laissant les guérisons miracles aux prêtres et aux rois. Le pouvoir de guérison miraculeuse avait toujours été attribué aux autorités religieuses et civiles.

Remarquons même que Freud se rapprochera plus de la fonction du philosophe socratique en démarquant la psychanalyse de la thérapeutique (au sens médical) pour tendre vers une maïeutique qui doit transformer mais non éradiquer la souffrance, la douleur (*le pathein ; le dolere*), puisque l'apathie et l'indolence ne sont pas le but recherché de la cure, mais la conversion de soi.

Le juge est là pour remédier à une violence à l'instar du thérapeute éradicateur de la souffrance.

Le consommateur peut vivre tranquille, il quémande l'ataraxie, on lui propose, mieux on lui impose la prise en charge comme s'il était dans la position dépendante d'allaitement

36- La réponse est le malheur de la question !

« *La réponse est le malheur de la question*, dit Bachelot. *Partout je n'entends que des réponses, alors que les vraies questions – je veux dire les questions habitées par la nécessaire contradiction – sont rares* ».[171]

Est-ce utile de le préciser, je pense que ce qui politiquement nous préoccupe demande comme l'asserte André Green, avant que de répondre, à nous questionner dialectiquement. D'ailleurs nos réponses actuelles s'évoquent souvent sur une justification corporatiste comme la justification syndicale conservatrice des acquis sociaux. Et puis, on est en position de réponse quand l'autre se pose en interlocuteur. Dans le cas actuel il n'y a pas interlocution, il me semble qu'il y a plutôt un malentendu étouffant l'entendement.

Il y a bien la possibilité de dire : « *à bon entendeur salut !* », mais je crains que la politique de la chaise vide ne soit pas le salut de nôtre âme de thérapeute.

Paradoxalement à ce qui vient d'être énoncé jusqu'ici, la résistance du thérapeutique à l'égard de la tentation d'hégémonie du juridique, bien prévisible dans une telle société de consommation, peut créer un sursaut salutaire pour peu que le thérapeute ne s'enferme pas dans une visée paranoïaque et retrouve une visée épistémologique de conversion de soi. Il ne s'agit pas de demander au thérapeute de renier sa profession ni de revenir à un *éden* hellénistique anachronique. Il s'agit de réfléchir comme le prônait la psychagogie grecque puis chrétienne, enlevée de tous ses oripeaux cléricaux, de faire un examen de conscience allié à ce que Freud a énoncé sous le vocable de transfert : une remise en cause pour se transformer ; renoncer à sa propre suprématie industrielle pour retrouver le sens antique de l'hégémonie.

Je ne suis pas loin de penser, aidé en cela par des personnes comme Sophie Baron Laforet, Loïck Villerbu, les psychanalystes Jean Louis Rouvière et Jean Marc Jouffe, Bruno Gravier (et je pourrais bien entendu rajouté Jean Gagnepain, que Marcel Gauchet considère comme le nouveau Freud) que la thérapie ne peut, ou plutôt n'est pas là pour répondre à tous les enjeux proposés par notre actuelle société dans le domaine du soin. Du moins la thérapie dans sa conception actuelle. C'est bien là un problème, que les notions de thérapie et de thérapeute soient mal définies ou trop inféodées à ce que Ivan Illich, entre autres épistémologues, nomme *la séquestration thérapeutique de la santé comme objet de consommation.* Les notions de

[171] Green A., Hommage à Louis Althusser,

soins et de clinique ont été séquestrées par l'obédience médicale depuis l'érection de la société industrielle (autrement dit, très récemment) et la naissance da la clinique.

Si le thérapeute condamne, fort légitimement, la mainmise juridique il doit remettre en cause sa propre mainmise sur la société. Il doit accepter, à mon avis, que le soin et la clinique ne sont pas sa propriété. Que dirait on d'un boulanger qui revendiquerait que la fabrication du pain incomberait à lui seul ? N'y a t-il pas des thérapeutes, moi le premier, qui achètent quelques fois leur pain en grande surface commerçante, ou qui le fabrique chez eux ? Comment sans se renier (cf. *Verleugnung* : déni, reniement – *sein vater land verleugnen* : renier sa patrie) s'inscrire dans la société de consommation, en tirer les bénéfices, et en dénier le droit au conjoint institutionnel qu'est le juge ?

D'un autre côté le thérapeute n'a pas à renoncer au jugement, à la jauge, tant qu'il ne se prend pour un juge, de même que la clinique juridique ne doit pas amener le magistrat a se prendre pour un thérapeute.

Jauger et évaluer sont synonymes, les deux termes renvoient à la mesure et à la valeur, et pas à son actuelle restriction quantitative. Pour la petite histoire, il est intéressant de noter que *jauge* qui apparaît dans la langue française au XIIIe siècle dans le sens de *mesure d'une capacité d'un récipient*, vient du francisque *galga* – la perche, et a donné en allemand *Galgen* qui signifie potence. De la jauge à la potence, et de la potence au juge, convenons de l'esprit taquin de nos ancêtres, et cousins germains. Si jauger et juger une situation peuvent nous paraître équivalents, la proximité phonétique ne correspond pas à une proximité sémiologique. Pourtant la jauge franque n'est pas si éloignée du juge latin.

Certes le terme de juge apparu au XIIe siècle provient de *jus, juris* : signifiant le droit, et par conséquence dire le droit : *juris-dicere* ; puis *judicem – judex* signifiant arbitre, mais il rejoint la jauge dans *judicare* qui signifie apprécier (comme : apprécier ou évaluer-jauger une situation) dans le sens de juger, à quoi se joint et c'est primordial décider. Ceci plus tard au XVIè siècle a donné le terme *judicieux* pris au latin savant *judicium* signifiant discernement, *jugement*. Le terme jugement existait bien depuis le XIe siècle mais il concernait indistinctement le judiciaire et le religieux en référence au *jugement dernier*.

Le thérapeute contemporain conserve sémantiquement cette résurgence religieuse de concert avec le jugement du juge, dans la cure qui signifie polysémiquement un parcours thérapeutique et le lieu de séjour du curé, lui-même grand utilisateur depuis des siècles de la *talking – cure,* dans la confession.

Conclusion :

Erklärung ; Aufklärung et Aufhebung. Pour une psychanalyse épistémologique et pneumatique.

Nous voici, peut-être paradoxalement par le *bon plaisir du prince*, suffragé massivement, devant une possible transformation sociale et professionnelle de l'enjeu du soin et de la sanction.

Si je reprends ici les concepts de la philosophie et de la phénoménologie allemande c'est qu'ils font écho à nos questions : *Erklärung* en tant qu'éclaircissement mais aussi explication, interprétation, démonstration proche de l'herméneutique de Paul Ricœur. *Aufklärung* le débrouillage de l'écoute des dits, contredits et interdits dans nos échanges. *Aufhebung* qui bien sûr veut dire abolition, à entendre dans le sens hégélien de transformation, de résiliation, plus proche de ce qu'on appelle aujourd'hui la résilience que de la suppression.

En résumé nous sommes en face de la confusion actuelle des langues, styles et codes, dans l'obligation (pas juridique celle la, mais auto référencée) de nous transformer. De faire institutionnellement notre propre révolution permanente – ce sans connotation trotskiste.

C'est pourquoi je pense que l'on a bénéfice à penser l'imposition législative et juridique non comme un ukase mais comme une mal-adresse conjugale (d'où le titre de : violence conjugale entre le thérapeutique et le juridique). Ceci parce que je pense qu'ils se trompent d'adresse, et que cette mal-adresse est un écho de leur questionnement, inquiétude, en résumé leur souci (*épiméleia heautou ; cura sui*). Nous n'avons donc pas à justifier de notre déontologie (secret professionnel compris). Comme le fait remarquer légitimement le psychiatre Michel David (médecin chef du Smpr de la Guadeloupe) à une juge de l'application des peines, c'est la déontologie de la magistrate qui est en question – références au code de procédure pénale etc.

Par contre tout ceci pose la question sociale (politique dans le sens grec) de la pertinence du thérapeutique dans le *Soin* en général, la *prise en compte* et non plus seulement la *prise en charge* pour reprendre la distinction que fait Loïck Villerbu.

Les notions précédemment évoquées de clinique et d'hégémonie auxquelles et des quelles participe le thérapeutique dans la maturation post cartésienne de la révolution industrielle et ses avatars de surproductivité, de surconsommation, montrent me semble t'il qu'il faille repenser le rapport thérapie – société en tenant compte de son inscription actuelle dans la trinité du pouvoir modulaire en copule avec le Juridique et l'Educatif (certaine fois en couple,

comme ici dans le couple, et non la couple, thérapeutique – juridique.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, continuer à tenir nos positions actuelles, nos acquis, c'est faire une politique conservatrice de droite en mimétisme de la politique plénipotentiaire du législateur - exécuteur actuel. Il y a à mon avis maladresse et mal-adresse de notre part. Maladresse car, je pense, que la rigidité résistante aura peu d'effet au regard de la plénipotence du pouvoir exécutif.

Mal-adresse car au souci politique d'icelui, exprimé sous la férule de la notion d'usager et de consommation, nous répondons par la plénipotence de notre appropriation du soin et de la clinique.

Il me semble que nous avons tout intérêt à transformer, résilier la manière omnipotente que nous avons de nous approprier le soin et la clinique. D'en être les inventeurs ne nous donne pas la légitimité d'en être seuls propriétaires. Autrement dit le soin et la clinique ne nous échoient pas de plein droit.

Le soin en tant que *tekhnê* thérapeutique, en sa référence de médecine industrielle, ne répond pas à la question contemporaine de l'accompagnement, du *mélein*, dans la mesure ou celui-ci dépasse la gestion de la souffrance et de la mort. Prendre soin de l'autre ne se réduit pas à la médicalisation du soin, psychothérapie comprise, autrement dit. C'est toute la question de l'hégémonie qui renvoie d'abord à l'emprise parentale avant qu'elle évoque le soin médical ou la sanction pénale.

C'est aussi en écho avec les diatribes (*dia-triba* : entre-tien, dis-cussion) inanes d'experts concernant la distinction de la pathologie et du trouble, pour autant que cette distinction est symptôme de leur malaise clinique.

Claude Balier, Loïck Villerbu et Sophie Baron Laforet notamment proposent le terme de psychocriminologie pour la notion de clinique de l'accompagnement dans le cadre politique du couple institutionnel Santé Justice.

Le thérapeutique n'a pas à se sentir agressé par cette proposition, et ceux qui ne veulent y participer, ne perdrons pas leur actuelle identité en acceptant que de nouvelles formes d'accompagnement se formalisent conceptuellement et se réalisent contractuellement, à côté de leur exercice professionnel.

Le problème du terme psycho criminologue, comme le fait pertinemment Sophie Baron Laforet, est qu'il est manifestement et mythiquement connoté par le vocable flou (comme le dit Bruno Gravier) de criminologue, et qu'il est actuellement empreint à la gestion pénale du crime conçu comme infraction. L'on pourrait bien évidemment à l'instar du terme *psychothérapeute* en contre dépendance médicale, évoquer celui de *psychodiqueute* (*Diké* :

Justice) mais il serait lui aussi en contre dépendance pénale. Et puis comme je l'ai évoqué plus haut le préfixe qualitatif *Psycho* fait référence à la dichotomie cartésienne reprise par Freud – *Phusis/Psukhé* – qui ne correspond plus, hormis dans une conservation droitière des acquis, à la réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Pour moi l'accompagnement psycho criminologique est une des trois variations (didactique – thérapeutique – juridique) contextualisé dans la contractualisation du soin, de la sanction et de l'éducation. Les questions posées dans ce couple peuvent être posées politiquement, socialement, de façon trinitaire. L'institution d'une nouvelle profession d'accompagnement induira inévitablement des résiliations et des transformations comme ce fut le cas quand la médecine regroupa et transforma les compétences exercées auparavant par les médecins, alchimistes, barbier et oracles dans leurs inscriptions cléricales ou laïques.

Le *thérapeute* dans son exercice déontologique et son exigence éthique a toute latitude de continuer a exister dans et par la prise en charge du patient, à côté et en collaboration avec ce que j'appellerai un *épimèleute* (*épiméleia* : accompagnement) qui n'interférera pas dans la prise en charge thérapeutique comme le juridique le tente séant.

Il serait possible d'appeler ce nouveau professionnel *psychoméleute*, mais nous retrouverions devant la même identification que pour le psychothérapeute et le psychodiqueute.

L'actuelle crise conjugale entre le thérapeutique et le juridique nous incite, à mon avis, à redéfinir nos exercices et nos exigences ; à crée un nouveau corps compagnant mais indépendant des institutions scolaires, médicales et judiciaires. Pas un nouveau citoyen , mais un professionnel de l'accompagnement repensant la chose publique, le souci de l'autre, ne déniant pas la réalité construite pas ses prédécesseurs.

Ce serait, me semble t'il poursuivre les fondements psychanalytiques de manière inspirée (d'où le terme de psychanalyse pneumatique, *Pneuma* : l'esprit, le souffle, l'inspiration) ; dans l'un des projets du *therapeuien* antique : la conversion de soi, la remise en cause de nos constructions de savoir, de nos points de vue – qui crée l'objet (et le sujet du soin par exemple) comme le dit Bachelard – une psychanalyse épistémologique. Psychanalyse épistémologique et pneumatique où l'accompagnement s'instituerait dans *la prise en compte du citoyen* à côté de la *prise en charge du patient* exercée dans les conditions de l'actuelle thérapie.

B- Exégèse clinique de l'acte criminel épicène : L'emprise de la coïncidence.

1) Reprise en contraste de l'hypothèse de la dualité non coïncidence syncratique et coïncidence partielle pathologique ou critique ; infraction et transgression.

Plutôt que de long discours nous proposons ci après un tableau synthétisant les différentes propositions préalablement énoncées quant à la question de l'acte infractionnel et transgressif anthropologiquement parlant ; ainsi que criminel et délictueux dans la nomenclature juridique.

Reste que les mêmes vocables ne désignent pas les mêmes choses, n'ont pas la même signification. Dans le juridique, ce qui est nommé *délinquant* et qui devrait être nommé délictueux pour plus de précision est intégré à la nomenclature de l'infraction. Quand anthropo-biologiquement il s'inclut dans la transgression. Dans la pensée commune l'un est synonyme de l'autre et l'on entend souvent de quelqu'un qu'il *transgresse la loi*.

Si notre construction théorique tient, et la clinique nous y conforte pour l'instant, la ***transgression*** renvoie à un ***défaut de légitimation*** tandis que ***l'infraction*** elle, est ***inhérente à la légalisation***. Que les capacités, sociologique de légalité et axiologique de légitimité, se recoupent, et que le constat s'effectue, dans et, à partir du recoupement, n'empêchent que l'infraction n'est pas la transgression. La loi n'est pas le droit. La ***convention*** n'est pas l'***autorisation***.

Je peux *en mon âme et conscience* me donner le droit de faire des choses illégales ; tel Ben Gourion affrétant L'Exodus, évènement inaugural à l'odyssée de la création d'Israël. Je peux faire des choses légales qui ne sont pas droites, qui ne sont pas légitimes ; tel le gardien de la Paix enfournant dans les bus les juifs vers le *Vel d'hiv.* Autrement dit l'éthique et la morale sont hors la loi, et de ce fait la transgression qui s'y rapporte aussi. Dans le principe qui nous humanise l'infraction est de la loi, quand la transgression est de la règle. *Le principe qui permet la transgression est structuralement hors la loi mais s'éprouve conjoncturalement et s'observe contextuellement dans la loi.*

On ne transgresse donc la loi que par le recoupement incident du principe de légitimité sur celui de légalité. Autrement dit, il n'y a pas réellement de transgression de la loi. La neurobiologie montre qu'une représentation ou une incorporation peut susciter une mise en branle –un ébranlement de l'émotion. De même une émotion peut susciter une mise en

situation de l'incorporation ; ce qu'étudie la Psychosomatique. Pour autant nul ne penserait à ne pas différencier les principes biologiques de l'émotion et de l'incorporation. Notre postulat est que nous devons pareillement penser la différence principielle de la loi et du droit. La clinique anthropobiologique induit de différencier l'infraction et la transgression, à l'instar de l'indépendance gestaltique de la représentation, de l'incorporation et de l'émotion.
Le polymorphisme du contrat- *contracté* n'est pas le polymorphisme de la vertu- *consacré*. Le contrat et la vertu, nous l'avons vu peuvent se recouper mais ne dépendent pas de la même incidence. Le *polymorphisme infractionnel*, autrement dit, n'a rien à voir avec le *polymorphisme délinquantiel*, même si l'un et l'autre peuvent se retrouver sous *l'assemblage juridique* du criminel ou du délictueux. Transgresser la morale fait de nous ponctuellement ou chroniquement un délinquant sans qu'il y ait forcément délit. Et si souvent la délinquance est coalescente de la délictuosité, du délictueux , il suffit que les lois prescrites, démocratiquement ou autocratiquement, changent pour qu'elle puisse échapper au droit juridique – et inversement- tandis qu'elle n'échappera à son propre droit. Sa conscience disait on autrefois, lorsqu'on en avait un directeur, sa probité, sa droiture. « *L'œil était dans la tombe et regardait Caïn* » bien que le policier et le juge n'existaient pas.
Anthropologiquement, le droit juridique n'est qu'un établissement socionormé et particulier du droit. De même que le soin thérapeutique n'est qu'un établissement socionormé du soin ; soin qui est la disposition d'altérité qui nous permet de prendre soin de soi et de l'autre.
Soin - *Thérapeia* que les grecs anciens intégraient au Souci – *Epimeleia*, qui regroupait l'adresse du soin dans l'altérité et le souhait dans l'inquiétude.

C'est donc un tableau anthropologique, non restreint à l'acception juridique du droit qui est proposé, avec les notions déjà évoquées chemin faisant : de Déliaison, renversement, rencontre de vunérabilité-correspondance mimétique, compensation, déhiscence, mise en exergue - mise en abyme de la répétition. Le contraste, et non l'opposition, porte entre le syncratique, l'**Omalie**-*omalon* aristotélicienne : le déséquilibre de l'équilibre (dialectique) et l'**Anomalie**-*anomalon* : l'équilibre du déséquilibre (fixité) dans le pathologique ou le critique. L'analyse en contraste nous amène à postuler que le processus, le fonctionnement *omal* ou *anomal* est le même. Autrement dit l'anomal ne se confond pas avec l'anormal. L'omal ne se confond pas avec le normal. Nous postulons que le normal de Georges Canguilhem[172] est plus près de notre définition du *omal* et du syncratique, que du normal ou banal (commun), ou de

[172] Canguilhem G., Le normal et le pathologique, PUF, Paris, 1966.

la normalité en son caractère normatif. Le rapport *omal - anomal* se rencontre analogiquement sur les plans de la Norme certes, mais aussi de la Personne, du Signe, et de l'Outil. Ce qui semble différent ce situe au niveau du fondement de la dialectique, qui est un mouvement contradictoire dont la négation est le principe de rationalité. Ce postulat qui peut paraître philosophique, d'où la présence de la formule de Hegel « *Omni determinatio est negatio* », nous renvoie pragmatiquement au conditionnement cortical. En effet si le conditionnement cortical humain n'était pas dans la circularité de la négation : négation structurale dans l'abstraction de notre nature animale, et négation de cette négation dans le réinvestissement concret de nos mots, actions, décisions, compositions ; nous collerions à la chose comme disent les psychanalystes. Si le sujet anthropologique, que la Théorie de la Médiation nomme Personne, coïncidait (collait) avec la situation présente, nous ne pourrions, telle la polysémie du mot, être capable de composer avec la variabilité de nos identités – fils, père, conjoint, professionnel etc. Cependant que conjoncturalement, nous tentons de correspondre *Hinc et Nunc et Sic, au moment- lieu- milieu* dans lesquels nous sommes. Cependant il peut nous arriver, en réunion professionnelle, familiale etc. de nous absenter, tout étant là organiquement -corporellement. Ce que ne fait pas le pathologique. Le pathologique s'absente à l'excès comme le schizophrène, ou est présent à l'excès comme le paranoïaque. D'où cette fâcheuse impression pour son interlocuteur qu'il colle à l'autre. Le pathologique malgré une rupture de ce principe de négation ne fonctionne pas moins avec la dialectique. D'où la référence déjà évoquée de Colette Chiland « *On a beau être fou, on est jamais fou de partout* ». La personne du moment criminel est à notre avis dans un **collage de la présence-absence** avec une **déhiscence du vécu, de l'éprouvé** (l'émotionnel) du fait de défaut de négation dialectisée, avec pour pendant **l'échappement du percept (représenté) et de la pulsion (ébranlement)**. Il nous parait que c'est plus un défaut momentané (aigu) ou redondant (chronique) et une déhiscence coalescente, qu'un recours ou une compensation en tant que tels. Le côté excessif de la compensation que repère l'observateur rend compte, nous semble t'il de la déhiscence. La compensation, le recours, peut s'observer sans noter de caractère excessif, par exemple dans le contournement. Un obstacle omal de pensée peut nous faire agir, tout autant qu'un obstacle omal technique peut nous amener à réfléchir, souvent grâce à une erreur. Nous pouvons avoir un ébranlement émotionnel dû à un obstacle relationnel. Tout ces aménagements montrant la différence et le recoupement des fonctions et facultés, n'engagent pas une déhiscence Les actuels travaux en neurologie, notamment en neuro-dynamisme, sur la plasticité neuronale dans la distinction du syncratique et du lésionnel (traumatique – pathologique) semblent donner raison à ce raisonnement. Ainsi les connexions

neuronales et synaptiques ***compensent*** dans le fonctionnement neuro-cortical omal des zones inutilisées (pour revenir, au demeurant à un état antérieur), quant elles ***envahissent*** une zone défaillante par lésion traumatique ou maladive. Nous ne pouvons restreindre l'humain aux avancées de la biologie actuelle, au risque de l'objectiver, l'instrumentaliser etc. Cependant les travaux d'Ansermet et Magistretti, faisant une analyse en contraste de la neurologie et de la psychanalyse en ce qui concerne les pulsions, incitent à développer les apports médiationistes ; psychanalytiques (Claude Balier – *recours à l'acte et au percept*) Franck Chaumon (*recours de l'éthique à la défaillance ontique*) et psychiatriques (Bruno Gravier – *Déhiscence émotionnelle*).

La distinction qui hante les prétoires, de la pathologie ou non lors de l'acte criminel, est corrélativement de savoir si l'acteur était présent psychiquement (anthropologiquement) alors que sa présence physique (biologique) ne se pose pas. Qu'on l'appelle *état de démence* ou *absence de discernement* nous semble secondaire.
Comme l'épouse demandant à son mari « *Où es tu rendu encore ?* », alors qu'elle perçoit bien que le corps est bien là. Voilà une question que ne se pose pas l'animal. Pour se poser cette question, il faut avoir la capacité d'abstraction, de négation, de la situation de présence. Quand on ressent qu'il manque quelque chose, c'est cette négation qui nous fait *remettre en cause la chose.* Pour l'animal que ce soit l'objet alimentaire, le sujet du rut ou du combat de prédominance, *c'est ou ça n'est pas*. C'est le moment, ou sinon « *A l'année prochaine !* » comme dit Jean Gagnepain. L'animal vit le moment dans la dépendance du milieu, l'homme se dénature, s'autonomise, se rend indépendant du temps – espace – environnement. Il crée à l'insu de son plein gré (*Unbewusste*- inconscient) le moment, le contre-temps, l'Anachronie, le *Kairos*. Ce peut être : *C'est et ce n'est pas*. Et la question d'Hamlet en est renversée. Et ma mère que je ne peux soupçonner d'être lacanienne, revenant de ses courses, disant : « *Elle a plein de choses qu'elle n'a pas* » – parlant de l'épicière- résume le manque et la négation avec une simplicité qui manque souvent à nos confrères.

Pour en revenir au moment criminel, ce que nous nommons coïncidence partielle, le concept est provisoire et inexact rappelons le, est ce moment où la négation n'opère pas totalement. Au point où la Personne coïncide partiellement avec le sujet biologique. Mais comme le dit Colette Chiland, pour autant tout ne disparaît pas de la dialectique, et l'abstraction même entachée, fonctionne de façon identique à la normale. Ce qui fait, comme la plasticité neuronale nous invite à le penser, que le *contenu de la coïncidence partielle* est un contenu absent, abstrait, même s'il se confond avec un contenu réel. Absent au sens où il n'est

pas le contenu réel de la présence en situation. Il peut de façon hallucinatoire correspondre au concret présent, tandis qu'il ne coïncide pas structuralement. Ainsi dans le moment de *confusion mentale,* comme le disait assez pertinemment nos prédécesseurs, peut coïncider partiellement par exemple dans un cas d'infanticide, l'enfant réel et l'enfance de la mère, sans que l'on puisse parler d'enfant imaginaire. Si ce n'est évidemment que le cerveau joue de ses capacités à représenter et concevoir la réalité. En ce sens on peut dire qu'il imagine. Mais l'on pourrait aussi employer le terme de création, d'invention plus que d'imaginaire. Inventer des histoires n'est pas les imaginer dans le fantasme. Il y a là beaucoup de choses à dissocier dans les recoupements de la polysémie et la synonymie de nos concepts. Ceci tend à prouver que le contenu est transformé par notre capacité d'abstraction, comme l'expliquent très didactiquement François Ansermet et Pierre Magistretti[173]. Cela va à l'encontre d'un stimulus qui serait, comme l'ensemble de l'environnement, extérieur ou transcendant à la personne qui l'analyse implicitement. De nouveau nous énonçons que : le fait, l'évènement, le stimulus, le rapport intérieur/extérieur etc. sont inhérents au conditionnement cortical, et n'existe pas hors de nous. Du moins dans la réalité que crée le point de vue. Que se soit inhérent à la personne ne saurait se confondre avec ce que nous lui prêtons, sous les mots de responsabilité, d'intention etc. Et la capacité de celle-ci à faire l'histoire ne se confond pas avec l'histoire que nous concevons à distance, comme enchaînement historique finalisé. En cela la relativité, de la pensée chinoise de la *trame- potentiel d'action* et de la *chaîne- procès*, semble ici plus heuristique, neurologiquement ou psychologiquement que le positivisme occidental.

[173] Ansermet F. et Magistretti P., A chacun son cerveau, Odile Jacob, Paris, 2004.

Tableau n° 19 : Mise en perspective –contraste : Syncrasie / pathologie - crise

Analyse proportionnelle	**Syncrasie / Omalie** *Déséquilibre de l'équilibre* **Contradiction-*Widerspruch*** **Réversibilité**	**Pathologie- Crise / Anomalie** *Equilibre du déséquilibre* **Déliaison –*Entbindung/Gegensatz*** **Renversement- *Umkerung***
Structure **Unbewusste** **Inconscient** **Implicite** **Instance** *Capacité abstraite* **Récurrence** ***Impetus***	**Non coïncidence** ***Incidence / Compensation*** ***Personne/Sujet*** *Biologique* ***Mot/Chose*** ***Interdit/Permis*** Potentialité - Dualité dialectique Paradoxe de la contradiction de la coupure et du lien *Omni determinatio est negatio {Hegel}* **Contournement/Abrogation**	**Coïncidence partielle** ***Déhiscence / Echappement*** ***Personne/Sujet*** *Biologique* ***Mot/Chose*** ***Interdit/Permis*** Dualité dissociée par Alternative / Alternance*1 Force - Vulnérabilité Défaut de dialectique entraînant une focalisation d'un moment de la contradiction et une fixité sur celui-ci **Détournement/destruction**
Conjoncture **Bewusste** **Conscient** **Explicite** **Performance** *Réalisation concrète* **Conation** ***Conatus***	**Correspondance** ***Personne/Sujet*** *Biologique* ***Mot/Chose ; Interdit/Permis*** **Auto-Nomie** **Polymorphisme du Contrat-Direction- Conception-Production**	**Correspondance mimétique** ***Personne/Sujet*** *Biologique* ***Mot/Chose ; Interdit/Permis*** **Shizo-Nomie/Echo-Nomie***2 Le contenu concret, le fantôme du ***Je*** abstrait pouvant être soi ou autrui : Homicide par *suicide* ou *altéricide*. Par ***Carence-*** *Immaturité sociologique* ou ***Détérioration-*** *Traumatisme.* **Polymorphisme infractionnel ou transgressif.**
Contexte **Occurrences** **Occasions** **Opportunités**	**Relation décontractable de potentialité** ***Mise en Exergue****3 ***Répétition syncratique*** ***Wiederholung***	**Rencontre aliénée ou altérée de potentialité mimétique** Echo de vulnérabilité ***Mise en Abyme*** ***de la répétition*** ***Rückfälligkeit*** **(rechute/récidive)**
Incidences et Recoupement des Plans	**Métastabilité, Variabilité** **Recoupement/ Interférence**	**Déhiscence** *(excès)* **Recours** gestaltique et Recours à l'acte/ au percept Excès du plan compensateur : (Cf. violence // défaut d'échange)

*1. Cf. Loïck Villerbu

*2. Néologismes de notre faconde jouant sur la notion de *coïncidence partielle*, telle qu'elle peut se rencontrer dans l'écholalie du paranoïaque. En fait le tableau devrait être plus complexe et rendre compte de deux formes de coïncidence partielle : *schizonomique* et *échonomique*. L'un par réification focalisé sur l'Anachronie, l'autre sur la Synchronie. Cela nous demanderait de reprendre tous nos tableaux, qui ne rendent pas compte totalement de ce que la Théorie de la Médiation inclut dans le réinvestissement conjonctural, à savoir les deux visées dialectiques de la coupure et du lien. La Nymphe ***écho*** saura-t-elle être tolérante ?

* 3. Cf. Julie Dosière. Je reprends le concept fécond de *mise en exergue* à Julie Dosière, en contraste de la *mise en abyme* de Claude Balier. Cette analyse est consultable dans le mémoire : *Résistances et dérives des résistances face au traumatique, des offres et des demandes : l'expérience d'un atelier d'expression autour du parcours de vie avec des adolescents ayant vécu des évènements à potentialité traumatique.* et *D'une pratique du tiers et celle de l'inattendu*. (Julie Dosière est psychologue clinicienne et psycho criminologue, formée à Rennes.)

2) Inné et acquis, contexte/potentialité ; Orient – Occident

A côté de la question de la spécificité anthropologique du féminin et sociologique de la criminalité féminine provignent deux autres questionnements trop souvent traités, à notre sens, plus idéologiquement qu'épistémologiquement ; pour ne pas dire scientifiquement. Ces deux questionnements inaugurés par Freud et Lombroso, de manières différentes nous en convenons, sont ceux de l'***inné*** et de l'***acquis*** d'une part et de la ***potentialité*** (caractère, structure de personnalité, prédisposition etc.) et du ***contexte*** (souvent nommé : environnement, entourage, cadre etc.). Si nous caricaturons le propos : d'un côté le Lombroso de première mouture (*L'Uomo delinquente*) pour le potentiel déterministe inné, de l'autre Rousseau (*L'homme naît bon ; c'est la société qui le pervertit*) pour le contexte qui détermine le devenir de l'humain. Au demeurant les deux postulats énoncés en tant qu'axiomes, c'est-à-dire plus comme imposition que proposition à démontrer ou supposition à vérifier, ne différencient pas la genèse de l'histoire, comme le fait pertinemment Jean Claude Quentel, ni l'être du devenir. Nous postulons que le contexte n'est pas transcendant à la personne qui s'en saisit et l'approprie. Mais si le contexte est immanent à la Personne, il révèle, dans la ponctualité (occurrences, occasions, opportunités) et la réversibilité du principe Force/Vulnérabilité, la récurrence d'une appropriation toujours remise en question. Nous ne cessons de n'être, pour paraphraser Jacques Lacan. « *Rien n'est jamais acquis à l'homme…* » Dit le poète ; *mais seul l'homme à de façon innée la faculté d'acquérir*. Autrement dit, il nous parait plus heuristique de se dégager de l'analyse occidentale par opposition Inné/acquis – potentialité/contexte, et de questionner ceux-ci selon l'analyse orientale par contraste. Rappelons que nous concevons cependant l'analyse dans son organisation biaxiale (identité/unité ; opposition/contraste ; modélisation/processus ; déduction/induction). Le choix implicite (chrématologique) et sa conation explicite (chrématique) de privilégier l'axe de l'identité sans remettre en cause – en question- à l'épreuve le caractère hémi- *éboucher sur des succès sportifs ou intellectuels. De part sa constitution génétique, un sportif qui produit beaucoup de testostérone deviendra ici un grand sportif, là un délinquant violent et là un obsédé sexuel…Cette précision faite, il est impossible de traiter de ces questions sans qu'une charge idéologique immense y soit associée. La discussion est souvent biaisée par l'idéologie. On part du préjugé que « les gènes c'est de droite » et que « l'environnement c'est de gauche ». Nicolas Sarkozy et Michel Onfray reprennent ce clivage, ignorant (l'un comme l'autre) qu'en* sémique du privilège est, si l'on me permet la comparaison une hémi-

négligence analytique. Ainsi un grand nombre d'études, que nous avons consultées, et da ns certains cas co-œuvrés, en ce qui concerne l'exégèse du *passage à l'acte féminin ou masculin*, rendent compte de l'idéologie finaliste et occidentaliste (cause à effet). Ceci du style : une éducation et une imprégnation enfantine insécure induit tel type d'actes à posteriori. Ces analyses n'envisagent pas de mettre en contraste, par exemple dans une même famille le devenir des différents membres des personnes qui la constituent. Or comme nous l'avons énoncés dans la présentation préalable : d'un même contexte familial peut sortir, un psychotique, un psychopathe, un psychologue ; un délinquant, une ministre de la justice. Ce que l'on peut relever, plus que la pertinence ou l'impertinence de ces études, en sont les caractères inductiviste- déterministe- et statiques. Il n'est pas de nos propos de nous ériger en censeurs en édictant que ces analyses sont vraies ou fausses, il s'agit pour nous d'en montrer le caractère hémi-analytique, réduisant ou restreignant la déduction à l'induction dans l'inductivisme, la détermination à l'individuation dans le déterminisme, la dialectique à l'établi dans le statique et la statistique, l'*impétus au conatus*. Ce qu'Aristote regarderait probablement avec étonnement, lui qui interrogeait la non coïncidence de l'*Hexis*-(état) et de la *Diathésis*-(disposition) :

« *L'état diffère de la disposition en ce qu'il a beaucoup plus de durée et de stabilité…En revanche, on appelle disposition les qualités qui peuvent facilement être mues et vite changent, telles que la chaleur et le refroidissement, la maladie et la santé…* »[174]

On voit que la notion de progrès dans les sciences humaines est toute relative, diraient les orientaux. Chez l'homme, pour plagier Jean Gagnepain, la science ne se départit pas du mythe.

Les débats récents, en France, sur la pédophilie ont relancé la querelle de l'inné et de l'acquis, la réponse qui suit de Pierre Henri Gouyon[175], biologiste**,** pose le questionnement de la détermination vs déterminisme de façon dialectique.

« *S'il s'agit de faire des gènes la cause de comportements déviants, en lieu et place de leurs origines sociale, familiale et historique, la question est absurde. Non pas parce que l'environnement, la culture seraient plus déterminants que les gènes. Mais par ce que les gènes ne peuvent pas être dissociés de l'environnement et ne déterminent rien en dehors de l'environnement. Chaque individu est le produit d'un génotype et d'un environnement unique.*

---

[174] Aristote, *Catégories, 8,* et *Métaphysique*, 14.

[175] Gouyon P.-H ; *Philosophie Mai 2007,* p. 19.

Biologiste, professeur au Muséum d'histoire naturelle et à l'Ecole polytechnique . Il a publié Avatars du gène , éd. Belin, et Précis de génétique des populations, éd. Dunod.

La génétique est l'étude de l'interaction entre les deux. Elle part d'un échantillon de population donné et essaie, face aux variations dans ce comportement, de déterminer la part qui revient à l'environnement et aux gènes. Cette discipline travaille sur les variations. En admettant que l'on isole un gène qui aurait tendance dans tel environnement à favoriser un comportement pédophile (un comportement destructeur, violent etc.) cela ne prouverait pas que, dans un autre environnement, le même gène ne donne pas des effets opposés. De même, des gènes qui favoriseraient dans tel environnement l'hyper violence peuvent, dans un autre environnement, d réalité, cette opposition n'a pas de sens puisque le génétique, est impraticable sans référence à l'environnement. »

Et comme le dit Gagnepain : « *être humain c'est inné.* » Ce qui est acquis sont les variations de l'éducation. En ce qui concerne la Personne : ce qui est inné est la capacité Ethnique, ce qui est acquis se manifeste dans le réinvestissement Politique. Ceci à l'instar dans le Signe de la capacité innée de Grammaire, de signification, se manifestant dans la Rhétorique et la dénotation.

« S'il y a une question politique dans la génétique, c'est celle-ci : face à une corrélation établie entre telle constitution génétique et tel type d'environnement, faut il agir sur les gènes ou sur l'environnement ? Si, par exemple, vous voulez supprimer la « délinquance » sexuelle, vaut-il mieux agir sur l'environnement qui la produit ou sur les « gènes » qui, dans cet environnement produisent ce comportement ? Le passé politique de la génétique est monstrueux, de l'eugénisme scandinave à la politique génocidaire de l'Allemagne nazie, sans oublier la déportation des généticiens soviétiques au goulag. On est traumatisé dès lors qu'on évoque la possibilité de toucher au patrimoine génétique. Mais les transformations profondes et néfastes que l'on fait subir à l'environnement, social et éducatif de nos enfants peuvent avoir des conséquences aussi désastreuses. »[176]

Il n'est pas, en résumé, de déterminisme criminel génétique ou contextuel, qu'il en soit de la femme ou de l'homme, pas plus qu'il n'y a un déterminisme de la crémière ou du bouvier. Seulement peut-on faire l'hypothèse d'une dialectique de la disposition et de l'état (*impetus-diathésis/conatus-hexis*) qui obère-entache la prédictibilité positiviste de l'oracle, que ce dernier soit expert ou thérapeute. En ce sens le pronostic, que l'on ne peut éluder par simple idéologie, doit tenir compte d'une prise en compte la dialectique pour rendre compte

[176] Gouyon P.-H ; *Philosophie Mai 2007,* p. 19.

de nos prévisions et prescriptions. Ce qui ne nous semble pas très courant dans les débats de cour.

Il nous parait possible de mettre ces propositions en perspective avec les analyses neuro-phénoménologiques et neuro-dynamiques actuelles, telles que celles de Francisco Varela cité par Philippe Lambert[177] :

Francisco Varela formule ainsi un programme de recherche : « *La neurophénoménologie se conçoit en l'idée directrice, que pour progresser dans la compréhension de l'esprit humain, il est indispensable d'articuler les recherches neurologiques et neurophysiologiques avec une étude disciplinée de l'expérience vécue, dans la lignée de la tradition psychophénoménologique initiée par Edmund Husserl…Une frange grandissante de chercheurs en sciences cognitives réalise depuis peu que pour étudier la cognition, ils ne peuvent plus se limiter aux données observables et enregistrables de l'extérieur. Il leur est donc essentiel de prendre en compte sa dimension subjective, telle qu'elle est vécue de l'intérieur…Décrire sa propre expérience n'est pas une activité triviale…Les difficultés peuvent surmontées par procédés appris et entraînés, disciplinés…L'expérience subjective, n'est pas un brouillon mais une structure dynamique qui permet de guider l'analyse neurodynamique […] L'hypothèse qui fonde l'analyse neurodynamique du fonctionnement cérébrale est que l'émergence d'un acte cognitif [une perception, une sensation, une émotion, une réflexion, une relation] est sous tendue, non par l'activation d'une zone particulière du cerveau, mais par celle d'une multiplicité de région cérébrales éloignées qui communiquent transitoirement en synchronisant leurs activité oscillatoires.* »

Il fait l'analogie du conditionnement cortical avec un orchestre. « *L'analyse neurodynamique consiste à mettre en évidence l'évolution temporelle de ces réseaux de synchronisation cérébraux.* » Ce n'est pas sans raisonner avec Jean Gagnepain « *Si l'analyse est une en son principe, et s'il est inutile, par conséquent, de chercher dans le cerveau, en dépit des habitudes, des centres du langage comme de l'art, de la société ou du droit, on peut se demander pourquoi la pathologie est sectorielle et d'où vient qu'un trouble du Signe, par exemple, s'accompagne rarement d'un trouble correspondant de l'Outil, de la Personne ou de la Norme. Sans doute est-ce parce que les processus justement sont moins en cause que les connexions.* » Raison de plus, raison de moins.

---

[177] Lambert P., *Neurophenomenology : Alethodologicalremedy for the hard problem,* Journal of consciousness Studies, vol III, no4, Boston,1996 et avec J.Shear , First person methodologies.What, why, how ? The View from within.First person approaches to the study of consciousness , Imprint Academic, New York, 2000.

L'articulation de l'analyse phénoménologique et de l'analyse neurodynamique , du fait de la découverte de ce que Francisco Varela nomme une structure neurodynamique nouvelle, permet de concevoir la prise de conscience de sensations méconnues. Inversement une conscience affinée de l'expérience subjective, permet de déceler une structure originale dans la dynamique neuronale. La dimension préréfléchie de l'expérience ouvre des perspectives, inattendues –imprévues, dans les domaines pédagogiques et thérapeutiques ; juridiques ?

« *Longtemps, le scientifiques ont cru que le cerveau, une fois mature, se caractérisait par la* ***stabilité*** *de ses connexions, jugées immuables. Depuis une trentaine d'année, cette vision* (point de vue) *de la structure et du fonctionnement cérébral a volé en éclat. Grâce à la plasticité cérébrale, le cerveau modifie l'organisation de ses réseaux de neurones en fonction des expériences vécues par l'organisme…Le cerveau est informable et déformable…sans un cerveau « plastique »* (modelable, modélisateur) *à même de remodeler ses connexions en fonction de paramètres environnementaux et contextuels, de « remettre le passé au goût du jour »ce serait impossible. Comme il nous serait impossible, par exemple, de reconnaître une personne côtoyée, après plusieurs années.* » [178]

Sans adhérer à l'état actuel de la neurobiologie, après avoir décrier son état précédent, notons cependant que les perspectives qu'offre le neurodynamisme devraient interroger les études actuelles en psychologie et en criminologie, notamment en ce qui concerne le déterminisme d'origine ou de dénombrement factuel.

« *Le cerveau est en perpétuel remaniement, et la plasticité suggère un grand jeu de construction et de démolition. Gerard Edelman, prix Nobel de médecine en 1972, parele de Darwinisme social. En effet, parmi tous les chemins neuronaux possibles entre deux aires cérébrales, la plus efficace sera sélectionnée et consolidé en vue d'une réutilisation uultérieure. Processus que le neurobiologiste Jean Pierre Changeux qualifie d'épigénèse par stabilisation sélective des neurones et des synapses…la plasticité synaptique implique cependant une balance entre stabilité et neuromodelage, sinon faute d'invariants, le serait sans cesse, déstructuré et la mémoire* (incorporation du percept) *par exemple d'une extrème labilité. En ce sens, le siège de nos pensées suggère le bateau de Thésée qui, perpétuellement réparé, était toujours différent tout en restant le même, comme le cours d'un fleuve.* »[179]

Gageons qu'il en est analogiquement des fonctions (incorporation- représentation- opération- pulsion) et de leurs incidences et recoupements, comme il en est des facultés (pensée- art- histoire- droit). Reste que la spécificité dialectique innée à l'homme, malgré la prévalence des

[178] P. Lambert, *Science et Vie*, Juillet –Août 2005.
[179] *Ibid*

connexions sur les centres, n'est pas visible actuellement en neurobiologie. Cependant que celle-ci ne relève pas de différence, autres que factuelles, entre l'homme et la femme, la criminelle et la citoyenne intégrée, dans leurs capacités cérébrales de démolition et de construction.

Sans doute conviendrait il plutôt que de mesurer la taille d'un pénis ou de rechercher l'archaïsme d'une mère pour expliquer une défaillance humaine, dans la pathologie ou la crise faire « *Tabula rasa* » comme le proposait Descartes. Non pas tout dégager, mais construire à partir des erreurs de nos prédécesseurs à qui nous devons tant d'Aristote à Freud et Lombroso, de Galien à Claude Bernard en passant par Paracelse.

L'étude de la **criminalité féminine** à limage de la relativité clinique que nous suggère les notions elles-mêmes relatives *d'infraction sexuelle- infanticide- homicide- vol* etc. doit ,à mon avis, dépasser le rapport descriptif/explicatif aujourd'hui en vigueur car son objet est encore **scientifiquement indéfini**.

Les crimes traditionnellement emprunts du féminin (infanticide, empoisonnement, crime passionnel, prostitution etc.) qui comme le note Robert Cario semblent muter, ont besoin d'un regard épistémologique renouvelé afin de dépasser nos pré requis et acquis

Comptabiliser les actes répertoriés juridiquement, pour en tenter une explication de l'ordre du psychique sans nous poser la question de notre construction de savoir, et du conditionnement cortical qui le permet, sur l'objet semble problématique. En ce sens nous pouvons aujourd'hui bien sûr relever par exemple des différences entre les agis criminels masculins et féminins. Le renouvellement de la clinique de la criminalité tant féminine que masculine ne peut pas s'instaurer sur une forclusion des travaux antérieurs, il doit au contraire être anthropophage (et non sarcophage).

C'est bien d'une *tabula rasa* dont il s'agit ; mais ne trahissons pas Descartes lorsqu'il parlait de *faire table rase du passé*, sa tabula était une référence à la table d'écriture romaine en cire que l'on rasait pour écrire à nouveau quand celle-ci était remplie. La cire gardait une trace non visible des anciens écrits ; analogiquement à la notion de *résidus mnésiques* chez Freud, ou aux *traces mnésiques* étudiées par une partie des neurosciences en ce qui concerne la *plasticité neuronale*. Tacitement il présage la maxime de Goethe sur l'héritage. Nous n'avons pas ce que nous méritons, nous avons ce que nous construisons.

L'hypothèse est que tenant compte du *potentiel psychique* et du *potentiel de situation* où se déploient la réversibilité et la cyclicité, l'objet nous sera autre.

Si nous considérons seulement la situation, nous nous arrêterons sur l'événement que constitue la spécificité de l'acte ou du sexe. Si nous considérons le potentiel de situation, par exemple la perméabilité des places et positions (androgynie), nous pouvons noter la synchronie des nouvelles infractions sexuelles féminines et l'actuelle prise en compte pénale de la violence conjugale stigmatisant le masculin. L'inversion de la génitrice à l'éducatrice ne concerne pas le féminin en tant que genre puisque le masculin par son rôle d'éducateur y est autant concerné. La figure de l'enfant aussi a changé. La notion d'enfance en danger, la parodie expertale sur la question de l'accréditation de la parole de l'enfant dans le procès d'Outreau illustrent la perméabilité et l'inversion de la *Doxa*. Ceci alors nous incite à concevoir la criminalité au delà de la distinction des sexes. L'intérêt de la criminalité féminine est qu'elle est moins remplie de savoirs que la criminalité masculine, et comme le disait Bachelard et Gagnepain : non seulement le point de vue crée l'objet mais pour se former il faut se déformer. La réforme ne va pas sans la déforme pour garder la forme, pourrions nous dire ; les études neuro-dynamiques semblent conforter nos hypothèses médiationnistes et psychocriminologiques.

C -Vignettes cliniques

Prenons quelques vignettes cliniques pour illustrer le rapport processus contexte, jusqu'ici évoqué formellement. Nous exposerons les anamnèses dans un premier temps puis nous commenterons ces vignettes en perspective des réflexions ci-dessus.

Madame A condamnée pour crime sexuel

Madame A est condamnée à douze ans de réclusion criminelle, et incarcérée, pour infractions sexuelles avec circonstances aggravantes, viol par ascendant et proxénétisme. Les faits judiciairement reprochés à madame A sont d'avoir permis à ce que ses trois enfants, deux garçons et une fille, aient été abusés sexuellement par des adultes, et percevoir dans certains cas de l'argent en échange des exactions subies. L'anamnèse de madame A est riche, ou plutôt édifiante. Elle est née issue d'un viol. Sa mère mineure (15 ans) sous la pression parentale dut abandonner sa fille à sa naissance.

Ce n'est qu'en devenant mère elle-même qu'elle entreprend les démarches qui petit à petit, sur un long temps continué en prison, lui révèleront sa filiation. Abandonnée à sa naissance, elle est placée en famille d'accueil. Dans cette famille elle est violée par le fils aîné à l'âge de quatre ans, son agresseur en ayant treize. Quelques années passent, la voici résidente d'un institut médico éducatif où elle subit à nouveau des violences à caractère sexuelles de la part d'un pensionnaire. Lors d'une sortie du centre, elle est violée une nouvelle fois par un individu dans un fossé, sur la route entre celui-ci et le bourg le plus proche. Son premier enfant, un garçon, naîtra de cette union forcée. La Tuché comme le disaient les grecs antiques s'immisce dans le fait que l'agresseur se révèlera être son géniteur, violeur de sa mère. A la naissance de son enfant, elle est alors âgée de dix-sept ans, et la rencontre de son futur mari l'amène à vivre avec ce dernier, qui reconnaît le fils de madame A. Une fille et un garçon naîtront de cette alliance. Au fur et à mesure de leur vie commune le mari devient brutal et s'alcoolise à l'envi. Il s'en suit pour ce dernier la perte de son emploi et une déréliction comportementale se réalisant notamment dans des actes incestueux à l'encontre de sa progéniture. Madame A, délaissée affectivement, brutalisée par son mari, trouve réconfort auprès d'un ami d'icelui. En fait les deux hommes se sont mis d'accord. L'amant à son tour abuse les enfants, comme le mari, sans se soucier du genre de ceux-ci. Les deux compères font profiter des leurs comparses contre monnaie sonnante et trébuchante sans que madame A ne s'y oppose. Des déjeuners sur l'herbe teintés de perversité sexuelle, auxquels madame

participe, mêlent adultes et enfants tous sexes confondus. La débauche provigne et se banalise sans que les travailleurs sociaux qui ont mission d'observation et d'accompagnement auprès des enfants s'en rendent compte. Les comportements sexualisés de la petite fille du couple inquiètent les instituteurs. Ces derniers émettent un signalement aux autorités. L'enquête qui suit mène à l'inculpation et la condamnation des adultes en cause et particulièrement madameA.

Suite à cette condamnation, elle est incarcérée dans la prison où nous la rencontrons dans le cadre d'entretiens psychologiques. Au début de l'accompagnement psychothérapeutique engagé à sa demande, elle se présente *limite débile* selon l'expression consacrée. Le déploiement épimélique (tenant compte, rappelons-le, des différentes prises en charge : thérapeutique ; didactique et juridique) révèle une intelligence jusqu'ici mise sous le boisseau due probablement à son vécu. Dès lors elle se présente non plus soumise mais active dans son rapport à l'autre (alliance avec ses interlocuteurs) et sa relation à autrui (appropriation filiale, rôle de mère, et apprentissage d'un métier).

Cette première description casuelle est peu commune dans l'expansion et la récurrence des répétitions, nous en convenons. Le côté extraordinaire de l'histoire de madame A n'est pas là par déhiscence voyeuriste ou fascinante. Curieusement d'ailleurs la presse, gourmande souvent de faits divers, ne s'est pas fait écho de l'affaire. Remarquons cependant ce que nous nommons Alexicénie et Alexicritique. Au début de l'accompagnement thérapeutique, nous ne savions à quelle saint nous vouer, non pas par la confusion des genres et des générations qui est souvent le lot commun – banal des situations incestueuses, mais par le quasi mutisme de la patiente. Les éléments parcellaires qu'elle nous octroyait, associés à un détachement énigmatique pour le clinicien, nous embarrassait. Ce que nous repérions dans l'échange était tout d'abord une déliaison du vécu (de l'histoire) et de l'éprouvé (de l'affect). Déliaison à laquelle se conjuguaient une pauvreté et une segmentation du récit. Récit dont nous avions du mal à restituer une trame, dans les enchaînements proposés. Le fait de résumer en peu de lignes l'histoire de madame A, a été rendu possible par la durée de l'accompagnement, et sa reconstruction par étapes. Nous postulons que sans cette reconstruction, le récit n'aurait pas été possible, même si nous nous étions procuré les actes juridiques qui ne contenaient pas toutes les informations et interprétations qu'a permis le travail épimélique. Les interrogations dans le cadre du diagnostic psychiatrique faisaient osciller les cliniciens (psychiatre, infirmier, psychologue) entre la débilité et l'autisme. Tandis que le diagnostic expertal concluait à une perversion ; probablement en raison des actes judiciarisés de viol et de proxénétisme.

Cependant aucun des thérapeutes, et ce avec ou sans élaboration épistémologique, ne concevait pour madame A, malgré les actes justement condamnés, une perversion ou une perversité dans l'échange, ce qui peut paraître paradoxal. Nous avons comme bien entendu été happés par le transgénérationnel, les confusions conjugales et filiales ; la mise en abyme des répétitions ; la déliaison de l'altérité et de l'émotion, que nous interprétions comme un défaut de remords et de culpabilité, ainsi que de responsabilité. La question du rapport de la disposition et du contexte était difficile à traiter. *C'est en travaillant de concert avec la patiente la trame de la récurrence de son histoire, illustrée par les divers occurrences* repérées juridiquement ou non, à partir des stratagèmes thérapeutiques tels que le génogramme, la reprise d'expertise, le Qicpaas aménagé, le Maps, qu'elle a commencé à faire du récit. En faisant du récit elle donna corps à une intrigue jusqu'ici focalisée chez elle dans la réprobation du regard social. Elle a fait les démarches pour donner corps à sa généalogie, prenant en compte sa genèse et son histoire sans rechercher une origine à ses maux autrement qu'en elle-même. Peut être que nous même ne pensant pas qu'une mère archaïque, ou qu'un père défaillant, puisse changer sa disposition (*diathésis*) même s'ils en viennent à perturber l'état (*hexis*), avons-nous participé d'une non recherche d'origine morbide transcendante à sa personne. Elle s'est alors confrontée à l'énigme de ses choix conjugaux et parentaux. Nous postulons que réécrivant l'histoire dans une dynamique d'altérité, elle a accepté de se déposséder de sa possession pour s'approprier. Ce que nous reconstruisons dans ce roman thérapeutique, fut que nous avons aussi, chemin faisant, accepté de nous déposséder de nos prétentions implicites. Madame A nous a conduit vers l'inattendu, vers l'imprévu. Nous avons accepté sa main tendue, son emprise envers nous. Sans doute cette emprise ne nous effrayait pas ; car elle résonnait d'une mutualité de conduction et non d'une séduction omnipotente. C'était une contribution et une participation au « *viens vers moi et viens chez moi* », peut-être reconnaissante d'une non attribution d'état diagnostique de notre part ; et son consentement à notre offre thérapeutique. Nous parlons de consentement, car l'assentiment au début n'était pas là, mais plutôt la recherche de bénéfices d'exonération de quota de peine suggérée par le Juge de l'application des peines[180].

Elle a accepté de se couvrir de honte au regard de l'autre (qui ne lui en demandait pas tant). Honte qui jusqu'ici non exprimée, était tellement envahissante qu'elle n'avait d'autre recours que la déhiscence du mutisme. Elle a pu dès lors faire le tri dans ses confusions, entre ses vécus d'humiliation et ceux transposés sur ses enfants. Quoique qu'improbable que cela

[180] cf. Pour les notions d'*imprévu* , TER M2 de Véronique Scavennec, *inattendu* TER M2 de Julie Dosière, *viens chez moi-vers moi* TER M2 d' Anne Hèlène Maes. Icsh Rennes.

puisse paraître à l'interlocuteur, elle n'a pu incorporer l'altérité de ses enfants, de sa propre individualité qu'à ce moment, après quatre ans d'accompagnement. Constat qu'en tant que thérapeute nous faisons, sans véritablement savoir s'il est de notre ressort ou de l'accompagnement éducatif ou pénitentiaire. L'humanité n'est pas la propriété du thérapeutique.

D'un indéfini (*Unbestimmt*) lorsque nous cherchions à catégoriser son cas selon notre modélisation, débilité – psychose- alexicénie –alexicritique, notre compagnie a, chemin faisant, trouvé sa direction, son orientation et par effet de celles-ci sa détermination.

Madame A fut pour nous, sans doute à son insu, pédagogue quand nous cherchions à déterminer par origine traumatique sa déhiscence répétitive comportementale. Tant que nous avons cherché consciemment ou inconsciemment à trouver une explication à son histoire, son mutisme et sa segmentation insensée du récit furent ce que nous entendions comme réponse. En terme de guidance projective, nous dirions aujourd'hui qu'elle s'était saisie de notre offre ; qu'elle avait saisi inconsciemment que notre offre se basait sur le questionnement. Pourquoi répondre puisque, en fait, ce n'est pas cela que nous lui demandions. Le lecteur comprendra en quoi la sentence précédemment évoquée par André Green : « *La réponse est le malheur de la question* » raisonne dans l'épistémologie comme dans l'épimélie.

Madame A devenue disserte, nous avons questionné son mutisme précédent. Celui-ci n'était pas une stratégie consciente. Sans doute psychanalytiquement peut-on l'interpréter comme mécanisme de défense. Mais nous pouvons aussi faire l'hypothèse d'une chrématologie, une orientation – détermination implicite, compensant à l'excès une situation ontologique et déontologique non pas en défaut de structure mais conjoncturalement impossible à exercer. Autrement dit prisonnière d'une histoire qu'elle ne pouvait faire sienne, elle s'arque boutait sur une liberté qu'elle ne pouvait partager ; tout partage étant une menace, elle qui ne connaissait la prise et le don que dans la déréliction. La seule façon d'exercer son autonomie passait par un autocontrôle excessif, au point où l'interlocuteur y percevait une pathologie de l'échange.

En ce qui concerne le plan de la Personne (alliance /filiation ; intimité/responsabilité ; parité/paternité) nous faisons l'hypothèse d'une *coïncidence partielle critique* due à la coalescence d'une disposition et d'un contexte ne permettant pas sa mise en exergue. Coïncidence partielle qui se remarque dans le caractère indéterminé, confus, de ses identités de fille, d'épouse, de mère, d'enfant, d'adulte ; au point où la personne collait au sujet biologique, quel qu'en furent les contenus des individualités corporelles. Cependant que madame A sut se saisir d'un autre contexte pour résilier (abroger) cette coïncidence partielle.

Ce qui laisse à travailler l'hypothèse d'un moment quasi anhistorique et hallucinatoire de confusion de l'*Ego* (*ipse/alter*). Cela questionne la question de la carence identitaire en lien avec une carence affective, carence non de disposition mais d'acquisition, à l'instar d'un enfant sauvage. Si ce n'est que la disposition notamment de parole de l'enfant sauvage, qu'il en soit de Victor ou Gaspard, non exercée en temps voulu ne se développe pas. Tandis que madame A transforme l'emprise par son appropriation de l'emprise, dans une situation de vulnérabilité mimétique avec ses enfants et à l'inverse dans une con-duction avec les thérapeutes (au sens grec du terme). Il nous semble que de la même disposition variable et réversible débouchent des variations (polymorphisme) délétères et inversement des variations constructives ; d'une même disposition s'exprime le rapport vulnérabilité/dangerosité et le rapport force/créativité. Mais peut-être sommes nous trop empris d'hellénisme et de chinoiseries, pour énoncer cela? Lorsque nous postulons, pour madame A, une dialectique de l'emprise en la comparant à l'enfant sauvage, nous évoquons la différence entre la carence d'imprégnation chez celui-ci et la carence d'éducation de celle-la autrement nommée déshérence (proche du verbe exhéréder) d'où à notre avis provignent les confusions cliniques entre l'hérédité et l'héritage. Ceci renvoie aux questions abordant l'absence paternelle, épicène pour nous, aux notions d'abandon (Œdipe, Moïse, voire Blanche Neige), de non reconnaissance et de ce fait de démarches inappropriées, mais résiliables. Mythiquement nous pourrions évoquer à propos de madame A une plasticité hégémonique. Reste que la carence d'imprégnation et d'attachement entache la capacité plastique (à entendre au sens neurologique et non artistique), tandis que la carence d'éducation semble réversible.

Pour clore ce passage peut-on faire l'hypothèse du *contournement* de l'obstacle historique et relationnel dans la durée de l'aliénation critique, en son rapport à la généalogie et la filiation, par le *stratagème* inconscient du contrôle, de la maîtrise. Une sorte de *recours à l'inhibition* exprimé à l'excès, dont le mutisme est une des modalités, un des contenus (pour reprendre un des termes que nous avons tenté de théoriser). Ici nous faisons l'hypothèse d'une *déhiscence axiologique* par maîtrise hyperstasiée en lien avec une *déshérence sociologique* hypostasiée. Encore aujourd'hui nous n'envisageons pas, en ce qui concerne madame A, de pathologie dans la sphère de l'échange et par là de l'infraction de l'altérité – de la Loi, ni dans la sphère de la réglementation (autocastration) et par là de la transgression de la Norme, de la Liberté. Nonobstant ce point de vue, nous ne venons pas dire qu'il n'y avait pas infraction juridique. En quoi l'exemple de madame A conforte notre analyse dissociant l'infraction et la transgression principielles de l'anthropobiologique et l'infraction inhérente au code juridique.

Nous ne croyons pas que le thérapeute, pas plus que le père, puisse changer, restructurer, une disposition. En revanche nous pouvons faire l'hypothèse que si le rapport parent enfant influe sur l'état de ce dernier en fonction de sa disposition, le cadre (et le contrat thérapeutique) *agent* implicite est efficient si son *partenaire patient* s'en saisit dans ce que Alexander nomme *l'alliance thérapeutique*. En cela, selon notre point de vue, le contrat thérapeutique nous semble à être envisagé de manière bi-faciale : sur la face de la filiation et de la paternité (tel qu'en parle Claude Balier, avec son corollaire de contenance et par-excitation du cadre) et sur la face de l'alliance et de la parité (tel que l'évoque Bruno Gravier). Alliance thérapeutique qui incite le thérapeute à accepter la con-duction (*con*=avec ; *ducere*=guidance), à parité avec le patient. Ce *con-ducere,* pour nous, est analogue à l'*e-ducere* de l'éducatif et de l'enseignement, dans la trinomie du pouvoir modulaire (éducatif, thérapeutique, juridique). Ce pourquoi sans modestie feinte, nous nous posons la question de la paternité, l'emprise syncratique ou omale, de la *révolution personnelle* de madame A. Ce pourquoi aussi, nous le répétons, nous envisageons la clinique inhérente aux trois lieux du pouvoir modulaire, cependant que nous remarquons qu'à notre connaissance seule la clinique thérapeutique est actuellement modélisée. Est –ce présomptueux de faire l'hypothèse que si les autres cliniques furent modélisées, l'exégèse de la transformation personnelle de madame A serait différente ? Gageons que, dans ce qu'il est convenu d'appeler la psychocriminologie, la modélisation clinique appropriée par le didactique et le juridique abrogera notre actuelle paire de lunettes, pour en créer une autre.

Madame A étant retournée chez elle, nous ne savons pas si la résiliation que nous avons observée a perduré.

Madame B condamnée pour assassinat

Madame B est condamnée à quinze ans de réclusion criminelle, et incarcérée, pour l'assassinat de son conjoint. Aînée d'une fratrie de deux filles, dont la puînée deviendra avocate, elle quitte le domicile familial à seize ans pour vivre maritalement avec un homme de quarante ans ; au demeurant du même âge que son père. L'idylle qui lui permit, à ses dires de s'affranchir de la tutelle parentale ne dure point. Madame B entre un temps en déshérence affective et sociale. Elle remplit ces moments erratiques d'addiction éthyliques, canabiiques et aux opiacés. Elle rencontre moult compagnons d'infortune. Ses rencontres se reproduisent dans l'éphémère. Elle tombe amoureuse d'un homme, bénévole dans une association caritative s'occupant de personnes du type de madame B. Le début de leur relation se déroule sous de bons hospices. Cependant celle-ci va progressivement s'étioler. Son conjoint découvre des facettes imprévisibles pour madame B, selon les dires d'icelle. Il devient irascible puis violent, tyrannique. Plusieurs fois madame B fait appel aux forces de l'ordre. Elle porte plainte sans constitution de partie civile, pour aussitôt retirer celle-ci. Un « balai» incessant de disputes et de réconciliations imprègne le quotidien du couple. Deux fois son conjoint est incarcéré durant de courtes peines pour violence sur la voie publique. De l'avis de madame B, la configuration du couple est une pétaudière où la dépendance de l'un pour l'autre est réciproque, agrémentée de provocations mutuelles. Le jeu morbide se ponctue d'hospitalisations somatiques et psychiatriques pour madame, essentiellement psychiatriques pour monsieur, agrémenté de destruction récréative du mobilier de leur appartement, de menaces conjointes. Pouvaient-ils éviter l'inévitable ? Toujours est-il que monsieur va périr sous dix-sept coups de couteau de cuisine assénés par sa compagne lors d'une bagarre dont le couple a le secret, secret tout relatif si l'on pense à leurs voisins de palier. La préméditation a été retenue contre madame B et de ce fait les assises l'ont condamné pour assassinat. Madame B dans les entretiens psychologiques reste ambivalente dans l'hainamour (pour reprendre le concept lacanien) envers son compagnon regrettant « l'issue de leur histoire » (sic).

La question de structure pathologique et de dynamisme de la disposition de madame B ne s'est pas posée pour nous, comme dans le cas de madame A. D'emblée madame B s'est inscrite dans l'échange avec ce que Michel Foucault nomme le parler franc (*parrhêsia*). Elle nous fit part dès le premier entretien de l'équivoque qui se manifestait chez elle, de nous rencontrer par curiosité, désir et réticence d'analyser son fonctionnement (sic), dans le mélange de sentiments (re-sic) de doute et d'inquiétude envers la fonction thérapeutique. Il n'est pas anodin de noter qu'une de ses proches cousine exerce le métier de psychothérapeute, et que sa propre sœur est, rappelons-le, avocate. Equivoque aussi manifestée en ce qui

concernait le *gain* de remise de peines, teintée de réticence à faire plaisir à l'administration pénitentiaire et au juge de l'application des peines. Un lecteur médiationniste ou psychanalyste verra, le pensons nous, dans cette amphibologie du souhait (estime de soi, estimation de la situation, gage à donner ; mérite et gain à quérir ; alternance de réticence et d'allégorie du discours) une dynamique névrotique chez madame B. Et si dans certaines séances thérapeutiques nous fûmes confrontés au silence, celui-ci ne nous renvoyait aucunement les mêmes éprouvés (sentiments, émotions) que le silence mutique de madame A. par jeu de mot nous pourrions dire que madame A était *mutique* dans le silence quand madame B était *mutine*. Le lecteur attentif, dans son infinie sagesse, voudra bien excuser l'auteur de ses lignes qui se permet, une nouvelle fois, de jouer sur les mots de mutine. La polysémie de mutin/mutine, en effet, découvre la référence d'une part à la *fantaisie* (badin, espiègle) et d'autre part à la *mutinerie* (*muete*=émeute, soulèvement). Ce en quoi un zeste de psychose discursive (effet tuyau de poêle) ne nuit pas à la réflexion. Car si nous avons à la suite de Jean Gagnepain, évoqué la fantaisie féminine, comme Jacques Lacan en relevait la mascarade, celle-ci, du fait de son incomplétude politique, ne va pas sans contournement et revendication. Il semble en aller d'Aspasie comme de madame B, hormis bien entendu le contexte de soumission imposée par la Pénitentiaire pour cette dernière. Dans le cas de madame B le libre parler n'empêchait pas, ce que d'aucun appellerait le jeu du chat et de la souris. A l'instar du protocole de la guidance projective (rapport de l'offre et de la saisie dans la dialectique de la prise et du don), madame B testait l'appropriation de la situation par l'interlocuteur (ici thérapeute) en même temps qu'elle estimait sa propre position. Une interprétation hâtive pourrait conclure au caractère névrotique de la guidance projective. Nous pensons nous à la notion de stratagème, précédemment énoncé, comme proposition axiologique pour susciter la dynamique de l'échange (sociologique). En quoi au demeurant, il nous semble que cela démontre que le contournement se retrouve dans la dialectique de la rationalité diffractée. D'une part cela, semble-t-il, nous en joint à conforter l'hypothèse de même fonctionnement du rapport *contournement/abrogation* dans le syncratique, et *détournement/destruction* dans le pathologique. D'autre part cela invite à tenir compte de la diffraction rationnelle, dans la différence structurale du silence et du non-dit, pour autant qu'hormis les sentiments de gène ou non pour l'interlocuteur (ce qui par ailleurs montre le recoupement des fonctions et facultés), le constat soit apparemment identique. Nous postulons que dans le cadre de madameA, *l'inhibition à dire* compensait une *interlocution menaçante*, quand pour madame B s'appuyait sur l'interlocution pour exprimer sa dialectique axiologique de *réticence et allégorie du discours*. Pour schématiser : d'un côté le *caché* interrogeait le

masque (*Persona/Prosopon*), dans l'autre cas le masque questionnait le caché ; mascarade conjoncturale et contextuelle chez madame A, mascarade structurale chez madame B. Au delà de la morale, il nous faut différencier le *dicere* et le *tacere*, l'énoncé du tacite ; et dans le tacite : le convenu – le *ça va sans dire* et l'habilité du *non-dit*. C'est pourquoi de façon polémique nous raillons souvent, bien peu chrétiennement, nombre d'experts qui collent à la situation comme un aphasique colle au mot, sans analyser l'exprimé. Soyons vigilants cependant, car le bouc émissaire n'est chargé que de nos propres cadeaux, de nos avoirs, qui nous embarrassent.

Ce détour, chemin faisant, par le questionnement de l'ambiance et de l'éprouvé de la situation thérapeutique, ne saurait nous faire éluder un autre questionnement : celui du passage à l'acte et du polymorphisme des réalisations dans et hors le juridique. Rappelons que nous nommons délictueux et criminels ce qui affère au juridique, quand nous diffractons le polymorphisme des réalisations (conjoncture – conation) inhérent à la métastabilité (variabilité) des incidences de l'infraction – sociologique et de la transgression – axiologique.

Juridiquement Madame A montre un enchaînement d'infractions (agressions sexuelles, viols avec circonstances aggravantes, proxénétisme), Madame B n'est condamnée que pour un fait ponctuel (assassinat). Pour autant pour l'une comme pour l'autre nous remarquons une réversibilité des positions de victime et d'agresseure. Madame a été « victime » non judiciarisée de viols, Madame B a été « plaignante » sans corroboration de statut pénal de victime. Dans l'un et l'autre cas, en des manifestations différentes, nous remarquons une déréliction bifaciale du conjugal et du parental, avec à notre avis une incidence généalogique. Cependant, nous avons noté que ceci n'entachait pas la différence de disposition (structure). Aussi penser un rapport de cause à effet en terme d'origine transcendante (extérieure) nous semble exclu. Si dans le cas de Madame A, on peut parler de récidive (juridique) et non pour Madame B, pour autant nous envisageons pour l'une comme pour l'autre une sérialité anthropobiologique. Et paradoxalement, alors que nous avons pu, à tort, à un moment catégoriser Madame A dans le registre infractionnel de la psychose (infraction, conçue comme effraction du *Nomos*, de la Loi en terme d'autonomie), autant nous supposons un *polymorphisme délinquantiel névrotique* pour Madame B. Polymorphisme délinquantiel du à une *variabilité autolytique de la chrématologie*. Variabilité structurale qui ne peut se confondre avec un polymorphisme délictueux, mais qui peut s'analyser en contraste avec le polymorphisme délinquantiel du à une *variabilité fusionnelle de la chrématologie* chez certains psychopathes, tels le libertin ou le toxicomane. D'où à notre avis, l'importance de la dissociation dialectique de la variabilité du principe structural et des variations de la conation

(manifestation) conjoncturale ; ainsi que de la construction contextualisée du champ sociétal spécifique au juridique. Cette mise en perspective ici focalisée sur la chrématologie, peut permettre d'analyser analogiquement par autolyse ou fusion les troubles sociologiques bifaciaux (Ontologie/Déontologie) et les troubles axiologiques (Timologie/Chrématologie).[181]
La question du principe et des manifestations est illustrée ici dans l'enchaînement délictueux pour Madame A, et la ponctualité criminelle pour Madame B. Cependant si l'on peut évoquer une déhiscence inhibitrice (externe au principe du trouble) corrélée à une déshérence chez Madame A, en ce qui concerne madame B, nous supposons une déhiscence émotionnelle et comportementale (interne au principe du trouble axiologique) contingente à la brutalité de l'échange avec son conjoint. Autrement dit pour madame B, une déréliction du conflit sociologique en bagarre, induit une cession partielle de l'autocastration (autocontrôle, autocontrainte) ouvrant la *déhiscence émotionnelle* et *l'échappée comportementale* de la violence. Ceci ne doit pas nous faire oublier de différencier la violence, en tant que capacité gestaltique à produire un effort, avec le *contenu agressif* de cette violence dans la *brutalité* de l'effectuation de la violence des coups. Pour mieux appréhender cette dissociation, pensons par contraste que la violence des mots n'indique rien sur le principe glossologique qui nous permet de causer ; de la même façon la violence des actes n'indique rien sur le principe ergologique qui nous permet d'agir ; pas plus que la violence brutale n'indique quoi que ce soit sur le principe sociologique du conflit dans l'échange. Et nous pourrions dire similairement que l'échange de mots dans l'interlocution ne signifie pas la locution, l'échange d'activité ne construit pas la mise en acte. Il serait au demeurant heuristique de mettre en contraste ce qui peut nous paraître équivalent, à savoir l'échange violent et la violence dans l'échange. Ceci nous amènerait à une autre thèse : Ayons pitié de nous et du lecteur. *Point trop n'en faut* dit l'adage.
Pour en revenir à l'accompagnement épimélique dans la thérapie de madame B, nous avons remarqué que celle-ci est restée sur la même position revendicatrice envers le juridique et la pénitentiaire, considérant injustes et infantilisantes les demandes de celles-ci d'exprimer de la repentance et de la soumission. Exercice maladroit des professionnels du droit, à notre avis. En cela que leur demande sous forme imposée de sujétion renforçait l'exigence fondamentale de Madame B, qui de ce fait s'exprimait dans une intransigeance dans l'échange. On a les défauts de ses qualités, et Madame B ne pouvant exprimer sa responsabilité que par position drastique, refusa toutes les remises de peines sous gage de sujétion.

[181] Pour ce faire, nous nous permettons de renvoyer le lecteur au tableau n°20.

Ce pourquoi une clinique tenant compte du gage et du titre, de l'estime et du mérite, dépassant la stricte économie du prix à payer pour un bien à recevoir, aurait permis au juridique de dépasser le conflit d'intérêt de la loi du plus fort, qui faisait écho mimétiquement à la domination masculine qui l'avait amenée dans ces murs. Quel dommage et quel gaspillage de qualités humaines de part et d'autre pensons-nous.

En ce qui concerne Madame B, nous faisons l'hypothèse d'une *coïncidence partielle axiologique* due à sa disposition névrotique et le contexte qu'elle s'appropria de façon dépendante par le passé, en lien avec sa propre histoire d'emprise parentale et son désir d'autonomie. Nous remarquons qu'au moment où ont cessé les entretiens, du fait de notre départ du milieu carcéral pour écrire cette thèse, Madame B questionnait sa rivalité envers sa sœur. La question, à notre avis, s'était déplacée du filial au fraternel (forme familiale de la conjugalité). Si ce déplacement n'inaugurait pas d'une révolution dans sa disposition, tout au moins se concrétisait-il dans du conflit et non dans la déhiscence meurtrière.

Si en ce qui concerne Madame A, nous ne pouvions nous attribuer le mérite de la révolution, ici pouvons nous remarquer que le thérapeutique ne marchait pas de concert, et bien sur encore moins de conserve avec le juridique. Ce qui en soi n'était pas problématique au su des dispositions d'autonomie de Madame B, qui se marquait dans le conflit conjugal (avec sa soeur) et filial (avec la mère pénitentiaire), autrement dit qui compensait sa problématique de conflit axiologique par le conflit sociologique. A l'impossible nul n'est tenu, disaient nos aïeux.

Mademoiselle C condamnée pour non assistance et absence de soin à son nourrisson ayant entraîné la mort

Mademoiselle C est venue consulter, comme bon nombre de patients, sous l'insistance et l'incitation éducative de sa conseillère d'insertion et de probation (cip) en prévision de son procès. Cette incitation, de la part des magistrats, avocats, travailleurs sociaux, famille etc. est devenue en prison quelque chose de banal.[182]

Nous avons donc rencontré Mademoiselle C en qualité pénale de prévenue. Ceci n'est pas anodin, car comme nous le disons, en accord avec la majorité de nos collègues exerçant en prison, dans « *Aux marges du palais* », le contexte, et ses modalités environnementales, spatiales et temporelles, n'est pas sans répercutions sur la qualité de l'appropriation de l'échange et du contrat thérapeutique.

Mademoiselle C a été condamnée pour non assistance et absence de soin, à son nourrisson, ayant entraîné la mort. Le roman thérapeutique est construit a posteriori par nous. Nous faisons grâce au lecteur des données parcellaires. En fait la grâce est à l'endroit de l'auteur de ses lignes qui se dit que s'il raconte, en fonction de ses notes, le déroulement des séances, il n'est pas sorti de l'auberge ; et la note risque d'être salée. Or donc, comme l'écrivait Charles Perrault, nous synthétiserons en énonçant que si Madame A renvoyait à l'interlocuteur un découpage du récit, Mademoiselle C donnait un *puzzle,* énigme à la clé. Sorte de défi névrotique adressé à l'autre ; et non défi psychopathique adressé à soi dans la confrontation à l'autre comme a pu, pour ce cas, l'énoncer Jean Pierre Chartier dans *les chevaliers de thanatos*. Défi à un Hercule Poirot supposé de la psychopathologie. Ne considérons pas pour autant un défi conscient, teinté de malignité (que d'aucun traite de manipulation) ; car la patiente et l'agent thérapeutique découvriront de concert les liens entre les parties du puzzle, déchiffreront ensemble l'énigme, non de l'acte, mais de la trame historique donnant sens (déterminant) à la chaîne de ce que nous repèrerons comme évènements saillants.

Considérons le contexte familial. Mademoiselle C naît non désirée par sa mère, laissée seule par un courageux conjoint ; lors de l'annonce faite au mari pour plagier Paul Claudel. Certains éthologues de l'humain, cherchant une rationalisation naturaliste probablement, vous diront que le fait est assez banal. Vers onze ans, un nouveau conjoint de sa mère trouvant la fille fort coquette en conclut que le petit chaperon rouge méritait bien un loup. D'autant plus que Mademoiselle C évoque elle-même son insistance auprès d'icelui, en quête d'affection, de câlins paternels. La mère, elle, était fort peu dispendieuse de toutes choses qui font perdre

[182] Nous renvoyons le lecteur au texte en annexe « Aux marges du palais », en ce qui concerne l'exercice du psychothérapeute en prison.

du temps au ménage. Les confusions des langues, dirait Sandor Ferenczi, et des corps firent le reste. Mademoiselle C fit part à sa mère du sentiment d'abus de la situation par l'adulte masculin, et de la honte qu'elle éprouvait à l'égard d'elle-même. La réponse ne se fit pas attendre, sous forme d'un aller et retour *in manum mulieri*, agrémentée de quelques noms d'oiseaux que les hébreux de l'évangile fort probablement criaient à Marie Magdeleine avant qu'un empêcheur de lapider dans la convivialité, édicte : « *Que celui qui n'a jamais péché, lui lance la première pierre* ». Dans les deux cas, on n'est jamais mieux trahi par les siens. Quelques années passèrent, et comme chantait Jacques Brel : « *La guerre arriva.* » Conflit ouvert de l'adolescente avec sa mère, œil torve du beau père contrit de ne pouvoir cueillir les fruits d'un paradis s'exhibant devant ses yeux exorbités. A seize ans Mademoiselle C, pour échapper à l'ambiance familiale à ses dires, prit comme amant un homme de trente ans rencontré en boite de nuit. Elle revint dans le foyer familial lorsque son ami la mis dehors de chez lui quand elle lui énonça qu'elle était enceinte. *Non nova*, la courtoisie masculine traverse les générations. Après avoir consulté le planning familial à l'insu de sa mère qui voulait qu'elle accouche sous x, elle décida de garder l'enfant. L'accouchement se déroula en présence de sa mère. Celle –ci devant les sages femmes lui demanda de se débarrasser de son bâtard. Qu'en terme élégant ces choses là sont dites. Mademoiselle C s'occupa deux ans seule de son enfant, devant payer les repas pour elle-même et son bébé tant qu'elle fut au domicile parental. Il n'y a pas de petit profit.

Bien évidemment lors de ces récits, nous percevions en nous, un légitime sentiment de courroux à l'encontre de la mère. Mais le puzzle se construisant nous a amené à penser qu'elle même n'avait pu s'approprier que ce qui lui avait été donné, c'est-à-dire pas grand-chose, si ce n'est une compétence ménagère hors pair. Cette dation ne lui a pas permis d'entraîner ses génitalité et maternité durant son enfance. Nous parlons bien de génitalité enfantine à l'instar de la sexualité infantile controuvée par Sigmund Freud. Nous ne parlons pas de reproduction de même que Freud ne parlait d'accouplement, mais d'imprégnation des modèles parentaux par imitation avec pour fondement la gestalt et non ses contenus adultes. Autrement dit, comment s'approprier quelque chose qu'on n'a pas. Où l'on peut se dire que Madame A, précédemment évoquée, dut recevoir un minimum d'éducation dans une famille d'accueil où elle fut par ailleurs violée, pour que sa révolution personnelle permanente puisse éclore un jour en prison. Le complexe n'est pas l'implexe, et le pire jamais sur. Et si le vilain petit canard put devenir un majestueux cygne blanc, les Thénardier, bien malgré eux, ont permis à Cosette de rencontrer Jean Valjean.

Mademoiselle C croisa un jour, par hasard dit elle, le père de son enfant qui non dénué d'humanité et de fierté d'avoir un fils lui proposa de venir le rejoindre. Ce qui fut fait. Ce dernier se comporta en tyran domestique, et un jour qu'il désirait récolter la rançon de sa position viola sa compagne. Celle-ci s'enfuit chez sa mère, sans évoquer sa maternité naissante, qui la reprit aux conditions du départ avec l'interdiction de porter plainte, *non nova sed nove,* car après tout n'était-ce pas elle qui par son allure suscitait le désir masculin pour s'y refuser. « *Rappelles toi ma fille* » lui dira-t-elle.

Le défi et le puzzle proposé au thérapeute comme mode de relation faisait écho à la confiance limitée que Mademoiselle C pouvait faire aux hommes. Nous ne pouvions pas ne pas en tenir compte axiologiquement et ne pas le prendre en compte sociologiquement. Le transfert dans la cure n'est pas éloigné du transfert amoureux nous enseigne Freud, et l'alliance thérapeutique se confronte à des contraintes identiques, d'autant que vu notre âge, il est fort probable que nous faisions écho aux fantômes de ses géniteur et beau père, ce à l'insu de notre plein gré.

Mais de son côté se bousculait chrématologiquement la question du mérite. Ne méritait-elle pas ce qui lui arrivait ? Méritait-elle ce thérapeute ? Et comme le principe chrématologique du mérite se fiche pas mal de ses contenus, comme le désir des fraises, l'autre ici pouvait en être le contenu tout autant que le soi. Aussi lui fallait-elle tester si le thérapeute la méritait.

Lorsque Mademoiselle C s'aperçut que l'on pouvait, et surtout sa mère, s'apercevoir qu'elle portait un nouveau bâtard, elle retourna chez celui qui en était la cause. Ne pouvant (au sens de *to may* et non de *to can*) lui annoncer sa grossesse, elle dut subir maints assauts d'accouplement contre son gré. Les mots que j'utilise tel accouplement, sont ses propres mots, comme si une coïncidence voulue du culturel et du naturel la dédouanait de son vécu. Elle prit contact avec le service d'obstétrique pour accoucher sous x. Mais environ une semaine avant l'accouchement, ne supportant pas les agissements de son conjoint, elle s'enfuit chez un oncle maternel sans évoquer sa grossesse. Elle accoucha dans des toilettes publiques et laissa le bébé dans une poubelle. Celui-ci décéda de manque de soin.

Si le clinicien peut trouver structuralement des similarités chrématologiques entre Madame B et Mademoiselle C jusque dans la déhiscence émotionnelle, nous pouvons en plus de contextes historiques fort différents, remarquer que l'une agit dans la brutalité conjugale, quand l'autre agit dans l'abandon parental. Madame B peut compenser son questionnement éthique dans le conflit ethnique sous forme familiale et institutionnelle, et qu'ainsi elle s'appuie sur l'autre. Mademoiselle C, lorsque nous dûmes de notre fait (pour cause doctorale) interrompre notre accompagnement thérapeutique, nous dit : « *C'est pas grave. J'ai*

l'habitude. » Personnellement, emprunt de culpabilité chrétienne et de désir d'être un bon thérapeute, je suis retourné chez moi, en me disant : « *Pas mieux que les autres !* »

Madame D : Patron n'en faut.

Madame D a une trentaine d'années lorsqu'elle est transférée d'une maison d'arrêt extérieure au département sur le centre de détention pour femmes de Rennes. En maison d'arrêt, elle a déjà rencontré une collègue psychologue, elle refuse de rencontrer un psychiatre. Elle prend contact avec nous pour poursuivre son travail (sic). Elle raconte son histoire sans contrainte apparente et de façon liée. Nous remarquons une manière assez séductrice dans l'échange. Nous sommes le seul psychothérapeute homme du service à ce moment, il faut le noter. Madame D énonce d'emblée qu'elle ne désire pas évoquer son crime (sic) dans nos entretiens. Madame D raconte tout d'abord qu'elle a été violée par sa nounou et son mari quand elle avait huit ans, et que ses parents n'ont jamais voulu la croire, ni faire de démarches à ce sujet.

Plus tard Madame D évoquera avoir été violé par son père, avec la bienveillance de sa mère envers son mari. Nous ne parlons pas de complicité, réservant ce terme au cadre juridique. La bienveillance envers l'un ne signifie pas envers l'autre et si du pire peut jaillir le meilleur, une disposition bienveillante peut se révéler délétère. Ses sentiments envers son père, à trente ans encore sont ambivalents car elle lui en veut et voudrait qu'il reconnaisse le tort et le dol qu'il lui a fait, mais recherche son amour et une position privilégiée dans sa fratrie. Madame D a deux frères et une sœur. Elle exprime avec force (violence) cette ambivalence : « Je lui en veux. Je lui en veux d'autant plus qu'aucun homme ne m'a fait jouir comme lui ! »

Mariée elle-même avec trois enfants, elle n'a plus d'amour pour son mari. Elle se demande si elle en a jamais eu. Il semblerait qu'il n'ait pas trouvé les mots justes (sic) quand ils ont abordé ses déboires familiaux. Secrétaire dans une petite entreprise, elle est tombée amoureuse d'un représentant, qu'elle voit en cachette. Cependant elle tombe enceinte de son mari, à qui elle cache sa grossesse. Personne en famille ou au travail ne s'aperçoit d'un quelconque changement à son endroit. Les relations amoureuses conjugales n'existent plus et madame D fait désormais chambre à part. Elle continue d'aller au travail. Il arrive qu'un jour où elle est seule à l'entreprise, elle accouche allongée sous son bureau. Son patron pénètre dans le bureau au moment où elle vient de couper le cordon ombilical, sa réaction est de dire « *Non mais ça va pas, débarrassez moi de ça.* » Ce qui fut dit, fut fait. Madame D emmena le bébé avec elle et l'enterra dans son jardin. Affaiblie son mari la transporta à l'hôpital. Les médecins comprirent tout de suite de quoi il retournait. L'enfant retrouvé ne survécut pas au traitement qu'il lui fut infligé.

En ce qui concerne la coïncidence partielle, Madame D évoque un moment hallucinatoire où voyant son bébé fille elle se confondit avec elle et revécut ses viols par la nounou et son mari, ainsi que par son père. « *J'ai pensé, je ne veux pas revivre ça !* »

En résumé nous pourrions dire que Madame D nous évoquait un collage de la personne et du sujet, même si le contenu hallucinatoire du sujet n'était pas son corps propre. Postulons que si elle raconte ce qu'elle a effectivement vécu, la coïncidence partielle est une focalisation d'abstraction dont le contenu peut être un réel dont l'appropriation peut confondre les contenus. Peut être que la biologie un jour pourra vérifier ou réfuter l'hypothèse ?

Madame E : Un sexe énorme.

Le vécu hallucinatoire chez Madame E résonne avec celui de Madame D. Violée pendant son enfance par son père, puis par un oncle maternel, curé de paroisse. Dans l'échange thérapeutique Madame E raconte les éléments de sa vie comme si elle récitait des psaumes. Le thérapeute ressent un effet de répétition comme dans l'expression allemande « *eine lektion wiederholen* – répéter un leçon. » Comme si actrice de théâtre, elle récitait une histoire qu'elle n'habite pas ou qui ne l'habite pas (tout ceci sans jeu de mot mal placé). Ce détachement *in situ* dans la séance thérapeutique, comme nous pourrions parler de la séance du spectateur, fait penser à l'Alexithymie, en clinique psychosomatique. Le ressenti du thérapeute à propos de ce détachement le différencie, d'un renoncement actif comme dans le cas des mystiques ou passif comme dans le cas de dépression. Aucun jugement n'apparaît d'emblée, aucune émotion ne transpire. De même dans la mise en scène thérapeutique, le thérapeute se demande quel est son rôle. Quelle place il occupe dans l'espace scénique ? Il a même cette impression étrange d'être un fantôme à qui s'adresserait Madame E sans savoir de quels oripeaux sont constitués sa défroque transférentielle. Au point où il peut se demander « *Qui suis-je* ? » dans cette histoire, et non plus qui est-elle, ou « *Que suis-je dans ce moment ?* » Autant Mademoiselle C, et son défi dans **l'énigme,** amenait le thérapeute à se demander « *Qu'est qui se trame ?* », autant Madame E l'intrigue, parce que paradoxalement il ne situe pas **l'intrigue**. Dans le cas de Madame A, l'intrigue posait question du fait de sa parcellisation, de son découpage insensé, mais la question était dans la forme est non dans le fond. Dans le cas de mademoiselle C, l'intrigue se dévoilait au fur et à mesure que se reconstituait le puzzle. Madame E racontait une histoire, décrivait les scènes, répartissait le décor et les personnages, mais si mise en scène il y avait, nous ne percevions pas de mise en drame. Pas plus pour son vécu d'enfant violé que pour le meurtre de son propre enfant. Psychose blanche, comme dit André Green ? Psychose non décompensée ? En tout état de cause, un vrai sentiment de malaise, d'étrangeté, un vide psychique et réflexif pour le thérapeute, quand se terminaient les séances. Madame E propageait l'inquiétude chez ses partenaires co-détenues et parmi le personnel pénitentiaire. Et d'ailleurs parler de partenaires est exagéré, tant nous avions l'impression que par l'absence d'échange elles se vivaient comme congénères d'une horde animale en sa présence. Mais si Madame E engendrait ce sentiment de malaise, d'insécurité (pour parler comme les médias), et de dangerosité (pour parler comme les experts), ce qui était remarquable était plus la sidération et la peur paralysante qui atteignaient même les plus agressives ou psychopathes (impulsives réactives) des habitantes de ce lieu. Madame E vous parlait de ses activités de cuisinière, comme elle vous racontait à l'envi comment son oncle la

sodomisait avec un cierge dans la sacristie ; comment son père s'alcoolisait jusqu'à plus soif ; comment sa mère s'occupait de son petit frère, devant sa sœur, le masturbant encore à treize ans pour le faire éjaculer et dire à sa fille : « *C'est ça qui t'as fait ma fille !* » Cette phrase turlupinera sans cesse Madame E, du fait de l'énigme de ce « *qui* ». Non pas de la teneur de la substance, mais de la confusion entre le « *qui* » organique et le « *qui* » personnel. Parlait-elle de quelque chose ou de quelqu'un ? L'énigme venait-elle au recours d'une impossible intrigue ? Parlait-elle de son frère, curé dévoyé, de son mari ? Ce furent les seuls moments où le thérapeute pouvait ressentir de la part de Madame E de l'émotion et partager un questionnement avec elle. Sans cela, chacun se sentait sur une parallèle par rapport à l'autre, au sens de compagner, sans pouvoir se rejoindre.

Partie à seize ans du domicile familial après avoir décrocher une mention très bien au bac scientifique, elle intégra l'université. C'est dans les mois qui suivirent son entrée à l'université qu'elle s'aperçut qu'elle était enceinte. « *Parce que mes copines* ***me*** *regardaient* ***mon*** *ventre avec un drôle d'air* ». Copines, est un grand mot, dans la mesure où elle n'avait aucune relation amicale avec ceux ou celles qui l'entouraient. Elle s'imagina enceinte du Saint Esprit, puis du Diable, puis de son frère. Est-ce du fait du discours maternel ? En tout cas elle n' évoqua jamais auparavant ou plus tard une quelconque relation incestueuse adelphique (pour parler comme Françoise Héritier). Elle ne revint plus au domicile familial. Elle ne fréquentait pas les endroits communautaires, tels que les restaurants universitaires, hormis les amphithéâtres. Elle faisait les poubelles pour se nourrir, ce qui à son insu, intriguaient les personnes qui s'en aperçurent. Elle accoucha d'un garçon. « *J'ai vu qu'il possédait un sexe énorme, c'était celui de mon oncle. Il était hors de question qu'il recommence* ! » Elle coupa le cordon ombilical, puis le sexe du fœtus, l'étouffa et alla le jeter dans « *les poubelles à cochon de la fac.* » Une étudiante intriguée par les agissements de Madame E, alla voir de quoi il en retournait. Devant le spectacle de sa découverte, le fœtus et son sexe dans la bouche, elle perdit conscience. Elle fut réveillée par les pompiers et la police. Son ami ne la voyant pas revenir, était venu à sa rencontre. C'était en 1973, les médias n'en firent pas un plat, et les experts diagnostiquèrent qu'au titre de l'article 64 du code de procédure pénal alors en vigueur, elle n'était pas démente au moment des faits. Madame E fut accusée d'assassinat et actes de torture et de barbarie, puis condamnée à perpétuité.

Nous ne sommes pas là pour juger de la pertinence ou non des expertises et du châtiment. L'horreur des faits alliés au détachement de Madame E nous ont aussi bouleversé. Et même si nous pensons « psychose » ce terme dit peu de chose de l'effroi que peut engendrer le récit dans sa réception par les jurés de cour d'Assises.

Les confusions de personnages l'ayant « pénétré » sexuellement dans « sa réalité », père, oncle, frère, Saint Esprit, Diable. Le vécu hallucinatoire et l'éprouvé hallucinant (cette dismorphophobie ?) comme du sexe énorme du petit d'homme venant de naître, questionne pour nous ici encore le rapport *Non coïncidence- Correspondance- Coïncidence partielle*.

La notion de psychose, nous rassurerait. Mais l'exemple de Madame D (à notre sens névrosée) et l'exemple de Mademoiselle F qui va suivre, nous amènent à nous questionner sur des moments de psychotisation (meurtre en sus) pour des personnes non enregistrables sous la catégorisation psychotique.

Mademoiselle F

Nous terminons ce rapide coup d'œil ou point de vue de retranscription casuelle, par Mademoiselle F, qui a dix huit ans lorsque nous la rencontrons dans le cadre des suivis psychologiques proposés par le Service médico psychologique régional de Rennes.[183]

Mademoiselle F, à l'instar de Madame D nous signifie lors du premier entretien qu'elle ne veut pas évoquer tout de suite « *Ce pourquoi je suis là* »

Précisons que jamais nous faisons quelconque demande en ce sens. Très souvent le ou la patiente devance une intention supposée et une orientation des entretiens. Nous faisons l'hypothèse à ce sujet, de la saisie par eux d'un cadre judiciaire de l'aveu. Aveu en sa polysémie se référant axiologiquement au dévoilement (en rapport à la dialectique caché/montré ; interdit/permis) et sociologiquement à la sujétion. Nous avons évoqué cette analyse plus avant dans notre texte.

Pendant près de deux mois, à compter d'un entretien de trois quarts d'heure par semaine, Mademoiselle F va, à notre avis, tester la validité et la non dangerosité de la rencontre. Deux ans plus tard elle évoquera les premiers entretiens : « *J'avais besoin de me confier. Je voulais comprendre ce qui m'était arrivé, mais j'étais sur mes gardes. Surtout quand j'ai su (sic) que vous étiez un homme. Je me suis tellement faite avoir par ceux que j'ai rencontré.* » Mademoiselle F testera tant et si bien les capacités tierce du psychologue qu'un jour, elle lui avouera être amoureuse de lui. La discussion qui s'ensuivit ébranla quelque peu celui-ci ; car dans un souci pédagogique (mécanisme de défense ?), il évoqua la situation particulière de la prison et la béance de mixité ; la situation de confidence et intimité inhérente au transfert et l'émotionnel qui s'y attache ; la jeunesse et ses désirs inhérents. La réponse fut crue : « *Je me fous de votre transfert, c'est votre queue que je veux (sic).* »

Nous avons clôt l'entretien tant bien que mal, tant la déhiscence émotionnelle avait envahi la séance. Que lecteur ne se trompe pas, cette déhiscence ne mettait pas en cause le désir sexuel du thérapeute mais le désir de se montrer maître de la situation. Au sortir de cette séance perturbante, nous allâmes en parler à un collègue psychologue qui exprima ainsi son analyse de la situation : « *tu maîtrises mal ton contre transfert* » Cette réponse fut pour nous d'un grand secours. La réponse est le malheur de la question !

[183] Le Smpr de Rennes est un service intersectoriel de psychiatrie publique ayant pour lieu d'exercice la maison d'arrêt pour Hommes et le centre pénitentiaire pour Femmes.

Le temps fit son œuvre et nous pûmes mettre en perspective cet évènement avec d'autres évènements relatifs aux viols qu'elle avait subi dans son enfance par son père, son adolescence par son frère et un des amis d'icelui. Notamment fut travaillé la question du souhait et de l'adresse, ainsi que de la mal-adresse et de l'intention supposée de l'autre ; ce à son propre égard ou celui de l'autre. Il n'y a pas de hasard dans rencontre ou dans l'acting out. Comme Madame D, elle évoqua son ambivalence envers son père et la dépendance même corporelle dont elle cherchait à comprendre le processus. « *J'ai cherché le plaisir auprès d'autres hommes, jamais aucun ne m'a donné ce que m'a donné mon salaud de père*. »

C'est après trois années de travail sur le désir et l'adresse ; le qu'est ce que je veux /qu'est ce que l'autre veut, qui suis-je/qui est l'autre, que suis-je/ qu'est ce que l'autre ? que Mademoiselle F conta l'histoire « *de ce qui m'a amené là* » Mais la signification du « là » avait changé. Ce n'était plus le « là de la prison », c'était son « là personnel », son temps, son lieu, son environnement approprié. Lors d'une séance elle évoqua par déplacement (induction, métaphore) le « la » musical. « *J'attendais que vous me donniez le « **la** », **las** vous ne me l'avez pas donné, mais vous m'avez permis de le trouver* » dit elle. Je lui fis remarquer qu'elle me prêtait encore beaucoup de pouvoir, et put lui parler du transfert sans que cela déclanche une quelconque déhiscence ; mais l'interrogeai sur l'adresse du « las » qui (*on ne me la fait pas*) n'arrivait pas par hasard. Elle rit en disant « *C'est vrai que vous paraissez fatigué quelques fois, et nous donnez l'impression d'être las de nous entendre* » Le nous concernait d'autres patientes avec qui elle échangeait ses impressions sur les entretiens. Je ne préfère pas connaître le reste. Le nous me paraissait montrer une transformation, une disposition à l'échange, qui contrastait avec la fusion des premiers échanges.

Alors elle **parla** de ce qu'il est convenu d'appeler son acte. Sans doute, sommes nous trop empris de mythes théogoniques, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de comparer la détermination de la parole comme révélatrice d'être au monde dans le cadre des entretiens psychologiques avec mademoiselle F et la parole de la théogonie égyptienne. Ceci d'autant qu'avec une dose suffisante de lacanisme pouvons nous homo phonétiquement questionner l'homologie du ***parla***, ***par là***, ***par le la***, et ***par las*** interposé.

Mademoiselle F ne sut pas de qui elle était enceinte, car à cette période elle cumulait les rencontres sans se protéger et sans contraceptif ; elle avait déjà eu recours à deux interruptions volontaires de grossesse. « *Cette fois, je ne comprends pas pourquoi, je n'ai pas fait attention à ce qui m'arrivait…je me dis aujourd'hui que j'étais aveugle. Ce n'était pas la première fois que j'étais enceinte, je n'ai rien vu venir* (sic)…*j'avais pris un peu de poids mais j'étais boulimique* (en fait anorectique boulimique, puisqu'elle se faisait vomir)…*je n'ai pas fait*

attention à mes règles (sic. Et non son absence de règles). *J'étais avec des amis à une soirée quand j'ai eu mal au ventre. Je suis allée aux toilettes. Là mon enfant est sorti. Je dis aujourd'hui mon enfant, mais à ce moment là, j'ai vu un monstre avec un sexe énorme. J'ai eu peur qu'il me viole. Les toilettes étaient dans la salle de bain, j'ai pris des serviettes et ai étouffé le monstre. C'était mon enfant, quand on m'a jugé je ne comprenais pas, on m'accusait de meurtre alors que pour moi, c'était pour me défendre. Je ne sais pas, je ne comprends pas pourquoi je l'ai vu comme ça et pourquoi aujourd'hui c'est mon enfant, mon bébé. Mais je vous assure monsieur Génuit, j'ai vu un sexe énorme qui bandait comme celui de…*(un long silence se déroula de plus de dix minutes, mais si dans d'autres cas le silence est gênant, ce silence comme le dit Voltaire ne fut pas contrariant) *…mon père*. »

« *J'ai enveloppé mon enfant…non pas mon enfant, alors c'était le monstre, dans des serviettes. Je suis allée vite chercher mon sac et l'ai mis dedans. Mes amis me trouvaient pâle, j'ai dit que j'étais malade. J'ai refusé qu'on me ramène. Monsieur Génuit est-ce que ça veut dire que je savais ce que je faisais ? C'est ce qu'à dit le procureur, je comprenais rien à ce qu'il disait. Au procès je pensais qu'il parlait de quelqu'un d'autre. Ses paroles me reviennent maintenant. Monsieur Génuit, c'était moi ou c'était pas moi ?... J'ai trouvé un grand sac poubelle j'ai mis …dedans et l'ai jeté dans...* (une rivière de la ville où elle habitait).»

Le corps du fœtus fut trouvé par un pécheur à la ligne trois jours plus tard. La police mit trois mois à retrouver l'auteure du crime. Mademoiselle F fut interpellée à son travail. Elle nia tout pendant l'instruction et le procès, même avec les preuves Adn. Elle ne cessait de dire que ce soir là, elle s'était débarrassée d'un monstre avec un sexe énorme. Un enfant n'a pas de sexe énorme, et elle n'avait jamais eu d'enfant, ce ne pouvait être elle.

Il sera toujours possible d'être incrédule au témoignage de Mademoiselle F, quand elle affirme qu'elle n'a pas vécu ce dont on l'accuse et ce pourquoi la société l'a justement condamnée. Elle n'a jamais dit comme beaucoup ce n'était pas moi, ou je n'étais pas moi-même. Elle a dit : ce n'était pas ça. Pour autant comment un magistrat ou un policier peut entendre que la même personne attaquée par un monstre, n'en signale pas la présence à ses amis. Quel était ce monstre intérieur qu'elle ne pouvait partager ?

Mademoiselle F fut transférée avant que nous ayons la tentation fantaisiste et fantasmatique de déchiffrer l'énigme.

Au-delà de notre hypothèse de coïncidence partielle, ici hors pathologie psychotique à l'inverse de Madame E, la « psychotisation » ne fut pas restreinte au ponctuel de l'acte. Ceci

nous enjoint à poursuivre le questionnement plutôt que de chercher des réponses. L'analyse n'est jamais finie, même si on peut la clore.

Commentaires à propos de vignettes cliniques

A travers et à partir de six vignettes cliniques, nous avons cherché à illustrer, en quoi la clinique dialectique anthropobiologique est facteur de questionnement réflexif, tant dans le diagnostic que le transfert. Nous ne nous sommes pas aventurer sur les berges du pronostic, que nous n'oublions pas par ailleurs, mais celui-ci nous parait plus aisé à l'oral, qu'à l'écrit, car l'oral permet plus le débat et est moins affirmatif. A notre avis, le pronostic suppose l'interlocution des pairs, et nous n'avons pas de compétence d'oracle.

Nous avons voulu faire ressortir le questionnement sur la coïncidence partielle dans des figurations différentes, qui nous font nous interroger quant à un psychotisation ponctuelle ou dans une certaine durée du meurtre. La clinique auprès de femmes auteures d'infanticide (au sens générique) nous a amené à reposer les questions de responsabilité et culpabilité anthropologiques (non restreinte à l'imputabilité et l'imputation juridique) même chez le masculin, notamment quand s'y insère ce qu'il est convenu d'appeler le déni. Déni dont la clinique nous a induit de schématiser la diffraction dans le tableau no 18 légalité/légitimité. Comment peut-on inclure et intégrer, restituer, une responsabilité ou une culpabilité si la capacité qui nous permet de l'analyser est en défaut momentané ou chronique ? Comment ressentir une culpabilité dans le cas d'alexicritique et une responsabilité dans le cas d'alexicénie ? Comment l'interlocuteur peut-il croire à une analyse partiellement en défaut quand elle fonctionne dialectiquement par ailleurs ?

Comment concevoir la mise en abyme de la répétition, si l'on se réfère à la seule analyse par opposition, sans penser la perspective ? Ne risque –t-on pas de penser un renversement de position victime/agresseur quand l'analyse dialectique nous en joint de penser que nous projetons nos propres découpages ? N'est-ce pas ce que ce que ces femmes ici présentées nous disent tacitement, plus particulièrement Mademoiselle F ou Madame D et Madame E quand le sexe de l'enfant est agression ? La proposition d'analyse proportionnelle de situation vulnérante n'est-elle pas plus heuristique que l'analyse focale de la dichotomie agresseur/victime et son corollaire de compte en pourcentage ? La proposition aristotélicienne *Diathésis- disposition / hexis- état* n'interroge t'elle pas le rapport du contexte et du principe ? Est-ce les viols subis ou le saisissement de ceux-ci par la disposition personnelle qui crée la disposition à tuer ou maltraiter ? La jouissance et le plaisir honteux de Madame D et Mademoiselle F n'interrogent-ils pas le rapport du ravissement et du rapt, l'embroglio de l'être, posséder/posséder, avoir ou être sous le pouvoir ? Affirmer que le contexte seul, ou la disposition seule détermine l'action semble être infirmé par la clinique.

Nous avons fait ressortir, pensons nous l'heuristique de la dissociation de l'intrigue et de l'énigme et de leurs recoupements d'incidences, et non d'unité rationnelle.

Et dans le questionnement de la Conjugalité et de la Parentalité, les patientes elles-mêmes nous indiquent la pertinence de la dissociation par le pathologique, et l'indissociabilité ou réciprocité syncratique.

Cependant ceci n'est qu'un point de vue. Notre prise de parti n'empêche pas que nous pensons que d'autres aient leur mot à dire, mais pas à imposer comme une vérité transcendante qui est morte, comme Dieu, avec Nietzsche. Ce qui ne nous empêche pas de croire, hors les dogmes et les doctrines. Comme pour nos patientes, la déhiscence n'oeuvre que parce que nous ne savons pas partager ou débattre, dans une conflictualité constructive comme le dit Bruno Gravier. Le conflit nous est immanent, et l'on voit comment dans le crime la transcendance de la possession de soi ou de l'autre fait des ravages.

Conclusion

A l'issue de cette construction à prétention épistémologique, nous ne pouvons édicter aucune affirmation ou vérité. Nous pouvons en revanche énoncer le postulat, que de notre point de vue, l'objet féminin, et son corollaire l'objet criminalité féminine, n'existe pas en soi. Le fait que par contre, nous pouvons décliner des différences conjoncturales entre les genres sexués induit de questionner *la fabrique du genre* pour paraphraser Thomas Laqueur. La criminalité de même que la folie ou la puerilisation de culture interrogent le genre/générique vernaculaire – dont le genre sexué n'est qu'une modalité, et la génération/généalogique tutélaire où se décline les modalités du pouvoir et de l'emprise – que celle-ci s'exerce dans le normal ou le pathologique. Être humain est inné. La sexuation biologique -naturelle est appropriée par l'humain dans la contradiction de sa nature androgyne et sa dénature épicène. L'humain réinvestit celle-ci dans des catégories dont le féminin et le masculin font parties. Comme l'énonce Marie André Bertrand « Tout est à reprendre », et la criminalité féminine trouant la complétude de savoir sur la criminalité masculine, parangon du genre, dégage une déhiscence de l'intelligible au sujet de la criminalité ; dont l'actualité occidentale montre, à notre avis, qu'elle devenue séant un nouveau paradigme sociétal. Tout paradigme de savoir est provisoire. Ce nonobstant que l'humain dans son épicènie tend à la transcendance de l'éternité, de l'infinité et de l'universalité, que ce soit dans les droits de l'homme ou l'Œdipe. Le parangon de cette universalité dans la criminalité fut et reste encore (pour combien de temps ?) l'universalité du masculin. Cette universalité se controuvait dans l'unité de l'individu. « Les plus beaux crimes sont familiaux » disait Alfred Hitchcock. L'étude de la criminalité féminine vient à démontrer qu'il n'y a : ni universalité du crime, pas plus que de l'inceste ou du langage ; ni individualité du crime. Personnaliser le soin ou la peine ne peut anthropo-biologiquement se réduire à son individualisation. Ce qui nous pose un réel problème ; car s'il l'on peut jauger une situation, juger la personne en fonction de cette prise en compte de la situation, on ne peut pas plus emprisonner une situation, qu'emprisonner Voltaire (comme disait Charles De Gaulle).

GLOSSAIRE

Amphibologie : équivoque, rend compte du Volens/Nolens, de l'hésitation dans le choix et le souhait. L'amphibologie est inhérente à l'axiologie, analogue à l'*ambivalence* inhérente à la sociologie.

Anastratie ; Anatropie : du grec *ana* : contre**.** Analogues pour l'espace (lieu) et le milieu (environnement) à l'Anachronie concernant le temps. Moment de la dialectique de la négation du temps/espace/ milieu transformés en Histoire. Réinvestis politiquement dans la trinité des visées : anllactique/synallactique/chorale.

Anthropobiologie : du grec *Anthropos* : humain et *Bios* : vie – vivant. Désigne la dialectique de l'humain qui bien que niant et transformant la naturalité n'en conserve pas moins les fonctions.

Apophantique : proposition, rend compte de l'exprimé d'une affirmation.

Axiologie : de ***Axia*** qui signifie valeur, l'axiologie est l'analyse et la transformation immanente à l'humain de la valeur, de l'évaluation qu'il partage avec l'animal.

***Cène* : Alexicénie- Axiocénie (cénie, cène), Epicène :**

Conation : réalisation, manifestation.

Enigme/Intrigue : analogie de l'intrigue comme manifestation de la perspective de l'histoire avec l'énigme comme manifestation du cryptique notamment de l'acte. L'intrigue renvoie à la traduction quand l'énigme renvoie à l'interprétation de ce qui est communément appelé : évènement, fait, acte.

Epimélie-épimélique : du grec *Mélein* : prendre soin, avoir souci de, avoir cure de, accompagner. En référence au *Epimeleia Héaoutou* auquel fait référence Michel Foucault dans ses cours. Cf. *L'Herméneutique du Sujet.* Dans cette thèse regroupe la diffraction clinique de ce que Jean Gagnepain nomme le pouvoir modulaire, Curatèle ou situation de curatelle, à savoir : le Didactique, le Thérapeutique et le Juridique.

Esthésie : sensorialité

Ergologie : un des quatre plans de la théorie de la Médiation concevant la rationalité non pas unitaire mais diffractée. L'ergologie analyse la capacité technique de l'humain.

Féminité/Fémellité : la féminité est le réinvestissement dans le genre de la négation, la non coïncidence de la naturalité de la femelle que nous nommons par le néologisme de fémellité.

Fonctionnement chrématologique, Chrématique (Tableau 6) : du grec *Khrisma* : onguent, parfum (élément notamment du sacre des rois de France). Vien du grec *Khriein* : oindre, enduire. Devenu synonyme d'élection de consacré, renvoie aux notions de choix, d'élection, de suffrage en lien avec la notion de sacré en son sens profane d'interdit de secret. La Chrématologie est le moment structural de l'interdit qui permet à l'interdit (humain) de nier la

satisfaction immédiate naturelle (animale) et d'orienter le choix. Le terme Chrématique désigne le réinvestissement dans le permis, l'autorisation, la légitimité de la décision.

Glossologie : un des quatre plans de la théorie de la Médiation concevant la rationalité non pas unitaire mais diffractée. La glossologie analyse la capacité logique (pensée, langage) de l'humain. La théorie de la Médiation s'est inaugurée sur la patho-analyse des Aphasies (trouble du langage).

Gnosie : perception, en tant que fonction naturelle. L'humain partage cette fonction avec l'animal, mais la transforme par sa capacité d'analyse logique.

Impropriété de la signification : moment structural niant la coïncidence du mot et de la chose.

Inactualité : terme repris à Loïck Villerbu coalescent à l'adage latin : *Non nova sed nove* signifiant rien de nouveau mais d'une manière nouvelle. Le terme d'inactualité désigne le fait que si des manifestations peuvent historiquement être actuelle, elles ne font que d'une manière différente rendre compte d'un principe qui s'est déjà manifesté et se manifestera à nouveau.

Omalie / Anomalie : termes traduit de *Omalon/Anomalon* chez Aristote. *Omalon* conçu comme le déséquilibre de l'équilibre dans le « normal », et *Anomalon* comme équilibre du déséquilibre dans le pathologique.

Ousie : individuation ici corporelle. Le terme se trouve dans par exemple la *Parousie* du Christ, avènement de sa réapparition. Du grec *Ousia/Parousia* : présence corporelle indivisible que les hellènes différenciaient du *Soma* (corps anatomique divisible).

Panchronie : ici le terme se réfère à la capacité qu'a l'humain de transformer et déterminer le temps naturel indéfini et de regrouper ses déterminations par la diachronie en anachronie/synchronie/uchronie.

Somasie : incorporation.

Synonymie-Symmélie-Syncolasie : termes montrant l'analogie de fonctionnement entre le langage, la société et la morale ; dire, être et vouloir. Colasie signifie correction.

Syncratique : terme utiliser en médecine sous le vocable idiosyncrasie. Ici désigne l'*Omalon* le caractère dialectique du rapport équilibre/déséquilibre du psychisme, par opposition à l'équilibre du déséquilibre pathologique.

Synstratie : voir synchronie/syntopie/synchronie.

Tératologique (emprise) : communément usité pour signifié science des monstres. Dans cette thèse désigne l'analyse des troubles inhérents aux facultés humaines, répertoriés ou non par la doxa désignant le pathologique.

Zététique (clinique) : du grec *zétein* : relatif à la recherche. Utilisé dans cette thèse dans l'affirmation qu'il n'y a pas de clinique sans recherche et de recherche sans clinique. Terme repris à Jean Gagnepain.

TABLEAU n° 20 NOSOGRAPHIQUE DE LA THEORIE DE LA MEDIATION

		REIFICATION (AUTOLYSE)		ADHERANCE (FUSION)				
		taxinomie (classement)	générativité segment	taxinomie	générativité			
OBJET	sens		schizo-phasie	Wernicke Σ	Broca Σ	signifié	sémio-logique	SIGNE
	son			Wernicke Φ	Broca Φ	signi-fiant	phono-logique	
TRAJET	fin		schizo-technie		atechnie	fabri-qué	téléo-logique	OUTIL
	moyen					fabri-quant	Mécano-logique	
SUJET	type	egotisme (narcissisme)	schizo-phrénie	sado-masochis-me	paranoïa	institué (munus)	déonto-logique	PERSONNE
	spécimen	fétichisme	homo-sexualité	voyeur-isme/ exhibition-nisme	échan-gisme/ donjuan-nisme	insti-tuant (nexus)	onto-logique	
PROJET	bien	hystérie	conver-sion	libertin	toxico-mane	Régle-menté (titre)	chréma-tologi-que	NORME
	prix	obsession	phobie	objecteur	fugueur	Régle-mentant (gage)	timo-logique	
		qualitatif (différen-ciation)	quantitatif(déno m-brement)	qualitatif	quantitatif			

Bibliographie

OUVRAGES

Adler F. et Adler H.M., *Female Delinquency: Minor Girls and Major Crime*, in Kelly D.H., Deviant Behavior, New York, St. Martin's Press, 1979

Albernhe T., (sous la direction de), Criminologie et Psychiatrie, Ed Ellipses, 1997

Ammaniti M., Candelori C., Pola M., Tambelli R., Maternité et grossesse, PUF, Collection Monographies de la psychiatrie de l'enfant, 1999

André J. (sous la direction de). La femme autrement, Petite Bibliothèque de psychanalyse, Puf, 2002.

André J. Incestes, Petite Bibliothèque de psychanalyse, Puf, 2001.

André J., Mères et filles , Petite Bibliothèque de psychanalyse, Puf, 2003.

André J ., Les sexes indifférents , Petite Bibliothèque de psychanalyse, Puf, 2005.

Anzieu A., La Femme sans qualité, Dunod, Paris, 1989

Ariès Ph., Le Temps de l'histoire, Éditions du Rocher, 1954

Ariès Ph., L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime, Plon, Paris,1960

Ariès Ph., Essais sur l'histoire de la mort en Occident : du Moyen Âge à nos jours, Seuil, Paris, 1975

Ariès Ph., L'Homme devant la mort, Seuil, Paris ,1977

Ariès Ph., Images de l'homme devant la mort, Seuil, Paris, 1983

Ariès Ph., Histoire de la vie privée, (dir. avec Georges Duby), *5 tomes: I. De l'Empire romain à l'an mil; II. De l'Europe féodale à la Renaissance; III. De la Renaissance aux Lumières; IV. De la Révolution à la Grande guerre; V. De la Première Guerre mondiale à nos jours,* Seuil, Paris, 1985-1986-1987

Ariès Ph., Le présent quotidien, 1955-1966 (Recueil de textes parus dans La Nation française entre 1955 et 1966), Seuil, Paris, 1997

Aristote, Traité de l'âme, Gallimard, 2005

Aulagnier P., Les Destins du plaisir. Aliénation, amour, passion, P.U.F., Paris, 1979

Bachelard G., La formation de l'esprit scientifique, contribution à une Psychanalyse de l'esprit, Vrin, Paris 1986

Bachelard G., Le Rationalisme appliqué, Puf, Paris , 1985

Bachelard G., La Dialectique de la durée, Puf, Paris, 1986

Bachelard G., Le Nouvel esprit scientifique, Puf, Paris, 1974

Badinter E., L'un est l'autre, O. Jacob, Paris, 1986

Balbo L., Stato di famiglia. Bisogni, privato, collettivo, Etas, Milan, 1976

Balier C., Psychanalyse des comportements sexuels violents. Paris : P.U.F, 1996

Balier C. Ciavaldini A. et Girard- Khayat M., Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels, France, 1997

Benhaim V., La folie des mères, Ed Imago, Paris, P.U.F. 1998

Benhaim V., L'ambivalence de la mère, Ed Erès, Coll « Actualité de la psychanalyse », 2002

Benveniste E., Origines de la formation des noms en indo-européen, Maisonneuve, 1935

Benveniste E., Problèmes de linguistique générale, Gallimard, 1964

Benveniste E., Le Vocabulaire des institutions indo-européennes, 2 vol., éd. de Minuit, 1969

Benveniste E., Problèmes de linguistique générale 2, Gallimard, 1974

Benveniste E., Noms d'agent et noms d'action en indo-européen, Maisonneuve, 1975

Bessette J-M., Sociologie du crime, PUF, 1982

Bouchard C., Leray C. (dir), Histoire de vie et dynamique langagière, PUR, 2000

Bourdieu P., La domination masculine, Paris, Seuil, 1998

Brackelaire J.-L., La personne et la société. Principes et changements de l'identité et de la responsabilité, Bruxelles, De Boeck Université, 1995 (épuisé).

Browne A., When Battered Women Kill, New York and London : The Free Press and Collier Macmillan Publishers, 1987

Bruit Zaidman L., *Les filles de Pandore. Femmes et rituels dans les cités grecques* , in Histoire des femmes en occident, G. Duby et M. Perrot éds., Paris, Plon, Vol. I, *L'Antiquité,* éd. P. Schmitt Pantel , p. 363-403. 1991

Brumeau P., Balut P.-Y., Artistique et archéologie, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997.

Butler J., GenderTrouble, Trouble dans le genre- Pour un féminisme de la subversion, La découverte, Paris, 2005

Campbell A., Girl Delinquents, Oxford, Basil Blackwell, 1981

Canguilhem G., Le Normal et le pathologique, Puf, Paris,1979

Canguilhem G., Idéologie et rationalité, Vrin, Paris 1987

Canguilhem G., La connaissance de la vie, Vrin, Paris 1986

Cario R., Femmes et criminelles, Érès, 1992

Carlen P. et Worall A., Gender, Crime and Justice, Philadelphia : Open University, 1987

Charrier P., Hirschelmann-Ambrosi A., Les Etats-limites, Ed. Nathan, collection 128, 2002

Chasseguet- Smirguel J., La Sexualité féminine, Payot, Paris, 1978

Ciavaldini A,. Psychopathologie des agresseurs sexuels, Paris : Masson, 1999

Crites L., The Female Offender, Lexington, Lexington Books, 1976

Crouzet Pavan E., Sopra le acque salse, in Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge, 2 vol., Rome, Collection de l'École française de Rome, 1992

Cusson M., Criminologie actuelle, PUF, 1998

Dagognet F., Anatomie d'un épistémologue, Vrin, Paris 1984

Dagognet F., La Raison et les remèdes, Vrin, Paris, 1988

Dardigna A-M., Les Châteaux d'Éros ou les infortunes du sexe des femmes, Maspero, Paris, 1981

Dartiguenave J.-Y., Rites et ritualité. Essai sur l'altération sémantique de la ritualité, Paris, L'Harmattan, 2001.

Dartiguenave J.-Y., Garmier J.-F., Travail social. La reconquête d'un sens, Paris, L'Harmattan, 1998.

Dartiguenave J.-Y., Garnier J.-F., L'homme oublié du travail social. Construire un savoir de référence, Ramonville Ste Agne, Érès, 2003.

David-Ménard M., L'Hystérique entre Freud et Lacan, Éditions universitaires, Paris, 1983

Dayan J., Psychopathologie de la périnatalité, Coll Les âges de la vie, Ed Masson, 2003

Debuyst C., Digneff F., Labadie JM., Histoire des savoirs sur le crime et la peine, PU Montréal, Ottawa, De Boeck Université. Bruxelles.1995

Delassus J-M., Le sens de la maternité, Paris, Dunod, Coll Enfances, 2002

Deleau M. et Weil-Barais,, La périnatalité, France, Ed Breal, Coll Amphi Psychologie 2003

Detienne M., Les jardins d'adonis, Gallimard, 1990

Detienne M. et Vernant J-P., La Cuisine du sacrifice en pays grec, Paris, Gallimard.1979

Dolto F., La Libido génitale et son destin féminin , Gallimard, 2006

Donati P., Mollo S., Norvez A., Rollet C., Les centres maternels. Réalités et enjeux éducatifs, Coll Logiques sociales, Ed l'Harmattan, 1999

Dufournaud N., *Les femmes face aux mutations sociales, économiques, politiques, religieuses et juridiques dans le duché de Bretagne au XVIe siècle* in Le genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours, sous la dir. de Capdevila L. et al. PUR, p. 169-179, 2003

Duby G., Le Moyen Âge, in Duby G. et Mandrou R., Histoire de la civilisation française, Tome I le Moyen Âge, Paris, A. Colin, pp. 7-240, 1958

Duby G., Hommes et structures du Moyen Âge, Paris-La Haye, Mouton, pp. 203-212, 1973

Duby G., L'Europe des cathédrales, Genève, Skira Classiques, pp 1140-1280, 1966

Duby G., Fondements d'un nouvel humanisme, Genève, Skira Classiques, pp 1280-1440, 1966

Duby G., Adolescence de la chrétienté médiévale, Genève, Skira Classiques, pp 980-1140, 1967

Duby G., Hommes et structures du Moyen Âge, Paris-La Haye, Mouton, 1973

Duby G. en collab. avec Duby A., Les procès de Jeanne d'Arc, Paris, Gallimard, 1973

Duby G., Le temps des cathédrales : L'art et la société, Paris, Gallimard, pp 980-1420, 1976

Duby G., Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme, Paris, Gallimard, 1978

Duby G., Le Chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale, Paris, Hachette, 1981

Duby G., Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde, Paris, Fayard, 1984

Duby G. Préface, in Dalarun J., Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud, Paris, Albin Michel, pp. 7-9, 1986

Duby G., Mâle Moyen Age. De l'amour et autres essais, Paris, Flammarion. 1988

Duby G., Dames du XIIe siècle, I. Héloïse, Aliénor, Iseut et quelques autres, Paris, Gallimard, 1995

Duby G., Dames du XIIe siècle, II. Le souvenir des aïeules, Paris, Gallimard, 1995

Duby G., Féodalité, Paris, Gallimard (*Quarto*), 1996

Duby G., Dames du XIIe siècle, III. Ève et les prêtres, Paris, Gallimard, 1996

Duby G., *Préface*, in Iogna-Prat D., Palazzo E., Russo D. (dir.) : Marie. Le culte de la Vierge dans la société médiévale, Paris, Beauchesne, pp. 1-3, 1996

Duby G. et Perrot M., Écrire l'histoire des femmes in Duby G. et Perrot M. (dir) Histoire des femmes en Occident, I- L'Antiquité, Paris, Plon, pp. 8-18, 1991

Durkheim E., *Le suicide*, Paris, PUF, 1960

Firestone S., The Dialectic of Sex. The Case for Feminist Revolution, W. Morrow & Co., New York, 1970

Fize, M. Les bandes. L'«entre-soi» adolescent, Paris, Épi, 1993

Foucault M., L'herméneutique du sujet, Gallimard, Paris, 2001

Foucault M., Le pouvoir psychiatrique, Gallimard, Paris, 2003

Foucault M., Les anormaux, Gallimard, Paris, 1999

Foucault M., Il faut défendre la société, Gallimard, Paris, 1997

Foucault M., Sécurité, territoire, population, Gallimard, Paris, 2004

Foucault M., Naissance de la biopolitique, Gallimard, Paris, 2004

Gagnepain J., Du Vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. Tome 1, *Du signe. De l'outil*, Paris, Livre et Communication, 1990 ; Bruxelles, De Boeck Université, 1993, coll. Raisonnances (1e édition Pergamon Press, 1982).

Gagnepain J., Du Vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. Tome 2, *De la personne. De la norme*, Paris, Livre et Communication, 1992 ; Bruxelles, De Boeck Université, 1993, coll. Raisonnances.

Gagnepain J., Du Vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. Tome 3 , *Guérir l'homme. Former l'homme. Sauver l'homme*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, coll. Raisonnances.

Gagnepain J., Mes Parlements. *Du récit au discours*. Propos sur l'histoire et le droit, Bruxelles, De Boeck Université, 1994, coll. Raisonnances.

Gagnepain J., Leçons d'introduction à la théorie de la médiation, Anthropo-logiques 5, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Gagnepain J. (ss. la direction), Pour une linguistique clinique, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1994.

Gagnepain J., Raison de plus ou raison de moins. Propos de médecine et de théologie, Paris, Les Éditions du Cerf, 2005, coll. La nuit surveillée.

Gaillard B., Suivi et accompagnement psychologiques, Ed. DeBoeck, 2000

Gaillard B., Pratiques et cliniques de psychologues à l'école, ARCP, 2003

Gaillard B., Violences en milieu scolaire et éducatif, PUR, 2005

Gaillard B., Durif-Varembont J-P., La médiation, théories et pratiques, L'Harmattan, 2007

Garnier J.-F., Assistante sociale : pour la redéfinition d'un métier. Essai anthroposociologique sur le service social, Paris, L'Harmattan, 1999.

Gauchet M., La condition politique, Gallimard, 2005

Gilligan C., In a Different Voice. Psychological Theory and Women's Development, Harvard Univ. Press, 1982

Giot J., Schotte J.-C., Surdité, différences, écritures. Apports de l'anthropologie clinique, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.

Giot J, Schotte J.-C., Langage, clinique, épistémologie. Achever le programme saussurie*n*, Bruxelles, De Boeck Université, 1999.

Gilson E., Héloïse et Abélard, ed Vrin, Paris, 1938

Gould C. & W. Wartofski W. dir., Women and Philosophy, Capricorn Books, New York, 1976

Grapin P., L'anthropologie criminelle, Paris, PUF, 1973

Hartog F., Le Miroir d'Hérodote, Gallimard, nouv. éd. 1991

Heritier F., Masculin, Féminin. La pensée de la différence, Paris, O. Jacob, 1996

Hesiode, Théogonie suivi de Les Travaux et les jours et Le Bouclier ; ed. Les Belles Lettres, Paris, 1992

Illich I., Œuvres complètes volumes1 et 2, Paris, Fayard, 2005

Illich I., Le travail fantôme, Paris, Seuil, 1981

Illich I., Le genre vernaculaire, Paris Seuil, 1983

Immerwahr H.R., *Form and Thought in Herodotus*, 1966 ; rééd. Scholars Press, Atlanta, 1983

Irigaray L., Speculum. De l'autre femme, Minuit, Paris, 1974

Irigaray L., Ce sexe qui n'en est pas un, Minuit, Paris, 1977 ;

Irigaray L., Passions élémentaires, Minuit, Paris, 1982

Irigaray L. Éthique de la différence sexuelle, Minuit, Paris, 1984

Irigaray L., Sexes et parentés, Minuit, Paris, 1987

Irigaray L., Le Temps de la différence, L.G.F., 1989

Jongen R., Quand dire, c'est dire. Initiation à une linguistique glossologique et à l'anthropologie clinique, Bruxelles, De Boeck Université, 1993 (épuisé).

Jongen R., René Magritte ou la pensée imagée de l'invisible. Réflexions et recherches, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, 1995.

Jongen R., Variations sur la question langagière, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, 2002.

Jullien F., Si parler va sans dire, Paris, Seuil, 2006

Keller F., Reflections on Gender and Science, Yale Univ. Press, 1985

Kahn-Lyotard L. et Loraux N., Mort. Les mythes grecs in Dictionnaire des mythologies, Bonnefoy Y., Paris, Flammarion, 1981

Klein M., La Psychanalyse des enfants (The Psychoanalysis of Children, 1932), P.U.F., 1959

Klossowski P., Les Lois de l'hospitalité, Paris, 1965

Kofman S., Le Respect des femmes, Galilée, Paris, 1982

Lacan J., Écrits, Seuil, Paris, 1966

Lamotte J.-L., Introduction à la théorie de la médiation. L'anthropologie de Jean Gagnepain, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.

Lampl de Groot J., *The Evolution of the Œdipus Complex in Women* , in R. Fliess, The Psychoanalytic Reader, Londres, 1950

Lauwaert F., Le meurtre en famille, Parricide et Infanticide en Chine (XVIIIe-XIXe siècle), France, Ed Odile Jacob, 1999

Laqueur T., Making sex, body and gender from the Greeks to Freud, trad fr : Gallimard, 1992

Le Bot J.-M., Aux fondements du lien social. Introduction à une sociologie de la personne, Paris, L'Harmattan, 2002.

Le Bot J.-M., Du développement durable au bien public. Essai anthropologique sur l'environnement et l'économie, Paris, L'Harmattan, 2002.

Le Coq S., Raisons d'artistes. Essai anthroposociologique sur la singularité artistique, Paris, L'Harmattan, 2002.

Le Gall D., Des apraxies aux atechnies. Propositions pour une ergologie clinique, Bruxelles, De Boeck Université, 1998.

Legrand P.E., Introduction. Notice préliminaire sur la vie et la personnalité d'Hérodote, Les Belles Lettres, 1932.

Le Poupon-Pirard J., Mettens P., Nshimirimana L., Pirard R., L'éthique hors la loi. Questions pour la psychanalyse, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.

Lemoine-Luccioni E., Partage des femmes, Seuil, 1976

Lewis S, The Athenian Woman. An iconographic Handbook, Londres/New-York, Routledge. 2002

Lissarague F., 1991, *Femmes au figuré* , Histoire des femmes en Occident, L'Antiquité, sous la direction de Pauline Schmitt Pantel, Paris, Plon

Loraux N., Les enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes, Paris, La découverte. 1981

Loraux N., Façons tragiques de tuer une femme , Paris, Hachette, 1981.

Mack Brunswick R., *The Prœdipal Phase of the Libido Development* , in R. Fliess, The Psychoanalytic Reader, Londres, 1950

Maleval JC, La forclusion du nom-du-père, Seuil, 2000

Marinopoulos S., Dans l'intime des mères, Ed Fayard, 2005

Merchant C., The Death of Nature, Harper & Row, San Francisco, 1980

Mettens P., Psychanalyse et sciences cognitives. Un même paradigme ?, Bruxelles, De Boeck, 2006 (préface de Régnier Pirard).

Mitchell J., Psychoanalysis and Feminism, Pantheon Books, New York, 1974

Montrelay M., L'Ombre et le nom, éd. de Minuit, 1977

Moreau C., Sauvage A., La fête et les jeunes. Espaces publics incertains, Rennes, Éditions Apogée, 2007

Morris A., Women, Crime and Criminal Justice, Oxford/New York, Basil Blackwell, 1987

Onfray M., L'invention du plaisir, Ed. LGF, 2002

Ottavi L.(sous la direction de), Cliniques et communications. Psychothérapies, psychanalyse et modernité, Ed. PUR, 1996.

Peeters J., La médiation de l'étranger. Une sociolinguistique de la traduction, Arras, Artois Presses Université, 1999, coll. Traductologie.

Perrier F. & Granoff W., Le Désir et le féminin, Aubier, Paris, 1979, rééd. 1991

Picca G. et Thorwald J., La Grande aventure de la criminologie : cent ans de police scientifique à travers les crimes célèbres, Albin Michel, 1967

Pirard R., *Anthropies.* Prolégomènes à une anthropologie clinique, Bruxelles, De Boeck Université, 1991, biblio. de Pathoanalyse.

Quentel J.-C., L'enfant. Problèmes de genèse et d'histoire, Bruxelles, De Boeck Université, 1993, 2e édit. 1997.

Quentel J.-C., Le parent. Responsabilité et culpabilité en question, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.

Renneville M., Crime et folie : deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires, Fayard, 2003

Rich A., On Lies, Secrets and Silence, Norton & Co., New York, 1979

Rothschild J. dir., Machina ex dea. Feminist Perspectives on Technology, Pergamon, New York, 1983

Roublef I., Sur deux cas d'homosexualité féminine, polygr., Paris, 1959.

Sabouraud O., Le langage et ses maux, Paris, Odile Jacob, 1995.

Scharbach H., *Expertises psychiatriques et médico-psychologiques*, Lyon, Ed Lacassagne, 1990

Schotte J.-C., La raison éclatée. Pour une dissection de la connaissance, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.

Schotte J.-C., La science des philosophes. Une histoire critique de la théorie de la connaissance, Bruxelles, De Boeck Université, 1998, Le point philosophique.

Shelly L.I., Crime and Modernization. The Impact of Industrialisation and Urbanization on Crime, Carbondale, University Press, 1981

Smart C., Women, Crime and Criminology. A Feminist Critique, London, Routledge and Kegan Paul,1976

Soule M., Mère Mortifère Mère Meurtrière Mère Mortifiée, Paris, Editions ESF, Coll les Milieux Educatifs de l'Enfant, 1978

Stoller R., Recherches sur l'identité sexuelle, Gallimard, Paris, 1978.

Tillier A., Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865), Rennes, PUR, 2001

Thomas W.I., Women and Criminality. The Women as Victim, Offender a Practitioner, New York, Greenwood Press, 1987

Thomas W.I., Sex and Society, Boston, Little Brown, 1907

Urien J.-Y., La trame d'une langue. Le breton. Présentation d'une théorie de la syntaxe et application, Lesneven, Hor Yezh, 1987.

Verdier Y., Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière, Paris, Gallimard, 1979

Vernant J-P., Les origines de la pensée grecque, 4 éd (Collection : Quadrige, 5), Paris, PUF, 1990.

Vernant J-P., Mythe et pensée chez les Grecs : étude de psychologie historique. Paris : F. Maspero , 1965 (Collection : textes à l'appui , 13) et Paris : Ed. de la Découverte, 1990, (Collection : Textes à l'appui. Histoire classique).

Vernant J-P., Mythe et société en Grèce ancienne.Paris : La Découverte, 1988 (Collection : Fondations).

Vernant J-P., Religion grecque, religions antiques. Texte de la leçon inaugurale de la Chaire d'études comparées des religions antiques prononcée au Collège de France le 5 décembre 1975. Paris : F. Maspero, 1976 (Collection : Textes à l'appui, série Histoire classique)

Vernant J-P(préfacier) et Gernet L., Anthropologie de la Grèce antique [1]. Paris : F. Maspero, 1968).

Vernant J-P.(préfacier) et Guernet L., Anthropologie de la Grèce antique [2] : Droit et institutions en Grèce antique. Paris : Flammarion,

Vernant J-P (introd.) et Détienne M., Les jardins d'Adonis : la mythologie des aromates en Grèce. Paris : Gallimard, 1989 (Collection : Bibliothèque des histoires).

Vernant J-P et Détienne M., Les ruses de l'intelligence : la « mètis » des Grecs. Paris : Flammarion, 1974 (Collection : Nouvelle bibliothèque scientifique).

Vernant J-P, Vidal-Naquet P. Mythe et tragédie en Grèce ancienne. *1*. Paris : La Découverte, 1972, (Collection : Textes à l'appui. Histoire classique).

Vernant J-P., Vidal-Naquet P., Mythe et tragédie en Grèce ancienne. *2*. Paris : La Découverte, 1986, (Collection : Textes à l'appui. Histoire classique).

Veyne P., Comment on écrit l'histoire : essai d'épistémologie, Le Seuil, 1970.

Veyne P., Le pain et le cirque, Le Seuil, 1976.

Veyne P., L'inventaire des différences, Le Seuil, 1976.

Veyne P., Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?, Le Seuil, 1983.

Veyne P., Histoire de la vie privée, vol. I, Le Seuil, 1987.

Veyne P., La société romaine, Le Seuil, 1991.

Veyne P., Sénèque, Entretiens, Lettres à Lucilius, traduction revue, introduction et notes, Laffont, 1993.

Veyne P., Le quotidien et l'intéressant, entretiens avec Catherine Darbo-Peschanski, Hachette, 1995.

Veyne P., Les mystères du gynécée, en collaboration avec F. Frontisi-Ducroux et F. Lissarrague, Gallimard, 1998.

Veyne P., Sexe et pouvoir à Rome, Tallandier, 2005.

Veyne P., L'empire gréco-romain, Le Seuil, 2005.

Vidal-Naquet P. ,« Les jeunes. Le cru, l'enfant grec et le cuit », in Faire de l'histoire, t. III Nouveaux objets, Le Goff J. et Nora P., Paris, Gallimard, p. 137-168 ; repris dans Le Chasseur noir, Paris, F. Maspero/Textes à l'appui, 1981

Villard P., *Femmes au symposion*, in Sociabilité, Pouvoir et Société, Thélamon F., Presses Universitaires de Rouen, pp. 106–110, 1987

Villerbu L. M., Psychologues et thérapeutes, Ed. L'Harmattan, 1993.

Villerbu L.M., Viaux J-L., Ethique et pratiques psychologiques dans l'expertise, Ed. L'Harmattan , 1998

Villerbu L.M., (1994) Psychopathologie projective, Rennes, 2e édition revue, Ed. ARCP, Rennes, 1994.

Villerbu L.M., Pain J., (1997) Adolescence, Violences, Déviances. Présentation des travaux de J. Selosse, Une œuvre dans l'œuvre, Ed. Matrice et ARCP. Direction d'ouvrage, 1997.

Villerbu L.M., Graziani C (2000). Les dangers du lien sectaire, PUF, Col. Médecine et Société, 2000.

Villerbu L.M., Ambrosi, A., Gaillard B., Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie, Ed. L'Harmattan, coll. Logiques Juridiques, 2003.

Villerbu L.M., Douville O., (1996) Anthropologie & Cliniques, Essai Raisonné sur la peine et le soin, 231-253 Ed. ARCP, Rennes, 1996.

Villerbu L.M., *D*e la complaisance naturaliste chez A. Tardieu (1818-1879) à propos des signes dénonciateurs de la pédérastie et de leur critique expertale au XXIe siècle.

Villerbu L. M., Harrati S., Vavassori D., Délinquance et violence, Ed A.Colin, Coll. 128, 2006

Villerbu L. M., Ambrosi A., Gaillard B., Lebas P., Dangerosité et vulnérabilité, L'Harmattan, 2003

Villerbu L. M., Viaux J-L., Expertise psychologique, psychopathologie et méthodologie, L'Harmattan, 1999

Walker L., The Battered Woman, New York : Harper Perennial, 1979

Walker L., Terrifying Love: Why Battered Women Kill and How Society Respond, New York : Harper Perennial, 1990

Wilkins J., « The State and the Individual / Euripides'Plays of Voluntary Self-Sacrifice », in Euripides, Women, and Sexuality, éd. A. Powell , London and New York, Routledge, p. 177-194. 1990

Wolfgang, M., Patterns in Criminal Homicide, Philadelphia : University of Pennsylvania, 1958

ARTICLES et RECHERCHES

Adler F. *The Interaction Between Women's Emancipation and Female Criminality*. International Journal of Criminology and Penology. 1977. n° 5, pp.101-112

Alexander R. et al. *Predictors and Nonpredictors of Recidivism in Female Offenders*. Free Inquiry In Creative Sociology. 1993. 21. n° 2

Ariès Ph. *Deux contributions à l'histoire des pratiques contraceptives*. Population. n ° 4. Octobre-décembre 1954

Blanchette, K. *Evaluation, traitement et risque de récidive des délinquants sexuels : analyse de la documentation.* Division de la recherche service correctionnel du Canada. 1996

Berger R.J. *Female Delinquency in the Emancipation Era : A Review of Literature*. Sex Roles. 1989. 21, n° 5/6.

Campbell A. *On the Invisibility of Female Delinquent Peer Group*. Women and Criminal Justice. 1995 2. n° 1, pp. 41-61

Chesney M., Esney L. Juvenile Delinquency : *The sexualization of female crime*. Psychology Today.1974. 7. pp. 43-46

Deutsch H. *La Psychologie de la femme en relation avec les fonctions de reproduction (« The Psychology of Women in Relation to the Functions of Reproduction », 1925*). 1964. La Psychanalyse, n° 7

Duby G. *A la recherche du Moyen Âge, propos recueillis par Michel Pierre*. Magazine littéraire. novembre 1996. pp. 98-103

Duby G. *L'art, l'écriture et l'histoire. Entretien avec Georges Duby*. Le débat. XCII, 1996. pp. 174-191.

Dufournaud N., Michon B. *Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740) : un rôle largement méconnu*. 2006. Clio, n°23 « Le genre du sport ».

Dufournaud N., Michon B. *Les femmes et l'armement morutier : l'exemple des Sables-d'Olonne pendant la première moitié du XVIIIe siècle*. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest. 2003 . n°1. pp. 93-113.

Fischer D. *The thérapeutic impact of sex offender treatments programmes*. Probation Journal 1995. 42

Freud S. *Le declin du complexe d'Oedipe (Der Untergang des Ödipus Komplexes, 1924*), Revue Française de Psychanalyse. 1934, n°3.

Gordon A., Porporino F.J. *Le traitement des delinquents sexuels : l'approche du Canada* (rapport de recherche) Ottawa : service correctionnel du Canada. 1990

Jaulin A. *La fabrique du sexe*, Thomas Laqueur et Aristote. Clio. 2001. n°14 « *Festins de femmes »*

Jones E., *La Phase phallique (The Phallic Phase , 1933)* et *La Phase précoce du développement de la sexualité féminine (The Early Development of Female Sexuality , 1927),* in La Psychanalyse, n° 7, 1964

Karsteld S. *Liberté, égalité, sororité. Quelques réflexions sur la politique criminelle féministe*. Déviance et Société. 1992. 16. n° 3, pp. 287-297

Klein D. *The Etiology of female Crime: A Rewiew of the Literature*. Issues in Criminology. 8. n° 2, p. 22.

Lacan J. *La Relation d'objet et les structures freudiennes*. Bull. Psychol.1960. t X.

Lacan J. *Le Désir et son interprétation*. Bull. Psychol. 1962. t XII.

Lacan J. *Propos directifs pour un congrès sur la sexualité féminine*. La Psychanalyse. 1964. n° 7

Le Bodic C., Gouriou F., *A quatre pour un rapport sexuel. Anatomie de la quatrième personne, à partir des trois autres*. L'évolution Psychiatrique, 2007, 72

Le Bodic C., Villerbu L.M. *Questions d'épistémologie dans la criminologie consacrée aux femmes*, Psychologie Clinique. à paraître en 2007

Le Bodic C. *Criminologie et rapports de sexes*. Revue Internationale de Criminologie et de Police technique et Scientifique. 2006. 4

Marques J.K., Day D.M., Nelson, C., & West, M. *Effects of cognitive – behaviral treatment or sex offender recidivism : Préliminary results of a longitunal study*. Criminal Justice and behavior. 1994

Marschall W.L. & Barbaree H.E. *Outcome of comprehensive cognitive–behavioral treatment programms. Handbook of sexual Assault : Issues, Théories , and Treatment of the offender*. 1990. p.p. 363.385

Messerschmidt J.W. *Capitalism, Patriarchy, and Crime*. Totowa, Rowman and Littlefield, 1986.

Norland S. & Shower N. *Gender roles and female criminality*. Criminology. 1977.n° 19, pp 87-104

Mormont C., Giovannangelli D. , & Cornet J.P. *Etude comparative dans les 15 pays de l'union européenne : les méthodes et les techniques d'évaluation de la dangérosité et du risque de récidive des personnes présumées ou avérées délinquants sexuels*. Recherche n°99/028 réalisée avec le soutien du programme STOP de la Communauté Européenne. 2000

Nicholaichuk T.P. *La priorité dans le domaine du traitement des délinquants sexuels : une illustration du principe du risque et des besoins*. Forum recherche sur l'actualité correctionnelle, Canada. 1996

Parent C. *La protection chevaleresque ou les représentations masculines du traitement des femmes dans la justice pénale*. Déviance et Société. 1986. Vol 10. n° 2, p.148

Rabant C. *À l'écoute du signifiant femme*. Ornicar ?. 1978. n° 11.

Rivière J. *La Féminité en tant que mascarade*. La Psychanalyse. 1964. nº 7

Schmitt Pantel P. *Les femmes grecques et l'andron*. 2001. *Clio.* n°14 « Festins de femmes »

Simpson S.S. *Caste, Class, and Violent Crime: Explaining Difference in Female Offending*. Criminology. 1989. 29. n° 1, p.125

Parent C. *La contribution féministe à l'étude de la déviance en criminologie*. Criminologie. 1992. 25. n° 2, p. 75.

Parent C. *Au delà du silence: les productions féministes sur la "criminalité" et la criminalisation des femmes.* Déviance et Société. 1992. 16. n° 3, pp. 297-328

Steffensmeier D.J. et al. *Trends in female violence 1960-1977*. Sociological Focus. 1979. n° 12, pp. 217-227.

Villerbu L.M., Le Bodic C. *Femme, Féminin, Criminalité*. PsychoMédia. Décembre 2005. 7

Wenger A. Lire l'onanisme. Le discours médical sur la masturbation et la lecture féminines au XVIIIe siècle. Clio. 2005. n°22 « Utopies sexuelles ».

Young G. et al. *"From the Status of Women» to «Gender Inequality» : Conceptualisation, Social Incidators and Empirical Application*. International Sociology. 1994. 9

COLLOQUES / SEMINAIRES

Ambrosi A. (2002). *Milieu de vie et espace de soi ou la bouleversante discontinuité du passage à l'acte criminel meurtrier*. 8ème Colloque de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française (AICLF). Liège (Belgique). Communication orale.

Ambrosi A. (2002). *A psychodynamic analysis of delinquency.* 11th Annual Conference of the International Association for Forensic Psychotherapy. " Trauma and delinquency ". 4-7 avril 2002. Stuttgart (Allemagne). Communication orale.

Ambrosi A. (2002). *Conférence à L'Institut de Criminologie et de Psychologie appliquée de Lisbonne sur le thème : " La clinique de l'après-acte délinquant ",* du 27 mai au 1er juin 2OO2 à L'ISPA de Lisbonne (Portugal).

Ambrosi A. (1999). *An interactional and psychodynamic approach of hetero-aggressive acting out by psychotics and prisoners.* VI European Congress of Psychology, " European metamorphosis, the task of psychology ", 4 au 9 juillet, Rome (Italie), (individual an oral presentation).

Boinot K., Le Bodic C. *De la belle au clochard : traitement des indésirables*. Colloque International et Interdisciplinaire, Citoyenneté, Justice et Psychologie. Lyon, 11-13 Juillet 2005

Génuit P. (1998). *Le Q.I.C.P.A.A.S. Le questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agressions sexuelles*. Journées de réflexion de l'Association pour la Recherche des Auteurs d'Agressions Sexuelles (A.R.T.A.A.S.)

Génuit, P. (1998). *Le M.A.P.S. comme média d'évaluation et d'accompagnement thérapeutique dans la clinique des auteurs d'agressions sexuelles*. Journées de réflexion de l'A.R.T.A.A.S.

Le Bodic C., Gouriou F. *La gestion du risque, les méthodes d'évaluation*. Journée d'étude Bord à Bord, Construire à travers nos différences : un point sur nos pratiques. 27 Mars 2007, St-Malo

Le Bodic C., Bouchard C. *« Fausses allégations » d'abus sexuels à l'adolescence*. Colloque International et Interdisciplinaire, Citoyenneté, Justice et Psychologie, Lyon, 11-13 Juillet 2005

Villerbu LM. (2004). *La radicalisation du paradigme pénal de la responsabilité et la création d'un pseudo-autre ; une double réification à la démesure du sujet. Aventures d'une dramatique subjectificatrice et restaurations du tiers au travers un paradigme pénal. Résistances au sujet-Résistances du sujet,* Actes Colloques Cerisy, juillet 2003

Villerbu LM. (2004). *D'une formule embarrassante à une autre : l'interchangeabilité des positions d'egresseurs et de victimes. A propos de « la victime est-elle coupable ». Actes du colloque La victime est-elle coupable*, Pau, mai 2003, Edi. L'Harmattan, col. Logiques Juridiques.

Approche criminologique de la différence des sexes et rapport sexuel. 8ème colloque de l'A.l.e.p.h. Sexe, Crime et Amour, Psychanalyse et Criminologie. 31 Mars-1er Avril 2007, Lille

Trois humiliations pour un non-rapport : lecture de la différence des sexes dans le corpus freudien., 7ème journée doctorale du Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse (SIUEERPP), Recherches actuelles en psychopathologie psychanalytique, Paris, 2 Décembre 2006

Pratiques sexuelles tarifées et espaces, Colloque l'espace social, méthodes et outils, objets et éthique(s), Ecole d'été, Espaces géographiques et sociétés, Rennes, 6-8 Septembre 2006.

Criminologie et rapports de sexes, 10ème Colloque de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française (AICLF), Université francophone de Galatasaray (Istanbul, Turquie), 22-23 mai 2006.

Criminalité et sexuation : enjeux épistémologiques et cliniques, Colloque International Interdisciplinaire Francophone "Femme - Féminin - Criminalité", ICSH - Université Rennes 2, 8-9-10 décembre 2005.

Sexuation et sexualités : entre politique et éthique : quelles conséquences dans la théorisation sur les auteurs d'agressions sexuelles des deux sexes ?, 3ème Congrès International Francophone sur l'agression sexuelle (CIFAS), Hull-Gatineau, Québec, 4-7 Octobre 2005.

De l'acriminalité des femmes à l'acriminalité féminine, Congrès national de la Société Française de Psychologie, Nancy, 21-23 Septembre 2005.

Université de Haute Bretagne Rennes 2
FRANCE

Département de psychologie

N° attribué par la Bibliothèque :

Thèse

Pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Haute Bretagne
En
PSYCHOLOGIE

Présentée et soutenue publiquement
Par
Philippe Génuit

Le 10 novembre 2007

La criminalité féminine : Une criminalité épicène et insolite. Réflexions d'épistémologie et d'anthropobiologie clinique

ANNEXES

Membres du jury:
Directeur de recherche : Loïck.M. Villerbu, Professeur à l'Université Rennes
Prérapporteurs : Bruno Gravier, Professeur à l'Université de Lausanne – Suisse
Jean Michel Labadie, Professeur à l'Université de Paris

Autres membres du jury :
Valérie Moulin, Maître de conférences à l'Université Rennes 2
Christian Hoffmann, Professeur à l'Université de Paris VII
Jean Claude Quentel, Professeur à l'Université Rennes 2
Jean Louis Senon, Professeur à l'Université de Poitiers

PLAN GENERAL

1 - Construction du Féminin dans les Religions antiques…….p. 13

2 - Mariage et place de la Femme dans l'Antiquité.....…p. 35

3 - Pauvre Vénus :
Questions autour de la criminalité féminine……p. 78

4 - Passage à l'acte, psychiatrie, justice…….....p.101

5 - Anachronie et synchronie de la violence à caractère sexuel. Évaluation thérapeutique et conviction juridique..…..p.117

6 - Le temps détenu……p.140

7 - Réflexions partielles et partiales sur la recherche en sciences humaines à partir de la recherche Stop……..…..p.154

8 - Aux Marges du Palais
La prison un cadre paradoxal……..……..p.191

9 - Existe – t'il des outils permettant d'évaluer les risques de rechute et quels sont-ils ? Texte de Conférence de consensus sur les auteurs d'agressions sexuelles**……..……p.200**

10 - Pierre Desproges :
FEMME ; ***Sens*……p214**
11 - Georges Brassens :
La religieuse, La complainte des filles de joie ; Les quatre bacheliers, Les casseuses.....……p.216

Récapitulatif des tableaux de la thèse……...p.219

PLAN DETAILLE

Construction du Féminin dans les Religions antiques.

SOMMAIRE

La religion des égyptiens……p.15

La religion des peuples sémites…….p.21
- De la Séparation
- Séparation et lien
- De la distinction à la dichotomie

La religion de l'Inde et de la Perse……..……..…p.28
- Perse

La religion des Scandinaves…….….p.29

La religion des Grecs et des Romains……...p.30

La religion de Mahomet…….p.31

La religion ou doctrine de Bouddha…….p.31

La religion de l'Océanie…….p.32

La religion des chinois……....p.32

La religion chrétienne……...…….p.33

Mariage et place de la Femme Dans l'Antiquité

SOMMAIRE

I - Égypte : condition de la femme en Égypte……p.37

II - De la condition légale des femmes en Grèce……p.41
Mariage et Autochtonie
Naissance sociale – Répudiation
Naissance sociale - Reconnaissance/Non reconnaissance
Répudiation
Des courtisanes et/ou de la prostitution

III - De la condition sociale des femmes à Rome et chez les Romains...p.50
Détournement
L'alliance maritale ou matrimoine et ses deux formes légales
en usage : le connubium et le concubinat.

***A- Le Connubium*……p.52**
Pater
Être et avoir
Prohibition/ empêchement
(Divorce et Réciprocité)

***B- Le Concubinat*……p.59**
Effets Conséquences de la puissance (tyrannie) paternelle

***C- L'Adultère*…….....p.63**

***D- Le Célibat*……p.64**

IV - De la condition des femmes chez les anciens orientaux……...p.65

V - De la condition de la femme chez les Gaulois, les Germains
et les Scandinaves……...p.68

VI - De la condition de la femme chez les peuples Scythes…….p.73

Bibliographie……..……p.77

PAUVRE VENUS

Questions autour de la criminalité féminine

Sommaire

LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA CRIMINALITE…….P.80

POINTS DE VUE SUR LE ROLE DIFFERENTIEL DE LA FEMME ET DE L'HOMME……..P.82

CONDITION FEMININE DANS LA SOCIETE ET LA CRIMINALITE……..P.86

IMAGE DE LA FEMME, FIGURE DE LA MERE ET CHAMP CRIMINEL…...P.88

LA QUESTION DU CRIME PASSIONNEL……...P.90

ACTE CRIMINALISE ET PATHOLOGIE……P.92

MORALE ET POLITIQUE……..P.94

CONCLUSION…….……..P.99

Passage à l'acte, psychiatrie, justice

SOMMAIRE

***Psychiatrie et justice*……p.104**

***Rechute et Récidive*……..……p.106**

***Responsabilité/culpabilité*……p.107**

***Passage à l'acte*……p.107**

-Fait ; Acte ; Activité ; Agi ; Mise en acte ; Passage à l'acte ; Pulsion.

-ACTION ; ACTE ; ACTIF-PASSIF.

- L'ACTE DANS LA THEORIE DE LA THEORIE DE LA MEDIATION (JEAN GAGNEPAIN)

***La vulnérabilité et la dangerosité*…….……p.113**

***Conclusion*…….p.114**

Anachronie et synchronie de la violence à caractère sexuel. Évaluation thérapeutique et conviction juridique.

Sommaire

1 Violence sexuelle ou violence dans et par le sexuel…….p.119

1-1 Violence et Agressivité
1-2 Eros et Thanatos
1-3 Agressivité et Emprise ; Violence et Contrainte dans la révélation pathologique
De l'agressivité à l'emprise pathologique
De la violence à la contrainte pathologique

2 Anachronie et synchronie de et dans l'échange…….p.126

2-1 Anachronie et auteurs d'agressions sexuelles
2-2 Anachronie créative et destructive
2-3 du temps de l'acte et de la valeur de l'acte

3 Evaluation et conviction dans les contextes thérapeutiques et juridiques……..p.132

3-1 De la valorisation naturelle et de la mesure culturelle de la valeur
Jauger, évaluer, apprécier la valeur
Estime - mesure, mérite dans la décision

3-2 De l'impact du point de vue contextualisé et disciplinaire
Ethique et déontique
Les cochons d'Epicure
3-3 Axiocénie et axiométrie dans le médical et le pénal

Questions autour de la banalisation et de la minimisation…….p.139
La propriété et la jouissance
Du Ban
De la Morale

Le temps détenu

Sommaire :

Introduction……..p.142

1-Du temps carcéral…….p.143

Un temps discontinu
Incorporation et situation
Rencontre et relation

2-Temps et Histoire……...…...p.147

3-Asomasies-Psychoses-Perversions……...p.148

Incorporation ; Situation ; Asomasies
Personne ; Histoire ; Loi ; Psychoses ; Perversions
Etres conditionnels et situation d'enfance

4- Temps et Thérapie……..p.151

Une visée psycho dynamique et institutionnelle
De la Demande
Du Transfert

Conclusion…….p.153

REFLEXIONS PARTIELLES ET PARTIALES SUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES A PARTIR DE LA RECHERCHE STOP

***AVERTISSEMENTS et REMERCIEMENTS*……p.156**

I - CONTEMPORANEITE DES SUJETS DE REFLEXIONS CLINIQUES ET PROJETS DE L'ARTAAS AVEC LA RECHERCHE STOP……...……p.156

A -CONVERGENCES
B - DIVERGENCES
C- CONVERGENCES ET DIVERGENCES.

II - LA QUADRATURE DU CERCLE……...p.164
a. Investigation et traitement
b. Science/Mythe ; Magie/Ingénierie.
.

III L'EXEMPLE PARADOXAL DES DISTORSIONS COGNITIVES……...…..p.168
Normalité, crise, pathologie, déviance.

IV MONOCHRONIE et POLYCHRONIE……p.175
Allopathie et Isopathie

V LA RAISON DU MALADE……p.179

VI DU QUANTITATIF STATISTIQUE……...……p.181

1) Qualitatif et/ou quantitatif
2) Qualitatif/Polysémie, Quantitatif/Synonymie.
3) Pensé et éprouvé d'une recherche statistique
4) Pensée – Vécu – Eprouvé

***PRECONISATIONS*……p.188**

1. LE CHAMP THEORIQUE……...p188
A – Collection – constat
B – Intellection – Hypothèse
a - Inférence
b - Déconstruire
c - Parenthétisation :
. ***d - Simplification***
C - . Visées de traitement

2. LE CHAMP PRAXIQUE……...…..p.189
a - Déconstruction, traduction
b - Utiliser une trousse à outil

CONCLUSION……..p.190

AUX MARGES DU PALAIS

La prison un cadre paradoxal

SOMMAIRE

Les animaux dénaturés et les êtres conditionnels….p.193

Infanticide et parricide……p.194

Anamnèse et anathème……..p.194

De la cure. Le curé récurrent……p.195

De la situation de curatelle……p.196

De la résonance……p.197

Joyeux anniversaire ?.....p.198

La mise en suspension de la personne……..p.198

Responsabilisation. Victimisation……...…p.199

Existe – t'il des outils permettant d'évaluer les risques de rechute et quels sont-ils ?

Texte de Conférence de consensus sur les auteurs d'agressions sexuelles

SOMMAIRE

Introduction**……..……p.202**

I- Récidive et rechute**.....p.202**

II- Hétéronomie et homologie des cadres d'évaluation**.p.204**

III- Rechute – répétition – sérialité**……...p.208**

IV- *Il n'y a pas d'outils sans ouvriers*……p.209

Conclusion**……p.212**

Pierre Desproges……..……p.214

FEMME
Sens

Georges Brassens……..…….....p.216

La religieuse

La complainte des filles de joie

Les quatre bacheliers

Les casseuses

Construction du Féminin dans les Religions antiques.

« Les Pères de l'Eglise sont d'une richesse et aucun sociologue contemporain ou des siècles passés ne les vaut. […] Il n'y aucune raison de ne prendre sa pâture partout où elle se trouve et de renoncer à une partie de l'humanité sous prétexte qu'elle était vénérée de vos grands-mères. »

Jean Gagnepain séminaires inédits 1983-84

Construction du Féminin dans les Religions antiques.

SOMMAIRE

La religion des égyptiens……p.15

La religion des peuples sémites……p.21
- De la Séparation
- Séparation et lien
- De la distinction à la dichotomie

La religion de l'Inde et de la Perse……..……..…p.28
- Perse

La religion des Scandinaves…….….p.29

La religion des Grecs et des Romains……...p.30

La religion de Mahomet……p.31

La religion ou doctrine de Bouddha……p.31

La religion de l'Océanie……p.32

La religion des chinois……....p.32

La religion chrétienne……...……p.33

La religion des égyptiens

La famille égyptienne a probablement servi de modèle aux premiers auteurs de systèmes religieux l'idée de triade sacrée, principe trigémiste omnipotent, résumant en elle la paternité, la maternité et la filiation.

Osiris était le père, Isis la mère et Horus (ou Har) était le fils. Tous les trois étaient Dieu pour les égyptiens alors que nous aurions tendance aujourd'hui sans doute influencés par le monothéisme judaïque et post-judaïque (chrétien, musulman), à asserter qu'ils étaient des dieux.

Ces trois personnes ou entités furent le type sériel des triades religieuses. Ces triades figuraient, la cause, l'effet et le moyen, par la succession des familles, où le père, la mère et le fils concouraient à former un seul et même tout.

Ce tout évoque l'immanence figurée humainement par la famille.

La priorité de raison appartenait au Père, la mère procédait du père. Le christianisme abstrayant l'idée de toute physique des sexes, longtemps avant l'inconscient freudien, a fait de la Mère Dieu égyptienne le Saint Esprit. Celui-ci comme l'a défini dogmatiquement le concile de Nicée, procédait du père.

Dans la théogonie égyptienne,le fils engendré dans l'éternité par le Père, procédait (émanait) du Père et de la Mère.

Il n'y avait parmi eux aucune supériorité. Leur puissance réalisée dans l'effet de la création, était une seule et même puissance. Le Dieu unique.

Notons que la théologie afférente à cette théogonie, définissant la puissance et sa réalisation a influencé la philosophie grecque et notamment la philosophie Aristotélicienne revisitée au Moyen-âge dans la série (trame et enchaînement) de l'actus et du conatus ; de l'action de la conation.

Nous voyons ici en des principes théologiques et philosophiques distincts une récurrence théorique à l'œuvre.

Cette récurrence intemporelle ou transtemporelle ou plutôt panchronique, semble-t-il se manifeste dans la clinique psychanalytique Freudienne et Lacanienne dans la tripartition du principe, inhérent à la première topique, à la seconde topique, au nœud borroméen, et la clinique de l'acte chez Freud ainsi que la distinction de la mise en acte et du passage à l'acte chez Lacan.

Le Dieu unique, donc, Jehov, en sanscrit Jav[1], le VIVANT, révélé à Moïse par les prêtres d'Égypte signifiait à la fois originairement, Dieu et Bœuf.

Comme le fait remarquer Jules BAYSSAC[2], l'abstraction du concept prit la forme du bœuf dans les hiéroglyphes comme la note de musique SI figure dans nos rébus la notion du si concernant l'hypothèse ou la supposition.

La proximité de Jehov et Jehova n'est pas fortuite. Bien que le nom de Jehova se lise dans la genèse, il semble que les israélites l'ignorèrent jusqu'à ce que Moïse le leur enseigna. Ainsi dans l'Exode lit-on « Je suis apparu, dit Dieu, à Abraham, à Isaac et à Jacob, sous le nom de EL-SCHADDAÏ (Dieu tout puissant) ; mais ils ne me connurent point sous mon nom de Jehova. »

---

[1] Jav, Jan, VIVANT ; Jan, Gan, Gao, BŒUF.

[2] Les femmes dans les temps anciens.

Les Hébreux de par le lévitique, s'interdisaient de prononcer le nom de Jehova. Ils substituaient, dans la lecture, celui d'*Adonaï*, traduit en grec par Kyrios et en latin par *Dominus*.

Le système de nos voyelles était inconnu aux langues sémitiques. De ce fait lorsque les Massorètes introduisent ce systèmes dans le texte sacré, ils donnèrent à IHV ou IHU à la prononciation interdite, celle des mots *Adona* pour *Edona* c'est-à-dire l'E muet, l'O médial et le A final qui se trouve dans *Edona* et *Adonaï*.

Ainsi depuis ce moment, l'Eglise chrétienne a toujours lu *Jehova* mais ce n'est pas la prononciation originelle de ce mot. Comme le rapporte Jules BAYSSAC[3] : Diodore de Sicile, I ; Macrolse, *Saturn*, I, 18 ; Saint Irénée, *Adversus hoereses* cap. 2, et Théodoret, *Quest. ad Exodum* XV, nous apprennent en effet, que le nom du Dieu des Juifs était IAO. Voici les paroles du dernier : « *Kalousi mèu auto Eamareitai IABE (jave), Isudaloï dé IAO.* »

Aujourd'hui les exégètes montrent le rapprochement identitaire de désignation entre *Joh*-Thoth, *Ju*-piter, *Jov*-pater et *Zeu*-s, la vie physique et mystique. *Joh* en Égypte symbolisé dans le bœuf *Apis*. Chez les Grecs et les Romains *Ju*, principe mâle dans *Ju-piter* prend la forme d'un taureau pour enlever Europe et que principe femelle dans *Ju-non* prend la forme d'une vache, il est la sœur et l'épouse, la reine et la maîtresse des dieux… *Ast ego quae Divum incedo regina.*

Nous remarquons ici la synthèse des deux sexes placée à l'origine de la vie sur un même plan.

Le système religieux que nous analysons plus loin, paraît être l'abstraction métaphysique du culte du veau d'or, le Fils engendré dans l'Eternité au Temps et la figure de Jésus Christ réalisée dans l'Evangile.

Dans l'Inde la Trimourti[4] est figurée sur les anciennes pièces de monnaie par le triple symbole du bœuf, de la vache et du veau.

L'histoire nous montre presque partout ce culte du bœuf, qui s'est perpétué chez nous dans les manifestations du mardi gras.

Les premiers chrétiens, disciples de la fameuse école d'Alexandrie, composée de Grecs, d'Égyptiens, de Juifs, syncrétisèrent dans un même système la tradition des prêtres d'Égypte, le Dieu unique de Moïse et la philosophie spiritualiste de Platon.

Les premiers chrétiens héritèrent de la manière, évoquée plus haut, de faire figurer par des signes sensibles les abstractions du dogme, et Jésus, dans l'origine fut représenté essentiellement sous la forme d'un poisson en grec : IXTUS. Chaque lettre du mot est l'initiale des noms et attributs de Jésus : I - *iésous*, X - *christos*, T - *Théou*, Y - *uios*, E - *sothr*.

Longtemps et (encore aujourd'hui encore?) pour les pratiquants le Jeudi saint dans la cérémonie reproduisant la Cène définitive, dans l'église de St Pierre, le pape donne un poisson à manger, aux officiants de la messe, figure du Christ.

---

[3] Ibid, p. 21.

[4] Trimourti ou Trimurti i.e. « qui a trois aspects », trinité hindoue du panthéon brahmanique composée de Brahmâ (le Créateur), Vishnu (le Conservateur) et Çiva - Shiva (le destructeur).

Dans ce système religieux, le père, l'homme ne dut avoir aucune supériorité de principe sur la femme. Certes l'homme a eu en tout la priorité, mais la femme lui fut toujours égale.

La mythologie de l'Égypte est contenue dans la Trinité Osirienne.

Osiris, Isis et *Haroéri* (Horus) ne furent à l'origine, que des divinités de troisième ordre, simples héros ou symboles allégoriques ; mais plus tard, leur culte s'est généralisé. Le génie du peuple égyptien les rangea dans l'ordre conceptionnel pré-établi. La Triade sacrée se perpétua, sous ses nouvelles dénominations. La tradition des types primitifs (inauguraux) devint le type général.

Osiris, Isis et Horus syncrétisent, semble-t-il, l'invariant qui préside constamment à la formation des systèmes religieux égyptiens.

Dans la théogonie primitive, quand la Création n'était pas dans la pensée divine, *Piromi*, l'être absolu, immuable, irrévélé, régnait seul sur lui seul, par delà tous les temps et toutes les distinctions, dans son éternelle unité. Rien en lui ne le distinguait de lui. « Semblable au *Brahma* des hindous, *Piromi* était le *Nirvana*, l'Être et le Néant de Hegel. » (Jules Bayssac).

« Et du même coup, l'on s'aperçoit que c'est, ontologiquement, d'une dimension de l'homme qu'il s'agit, si bien qu'on voit mal désormais comment dissocier psychologiquement dans son cas l'approche matérialiste de l'approche spiritualiste, indépendamment de l'athéisme, …, ou de la religion éventuellement pratiquée.

C'est de cette pratique, en effet, que résulte le faux mais fameux problème des deux infinis qui tourmentaient le mathématicien chez Pascal et le philosophe chez Sartre ou chez Heidegger. L'anticléricalisme n'explique pas tout et l'on comprend vite à lire l'Être et le Néant ce qu'il en est philosophiquement de l'opposition de l'essentialisme et de l'existentialisme comme de celle de la droite et de la gauche au sein de notre parlement. En bref, il s'agit de la même chose à l'envers ; et si en l'occurrence le phénomène a peu d'importance, il est plus grave de constater que l'histoire de nos religions tend depuis longtemps à privilégier l'entéléchie en Occident et en Orient le nirvana, brisant ainsi la contradiction fondamentale du Tout et du Rien. Et sans doute saisira-t-on mieux la formidable mutation que représente notre position dialectique dans le cadre d'un savoir dont le sujet devient l'objet! ». J. Gagnepain[5]

A l'éternité va succéder le temps. *Piromi* l'irrévélé se transforme et se manifeste (s'actualise, se réalise) en *Knef*, *Phsta* et *Phré*. Les trois sont *Piromi.* Chacun pourtant se distingue des autres en étant consubstantiels. Ils font un seul *Piromi* dans une triple unité.

Knef créé le monde par sa parole. C'est le verbe incarné, la raison, le *logos* qui faisant éruption (rupture) au sein de la nuit éternelle, féconde l'abîme et dé-termine la création.

En perspective heuristique notons l'évangile de St Jean chap. 1 : « Au commencement était le Verbe, et ce Verbe était Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui est n'a

[5] Jean Gagnepain, Raison de plus raison de moins. Propos de médecine et de théologie, La nuit surveillée, nrf, les éditions du cerf, 2005.

été fait sans lui. » St Paul ajoute « C'est par son Fils que Dieu a fait les siècles »[6] Ep. Aux Hébreux, ch. I, V. 2.

Comme manifestation, *Knef* (ou Amour), le Verbe coéternel est encore *Phta* la vie, et *Phré* la lumière.

« Dans le verbe était la Vie, dit encore St Jean, ch. I, V. 4, et la vie était la Lumière ».

Ainsi *Knef* (Amour), *Phta* et *Phré*, la puissance, la vie et la lumière, c'est Dieu dans l'éternité, Dieu révélé à lui-même. Soudain par la parole[7] proférée *Knef, Phta et Phré* sont révélés (mis en acte) dans le temps.

Que la théogonie égyptienne ne soit que le reflet d'une révélation primordiale ou une théorie philosophique, il n'en reste pas moins qu'elle ne diffère en rien du dogme chrétien. Peut-être même en est-elle l'archétype dans la mesure où le Christ est plutôt considéré dans son église comme réparateur de la Vérité que comme Innovateur[8]. « ***Je ne suis pas venu pour détruire la loi mais pour l'accomplir*** ».

Il est important, semble-t-il, d'examiner le rôle que joue le principe femelle dans la théologie et la théogonie égyptienne.

L'irrévélé *Piromi* (traduit en grec *Ekhotos agnostou*, les ténèbres indéfinies du stoïcien Damascius) n'était pas conçu comme exclusivement mâle.

Piromi était androgyne. Dans l'abstraction de son dédoublement, c'était *Piromi et Bonto.*

La manifestation trinitaire, *Knef*, *Phta* et *Phré,* est encore androgyne. *Knef* se dédouble en *Knef* et *Neith* ; *Phta*, en *Phta* et *Athor* ; *Phré* et *Phré* et *Poolr*.

En donnant dans la triade révélée, à chacun des sexes, des caractères distinctifs, on n'a pas fait comme on pourrait le croire, vu la culture méditerranéenne subséquente, le sexe masculin essentiellement actif et le sexe féminin essentiellement passif. L'activité (en tant qu'énergie) appartient à l'un et à l'autre.

---

[6] Au livre ? de la Métaphysique, Aristote oppose la puissance (*dunamis*) à l'entéléchie, en définissant celle-ci comme la puissance active (chap. 1, 4, 1007 b). Il y a donc ici équivalence entre énergie et *entéléchéïa*. Dans le De anima (II, 1, 5), il fait de l'âme l'entéléchie première (*prôtê*) d'un corps, c'est-à-dire acte immédiat et définitif, dans lequel ne demeure aucune puissance passive. Notons que l'entéléchie, *entéléchéia* en grec, actus en latin évoque l'acte (énergie ; énergie) dans son achèvement. Composé de *télos* (fin) le terme marque une certaine perfection. Il prend chez Aristote deux significations le synonyme d'*énergéïa* et la perfection de l'*énergéïa*.A lire les actuelles pérégrinations théorico-sémantiques sur le passage à l'acte.

[7] Notons ici la proximité de la parole de la théogonie égyptienne et le *parlêtre* lacanien ainsi que le A, le $, le nom du Père, la tripartition unitaire du Symbolique, de l'Imaginaire et du Réel.

[8] La Récurrence de la réparation de la Vérité n'a-t-elle point influencé la question de la clinique de la folie et l'actuelle clinique afférente au juridisme contemporain?

Knef (*Amoun, Amon*) est la volonté de Dieu, et *Neith* est sa volonté créatrice.
Phta est l'intelligibilité de la vie, et *Athor* est l'énergie qui le réalise dans le temps.
Phré est le principe de la lumière et de la chaleur, et *Poolr* est la puissance qui féconde tout par la chaleur[9].
De même qu'*Amon*, *Phta* et Phré révèlent *Piromi*, de même *Neith*, *Athor* et *Poolr* révèlent *Bonto*.
Cette duplicité (double) inaugure les notions de renversement (réversibilité) dans la pensée grecque telle que nous la présente Jean-Pierre Vernant, et à laquelle la clinique psychocriminologique se confronte quand elle se défait de la linéarité du cause à effet et de la dichotomie mythique de l'agresseur/victime.
Ainsi, dès que fut conçue l'idée de puissance créatrice ou génératrice, l'androgynisme du *Trinus* créateur ou générateur se dédoubla, et le principe féminin, égal au principe masculin, objectiva dans la matière la pensée parlée de l'un et de l'autre.
Ce dédoublement, ce double apparemment paradoxal et anachronique à l'actuelle pensée occidentale est remarquable dans la pensée épistémologique de Gaston Bachelard.

Gaston Bachelard s'est heurté dans ce qu'il nomme la polémique apodictique de l'épistémologie (l'opposition nécessaire à la philosophie des philosophes) à la philosophie[10].

A la Discontinuité qu'il met en exergue dans le Nouvel Esprit Scientifique s'oppose le principe de continuité qui gouverne la philosophie de la science alors dominante, celle de Meyerson : La valeur inductive de la relativité, (1929) s'oppose à la Déduction Relativiste où Meyerson avec ingéniosité entreprend de déduire Einstein de Newton, en relevant quant aux principes, la théorie de la Relativité était déjà contenue en germe dans les *Principia* de 1687.
Dans sa rencontre avec la philosophie de Meyerson, Bachelard découvre (révèle) entre une

[9] Notons ici la proximité de la détermination sémantique de la théogonie égyptienne et la théorie de la thermo-dynamique de Nicolas Léonard Sadi Carnot (1796-1838, physicien auteur de : Réflexion sur la puissance motrice du fer, 1824). Principe de Carnot : un moteur ne peut fournir du travail que s'il emprunte de la chaleur à une source chaude et en restitue à une source froide. Théorème de Carnot : deux moteurs thermiques réversibles qui fonctionnent avec deux sources de chaleur dont les températures de source froide sont égales et celles de source chaudeont le même rendement. Cycle de Carnot : cycle composé de deux isothermes et de deux adiabatiques (adiabatos : qu'on peut traverser) (transformation adiabatique : transformation thermodynamique ou chimique ne s'accompagnant d'aucun échange avec l'extérieur).Cette proximité se présente chez Freud dans sa théorie de la Pulsion … (Eros, Inceste - pulsion de vie-énergie ; Thanatos, parricide-pulsion de mort- ; énergie – entropie…, etc…) .) thermodynamique de Nicolas Léonard Sadi Carnot (1796-1838, physicien auteur de : Réflexion sur la puissance motrice du fer, 1824).

[10] Le terme philosophie est à entendre ici dans son acception contemporaine, de distinction d'avec les sciences ou les mathématiques . La philosophie chez les grecs antiques était tout autant ce qui se référait à notre actuelle scientificité, qu'une réflexion distinguant le *Logos du Mythos* et de l'*Epos* , ainsi qu'une attitude de vie intégrant la connaissance et le souci : le *Gnôthi heauton, l'Epimiléia Héaoutou*.

thèse contenant la théorie de la connaissance : le « réalisme » et une thèse concernant l'histoire des sciences : « le continuisme ». En s'attaquant à la première, la seconde était solidement attaquée

La notion de « rupture » épistémologique s'énonce dans le double sens historique et scientifique.

Ainsi est-il possible d'asserter (de proposer) que le Rationalisme appliqué réalise, en le corrigeant, le programme de la philosophie du Non.

Bachelard propose une typologie rendant compte d'une typologie dans le déroulement des types théoriques de la connaissance.

Idéalisme
|
Conventionnalisme
|
Formalisme
|
(Philosophie de la production des connaissances scientifiques :
Rationalisme appliqué et Matérialisme technique)
|
Positivisme
|
Empirisme
|
Réalisme

Revenons au système religieux égyptien.

L'unité composite de Neith, Athor et Poolr, enfanta le Verbe incarné, vivante épiphanie ou révélation de Dieu dans le temps (le siècle dans son acception, séculaire et séculière), est bien l'âme du monde. « Celui sans qui rien ne serait, celui par qui les siècles existent ».

En déployant cette doctrine à la manière d'un Meyerson, on pourrait s'autoriser une ampliation, un développement philosophique, une révélation pour quelques illuminés, du dogme qui chez les Gaulois, les Germains, les Scandinaves, les Scythes, en Phrygie, en Italie et dans un grand nombre de nations de l'antiquité faisait du principe mâle la Pensée, et du principe femelle l'Energie qui réalise la pensée dans la matière. Nous verrons qu'en Gaule ce double principe était figuré par TEUT, l'Esprit universel, et par THIS, la Terre personnifiée.

Ce qui n'est pas anodin, comme disent les psychanalystes, c'est que, partout où le Divin (ou la Divinité) est montré mâle et femelle, l'épouse de Dieu est aussi sa sœur, et ainsi lui est co-éternelle.

L'homme dans la pensée égyptienne, n'a sur la femme qu'une simple priorité abstractive. La femme avec ses fonctions distinctes y est l'égale de l'homme.

La religion des peuples sémites

A y regarder de près, il appert que, les religions dans l'antiquité furent des théories cosmogoniques, nécessairement vagues et générales, dont le cercle pouvait facilement s'élargir et admettre des conceptions nouvelles ou importées[11].

Plus tard la philosophie naissante chercha à les raisonner voire à les arraisonner. Elles devinrent des éclectismes. Quand advint la nécessaire vulgarisation politique des abstractions du dogme, ces abstractions se formalisèrent (cf. formalisme → conventionnalisme → idéalisme) et se concréfièrent en personnages allégoriques ou en héros déifiés.

A l'emprise du rapport Origine-Finalité l'Occident comme l'évoque François JULLIEN[12] se joignit la morale héroïque de l'exploit de la Geste ou du miracle et de la divination. Exploit dont le pendant est le scandale[13].

Cette configuration téléotopique et axionomique est toujours prégnante et édifiante. Les épopées (et non les histoires) des serial killers telles qu'elles nous sont rapportées, les affligeantes affaires d'Outreau ou d'Angers sont quelques exemples des analyses désuètes contemporaines.

Ces personnifications mythiques, devenues des puissances, syncrétisèrent chacune dans son ordre de conception, les différentes idées de principe ou d'énergie primordiale. De là naquirent les dieux.

L'opération inverse eut lieu dans d'autres systèmes. Les dieux débutèrent sans caractère défini. Ils reçurent des éclectiques les attributs qui devaient les distinguer et les ramasser dans la voie des théories cosmogoniques.

Nous voyons là poindre l'approche individualiste et l'approche collectiviste à travers les cosmogonies et les théogonies dans ce qui adviendra de la controverse du monothéisme et du polythéisme. Ceci bien entendu est à mettre en perspective avec l'analyse de Marcel Gauchet[14].

---

[11] Avec de l'audace polémique peut-on faire l'analogie entre ces emprunts théologiques et les emprunts dans les constructions de savoir: Ex.Psychanalyse : Freud (pulsion/ thermo dynamisme) .Cognitivisme :Marshall-Barbaree (Cog- attachement-distorsion).

[12] François JULLIEN : Conférence sur l'efficacité. Quand parler va sans dire. Chemin faisant.

[13] Scandale est un mot tiré de l'Écriture, le skandalon (qu'évoque René GIRARD in La violence et le sacré, des choses cachées depuis le commencement du monde, la route antique des hommes pervers) signifie *piège où l'on tombe* ; les traducteurs grecs de l'Ancien Testament l'ont choisi pour traduire un mot hébreu désignant la chute morale. Skandalizein → scandaliser, qui signifie d'abord « faire tomber autrui dans le péché ». L'évolution ou la transformation sémantique est la suivante : occasion de péché → mauvais exemple →conduite suscitant la réprobation. Par transmission populaire, l'emprunt latin *scandalum* a donné Esclandre. Scandaleux de *scandalosus.*

[14] Marcel Gauchet : La condition politique, Le désenchantement du monde, …etc.…

Ces remarques faites, étudions comment s'appliquera en Assyrie, en Phénicie et à Carthage, la double méthode plus avant énoncée.

Dans la théogonie phénicienne, telle qu'elle fut donnée par Philon de Byblos, Dieu ne semble commencer qu'au moment où Kolpia, sa parole, le révèle dans le temps. Jusque là il n'avait pas de nom.

En échappant aux sens, son insaisissable éternité échappait à toute appréhension. Tout à coup le souffle puissant de l'esprit envahit l'abîme ; il ébranle le chaos et de la nuit profonde fait jaillir la matière fécondée par le verbe, devient sous le nom de MOT, la mère de toutes les choses.

Le génial et controversé médecin helvète ***Paracelse***, exprimait ses recherches en analogie au *rouach* hébreux et à la *psukhé* et la *pneuma* hellènes, en ce qui concerne l'alchimie, en cette maxime hermétique (en référence au dieu Hermès) : ***transformer la matière par l'esprit, le souffle, l'inspiration.***

Cela nous semble identique aux théogonies égyptiennes et druidiques, voire aux théogonies de tous les peuples qui en ont une. Nous ne faisons qu'indiquer ici cet accord remarquable des traditions, qu'il serait, probablement heuristique d'étudier sous l'angle de l'anthropologie.

Mot était la révélation de Baut dédoublement femelle de l'Absolu androgyne, comme *Neith, Athor et Poolr*, en Égypte, révélèrent *Bonto* dédoublement femelle de l'androgyne.

Ce n'est que plus tard, quand l'hérésie eut fait dévier la tradition orthodoxe, qu'on attribua au principe mâle l'activité, en réduisant le principe femelle au rang de simple moyen et de cause secondaire. Hérésie fatale, dont l'Égypte sut se garantir et qui eut en Asie les conséquences les plus funestes pour la femme.

- De la Séparation

Partout, même dans la Bible, l'éternité c'est Dieu irrévélé et la matière confuse réunis dans un même absolu androgyne in-dé-Terminé, ici sous le nom de *Piromi- Bonto*, là sous celui de *Teut-This*, *Saturne-héa*, *Baal-Baut*, *Brahman-Maïa*, etc… Puis vint le Verbe ou le TERME qui dé-Termine l'Absolu en le dédoublant, c'est-à-dire en le séparant ou en le divisant. Ceci tend à expliquer pourquoi, dans la totalité des langues indo-européennes, l'idée de création est rendue par un mot séparation[15].

En Hébreu et dans les idiomes sémitiques, la trilitère[16] BRA, dont la Genèse se sert pour désigner l'action de la parole divine sur ce qu'elle appelle le Tohou-Bohou primordial n'a d'abord voulu dire que séparer, ainsi que l'indiquent les collatéraux de cette racine.

[15] Où l'on peut se permettre mythiquement de concevoir une synchronie de la division du sujet chez Lacan et les théogonies antiques.

[16] Trilitère. Racine qui se réduit à trois consonnes.

« De reste, les consonnes constitutives de ce mot ***« BR »***, se retrouvent avec le même sens, dans les langues indo-européennes elles-mêmes, où nous voyons, en sanscrit bradj, en grec, (le *mu* pour le *bétâ* du même ordre) *méros ; réris ; mériso* ; en latin *par-s* ; *par-tire*, *par-ere*, *par-tu rire* ; en allemand *bre-chen* ; en suédois *bry-ta* ; en danois et norvégien *bry-de* ; en hollandais et en flamand *bree-ken* ; en anglais *break* ; en russe *porou-bit*, *pro-yt* ; en persan *pareh* ; en turc *para-lamak* ; en arabe *bara beri, barr* ; en hongrois *bard* etc… etc…, qui impliquent tous, au sens actif ou passif, l'idée de séparation »[17]

Dans les Indes, en Chine et en Océanie, la création est expliquée de la même manière. « Au commencement, disent les chinois, Jutchi sépara le Ciel et la Terre. »

La matière (dont notre étymologie latine renvoie à Mater) dans la pensée de nos prédécesseurs antiques était donc éternelle et originairement confondue avec et en Dieu, dont elle fut le côté femelle. Elle était le moyen nécessaire de révélation, dans le rapport intérieur - extérieur, principe - manifestation, d'expansion au dehors de lui-même et de détermination par son Terme fécondateur, ou verbe parlé qui le sépara, le divisa et le distingua dans le temps.

Mot, la matière mère, *materia -mater*, (à ne pas confondre avec alma mater, la mère nourricière - *l'université*) termes générateurs l'un de l'autre ; ce qui suppose, en latin, une cosmogonie identique à celles précédemment évoquées. Mot, principe féminin, fut donc regardée comme coessentiel avec le principe masculin, et, par conséquent, comme aussi nécessaire, aussi première que lui.

Séparation et lien

L'Égypte avait enseigné que la chaleur et l'humide étaient les principes, les éléments essentiels de la vie. Simultanément elle reconnaissait que ces éléments, au même degré nécessaire, se liaient imparablement dans leur effet commun. En faisant de la chaleur le principe mâle et de l'humide le principe femelle, elle ne les distingua qu'abstractivement, afin de les dénommer à part.

De la distinction à la dichotomie

Ce qui ne fut qu'une abstraction en Égypte devint en Asie un fait concret.

La chaleur, en se personnifiant dans les soleils, s'y éleva au rang de puissance première, seule active, énergique, vivifiante et fondatrice, révélant sous le nom de Baal ou Seigneur (Kyrie ; Dominus), le seul côté mâle de l'Absolu androgyne.

---

[17] BRA. En se rapportant à cet article, le lecteur pourra, s'il le désire, trouver la clef du rapport que nous établissons ici entre *par-ère* (paraître) et *par-êre* (enfanter), et originairement faire paraître, sens qu'aurait aussi l'hébreu au passif.

Cf. **Emile Benveniste**, - *Origines de la formation des noms en indo-européen*, A. Maisonneuve, 1935 ; *Problèmes de linguistique générale* (recueil de 28 articles publiés entre 1939 et 1964), Gallimard, 1964 ; *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, 2 vol., éd. de Minuit, 1969 ; *Problèmes de linguistique générale 2*, Gallimard, 1974 ; *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Maisonneuve, 1975.

Le côté femelle de cet Absolu ne fut plus, en tant que principe humide, qu'un simple instrument passif, qui, sous le nom d'Achtoreh ou Astarté, fut personnifié dans la lune et les planètes, lumières réfractées et contingentes.

Genèse - Récit - Sanchonation traduit dans Eusèbe (HYPSISTOS/très haut) → double dénomination Elihoun et Bérouth (mâle/femelle)
Dans ce dédoublement Elihoun → esprit ; Bérouth → chaos inordonné matière informe, confuse de B et E naissent le Ciel et la Terre. Le ciel épouse la Terre sa sœur. De cette union provient El ou Il, qui, avec les Elohim, ses attributs personnifiés créé l'ordre de l'univers. Cet El, le même que Bel et Baal, après avoir terminé son œuvre, disparaît et fait place à ses trois fils : le vivificateur, le conservateur et le modificateur qui pour les orthodoxes continuent nécessairement la révélation d'Elihoum- Bérouth.

Le Ciel la Terre également premiers (frères et sœurs), sont déterminés dans leur individualité propre par le DABAR, Terme ou Parole d'Elohim qui, suivant la Genèse, les sépara ou les distingua. Rappelons que le sens de la trilitère BRA, dans les idiomes sémitiques et traduit à tort par le latin créavit, qui, du reste, reçut très tard la signification restreinte qu'il a dans la Vulgate.

La Triple notion de Vivifiateur, Conservateur, et Modificateur qui caractérise la perpétuité de l'action divine révélée, apparaît beaucoup moins développée en Asie qu'en Égypte, où le principe femelle joue un rôle éminemment actif dans le système trinitaire.

El est un principe exclusivement mâle, et ses révélateurs les Elohim que le vernaculaire (le parler vulgaire) appelait ses fils, ne sont encore que des puissances mâles.

Probablement si l'histoire de ces temps dits primitifs nous avait été conservée, aurait-elle fait remonter à un schisme cette différence, voire cette anomalie de la tradition religieuse des peuples sémites.

Ainsi la Bible, après avoir rejeté tous les intermédiaires qui éloignent l'un de l'autre l'Absolu irrévélé et le Séparateur, elle fait commencer la révélation à El, et cet El est lui-même SCHADAÏ, l'*Hypsistos* (le très haut) de la Sanchonation ; l'homme étant *hyposistos.*

Ainsi, dans la cosmogonie hébraïque, l'androgynisme de l'Absolu disparaît, le côté femelle est détruit, et la Matière, pour avoir sa raison d'être, tombe nécessairement plus tard, quand vient le christianisme au rang de chose créée. Création d'un monde fait de rien.

Comment ce que fut ce IAO ou IHOH mystérieux, que le système de ponctuation des Massorètes, postérieur de plusieurs siècles au temps où la langue hébraïque était parlée, convertit en Iehovah?

La première apparition de IHOH dans l'histoire des Hébreux ne date que de l'Exode ou de la sortie d'Égypte. La Genèse, c'est EL SCHADAÏ, le Dieu puissant, révélé comme force productrice, comme énergie et Principe, mais le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome

(c'est-à-dire la loi dans son sens le plus large non réduit au législatif) c'est IHOH. Législateur suprême.

IHOH se montre donc comme ordre absolu et auteur de tout ordre, sagesse et auteur de sagesse, intelligence, raison et mesure de tout ce qui vit. IHOH résume ainsi la triple notion phénicienne de Vivificateur, Conservateur, Modérateur et Modificateur . Il est ainsi à la source de la vie, il est la VIE même. La Bible ne lui trouve pas de nom qui lui convienne mieux que celui de Dieu vivant.

Comme tel le IHOH des Hébreux ne diffère pas du IOH des égyptiens dont du reste, le nom est le même.Sur la plupart des inscriptions le nom de IOH s'unit à celui de Thaut pour se définir en lui. D'autre part IOH dans la dynastie osirityphonine devient le type d'Isis. IOH est Isis déterminé en Thaut.

Suivant les mythologues, Isis ou IOH, dans une succession sérielle d'abstractions, devient insensiblement la Nature Mère, puis l'ensemble des choses, la loi de ces choses, l'ordre absolu, l'intelligence, la science, la sagesse, la raison, la source de la vie et en conséquence la vie elle-même. IOH est comme chez les Hébreux, le suprême législateur et le véritable Dieu vivant.

Platon qui ne faisait sans doute que reproduire la tradition des prêtres d'Égypte, appelle les lois de ce pays :« les poèmes d'Isis ou IOH ».
En se manifestant aux hommes, le même IOH devient Ioh-Thaut et Thaut, dont les grecs ont fait Hermès, est représenté comme le révélateur de toute science et de toute sagesse. Les termes consacrés le présente comme « répartiteur de l'intellige divine entre tous les membres de la grande famille humaine, auteur de tous les livres divins (sorte de Moïse grec), c'est-à-dire législateur dans le temps « .

La transformation du traducteur et de l'interprète du divin pour l'homme en fermeture et incompréhensibilité dans le terme actuel d'hermétisme, rend compte sans doute d'un schisme méconnu qui a inauguré le temps du monothéisme étudié par Marcel Gauchet.

Il ne s'agit pas de chercher et prétendre partialement à une quelconque Vérité, mais chercher à comprendre dans la Religion l'inhérence des paradigmes et de leur répercussion sur la pensée et la vision du monde.

Revenons à la pensée théologique égyptienne, tenant compte que la pensée Religieuse d'alors est paradigmatique pour le séculier.

L'union de Ioh et de Thaut sur les inscriptions s'explique d'elle-même. IOH c'est la loi absolue dans l'éternité ; IOH-THAUT, c'est la loi absolue dans le temps, la loi absolue révélée et le législateur.

IOH est une notion métaphysique qui se concréfie (se concrétise, se circonstancie) en THAUT.

Nos réflexions, nos débats, aujourd'hui sur le concret, l'abstrait ; le phénomène, le processus ; les manifestations polymorphes, le principe isomorphe et protéiforme montrent que l'on peut tout aussi légitimement penser cette dialectique dans la théorie clinique, comme dans la théologie.

Le IOH égyptien paraît donc être identique voire peut-être le même que le IHÔH des Hébreux, et voilà que l'on peut émettre l'hypothèse que celui-ci ne date dans l'histoire d'Israël que de l'Exode ou de la sortie d'Égypte.

Le Veau, dont on a tant médit, et qui est présenté dans la doxa chrétienne comme le parangon de l'idole, est en fait la figure du révélateur ou pour parler de façon commune, la figure du fils de ce IHÔH, dont le nom, signifiait à la fois Dieu et Bœuf, et qui eut son symbole dans le bœuf Apis. Le veau d'or, fils et révélateur du bœuf hiéroglyphique et image de la transition de l'éternité au temps, n'est donc que la figure de Thaut, le Verbe ou Logos émané.

L'opposition de Moïse à l'introduction du symbole vittélaire se conçoit comme une rupture épistémologique. Le veau n'était que Thaut, et la loi nouvelle était IHÔH lui-même révélé. Pour que la figure eût été rigoureuse, théologiquement parlant, il eût fallu qu'elle eût compris IHÔH et Thaut, le Dieu et l'homme, dans un terme qui rappelât la Consubstantialité.

Nous voyons ici une épistémologie en œuvre dans un rapport hiérologique à la réalité, quand aujourd'hui nous sommes plus dans un rapport ontologique au **savoir**. Il devient à ce propos heuristique de mettre en rapport les controverses, qui en première analyse semblent anachroniques mais qui montrent épistémologiquement une récurrence, du concile de Nicée sur le fait que le fils soit émane du père ou soit consubstantiel à celui-ci, avec la théorisation du signifiant et du signifié chez J. Lacan, voire la querelle des réifications du factuel (fait conscient) chez les cognitivistes et des réifications du spirituel (inconscient) chez certains psychanalystes. De même ces questions se retrouvent dans les débats philosophiques concernant l'essence et l'existence. Encore faut-il rapporter le questionnement au contexte qui selon le paradigme théiste ou athéiste de la société dans laquelle il s'insère se théorise différemment. Ainsi nos prédécesseurs dans l'antiquité modélisèrent leur *weltanschauung* (leur vision et explication du monde) par une théorisation mythologique; ainsi au Moyen-âge les écrits de St Anselme, St Jérôme, du côté de la chrétienté, ou Averroès et Avicenne du côté de l'islam posent les questions relatives à l'essence, l'existence, la prévalence, la contingence, la substance,la consubstantialité, le principe (obligatoirement divin sous peine d'exclusion de la communauté) et ses manifestations en référence au dogme ecclésiastique et clérical.

Il semble heuristique de poser une analogie entre notamment la structure glossologie (ou analyse du langage pour parler plus simplement) et la structure sociologique(ou analyse du social): dans les deux circonstances analytiques, on ne peut dissocier le paradigme du syntagme, autrement dit l'interprojectivité de l'unité sur l'identité. L'hyperbole actuelle du paradigme évacuant le syntagme dans la phraséologie analytique a pour pendant l'hyperbole de l'unité numérique chez les scientistes. L'une et l'autre font preuve de statisme en réifiant l'unité déconnectée de l'identité, à l'instar de ce que dévoile la pathologie générative dans la paranoïa. Ainsi si l'on peut remarquer les paradigmes mythologique, hiérologique précédents et scientiste actuel, il serait scientifiquement préjudiciable de ne pas concevoir ceux-ci en lien avec la récurrence du syntagme de la détermination dans les occurrences théogoniques, ontologiques, pathonomiques, psychologiques etc…où s'analyse la dualité et particulièrement la dualité sexuelle et de genre.

La tentative de conciliation du frère de Moïse n'en reste pas moins un indice qui montre la notion de Ihôh-Thaut, et non plus Ioh seul, en voie de se former, ou plutôt de se trans-former dans l'esprit des Israélites.

Ceci étant, dans la mesure où l'intermédiaire (le médiateur) suprême Législateur a rejeté du nouveau culte (notamment dans ses dimensions de savoir et de foi) toute forme d'emblème (de fétiche), il ne sera plus question de veaux qu'aux époques de Schisme, et le peuple d'Abraham attendra patiemment un Messie, Dieu et homme à la fois, qui sera le fils et le révélateur de IHÔH.

« Le souvenir de Thaut est resté gravé profondément dans la pensée des Hébreux, au point où la lettre de leur alphabet, dont l'assonance était équivalente au nom du révélateur, fut pour eux une (la) lettre aux grandes vertus, le signe du complément et de la perfection.
Cette lettre, c'est le Thaut dont l'articulation signifie une croix, dont la forme première s'est conservée dans le T des Grecs et des Latins.
La Croix était le symbole de la perfection et du complément de IHOH par Thaut, de Dieu par son verbe fait homme…
… Il est singulier que, dans le système d'écriture des chinois, la clef de la perfection ait aussi la forme d'une croix ». J. Bayssac[18].

Relevons aussi l'importance dans notre conception occidentale monothéiste du sacré la dimension du sacrifice qui met en exergue la personnification de la victime, et, pour parler doxalement, de sa crédibilité.
Il est intéressant de comparer (à l'inverse de l'adage qui énonce que comparaison n'est pas raison) les métamorphoses christiques à d'autres métamorphoses divines.

L'homme Dieu (le christ - Ecce homo), IHÔH-Thaut, afin d'accomplir les figures de la loi ancienne, a dû être attaché sur cette croix où il ne subit la mort que pour la vaincre et ne verser son sang que pour régénérer le monde.

De même, du taureau immolé, principe de vie et germe de tous les êtres, renaît l'adolescent Mithra, le Verbe d'Ormuzd, sauveur et Régénérateur, lui aussi, de l'humanité vieille.

Ainsi Krischna, l'incarnation de Vishnou, seconde personne de la trinité indienne, cloué par une flèche sur un bois fatal, n'expire que pour aller prendre possession de toute sa gloire dans son palais divin de Vaikounta, après avoir enseigné aux hommes les voies de la sagesse et de la béatitude.

Le Jeune Bacchus Sevevios, le Siva de l'Inde percé d'un trait à la chasse, ne meurt que pour ressusciter le troisième jour et revivre d'une éternelle vie.

[18] Ibid., p. 49 qui rajoute « le nom de clef de perfection n'aurait-il pas été donné à ce signe par le père Basile de Glemona.

Balder, le fils bien aimé d'Odin, tombe frappé d'un Javelot lancé par un de Ases, pour renaître triomphant et glorieux et faire renaître avec lui les dieux de la Valhalla, et réparer toute chose.

« Ubi est, mors, stimulus tuus » _ O mort, où est ton aiguillon? (Chant de la résurrection).

La religion de l'Inde et de la Perse

La théogonie hindoue, bien que plus compliquée dans les détails et plus développée qu'aucune autre dans les conséquences, ne diffère pas, au fond, de celle des Égyptiens.

Dans l'Inde comme en Égypte, le Dieu suprême se présente d'abord en germe absolu et principe de toutes choses, résidant dans le Nirvana ou éternité inaperçue, renfermant en lui la passivité et l'activité. En se révélant à lui-même, il se perçoit mâle et femelle et se dédouble en Brahman et Maïa.

Puis l'androgynisme divin ainsi révélé se manifeste dans le temps par l'émission de sa Parole ou de son Verbe, qui le montre ou le fait paraître sous la triple dénomination de Brahma, Vishnou et Siva, tous les trois androgynes, et c'est le côté femelle ou Maïa de l'absolu qui objective[19] (réalise) dans le monde la première pensée proférée.

Maïa est donc ici la mère de Verbe, et le Verbe « celui par qui les siècles existent, celui sans qui rien ne serait ».

Le Dieu androgyne, Brahman - Maïa, tout en conservant son unité, se dé-compose ou re-compose en une trinité androgyne égale et consubstantielle.

Brahma, la première personne de la Trimourti, a connu le monde, qu'a réalisé Saravacti, son énergie femelle.
Vishnou le conserve par l'action de Prascati, son côté féminin.
Siva rénove et modifie le monde par son côté féminin Bhavani.

Le principe féminin est dans la religion de l'Inde, un principe énergique premier, coégal au principe masculin, auquel il n'est postérieur que par abstraction, par découpage du temps.

Pour l'hindouisme, la Matière n'est qu'une apparence dont la vie est complètement indépendante. Ce que tous nos sens (voir, toucher, sentir, ouïr), perçoivent sont des idées dé-Terminées par le Verbe divin qui est la Lumière par laquelle elles apparaissent, la Forme qui les limite, et la Vérité qui leur donne vie.

Lux, via, véritas qu'objective Maïa. Dialectiquement (renversement-réversibilité) Maïa, la mère du Verbe est aussi mère de l'Illusion.

[19] Objectiver : pour la pensée occidentale ; enfanter dans le temps est la plus conforme au langage figuré (discours) des orientaux.

Perse

En ce qui concerne le féminin dans le système religieux de *Zoroastre* (zarathoustra) la doctrine dualiste (bien-mal) l'Avesta, et celui des Perses, le *Bondehesch*, un des livres canoniques des Parsis, commande aux femmes, filles du Saint *Ormurd*, d'adorer comme Dieu lui-même celui qui leur est donné pour époux.

La religion des Scandinaves

« Au milieu des obscurités de l'Edda, dit M. Ozanam[20], une pensée se cache, mais de façon qu'on ne peut l'entrevoir : c'est la pensée de l'Eternité, du Puissant qui a créé les dieux et qui doit leur survivre ».

L'Absolu des Scandinaves, comme *Brahm* et *Piromi*, se perçoit mâle et femelle. Puis analogiquement aux théogonies précédemment évoquées il se révèle dans le temps (se matérialise) sous la triple dénomination de *HAR* ou le Sublime, *JAFN-HAR* ou l'également Sublime, et *THRIDDI* ou le Troisième.

Les trois ne font qu'un seul Absolu et dès que leur action commence dans le monde, ils deviennent mâle et femelle.

Har se concréfie en *Thor* (la puissance) et Thor se dédouble en *Thor et Jordh* la puissance virtuelle et la puissance effectuante. Rappelons l'analogie avec la théogonie Egyptienne où Knef se dédouble en *Knef et Neith*.
Jafn-Har se révèle en *Odin*, la vie et la sagesse, qui se dédouble en *Odin et Frigga*, la raison qui conçoit et l'amour qui effectue le Verbe.
Thriddi quant à lui, se dédouble en *Freyr et Frigga*, le conservateur et l'énergie qui réalise son action.

D'un bout à l'autre de l'Edda, le principe féminin se montre avec ce même caractère (anthropomorphique?) de Force effectuante du principe mâle.

La matérialisation qui effectue la matérialité pour ramener l'idée à notre contemporain.

C'est ainsi que pour communiquer aux hommes, les dieux, les génies, les alfes (elfes) et les *dvergues* emploient le ministère des prophétesses, des devineresses, des *valas* célestes ou terrestres et que la *Voluspâ* et tous les poèmes divins sont révélés par la bouche des femmes.

Faut-il s'étonner ensuite que les Scandinaves et les Germains, dont les idées religieuses étaient les mêmes au fond, aient regardé la femme comme douée de Sainteté et que l'Hamaval prescrive de l'adorer comme un dieu visible.

Faut-il s'étonner que la mise en exergue de la matérialité se perpétue dans le cognitivisme,

[20] *Les Germains avant le christianisme*, t. 1, p. 30.

le behaviorisme, l'***évidence based medecine***.

Faut-il s'étonner que les disciples d'Arius (cf. Concile de Nicée) aient reçu un accueil favorable à l'évangélisation des Goths, Ostrogoths, Wisigoths plus sensibles à leur enseignement qu'aux constantiniens.

Faut-il s'étonner que Luther aidé par la Ligue Hanséatique ait eu l'influence dans ce qu'il convenu d'appeler la réforme, dans la confédération allemanique. Ne peut-on dans l'homophonie controuver une analogie, certes mythique mais heuristique entre l'Arianisme antique et l'Aryanisme promu par le nazisme. L'un n'est pas réductible à l'autre. Néanmoins, nous pouvons faire l'hypothèse, à mettre à l'épreuve du questionnement dialectique, que si les manifestations diffèrent selon les occurrences du contexte, le principe reste identique. Le fait qu'il se matérialise sous deux formes d'apparence opposées (humanisme et monstrueux), semble montrer que singulièrement comme communautairement le même principe anthropologique peut se manifester dans le mieux et dans le pire.

La religion des Grecs et des Romains

Nonobstant la grandiose œuvre d'éclectisme de la théo-gonie Greco-latine, elle résume, sous d'autres dénominations et des formes moins abstraites, les doctrines de l'Égypte et de l'Orient.

Ici encore, le principe féminin effectue le principe mâle, dont il est le côté essentiel. Cependant il est placé en un plan inférieur.

Junon, Diane, Minerve, Vénus, Cybèle, chez les Romains, Héra, Artémis, Aphrodite, Rhéa, chez les Grecs sont des énergies qui réalisent les pensées divines.

Le rôle, dans cette théogonie, du principe féminin est originairement le même que dans la plupart de celles présentées ci avant.

Il est intéressant de noter qu'il fut amoindri plus tard, tel qu'il nous l'est présenté par la pensée mono-théiste au simple rang de mission et de mandat.

Ainsi en est-il des muses, neuf sœurs de l'Hélicon (poésie, histoire, éloquence, tragédie, danse, peinture et musique) qui présidaient à l'art et aux poètes.

Qu'en étaient-ce des nymphes qui soufflaient la loi divine dans le cœur des législateur, des pythonisses, des sibylles, des prophétesses par l'intermédiaire (la bouche) desquelles Dieu, en tant que principe divin, rendait ses oracles ?

Jean-Pierre Vernant montre bien en quoi l'éclectisme de la variation polythéiste était rattaché à un principe divin.

Ainsi *Eros* est-il dans la première théogonie de l'*Hellas* l'élément sécateur de l'indéfini divin, et l'élément ligateur dans la seconde théogonie. Dans son principe ligateur il est indivisible de la trinité : ***Eros – Arès –Aphrodite***.

Cybèle = déesse de la Fécondité passée de Phrygie (Lydie) dans le monde romain, 3° siècle avant J-C. Les Grecs l'assimilèrent à Rhéa mère de Zeus.
Junon = fille de Saturne épouse de Jupiter (Zeus). Héra.
Minerve = Athéna. Déesse de la sagesse.
Vénus = Aphrodite. Déesse de la beauté et de l'amour.
Diane = Artémis, fille de Jupiter (Zeus) et de Latone (Létio), sœur jumelle d'Apollon, déesse de la chasse.

La religion de Mahomet

Le dogme musulman n'est pas plus tendre envers la femme que la philosophie Platonicienne, Aristotélicienne ou les épîtres de Paul de Tarse l'apôtre des gentils.
« Dis, Ô prophète, aux femmes croyantes que les hommes sont supérieurs à elles parce que Dieu même l'a ordonné ; qu'elles doivent être obéissantes à leurs volontés, garder le secret, et qu'un mari peut les frapper, si elles désobéissent. Dis leur qu'elles doivent contenir leur vue, ne rien montrer de leur beauté que ce qui doit paraître, couvrir leur sein, se voiler le visage et vivre chastement. »
(Koran, ch. de la lumière et ch. des femmes, rapporté par J. Bayssac)

Il est à noter que ce dogme qui heurte notre esprit occidental contemporain a été développé par la législation.

En ce qui concerne la théogonie, celle issue d'Abraham elle ne diffère pas des Hébreux, si ce n'est l'importance moindre qu'elle a en rapport aux écrits de Mahomet.

La religion ou doctrine de Bouddha

Les doctrines du Bouddhisme apparaissent comme une réforme du Brahmanisme plus haut évoqué.
« Ce système religieux a pour base la pureté de l'âme, une moralité intègre et le salut de l'État et de tous les hommes… Par religion, ils entendent une loi, morale unique, indépendante et sainte, qui n'a qu'une origine, qu'une source, qu'un but… Jamais ils ne tournent en ridicule une croyance étrangère… Ils ne sont jamais plus heureux que lorsqu'ils peuvent donner des preuves de leur bienveillance »[21]

Dans le Tibet et chez les Mongols, la profession de foi bouddhique reconnaît Dieu en trois personnes.
La première personne de cette Trinité est *Bourkhan*, le Tout-puissant ; la seconde est *Homm*, la sagesse divine ; et le troisième est *Khonbrakgoot*, le dispensateur et le répartiteur de la sagesse.
Pour agir dans l'humanité, la Trimourti emploie le ministère de *Darrah-Ekke*, qui, sous la forme d'une femme, figure la Maternité divine, libératrice des maux et canal des grâces

[21] Klaproth : Reise und den Kaukasus und nach Georgien, t. 1, ch. 9.

La religion de l'Océanie

Le chamanisme Océanien est à l'égard de la femme d'une brutalité à laquelle le Coran n'a rien à envier.

Il n'en reste pas moins que le dogme de la genèse du monde en Nouvelle Zélande, rappelle la cosmogonie sémitique et semble confirmer la séparation primordiale et fondamentale.

La race humaine disent les Néo-zélandais, rapporté par George Gray in : Polynesian mythology n'eut que deux ancêtres, dont l'un descendit du vaste ciel qui est sur nos têtes et l'autre sortit de la terre qui est sous nos pieds.
Ainsi *Rangi* et *Papa* (ou le ciel et la terre) sont la source de tous les êtres organisés.
L'obscurité embrassait alors tous les espaces et les enfants engendrés par le ciel et la terre ne connaissaient pas la lumière.

L'un des enfants réussit à séparer le ciel et la terre. Alors les ténèbres se dissipèrent, la lumière parut et fit voir les êtres enfantés par le Ciel et la Terre et qui avaient vécu dans l'obscurité, jusqu'à la séparation de leurs parents.

Où l'on pourrait interroger l'analogie théorique entre une cosmogonie dite primitive et la symbolique psychanalytique de la spaltung, de la castration et du meurtre du père. A ceci près qu'il semble ici d'une vue moins autocentrée.

La religion des chinois

Le *Y-King* ou livre des transformations de l'empereur FOU-HI dit « Il y eut d'abord le ciel et la Terre, et d'eux naquirent tous les êtres ».

Puis *Ju-tchi* sépara le Ciel de la Terre, le principe bon ou *Iang* du principe mauvais ou In, et alors commença la distinction du bien et du mal, ou pour parler plus exactement, des contraires jusque-là confondus.
In(*Yin*) *er Yang* : er signifiant simultanément **mais** et **d'où**.)

Cette dualité définie qui rappelle le double et le doublement précédemment décrits dans la plupart des cosmogonies de l'antiquité ; cette dualité a pour principe l'unité, car, avant la séparation d'*In* et *Iang* ou du Ciel et de la Terre, les deux ne faisaient qu'un seul et même absolu, sous le nom de *Chang-ti* ou Seigneur, Absolu que *In-tchi*, son Verbe détermina en le séparant.

La Terre néanmoins, resta, dans ce système subordonnée au Ciel, dont elle devint le moyen d'action et le Ciel seul conserva le nom de *Chang-ti* ou Seigneur. (*Kyrios*)
Celui-ci est le principe mâle, principe premier et nécessaire.
Celle-là est le principe femelle, principe contingent et fécondé.

Tels étaient les dogmes fondamentaux de la religion en Chine lorsque *Lao-Tseu* et *Confucius* naquirent.

La doctrine de Lao-Tseu, que Schelling a renouvelé de nos jours dans son système de l'identité absolue, peut facilement être ramenée à la dualité de l'*Iang* et de l'*In* consubstantiels au *Chang-ti* indéterminé.

Cependant Lao-Tseu de la dualité aboutit lui aussi à la Trinité. Un a produit deux, dit-il. *Chang-ti* a produit Yang et Yin ; et deux a produit trois, d'où sont sorties toutes choses. Trois est ici la différence d'un à deux[22], différence que d'autres systèmes ont appelé Harmonie ou Amour.

Les trois termes de cette triade sont I, HI et Oei, formés de l'unité fondamentale IHO et indiquant un être qui exclut le son, la forme et toute résistance corporelle.

Comment ne pas rapprocher, mythiquement ou scientifiquement, ce IHO du Nirvana des Indiens, le *Piromi* de l'Egypte et le IHOH spirituel de Moïse ?

La doctrine de Confucius qui a prévalu sur celle du ténébreux Lao-Tseu et qui règne aujourd'hui encore dans la Chine à côté du Bouddhisme est pragmatique.

Dieu n'est pas mis en question. Il admet le *Chang-ti* pour passer directement à la morale.

La religion chrétienne

L'influence exercée par le christianisme dans la question de l'émancipation de la femme est certaine bien qu'elle ne soit pas évidente à concevoir, tant la résistance des peuples laïcs et clercs ont fait obstacle à l'enseignement christique tel qu'il est relaté dans les évangiles notamment ceux de la Vulgate.

En déclarant l'homme et la femme une même chair, en mettant au même niveau l'adultère de l'un et de l'autre, (rappelons l'importance de l'adultère dans la criminalité renvoyée au féminin à travers les époques, les pays et les civilisations), Jésus Christ semble avoir voulu faire comprendre que les deux sexes humains sont égaux en droit, comme ils le sont devant la loi criminelle. Par conséquent, l'autocratie usurpée par l'homme est dans son enseignement contraire à l'ordre établi par Dieu.

Cependant, pour concilier la nouvelle religion avec l'ancienne, à laquelle ils voulaient la rattacher, les apôtres durent se rappeler que dans l'ancienne alliance (ancien testament, *Diathéké*, pacte) Dieu avait, dès le commencement, placé la femme sous le pouvoir de l'homme : ***Sub viri potestate eris***. Ils firent donc violence, certains pourraient dirent violèrent, à leur su ou à leur insu, le généreux enseignement du Maître.

Ainsi Paul de Tarse écrit dans l'épître à Timothée, et aux Corinthiens[23] :

« Que les femmes soient soumises à leur mari comme au Seigneur (ou encore : comme à un maître), parce que le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise. Les femmes ne doivent ni enseigner leur mari, ni prendre autorité sur eux ; car Adam a été formé le premier. Adam n'a pas été séduit, mais la femme ayant été séduite, est tombée sous la désobéissance. »

---

[22] Il n'y a pas qu'un pas à franchir pour le dénommer Tiers symbolique.

[23] St Paul, Ep. À Timothée, ch. II, v. 19. Ep. Aux Corinthiens., VII.

Les successeurs des apôtres n'eurent pas d'autre doctrine.

Fort de l'axiome que l'esclave est l'égal devant Dieu, et qu'il faut rendre à César ce qui est à César, la loi humaine dans cette doctrine apostolique s'est autorisée du bel avenir post-mortem pour se croire de l'indemniser ici-bas…On n'est jamais mieux trahi que par les siens, tous schismes et toutes hérésies confondus.

Si l'église chrétienne ne fit rien pour arracher la femme à la condition inférieure dans laquelle la tenaient la loi et l'opinion, on peut dire que, en revanche, elle éleva sa dignité morale et aida à lui rendre ce qui lui était due, sa personnalité.

Paradoxalement le monothéisme chrétien a aidé à l'émergence du mouvement féministe dans les régions où comme en Europe du nord le potentiel d'émancipation était présent.

Quel magnifique idéal, aujourd'hui suranné, que la vierge Marie ! Aucune de ses grandes vertus, il est vrai, n'est une *vertuagissante*. (Une *énergeia* pour parler comme la Grèce antique, un potentiel en action dirait on aujourd'hui).

Le christianisme a vu la femme faible, humble et abaissée même, et il l'a laissée dans son humilité. Paradoxalement, de cette faiblesse il a fait une force, une grandeur. Le renoncement, la négation, entre ses mains, est devenue une cause, et ce que pouvait seule sa force, la faiblesse l'a pu à son tour.

De nouveau le caractère dialectique énoncé plus haut en ce qui concerne la référence de l'arianisme et de l'arianisme, du rapport du développement de l'adhésion à la matérialisation théologique arienne et du *evidence based medecine* dans le behaviorisme, se retrouve ici dans la dialectique de la faiblesse [induisant ses pendants de besoin entraînant protection] et la grandeur. Dialectique qui se formalise *Hic et Nunc et Sic* dans la contradiction simultanée de la maman et de la putain.

Mariage et place de la Femme Dans l'Antiquité

Ne jetez pas la pierre à la femme adultère
Je suis derrière

Georges Brassens

Mariage et place de la Femme Dans l'Antiquité

SOMMAIRE

I - Égypte : condition de la femme en Égypte……p.37

II - De la condition légale des femmes en Grèce……p.41
Mariage et Autochtonie
Naissance sociale – Répudiation
Naissance sociale - Reconnaissance/Non reconnaissance
Répudiation
Des courtisanes et/ou de la prostitution

III - De la condition sociale des femmes à Rome et chez les Romains...p.50
Détournement
L'alliance maritale ou matrimoine et ses deux formes légales
en usage : le connubium et le concubinat.

***A- Le Connubium*……p.52**
Pater
Être et avoir
Prohibition/ empêchement
(Divorce et Réciprocité)

***B- Le Concubinat*……p.59**
Effets Conséquences de la puissance (tyrannie) paternelle

***C- L'Adultère*…….....p.63**

***D- Le Célibat*……p.64**

IV - De la condition des femmes chez les anciens orientaux……...p.65

V - De la condition de la femme chez les Gaulois, les Germains
et les Scandinaves……...p.68

VI - De la condition de la femme chez les peuples Scythes…….p.73

Bibliographie……..……p.77

Mariage et place de la femme

I - Égypte : condition de la femme en Égypte

A lire Hérodote on voit que les femmes égyptiennes vendaient, achetaient et faisaient les affaires du dehors sans le concours de personne.

Ceci suppose nécessairement que la loi reconnaissait à la femme la liberté de contracter sans l'autorisation de personne. Or le pouvoir de contracter est le corollaire obligé de la faculté d'administrer soi-même.

Pour la petite histoire au début du XX° siècle la femme française n'avait pas le droit de gérer ses propres affaires.

La propriété, toutefois, en Égypte, paraît avoir appartenu à l'homme. Ses droits étaient les premiers. Loin de détruire ceux de la femme, ils ne leur étaient pas considérés comme supérieurs.

La loi en Égypte était au-dessus du roi et l'obligeait même le premier. La loi réglait l'état des familles et par là l'alliance (le mariage) et la filiation (la succession). A ce niveau régnait l'égalité des sexes humains dans le rang social et le service rendu à la communauté.

Le Concubinat paraît avoir eu en Égypte les mêmes effets que le mariage. Il semble que le mariage liait les époux de telle sorte que les enfants qui en provenaient appartenaient à l'un et à l'autre, et dans ce cas, portaient le nom du père et héritaient de lui comme de la mère. Le Concubinat, lui, ne résultant d'aucune espèce de Contrat, n'obligeait pas le père à reconnaître ses enfants. La femme était seule responsable des effets qu'entraînait cet état. C'est peut-être ce qui explique que sur de nombreux monuments, décryptés, les filiations des individus sont plus ordinairement exprimées par le nom de la mère que par le nom du père.

La loi égyptienne n'admettait aucune distinction entre les enfants issus du mariage et ceux qui étaient issus d'une autre femme que l'épouse ; non plus que la distinction entre légitimes et bâtards. Les enfants nés d'un concubinat portaient le nom du père, si celui-ci les avait reconnus, et celui de la mère seule, à défaut de cette reconnaissance.

Cette non distinction légitime-bâtard pose une égalité de puissance entre l'homme et la femme.

Le mariage ne fut donc qu'un contrat purement civil ; une institution dont le but semble avoir été d'assurer au mari la paternité, et de faciliter les successions d'héritage du côté de l'homme.

De plus le mariage, en Égypte, avait aussi pour but de faire respecter les droits égaux de la femme ; car si l'époux était libre de donner son nom à des enfants adultérins, c'est-à-dire dans ce cas des enfants nés pendant son mariage, d'une concubine, il n'était pas libre de disposer en faveur de ceux-ci de la dot ou des biens paraphernaux de son épouse. Ceci suppose que celle-ci avait l'administration de ses biens d'héritage ou d'affaires, qu'elle pouvait les aliéner sans l'autorisation de son mari. Autrement dit, dans la famille, l'homme et la femme étaient deux personnes distinctes.

Malgré cela l'adultère de la femme était un crime chez les égyptiens. Hérodote rapporte une loi punissant la femme adultère de l'amputation du nez. Cela amène à penser dans l'institution du mariage, un défaut d'équité à l'encontre (seul) de la femme (seule).

Le concubinat du mari ne lésait pas les intérêts de l'épouse, tandis que l'adultère de l'épouse (un même fait pourtant) compromettait les intérêts des enfants de son mari.

Si l'alliance et la filiation peuvent être interrogés, analysés, dans le lien, il est nécessaire d'en analyser le pendant ou le versus : la séparation ; l'épistémologie en ce sens nous enjoint à l'apodictique du double et de la dialectique.

Aussi au mariage se confronte le divorce.
Ainsi en ce qui concerne l'alliance instituée en contrat de mariage ou de concubinat, la convention égyptienne nous renseigne sur les rapports féminin/masculin.

Nous venons de voir l'inégalité révélée par le juridisme pénal du traitement de l'adultère dans une société pourtant égalitaire.

En conséquence, l'épouse ne pouvait arguer, pour la justification de sa conduite, du concubinat de son époux, puisque le divorce, dans ce cas, pouvait être réclamé par elle.

L'histoire des Ptolémées nous offre de nombreux exemples de la facilité avec laquelle la loi autorisait la dissolution des mariages, sur la demande des époux ou sur la plainte de l'un des d'eux.

Permettons-nous ici un aparté, pour questionner le rapport de la demande et de la plainte qui, présent dans le juridique, a été théorisé dernièrement plus dans le thérapeutique que dans le juridique. De nombreux thérapeutes se le sont appropriés au point de forclore le lien épimélique entre le thérapeutique et le juridique, dans ce que Jean Gagnepain nomme le pouvoir modulaire et son actualisation dans la situation de curatelle. (Didactique, Thérapeutique, Juridique ; école, hôpital, prison).

Les mariages entre frère et sœur furent fréquents sous la dynastie des Lagides. On ne saurait affirmer qu'ils remontassent à l'époque pharaonique. L'histoire des temps antérieurs à la domination grecque n'en fournit pas d'exemple.

Le plus célèbre de ces mariages est celui de Cléopâtre avec Ptolémée Denys son frère.
Les exégèses donnent à penser que de semblables unions étaient contractées dans le but (le seul?) de ne point diviser l'héritage paternel.

La réciprocité médiationiste de l'instituant et de l'institué, éclaire ici le lien anthropologique de l'alliance et de la filiation, du mariage et de l'héritage.

La sœur n'épousait son frère qu'en cas de minorité de celui-ci, pour pouvoir lui servir de tutrice, comme il semble que ce fut là la pensée qui détermina le mariage de Cléopâtre, alors âgée de dix-sept ans, avec son frère âgé de treize ans.

En cette considération, nous concluons de nouveau que la femme dut partager avec son mari l'administration de la famille. Si le mari pouvait être tuteur de sa femme, celle-ci, à son tour, pouvait être tutrice de son mari. Ce que nombre de démocraties occidentales n'admettent toujours pas.

La question du mariage est indissociable du rang social. Comme nous le verrons plus loin en ce qui concerne l'analyse de la criminalité, la réciprocité du mariage et du métier (de l'alliance et du service) amène à des répercussions telles que : l'impact du rang ou de la classe sociale sur l'exercice du métier et inversement.

Le témoignage d'Hérodote[24] plus haut cité, que les femmes en Égypte faisaient leurs affaires dehors, tandis que les hommes travaillaient à l'intérieur des maisons, concernait le bas peuple (la plèbe pour reprendre la terminologie latine).

Quant à celles de classe élevée, Plutarque nous rapport qu'elles ne sortaient presque jamais. Les hommes leur ayant fait une coutume (un code) de décence de paraître les pieds nus en public, elles n'avaient garde, ajoute l'historien grec, de s'y montrer trop souvent. La crainte de se meurtrir les pieds, ou de blesser l'opinion en portant souliers, les retenait chez elles.

Selon l'analyse que l'on pose, nous pouvons conclure à l'inégalité sociale. (La femme affidée à l'homme) ou une défense coutumière contre une parité civile instituée. C'est cette dernière hypothèse que nous retiendrons. La ruse que suggérait la jalousie maritale n'indique-t-elle pas l'impuissance de la force devant un droit (un code) reconnu.

Permettons- nous derechef ici un intermède (un aparté) pour questionner la différence épistémologique qu'instaure Gaston Bachelard entre le fait et l'effet d'une part, et la notion de Stratagème dans la théorie de la médiation de Jean Gagnepain.

Fait/effet

Stratagème/non fait

Plus tard, *Hakem Bamr Allah*, troisième calife de la dynastie des *Fatimites* (fin du X° siècle de l'ère chrétienne), convertit cette coutume en loi positive et défendit, sous peine de mort, aux cordonniers, de faire aucune chaussure pour les femmes.

Cette loi que nos contemporains pourraient nommer scélérate s'est perpétuée dans le *Ktab El Mescheïed* (le livre sublime), sorte de Coran particulier aux Druzes, dont la religion eut pour auteur ce même Calife.

Où nous voyons comme le démontre Marie Andrée Bertrand que la criminalité (en son versant de criminalisation, incrimination, imputation) est relative dans le positivisme de son principe, et que le recensement comptable des faits n'a pas de valeur scientifique sans mise en rapport de l'effet qui le constitue.

[24] Hérodote, *Histoires*, 9 volumes.

Le mariage chez les égyptiens était, comme nous l'avons dit, un contrat purement civil. La nature des engagements, la facilité du divorce, la légitimité des enfants issus d'une concubine etc.… semble légitimer notre assertion.

La religion consacra-t-elle ce contrat ? Sans doute : dans un pays où les idées religieuses furent si puissantes, il semble difficile qu'il en fut autrement. Mais ce n'était pas la bénédiction comme dans la doctrine Catholique Romaine, qui en constituait, jusqu'à peu chez nous, la validité.

Cette différence entre le Contracté et le Consacré, entre le Consentement et le Sacrement paraît évidente et l'on pourrait croire que les cliniciens la questionnent. A lire les écrits actuels dans les domaines de la clinique zététique (neurosciences par exemple), la clinique thérapeutique (psychanalyse, cognitivisme, systémie), les cliniques juridiques (justice pénale, criminologie), force est de conclure qu'il n'en est rien.

La confusion entre la prohibition et la définition de l'inceste, relevée par Jean Gagnepain, dans l'anthropologie structurale (Claude Lévi-Strauss), entre l'appétit et la sexualité dans la libido freudienne et les avatars du Désir, de la Jouissance et de la Loi lacaniennes ; les distorsions cognitives et la notion de fantaisies sexuelles etc. … montrent les confusions réifiées à l'envi de l'analyse sociologique du contrat et de l'analyse axiologique de l'interdit, du sacré, habilité dans la religion.

« Un contrat existe dans toute son efficacité par le seul fait du consentement bien arrêté des deux parties (même entre frère et sœur comme pour Cléopâtre et Ptolémée Denys). Or en Égypte le mariage était un contrat et non pas un sacrement ». Jules Bayssac, op. cit.

Ce qui est évoqué ici de la condition des femmes doit s'entendre pour les femmes libres ou plutôt citoyennes, bien que ce terme rattaché à la notion de cité nous provenant de la Grèce puisse être sujet à caution.

L'esclavage, quoique beaucoup moins brutal en ce pays qu'en Grèce ou à Rome, n'a dû pas moins répercuter et modifier la position respective des époux.

Nous ne savons pas ce qu'était la possibilité de contrat marital chez les esclaves en Égypte.

Sans doute pour le comprendre en ce qui concerne l'Égypte, nous manque-t-il l'équivalent d'un Philippe Ariés, d'un Paul Veyne ou d'un Jean-Pierre Vernant.

II - De la condition légale des femmes en Grèce

En général, contrairement à ce qu'il en fut en Égypte, dans la plupart des petites républiques des cités grecques, les femmes n'étaient pas tenues en grande considération, leur position était en maintes choses inférieure à celle des hommes. Ceux-ci étaient maître dans la famille comme dans la politique de la Cité.

Cette souveraineté de l'homme était un acquis, voire un préjugé, si bien établi dans la pensée générale, commune et philosophique y compris ce que l'on nomme aujourd'hui les sciences, que Platon et Aristote, à l'encontre des Cyrénaïques cités par Michel Onfray[25], les deux génies les plus indépendants, sans contredit, de l'antiquité, n'avaient pu se garantir.
Ils jugèrent la femme parce qu'ils voyaient, et en vertu d'une longue habitude de servitude et d'obéissance, ils prirent pour faculté et vice d'origine ce qui n'était qu'accidentel[26].

En définissant la femme « comme être incomplet » il n'a pas plus montré de vraie philosophie qu'en définissant « l'homme animal sans plumes » comme le faisait remarquer ironiquement Jules Bayssac ou comme le fait remarquer Jean Gagnepain « l'homme ne meurt pas de noyade mais de n'avoir pas de branchies ».

Platon, défini comme père de la logique, n'a assigné dans sa République 1, 2, à l'épouse qu'un rôle secondaire, ce faisant c'était contrairement à ce qu'il enseignait, une conséquence que son principe était loin de contenir.

A-t-il comme les apôtres, en ce que concerne la femme, ont contrevenu au message christique, contrevenu par fidélisme socratique à son épistémè ?

Deux cités antagonistes eurent des attitudes opposées envers la condition légale des femmes.

A Sparte, l'émancipation féminine faisait, que les femmes étaient presque les égales des hommes, auxquels ou les comparaît pour l'énergie (rappelons l'importance de la notion d'acte - energéia notamment dans la pensée spartiate) mais aussi la prudence.

A Athènes, il en était autrement. Généralement, le père choisissait pour son fils une épouse que celui-ci n'avait jamais vu, ou le forçait à se marier pour mettre un terme à une conduite transgressive.

Le consentement des femmes n'était pas nécessaire, on ne le demandait pas. Elles devaient recevoir des mains paternelles celui qu'un arrêt sans appel du chef de la famille leur assignait pour maître et Seigneur (*Kyrios*).
Lorsqu'un père mourrait intestat, la loi obligeait son héritière à s'unir à son plus proche parent qui n'était pas marié.
Dans le cas d'une héritière sans ressource, son parent avait le choix de l'épouser ou de la doter selon son rang social.

---

[25] Michel Onlay → bibliographie [25] Michel Onfray, *L'Invention du plaisir – Fragments cyrénaïques.* 2002.
[26] Aristote __ Essence / Accident →Contingent.

En quittant la maison paternelle, la fille devenue femme n'en acquiert pas pour autant plus d'autonomie : mariée ou non, elle est constamment dans un état de tutelle absolue. La loi l'assujettit à la même nécessité d'autorisation qu'un mineur, à chaque fois qu'il s'agit d'accomplir un acte quelconque de la vie civile.

Autrement dit elle est mineure à tout âge, du berceau à la tombe.

« La nature de la femme valant moins que celle de l'homme ; celui-ci étant fait pour commander et l'autre pour obéir » Aristote. Deux auteurs de tragédies, notamment celle d'Œdipe, Sophocle et Euripide insinuent que la **femme était portée au mal**. Sophocle lui-même s'excusait d'avoir représenté la femme meilleure qu'elle ne l'était en disant qu'il « l'avait faite telle qu'elle devrait être et non point telle qu'elle est réellement ».

La femme athénienne n'était pas pupille de son père ou de son mari à cause de sa position de fille ou d'épouse ; elle était pupille parce qu'elle était femme. Elle restait pupille toute sa vie. De la tutelle de son père elle passait sous celle de son mari, qui devenait l'administrateur et l'héritier présomptif de ses biens, si elle en avait.

Lorsque la fille était héréditaire ou succédait seule, à défaut d'héritiers mâles, aux biens de son père, elle ne pouvait épouser, comme nous l'avons dit plus haut, que son proche parent, afin que la fortune se perpétuât dans les mêmes familles.

Nous percevons là une formule identique, bien qu'elle ne fut pas même[27] au mariage égyptien dans la dynastie des *Lacides* (Ptolémées) au demeurant d'origine grecque.

Nous notons à nouveau l'effet de la réciprocité de la filiation et de l'alliance, dans la mesure où ici l'héritage permet la préservation de la Caste (classe sociale/famille) et des privilèges associés.

Nous tenterons plus loin de montrer que cette réciprocité est en œuvre dans les études sur la criminalité en générale, et en particulier pour la spécificité de genre (classe) féminin mais aussi masculin, et des abus sexuels et maltraitances familiales tel qu'ils sont convenus d'être appelés ou (où?) l'alliance et la conjugalité masque par effet de réciprocité la filiation et la parentalité.

La filiation apparaît aussi dans le fait que le mari, à partir de la majorité des enfants mâles communs, partageait avec ceux-ci la tutelle de leur mère. Ainsi la femme était sous la double dépendance de son époux et de ses fils, ses héritiers présomptifs.

Une disposition semblable se retrouve dans la législation traditionnelle de la Chine.

L'héritière et son héritage étaient une seule et même chose (n'en déplaise aux penseurs de la dichotomie de l'être et de l'avoir). Cette chose indivisible, appartenait si bien à la famille, qu'à l'origine le père n'était pas plus libre de disposer de ses biens par testament en faveur d'étrangers, que de marier son héritière à un autre qu'à son plus proche parent, c'est-à-dire celui qui devenait son héritier par l'intermédiaire de la femme.

Solon modifia cette loi ; il permit aux pères de disposer de leurs biens, pourvu qu'ils

[27] Voire la différence de l'identique et du même, du qualitatif et du qualitatif ....

n'eussent point d'enfants mâles.

En conséquence le législateur athénien autorisa le chef de famille à marier son héritière sans autre consentement.
Le même législateur permit au père qui n'avait que des filles de les déshériter à la condition que l'héritier ou le légataire universel épousât cette fille déshéritée.

Si l'on a pu comparer plus haut dans les cosmogonies et théogonies des identités d'Absolu indéterminé et de détermination trinitaire dans la diversité du polythéisme et du monothéisme, il est à noter que l'on trouve dans la législation juive une ressemblance frappante avec la loi athénienne concernant les héritières.

Ajoutons qu'à Sparte, nonobstant ses différences nombreuses avec Athènes, dans le cas où la fille mineure devenait légataire universelle à la mort de son père, elle était obligée d'épouser un des parents de celui-ci.

Où nous voyons que l'analyse de l'anthropologie structurale de l'inceste et de la parenté liant la prohibition de l'inceste pour lutter contre l'endogamie devrait questionner le rapport de celle-ci à la conservation du capital patrimonial, avant que d'avancer des axiomes sur la division de la nature et la culture, sans vérification scientifique. Si tant est qu'en Grèce comme en Judée et en Chine le patrimoine prévalait à tout autre préoccupation.

En Lacédémone cependant la loi testamentaire paternelle s'appliquait dans le cas particulier aux héritières mineures.
A Athènes la loi ne distinguait pas entre mineures et majeures. A Sparte on émancipe la femme à l'âge où on émancipe l'homme.

A Athènes, la femme fut une chose que le père vendit souvent au plus fort enchérisseur. Le but du mariage, qui autrement dit n'en était qu'un moyen, était de donner des héritiers à la famille, afin que celle-ci pérennise le nom et le patrimoine sous la férule masculine.

En ceci il convient de questionner le mariage en ce qu'il institutionnalise l'alliance personnelle et en ce qu'il soit vecteur, ou objet, de la filiation, comme il peut être vecteur, objet d'une autre capacité humaine par exemple le Désir acculturé en Norme. Autre façon de répéter à la suite des travaux de l'anthropologie structurale que la femme pouvait être objet d'échange exogames à l'instar d'autres objets. Ou en citant Jean Gagnepain que l'on peut désirer sa femme, comme l'on peut désirer une confiserie ou les honneurs.

Les femmes à Athènes habitaient la partie la plus reculée de la maison, d'où la loi ne leur permettait de sortir qu'en des circonstances codifiées, par exemple pendant la nuit qu'en voiture éclairée d'un flambeau.
Si lorsqu'elles sortaient, leur extérieur n'était pas décent, des magistrats chargés de veiller sur elles les soumettaient à une forte amende, et faisaient inscrire la sentence de condamnation sur une tablette qu'ils suspendaient à l'un des platanes de la promenade publique.

Elles ne prenaient pas part aux affaires politiques. Exclues de toutes les assemblées, elles n'avaient accès que dans les temples. Les maris et bien encore plus les pères ne leur

communiquaient rien des intérêts de la famille, dont ils avaient seuls l'administration. Elles n'étaient jamais admises aux réunions qui avaient lieu dans les appartements des hommes.

Y eut-il une relation de cause à effet, un mécanisme de défense, une énergie compensatoire ? Toujours est-il, que les athéniennes semblaient se dédommager en secret de la sévérité de leur clôture. Athènes était réputée, entre toutes les villes Hellènes, comme celle dont les femmes fussent les moins chastes.

Les Spartiates consultaient, au contraire des athéniens, les femmes sur les intérêts de la nation aussi bien que sur les intérêts de la famille. Leur ascendant sur leurs époux était de notoriété publique.

On ne connaît pas, du moins de réputation portée par les trompettes de la renommée, de courtisanes à Sparte, tandis que les Grands d'Athènes, notamment Socrate auprès d'Aspasie, « allaient se jeter aux pieds » de Laïs ou de Phryné, auxquelles plus tard ils élevèrent des statues.

De ce constat de nombreux exégètes de la Grèce antique firent le lien entre liberté et chasteté ainsi que fidélité et inversement entre la servitude et la débauche. L'actuelle référence à l'émancipation féminine en lien avec la liberté dite sexuelle questionne le principe aristotélicien de « péripétie » ou renversement et la mise en acte de ce principe dans un contexte circonstancié.

Si les Spartiates et les Doriens furent réputés respecter la liberté féminine, ils n'en reste pas moins que dans la campagne grecque en son ensemble, les femmes obligées de vaquer à des travaux forts éprouvants étaient beaucoup moins emprisonnées qu'à la ville. De même dans les cités trouvait-on beaucoup de femmes du peuple qui vendaient et trafiquaient sur les places et dans les rues.

Nous trouvons là une récurrence des usages de l'Égypte et de l'importance du traitement légal en fonction de la classe et du statut social, et de la répercussion de ceux-ci sur le métier et ce que l'on dénommerait aujourd'hui l'établissement.

De tout ce qui précède, il est loisible de supposer que, pour les Hellènes le but de l'institution maritale fut d'assurer la transmission des héritages, de perpétuer les familles et par conséquent la pérennité politique.

Aussi pouvons-nous proposer ici comme précédemment en Égypte et plus tard en Orient l'indissociabilité dans la réciprocité du matrimoine et du patrimoine, du citoyen et de la cité analogiquement à la réciprocité et l'indissociabilité, hors pathologie, de l'acculturation du son et du sens.

D'autre part comme nous le verrons plus loi pour les hébreux et les premiers chrétien jusqu'à Constantin, le Célibat lorsqu'il ne donnait pas lieu à une action devant les tribunaux, comme infraction, comme à Athènes où Solon institua contre lui l'*agoumion* (agamie), était cependant exposé aux humiliations et au rejet communautaire.

Nous comparerons plus loi l'infraction d'**a-gamie** ou de ***célibat*** pour les hommes à l'infraction d'inconception et de stérilité pour les femmes. De même que nous comparerons la rupture chrétienne constantinienne légalisant le célibat et condamnant la polygamie,

acceptée ou tolérée en Grèce pour une femme inféconde avec son mari, sans parler de la polygamie instituée en Orient.

Mariage et Autochtonie

A Athènes et probablement aussi à Sparte, un citoyen ne pouvait épouser une femme étrangère.
Cf. Œdipe de Sophocle (texte à reprendre dans passage à l'acte psychiatrie - justice)
La crainte d'introduire dans la cité, dont l'union des familles faisait la force, des éléments de dissolution, semble expliquer cet interdit posé comme une défense. Défense à entendre dans la polysémie du terme : *défense de* i.e. prohibition, défense dans le sens de *protection*, conservation. Cf. socio/axio ; consentement – assentiment ; sacrement etc.Besoin

Nous retrouvons cette défense dans beaucoup d'autres législations anciennes.

Quant à ce qu'il est convenu d'appeler les liens du sang, et de son rapport de nombreux analystes à l'inceste, loin d'être un obstacle, dans certaines circonstances, nous l'avons écrit plus avant, la femme était obligée d'épouser son proche parent, ils pouvaient être légalisés, et donc loin d'être prohibés.

Ce qui apodictiquement questionne la notion d'universalité de la prohibition de l'inceste telle qu'elle est trop souvent présentée. Nous verrons plus loin comment la théorie de la médiation permet de lever cet obstacle épistémologique.

Le mariage toutefois, était interdit aux descendants dans la ligne directe, autrement dit un ascendant ne pouvait pas prendre femme dans la descendance de sa famille. La règle était valable bien entendu pour une ascendante : d'où le scandale de l'union de *Jocaste* (ou *Epicaste*) avec Œdipe.

Cependant était-il permis aux frères d'épouser leurs sœurs, ce que nomme Françoise Hériter « inceste adelphique », si elles n'étaient pas nées de la même mère. Ainsi *Cimon* épousa *Elpinice* sa sœur consanguine.
De semblables unions répugnaient aux idées communes et étaient nommées monstrueuses (étymologiquement : extraordinaires). On ne le contractait que pour de graves motifs.

Des auteurs pensent que les femmes se mariaient à vingt ans et les hommes à trente parce que disaient-ils, c'est à cet âge que les hommes avaient voix délibératives dans les assemblées.

D'autres auteurs anciens énoncent que le mariage était chez les grecs une initiation à la vie civile, qui ne pouvait avoir lieu qu'à l'âge de trente ans. Aussi le même mot « *téléousthai* » signifiait à la fois atteindre l'âge civil et se marier.

Pachymère donne au mariage la qualification de Télos[28] et *teleïa eis audras* veut dire prendre rang parmi les hommes faits.

[28] Il est important de rappeler que Télé se traduit en français : « à distance » .». Jean Gagnepain utilise cette racine dans le plan de la technique (téléologie/mécanologie) tandis qu'ici il a pour acception : autonomie, responsabilité civique, citoyenneté.

Plus que le mariage, la cérémonie la plus importante était celles des fiançailles que présidait le tuteur naturel ou légal de l'épousée, et à laquelle les parents des deux parties contractantes assistaient comme témoins.

Tout porte à croire que les enfants nés d'une union accomplie hors ce préliminaire étaient exclus de l'héritage.

Le mariage n'était constaté par aucun acte authentique, le festin nuptial y suppléait. Les femmes étaient, de façon exceptionnelle, admises à ce repas, s'asseyant à une table séparée présidée par la nouvelle épouse couverte de son voile.

Quelques jours après, le mari faisait inscrire sa femme parmi les membres de sa tribu (communauté familiale) et devenait de fait son Kyrios (kurios = seigneur).

Naissance sociale - Répudiation

Naissance sociale **Reconnaissance/Non reconnaissance**

Jean Gagnepain dans ses séminaires, rappelait la différence entre la naissance biologique et la naissance anthropologique par la reconnaissance du père portant pour la signifier l'enfant sur son genou *(gonos*[29]).

Les enfants que leur père ne voulait pas reconnaître étaient réputés bâtards, et tous les

Cette même institution faisait à Rome l'infans filius dans le cas de la reconnaissance et puer donc proles dans le cas contraire.

Ne peut-on questionner l'héritage sémantique et la pérennisation idéologique du prolétaire et de la puérilité ? Et que dire, comme le faisait remarquer Jean Gagnepain dans son séminaire sur les psychopathies, de ce pseudo concept manié sans discernement par de nombreux experts près les tribunaux : l'immaturité.[30]

[29] S'il est probablement osé de lier étymologiquement le *gonos* du genou et le *gono* de l'appareil génital, il est intéressant de mettre en perspective le gonos du Kyrios (maître de la famille) et la génuflexion chrétienne face au Seigneur (*Kyrié iléison*) comme mode liturgique bâtards naissaient esclaves.de reconnaissance.

[30] S'il me fallait faire un jeu de mots (ein witz*Der Witz*) polémique je dirais que certains de ces introduits en cour « d'assise » tiennent de ce met succulent concocté à Vire et GuémenéGuéméné et dont l'étymologie latine « *inductilia* » : « ce que l'on introduit » (dans le boyau) a donné le français andouille. A ceci près que nous n'avons pas l'outrecuidance de ramener la profession où exercent des personnes respectables à l'impéritie de quelques uns qui édictent des sentences cliniques sans vergogne.

Répudiation

La loi de Solon est la première qui ait admis à l'un et l'autre sexe la répudiation. L'*apogeiphis* de ce législateur en devenant un droit commun et réciproque correspond à notre concept de divorce.

La femme, cependant, ne pouvait le provoquer aussi facilement que le mari ; mais la répudiation non justifiée obligeait celui-là à restituer à l'épouse la dot et les biens paraphernaux.

Une fois la répudiation entérinée, le divorce prononcé dirait-on aujourd'hui, les époux affranchis du mariage étaient libres de contracter ailleurs un autre mariage.

Ajoutons que le statut et la notabilité[31] interfèrent la réputation dans la notoriété. Aussi il est bon de remarquer que si les maris ne se faisaient pas beaucoup de scrupule de demander le divorce, de répudier leurs conjointes, les femmes étaient soigneuses (avaient le souci) d'éviter le scandale, car c'en était un devant l'opinion.

Il est intéressant, à notre avis, de s'arrêter un temps sur ce constat et l'exégèse ou les exégèses de celui-ci. Au moins deux points de vue peuvent se confronter en ce qui concerne les rapports de genre : le point de vue par **opposition** , le point de vue par **contraste.**

Du côté de l'analyse par opposition, on réduit le genre à la dichotomie féminin/masculin et dès lors on perçoit l'a-symétrie socialisant la différence naturelle des sexes (mâle - femelle) et l'on se dit que décidément et définitivement les hommes et les femmes agissent et réagissent différemment, dans le normal, le morbide et la criminalité.

Du côté de l'analyse par contraste, on conçoit le genre sexué comme l'une des manifestations, l'un des avatars, d'un principe que I. Illich nomme genre vernaculaire (dans une communauté d'alliance existe des parties différenciées et agonistes, telles que : féminin / masculin ; bourgeois / ouvrier ; nanti / précaire ; proche / éloigné ; patron / subalterne ; autochtone / étranger ; etc.).

Dans ce cas, ce qui ressort n'est pas la singularité des actes, mais la compensation axiologique (morale), ici la réputation (au regard des conventions et de l'estime des autres et de soi) d'un défaut ou d'un déficit sociologique (ici la position sociale). Dans ce cas la principe de récurrence, dégagé mathématiquement par Henri Poincaré et René Thom, est possible à analyser. Cela suppose une **analyse en perspective**, l'analogon de Platon transformé par Jean Gagnepain. Ainsi peut-on comparer la défaillance sociologique du paranoïaque de la relation à autrui (traduction de l'Autre) dans sa passion, son zélotisme (interprétation à l'excès). Ainsi pourrait-on aussi analyser la séduction du pervers, mais aussi à l'inverse le désir de se faire maître de l'hystérique qui par confrontation à l'Autre cherche à compenser son amphibologie à travers la magnificence et le dénigrement de celui-ci.

En de nombreux exemples nous ferons l'hypothèse de la compensation entre la **possession**

[31] Le statut et la notabilité renvoient aux champ sociologique quand la réputation renvoie au champ axiologique.

(propriété) et la **passion** (jouissance).

La première analyse amène bien souvent au catalogue, répertoire d'une analyse de modus opérandi. La seconde analyse amène à une mise en rapport, une analyse de modus vivendi qui permet de se dégager d'un collage à la matérialité des faits pour penser épistémologiquement l'efficience (de l'effet) et ainsi questionner le lien circonstanciel et circonstancié entre une potentialité psychique et un contexte conventionnel.

En résumé réduire le décompte de faits féminins (ou autres, par exemple : délinquants ou plus exactement délictueux) à une singularité féminine, quelle que soit l'époque fait preuve du manque de scientificité de l'analyse.

Revenons à l'évitement du scandale par les femmes grecques en remarquant ici encore l'indissociabilité et la réciprocité de l'alliance et de la filiation, du matrimoine et du patrimoine. Si ces femmes, ces épouses, étaient mères, ce qui faisait la majorité des cas, pouvaient-elles consentir à vivre éloignées de leurs enfants, qui en cas de séparation appartenaient au mari ?

Ce qu'il est convenu d'appeler l'amour maternel peut expliquer pourquoi le divorce, bien que légal, fut rarement demandé par les femmes.

Peut-être peut-on supposer que cela énonce pourquoi les hommes purent courir d'une maîtresse à l'autre, faire des enfants ici et là, les légitimer et les introduire dans leur maison (au sens de domaine : *Domus* / *Dominus*) sans que l'épouse osât se plaindre ou ester en justice.

La loi de Solon, fut donc la première à notre connaissance qui ait admis la plainte de l'épouse contre l'époux. N'ayant pas connaissance des codes égyptiens, mais l'histoire nous permettant qu'il n'en fut point autrement en ce pays dans lequel avait voyagé Solon, nous pouvons supposer qu'il emprunta sa loi sur le divorce à la coutume ou à la législation pharaonique.

Des courtisanes et/ou de la prostitution

La Grèce fut comme la terre classique des courtisanes et des catius.

Pour les *catius* nous évoquerons les « *dictériades* » et les « *autrides* » placées en bas de l'échelle sociale, comme l'assertait Jean-Pierre Raffarin (cf. France d'en bas).

Pour les degrés convenus les plus élevés, nous évoquerons celles que le siècle classique français a dénommé courtisanes et que les hélènneshellènes appelaient « hétaïres » - *étaïrai*, nom qui signifie amies ou camarades.

Ces femmes, ces hétaïres se faisaient entretenir à grands frais par les fils de famille, (citoyens - *nobilis*, les biens nés pour reprendre une expression féodale), qu'elles recevaient chez elles. C'était à peu près les lorettes parisiennes (c'était bien, c'était chouette, on y retournera chez Lorette ; comme dit la chanson), en plus éduquées.

Les hétaïres, en effet, cultivaient l'éloquence comme l'atteste Platon dans son *Ménéxène*, où il attribue à la belle Aspasie un discours que Démosthène n'aurait pas renié.

Elles cultivaient aussi la politique, la poésie, les beaux-arts et singulièrement, concernant ce pays et ses usages, la philosophie, en tant que Sagesse certes, mais aussi mathématique de la rationalité.

Elles ont, formé des personnages illustres tels que Périclès, inspiré un Praxitèle, donnaient le tour aux comédies de Ménandre et raisonnaient tels Platon et particulièrement Socrate[32].

Notons de nouveau l'importance de la concision sociale, de la classe, de la naissance. Ainsi si Aspasie ne fut point de celles que l'on nomme dans la prostitution, ses pareilles, c'est qu'elle naquit à Milet dans ce beau pays de Ionie, qui fut rappelons-le le berceau de la civilisation grecque qui se pérennise en nous. D'Ionie elle vint à Athènes où elle développa ses charmes et son esprit. Sa maison devint le rendez-vous de « ce qu'il y avait dans la ville de plus poli (civilisé, établi) et de plus spirituel » (Eschine).

Cicéron a transmis ce qu'il avait conservé d'après Eschine un entretien qu'Aspasie eut avec Xénophon et sa femme.
« … Vous Xénophon, vous désirez avoir une femme parfaite, et vous madame, le meilleur des maris. Si donc vous ne venez pas à bout de rendre parfaits, vous désirez, chacun de votre côté, ce qui vous manque au risque de le désirer dans autrui. »

Quelques siècles et voire plus d'un millénaire plus tard, Jacques Lacan dissertant sur le Manque asserte : « l'amour c'est vouloir donner ce qu'on n'a pas à quelqu'un qui ne vous l'a pas demandé. » Aspasie aurait mérité de la psychanalyse.

Cicéron ajoute qu'Aspasie avait adopté la méthode Socratique. Aussi Socrate se plaisait-il à converser avec elle. Quoique réputé comme le plus sage des grecs, comme l'avait proclamé l'oracle de Delphes, il ne se faisait aucun scrupule de pénétrer et s'arrêter même dans le gynécée (le bordel) ou l'hétaïre, vers le déclin de l'âge avait rassemblé des jeunes filles qu'elle éduquait elle-même.

La plus illustre conquête d'Aspasie fut sans aucun doute le fameux Périclès qui d'amant passionné, autant par la culture que la nature d'icelle, passa au rang d'époux après avoir

[32] Eschine (Athènes v. 390 - Rhodes ? v. 314 av. J.C.). Orateur athénien rival de Démosthène. Ennemi puis acquis à la cause de Philippe de Macédoine. Vaincu par Démosthène dans le procès sur la couronne (338 av. J.C.) il dut s'exiler. Aspasie (V° s. av. J.C., Athènes). Mélisienne, vécut auprès de Périclès. Ménandre (Athènes v. 342 - 292 av. J.C.). Poète grec, ami d'Épicure. Considéré comme le créateur de la Comédie de mœurs. La comédie latine (Térence) s'est beaucoup inspirée de lui. Périclès (Athènes, v. 495 - 429 av. J.C.). Homme d'état, compagne d'Aspasie, demeura à la tête de la cité Athénienne pendant 15 ans ; personnifia si bien la gloire et la puissance athéniennes, que la civilisation grecque de son époque prit le nom de siècle de Périclès.Praxytèle Praxitèle (Athènes, v. 390 - 330 av. J.C.). Sculpteur Grec ayant substitué aux corps sculptés par Polyclète, les formes androgynes alanguies d'adolescents. Son Aphrodite de Cnide introduisit dans l'art grec le goût du nu féminin. Gloire lui soit rendu ici. Platon (Athènes, v. 428 - 348 ou 347 av. J.C.).Socrate (Attique v. 470 - Athènes v. 399 av. J.C.)

répudié une femme dont il avait deux enfants.

Que peut-on retenir de cet empire des courtisanes athéniennes, sur la religion, les arts, la philosophie, la politique et la justice elle-même?

D'un côté une analyse anallactique[33] que la liberté des femmes de Sparte grandit le rôle de l'épouse, en tenant écartées les prostituées et les courtisanes et garantit l'ordre. On se scandalisait à Athènes, à Corinthe et à Thèbes, là où les femmes étaient asservies, que les courtisanes régnaient en souveraines, que l'orgie, la débauche, l'adultère étaient dans les mœurs.

De l'autre côté une analyse synallactique[2], mettant en rapport une psycho dynamique politique et une psycho dynamique morale ainsi qu'à l'intérieur du politique les liens réciproques de l'alliance et de la filiation, autrement dit de la conjugalité et de la parentalité.

Que ce que l'on remarque est plus les excès compensatoires d'une face au regard de l'autre, ou d'un plan en référence à l'autre.

Qu'il en est de l'homme comme de la substance psychotrope, qu'elle peut être considérée remède ou poison selon les potentialités personnelles et /ou politiques et qu'il n'y a pas d'effet unilatéral mais que l'omalie, pour reprendre les mots d'Aristote, ne peut se concevoir en équilibre sans son pendant l'anomalie.

Là encore les deux points de vue plus complémentaires qu'antagonistes peuvent être à l'œuvre. L'analyse du modus opérandi recensant les modes politiques dans une vision linéaire ou inductiviste, et où l'analyse du modus vivendi montrant le déséquilibre (ou l'a-symétrie) dans l'équilibre (ou symétrie) et l'équilibre dans le déséquilibre, dans une vision dialectique et circulaire.

De la condition sociale des femmes à Rome et chez les Romains

Le constat est laconique bien que romain : la condition sociale des femmes fut pire sous la loi romaine que sous celle de Solon.

Sans doute les historiens pourront nous faire remarquer que dans les commencements de Rome cette condition sociale paraît avoir été moins asservie qu'elle ne fut par la suite.

Certains auteurs comme Jules Bayssac sont convaincus « qu'une des causes de la chute de la République et plus tard la décadence de l'empire fut l'exclusion donnée en toutes choses à un sexe (aujourd'hui nous dirions un genre) dont la coopération est si importante à la famille et conséquemment, à la nation ».

La loi romaine, et celles qui s'en sont inspirées jusqu'à peu, plaça la femme dans un statut de mineure. Même majeure civilement elle était sous la dépendance perpétuelle de ses

[33] voirVoir pour les concepts de politique anallactique ou conservatrice et de politique synnalactiquesynallactique ou progressiste. J. Gagnepain : du vouloir dire II, la Personne et la Norme. (allactique de *allius* : autre.)

agnats[34], ou parents par les mâles.

En sortant de la maison (domus) de son père (dominus), elle passait dans la main de son mari, in manum viri, qui acquérait sur elle les droits absolus de la paternité.
A défaut de père ou de mari, elle était soumise en qualité de pupille, au plus proche de ses agnats ou au tuteur que lui avait assigné le magistrat civil.

Cette tutelle, qui tenait la femme éloignée des affaires, avait aussi pour but, dit Ulpien[35] : « de contenir l'élément dans lequel la famille se perd, par celui qui la perpétue ».

Il est certain qu'avec des idées semblables, que n'aurait pas renié le Arthur Schopenhauer de l'essai sur les femmes et par ailleurs inspirateur de l'auteur du continent noir, nous n'avons pas à nous étonner que les Romains aient considéré le féminin comme frappé d'une incapacité radicale, une forclusion politique, et l'aient assujetti à l'autocratie masculine.

Néanmoins, au déclin de la République et sous les empereurs, le droit ancien subit de nombreuses exceptions (ou peut-être compensations). Les premières se rencontrent dans les privilèges accordés aux vestales.

Il en fut d'autres dans les récompenses décernées à Fiscema Hispala, pour avoir révélé le secret des mystères obscènes des bacchanales.
Ce n'étaient là que des exceptions : la règle sociale persistait toujours.

Détournement

Qui dit loi prescrite, dit souvent en retour, contournement de celle-ci, ce d'autant que l'autonomie est entravée.

Rappelons que la femme fut toute sa vie pupille de son père, de son mari, du plus proche de ses agnats ou du tuteur que, à leur défaut le prêteur (ou jurisconsulte) lui donnait, « à cause de l'infirmité inhérente à sa nature » (propter animi livitatem).
Les tuteurs testamentaires et optifs, ceux qu'une disposition expresse des testaments du père ou de l'époux, ou un décret spécial du Sénat donnaient à choisir à la femme, ne tardèrent pas à devenir des simples prête-noms.
Ces derniers n'interposèrent leur autorité que pour la forme et le prêteur eut, plus tard, le pouvoir de contraindre à reconnaître les contrats passés par sa pupille.
Restaient, toutefois, les tuteurs légitimes, qui, intéressés personnellement, en leur qualité d'agnats, à la conservation de biens de famille, exercèrent longtemps encore une surveillance sévère sur leur pupille.
Mais il fut trouvé aussi le moyen de paralyser leur action, en imaginant des ventes fictives qui délivraient la femme de la tutelle légitime et la plaçait sous la tutelle nominale d'un simple fiduciaire.

Ce qui fit dire à Cicéron dans une de ses harangues : « Nos ancêtres voulurent que les femmes fussent au pouvoir des tuteurs ; les jurisconsultes inventèrent des tuteurs qui furent

[34] agnats : parent par les mâles ; cognats : parents par les femelles.
[35] Ulpien (Domitius Ulpanius ? Tyr? Rome, 228 av. J.C.). Jurisconsulte romain préfet du prétoire sous Sévère Alexandre, fut assassiné par des prétoriens.

au pouvoir des femmes »[36].

Où l'on voit que l'image de la vénalité de la femme profiteuse et intéressée ne date pas d'aujourd'hui. Là, de nouveau, l'analyse du modus operandi, du constat naïf de la matérialité des faits peut recenser le mode opératoire féminin, comme on enfile des perles ou comme Blanche Neige comptait ses nains. Si l'on tient compte du modus vivendi, du rapport de la contrainte et de l'inventivité légitime de l'autonomie, le contournement n'est pas un fait mais un effet. Analysons d'autres situations de servitudes en perspective et nous verrons les efforts d'invention de l'échange. Primo Lévi dans Si c'est un homme nous en donne une parfaite illustration dans le témoignage de trafic dans la situation abominable des camps de concentrations et des camps de la mort.

Contrainte → invention →(autonomie)

Contournement /détournement (vol)
Invention
→ Normal/pathos - circonstances
Abrogation ? /destruction (viol) critique
Appropriation

Sous Auguste les choses allèrent plus loin encore ; la loi Pappia Poppea, dans le but d'encourager les mariages et de récompenser la fécondité, établit que les femmes ingénues (de condition libre), mères de trois enfants, seraient libérées de la tutelle légitime.

Où l'on se rend compte de la réciprocité du statut, du rang social (classe) et du service, de la responsabilité.

La loi Claudia, en l'an Romme 798, supprima entièrement la tutelle des agnats et ne laissa subsister parmi les tutelles légitimes que celle des ascendants et des patrons. Plus tard encore, cette tutelle tomba en désuétude et s'éteignit peu à peu, après le règne de Septime Sévère, sans qu'aucune loi l'ait abrogée formellement. Enfin, toute la distinction était supprimée au temps de Justinien, et la tutelle soit à l'égard des hommes, soit à l'égard des femmes, s'éteignit à l'âge de la puberté, du Juvénat.

L'alliance maritale ou matrimoine et ses deux formes légales en usage : le connubium et le concubinat.

I - Le Connubium

Le mariage ou connubium des Romains avait deux formes essentiellement distinctes avec pour conséquence deux classes d'épouses légitimes.
Par l'une, le mari acquérait sur l'épouse tous les droits de puissance paternelle. Dans ce cas les femmes, devenant mères de famille, matres familia, par l'effet du contrat étaient pupilles de leur mari.

Par l'autre, les droits de puissance paternelle restaient au père et pouvaient même à la mort de celui-ci, passer au plus proche de ses agnats. Dans ce cas les femmes devenaient

[36] Cicéron : Pro Murenâ, XII, § 27.

matrones, matrone, et ne cessaient d'appartenir en qualité de pupille à la famille du père.

Le Connubium d'autre part pouvait être rigoureux ou libre suivant que le mari pouvait tout ou ne pouvait rien sur l'époux.
I - 1 - Le premier portait le nom de connubium cum conventione in magnum viri
I - 2 - Le second était appelé connubium sine conventione

Où l'on voit la pérennité actuelle dans les mariages français d'aujourd'hui avec ou sans contrat autrement dit cum conventione ou sine conventione.

I - 1 - Le mariage rigoureux ou convention in manum qui faisait passer la femme dans la main du mari, suivant l'énergique expression du code, pouvait s'accomplir de trois manières : par confarréation, par cœmption et par usucupation.

I - 1 - a - La confarréation, qui semble avoir été empruntée aux rites religieux de l'Esturie, était accompagnée de cérémonies particulières et tirait son nom du gâteau ou far (à se demander d'où vient le far breton) que les époux se partageaient. En cela, cette mise cène et mise en scène indiquait la communauté dans laquelle ils entraient.
Cette manière de contracter produisit des effets religieux qui la rendirent propres surtout aux classes praticiennes. Jamais les plébéiens ne se mariaient par confarréation et ce rite leur fut même interdit à l'origine.
Les praticiens s'y renoncèrent dans les derniers temps de la République, de sorte que seuls les pontifes[37] en conservèrent l'usage.

I - 1 - b - La cœmption subsista plus longtemps. C'était pour faire simple l'achat de la femme par le mari. L'époux passait avec le père de l'épouse un contrat de vente, suivant les formes ordinaires d'un autre contrat (Foedus), en présence de cinq témoins.

I - 1 - c - L'usucupation ou possession annale[38] avait le même effet que la confarréation et la coemption c'est-à-dire la sujétion de la femme à son mari. Objet de marchandise ou Sujet[39] du maître la condition sociale de l'épouse était de fait une condition de servitude, d'asservissement.
Le mariage ou connubium était reconnu par usucupation lorsque le mari avait eu usage non interrompu de sa femme pendant une année.
La mariage n'avait pas lieu, si, dans le courant de l'année, la femme avait couché trois nuits hors du domicile conjugal.

Où il sera dit qu'elle ne pouvait énoncer : « Si c'est comme ça, je retourne chez ma mère ».

En fait, il semble que l'explication de cette curieuse coutume, provinsse d'une lutte des classes, à l'inverse de la célèbre marxiste. Elle aurait été inventée par la caste praticienne qui ne pouvant, depuis le plébiscite Canuléen, empêcher les alliances des filles nobles avec des plébéiens, aurait introduit dans la sixième table le principe en question, afin de paralyser les

[37] Praticien(s) - (praticius) - membre de l'aristocratiePlébéien(s) - (plebs, plébis) - ensemble de citoyens non nobles.Pontife(s) - (pontifex) - ministre du culte, prêtre.
[38] La possession annale vient de la durée d'une année et ne doit se confondre avec la possession annale nommée autrement sodomie.
[39] Cette notion de sujet est le contraire du sujet de Lacan qui bien qu'assujetti au langage est lui autonome dans sa division.

effets du connubium par usucupation, en les éloignant du domicile conjugal autant que possible.

Où l'on en déduit que le contournement n'est pas la seule propriété des démunis, que leur indigence ou précarité soit économique ou politique. Peut-être peut-on évoquer un contournement par action dans le cas du démuni, femme, précaire, exclu ; et un contournement par réaction pour les nantis. Au désir de transformation synallactique de l'un répond la conservation anallactique de l'autre. Dans le premier cas peut-on supposer la compensation d'un manque à être par un désir de gain ; ici le gain de statut et d'autonomie. Dans le second cas peut-on supposer la compensation d'une crainte de la perte du fait d'une position sociale sans réciprocité.

Pater

Dans la société romaine le mari n'a semble-t-il pas exercé un pouvoir aussi absolu que le père. Ainsi le droit de vente ne lui a jamais été reconnu, quoiqu'il eut celui de propriété. Par contre il pouvait céder sa femme comme Caton le fit de Maria sa femme, à Hortensius afin que celui-ci lui donnât un héritier. Une sorte de père donneur quand aujourd'hui on cherche des mères porteuses. Strabon évoque que la conduite de Caton était conforme aux usages, qui permettaient au mari de disposer de son épouse à son gré, sans accorder à cette dernière aucune sorte de garantie.

Le mari était aussi le juge de sa femme qu'il pouvait même condamner à mort. Cependant à quelques exemples de notables près, le mari ne pouvait exercer son droit de punir qu'avec l'assistance d'un tribunal où devaient siéger les parents de l'épouse. Le droit de vie et de mort n'appartenait au mari d'une manière absolue que lorsqu'il surprenait sa femme en flagrant délit d'adultère.

Cependant la loi Julia et Pappia Poppea lui enleva ce droit.

Être et avoir

Les Romains ne différenciaient pas dans le mariage la propriété de la femme en tant que biens ou en tant qu'être. Les droits du mari sur les biens de l'épouse correspondaient à ceux qu'il avait sur la personne.

Plaute fait dire dans une de ses comédies ; « Je pense que tout ce que tu as appartient à ton mari ».

Aussi dans le cas où la femme meurt la première, elle ne laisse pas de succession, mais si elle survit à son mari, elle lui succède comme une fille à son père.

I - 2 - Dans le mariage libre, la femme, ne passait pas dans la main de son mari, in manum viri ; elle ne cessait pas d'être la pupille de son père. Les rapports qui existaient entre elle et son époux ne différaient de ceux des autres citoyens entre eux que par les conséquences.

Le mari n'avait droit qu'à la fidélité de sa femme. Le père gardait le droit de revendiquer sa fille, avec la faculté d'exercer contre son gendre une action en restitution d'enfants.

La puissance paternelle était mise là en contradiction, mais donnait priorité au père Senior.

Contradiction puisque pour le pauvre le droit Romain la femme était un simple instrument passif au lieu d'être une cause active et énergique et ne pouvait avoir de droit sur les enfants.

Quand le mariage s'était conclu sine conventione in manum, le père de la fille avait le privilège ; le privilegium étant la loi concernant un particulier, de reprendre sa fille, d'imposer le divorce aux deux époux pour les contraindre à se séparer. Ce privilège resta pendant longtemps celui du père.

Ce ne fut que sous Dioclétien, au début du IV° siècle de l'ère chrétienne, que le mari à son tour acquit le droit de revendiquer sa femme quand celle-ci était retenue malgré elle et contre sa volonté dans la maison de son père.

Il est important de s'arrêter sur la formule « malgré elle et contre sa volonté » qui semblerait aujourd'hui redondante. En fait elle montre la dissociation du plan de la Personne et de celui de la Norme. Nous y reviendrons plus loin. En résumé le « gré » renvoie à l'accord, au consentement, quand la « volonté » renvoie à l'assentiment, au ressentiment.

Les Romains concevaient que l'on puisse consentir (passer contrat/convention) sans assentir (vouloir, être d'accord). Autrement dit trouver un accord ne veut pas dire être en accord. Cela est toujours valable aujourd'hui.
La notion de « consentement éclairé » énoncé par Carol Jonas, psychiatre en ce qui concerne le domaine des violences sexuelles, semblent montrer l'acuité de ce questionnement de la dissociation, non de l'être et de l'avoir, mais de l'être et du vouloir.

La puissance paternelle se restreignant de plus en plus, sous les empereurs, sans que celle du mari s'en accrût davantage, il est compréhensible que les femmes aient préféré une forme de connubium qui tendait à les émanciper petit à petit de toute tutelle
Aussi le mariage libre, faisant les femmes matrones et non plus matres familia, dans le sine conventione in manum viri finit-il par être seul en usage. Du temps de Justinien, la convention in manum était un lointain souvenir.

…… Le connubium ou mariage légale, avec ou sans conventione, n'existait à l'origine, qu'entre citoyens romains et entre individus de la même classe.
Ainsi, analogiquement à l'Athènes de Périclès et le code juridique inhérent à l'autochtonie, le citoyen ne pouvait s'unir à des étrangers, et le mariage était défendu entre praticiens et plébéiens.
La loi Canuleia leva cette interdiction, et Constantin ou Constance-Chlore son père, établit que les Romains pourraient contracter des alliances avec les Francs. Arcadius eut pour femme la fille d'Arbogaste, une Française (Francque) à qui il fit donner le nom grec d'Eudoxie (bonne croyante).

Prohibition/ empêchement
Certaines positions sociales empêchaient la disposition à contracter le père ne pouvait épouser sa fille, même adoptive. Un frère ne pouvait épouser sa sœur par adoption… à moins que celle-ci fût émancipée.

Ces empêchements, fondés sur ce qui était dénommé les lois de la nature, étaient considérés communs à tous les peuples. En cela les Romains reconnaissaient ce que l'anthropologie structurale dénomme la prohibition de l'Inceste, à ceci près que cette prohibition se référait au connubium et non au Stuprum, autrement dit au Contrat, au

mariage et non au rapport sexuel, distinction qui n'est pas toujours faite aujourd'hui.

La loi ne permettait pas le connubium entre beau-frère et belle sœur, de même il était interdit originairement d'épouser la fille du frère ou de la sœur.

Originairement, puisque Claude pour satisfaire que lui inspirait Agrippine, fille de son frère. Germanicus, fit rendre un senatus-consulte qui légitima et légalisa le mariage de l'oncle avec la fille du frère. Néanmoins le connubium resta toujours interdit entre l'oncle et la fille de la sœur.

Ce fut un empereur chrétien, Constance, qui ramena le droit romain aux prohibitions absolues de la période républicaine. Par l'édit d'Antioche (339) il défendit, sous peine de mort, le mariage de l'oncle avec la fille du frère ou de la sœur.

En 335 le même empereur interdit le connubium entre beaux-frères et déclara illégitimes les enfants nés de ces unions.

Les mariages entre cousins germains n'étaient pas réprouvés par la doxa romaine. Ce fut le christianisme qui le proscrivit plus tard. Théodose, le premier des empereurs qui se soit occupé de faire pénétrer les prohibitions chrétiennes dans les lois civiles, interdit ces alliances sous « peine de la mort et du feu ».

Arcadius, son fils, modéra cette « pénalité » et se contenta de déclarer nuls les mariages entre cousins germains, ceci en Orient. En Occident Honorius ne consentit à reconnaître la validité de ses mariages qu'à la condition d'être autorisés par rescrit[40] du prince.

*Principe du **mariage** (conjonc.) et de l'**inceste** (struct.) (= **contrat**) → variabilité (polymorphisme) des formes de contrats - contingence des circonstances.*

Augustin de Carthage dit Saint Augustin, à propos des restrictions introduites par le

---

[40] **rescrit** : (Droit Romain). Réponse écrite faite par l'empereur à ceux (magistrats, gouverneurs de province…) qui lui soumettaient un cas particulier à résoudre. Par extension : Ordonnance de certains souverains ; Bulle ou Monitoire du Pape.

Constantin 1er dit le Grand : Flavius Valerius Aurelius Claudius Constantinus (Naissus auj. Nis entre 270 et 288 - Nicomède, 337) fils de Constance-Chlore. Empereur romain, il se rendit maître de l'Occident. Par l'édit de Milan (313) il autorisa le libre exercice du christianisme, qui devint une des religions officielles de l'empire. En 325, il convoqua le concile de Nicée qui fut le premier concile œcuménique.

Constance II : Flavius Julius Constantius (Illyricum 317 - Mopoucrène, Cilici, 361) deuxième fils de Constantin 1er, petit fils de Constance-Chlore empereur romain de 337 à 361, favorable à l'arianisme.

Théodose 1er dit le Grand : Flavius Théodosius (Cauca, Galice v. 347 - Milan 395) proclamé auguste par Gratien qui le chargea de gouverner l'Orient. Il fit du catholicisme la religion officielle de l'empire. Pour la dernière fois le monde romain était gouverné par un seul souverain. Avant de mourir, Théodose partagea l'empire entre ses deux fils, Honorius (occident) et Arcadius (orient).

Claude : Tiberius Claudius Caesar (Lyon, 10 av J. C. - Rome, 54 ap. J.C.) empereur romain, fils de Drusus. De sa femme Messaline, il eut un fils Brittanicus, puis épousa Agrippine, mère de Néron. Pour assurer le trône à son fils, Agrippine éloigna Brittanicus et fit adopter Néron par Claude, qu'elle fit ensuite empoisonner.

christianisme dans la faculté à contracter le connubium écrit (in : De Civitate Dei, lib. XV, cap. 16) : « Au commencement du monde quand il n'existait qu'une seule famille, Adam et ses enfants, les hommes durent épouser leurs sœurs. Plus tard, le lien de parenté devint un obstacle dans la doxa (l'opinion) comme dans les législations, parce qu'il sembla utile de multiplier autant que possible le nombre de liens d'affection entre les membres de la société humaine ».

Sans revenir sur le côté mythique et légendaire de la genèse. Les maximes d'Augustin montrent que la prohibition de l'inceste est considérée en fonction du connubium (mariage, contrat) et non du stuprum (coït).

(Dot) Les Romains nommaient le connubium légal justoe nuptiae[41] dans l'acception du code. Celui-ci obligeait le père, suivant ses moyens à constituer une dot à sa fille. Celle-ci devenue civilement majeure, pouvait faire condamner son tuteur naturel à la marier et à la doter.

Par contre il n'y avait pas de douaire, c'est-à-dire de biens réservés à la veuve par le mari, vu que celui-ci était maître absolu de ses biens. Ceux-ci n'appartenaient qu'à lui seul, dans le cas du connubium cum conventione.

Dans le cas du connubium sine conventione, la femme était maîtresse de sa fortune et le mari n'y ayant aucune part, le douaire était là aussi impossible.

Ce qu'on appelle chez nous aujourd'hui « la communauté » du mariage n'existait pas chez les romains. Le douaire étant une conséquence de la communauté maritale ne pouvait donc exister.

(Civil)
Le mariage romain à l'instar du mariage égyptien était un contrat essentiellement civil. Il ne fut assujetti à aucune solennité. Les Romains n'avaient pas érigé sa célébration en actes public avec intervention de la société. Ce contrat était laissé dans la taxonomie (la classe) des actes privés.
S'il était dressé un écrit, pour régler les conventions relatives aux biens ou pour constater le mariages, les actes (d'écriture) ne faisaient pas le mariage si celui-ci n'avait pas eu lieu. Réciproquement le mariage sans ces titres[42] pouvait être réel, au sens de réalisé. L'attestation des amis, des voisins, suffisait à légaliser le connubium.

Quant à la cérémonie religieuse, qui accompagnait le plus souvent le mariage, elle n'eut jamais un caractère légal.

(Divorce et Réciprocité)
Certes la loi romaine reconnaissait le divorce dans le principe, mais ce ne fut dans les faits

---

[41] A noter que la notion de justes noces - **justae nuptiae** - questionne l'ambiguïté et la polysémie du terme juste ou justice dans les acceptions de ce qui est légalisé : le code et de ce qui est bon ou légitime. Ici « justes noces » renvoie aux « noces codifiées ». Nous verrons plus loin les questions de code, d'obligation, d'obéissance, équité, transfert où interfèrent le légal et le légitime.
[42] titres : axiologie//sociologie.-//hétaïres Athènes et Divorce Rome.

qu'une faculté accordée au mari sans réciprocité, la femme n'ayant jamais le droit de répudier.

La loi hélenne de Solon est, à notre connaissance, la première à admettre aux femmes la légalité de la demande de séparation. Cet exemple fut longtemps après imité par les romains. L'intérêt du mari, obligé de restituer la dot, et celui de l'épouse, qui perdait la moitié de ses biens en se séparant, furent longtemps une barrière au divorce.

Lorsque les mœurs de la Rome antique périclitèrent au profit de ceux de la Rome classique la barrière empêchant le divorce s'abaissa.

La séparation du patrimoine était contraire aux principes du mariage rigoureux - cum conventione - sans doute en prévision et protection contre la dissolution du connubium.

… Lorsque le divorce fut permis, les épouses et les époux en profitèrent, et il déborda sur la société romaine.

Néanmoins ce furent les époux beaucoup plus que les épouses qui provoquaient le divorce. Les raisons alléguées[43] par le mari étaient souvent intéressées pour le moins, euphémiquement parlant.

Où il appert que la perfidie, contrairement à l'idéologie ambiante n'est point gynéphile, mais comme l'inconscient, asexuée.

Ainsi Cicéron, nonobstant auteur du traité des Devoirs, répudia Terentia pour se mettre en état de payer ses dettes en épousant une seconde dot. Auguste prit Livie, enceinte de six mois, des mains - in manum - de Tibérius Néron son époux, qui consentit à se séparer d'elle pour faire sa cour - être dans les petits papiers de, dirait-on séant - à l'empereur.

Comme il se trouve que le mari gagnait sa dot, lorsque le divorce avait lieu pour cause d'inconduite de la femme, il arrivait que les gens qui voulaient faire fortune prenaient pour épouses des femmes notoirement impudiques, pourvu qu'elles eussent du bien, afin de les répudier ensuite sous prétexte de leurs dérèglements.

Où l'on voit que le féminin n'est pas seul chafouin et que la ruse, et la sournoiserie, est une vertu, hors différence sexuelle et genrée, des mieux partagée. D'où l'importance des notions préalablement énoncé, dans le lien de la potentialité psychique et du contexte, de compensation par action et réaction.

Permettons-nous d'asserter que le contournement légal résonne le détournement délictueux et morbide, et que son inscription dans le mariage n'est pas là par hasard. Que le contournement résonne le détournement ne doit pas nous mettre en sorte cependant de les confondre.

Nous faisons l'hypothèse à vérifier cliniquement qu'il ressort de l'idiosyncrasie et/ou de la pathologie de l'Alliance qui acculturant la sexualité identifie un statut social asexué pour réifier celle-ci dans le genre. En d'autres termes, l'humain s'abstrait de la sexualité animale

[43] alléguer XIII° siècle emprunté au latin allegare « envoyer en mission, déléguer - ad-le gare ; avancer une justification » en français « cités comme une justification » puis « invoquer, mettre en avant ». *(Allégation/cf. fausse allégation. à retravailler)*

immédiate en transformant le congénère en partenaire, pour dialectiquement réintroduire celui-ci (si l'on me prête l'expression), dans une sexualité médiatisée. Ainsi analogiquement à la capacité humaine de transformer le percept en concept, nous transformons l'alimentaire en gastronomie (fut elle récusée dans les codes français, comme le gigot à la sauce à la menthe ou le Kougloff), la sexualité en érotisme. En ce sens, la sexualité humaine est déjà par transformation un altération de la sexualité animale, qui ne s'embarasse, elle, ni de fleurs, de restaurant ni de spectacle.Cette capacité, nous semble-t-il possible de l'asserter, se retrouve dans l'efficience du contournement. Et le désir sexuel humain s'exprime autant , sinon plus, sur le statut social, la notoriété (notabilité), la propriété et ses forme de biens (entre autres pécuniers), que sur les attributs naturels màles ou femmelles. Aussi peut on interroger le viol et le vol sous le registre de la possesion de l'autre en écho à sa propre dépossesion. De même est il possible d'interroger le contournement, dont le stratagème sert de mode opératoire, comme tentative d'acquisition de ce dont on se sent privé.

II - Le Concubinat

A Rome, au moins dans l'empire depuis Auguste, il y eut, à côté du mariage civil, un mariage dit naturel, c'est-à-dire sans contrat, que les lois reconnaissaient, et qu'elles définissaient du nom de concubinat.

Le concubinat était considéré comme le commerce licite d'un homme et d'une femme. Il avait ses conditions et ses effets civils, et les loi le distinguaient du strupum. La concubine était nommée dans certains cas : minus justa uxor, littéralement petite femme légale ou licite.

Ainsi, l'inégalité de condition sociale (statut, notabilité ou position sociale) ou de fortune entre l'homme et la femme paraît avoir été la seule circonstance[44] qui distinguât le concubinage des justes noces - justoe nocoe -.

Le concubinat n'était pas un mariage car il n'y avait là ni vir, ni uxor, ni dot, et qu'il ne produisait pas de bien légal. Il cessait à quelque époque que ce fût, par l'assentiment (la volonté) des deux parties ou d'une seule, ni qu'il fût nécessaire d'envoyer un acte de répudiation.

Une des conséquences était que les enfants suivissent la mère et ne passassent point sous l'autorité paternelle.

Il nous a été transmis que ces enfants portaient le nom du père, mais n'étaient pas Justi liberi[45] (licitement libre), car il n'y avait pas eu de justoe nocoe condition juridique de

[44] Reprise des différences et rapports entre conjoncture (contingence) - contexte et circonstances.*Cf. circunstancia (action d'entourer) ; circumstarex (se tenir debout, entourer) → qui ac-compagne un événement → occasion - opportunité - conjecture. /circonvenir - circumvenire (cerner) → circonvention.*

[45] Chez les romains la notion de liber, liberi, en ce contexte se rapportait à la condition sociale qui est à différencier de la notion axiologique de libre arbitre ou de liberté de conscience. La première énonce l'autonomie quand l'autre évoque l'autodicée autrement dit dans ce dernier cas le gouvernement de soi, l'autocontrôle.

reconnaissance sociale.

Cependant ils n'étaient pas non plus spurii vulgo concepti ou si l'on préfère bâtards. Ils étaient nommés liberi naturali

Aujourd'hui nous parlerions d'enfants naturels[46].

Pour se mettre en concubinage l'assentiment des conjoints et des ascendants suffisait. Cet assentiment faisant office de convention était alors traduit en consentement puisque les parties convenaient de la situation.
Dans le connubium comme dans le concubinat il y avait cohabitation avec une seule femme, à laquelle on pouvait s'unir licitement. Il s'ensuit que la concubine et le contrat tacite ne se distinguait de l'épouse et du contrat établi - stabilis - que d'après l'intention[47] des parties, solâ animi destinatione.

Les effets civils étaient loin d'être les mêmes. Outre que les enfants n'étaient pas justi liberi, dans le concubinat, les mères ne pouvaient être constituées héritières par testament. La loi ne reconnaissait que les donations qui leur étaient faites du vivant de leur père.

Un certain M. de Villepin, cité par Jules Bayssac, prétend que le christianisme amena la suppression de toute différence entre le concubinage et les justes noces. Il ajoute que l'empereur Justinien, en épousant Théodora[48], une prostituée, similairement à l'union d'Aspasie et Périclès, en fit disparaître les derniers vestiges.

L'empereur Justinien appela à ce que les femmes de théâtre[49], qui jusqu'à peu dans notre société avaient le rang de courtisanes, puissent partager les droits (et bénéfices) des mariages légitimes et des mariages légaux.

… [a] Constantin, précédemment cité, porta une loi supprimant cette différence. Il enjoignit aux concubinaires (concubins) d'épouser leurs concubines, mais cette loi resta sans effet. Quelques fois la coutume résiste ou progresse malgré et hors la législation … [b]

Deux cent ans après Constantin, le concubinat existait encore sous Justinien. Bien qu'aboli en Orient par l'empereur Léon, par sa Novelle 91, elle persista en Occident et continua d'être

---

[46] *Commentaire à faire sur la polysémie et la polymélie du terme Naturel.*

[47] Le rapport du tacite (tacere, tacitus) du non dit, qui n'est pas parlé - nommé, et l'importance de l'intention démontre la distinction entre assentiment - légitime et consentement - légal, si souvent confondu dans le juridique et le thérapeutique actuels.Intention → « intentio » →tension, application, effort vers un but, un bien.Auto-Dicée de Diké → justice d'où justification - réfutation. Cf. // entre assentir →approuver - probation.Consentir → être d'accord dans le sens de trouver un accord, se mettre d'accord. *Différencier consensus et convention - contrat.*

[48] Théodora (Constantinople v. 500-548). Impératrice d'Orient de 527 à 548, par son mariage avec Justinien. A l'origine d'un grand nombre de mesures (politiques, religieuses, législatives) prises par Justinien empereur de 527 à 565.

[49] Femmes de théâtre : Sceninas mulieres, non pas les femmes qui font des scènes mais des femmes de scène.

[a] *Relativité des codes selon les époques. Cf. criminel etc…*

[b] *cf. Synchronie - anachronie - diachronie.*

à l'honneur sous la dynastie des carolingiens.

Le christianisme en ses débuts ne fut pas empressé d'éteindre le concubinat. Le concile de Tolède ne fit que rappeler la loi civile par laquelle il était interdit, pour l'homme, d'avoir plus d'une concubine à la fois.

Les Francs, les Lombards et les Germains firent servir (mirent en service) le concubinage, qu'ils avaient hérité des empereurs.
Le clergé lui-même (avant l'imposition du célibat), rappelle M. Troplong dans son ouvrage : De l'influence du christianisme sur le droit civil des romains, p 246, s'y livra sans retenue.

Enfants

Hors mariage, connubium et concubinat, l'enfant était dénommé bâtard.

Il semble que la dénomination de bâtardise vaille pour les enfants adultérins et incestueux.

En vertu du droit romain et de sa maxime, partus ventum sequitur il semble que la condition sociale du bâtard suivit celle de sa mère. De même que la coutume admettait la mère et les plus proches parents maternels à sa succession, de même dût-il être admis à la succession de sa mère, à la famille de laquelle il paraît avoir appartenu.

Les bâtards semblent, cependant, avoir été stigmatisés à Rome. Sous la République, ils étaient éloignés des charges publiques et même privés de la citoyenneté.

…[a] Nous trouvons-là une récurrence de l'adoption ou de l'esclavage de l'enfant grec selon qu'il soit reconnu ou rejeté par le père - Kyrios -.

Le bâtard ne pouvait pas entrer dans la domus du père - dominus - sans avoir été reconnu. La légalisation du statut de citoyen n'entraînait pas la reconnaissance de la paternité. Ainsi lorsque la République avait besoin de bras pour la défendre elle déclarait citoyens, avec les prérogatives dues au rang, les bâtards sans le concours du père.

…[b] Plus tard la licence des mœurs alliée à la baisse de la pratique, mise en acte, du mariage, la légalisation fut plus facile. Valentinien et Théodose, précédemment évoqués, légalisèrent les bâtards et voulurent entrer dans la milice des décurions et les filles qui épousèrent des décurions.

Ce fut la légalisation per oblationem curioe - par don du Sénat -.

Effets Conséquences de la puissance (tyrannie) paternelle

---

[a] →Récurrence
[b] →Récurrence du minorat, de la minorité sociale :femme/enfant/non citoyen ; Mulier/Puer/Proles
Oblatio : action d'offrir → oblatio → cadeau, offrande.
Curia : sénat →curie.

Un effet, comme point de rupture émergent, de l'oppression virile fut la conspiration des grandes (nobles) matrones contre leurs maris, et la condamnation à mort, en une seule fois suivant un jugement sommaire de cent cinquante d'entre elles, toutes femmes de sénateurs, convaincues à leur égard du crime d'empoisonnement.

Thanatos et Eros, où plutôt ici Mars et Vénus vont de conserve, plus que de concert d'ailleurs, et au meurtre se joint la débauche. A en croire Plutarque qui est l'écrivain de l'antiquité qui s'est le plus attaché à décrire les mœurs privés des hommes célèbres, la vie de ces derniers n'allaient pas sans la débauche de leurs sœurs, femmes et filles. D'après cet auteur, les femmes et les filles de l'aristocratie trafiquaient leurs charmes à prix d'argent. Ce que Loïck Villerbu nommerait aujourd'hui « pratiques sexuelles tarifées » sans avoir le statut de « prostituées ».

… Déjà en ces temps, la prostitution ne se confondait pas avec la licence. Et l'on serait avisé aujourd'hui dans nos écrits et théories cliniques de ne pas confondre la licence ou transgression et la déviance ou infraction.

Sans compter que certains sans vergogne osent parler de transgression sexuelle, mêlant et confondant à l'envi le déficit vertueux et le vecteur de celui-ci, le délinquant et le délictueux etc.… l'effet du pathos et le lieu du pathos. Être malade dans n'est pas être malade de.

Seigneur pardonnez-leur ils ne savent pas ce qu'ils disent ou préfèrent, pourrions-nous dire en plagiant celui qui se nommait le fils de l'homme.

Tous les chemins menant à Rome, allez-y vous n'en reviendrez pas, comme le disait Philippe Val dans ses chroniques du lundi à France Inter.

En l'an de Rome 539, quelques années après que le Sénat croyant arrêter le désordre dû aux débauchées en les exilant, une association d'hommes et de femmes, dont le but était la pratique de la débauche en commun, peut être une précursion de la thérapie de groupe, fut débusqué par les magistrats chargés de la surveillance des mœurs. Près de quatre milles « coupables », sur un nombre de sept mille associés furent condamnés à mort. Les femmes selon Titeline étaient considérablement dans ce groupe de condamnés les plus nombreuses.

L'adultère, crime féminin par excellence dans la nomenclature législative et juridique, au cours des siècles nous le rappelons et ne cesserons de le rappeler, se cachait à peine autant qu'il fallait pour éviter d'être pris en flagrant délit. Il ne se bornait pas, tel Terminator sur la vois Appia, à un seul amant, suivant une remarque de Sénèque (lettre 95), ce qui eut été presque un mariage (connubium ou concubinat). Messaline en est icône.

Ainsi que l'écrit Jules Bayssac, dans un esprit dialectique : « il n'y a rien qui affaiblisse comme la persuasion de la faiblesse ; il n'y a rien qui grandisse comme l'assurance de sa supériorité. La Foi fortifie ce qui est déjà fort. La défiance rapetisse ce qui est déjà petit. L'homme et la femme, par ces deux voies opposées, mais qui s'expliquent mutuellement, sont arrivés, celui-là à la domination, celle-ci à la servitude. La prostitution fut à la femme ce que l'esclavage fut à l'homme. »

Comme nous le postulons et que nous tenterons de le démontrer plus loin et tel que nous l'avons déjà proposé dans nos hypothèses à développer sur le contournement - détournement, abrogation - destruction, il semble vain de répertorier les agis criminels féminins en les singularisant hors du genre vernaculaire et sans questionner la réciprocité du statut et du pouvoir, au risque sinon, le pensons-nous, d'iconographie, des faits construits par nous-

mêmes et de prendre nos allégations pour la vérité.

Autrement dit, et pour résumer, comptabiliser les faits (construits car il n'est pas de faits donnés) n'a de validité que si l'on mesure l'efficience qui les rendent manifestes et qu'on les mettent en perspective avec des faits différents parvenant de la même efficience. Ici par exemple la singularité des agis et des actes infractionnels féminins dans le rapport servitude (sujétion)/autonomie en perspective à la sujétion de l'esclave antique, de la sujétion de l'ouvrier au temps de la révolution industrielle etc.…

Il serait bon de questionner aussi le passage à l'acte débauché et la prostitution à l'encan de la violence et du terrorisme.

Analysons les dites affaires d'Outreau, d'Angers, du plateau des Glières, Ben Gourion, le Hamas, sans compassion et voyons où se définit la singularité et la spécificité d'un genre maumarié comme on le disait jadis.

Adultère

L'adultère, nous l'avons dit et le redirons, est une pièce fondamentale dans la nomenclature juridique depuis des millénaires à l'encontre du genre féminin.

Les lois pénales concernant l'adultère indiquent très souvent, à défaut de renseignement plus précis, la condition sociale des femmes, en ce qu'elles ont été, et le sont encore dans la majeure partie du monde, pour elles, d'une rigueur extrême.

Ainsi à Rome, tandis que l'épouse n'avait aucun droit de poursuivre son mari pour cause d'adultère, celui-ci sur un simple soupçon, l'appelait devant un tribunal domestique composé par lui-même, le jugeait et prononçait sur elle un arrêt sans appel (sans possibilité d'un recours en appel pour reprendre la terminologie contemporaine). Il pouvait même la condamner à mort.

Certes la loi des Douzes Tables, en introduisant le divorce tel qu'il était pratiqué en Grèce modifia cette situation. La femme put à son tour, accuser le mari d'infidélité et demander la séparation. Ce qui semble-t-il se perpétua sous l'empire jusqu'à Constantin.

Cependant, aucune loi n'avait enlevé au mari le droit de juger et de punir lui-même son épouse adultère.

Le divorce fut, dû la facilité du moyen, plus utilisé.

L'histoire depuis la loi des Douze Tables, offre peu d'exemples de ces jugements domestiques, alors que les divorces étaient fréquents.

Sous Théodose, précédemment évoqué, toutefois, une femme convenue d'adultère fut livrée à la brutalité de quiconque voulut l'outrager.

Condamnation absurde, qui violait les mœurs pour punir la violation des mœurs, pourrait-on alléguer. Sans doute mais notre société policée n'offre-t-elle pas de pareils traitements à l'insu de beaucoup dans nos prisons. M le Maudit n'est pas si loin et comme il était dit, il n'est pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

L'état Romain, sous prétexte de morale publique, intervenait également, en cas d'adultère, ce qui illustre le châtiment que nous venons d'évoquer.

L'époque n'a pas les criminels qu'elle mérite, elle a le type de crime qu'elle construit, en permettant dans certaines circonstances aux potentialités psychiques fragiles, ou vulnérables d'agir dangereusement. Elle ne crée pas la potentialité individuelle, elle en crée la possibilité du déclenchement, comme de l'infirmité de certains elle crée le handicap et le mode de traitement médical et/ou juridique afférant.

Aussi en fonction des époques sociétales, les forces s'expriment différemment. Le crime féminin, par exemple l'adultère, est judiciarisé ou non selon les époques. Longtemps dû à la prévalence de la puissance virile[50] et paternelle, il a été analysé, répertorié comme spécificité féminine à l'instar de l'empoisonnement et le meurtre d'enfants. Si nous nous défions aujourd'hui de le singulariser et de le spécifier sur le genre féminin, que n'interrogeons nous pas le libericide (infanticide), la dite maltraitance familiale etc. de la même manière?

Célibat

Lorsque le christianisme eut été intronisé par Constantin en lieu et place des anciennes doctrines, un peu rapidement nommées polythéisme, dû que de nombreuses doctrines religieuses tenait d'un principe divin unitaire avec une variabilité des manifestations de celui-ci, le célibat jusque là poursuivi fut mis à l'honneur.

Les lois Papiennes y étaient défavorables, en raison de la pérennisation de l'état par la procréation par connubium intermédiant.

Montesquieu explique cette métabolé par le fait que des sectes[51] de philosophes avaient introduit dans l'empire un esprit d'éloignement pour les affaires, un esprit de détachement si l'on préfère ou de distanciation dans le vernaculaire psychanalytique. Ce détachement allait à l'encontre certes du temps (séculaire) républicain romain où tout le monde était occupé des arts de la guerre et de la paix. De là, comme l'asserte Montesquieu s'édifia une idée platonicienne de perfection attachée à tout ce qui mène à une vie spéculative et par conséquent, un éloignement pour les soins (dans le sens latin de cure-cura) et les embarras de la famille. Comme le font remarquer Paul Veyne, François Jullien et Michel Onfray la philosophie notamment platonicienne a influencé une Rome qui s'interrogeait sur la finalité de son énergie martiale et martienne. La religion chrétienne, venant après la philosophie, fixa les idées que celles-ci n'avait que préparée.

Nous nous inscrivons en notre clinique thérapeutique dans l'intérêt de la clinique juridique que porte en cette direction le magistrat Xavier Lameyre dans la lecture de Montesquieu. Le christianisme donna son caractère à la jurisprudence.

Une conséquence fondamentale, en terme de rupture épistémologique bachelardienne où de paradigme, ici politique, défini par T. KUHN, de l'introduction du christianisme dans le juridisme romain, fut la loi qui enleva au père la propriété des biens de ses enfants et restreignit les prérogatives de sa puissance.

---

[50] à attendre dans sa référence maritale au vir.

[51] Comme le fait remarquer fort pertinemment Jean Gagnepain, le mot secte n'avait pas la connotation négative (liée à un Gourou etc.) d'aujourd'hui mais celle de Confrérie ou d'école se distinguant, se sectorisant, d'autres écoles. Lisons Montesquieu en cette acception.

Il faut noter en accord avec Jean Gagnepain l'influence corrélative de l'abolition de la puissance paternelle avec le refus de l'esclavage qui avait permis l'efflorescence de l'économie romaine.

L'omnipotence du père et du maître et la servitude dont celle de la femme et des enfants, les proles, les mulieres, les pueri, mise en cause et en défaut, par la chrétienté naissante l'empire devait se transformer.

« Pour étendre une religion nouvelle, fait observer Montesquieu, il faut ôter l'extrême dépendance des enfants, qui tiennent toujours moins à ce qui est établi (statique-statistique-stable - état). »

Notons que toute société établit ses sujets (au sens de sujétion, autrement dit en situation d'enfance sociale, sous dépendance, sous procuration d'une autorité). Aujourd'hui les sujets sont ceux, de ce que Gagnepain appelle le pouvoir modulaire, de l'école, l'élève, de l'hôpital, le malade, de la prison, le prévenu.

De la condition des femmes chez les anciens orientaux

La condition sociale des femmes, dans l'orient ancien, ce que l'on appelle aussi l'Asie ancienne fut très proche de celle des Hébreux. Comme sous la loi Mosaïque, elles étaient toute la vie sous condition d'esclavage ou peu s'en faut, d'abord en tant que fille dans la maison de leur père, qui disposait d'elles à sa volonté. Le père pouvait faire mourir ou vendre ses filles. Leur condition d'asservissement perdurait dans la maison de leur mari, à qui les mœurs et la coutume donnaient toute la puissance sur leur être en personne et leur avoir en biens.

…[a] Les femmes étaient, en Orient, réputées nubiles vers 9 ans (12 en moyen Orient), vieilles à vingt ans. Les canons de la beauté montrant qu'ils sont relatifs et les désirs attenant itou. Par là même, il est à remarquer que nous ne partageons pas chez nous la même rationalité calonique[52], ni ethnique, dans leurs expressions manifestes, puisque aujourd'hui en extrême occident nous nommons pédophilie certaines des alliances orientales alors conventionnelles.

…[b] Montesquieu ajoute que les femmes doivent toujours être dans la dépendance. Du reste, dit-il : « la servitude des femmes est très conforme au génie du gouvernement despotique, qui aime à abuser de tout ».

Aussi a-t-on vu de tout temps, en Asie, marcher de conserve et d'un pas égal la servitude domestique et le gouvernement despotique.

Dans l'Orient ancien, pour ne pas dire l'Orient Contemporain, la famille est autrement

[a] Relativité culturelle.

[52] Beauté - Kalon en grec ancien.

[b] // servitude - despotisme (servitude domestique/Gvt des politiques)

constituée qu'en Occident et plus particulièrement dans l'Europe démocratique.
La polygamie y a réglé de façon maîtresse, associée en cela au despotisme absolu.

Si comme nous l'avons dit à la lecture des Écritures et des travaux anthropologiques les Hébreux achetaient leurs femmes, il appert qu'il en fut ainsi dans tout l'Orient.
Ce qui se passait chez les Assyriens nous en donne une idée. Une fois par an, les Assyriens rassemblaient toutes les filles nubiles et les mettaient à l'encan (aux enchères), comme nos agriculteurs vendent leurs bêtes aujourd'hui au Cadran. Un crieur portait l'enchère, et le plus offrant devenait l'acquéreur. La concurrence des hommes opulents (riches) élevait le prix de vente à des sommes considérables, qui, déposées dans une caisse publique, servaient à marier les filles les moins jolies et inférant un moindre coût, car moins recherchées de fait. Plus la fille était laide, plus la dot était forte, pour engager les hommes intéressés à l'acheter pour épouse. (cf. Hérodote, liv. Ier)

A cet usage s'ajoutait un autre à se prostituer, au moins une fois, dans le temple de la déesse Mylitta, au premier individu qui le requérait.
Sans doute est-ce à cet usage que le prophète Baruch[53] fait allusion : « les femmes sont là, brûlant de parfum. Quand l'une d'elles, invitée par un passant, a été avec lui, elle reproche à sa compagne de n'avoir pas été digne du même honneur ». Livre de Baruch, VI, 41, 42.

… Nous aurons loisir de mettre en lumière cette récurrence de la servitude et de l'acte sexuel féminin tarifé. Cependant la différence notée à Athènes entre la prostituée et l'hétaires doit nous alerter sur la non coïncidence de statut/notabilité et de Rôle/office ou fonction et de ce fait de l'éprouvé d'une situation vécue, qui si naturellement est même, est différente culturellement.
Nous mettrons plus loin en perspective, les actes, dans la convention et dans le crime, de même que nous mettrons en perspective les pathologies inhérentes à la condition sociale (statut/notabilité) et réciproquement au service social (rôle, fonction).

D'ors et déjà nous avançons l'analyse médiationiste des perversions comme défaut de la dialectique de la personne sur la face de la condition sociale (ou classe) et des psychoses sur la face du service social (ou métier). Ces pathologies se moquant comme de l'an quarante de la différence des sexes et des spécificités qui lui sont pourtant à l'heure dénombrés.

Paradoxalement l'étude des conventions, des usages, notamment légiférés et codifiés et des coutumes, est pour nous heuristique, dans la mesure où elle permet la déconstruction épistémologique de pré requis idéologique et de construction de savoir toujours en vigueur, dans les milieux autorisés de la médecine et de la justice.

Mais revenons à la condition sociale des femmes en ancien Orient. En ce qui concerne le mariage, il n'y avait pas d'autres cérémonies qu'un repas où l'époux rassemblait ses amis et le prenait à témoin qu'il avait rempli les conditions du marché.

Pourtant, il semble que, les Assyriens instituèrent un tribunal destiné à régler les mariages légaux et à en faire observer les conditions.

Ceci ne diffère pas des conventions maritales des autres peuples antiques.

---

[53] Baruch, scribe qui aurait en partie rédigé les prophéties de son maître Jérémie : son livre de Baruch succède aux lamentations.

Dans l'antiquité, presque tous les peuples n'eurent d'autre cérémonie nuptiale que celle des Assyriens : le repas et les fêtes. Le mariage était chez les peuples polygames un acte privé, dans lequel l'État et la religion n'intervinrent que par des lois pénales presque toujours dirigées contre la femme.

Néanmoins, parmi les devoirs que Zoroastre[54] (Zarathoustra) recommande aux prêtres, de veiller à la consécration des mariages, ce qui laisse supposer chez les Mèdes et chez les Perses, que l'union maritale, sans être toutefois un sacrement, était sanctionnée par la religion.

Il ressort d'études anthropologiques - historiques et bibliques, portant notamment sur le chapitre Ier du livre d'Esther que chez les Assyriens, la suprématie des maris n'était pas un dogme aussi puissamment établi qu'il le fut chez les Perses, les mèdes et les Hébreux. L'édit d'Assuérus, décrétant que l'homme était maître dans sa famille semble indiquer que s'il lui fallut édicter, c'est que jusqu'alors la chose avait été contestée ou que la pratique n'y avait pas répondu entièrement. Sans doute les femmes durent être, à une certaine époque, plus indépendantes que dans les pays voisins. Esther, qui n'était pas Assyrienne, montra plus de complaisance.

C'est à Assuérus que paraît remonter, dans les royaumes de Babylone et de Ninive, l'asservissement des femmes.

Ce n'est pas dire qu'elles n'y fussent déjà soumises, mais leur soumission n'avait pas le caractère de servilité établi plus tard.

…[a] Si chez les Hébreux la femme ne régissait pas la famille ni ne gouvernait la maison, attendu qu'elle n'était que la servante du maître - ancilla domini, on sait que les Israélites adoptèrent les mœurs et les coutumes des peuples au milieu desquels ils vivaient en captivité, et furent empreints de leurs codes, notamment sur la condition féminine.

Exception

Nom de la mère Notons dans l'ancien Orient quelques exceptions à la règle générale des l'esclavage des femmes.

Chez les phéniciens, peuple navigateur s'il en fut, les femmes étaient chargées des différentes transactions, ce qui laisse supposer qu'elles avaient plus de liberté et de considération qu'ailleurs.

Chez les Lyciens et les Xanthiens, l'enfant prenait le nom de la mère et non du père. La mère seule transmettait à l'enfant le droit de citoyen libre, que nous appelons autonomie politique, précisément le contraire de ce qui avait lieu dans le reste du monde occidental, où l'enfant ne suivait la condition de sa mère que lorsque celle-ci était esclave. Les Xanthiens fixaient l'origine de cette coutume à une époque où les prières des femmes avaient délivré leurs ancêtres d'un fléau envoyé par la vengeance divine. Voici pour le mythe. Il est sans

---

[54] Zoroastre (forme grecque de Zarathoustra) (8° ou 7° s. av. J. C.). Réformateur de la religion iranienne antique, dont le livre est l'Avesta. L'enseignement qu'il propagea repose sur une théologie dualiste : Ahura - Mazda, dieu du bien, qui s'oppose à Ahriman, dieu du mal. L'homme par la pureté de ses actes (dont il rendra compte dans l'au-delà) doit contribuer à la puissance du Bien. Nietzsche dans « Ainsi parlait Zarathoustra-Also sprache Zarathoustra » a fait de Zoroastre le porte voix de l' « übermensch », travesti et déformé par l'idéologie nazie.

[a] cf. Bourdieu.

doute possible de penser que cette coutume s'est établie dans un temps où les mariages réguliers n'existant pas, les mariages séculiers en tant que contrat, ou tractation civile, non plus, les enfants n'étaient pas reconnus que de la mère.

De la condition de la femme chez les Gaulois, les Germains et les Scandinaves

Les études historiques, ou à plus proprement parler les historiens, rapportent que chez les Germains comme chez les Gaulois, la femme passait pour être douée[55] de Sainteté[56] et Odin, le législateur des Scandinaves, voulait qu'on l'adorât comme une sorte de Dieu visible, une mater-ialisation du principe divin.

L'homme n'en fut pas moins le maître, en ces pays ; mais son autorité fut moins autocratique, ou plus généreuse selon le point de vue axiologique, sa protection plus large et ses prétentions moins exagérées et drastiques[57] qu'en Orient, Athènes ou Rome.

Les Gaulois, dit César, De bello gallico, VI, 19, avaient droit de vie et de mort (comme les Athéniens et les Romains) sur leurs enfants, et leurs femmes, puisqu'ils pouvaient en épouser plusieurs.

Quand un homme se mariait, il assignait[58] (au sens d'attribuer et d'imputer) son épouse sur ses biens une valeur égale à la dot qu'elle lui apportait. Cette dot et son équivalent (en biens paraphernaux) formaient une masse commune qui, s'accroissant des fruits[59] et des intérêts, devait appartenir au dernier survivant.

Chez les Germains avant le christianisme, la constitution, comme chez les Gaulois révèle le règne de la force. L'autonomie est la propriété du chef de famille, l'homme. La femme est comme nous l'avons vu avant l'ancilla domini. La fille est dans la main de son père ; mariée dans la main de son mari. ...[a] Sa condition ancillaire ou asservie, in manum domini et in manum viri, ou in manum filii si elle est veuve ne diffère pas des conditions, grecques, hébraïques et orientales.

---

[55] douée : rappelons le lien étymologique entre être doué de, être doté, douaire, du latin dotare : « doter de, pourvoir de, d'un bien, d'une qualité ». Le pourvoir d'une qualité s'est plus tard déplacé vers le pourvoir de.

[56] Sainteté : à entendre en sa sémantique de l'époque. Le Sanctus : sacré, consacré, vénéré et aussi inviolable, inprofanable.

[57] drastique : au sens de « drastiskos » en grec ancien ; actif, énergique. Cf. mise en acte.

[58] assigner : ad-signare, cf. at-tribuere, cf. imputare i.e. donner et porter au compte le porter au compte s'est ensuite distribué en imputabilité (responsabilité) imputation (accusation).

[59] Fruits : il va sans dire, bien que nous le disons, que les fruits évoqués ici renvoient au fructus latin i.e. « rapport économique du capital, production, profit ».

[a]

Cependant cette condition sociale d'emprise[60] ne l'induisait dans une condition servile aussi drastique que celles précédemment évoquées. Le respect, la considération, dont la femme était entourée lui garantissait une sorte d'indépendance à l'égard de la tutelle virile.

Le respect de ses conseils (dans le sens d'avis délibérés en assemblée) donnait un ascendant moral qui paralysait en partie les rigueurs des codes à son égard.

…[b] Il est intéressant dans une analyse en perspective de comparer le contournement des hétaïres athéniennes et les luxures romaines à l'autorité morale des gauloises dans l'équilibre omalique - anomalique ou si l'on préfère les compensations axiologiques d'une sociologie fermée, ou annalactique. Autrement dit au pouvoir social androcentrique, se confrontait par compensation l'autorité morale dans un cas, la ruse morale dans l'autre.

Plus tard, la femme eut même, dans la législation des Wisigoths et des Burgondes (Bourguignons), la tutelle de ses enfants mineurs. D'autre part nous avons vu que la mère en Gaule avait des privilèges très étendus.

Chez les Germains le mariage n'était qu'un marché. On achetait sa femme, expression qui s'est conservée en Allemagne jusqu'au moyen âge. La loi saxonne voulait que le guerrier payât trois cents livres d'argent au père de son épouse.
De même la veuve en ces sociétés pouvait être achetée, dans une mise aux enchères mais différemment de l'encan Assyrien.
Selon la loi Salique[61] qui fut rédigée à l'époque de Clovis, un des articles excluait les femmes de la succession de la terre salique. Cet article fut invoqué pour justifier l'accession au trône de Philippe VI de Valois et fut considéré comme loi fondamentale de la monarchie française.

Où l'on voit de nouveau la question prédominante dans ces sociétés du patrimoine au égard à l'héritage et à la filiation.

Revenons à la loi Salique quant au mariage de la veuve dans cette forme d'économie de marché. « Si un homme, dit cette loi, laisse en mourant une veuve, celui qui voudra la prendre fera premièrement ceci : le dizenier ou le centenier convoquera l'assemblée, et dans le lieu de l'assemblée il y aura un bouclier, et celui qui doit prendre la veuve jettera sur le bouclier trois sous d'argent et un denier de bon aloi (à entendre bonne alliance). Et il y aura trois témoins, qui seront chargés de peser et de vérifier les pièces de monnaie. »

---

[60] in manum : l'expression dans la main de, nous le verrons plus loin questionne les concepts aujourd'hui en vigueur d'emprise et de manipulation. Ces deux notions mêlent, à l'instar des théories du désir psychanalytique ou des fantaisies déviantes cognitivistes, deux afférences distinctes dans des inférences de faits qui paraissent similaires. Pourtant l'emprise renvoie à la possession, à la propriété à la métabolé de la dépendance - indépendance sociologique ; quand la manipulation renvoie à la manigance, la ruse, la métabolé du caché - montré, interdit - permis. La racine étymologique manum induit, tel est notre avis, une confusion dans un cas, un abus sémantique dans l'autre cas. En tout état de cause une idéologie plus qu'une épistémologie clinique.

[61] Loi Salique : latin médiéval Salicus ; qui concerne les francs saliens. Les terres saliques étaient distribuées aux francs à mesure qu'ils s'établissaient en Gaule.

…[a] Notons ici la différence significative entre le lévirat et la loi salique ; la première est de référence endogamique quand la seconde l'est de manière exogamique.

Tant que le mariage ne fut qu'un marché, le mari considéra sa femme comme sa propriété l'objet qu'il avait acheté.

La plupart des chartes lui donne le nom de seigneur et maître, à l'instar du Kyrios et du Dominus.

Il était réellement seigneur et maître, car il prononçait la justice dans sa famille et pouvait même condamner son épouse à mort, lorsqu'elle s'était rendue coupable de désobéissance, révolte ou infidélité.

Néanmoins, une sentence injuste (injustifiée) de sa part l'exposait à perdre tous ses droits, ce qui limitait commutativement son autocratie.

La polygamie était de droit commun chez les peuples du Nord.

Le Divorce fut aussi connu aux Germains. Il n'appartenait, ici, aussi qu'au mari, mais il devait être justifié. Celui qui répudiait sa femme sans motif était condamné à une amende[62]au profit d'i-celle. La loi Burgonde (ou Bourguignonne) contraignait même le mari, dans ce cas, à abandonner le domicile conjugal et à laisser tous ses biens à son épouse et à ses enfants.

Quant à ce que l'on nommait les « propres » (biens constituant l'avoir, la propriété) de la femme, ils étaient constitués de la dot qu'elle recevait, comme chez les Hébreux à l'inverse de la dot paternelle romaine, de son mari. Cette dot se composait ordinairement d'une couple[63] de bœufs, d'un cheval avec son frein, d'un bouclier avec le glaive et la framée[64].

Chez les Francs, quand le mari constituait une dot à son épouse une formule : libellus dotis[65], modélisait l'acte de la cérémonie maritale et dotale.

C'est à cette dot que les juristes allemands font remonter l'origine du « morgengab[66] - morgen : matin, gaben : donner - don du matin » et du douaire du droit français, initiant aussi le terme morganatique[12].

---

[a] Lévirat endogame/Salique exogame. Cf. héritage/patrimoine.

[62] amende : du latin emendare « corriger puis améliorer ». L'amende germanique ancienne était conçue comme « réparation corrigeant un dol ».

[63] une couple : la forme couple lorsqu'il s'agit de deux choses de la même espèce - une couple de bœuf ici -. A différencier d'un couple (homme et femme) ou couple moteur, conique etc.… au masculin.

[64] framée : emprunté au latin framéa, « sorte de lance des germains ».

[65] libellus dotis : libellus en latin signifie « opuscule, pétition, requête » a donné libelle en français qui de « mémoire juridique » s'est transformé au XV°s. en « écrit diffamatoire (car accusatoire), pamphlet ».

[66] morganatique : emprunté au latin morganatica « femme recevant un douaire de son mari, tiré du latin mérovingien morganegyba issu du germain morgengabe (littéralement don du matin) désignant la dotation du mari à l'épouse le lendemain matin des noces. Au XVII°s. devient « mariage d'un souverain avec une personne de rang inférieur excluant le conjoint et les enfants de droit d'héritage et de succession ».

[12]

…[a] Les filles n'avaient aucun droit aux successions de leur père. Cela a été, et l'est toujours, interprété comme témoignage « qu'un être faible ne pût posséder ce qu'il ne pouvait défendre ».

Montesquieu, déjà cité, en donne une explication autre.
« Les terres que les germains cultivaient, ne leur étaient données que pour un an, après quoi elles redevenaient publiques. Ils n'avaient de patrimoine que la maison et un morceau de terre dans l'enceinte autour de la maison. C'est ce patrimoine particulier nommé terre salique, qui appartenait aux mâles. En effet pourquoi aurait-il appartenu aux filles? Elles passaient dans une autre maison… La loi salique n'avait point pour objet une certaine préférence d'un sexe sur l'autre….. C'était une loi purement économique, qui donnait la maison et la terre aux mâles qui devaient l'habiter, et à qui elle convenait le mieux ».

Argument de faiblesse contre Tradition, il n'en reste pas moins que l'inégalité est actée dans la loi et entérinée dans la coutume.

La dureté de la loi salique en effet réputée. Aussi est-il remarquable, de voir les Burgondes en devenant Bourguignons, s'en affranchir comme d'une charge trop lourde.
…[b] Les Francs eux introduirent, pour s'en délivrer sans bruit, un usage qui permettait au père de rappeler[67] sa fille et les enfants de sa fille. Le père conduisait sa fille devant le juge, et lui disait : « Ma chère enfant, une coutume antique et barbare exclut les filles de la succession de leur père ; mais comme je tiens également tous mes enfants de la Providence, je dois les aimer également. En conséquence ma chère fille, je déclare que ma volonté est que vous partagiez avec votre frère dans ma succession » - cité par Montesquieu dans l'Esprit des lois.

Montesquieu toujours dans l'Esprit des lois , livre XVIII, chap. XXII, rapporte le titre des aleux de la loi salique, tel qu'on le trouve dans l'édition de Baluze, t. Ier, page 231 :
« 1° Si un homme meurt sans enfants, son père ou sa mère lui succèdera.
2° S'il n'a ni père ni mère, son frère ou sa sœur aura son héritage.
3° S'il n'a ni frère ni sœur, la sœur de sa mère lui succèdera.
4° Si sa mère n'a point de sœur, la sœur de son père lui succèdera.
5° Si son père n'a point de sœur, la plus proche parent lui succèdera.
6° Aucune portion de la terre salique ne passera aux femelles, mais elle appartiendra aux mâles ; c'est-à-dire que les enfants mâles succèderont à leur père. »

Comme on le lit, les cinq premiers articles concernant la succession de celui qui meurt sans enfants ; le sixième concerne la succession du décès d'un père avec enfants.

Dans le 1° cas (art. 1 à 5) la loi édictait que l'un n'eut de prédominance sur l'autre. Dans les deux premiers degrés de succession les avantages masculins et féminins étaient similaires. Dans le troisième et le quatrième le féminin avait la préférence, le masculin dans le cinquième c'est en fonction de quoi Montesquieu asserte, plus haut cité, que la loi salique « n'avait point de préférence d'un sexe sur l'autre ».

---

[a] Continuité/ discontinuité ; force //patrimoine.
[b] Usage et loi prescrite (code) // prescription de l'alliance (loi) (Transfert).
[67] rappeler : dans le sens de « nommer ».

…[a] A la manière *continuiste* d'un Meyerson, on peut trouver semence de cette singularité salique dans Tacite[68] : « les enfants des sœurs sont chéris de leur oncle comme de leur propre père. Il y a des gens qui regardent ce lien comme plus étroit, et même plus saint ; ils préfèrent quand ils reçoivent des otages[69]. »

On voit ici, qu'à la différence de ce qui a été recensé précédemment, loi salique privilégie (au sens de privilegium) les sœurs aux frères uniquement lorsque le père mourait sans enfants.

Si le père avait des enfants, les filles étaient exclues de la succession à la terre salique et les enfants mâles héritaient de tout le patrimoine.

Ainsi pour l'histoire ce ne fut pas en vertu de la loi salique que Childebert succéda à son frère, et que, plus tard, Isabelle de France fut exclue du trône à l'avantage de Philippe VI ; et Edouard III, qui ne voulait faire qu'un jeu de mots en appelant ce prince l'inventeur de cette loi à cause d'un impôt extraordinaire sur le sel, disait plus vrai qu'il ne pensait.

…[a] Ainsi l'analyse Freudienne du Witz serait-elle confortée dans la question Lacanienne de la vérité du sujet, cependant qu'entre le révélé et la vérité, la théorie de la médiation nous montre qui y a un monde, celui notamment de la non-coïncidence du mot et du signe, du manifeste et du principe ; du lien du principe axiologique et du lien de son observation glossologie ; de la valeur naturelle, ici du mot, et de l'intention culturelle du discours. Toutes choses sur lesquelles nous reviendrons dans les questions de psycho-pathologie et de psycho-criminologie.

---

[68] Tacite (Publius Cornelius Tacitus) (v. 55 - v. 120 ap. J.C.). Historien latin, fut questeur (88) préteur, consul (97), proconsul d'Asie (110-113) et ne s'adonna que tardivement à l'histoire. Ouvrages : Dialogue des Orateurs (81), La vie d'Agricola (son beau frère) (98), les Histoires (106), les Annales (115-117) et en ce qui concerne notre étude la Germanie (98).A la fois historien et Moraliste, Tacite est réputé de pessimisme, de concision de Style dans l'analyse des mentalités et mœurs dépravées des hommes de son temps historien et Moraliste, Tacite est réputé de pessimisme, de concision de Style dans l'analyse des mentalités et mœurs dépravées des hommes de son temps.

[69] Otage : la traduction littérale ici signifie hôte (de hospes) avec le suffixe age, ne correspond pas à la signification contemporaine. (Otage cf. secte)

De la condition de la femme chez les peuples Scythes

Pour finir notre tour de la condition sociale des femmes dans le monde antique nous allons évoqué, beaucoup plus rapidement, mais avec beaucoup d'intérêt, un peuple évoqué dans les récits de l'antiquité, mais qui n'a pas eu l'aura des peuples méditerranéens et éloignés géographiquement de nos ancêtres occidentaux.

Le peuple Scythe, permettons-nous de le rappeler, est un peuple indo-européen, probablement apparenté aux branches iranienne, slave et mongole. Ce peuple s'est sédentarisé tardivement par rapport aux autres peuples (X°s. av. J.C.). Leur domaine géographique s'étendait de la Steppe du nord de la mer noire à l'est de la Volga et au sud jusqu'au Caucase et au Danube. Les scythes réputés militairement (réputation masculine) pour leurs archers et leurs cavaliers.

Les Scythes s'avancèrent jusqu'en Egypte dont ils se détournèrent contre un lourd tribut. Ils ont développé une civilisation originale, au contact *de la Steppe,* de l'hellénisme et de l'Orient. Ils disparurent de l'histoire au début des grandes invasions des Huns et peuples germaniques.

Les Scythes achetaient leurs femmes, mais à la différence des achats précédemment évoqués, le commerce ne faisait chez eux sous forme d'échange, de troc, ils troquaient celles-ci contre d'autres produits d'une valeur estimée égale.

Il n'a pas été transmis le prix ordinaire de l'affaire, mais en prenant référence de leurs habitudes commerciales, nous pouvons supposer que le prix variait selon la situation de la transaction et des protagonistes, et que donc le prix variait suivant les besoins de l'acheteur et/ou les qualités de la marchandise.

Une des spécificités du peuple scythe était la communauté des biens. Tout était commun dans la famille. Par conséquent, c'était avec les biens de la famille qu'on achetait les femmes.

Cette communauté familiale inférait que tous les frères avaient sur les femmes une sorte de droit paritaire.

Les Grecs qui ne comprenaient pas les différences de rapports qui pouvaient résulter de là, ont cru que, chez les Scythes, les femmes étaient du domaine de tous les hommes dans la famille.

Exemple un Ephoros (magistrat spartiate) cité par Strabon[70] assertait : « les Scythes ont tout en commun, les femmes comme les enfants. »

La phantasia des Grecs, ajoutant à ce point de vue, crut voir régner dans les familles scythes une promiscuité des sexes, dont la morale prévalente à l'époque post-platonicienne et stoïque effrayait les Hellènes.

Pour ceux-ci, les Scythes n'épousaient qu'une femme, mais les femmes des frères étant communes à tous les frères, chacun d'eux avait le droit de se faire recevoir de celle qui lui plaisait davantage.

[70] Strabon : (Amasya, Cappadoce v. 58 av. J.C. 21-25 ap. J.C.) géographe. Sa géographie décrit tous les pays alors connus et donne une étude socio-historique des peuples qui les habitaient.

…[a] Avant d'entrer chez elle, il était dit qu'il suspendait son carquois à la porte de la tente, et se signe en interdisait le seuil à tout autre.

On peut rapprocher cette analyse (véridique) des historiens chinois pour qui, tous les frères, chez les Ye-Tha ou Massaguètes[71], n'épousaient qu'une femme qu'ils avaient en commun. Une sorte de polygamie féminine bon gré - mal gré.

Ceci semble confirmé par l'analogie que Strabon établi, sous ce rapport, entre les Scythes indistinctement et certaines tribus arabes.

Strabon raconte à ce propos qu'une jeune et belle princesse arabe, fatiguée des visites trop fréquentes des hommes de la maison, avait imaginé, pour les tenir à l'écart, de planter elle-même le bâton devant sa porte, quoiqu'elle n'eut personne chez elle.

Cet exemple amène à penser que le respect, eu rapport à l'efficace déictique, était garanti par une loi pénale.

Hérodote[72] de son côté évoque que les femmes scythes vivaient retirées dans leurs tentes, d'où elles sortaient rarement. Elles n'étaient pas du domaine commun de la famille ; chaque frère avait la sienne, qui lui appartenait exclusivement et pouvait en épouser plusieurs. Hérodote[73] ajoute plus loin : « ce que les Grecs racontent des Scythes ne regarde que les Massagètes. »

La controverse entre Strabon et Hérodote montre que les points de vue agonistes ne datent pas d'aujourd'hui, et que le méthode d'analyse compte beaucoup dans la traduction et l'interprétation de faits.

La polygamie existait chez les Scythes et ne paraît pas contraire à leurs mœurs. A l'instar de ce qui s'est toujours pratiqué chez les Mongols, dont l'origine est la même, les riches épousaient plusieurs femmes, tandis que les pauvres étaient obligés de s'en tenir à une seule.
Ceci infère, à l'instar de la récurrence de classe chez les femmes égyptiennes et grecques précédemment évoquée, que la polygamie, eut pour limite la fortune et le rang social.

Chez les Mongols, tel que le rapporte Marco Polo, I, chap. 46, l'adultère est regardé, par les femmes mêmes, comme un crime infamant.

Quant à la chasteté et à la fidélité dont s'émerveille cet auteur, il fut montré dans des études plus complètes que ce n'étaient pas les vertus favorites des Mongols. Ce qui ressort des analyses socio-historiques, est qu'une surveillance rigoureuse exercée sur les femmes en ait assuré la pratique.

Il ressort encore de ces études qu'avant le mariage, la plupart des jeunes femmes (nommées jeunes filles) entretiennent des amours secrètes, et que les maris loin d'être jaloux

---

[a] Inceste et polygamie → relativité. // Invariance du principe.
[71] Massaguètes : peuple scythe installé dès la protohistoire à l'est de la mer Caspienne.
[72] Hérodote, I, 216. Hérodote (v. 484 - v. 420 av. J.C.) historien grec, surnommé le père de l'Histoire. Ses neuf livres d'Histoire constituent une épopée dont le thème central est la rencontre des deux civilisations grecque et perse.
[73] Hérodote, I, 216.

se montrent indulgents, surtout avec les étrangers.

…[a] Le code pénal des Kalmouks semble appuyer cette remarque. Le viol d'une jeune femme mariée n'y est puni que d'une amende de neuf têtes de bétail, tandis que le vol d'un étalon ou une jument est condamné de quatre-vingt-dix à cent tête de bétail.

…[c] La loi paraît même, dans bien des cas, avoir été accommodante.

Celui qui est pris en flagrant délit d'adultère avec une princesse, y est-il dit, n'encourt aucune peine. Cette loi supposait (avec raison?) qu'il y avait été invité par madame.

…[b] Revenons aux Scythes, quoique les femmes chez eux ne fussent pas communes, elles étaient qualifiées de biens meubles, ce qui infère qu'elles faisaient partie du patrimoine. De ce fait les héritiers avaient alors sur elles les mêmes prérogatives que sur le reste de la succession.

…[d] Dans la Recherche sur les langues tartares, p. 8, Abel Rémusat prenant appui sur les écrivains chinois qui font remonter la coutume à Tchin-tang, qui, après la mort de son père, épousa toutes les femmes de ce prince, l'un des plus illustre empereur chinois (Mongol) de la dynastie des Hioung-nou énonce : « Lorsqu'un père meurt chez les Tartares - Mongols, les fils épouse sa belle-mère. A la mort d'un frère, le frère survivant épouse la veuve qu'il a laissée. ». De même Marco Polo rapporte : « Après la mort du père, le fils, peut épouser toutes les femmes qu'il laisse, à l'exception de sa propre mère. Il ne leur est pas permis de prendre pour femmes leurs sœurs, mais après la mort de leurs frères, ils peuvent épouser leurs belles sœurs devenues veuves. »

S'il reste plusieurs fils ou frères, ils se partagent les femmes, et quelques fois, pour ce partage, il y a procès.

Chez les Perses il était possible de façon coutumière pour un homme d'épouser sa belle-mère ou marâtre, ce dans l'antiquité.

Là encore ceci était possible dans une certaine classe de la société ou d'une tribu particulière des Parsis.

Il est probable que c'est dans le sens de marâtre que l'on puisse interpréter le passage ou Strabon assure que les Perses épousaient leurs mères, de même que ce vers épigrammatique de Catulle.

« Nam magus ex matre et nato nascatur oportet »

« Tout mage doit naître de l'union de la mère et du fils ».

Il serait surprenant que Strabon ait voulu parler de la génitrice, quant au vers de Catulle, osons dire, qu'il a été inspiré par quelque doxa historienne grecque qui, jugeant les sociétés étrangères à l'encan des parangons hellènes ou romains ne comprenait pas les relations familiales ou régnait la polygamie.

« La religion des Mages, écrit François Marie Arouet dit VOLTAIRE[74] dont le grand objet était la population, devait plutôt permettre au père de s'unir à leurs filles, qu'aux mères de

---

[a] Viol/vol (gravité)/ Relativité - Infraction.

[c] Adultère et infraction.

[b] femme - biens - patrimoine.

[d] inceste.

[74] Voltaire : Essai sur les mœurs, 1. I, introd., chap. 21.

coucher avec leurs fils, puisqu'un vieillard peut engendrer et qu'une vieille n'a pas cet avantage ».

Qu'en termes élégants ces choses là sont dites!

Toujours est-il qu'à l'instar des autres peuples et particulièrement le peuple Hellène en ce qui concerne la mère* (cf. Jocaste/Epicaste et Œdipe), chez les Perses, ni le père ni la mère, n'épousèrent ceux qu'ils avaient engendrés.

Les études de l'anthropologie structurale (Lévi-Strauss, Mauss, Malinowski) à travers l'opposition Endogamie/Exogamie montrent corrélativement l'éprouvé moral et le vécu social quant à des unions qualifiées de monstrueuses (extraordinaires et réprouvées) qui répugnent à la nature de l'homme, autrement dit la Culture, dans tous les temps, dans tous les lieux, dans tous les milieux, pour avoir jamais pu être une coutume générale.

Encore est-il heuristique, comme l'hypothétise la théorie de la Médiation, de différencier définition et prohibition de l'inceste, ce qui est peu ou pas fait dans les recherches cliniques habituellement.

* sacrée

Bibliographie

Hésiode, *Théogonie*, *Les Travaux et les jours*, *Le Bouclier*, éd., trad. et introd. P. Mazon, Paris, 1928, rééd. Les Belles Lettres, Paris, 1951, rééd. 1992

Diodore de Sicile, I ;

Macrolse, *Saturn*, I, 18 ;

Saint Irénée, *Adversus hoereses* cap. 2,

Théodoret, *Quest. ad Exodum* XV.

St Paul, Epitre Aux Hébreux, ch. I, V. 2.
St Paul, Epitre A Timothée, ch. II, v. 19. Ep. Aux Corinthiens., VII

Aristote, De anima (II, 1, 5).

M. Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*, t. 1, p. 30.

Klaproth : Reise und den Kaukasus und nach Georgien, t. 1, ch. 9.

George Gray, Polynesian mythology.

F. Hartog, *Le Miroir d'Hérodote*, Gallimard, nouv. éd. 1991
H. R. Immerwahr, *Form and Thought in Herodotus*, 1966 ; rééd. Scholars Press, Atlanta, 1983
P. E. Legrand, *Introduction. Notice préliminaire sur la vie et la personnalité d'Hérodote*, Les Belles Lettres, 1932.

Jean Gagnepain, Raison de plus raison de moins. Propos de médecine et de théologie, La nuit surveillée, nrf, les éditions du cerf, 2005.

François Jullien, Conférence sur l'efficacité. Quand parler va sans dire.2007.

Marcel Gauchet : La condition politique, Le désenchantement du monde.

Michel Onfray, L'Invention du plaisir – Fragments cyrénaïques. 2002.

Emile Benveniste, - *Origines de la formation des noms en indo-européen*, A. Maisonneuve, 1935 ; *Problèmes de linguistique générale* (recueil de 28 articles publiés entre 1939 et 1964), Gallimard, 1964 ; *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, 2 vol., éd. de Minuit, 1969 ; *Problèmes de linguistique générale 2*, Gallimard, 1974 ; *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Maisonneuve, 1975.

Philippe Génuit.

Psychologue clinicien ; smpr de Rennes, Artaas, Icsh Rennes

Sandrine Delalande.

Etudiante, master de psychologie clinique Uhb Rennes2

PAUVRE VENUS

Questions autour de la criminalité féminine

« .. .Fils de pécore ou de minus
Ris pas de la pauvre vénus
La pauvre vielle casserole
Il s'en fallait de peu mon cher
Que cette putain ne fut ta mère
Cette putain dont tu rigoles
…Parole…parole… »
Georges Brassens : ***La complainte des filles de joie***.

PAUVRE VENUS

Questions autour de la criminalité féminine

Sommaire

LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA CRIMINALITE…….P.80

POINTS DE VUE SUR LE ROLE DIFFERENTIEL DE LA FEMME ET DE L'HOMME……..P.82

CONDITION FEMININE DANS LA SOCIETE ET LA CRIMINALITE……..P.86

IMAGE DE LA FEMME, FIGURE DE LA MERE ET CHAMP CRIMINEL…...P.88

LA QUESTION DU CRIME PASSIONNEL……...P.90

ACTE CRIMINALISE ET PATHOLOGIE……P.92

MORALE ET POLITIQUE……..P.94

CONCLUSION……..P.99

La participation des femmes à la criminalité

Sandrine Delalande :

Cette première question est inspirée de la lecture de l'ouvrage de Robert CARIO, intitulé « femmes et criminelles » :

Il est depuis toujours reconnu que la participation des femmes à la criminalité est moindre que celle des hommes ; en dépit d'une légère augmentation récente, ce constat résiste au temps.

Néanmoins, on observe une atténuation des particularismes traditionnels de la criminalité féminine (l'infanticide et l'empoisonnement sont tombés à un niveau très bas); en outre les activités criminelles des femmes peuvent êtres comparées aujourd'hui à celles des hommes, de nature à peu près identique.

De votre savoir et de votre pratique de clinicien dans ce domaine, est-ce un constat auquel vous adhérez ?

Philippe Génuit :

Oui et non ! D'un côté, en ce qui concerne la sous représentativité de la criminalité féminine par rapport à l'activité masculine : on arrive à peu près à 4% de criminalisation et surtout de pénalisation des crimes féminins. Ce qui est différent de la judiciarisation. La judiciarisation est la mise en accusation, l'incrimination. Et là, au niveau européen, on se situe entre 12% et 18% d'incriminations.

Par contre en ce qui concerne la criminalisation, c'est-à-dire le fait d'être envoyé en procès et d'être condamné, au niveau européen, nous avons autour de 4% à 6% de condamnations; en France, ce taux est de 4% à 5%. Cela veut dire qu'il y a probablement une équité à ce sujet au niveau européen.

Ce qui semble important est simplement le taux de criminalité. Mais dans le taux de criminalité, il est important de percevoir que :

- En ce qui concerne la judiciarisation ou la mise en cause : elle est de presque 15%, alors que la condamnation n'est que de 4%. C'est-à-dire qu'il y a 11% qui s'évanouissent.
- Si on compare la judiciarisation et la condamnation masculine, il n'y a pas cet écart. Et cela n'a pratiquement pas bougé depuis les débuts des enquêtes épidémiologiques et sociologiques sur la question de la criminalité.

Ca, c'est le moment descriptif. Après viennent les hypothèses explicatives.

En ce qui concerne la criminalité féminine, Robert CARIO parle notamment de la question de l'empoisonnement, ou de celle de l'infanticide, qui sont conventionnellement des particularités du crime féminin; et pour finir, comme vous dites, il asserte que nous allons vers une mixité et qu'il y a moins de singularité des crimes. Alors ce qui pourrait être intéressant, serait de mettre tout cela en perspective sociologique par rapport à l'évolution du regard sur la femme, mais aussi de l'implication du féminin dans la société, notamment au niveau des métiers. Aujourd'hui, une femme peut être chauffeuse de bus, etc. Nous remarquons donc que les formes de criminalité vont aussi avec les formes autres de socialisation (ceci est encore du descriptif).

On voit de plus en plus de femmes aller vers des métiers qui étaient avant réservés au masculin, de plus en plus de crimes où les femmes investissent des lieux qui étaient dévolus à la masculinité. On peut dès lors émettre des hypothèses ainsi: dans la mesure où la femme

est maintenant beaucoup moins inscrite dans le registre domestique, elle opère les crimes ailleurs, en dehors de la sphère familiale et domestique…Mais ce ne sont que des hypothèses et ces dernières sont toujours en référence à une théorie sous-jacente.

Si on se situe dans une perspective épistémologique, *épistémè* = savoir, donc de construction de savoir, il faut noter que chaque construction de savoir construit son propre objet. Autrement dit, lorsque vous avez une explication de Robert Cario, vous devez vous dire que Robert Cario est un juriste, et qu'il va par conséquent avoir un point de vue ou un angle de vue juridique sur les phénomènes de société. Si vous interviewez des thérapeutes qui travaillent avec les femmes, vous risquez d'avoir d'autres points de vue. Les uns et les autres sont aussi légitimes, ce qui ne serait plus légitime serait que l'explication vienne se proposer comme univoque ou véritable.

Aussi, je vous propose ici une observation faite en fonction des angles de vue que j'ai pu travailler, autant au niveau thérapeutique, autant au niveau de mes recherches psychopathologique ou psychosociologique (mais cela ne reste que des points de vue parcellaires).

Pour l'instant, je ne pense pas qu'on puisse avoir un seul point de vue, c'est pour cela que je vous renvoie vers la lecture, d'un côté des travaux de Marie- Andrée Bertrand, de l'autre de ceux de Coline Tardi.

A travers votre lecture de Robert Cario, vous pouvez déjà avoir un point de vue en perspective, à partir duquel vous créez votre propre point de vue. Je prends beaucoup de précautions mais cela me paraît important.

Nous parlions donc de la représentativité comptable de la criminalité féminine.

Coline Tardi, dans une étude européenne de recherche en sociologie, s'est intéressée avec d'autres chercheurs, de leur point de vue de sociologues, à la criminalité, mais aussi à la représentativité numéraire féminine et masculine. Elle s'est demandée ainsi, comment mettre ceci en perspective avec d'autres liens que la criminalité.

Il est intéressant de repérer par exemple, au niveau européen, que les hommes sont plus criminalisés que les femmes. Par contre on pourrait dire, en terme économique, qu'ils sont plus consommateurs du juridique, quand les femmes sont beaucoup plus consommatrices de tout le réseau social : assistance sociale, etc. Evidemment ceci est en lien hypothétiquement avec la question de la maternité (la maternité suppose des aides, etc.), de la représentation domestique de la femme, etc.

En terme comptable par exemple : du côté masculin, on retrouve à peu près 12% d'hommes qui vont faire appel au réseau social, et seulement 4% qui vont en être véritablement usagers. Du côté féminin, on trouve 15% à 18% de femmes qui sont usagères du réseau socio- juridique, ceci en temps de judiciarisation ; ce taux descend à 4% en temps de criminalisation ou de pénalisation. Il est intéressant de noter que nous retrouvons à peu près de façon inversée des pourcentages équivalents du côté féminin et du côté masculin sur la question de l'usage du réseau socio médical et celui du socio juridique.

Il y a de ce fait une question qui ici renvoie aux représentations, aux fantasmes, mais aussi, à savoir comment on stigmatise : où attend-t-on une position féminine et une position masculine ? La référence socio médicale, et son corollaire d'assistance et de contrôle, dénote que ce qui est mis en exergue est le rôle maternel de la femme.

Du côté masculin, c'est beaucoup moins le rôle paternel qui est mis en exergue, mais plutôt l'origine de l'individu masculin, en terme de statut social et la représentation : « la femme au fourneau, l'homme au bistrot. » (Si on veut être caricatural).

Tout ceci suppose que les représentations ont à voir également dans les condamnations des femmes : c'est-à-dire qu'à présent, la femme, ou est une bonne mère, ou… (C'est la dichotomie de la vierge et de la putain ou de la bonne et de la mauvaise mère). Le juridique lui aussi, n'est pas exempt de ces représentations qui font tamis par rapport aux condamnations. Et c'est ici qu'on peut se poser la question : qu'est-ce qui fait que l'on passe de 15% et 18% de judiciarisation à 4% et 6% de condamnation ?

Pour avoir travaillé notamment sur la question de la criminalité sexuelle féminine, pour avoir rencontré des juges et assisté à des procès, pour avoir suivi des parcours criminels de femmes de ce genre, je fais le postulat (à vérifier par ailleurs) que la criminalité sexuelle féminine jusqu'à présent, est quasi essentiellement domestique, c'est-à-dire se situe au niveau familial ou de l'entourage, ceci sur enfant. Une autre question alors se dessine : Y a t'il du versant une féminin une spécificité criminelle sous forme d'infraction sur enfant, ou est-ce qu'il y a un effet sociétal qui fait que la femme maltraite au lieu où elle se trouve ? Si les lieux changent, on rejoint ici l'hypothèse de Robert CARIO, si les représentations qu'on a de la personne changent, à ce moment-là on attend les crimes ailleurs que dans la sphère familiale.

Points de vue sur le rôle différentiel de la femme et de l'homme

Sandrine Delalande :

Robert CARIO, toujours, parle du rôle différentiel de l'homme et de celui de la femme dans la société : la femme aurait un rôle impliquant un enfermement social qui lui éviterait le contact d'occasions criminelles…

Philippe Génuit :

Nous constatons dans ce cas un point de vue juridique et sociologique.

François Lissarrague (cf. « Femmes au figuré » in « Histoire des femmes en occident »), qui analyse les représentations picturales de la place du féminin dans la Grèce antique, a un point de vue autre : « La différence des sexes ne se distribue pas mécaniquement entre intérieur et extérieur et l'on ne peut maintenir l'opposition entre ces catégories spatiales qu'au prix d'un certain schématisme. Les représentations montrent souvent la diversité de chacune de ces catégories, la perméabilité de l'une à l'autre. Ni l'intérieur ni l'extérieur ne sont des espaces uniformes, homogènes. A travers la variété des situations et des personnages représentés, les peintres ont exploité cette diversité, produisant en image des types d'espace qui organisent la mise en scène des figures féminines ».

D'un point de vue psychopathologique, en terme de structure par exemple, (perversion, psychose, névrose, etc.) : je pense que, si l'on faisait une étude épidémiologique, apparaîtrait beaucoup plus d'hystérie chez la femme que chez l'homme. Alors, en existe-t-il plus chez la femme que chez l'homme, ou la société est-elle plus prête à recevoir la manifestation hystérique du côté féminin que du côté masculin ?

Si vous êtes malade et que vous envoyez des symptômes de votre maladie, notamment au niveau hystérique, vous proposez ceux-ci sur le registre du savoir du maître. Nous avons ici un rapport d'offre et de demande.

De la même façon: si un hystérique cherche à provoquer l'autre, sur la question de son savoir, il faut pour cela qu'il soit entendu. Si l'hystérique masculin n'est pas entendu là où il s'imagine l'être, il va proposer sa manifestation hystérique sur un autre mode pour être entendu. Et là, il risque de ne plus être catalogué comme hystérique.

Il y a aussi un effet de société : jusqu'à présent, c'est quand même l'homme qui est en position de pouvoir, de ce fait, la manifestation paranoïaque par exemple se surimpose à la position hégétique du côté masculin.

Si vous interrogez des personnes qui travaillent en prison, elles vous diront très souvent que les hommes y sont paranoïaques, et que les femmes y sont hystériques, ou se manifestent comme telles. Est-ce une réalité, ou est-ce un effet de cadre ?

Puisque la prison est une microsociété, au niveau social nous pouvons de même nous poser ces questions. Questions qui viennent se poser également pour les formes de crimes *altéricides*; mais que l'on pourrait mettre en parallèle avec les modes de *suicides* jusqu'à présent recensés : l'homme va se pendre, la femme elle, va s'empoisonner ou se couper les veines. Il y a beaucoup de tentatives de suicide recensées chez la femme.

N'oublions pas que la femme (en son acception de genre social) est beaucoup plus consommatrice du médico-social, alors que l'homme est plus consommateur ou usager du médico- pénal.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que même dans les prisons, alors que jusque là il y en avait très peu, il y a des femmes qui se pendent : le dernier suicide datant d'une quinzaine de jours à la prison des femmes de Rennes est une pendaison. C'est quelque chose qui n'arrivait que très rarement auparavant. C'est-à-dire que même ici, nous observons des modes de mise en acte qui évoluent en fonction de la mutation de la société.

Marie- Andrée Bertrand a fait tout un travail sur la criminalité féminine au cours des âges, dans l'Antiquité, le Moyen- Age, la Renaissance, etc., jusqu'à aujourd'hui : il en ressort que la criminalité féminine répertoriée était d'abord quasi essentiellement sexuelle. Entendons que socialement, aujourd'hui, lorsque nous parlons de criminalité sexuelle, nous pensons à la pédophilie ou à l'inceste ; mais la criminalité féminine de l'époque, c'était l'adultère et la prostitution.

Comme le fait remarquer Philippe Ariès dans, *A propos de la volonté de savoir* : Une hypothèse séduisante énonçait vers le milieu du 20ème siècle que l'interdit de la mort se serait substitué à l'interdit du sexe. Un interdit chassait l'autre. Il a par la suite montré par ses études épistémologiques et historiques que du côté de la mort, l'interdit du deuil, de la maladie, de la mort, n'était q'une pièce d'une stratégie plus complexe qu'il n'apparaissait. Cet interdit n'est q'une inversion des conduites anciennes. S. Freud et avant lui Sade ont montré le lien entre la mort et le sexe. Ce qui ressort des études d'historiens comme P.Ariès, Paul Veyne ou Jean Pierre Vernant est que plus que de se substituer, le sexe et la mort s'inscrivent chronologiquement, ou plus précisément diachroniquement dans l'**inversion** des pratiques sociales. Ce qui est la règle (la prescription) d'un temps s'inverse en interdit (proscription) en un autre temps, tant pour la mort que les pratiques sexuelles les unes et les autres intriquées dans la question de la transmission. Autrement dit qu'il en soit du civil ou du pénal, la prescription et la proscription des usages lient le sexe en référence au matrimonial, et la mort en référence au patrimoine (au patrimonial).

Vous remarquez sans doute que dans ce lien du mariage et de l'héritage, le terme *Mater* est accroché au premier, quand celui de *Pater* l'est au second. Au niveau juridique, si les crimes contre Dieu, qui étaient les crimes principaux et qui le restent encore en d'autres

continents, dans notre société républicaine ne sont plus de saison, les infractions sont pour beaucoup rattachés au patrimoine (personnes ou biens).

L'intitulé même d'*infraction sexuelle* est intéressant à double titre : d'une part parce que je ne connais pas d'autre intitulé juridique se définissant par l'objet de l'infraction ; di-t-on infraction voleuse ? Infraction génitale ? D'autre part, le terme *délit* apparaît au 14ème siècle pour nommer la faute, reconnue légalement, des *délices* interdits (*delicium/delictum*) ; ces délices répertoriaient : l'*adultère*, *la fornicatio*, la *fellatio*, *l'onanisme,* l'*absque coïtu, la sodomie, les mollites ;* en résumé toute pratique sexuelle hors mariage et procréation, venant lié les plaisirs, hors norme dogmatique, au doute sur l'authenticité de la transmission du patrimoine (maman sûrement, papa peut-être). Hommes et femmes y étaient astreints. Bien entendu les femmes du fait d'être génitrices étaient les plus surveillées et punies en cas de manquement aux injonctions légales.

Selon les époques, la prostitution a pu être criminalisée ou être tolérée. Les maisons de prostitution (dites de tolérance) ont pu se trouver en dehors de la ville ou à l'intérieur de la ville.

La prostitution suit généralement les lieux des cimetières comme le démontrent P. Ariès et M.A. Bertrand. C'est-à-dire qu'il y a des moments où les cimetières sont près des églises, d'autres moments où ils sont en périphérie de la cité. Ici le médical intervient puisque les mesures judiciaires étaient liées à la prophylaxie, pour souvent éviter la propagation d'épidémies telles que la peste. Les filles publiques et de petite vertu ont toujours été considérées vecteur et même facteur de maladies. Le médical jusqu'ici peu lié au pénal va prendre une place importante dans les pratiques socio normatives. Par lui la tératologie propose un autre point de vue que la faute religieusement dénoncée et présage l'abord positiviste des précurseurs du médico criminologique comme C. Lombroso, mais aussi son appropriation du sexuel avec Freud, du génital par l'obstétrique. Comte pouvait-t-il prévoir que sa vision de la science s'inscrivant en rupture du religieux subirait les critiques légitimes contemporaines à l'encontre du scientisme. Le progrès d'un jour est considéré comme rétrograde le lendemain. Que diront de notre époque nos successeurs ? Il y a fort à parier, dut-ce nous chatouiller le narcissisme qu'ils nous traiteront comme des toquards, quand bien plus tard leurs descendants nous retrouveront des vertus que nous ignorons. Ne nous inquiétons pas ils n'auront pas que le conflit filial (ou générationnel si vous préférez) ils auront le conflit conjugal (ou fraternel) que nous rencontrons actuellement entre les tenants de la cognition et ceux de la mentalisation (ou du signifiant), ou dans d'autres domaines des sciences humaines la controverse de ceux qui comptent et de ceux qui content.

Une analyse épistémologique en diagramme plus q'en successivité devrait nous faire tendre à l'humilité quant à la certitude de nos démarches explicatives : qu'elles soient psychopathologiques, sociologiques, comptables, morales. Peut-être serait-t-il bon de nous rappeler que bien avant nous les chercheurs énonçaient : « **non nova sed nove :** rien de nouveau mais d'une manière nouvelle ; ou autres temps, autres mœurs ».

Il y a donc un rapport spatial, temporel et environnemental à prendre en compte dès que l'on conçoit une criminalité qui s'institue dans le spectaculaire érotique (adultère, prostitution) et le spectaculaire arètique ou éristique (Arès = dieu de la guerre ; éris= colère, rage) dans le passage à l'acte violent et destructeur, voir meurtrier. Ces conceptions séculaires ont été magistralement, à la suite de poètes comme Verlaine, théorisées psychanalytiquement par Freud sous les concepts de pulsion de vie et de pulsion de mort (Eros et thanatos) ;

Cesare Lombroso a écrit non seulement *l'uomo delinquete*(l'homme criminel), mais aussi la *donna delinquente*, *la prostituta e la donna normale*, autrement dit la femme délinquante, la prostituée et la femme normale.

Il est intéressant de constater que dans la traduction française (la femme criminelle et la prostituée), on oublie la femme normale. Cet oubli n'est pas anodin. Mais Lombroso, qui est quand même au début de la criminologie, montre bien, que la femme criminelle était conçue sur les modes sociaux où on l'attendait : l'empoisonnement, l'infanticide et la prostitution. Les propos juridiques, thérapeutiques, psychanalytiques et même féministes actuels montrent que la rupture épistémologique n'est pas encore consommée à l'égard du sujet qui nous occupe ici .Le paradigme en vigueur, pour reprendre le vocable de Thomas Kuhn, est toujours positiviste. Dans le champ de la clinique thérapeutique où j'officie, cela ne me surprend pas quant à l'obédience cognitiviste ; cela me surprend plus de la part de l'obédience psychanalytique, toutes chapelles confondues, qui en ce domaine reste scientiste en réifiant le sexuel, alors que son modèle clinique ne l'est pas.

Aujourd'hui, dans les pays occidentaux, la criminalité sexuelle est basée sur la question du viol, mais au travers des âges, c'est l'adultère qui a été beaucoup plus puni, et ce essentiellement du côté féminin. Si nous faisions une épidémiologie comptable au niveau de la population mondiale des différentes nations, je ne suis pas certain que la criminalité sexuelle, tous sexes confondus, ne soit pas une criminalité punie en tant que criminalité féminine où l'adultère serait en premier lieu. Pour faire une étude statistique sur ce sujet, faudrait il encore ne pas prendre en compte que les critères de la nomenclature européenne, dans la mesure où nombre de femmes périssent hors prise en compte juridique, mais dans le respect des coutumes. Il y a quelques actes qui ont été médiatisés, en Afrique notamment, etc. Il y a encore des femmes qui meurent, punies pour adultère ou pour infanticide. Il faut également se rappeler que, pendant très longtemps, la femme a été condamnée pour non enfantement : des femmes pouvaient être répudiées et même mises à mort si elles n'enfantaient pas, ne contribuant pas ainsi à la transmission du nom et du patrimoine.

Ceci est une petite mise en perspective socio-historique indispensable au thérapeutique, et sans doute au juridique, en ce sens que le patient même pris dans son actualité n'est pas un sujet anhistorique pas plus qu'anomique ; ce qu'avait bien compris S.Freud quand il assertait : « *wo es war soll ich werden* », ou quand il citait Goethe : « Ce que tu as hérité de tes pères acquiers le pour le posséder ». Pierre Paul Racamier, dans le *génie des origines*, prête sa voix et sa voie à ce concert : « *Nous n'investissons que ce que nous inventons, et nous n'inventons que ce qui existe déjà* ».

En ce qui concerne la criminalité féminine, la notion de crime passionnel apparaît au début du siècle, avant on en parlait très peu. La femme de toute façon était conçue comme quelqu'un de passionnée. Il n'y avait donc pas de crime passionnel: lorsqu'on châtiait, c'était l'empoisonnement qu'on punissait, etc. Le crime passionnel est arrivé au moment où la femme a commencé à avoir une position sociale s'inscrivant dans des registres de pouvoir. Lisez le remarquable ouvrage de Marc Renneville (Crime et Folie), celui-ci illustre que le regard nouveau sur la criminalité féminine est contemporain de la revendication d'identité sociétale des femmes.

Condition féminine dans la société et la criminalité

Sandrine Delalande :

Peut-on mettre cela en relation directe avec l'évolution de la condition féminine dans la société alors ?

Philippe Génuit :

Oui tout à fait, au même titre que les mouvements féminins, les suffragettes, etc. C'est dans le même mouvement socio-historique.

Au Moyen- Age, on ne se posait pas la question du crime passionnel, puisque de toute façon, le père avait le droit de vie ou de mort sur toute la famille, aussi bien femmes et enfants.

Il y avait certainement des empoisonneuses, mais à l'époque, on ne parlait pas de crimes passionnels. Cette notion arrive à un moment socio-historique. On en parle beaucoup moins aujourd'hui, parce que la femme a investi des lieux qui n'étaient investis jusque là que par le masculin, et qu'elle entre aussi aujourd'hui dans des dynamiques de pouvoir.

Il est intéressant de constater, que dans tous les champs où les personnes représentées par des institutions ont un pouvoir sur l'autre, et que cet autre est en procuration de l'autorité, autrement dit l'école, l'hôpital, la prison ; le didactique, le juridique et le thérapeutique: les femmes sont alors en majorité dans le métier. Pourtant le pouvoir est encore masculin.

Prenez la justice: le pouvoir est encore masculin, alors que la majorité des juges maintenant sont des femmes. Prenez la médecine: elle est en majorité féminine. Prenez l'éducation, avec l'exemple de la fac de psychologie ici: le pouvoir est majoritairement représenté par des hommes, la majorité étudiante est féminine.

Ainsi, les hypothèses que nous pouvons faire en ce qui concerne la criminalité féminine, sont, qu'elle évolue en fonction des contextes où elle s'inscrit, mais aussi du regard que l'on va poser dessus.

La criminalité sexuelle féminine dont je parlais tout à l'heure, se passe essentiellement dans le registre domestique, jusqu'à présent, mais nous commençons à voir des femmes condamnées pour viol sur homme, n'agissant pas forcément sous la coupe d'une autre personne..

Jusqu'ici on se demandait: comment peut-on violer si on est une femme ? Il suffit d'un objet pour pénétrer l'homme, par sodomie par exemple, et alors cela devient un viol au sens juridique du terme.

En ce qui concerne la question de l'inceste, conçue comme pratiques sexuelles prohibées dans la sphère familiale (ce qui n'est pas la définition anthropologique, qui le réfère au mariage endogame): les juges s'apercevaient que le fait de retirer l'enfant de sa famille pouvait être autant préjudiciable pour l'enfant, pour son avenir, que de le laisser avec un seul des parents. Ainsi, ils séparaient généralement la femme de la condamnation du conjoint, ou bien elle était entendue en tant que complice, avait une petite condamnation, mais gardait la position maternelle. Imaginairement, fantasmatiquement, la mère est plus proche de l'enfant, ce dernier a besoin de la maman (d'ailleurs quand on se fait mal on crie généralement « maman » et non « papa »).

Dans une affaire d'inceste, très souvent, on n'allait demander ni à l'enfant, ni à la femme, si cette dernière avait participé à l'histoire, ou de quelle manière elle y avait participé.

On demandait si elle avait vu ou pas vu, si elle avait permis que ça se passe ou pas. Aujourd'hui on sait très bien que les femmes peuvent participer, qu'elles peuvent être

initiatrices, ainsi, on va poser ces questions, et les personnes incriminées vont répondre. Mais tant qu'on ne posait pas ces questions, ces personnes ne répondaient pas. La réponse est indissociable de la question, de même que la demande est intriquée à l'offre, et comme l'énonce André Green dans *l'intellectuel et le désir de vérité(hommage à Louis Althusser)* : « La réponse est le malheur de la question, dit Blanchot. Partout je n'entends que des réponses, alors que les vraies questions—je veux dire les questions habitées par la nécessaire contradiction—sont rares ».

Il faut noter également que les personnes impliquées dans des affaires d'inceste ou de pédophilie, (comme l'affaire d'Angers, etc.), sont dans des positions de précarité, non seulement sociale, économique, mais aussi intellectuelle. Ainsi, la langue des juges ou des psychologues, quand on pose des questions à ces personnes, n'est pas toujours adaptée à ces situations. Si un juge ou un notaire vous pose une question, il va falloir y regarder à plusieurs fois pour voir où il veut en venir, et pourtant vous n'êtes pas d'une précarité intellectuelle, alors imaginez… .

D'autre part, la position masculine du père incestueux, même si il est condamné, reste une position phallique, une position de pouvoir, ce qui est pour lui aussi important que d'être condamné. Ceci est très peu pris en compte. Il y a comme ça une sorte d'enjeu tacite et inconscient dans le juridique, qui fait que, jusqu'ici, on ne mettait pas la femme en cause.

Sandrine Delalande :
L'exemplarité que forment certains procès, je pense à l'affaire Outreau par exemple, joue-t-elle un rôle dans cette évolution ?

Philippe Génuit :
Effectivement, le regard des juges semble avoir changé, le regard de notre société change,en tout cas je me plais à le croire, bref, les représentations changent; ce qui nous amène à nous poser des questions différentes.

Auparavant, les choses étaient beaucoup plus cachées, parce que très souvent les crimes féminins eux-mêmes étaient cachés.

Il y a, comme on dit, le chiffre noir de la justice, mais de la même façon que l'homme au bistrot se montre et que la femme au fourneau est cachée, les crimes féminins sont beaucoup plus masqués.

Donc pour aller les chercher, sans tropisme vindicatif ou pervers au demeurant, il faut d'abord y penser. Aussi pourrait-on aussi dire que la femme est plus maligne et qu'elle ne se fait pas avoir, alors que l'homme est plus con et qu'il se fait prendre… peut-être… . Mais la criminalité féminine reste d'emblée plus masquée ou moins voyante que celle des hommes.

Nous pouvons me semble-t-il faire une analogie entre *l'heuristique criminologique* et *l'heuristique zététique* (c'est-à-dire ce qui concerne la recherche). Ainsi que l'évoque Jean Gagnepain en faisant référence à Mendeleïev, le système et non l'observation crée les faits. Autrement dit on ne perçoit que ce que l'on conçoit. « … l'objet ne préexiste pas à la façon dont la science le construit. Car le point de vue crée son objet et les méthodes sont peu crédibles qui prétendent, comme les photographes, l'aborder au besoin sous tous les angles au nom de ce qu'elles tiennent pour une véritable et honnête « objectivité » ».(in Raison de plus ou raison de moins).

Image de la femme, figure de la mère et champ criminel

Sandrine Delalande :

Peut-être a-t-on également plus de mal à concevoir et à admettre la femme en tant que criminelle : j'entend par là que la femme doit être une bonne mère, une femme aimante, etc. J'ai l'impression que la femme criminelle renvoie, dans notre société, une image plus choquante que celle de l'homme criminel ?

Philippe Génuit :

Tout à fait, et ceci marche encore, puisque les premières fois où je suis intervenu sur la notion de criminalité sexuelle féminine, lors d'un colloque au Canada, alors que ce pays était déjà bien avancé sur la question du traitement des auteurs d'agressions sexuelles, les journaux titraient: « *la criminalité sexuelle féminine, ça existe* ». De même, un ouvrage de la journaliste Anne POIRET qui vient de sortir s'intitule: « *femmes pédophiles, femmes incestueuses :* ***l'ultime tabou*** ». Cela rend compte de ce que vous dites.

De même que, paradoxalement de tout temps, à crime équivalent ou acte criminalisé équivalent, la femme est moins souvent condamnée, ou plus amendée, que l'homme ; mais lorsqu'elle est condamnée, elle l'est beaucoup plus fortement, ceci est particulièrement bien énoncé dans les écrits de Xavier LAMEYRE (enseignant-chercheur et responsable avec Denis SALAS de la formation continue à l'E.N.M « école nationale de la magistrature », ancien juge d'instruction et de l'application des peines).

Il faut également prendre en compte le principe de l'amendement, qu'on retrouve dans la question de l'écart entre la judiciarisation et la condamnation.

Parce qu'il y a beaucoup de judiciarisations qui sont mises en place, où socialement on se dit: oui mais si on met la mère en prison, on sait aussi que chez les enfants de la DASS il y a une plus forte criminalisation de ceux-ci. Comme le chantait Georges Brassens, qui se dénommait pornographe de la chanson : « …et je sais qu'un enfant perdu a de la corde de pendu », pour rajouter plus loin : « …et si les chrétiens du pays sans vergogne, jugent que cet homme a failli sans vergogne, ça laisse à penser que pour eux l'évangile c'est de l'hébreu ».

Les juges sont, me semble-t-il, plus regardants sur l'impact de l'éducation maternelle, que sur celui de l'éducation paternelle.

D'autre part, si vous interrogez un thérapeute, il vous dira qu'une femme parle plus, se dévoile plus, certains pourraient même vous dire qu'elles s'exhibent plus (les femmes se mettent en minijupe, rarement les hommes) ; personnellement je dirais, se remarquent plus là où la société propose de les voir.

Si on faisait une épidémiologie des usagers de la psychanalyse citadine on aurait fort probablement un taux maximal de femmes par rapport à celui des hommes.

Cependant dialectiquement à la virilisation des femmes dans leur socialisation, ou peut-être plus exactement le caractère **androgyne** de leurs manifestations politiques (au sens grec du terme, c'est-à-dire leurs participation et contribution à la vie de la cité), notamment visibles dans le vestimentaire (l'inévitable *jean*), nous pouvons noté synchroniquement une féminisation du masculin. Cette féminisation, comme le faisait remarquer le regretté Jean GAGNEPAIN, en lien avec l'actuelle mutation de la société se rencontre dans des certains actes teintés de dérélictions criminalisées, de la part de certains hommes dans le domaine (cf. la Domus) de la conjugalité et de la parentalité, et plus particulièrement ceux relatifs à la question de l'inceste ; mais aussi dans le souci vestimentaire, les produits de beauté, tout ce qui concerne le *style* (look, design, attitude).

Mais si je dis cela au niveau descriptif, ce discours est teinté de représentations auxquelles moi-même, même si je les déconstruis, je participe. Au point où, lors d'une intervention faite à la PJJ, sans doute provocatrice, pourtant faite en employant les mêmes mots qu'ici, les retours qui m'ont été envoyés étaient très drôles: les femmes disaient que mon discours était macho alors que les hommes trouvaient cela très intéressant.

Ce que je veux dire est, que même si nous sommes dans une position épistémologique, nous nous ne départissons pas totalement de l'idéologie, des représentations mythiques et des fantasmes.

Donc voilà, nous avons retracé un parcours de la criminalité féminine.

Au niveau des chiffres et de l'évolution, on peut remarquer qu'il y a de plus en plus de femmes condamnées pour agressions sexuelles en prison.

Socialement, hommes ou femmes, nous stigmatisons actuellement beaucoup la question de l'agression sexuelle. Ainsi, trois quarts des procès d'assises sont des procès liés aux agressions sexuelles, aux viols. Par conséquent, il y a de plus en plus de condamnations en ce domaine.

A la prison des femmes de Rennes, qui est une prison des longues peines, dans les années 1980, il y avait environ 3% de femmes incarcérées pour crimes sexuels sur l'ensemble de la population carcérale. Aujourd'hui ce chiffre se situe autour des 25%.

Alors y a-t-il beaucoup plus de femmes qui agressent ? Le phénomène est-il beaucoup plus pointé q'avant ? Le sexe prend-t-il le pas sur les autres formes de maltraitance ?

Selon la focalisation socio- juridique, nous allons mettre en exergue telle ou telle chose.

A un moment, il y avait beaucoup plus de femmes qui étaient incarcérées pour maltraitance (les enfants du placard, etc.), on n'allait pas forcément chercher la question de l'inceste derrière. Voilà pour le juridique.

Le thérapeutique et la pédopsychiatrie commencent à se poser cette question là, ne serait-ce que dans la symptomatologie physique et psychique des enfants comme mode de doléance (souffrance –*dolere*- et plainte).

La psychiatrie n'a pas été formée, jusqu'à présent, à traiter la question de l'inceste, qui restait alors essentiellement une question juridique et anthropologique. Le lien entre la psychiatrie et le juridique est ténu sociologiquement, même s'ils légitiment différemment leurs pratiques respectives, et là encore le regard change.

J'ai travaillé longtemps en toxicomanie où je me demandais si les femmes toxicomanes que je recevais avaient été « incestuées ».

Aujourd'hui, nombreux disent qu'effectivement la question de la toxicomanie est liée à une histoire de dépossession ou de maltraitance sexuelle ou psychologique dans l'histoire du sujet.

En ce qui concerne les femmes que je reçois en prison, la majorité d'entre elles ont été victimes d'inceste et/ou de viol. Certaines de ces femmes deviennent toxicomanes, voleuses, d'autres commettent des infanticides, deviennent des mères mal traitantes, violeuses, etc. Peut-on pour autant établir un lien direct entre l'acte subi et celui postérieurement agi ?

Je rencontrais des femmes condamnées à de longues peines, ce qui m'a permis d'investiguer plus finement la question de la criminologie et de la psychopathologie, d'ouvrir mon regard et de le mettre en perspective, tout en faisant attention à ne pas faire de généralités.

Sandrine Delalande :
En ce qui concerne la réinsertion de ces femmes incarcérées, nous disions précédemment combien l'image de la femme criminelle était choquante dans notre société, cela joue-t-il sur leur réinsertion sociale, économique, et leur réinsertion au niveau familial: j'entend par là: ces femmes ont-elles plus de difficultés de réinsertion sorties de prison que les hommes ?
Si oui, pensez-vous que l'image de la criminelle que nous évoquions peut être un facteur à ça ?

Philippe Génuit :
De ma pratique c'est difficile à dire, car j'interviens dans un centre de détention longues peines pour femmes, mais sans intervenir ou dans de très rares cas dans leur cheminement extérieur à la prison. De mon expérience, je ne pourrais pas vraiment vous le dire. Ceci dit je ne pense pas qu'il soit plus ou moins difficile pour une femme criminelle de se réinsérer que pour un homme. La difficulté viendra plutôt des personnalités que de la question du crime en lui-même.

Sandrine Delalande :
Qu'en est-il du rapport avec les familles pendant l'incarcération de ces femmes, et en particulier du rapport à l'enfant lorsqu'elles sont mères ?

Philippe Génuit :
Généralement, elles conservent le rapport avec les enfants: soit la famille les emmènent au parloir, soit ce sont les services sociaux.
Une autre question se pose lorsqu'elles ont été déchues de leur droit parental.
Mais très souvent elles cherchent à garder un lien. Les enfants qui n'ont pas pu les voir jusqu'à leur majorité, les revoient leurs 18 ans passés. Il faut noter aussi que pendant leur incarcération, ces femmes ont pu faire un travail sur elles mêmes. Ainsi souvent s'adressent-elles par la suite différemment à l'enfant et ne sont pas dans une situation où la relation peut être délétère. Mais il y a aussi bien entendu des histoires où il y a des divorces, des ruptures familiales.

La question du crime passionnel

Sandrine Delalande :
Pour en revenir au crime dit passionnel, justement, pourquoi ne parle-t-on pas de crime passionnel tout court ?

Philippe Génuit :
Avant on parlait de « crime passionnel », aujourd'hui on dit « crime dit passionnel », car se pose la question : est-ce de passion ou d'autre chose qu'il s'agit ?
Pendant longtemps, on qualifiait de crimes passionnels des crimes commis par des paranoïaques. Or, la question du paranoïaque n'est pas la passion, sa question : c'est la possession, autrement dit la question du paranoïaque n'est pas tant la jalousie, que ne pouvant posséder l'Autre: il s'en sent persécuté et\ou le persécute.

La jalousie qui est inhérente à tout à chacun, prend chez lui des dimensions beaucoup plus fortes, puisque le rapport de la possession de l'Autre est beaucoup plus fort chez lui aussi.

Le crime passionnel commis par une personne de structure plus névrotique, qui se fond dans l'Autre, (puisque l'Autre lui ramène une certaine image narcissique, etc.), nous pouvons le retrouver aussi chez l'hystérique, chez le névrosé obsessionnel qui veut tout gérer; chez le psychopathe qui n'arrive pas à gérer ses affects, qui est dans l'immédiateté, et qui commet un acte impulsif dans la pulsion amoureuse.

Le crime passionnel était beaucoup plus une question qui renvoyait à l'alliance de couple qu'à quelque chose qui était vraiment de l'ordre de la passion. Beaucoup de crimes étaient en fait une question d'asservissement de l'Autre, un crime de l'intimité.

Un pervers va vous détourner, va chercher à vous séduire, pour vous posséder. Le psychotique va vouloir vous posséder et comme vous échappez à son mode de possession, il va vouloir vous détruire.

Mais le crime passionnel est un moment de passage à la limite de la liberté où on ne peut plus se contenir, à partir de là toute personne peut commettre ce crime.

Sandrine Delalande :

Amal Hachet, lors du colloque « femme, féminin, criminalité » organisé par Loïc. M.Villerbu et l'institut de criminologie et de sciences humaines de Rennes, a présentée trois cas cliniques de femmes auteurs de crimes passionnels. D'un point de vue psycho-sociologique, les raisons qui conduisent au crime seraient très différenciées selon les sexes ; sur un plan psychanalytique, en ce qui concerne la signification de l'acte, peut-on faire également une différentiation entre hommes et femmes ?

Philippe Génuit :

Il est nécessaire ici encore d'avoir une analyse en perspective : c'est-à-dire de se poser aussi la question de la dépression suite à une séparation amoureuse, lors de laquelle on a l'impression de souffrir de l'absence et de la perte de l'autre. On a l'impression que c'est l'autre qui nous fait mal ; et effectivement on peut se demander : qu'est- ce que l'autre représente ? Qu'incarne-t-il ? En même temps, si on aime, on peut se demander ce que l'autre incarne pour que je l'aime, ce que j'incarne pour qu'il m'aime ? Est-ce vraiment moi qu'il aime ? Nous savons que de l'amour à la haine l'espace est extrêmement ténu. La mise en acte, comme le fantasme, amoureuse ou haineuse pose la question de l'écart entre l'objet et son incarnation. Qu'incarne l'autre que je hais (que je tue, que je viole, que je vole), et qu'est ce que j'incarne pour lui pour que notre échange émotionnel (transférentiel) aboutisse à la destruction physique et/ou psychique ?

Pour reprendre la formule freudienne « l'inconscient n'est pas sexué, ou plus exactement n'a pas de sexe en sa référence biologique », la psychanalyse en ce sens, de même que la clinique anthropo-biologique de la **théorie de la médiation** (Jean Gagnepain), va différencier le concret et l'abstrait.

La *concrétisation* (le concret) des actes où dans notre herméneutique nous faisons apparaître de la différence générique : féminin\ masculin et de la différence générationnelle : enfant\parent.

Le principe *implicite* d'humanisation (l'abstrait) commun à la femme et à l'homme qui se concrétise en situation.

A ceci près que lorsque l'aphorisme lacanien énonce « la femme n'existe pas, dans le sens où elle n'est pas toute », la théorie de la médiation elle évoque apophantiquement que l'homme pas plus que la femme (ou plus exactement l'humain) n'existe ; c'est-à-dire que si concrètement nous discernons de l'individu, il nous est anthropo-biologiquement impossible de réduire ou résumer ce qui nous humanise à la situation individuelle.

Convenons cependant que l'acception lacanienne poursuit le questionnement freudien de la femme en tant que « continent noir ». Il faut me semble-t-il, resituer l'analyse de Sigmund Freud dans l'époque et sa filiation à la misogynie ou si l'on veut gyno-phobie ambiante ; surtout si l'on se rappelle que Freud a emprunté à Arthur Schopenhauer le concept d'**unbewusst(e),** traduit en français par inconscient (littéralement : *insu*), par ailleurs auteur d'un pamphlet hautement misogyne « essai sur les femmes ».

Ainsi Judith Butler (et la Théorie Queer) dans *Trouble dans le genre, défaire le genre,* mais aussi dans son essai *Antigone*, questionne la notion de parenté hétérosexuelle. Elle s'appuie sur les nouveaux travaux des anthropologues sur *les structures élémentaires de la parenté* pour soutenir que le rôle de la parenté hétérosexuelle dans la culture n'a jamais été démontré. Elle critique par ailleurs l'universalité du complexe d'Œdipe en sa version freudienne et l'ordre symbolique lacanien où le phallus est le signifiant majeur de l'inconscient, fondateur de notre idiosyncrasie psychique. « …Aussi, peut on sérieusement se demander s'il ne s'agit pas d'une notion culturelle très contingente et historiquement variable. »

Le constat , au-delà de toute prise de parti idéologique, est de remarquer que chaque construction théorique crée son/ ses objet(s) pensant à la manière platonicienne que le sien est essentiel(dans la polysémie de l'essence et de la primordialité) et que celui du voisin est contingent et/ou accessoire.

Acte criminalisé et pathologie

Sandrine Delalande :

Se situe-t-on toujours dans le pathologique quand on parle de crime passionnel ?

Philippe Génuit :

Non, pas plus que dans l'infanticide.

L'acte lui-même paraît pathologique. L'acte de meurtre est un acte psychotique en tant que tel, même si la personne n'est pas elle-même psychotique; mais c'est surtout le **moment** qui est psychotique (le *Kairos* pour en revenir à la pensée grecque antique ou le moment opportun\inopportun pour la pensée chinoise ; je vous renvoie ici à la lecture d'un auteur primordial : François Jullien)

De la même façon : si vous êtes dans votre voiture, vous êtes dans votre bulle, vous pouvez un peu vous psychotiser ; ainsi, si une voiture vous fait une queue de poisson par exemple, vous pouvez traiter le conducteur de tous les noms, etc., car vous vous sentez agressé.

Il suffit de vous apercevoir que la personne est quelqu'un que vous connaissez pour ne plus avoir ce sentiment d'agressivité réactive. Sans doute avez-vous alors recouvré l'altérité qui s'était un temps évanouie dans l'espace de votre bulle.

Si le moment du meurtre est psychotique, puisque c'est un acte de destruction, cela ne veut pas dire pour autant que toute personne qui tue est psychotique, ni que tout psychotique est dangereux.

Ainsi, il faut déjà différencier le **crime possessionnel** du **crime passionnel**. C'est-à-dire que quelqu'un qui veut posséder l'autre, s'il veut le détruire, est bien obligé de passer par une **mise en acte**, autrement dit, par un enchaînement ou un déchaînement pulsionnel; cela ne veut pas dire qu'il est malade du rapport à la pulsion; contrairement au psychopathe qui ne gère pas ses pulsions ainsi que sa passion et qui, lui, est malade de cela.

Entre un raptus psychotique, un passage à l'acte psychopathique, une mise en acte hystérique, vous pouvez percevoir un même phénomène (par exemple un grand coup de couteau), pourtant que la réalisation actée renvoie à des configurations psychiques structurales différentes.

Il y a une différenciation à faire entre la manifestation et le principe qui est sous-tendu. Un peu comme un mot est obligatoirement polysémique : le principe qui permet de faire du langage, ne coïncide pas au mot conceptualisé. C'est ainsi que tel mot dans tel contexte, veut dire quelque chose et autre chose dans un autre contexte.

Il y a donc une polymorphie de l'acte observable, et un principe qui en rend possible la variabilité de ses manifestations. Or plusieurs principes peuvent avoir des polymorphies différentes et certains polymorphismes peuvent se retrouver sur une même forme.

On peut dire cela aussi des symptômes : vous pouvez avoir un mal de tête parce que vous avez une tumeur, parce que vous avez la grippe, une manifestation corrélative à un excès hépatique etc. Le mal de tête en soi n'enseigne rien, mais c'est à partir de lui que vous allez pouvoir faire des déductions. A condition de ne pas vous focaliser sur le symptôme, ou sur la forme de la manifestation.

Pour le crime c'est la même chose. D'autant que le crime en tant que tel, n'est pas le passage à l'acte, mais la construction juridique du passage à l'acte ; qui ne coïncide pas avec la construction thérapeutique de celui-ci.

Prenons l'exemple de l'adultère : chez nous ce n'est plus quelque chose de délictuel, dans certains pays ça l'est encore. Selon la construction juridique que l'on va avoir du passage à l'acte, la réalité va paraître différente. Chez nous l'adultère ne reste que comme quelque chose qui fait rire ou qui fait de la peine quand on en subit la situation. L'adultère n'est donc plus un passage à l'acte pour le magistrat. Il peut en revanche selon l'histoire du patient et son inscription dans l'actualité l'être pour le thérapeute, au titre d'acte manqué, d'acting in ou d'acting out, de recours à l'agi, voire même de recours à l'acte pour reprendre la conceptualisation de Claude Balier, s'il s'avère dans cette acception artéfact dans la destruction de l'Autre. Autre qui n'est d'ailleurs pas nécessairement la personne rencontrée ; en ce sens qu'elle peut-être liée à la personne à détruire ou en être une substitution, fantasmatique ou délirante.

La pédophilie dans notre société est actuellement mise en exergue.

Imaginons, par de là le bien et le mal à la manière de F.Nietsche, que l'on se trouve dans une société où on considère l'adolescent de quinze ans comme un adulte sur le plan sexuel. Ce que j'appelle la juvénophilie, (c'est-à-dire les agressions sexuelles sur personne de plus de quinze ans), ne sera plus criminalisée.

Imaginons également qu'on dise qu'une personne, majeure sexuellement, qui a été violée a dû provoquer son agresseur, il suffit de se situer de ce point de vue pour que l'acte ne soit plus criminalisé.

Ceci est différent de l'éthique : ici nous sommes dans du politique ou du sociologique. Toute construction de savoir amène à une réalité différente, d'où l'intérêt, dans une analyse transversale et en perspective, de voir comment ce savoir construit son objet, et donc de quoi il s'agit.

Morale et Politique

Nous avons évoqué plus haut la question du passage à l'acte à partir de la dialectique du principe et de la réalisation de celui-ci dans la variabilité (ou *polymorphisme délinquantiel* pour reprendre le concept de L .M .Villerbu).

La théorie de la médiation énonce que ce fonctionnement rationnel (principe/manifestation ; instance/performance) est cliniquement analysable en ce qui concerne la **Sociologie**. Ici un même principe *ethnique* se manifeste en une variabilité de com-positions *politiques*.

Ces positions politiques en ce qui concerne notre sujet se conçoivent dans la question anthropologique de l'*alliance* et du *genre* (féminin /masculin ; nanti/précaire ; bourgeois/ ouvrier ; voisin/ éloigné etc. autrement dit ce qui affère à la conjugalité et au statut) et dans celle de la *filiation* et la *génération* (parent/enfant; ascendant/ descendant ; patron/subalterne etc…autrement dit ce qui affère à la parentalité et au rôle).

Sociologiquement s'analysent les questions de statut et notoriété de la femme d'un côté, et celles de rôle et fonction de la mère de l'autre.

Dans cette perspective s'analysent aussi, au de là du féminin et du masculin, les positions, fixes ou réversibles dans le temps, de victimisation et d'agression ; de domination et de soumission.

Analogiquement, et par conséquent sur un autre champ anthropologique, la rationalité dialectique (principe/manifestation polymorphe) est cliniquement analysable en ce qui concerne l'**Axiologie.** Ici un même principe *éthique* se manifeste en une variabilité d'*injonctions morales.*

Ces injonctions morales dans la contradiction de l'*interdit* et du *permis*

(la passivité et l'agi) se conçoivent en ce qui concerne notre sujet dans la question anthropologique de la *mesure* et de la *correction* (de la *démesure*), et dans celle du *mérite* et de la *probation (approbation/réprobation)* des agis.

Psychiatriquement les pathologies qui montrent des défauts de la dialectique ethnico-politique sont les *perversions* et les *psychoses* avec leur corollaire d'*emprise* et de *possession*.

Les pathologies qui montrent des défauts de la dialectique éthico-morale sont les *névroses* et les *psychopathies* avec leur corollaire de *manipulation* et de *passion*.

Nous avons plus avant essayé de montrer dans le questionnement du crime passionnel la non coïncidence du passionnel et du possessionnel ; cependant la possible confusion à leur endroit montre que dans le quotidien la sociologie et l'axiologie interfèrent chez l'humain.

Si la morale et la politique s'entrecroisent, elles ne coïncident pas ; pour preuve, la morale ne suit pas le déploiement temporo- spatial de la politique.

La condamnation et/ou la tolérance de l'adultère féminin et de la prostitution montre qu'historiquement les ***codes*** sont issus de la **légalisation de la légitimité** (interdit/permis) des discours et des actes, et que cette légalisation peut prendre des aspects politiques différents, voire opposés, selon le moment politique.

Ce qui est permis aujourd'hui a pu être interdit hier et le sera peut-être demain, et inversement. La vierge honorée hier peut être aujourd'hui moquée. La putain n'a cessé d'être encouragée puis honnie et punie, ce dans *l'alternance saisonnière* et la relativité des politiques contractuelles. Les études de : *les femmes et la criminalité* de M .A. Bertrand et de *sexualités occidentales* sous la direction de P. Ariès,*l'histoire des femmes en occident* sous la direction de G.Duby ou *les femmes dans les temps anciens* par Jules Bayssac sont particulièrement instructives à ce sujet.

Ainsi le statut et la notabilité de la femme changent dans les formes mais pas dans le principe. Quel oracle intrépide ou inculte peut prédire comment la Norme sera demain politisée, légalisée ? Comment le rôle de la mère sera valorisé ? Comme naguère en tant que génitrice, comme présentement en tant qu'éducatrice ? Que punira-t-on lorsque le code en vigueur considèrera un manquement ? D'anciens codes, même la *Common Law* britannique y faisant alors entorse à son principe (au 15ème siècle), ont condamné les non génitrices. Les législateurs occidentaux contemporains pensent à punir l'éducatrice (la mère) défaillante. Remarquons cependant que la *réversibilité* et le *cyclique* théorisés par les grecs anciens et la pensée traditionnelle chinoise semblent ici plus pertinents que la linéarité post platonicienne et chrétienne qui pense le temps en *progrès*. Est-ce un progrès de stigmatiser une position ? Que l'une soit plus respectueuse de la personne que l'autre, je n'en disconviens pas, mais c'est de la morale alors dont il s'agit.

La **Réversibilité** se dévoile dans le fait que l'on condamne les qualités que l'on met en exergue, ici : l'engendrement et/ou l'éducation qui ne sont que des exemples parmi d'autres. La valorisation de la mobilité professionnelle et l'incrimination de l'errance. La dite loi du libre échange (libéralisme) et les codes régissant les multiples obligations et injonctions dont celles qui sont référées au soin. Les vive Pétain et Vive De Gaulle à quelques semaines d'intervalle. L'identification à l'agresseur pour la victime et l'identification victimale chez l'agresseur, que René Girard définit dans le recours au bouc émissaire et la violence mimétique. Etc.

La **Cyclicité** fait qu'aux *étuves* ont succédé les *maisons closes* après une interdiction et une condamnation des *fornicatio, fellatio, sodomie* et autres *mollites,* et qu'aujourd'hui selon le pays on vilipende les *rapports sexuels tarifés* ou l'on érige des *éros center.* Hier Le théâtre grec et les mises en scènes de différents drames (histoires) d'Œdipe pour illustrer et expliquer publiquement l'application d'un code juridique (civil et pénal) (cf. J.P.Vernant : *Œdipe sans complexe*). ; Aujourd'hui la scéno dramaturgie parlementaire de *l'affaire Outreau*. Les conduites et comportements de *répétition* de la personne dans son quotidien. Etc.

Les travaux de recherche historique et sociologique en ce qui concerne la criminalité tournent plus particulièrement autour de la légalisation de conduites et comportements où la dimension communautaire était primordiale pour la pérennisation de la société. Cela permet de mieux comprendre la stigmatisation criminelle féminine en des lieux apparemment

sexuels alors que sous ce couvert se posait la question du patrimoine. On ne connaissait pas les méthodes qui aujourd'hui permettent la contraception et la prophylaxie et par là une lutte plus efficace contre les épidémies dévastatrices .D'où la promotion de la femme en tant que génitrice et le regard pénal sur l'accouplement et la reproduction. Ce regard pénal sur la femme avait pour corollaire le regard légal sur l'enfant, l'une et l'autre assujettis à l'omnipotence paternelle dépositaire obligataire du patrimoine.

La révolution industrielle a bousculé les habitus et prôné l'individualisme. Entendons le terme d'individualisme dans sa terminologie latine (in- dividu) d'indivisible au sens générique et non à la seule indivision corporelle. Ainsi la nation(patrie et non matrie) une et indivisible est elle contemporaine de la propriété industrielle, de la psychologie individuelle dont naîtra en des configurations quelques fois opposées : la psychanalyse ; la phrénologie ; la psychologie de la cognition ; l'aliénisme qui comme l'indique son nom (alius= autre) contredit la première, sans peut-être s'en douter, l'idéologie de l'inaliénable communautaire(marital, filial) et qui a influencé la psychanalyse freudienne dans la question de la *spaltung et de la verwerfung*.

Est-ce audacieux de penser que cette idéologie ambiante a imprégné le regard pénal sur la criminalité féminine ? En même temps qu'elle se focalisait sur d'autre lieux, aidée en cela paradoxalement par le féminisme et les *gender studies*, elle évacuait de ses préoccupations les actes qu'elle avait condamné des siècles durant, au point de ne plus concevoir la femme dans le registre de l'infraction à caractère sexuel. Autre temps autres mœurs, disions nous, le crime sexuel à caractère féminin ne se fonde plus sur la faute de la génitrice mais sur l'éducatrice, à l'instar d'autres crimes et délits. Ici comme pour le vestimentaire l'androgynie semble s'instituer en parangon, avec une restriction de taille cependant : La criminalité féminine quasi inexistante ne s'évalue encore aujourd'hui qu'à l'aune ou si l'on préfère à l'étalon de la criminalité masculine. De ce fait la criminalité, notamment sexuelle, féminine contemporaine ne concerne plus les lieux de ses anciens exploits. Les réponses que l'on tente d'y apporter sont indissociables, comme l'asserte A.Green, de la *manière de mettre l'objet à la question*.

Si l'on renverse le problème, et qu'on ne se suffise plus de la comptabilité statique des faits n'interrogeant pas les principes qui les suggèrent, l'étude de la criminalité féminine offre un nouveau point de vue sur la criminalité en générale, et masculine en particulier. Non pas en la pensant en tant que nouveau paradigme, ce qui serait à mon avis une erreur épistémologique ne faisant que substituer une idéologie à une autre, mais dans la recherche d'une syntaxe intégrant la réciprocité de la discontinuité et de la continuité des moments, des espaces et des climats sociaux.

Ainsi est-ce sans doute heuristique, à l'instar de François Lissarrague, de concevoir les agis dans la ***perméabilité*** : - Du **rang social** (dans lequel les genres masculin et féminin ne sont qu'une composante) autrement dit le rapport comment/ainsi/comme il faut ;

- Du **site** où se déroule la scène (site sédentaire ou nomade, distance) autrement dit le rapport où/ici/partout ;

- Du **moment** du déploiement de la scène (date et durée) autrement dit le rapport quand/maintenant/toujours.

Le **qui** de la question ne peut exister dans cette perspective autrement que dans le lien anthropo-biologique du *hic et nunc et sic* puisqu'il les constitue. Le *qui* alors tient compte du fait que dans un même temps, la personne unifie maints identités (enfant, conjoint, parent, professionnel, consommateur etc.) et que lorsqu'elle agit, elle agit toujours en situation avec un autre réel, fantomatique ou fantasmatique. Humainement l'acte n'est jamais individuel.

Ceci va évidemment à l'encontre de la dichotomie *victime/agresseur* puisqu'il s'agit de penser l'acte ou l'action, au-delà de l'individualisme du ***moi-sujet*** inhérent à la pensée occidentale de Platon à Lacan, en tant que potentiel de situation .Ce même potentiel de situation dialectalise la *rupture de l'évènement* et le *cycle de l'avènement.*

Rendons à César ce qui lui appartient, si la psychanalyse s'inscrit dans la filiation platonicienne du *moi-sujet* et ainsi dans la linéarité temporelle *origine –fin* du judéo-chrétien (péché originel ; Urzene, scène primitive, trauma originaire), elle conçoit l'histoire du sujet comme un déploiement où l'acte est rendu compte et conte dans la relativité de l'espace-temps. Ainsi elle se dégage du *Télos,* de la finalité en interrogeant *l'efficience de la potentialité psychique* de la personne beaucoup plus que *l'efficacité de ses actes*.

Ainsi remarquons nous (les cliniciens) des personnes à notre charge, victime dans un moment et agresseur dans un autre moment ; des personnes se liant à d'autres (par affinité comme il se disait naguère), et dont le lien préfigure dans son potentiel, les violences, les destructions, mais aussi les créations à venir. Analysé ainsi en terme de potentiel si le surgissement de l'évènement individualise l'acte, intégré à la dialectique de l'évènement et de l'avènement celui-ci ne se rapporte pas da façon clivée ou antagoniste au protagoniste le plus visible pour notre paire de lunettes. Le pire n'est jamais sûr et les grecs anciens, ainsi que les chinois, envisageaient la destruction et la création dans la réversibilité. Ainsi du même potentiel peut jaillir Thanatos aussi bien qu'Eros.

En ce sens c'est le potentiel psychique qui est origine et non l'événement. Puisque pour citer à nouveau Gagnepain ou Green, nous ne formulons nos réponses qu'en fonction de notre questionnement, nous nous originons et nous originons nos rencontres. Nos évènements ne sont ruptures qu'en lien avec notre efficience. La conception de l'efficience ne nie pas le trauma, elle nie la référence à un événement inaugurateur, originel qui se redistribuerait à l'envi dans la répétition. Bien sur ce point de vue demande une vérification clinique et a pour seule prétention de se poser en question sans prétendre à l'univocité, ni à la vérité. « La vérité cherche autant à se dévoiler qu'à se voiler, le paradoxe est qu'elle se dévoile non pas nue, mais toujours habillée par une pensée qui en son essence, en déforme les contours ».A. Green.

Le thérapeutique comme le juridique se confronte à l'interférence du légal et du légitime. Cependant son lieu d'institution inversement au juridique qui s'appuie sur le ***code*** (légalisation du légitime), lui s'appuie sur le ***transfert*** qui est la **légitimation du légal**, en cela que le légal en tant que réalisation du conflit relationnel est analysé et objectivé par la dialectique éthico-morale.

Le thérapeutique et le juridique, chacun à sa manière

s'inscrivent dans le souci de la personne. Concevons la personne, comme nous l'avons précédemment énoncé, au-delà de la situation naturelle immédiate et individuelle. En tant que *soi* et *autre* la personne dépasse et transforme l'individualisme (individu/collectif). Se soucier de l'autre ou de soi (*cura sui ; épimélie*) suppose, comme Michel Foucault le signifie dans *L'Herméneutique du Sujet*, l'interférence d'un *souhait* ou d'une *inquiétude, envers* ou à l'*adresse* de quelqu'un ou d'une institution ; autrement dit le *qui* évoqué plus haut.

Indiscutablement au niveau psychanalytique, Jacques Lacan est celui qui a la mieux théorisé cette interférence du souhait (Désir) et de l'adresse (Autre) dans la question de la Demande. Cette théorisation de la Demande est dans la filiation
de la question du Transfert Freudien.
Il me parait intéressant de mettre en parallèle et en perspective le souci juridique établi dans le *Code* et la *Sanction* et le souci thérapeutique établi lui dans le *Transfert* et la *Demande*.

Du souci juridique (code et sanction) découle la peine.
Du souci thérapeutique (transfert et demande) découle le soin.
Thérapeutique et juridique ont toujours été liés dans l'histoire et se partagent ou se disputent mots, lieux d'investigation et d'intervention. (cf. récidive, rechute, passage à l'acte, surveillant, ordonnance, hôpital général pré révolutionnaire, asile d'aliénés, prison etc.) Ce lien cependant ne doit pas abuser l'analyse puisque leur angle d'approche est différent ; l'un se situant, nous l'avons vu sur la légalisation, la *normativité* et la *défense sociale* quand l'autre affère à la légitimation, la *normalisation* et l'*équilibre somato-psychique de la personne*.

Cette dichotomie est malgré tout relative aux lieux (pays), moments (actualité), environnements (comment les institutions du souci s'articulent) ; nous retrouvons là aussi le questionnement des : *où, quand, comment*.
Ainsi en ce qui concerne le soin dans le domaine médico juridique, l'approche cognitiviste va privilégier idéologiquement et stratégiquement le code au transfert. Ceci s'illustre par le recours aux *programmes, statistiques* etc., et une collaboration plus prononcée avec le juridique (justice/police). Cela ne peut s'analyser qu'en perspective avec l'histoire politico-religieuse des pays où prédominent ces modes d'investigation relatifs à la valorisation de la *vérité de l'objet* (autrement nommée objectivité ou pragmatique) et au *nombre* (quantitatif) comme paradigme mathématique.
Remarquons cependant que ceux-ci ne nient pas la question du principe, mais qu'à l'instar de N.Chomsky en linguistique distinguant la *compétence* (principe,abstrait, instance,inconscient) *et la performance* (manifestation,concret,performance,conscient), ils privilégient l'aspect concret qui permet plus facilement de recenser,répertorier,comptabiliser,programmer,
planifier.
L'approche psychanalytique (et psycho dynamique) s'appuie, nous l'avons dit sur le transfert et la demande et privilégie le *conte* au compte, le travail *inconscient* au recensement conscient.
L'approche de la théorie de la médiation, certainement plus proche de la psychanalyse que du cognitivisme tient compte de la dialectique du potentiel psychique et de ses réalisations dans le potentiel de situation.
Ainsi envisager la criminalité féminine de ce point de vue impose de distinguer les polymorphies manifestes des *positions féminines* en tant que réalisations situées et dénommées institutionnellement, du principe de la *personne* qui s'il les institue ne coïncide pas avec ces positions.

J'ai conscience que cela peut paraître du charabia d'intellectuel refoulé et non un discours de clinicien. Pourtant quand nous avons envisagé la question de la criminalité féminine à caractère sexuel, nous avons montré, je pense, que par les actes stigmatisés et condamnés au travers des âges, des lieux, et des climats sociaux : la même appellation de *criminelles*

sexuelles renvoie à des réalités différentes, et que ces réalités distinctes sont dépendantes des points de vue politiques et institutionnels en vigueur à l'instant, à l'endroit, et l'ambiance, où ils sont énoncées et mises en actes.

Si le clinicien doit prendre en compte la dimension intemporelle du principe il ne peut le saisir qu'en situation, sachant qu'il participe su ou insu (volens/nolens) à cette situation.

Autrement dit il doit tenir compte dans la séance zététique ou thérapeutique simultanément de la non réduction de la personne à l'individu et du contexte actuel. L'actualité ne nous tombe pas dessus comme, l'on disait jadis chez nous, la vérole sur le bas clergé breton ; elle est le point émergent d'un déploiement historique.

En guise de conclusion.

L'étude de la **criminalité féminine** à limage de la relativité clinique que nous suggère la notion elle-même relative *d'infraction sexuelle* doit ,à mon avis, dépasser le rapport descriptif/explicatif aujourd'hui en vigueur car son objet est encore **scientifiquement indéfini**.

Les crimes traditionnellement emprunts du féminin (infanticide, empoisonnement, crime passionnel, prostitution etc.) qui comme le note R .Cario semblent muter, ont besoin d'un regard épistémologique renouvelé afin de dépasser nos pré requis et acquis

Comptabiliser les actes répertoriés juridiquement, pour en tenter une explication de l'ordre du psychique sans nous poser la question de notre construction de savoir sur l'objet me paraît d'une naïveté désarmante ou d'une prétention exorbitante .En ce sens nous pouvons aujourd'hui bien sûr relever par exemple des différences entre les agis criminels masculins et féminins. Il me serait désobligeant et malséant d'apparaître comme un turgescent de l'Ego et moralisateur .Le renouvellement de la clinique de la criminalité tant féminine que masculine ne peut pas s'instaurer sur une forclusion des travaux antérieurs, il doit au contraire être anthropophage.

C'est bien d'une *tabula rasa* dont il s'agit ; mais ne trahissons pas Descartes lorsqu'il parlait de *faire table rase du passé*, sa tabula était une référence à la table d'écriture romaine en cire que l'on rasait pour écrire à nouveau quand celle-ci était remplie. La cire gardait une trace non visible des anciens écrits ; analogiquement à la notion de *résidus mnésiques* chez Freud, ou aux *traces mnésiques* étudiées par une partie des neurosciences en ce qui concerne la *plasticité neuronale*. Tacitement il présage la maxime de Goethe sur l'héritage. Nous n'avons pas ce que nous méritons, nous avons ce que nous construisons.

L'hypothèse est que tenant compte du potentiel psychique et du potentiel de situation où se déploient la réversibilité et la cyclicité, l'objet nous sera autre.

Si nous considérons seulement la situation nous nous arrêterons sur l'événement que constitue la spécificité de l'acte ou du sexe. Si nous considérons le potentiel de situation, par exemple la perméabilité des places et positions (androgynie), nous pouvons noter la synchronie des nouvelles infractions sexuelles féminines et l'actuelle prise en compte pénale de la violence conjugale stigmatisant le masculin. L'inversion de la génitrice à l'éducatrice ne concerne pas le féminin en tant que genre puisque le masculin par son rôle d'éducateur y est autant concerné. La figure de l'enfant aussi a changé. La notion d'enfance en danger, la parodie expertale sur la question de l'accréditation de la parole de l'enfant dans le procès

d'Outreau illustrent la perméabilité et l'inversion de la *Doxa*. Ceci alors nous incite à concevoir la criminalité au delà de la distinction des sexes. L'intérêt de la criminalité féminine est qu'elle est moins remplie de savoirs que la criminalité masculine, et comme le disait Bachelard et Gagnepain : non seulement le point de vue crée l'objet mais pour se former il faut se déformer. La réforme ne va pas sans la déforme pour garder la forme.

Passage à l'acte, psychiatrie et justice.
MAYENNE 200

Intervention de Philippe GENUIT

Passage à l'acte, psychiatrie, justice

« Chauffes un marron ça le fait péter ! »

Proverbe Gallo

Passage à l'acte, psychiatrie, justice

SOMMAIRE

***Psychiatrie et justice*……p.104**

***Rechute et Récidive*……..……p.106**

***Responsabilité/culpabilité*……p.107**

***Passage à l'acte*……p.107**

-Fait ; Acte ; Activité ; Agi ; Mise en acte ; Passage à l'acte ; Pulsion.

-ACTION ; ACTE ; ACTIF-PASSIF.

- L'ACTE DANS LA THEORIE DE LA THEORIE DE LA MEDIATION (JEAN GAGNEPAIN)

***La vulnérabilité et la dangerosité*…….……p.113**

***Conclusion*…….p.114**

Je ne sais pas si je vais amener à la compréhension de l'acte criminel…

Il m'arrivera d'employer le « je ». Ce je est un je multiple, constitué d'emprunts de rencontres, d'emprunts théoriques, d'emprunts de lectures, d'emprunts de formation. Il y a dans ce je autant de monde que dans le métro de six heures du soir ! Et il en va des emprunts épistémologiques comme à la banque : généralement ils ne sont pas sans intérêts…

….Et j'allais dire « au banquier », puisque l'épistémologie principale que je vais évoquer est celle de **Jean Gagnepain**, décédé en début d'année, à qui je rends hommage sur la transversalité des disciplines sociétales. C'est dans la continuité épistémologique de l'intervention de Marc Renneville qui parlait notamment d'in-discipline. Le dernier séminaire de Jean Gagnepain était « Éloge de l'in-discipline ». Dans la polysémie du mot *in-discipline*, il y a autant un travail sur le dogme et l'orthodoxie qu'un travail sur la transversalité des disciplines sociétales, notamment celles qu'il appelait « *la situation de curatelle* ou *pouvoir modulaire* » (prendre soin -avoir cure- de soi ou prendre soin de l'autre,l'autre étant sous la procuration d'une autorité à l'école, à l'hôpital et en prison) et où il évoquait une tripartition qui se différenciait de celle des trois pouvoirs de Montesquieu, disant que, dans le siècle à venir, en tout cas dans notre façon contemporaine de traiter les questions, on devait voir dans l'in-discipline et la transdisciplinarité les rapports entre le didactique (ou l'éducatif), le thérapeutique (ou le médical) et le juridique (ou le pénal). J'ai d'autant plus d'émotion à en parler que Marilyne Diveu, qui organise ce colloque, comme moi a suivi la formation de Jean Gagnepain.

Je me suis posé des questions sur le rapport du passage à l'acte, de la psychiatrie et de la justice. Le passage à l'acte sera ma pierre angulaire, mais le contexte dans lequel il est à travailler est effectivement la psychiatrie et la justice. Mon intervention portera sur ces trois points :

- les rapports entre psychiatrie et justice en relation au passage à l'acte,
- le passage à l'acte morbide ou infractionnel et la mise en acte normale (car il est important de parler aussi de la mise en acte normale),
- les cliniques thérapeutique et juridique (car comme l'asserte Xavier Lameyre : le juridique a aussi une clinique, à l'instar du thérapeutique).

Quand j'étais élève infirmier psychiatrique, une des premières choses que j'avais entendues dans les actes des patients, c'est qu'il y en avait deux : le raptus psychotique et le passage à l'acte impulsif. C'était ma première confrontation à la conceptualisation du passage à l'acte. Or, c'est important puisqu'on va arriver sur la psychose ou la psychopathie, sur la question de la relation et/ou sur la question de l'agir.

Psychiatrie et justice

Marc Renneville a très bien montré, à travers les XVIIIe et XIXe siècles, toute la question relative à la responsabilité du malade mental. Travaillant sur le passage à l'acte, j'ai consulté plusieurs livres, en particulier de psychiatres comme Philippe RAPPART, apportant une réflexion sur la justice et la psychiatrie, et sur l'expertise. J'ai passé des années en prison, des années à l'ex-asile d'aliénés ; j'ai passé aussi un temps incommensurable en internat de Jésuites. En fait, je m'aperçois que ma vie a été faite d'enfermement. Mais cela me permet de faire une analyse en perspective et analogique. C'est tout à fait intéressant de montrer comment l'évolution scolaire vers la mixité, vers la levée des punitions, a été suivie de la mixité à l'hôpital. J'ai connu les débuts de la mixité à l'hôpital psychiatrique de la Maison Blanche : que ne disait-on pas alors sur les effets délétères que pouvait avoir la mixité ! Et pourquoi la prison ne deviendrait-elle pas un jour mixte, si l'hôpital et l'école ont commencé ?

Les questions sur les rapports du soin et de la peine, du thérapeutique et du juridique ne datent pas d'aujourd'hui. Actuellement nous parlons de culpabilité (culpa : faute) quand nos anciens parlait de peccabilité (pecca : péché ; d'où impeccable, sans tache). Encore se montraient ils plus dialecticiens que nos contemporains contrairement à ce qu'ont véhiculé les églises chrétiennes. Augustin de Carthage énonçait : « Peccarre *humanum est* et *Felix culpa- Pêcher est humain, heureuse faute* ».

Déjà dans la Bible, vous allez trouver dans l'Ecclésiaste : *« Celui qui a péché contre son Créateur, qu'il tombe aux mains de son médecin* ». Si vous lisez Montesquieu, le premier crime est le crime contre Dieu. Les rapports entre la psychiatrie, la justice et la théologie nous paraissent aujourd'hui anachroniques. En fait, elles sont très proches. Dans les précis du droit canonique, les premiers crimes sont le crimes contre Dieu ; ensuite viennent les crimes contre les mœurs, et après, les homicides. Aujourd'hui, les crimes contre les mœurs sont toujours là en bonne place dans nos cours d'assises.

Mon analyse sera diachronique, transversale. J'essaierai de repérer des moments synchroniques ou agonistes et des moments anachroniques où les disciplines sont antagonistes : donc, des moments de lien et des moments de séparation.

Mais j'aimerais m'arrêter un moment sur la question d'Œdipe, que Freud a reprise et dont il a fait un complexe. Il est intéressant de s'y attarder un peu, non psychanalytiquement, mais historiquement. Il faut situer l'Œdipe de Sophocle au moment où il a écrit ce texte.

Comme pour les Évangiles, où il y a une Vulgate, Freud prend un des écrits sur Œdipe – car il y a d'autres textes sur Œdipe, et d'autres auteurs- pour justifier une intuition et une clinique. L'inceste avec Jocaste (Epicaste chez Homère) et le parricide sur Laïos illustrent son emprunts à la thermodynamique de *Sadi Carnot* pour théoriser la « Pulsion » à partir de l'*énergie* (pulsion de vie/Eros- inceste) et l'*entropie* (pulsion de mort/Thanatos- parricide). Autrement dit il s'approprie un point de vue pour en faire une vulgate, dogmatisée par de nombreux psychanalystes depuis lors.

Cependant aussi génial que soit ce point de vue permettant la théorisation du désormais célèbre complexe, il restreint paradoxalement le mythe d'Œdipe à une généralisation anthropologique basée sur le thérapeutique. Ceci masque l'aspect politique et juridique du « *Drama* », et la sédition de Sophocle envers le pouvoir établi et la *Doxa* (opinion).Ceci masque aussi la notion grecque « d'*épimélie* -melein : prendre soin», rappelée par Michel Foucault dans l'herméneutique du sujet et le souci de soi, qui lie, comme le remarquent contemporainement Jean Gagnepain et Loïck Villerbu, l'éducatif, le thérapeutique et le juridique dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la *santé publique*. Sans frontières professionnelles disciplinaires établies, il est certain par contre comme le fait remarquer Michel Beloncle que ce lien peut entraîner des confusions, notamment dans les approches comportementalistes, dénoncées à juste titre par de nombreux thérapeutes à l'instar du psychanalyste Claude Balier.

En fait, le théâtre grec mettait en scène les grandes questions de société au moment où Athènes mettait en place un code juridique et un code pénal, liés à « l'autochtonie ». Il semble utile de rappeler que Sophocle reprends l'épopée d'Œdipe contée par les aèdes , dont Homère trois siècles auparavant, pour stigmatiser la mesure prise par Périclès d'exiger que la citoyenneté ne soit plus accordée qu'aux enfants de père et de mère athéniens. Cette loi, destinée à lutter contre les mariages avec des étrangers (métèques), n'était pas une théorie de l'hérédité, mais un mythe politique justifiant le fait de rester entre « soi » et d'épouser des parentes proches. Pour les grecs antiques l'union avec la mère était inadmissible et par conséquent une atteinte à l'ordre de la cité. Sophocle se sert donc du Mythe d'Œdipe et de son alliance scandaleuse avec Jocaste pour apporter la contradiction à la tentation autocthone sur la scène publique et politique d'alors : le théatre – *cf. Par delà le mythe : l'idéal autochtone. Nicolas Joumet – voir aussi les écrits de Jean Pierre Vernant.*

Il est intéressant de noter qu'un siècle après Sophocle, Euripide rapporté par Appollodore(IIe s. av.J-C.) évoquera les malheurs d'Œdipe dans une succession de transgressions sexuelles. L'histoire dit que Laïos au cours d'un voyage dans le Péloponnèse, viola un jeune homme nommé Chrisippe, fils du roi Pélops. Le garçon de honte se suicida. Laïos passait semble t'il pour le parangon de la pédérastie et la sodomie. A la suite de ce drame la malédiction de Pélops sur les Ladbacides (famille d'Œdipe) se réalisa. Laïos fut tué par son fils, Jocaste se suicida, Antigone et ses frères perpétueront cette Tuché. Relevons que les suicides de Chrisippe et de Jocaste montrent que la Grèce puis Rome portait la faute sur le passif et non l'actif. Hormis chez Sophocle, Œdipe n'est pas condamné par la cité et continue à régner après l'inceste et le parricide, qui sont liés au destin et au rapport entre le héros et les dieux et non au politique.

On voit dans le mythe d'Œdipe, chez Sophocle, comment la vie du héros bascule lorsqu'il passe de l'état de victime à celui de tyran (roi), puis de nouveau à celui de victime ; ce renversement d'action qu'Aristote dénommait « *péripétie* » et qui est mis en avant dans la clinique psychopathologique.

Le chœur du théâtre grec fait un saut de quelques milliers d'années : qu'on pense au procès d'Outreau, ensuite à la commission législative actuellement…

Le théâtre n'est plus aujourd'hui en plein air : pensez qu'il est virtuel, télévisé, et vous allez voir le renversement de la position de victime, et ce qui se passe actuellement sur la question du rapport du juridique et de la responsabilité. Ainsi l'anachronique peut se trouver paradoxalement en synchronie.

Les Grecs, avant de penser les *theoi* en tant que dieux, les pensaient dans le cadre de l'opposition *brotos* (« mortel ») / *ambrotos* (« immortel »). *Theos* était le principe d'immortalité. Ensuite ce principe d'immortalité sera à l'origine de mots comme « polythéisme ». Le théâtre était la mise en scène de ce qui faisait l'humain (de façon épique ou héroïque), c'est-à-dire l'immortalité, ce qui fait que, une fois que le cadavre est dans la terre, pourtant son histoire continue, à travers, notamment, la transmission. On le voit bien avec la psychanalyse : le transgénérationnel, par exemple, continue à théâtraliser, dramatiser, le concept d'immortalité humaine. Lacan ne disait il pas « Le cadavre perd ses vers ! »

Rechute et Récidive

Nous avons chez les psychologues de nombreuses discussions sur le fait qu'il ne faut pas employer le terme de « récidive » parce que c'est un terme juridique et que, si on s'intéresse à la notion de récidive, on se trompe de lieu d'exercice et on risque d'être dépendant d'une institution qui, selon des termes souvent utilisés, instrumentalise et objectalise le sujet.

Pour avoir eu une formation également de discipline dite linguistique, je suis allé travailler épistémologiquement sur la question de la récidive. C'est d'abord, dans le latin médiéval, un terme médical. Il est repris par la justice. Le mot « récidiviste » n'arrive qu'au XIXe siècle. La médecine somatique fait toujours usage du terme récidive, quand la psychiatrie dû sans doute avec sa proximité avec la justice discrimine rechute et récidive.

Que fait Freud avec ce mot-là ? Car en allemand et en français les mêmes questions se posent. En allemand, à partir du mot *Fallen* (tomber) et de *Rück(cf.zurück :retour)*, on va trouver pour « récidive » l'équivalent de « rechute » :*Rückfalligkeit*. Mais Freud va chercher un autre mot, qui signifie « répétition » : *Wiederholung*. L'intérêt, c'est que c'est un mot qui est pris au registre didactique, scolaire. *Eine Lektion wiederholen* signifie « réviser sa leçon » ; *eine Klasse wiederholen* signifie « redoubler sa classe ». On voit, à partir de ce mot-là, que Freud s'approprie un mot du registre didactique pour travailler la question thérapeutique ou psychique de la répétition. Il n'y a pas de hasard dans le fait que le didactique, le juridique et le thérapeutique puissent avoir des liens.

Je vois là, évidemment, entre « rechute », « récidive » et « répétition », le triangle didactique/thérapeutique /juridique dont parle Gagnepain. Gageons que s'il s'agit d'un même principe, les incidences de ce dernier sont dépendantes des contingences des contextes qui eux ne peuvent se confondre sans abus. Autant comme l'écrit Ferenczi, dans la relation de l'adulte à l'enfant, *la confusion des langues* instaure un abus d'autorité ; autant la *confusion des disciplines* instaure un abus déontologique.

Ce qui me paraît intéressant est de noter la diffraction relevée dans la notion didactique de répétition que celles de rechute et de récidive ne révèlent pas. Cette diffraction entre *réviser* et *redoubler*, différencie dans la réitération le retour à l'identique et le retour au même. ……

Responsabilité/culpabilité

Les termes de « responsabilité » et « culpabilité » sont utilisés dans les sciences humaines, particulièrement dans le champ juridique et dans le champ thérapeutique. Autant les termes « rechute » et « récidive », on le sent bien, sont liés tout en étant différenciés selon les disciplines, autant la responsabilité et la culpabilité n'ont pas du tout la même connotation sémantique lorsqu'ils sont utilisés dans le thérapeutique ou dans le juridique. Pourtant ils sont utilisés aussi. D'où les difficultés. Mais quand on est psychiatre ou psychologue, thérapeutiquement on va avoir une connotation de la responsabilité psychique ; et quand on dépose devant le juge, on dépose sur le lieu du juge avec la connotation juridique. Je ne suis pas expert, je ne sais pas comment un expert arrive à travailler cela sans confusion. Mais la culpabilité juridique, c'est quand l'acte vous est reproché et qu'on considère que c'est vous qui l'avez commis. À ce moment-là, vous êtes coupable, jugé coupable au procès, alors que le sentiment de culpabilité dans la configuration psychique en psychiatrie ou en psychologie ne se restreint pas à la question de la responsabilité juridique. Anthropologiquement l'imputabilité ne se réduit pas à l'imputation.

Je ne viens pas dire que l'un a raison, que l'autre a tort. Je constate.

Ce qui paraît étonnant c'est que, et pas si l'on tient compte de ce que Freud a conceptualiser sous le terme de *refoulement*, dans les débats sur la culpabilité et la responsabilité, on oublie les travaux de nos prédécesseurs. Dans le vocable juridique il y a en fait trois mots qui sont : imputabilité, responsabilité, culpabilité. Dans le droit canonique chrétien, on différenciait l'*imputabilité* (le fait d'attribuer un acte à quelqu'un) et l'*imputation* (le fait d'accuser quelqu'un de cet acte). On a perdu cette différenciation qui pose la question de la responsabilité : ils différenciaient *l'accusation* de *l'attribution.* **On peut très bien attribuer un acte à quelqu'un sans l'accuser** (responsable mais pas coupable comme l'assertait Gisèle Halimi). Après, ce sont toutes les discussions autour de l'article 122-1 alinéas 1 et2 du code pénal.

Passage à l'acte

Fait ; Acte ; Activité ; Agi ; Mise en acte ; Passage à l'acte ; Pulsion.

Je veux quand même évoquer le passage à l'acte à travers la psychanalyse. C'est la psychanalyse qui, au moins dernièrement, a théorisé le plus l'acte. En tous les cas, aujourd'hui, dans les écrits in-disciplinaires ou transdisciplinaires, même si on ne se réfère pas à la psychanalyse, les termes sont empreints de la théorie psychanalytique.

Freud, en prenant la question de l'*agieren* qu'on a traduit par « acte », va s'intéresser d'abord à ce qu'il appelle l'acte manqué en rapport avec le lapsus : quelque chose du fait, et quelque chose aussi du dit. C'est un acte involontaire, une maladresse, un oubli, un révélateur d'une intention inconsciente. Ce qui est tout à fait intéressant, c'est l'*acte involontaire*. Pourquoi ? Encore un peu d'histoire. Il faut savoir que le terme allemand *unbewusst* qui va être traduit en français par « inconscient », Freud le prend à Schopenhauer, un philosophe qui travaillait beaucoup sur la *volonté* (wille zur leben). Schopenhauer avait remarqué qu'on avait des gestes, des pratiques involontaires, « à l'insu de nous-mêmes ». Et en fait, *unbewusst* se traduit littéralement : « *à l'insu de* ». La notion aujourd'hui d'*inconscient cognitif* n'est pas très éloigné de cette acception Les termes traduisant « conscient » et « inconscient », indiscutablement, teintent totalement cette traduction puisque c'est, comme le faisait remarquer Marc Renneville tout à l'heure, un moment positiviste de la science où la conscience était en avant. Les traducteurs de Freud venant parler d'inconscient ne voulaient pas forcément s'opposer, mais au moins se distinguer de la science positiviste.

Ensuite il va parler de ce qu'on traduit par l'acting in et l'acting out. Or, on n'arrête pas de parler de l'acting out. Mais l'acting in est un recours à l'agieren, recours à l'agir en lieu et place d'une autre élaboration psychique (l'agi en lieu de la pensée ou de l'échange), à l'intérieur – ou à l'extérieur – de la cure, c'est-à-dire une élaboration psychique à l'intérieur d'un contexte qui est la cure.

On retrouve un terme qui est « l'activité », pôle mis en jeu par le mouvement pulsionnel qui est opposé à la passivité : «activité : identifiée à tort au masculin du fait de la forte présence de l'activité de la phase phallique, mais centré sur la différence au pénis comme marqueur unique du sexe ». C'est le pansexualisme freudien qui apparaît bien dans cette notion d'activité. Suit la question du passage à l'acte qui est non plus un mouvement pulsionnel opposé à la passivité, mais « l'expulsion d'une excitation d'une projection d'un conflit dans un agir impulsif ». (cf. l'énergie et l'entropie dans la thermodynamique de Sadi Carnot).

Lacan parle de « *mise en acte* », et cela a à voir avec l'acting out et l'acting in : « Le transfert en tant que tel est mise en acte de la réalité de l'inconscient. Et la réalité de l'inconscient est sexuelle ». On reconnaît bien la filiation freudienne. Par contre, « le passage à l'acte apparaît comme une crise dramatique se résolvant en structure. C'est la situation du crime dans ses formes les plus abhorrées, l'inceste et le parricide. L'acte pur *(vous voyez cette connotation de l'idéal de la psychanalyse)*, c'est l'acte manqué. Cet acte-là implique la répétition *(la wiederholung, c'est-à-dire le retour dans le sens de révision : eine lektion wiederholen)*. L'agir ne l'implique pas ». Lacan va dire aussi que la motricité n'a rien à voir avec l'acte : « L'acte en tire engagement et reconnaissance, il est fondateur symbolique et non imaginaire ». Il distingue donc la *motricité* qui renvoie au physiologique, au naturel, et l'*acte* en tant que responsabilité de l'acteur qui officie l'acte.

Les gens qui travaillent en prison savent qu'une personne peut reconnaître des *faits* sans se reconnaître *acteur* et va donc dénier l'acte. La reconnaissance des faits ne coïncide pas à la reconnaissance de l'acte. Cela peut être compris comme du mensonge, etc. Cela suppose effectivement que le fait lui-même peut être reconnu (« Oui, j'ai bien pénétré l'enfant qui avait quatre ans »), mais il ne se reconnaîtra pas comme acteur, il ne reconnaîtra pas l'acte. Cette différence faite par Lacan me paraît intéressante.

ACTION ; ACTE ; ACTIF-PASSIF.

Les Grecs parlaient en ce qui concerne la capacité humaine de l'acte, de *dynamis* (qui a donné la notion de dynamisme, dynamique). À chaque fois qu'ils avaient une position antagoniste ou dialectique, c'était soit passer à l'action, être agent de l'action, soit recevoir l'action de l'agent, la subir, ce qui se disait *pathein* qui a donné en français « passion et patient ». Les Grecs et les Latins différenciaient ce qu'on ne distingue plus maintenant : le « patient » et le « dolent ». Le patient est celui qui subit, le dolent est celui qui souffre, qui se plaint (dolere : souffrir ; doléances). Il y a une puissance active qui s'appelle *energeia* (d'où « énergie »), qui est un principe, et une puissance passive dans laquelle on pouvait retrouver d'un côté le mouvement, la *kinesis*, de l'autre le changement, *metabolè* (qui a donné le français « métabolisme »). Tous ces mots, on les retrouve dans la médecine. À côté de cela, il y avait deux notions qui étaient la *praxis* qui consiste à mettre l'acte en situation (d'où « pragmatique ») et la *poiesis*, « création », qui désigne la dimension créative de l'acte.

Les Latins avaient *actio* et *actus*. Dans les dérivés de *agere* (correspondant au verbe grec *agein* qui a donné entre autres le mot « antagonisme » car tout acte, pour un Grec, est une lutte), il y a *agitare* (d'où « agiter »), *cogitare* (qui a donné « cogiter »), *subigere* (d'où « subir »), *transigere* (d'où « transiger »).

Pour tous les mots que nous utilisons – et les mots ont une importance extraordinaire puisqu'ils ont créé aussi la réalité de nos actions –, nous sommes dans cette filiation sans plus nous en apercevoir. Un peu comme, dans la transgénération, nous nous promenons avec les fantômes de notre famille. Nous ne les apercevons plus sauf quand arrive un acte, ou que nous passons inconsciemment à l'acte pour faire ressurgir les fantômes qui sont tapis dans le placard de notre histoire.

Je pourrais continuer avec « acte à gérer », « donner acte », « directeur », « actualisation », « acte de foi », etc. Les « actes » relèvent aussi d'un vocable juridique.

Particulièrement importante est la question de l'actif et du passif dans les formes verbales. On la retrouve chez les Grecs, chez les Latins … et dans la psychanalyse au sens où le phallus est actif alors que la position du passage à l'acte est une position passive. Cette bipolarité se retrouve dans maints lieux anthropologiques et n'est pas restreint aux champs psychiatrique et juridique.

Prendre le médico-pénal comme parangon pour le passage à l'acte, voir la violence, semble montrer le peu de scientificité des dites sciences humaines. Prendre la focalisation comme seule mesure sans mise en perspective me semble entraver les recherches dans ces champs où politique et morale interfèrent dans la pauvreté des conceptualisations. Il y aurait beaucoup à gagner dans un souci heuristique à allier et dialectiser l'analyse focale (ici du passage à l'acte) et une analyse en perspective comme dans le langage (par exemple analyse focale du mot et du contexte de son inscription) où l'on tient compte de la glossologie des projections du *syntagme* et du *paradigme* dans sa structuration ; mais aussi de l'interférence de la capacité langagière avec d'autres facultés.

Interférence qui donne *l'écriture* quand le langage interfère la technique dans la transcription ; *la langue* quand le langage interfère l'échange, la communication ; *le discours* quand le langage interfère notre capacité à règlementer nos intentions et nos actions.

L'ACTE DANS LA THEORIE DE LA MEDIATION (JEAN GAGNEPAIN)

Ce qu'a apporté Gagnepain et la théorie de la médiation, c'est de travailler autant sur le naturel, le biologique, que sur le culturel et l'anthropologique, mais dans la diffraction de la rationalité. Autrement dit, la pensée, la technique, la relation et la morale marchent sur le même mode rationnel, mais ils ne sont pas sur les mêmes champs.

Lorsqu'on est atteint au niveau de la pensée, qu'on est aphasique, on n'est pas atteint pour autant sur le plan de la technique, ni sur celui de la relation, on n'est pas pervers ou psychotique. Si on est atteint sur le plan de la morale, on peut être atteint de l'inhibition de l'action, de l'indécision névrotique ou de la libération de l'action et du laisser-aller psychopathique. Si bien qu'on peut se poser la question : qu'est-ce que la mise en acte ? Si on est du côté de nos émotions, de nos affects, autrement dit : **la pulsion** (au niveau naturel, non en termes psychanalytiques) est la mise en acte de notre affectivité ; comme **la perception** est la mise en forme de notre sensorialité ; **l'opération** (le geste) la mise en forme de notre motricité. Si je mets en acte, j'ai un désir et je le mets en acte. En quoi est-ce positif ? En quoi négatif ? Si je suis psychotique et que l'autre n'existe pas, en tout cas comme nous, nous pouvons le concevoir, comment puis-je me sentir responsable si, par exemple, je supprime l'autre, puisque l'autre n'existe pas ? À ce moment-là, je ne supprime rien : je n'ai pas de parents puisque je me fais moi-même. Nier le géniteur ou tuer le géniteur me paraît équivalent. Dans la configuration psychotique le passage à l'acte lui-même, la mise en acte n'est pas en question, où plutôt n'est pas la question de l'inhérence(comme dirait Husserl) de son trouble, même . Tuer, donner un coup de couteau, ou prendre sa fourchette pour manger un morceau de viande ou de légume dans son assiette suppose la même qualité technique, la même qualité pulsionnelle. Ce n'est donc pas dans la pulsion qu'est la question, mais soit dans le contrôle de soi, soit dans le monde relationnel. C'est là où on retrouve la question du raptus psychotique ou de l'acte impulsif. L'impulsion n'est pas raptus.

Comment étudier cela ? Marc Renneville parlait d'un inventaire de la détermination au XIXe siècle et je vous parlais des Grecs. Mais c'est occidental de penser ainsi : nous sommes dans une pensée où l'on modélise et où on applique ensuite la modélisation. On pense aussi en termes d'origine et de fin. Tous nos actes sont pensés dans la finalité. La pensée orientale est différente puisqu'elle n'est pas dans la linéarité, mais dans la circularité : toute chose doit revenir, et toute chose est dialectique. La modélisation crée notre propre réalité.

Faire l'inventaire de la détermination, à plus proprement parler(comme Luther):le déterminisme est le pendant de cette pensée occidentale. Avec la finalité, on y ajoute une morale héroïque. L'acte, à ce moment-là, est vu comme un exploit. Tout acte est un exploit : gagner la coupe du monde, mais aussi être un serial killer. On est dans le scandale ou dans l'exploit. Outreau apparaît un peu comme une scène théâtrale équivalente à ce que vivaient les Grecs à travers le mythe œdipien. Outreau, c'est un scandale. Angers, c'est un exploit, puisque certains magistrats ont été décorés pour avoir bien fait leur travail. La technique juridique elle-même, je pense qu'elle est à peu près la même à Outreau et à Angers, si ce n'est, évidemment, qu'il y a d'un côté des innocents qui ont été condamnés, de l'autre non.

Mais ce n'est pas la technique qui est en question, ce n'est pas l'acte juridique, c'est le regard moral héroïque que l'on pose sur l'acte qui fait que d'un côté c'est un exploit, de l'autre un scandale. Nous retrouvons Œdipe, soit victime soit tyran.

Inventaire de la détermination qui vient de notre histoire occidentale. Dans notre clinique aussi, nous avons deux modes d'investigation : soit sur le modus operandi, le mode opératoire, soit sur le modus vivendi, le mode existentiel de la personne. Quand on fait un travail sur le modus operandi, on fait l'inventaire, on recense, on est dans une stratégie d'enquête. Quand on est sur le modus vivendi, ce qui importe, c'est de voir comment le processus psychique de la personne se confronte à ses réalisations. En ce sens, je suis très aristotélicien, de différencier l'*actus* du *conatus*, la puissance qui nous permet ensuite de mettre en acte. La *conation* (un mot qu'on utilise plus), c'est la réalisation de nos capacités.

En procédant par modus operandi, nous repérons à travers notre paire de lunettes, sachant que le point de vue crée l'objet, comme disait Bachelard, alors que le modus vivendi, c'est le lien entre la potentialité psychique de la personne et ses réalisations.

Théoriser l'acte dès lors suppose différencier *l'acte pulsionnel syncratique* comme gestaltisation (mise en forme) de l'affect et de l'émotion inhérent au Naturel ; L'acte normé, inhérent à la Culture, du désir et de la pulsion se réalisant dans le contrôle ou l'incontrôle, l'inhibition ou la libération de la décision d'agir. L'acte en tant que référence à la Personne comme acteur. L'activité comme gestalt (forme ; opération) de la motricité évoquée par Lacan. L'acte comme écriture (transcription) comme dans le cadre de l'acte juridique (cf. acter en justice). Enfin, last but not least, l'acte en son caractère morbide (pathologique) et/ou délictueux (criminel) par détournement ou destructivité. Cf. pour ce dernier point les théorisations de Claude Balier en psychanalyse , et de Loick Villerbu en psychocriminologie.

Il appert que suite à une déconstruction du concept hypostasié de passage à l'acte, qu'il nous faille questionner la différence de la déliaison de l'agi lui-même d'une déliaison psychique autre que l'agi mais se dévoilant par l'acteur et se repérant par l'observateur, clinicien de l'éducatif, du thérapeutique, du juridique, dans l'agi. Autrement dit, il nous faut différencier une **pathologie de l'agi**, d'une **pathologie dans l'agi**. Très souvent par exemple les actes de meurtre et les actes de viol ne sont point des déliaisons ou des distorsions <u>de</u> l'agi mais <u>dans</u> l'agi. Agi, en sa construction psychique naturelle, qui dans ce dernier cas ne se différencie pas de l'agi normopathe, même si j'en conviens les conséquences peuvent être dramatiques. Ceci me semble t'il nous enjoint de travailler sur le lieu du pathos qui alors n'est pas celui de l'acte en son inférence à l'agi ou l'activité mais celui de l'acteur ou du décideur (décisionnaire). (déliaison de la relation , pensée etc…)

L'acte lui-même peut paraître pathologique. L'acte de meurtre est un acte psychotique en tant que tel, même si la personne n'est pas elle-même psychotique; mais c'est surtout le **moment** qui est psychotique (le *Kairos* pour en revenir à la pensée grecque antique ou le moment opportun\inopportun pour la pensée chinoise ; je vous renvoie ici à la lecture d'un auteur primordial : François Jullien)

De la même façon : si vous êtes dans votre voiture, vous êtes dans votre bulle, vous pouvez un peu vous psychotiser ; ainsi, si une voiture vous fait une queue de poisson par exemple, vous pouvez traiter le conducteur de tous les noms, etc., car vous vous sentez agressé.

Il suffit de vous apercevoir que la personne est quelqu'un que vous connaissez pour ne plus avoir ce sentiment d'agressivité réactive. Sans doute avez-vous alors recouvré l'altérité qui s'était un temps évanouie dans l'espace de votre bulle.

Si le moment du meurtre est psychotique, puisque c'est un acte de destruction, cela ne veut pas dire pour autant que toute personne qui tue est psychotique, ni que tout psychotique est dangereux.

Ainsi, il faut déjà différencier le **crime possessionnel** du **crime passionnel**. C'est-à-dire que quelqu'un qui veut posséder l'autre, s'il veut le détruire, est bien obligé de passer par une **mise en acte**, autrement dit, par un enchaînement ou un déchaînement pulsionnel; cela ne veut pas dire qu'il est malade du rapport à la pulsion; contrairement au psychopathe qui ne gère pas ses pulsions ainsi que sa passion et qui, lui, est malade de cela.

Entre un raptus psychotique, un passage à l'acte psychopathique, une mise en acte hystérique, vous pouvez percevoir un même phénomène (par exemple un grand coup de couteau), pourtant que la réalisation actée renvoie à des configurations psychiques structurales différentes.

Il y a une différenciation à faire entre la manifestation et le principe qui est sous-tendu. Un peu comme un mot est obligatoirement polysémique : le principe qui permet de faire du langage, ne coïncide pas au mot conceptualisé. C'est ainsi que tel mot dans tel contexte, veut dire quelque chose et autre chose dans un autre contexte.

Il y a donc une polymorphie de l'acte observable, et un principe qui en rend possible la variabilité de ses manifestations. Or plusieurs principes peuvent avoir des polymorphies différentes et certains polymorphismes peuvent se retrouver sur une même forme.

On peut dire cela aussi des symptômes : vous pouvez avoir un mal de tête parce que vous avez une tumeur, parce que vous avez la grippe, une manifestation corrélative à un excès hépatique etc. Le mal de tête en soi n'enseigne rien, mais c'est à partir de lui que vous allez pouvoir faire des déductions. A condition de ne pas vous focaliser sur le symptôme, ou sur la forme de la manifestation.

Pour le crime c'est la même chose. D'autant que le crime en tant que tel, n'est pas le passage à l'acte, mais la construction juridique du passage à l'acte ; qui ne coïncide pas avec la construction thérapeutique de celui-ci.

Prenons l'exemple de l'adultère : chez nous ce n'est plus quelque chose de délictuel, dans certains pays ça l'est encore. Selon la construction juridique que l'on va avoir du passage à l'acte, la réalité va paraître différente. Chez nous l'adultère ne reste que comme quelque chose qui fait rire ou qui fait de la peine quand on en subit la situation. L'adultère n'est donc plus un passage à l'acte pour le magistrat. Il peut en revanche selon l'histoire du patient et son inscription dans l'actualité l'être pour le thérapeute, au titre d'acte manqué, d'acting in ou d'acting out, de recours à l'agi, voire même de recours à l'acte pour reprendre la conceptualisation de Claude Balier, s'il s'avère dans cette acception artéfact dans la destruction de l'Autre. Autre qui n'est d'ailleurs pas nécessairement la personne rencontrée ; en ce sens qu'elle peut-être liée à la personne à détruire ou en être une substitution, un exutoire, fantasmatiques ou délirants.

La vulnérabilité et la dangerosité

Je vous parlais de Freud qui a opéré une rupture épistémologique par rapport à la médecine positiviste de son temps, encore qu'il reste très positiviste, ou plutôt évolutionniste dans de nombreuses circonstances. Mais il y a d'autres personnes aussi, dont on parle peu mais qui ont joué un rôle important dans ces ruptures épistémologiques.

Francis Bacon, en Angleterre, a changé tout Aristote pour mettre en place ce que sont aujourd'hui est les sciences naturelles et les sciences physiques. En plus, il a théorisé la question de l'épistémologie. Je pense que les champs culturels n'ont pas beaucoup bougé et en sont encore à leur état d'embryons pour reprendre les termes de Jean Gagnepain.

Je pense aussi à un médecin suisse dont on parle peu, que l'on évoque comme un alchimiste (qui pourtant avait guéri Érasme), **Paracelse**. Il est un précurseur de Freud puisqu'il s'oppose à l'allopathie de Galien qui traitait le mal par son contraire, mais un contraire extérieur. Paracelse, lui, parlait d'*isopathie* et disait que c'est l'individu corporel (c'est-à-dire la personne) qui crée son mal, mais qui est capable de la même potentialité qui fait que peut surgir, selon le moment, le bon ou le mauvais. Il travaillait avec le mercure, qui pouvait être un poison ou un médicament (poison ou potion pour reprendre son vocable) selon la disposition personnelle et le contexte.

La chrétienté avait posé à partir de Saint Augustin les notions tout à fait intéressantes de la peccabilité et de la résipiscence. La peccabilité (maintenant on dit la culpabilité) était la capacité à pécher, à faire du mal. Même juridiquement, le premier crime, à l'époque, était le crime contre Dieu. La résipiscence, c'est le pouvoir de faire pénitence (être puni et se repentir), mais aussi de se ressourcer. D'où le *Par-don* (qui relie le don en tant qu'échange à la grâce et à l'épargne, l'excuse) et l'indulgence. Paracelse a repris cette question en parlant, déjà à l'époque, de vulnérabilité et de résurgence. Résurgence dans les deux sens : rechute, mais aussi capacité de se ressourcer. Mais la vulnérabilité n'avait pas du tout le même sens qu'aujourd'hui. Au Moyen-Âge, Traumaticcus voulait dire « soigner une blessure » ; aujourd'hui, cela signifie comme en Grèce antique « blessure ». *Vulnérabilité* (vulnus : blessure) voulait dire « capacité de blesser ». Mais si on parlait de vulnérabilité qui blesse (au sens du trauma) et de résurgence comme possibilité ou de rechuter (mais la rechute fait partie du traitement) ou de se ressourcer, vous voyez qu'aujourd'hui « trauma » et « résilience » sont dans la même dialectique. Œdipe et son renversement de position est toujours resté contemporain.

La dangerosité comme concept se meut dans un renversement équivalent puisqu'au moyen âge celait évoquait être en péril « *estre en dangier* », alors qu'aujourd'hui être dangereux c'est avoir la capacité de mettre l'autre en péril. Sans compter qu'alors le *victimaire* était le bourreau. Asserter que nos définitions contemporaines sont *vérité* est discutable et peu scientifique.

Conclusion

A travers une analyse de perspective, une analyse transversale, je voulais montrer que le juridique est lié au thérapeutique, mais que, selon les époques, on va traiter le fou de malade, que le passage à l'acte en lui-même peut être effectivement de la déréliction ou de la déliaison qui fait qu'il ait des goûts morbides, mais que la mise en acte elle-même n'est pas quelque chose de morbide ou d'infractionnel. Ce n'est dont pas l'acte lui-même qui est en question, c'est la structure psychopathologique et le regard que l'on pose dessus. C'est notre regard qui en fait une infraction ou une maladie.

Si l'on pose le regard sur la transgénération au niveau institutionnel comme on peut le faire au niveau familial, cela nous ouvre des perspectives puisqu'il faut reconnaître que nos ancêtres ont beaucoup travaillé sur ces sujets.

Nombre de fantômes de la transgénération s'expriment dans le fantasme.

En tant que cliniciens du juridique et du thérapeutique, nous sommes souvent affublés par le patient ou le justiciable de l'ectoplasme parental dans le transfert. Alors, thérapeutes et magistrats, je vous souhaite *bon suaire*… et merci de votre attention.

Interventions dans les débats

1) Après la conférence de Michel BELONCLE

Intervention : Pierre MEIGNANT, magistrat au Parquet général.
- Il y a nécessité de ne pas laisser le crime impuni.
- Les injonctions contradictoires n'expliquent-elles pas la surpénalisation ?
- N'est-on pas en train de transformer l'absence de psychiatrie à l'extérieur en psychiatrie en prison ?
- Quid du passage à l'acte ? Quid de la récidive ?

M. BELONCLE : Monsieur, je suppose que c'est moi qui dois répondre… Franchement, je n'apporte aucune assurance. J'ai dit que tous les soins n'étaient pas possibles en prison, que certains le sont. L'assurance que j'apporte, c'est celle de mettre en place des soins où c'est possible.

C'est vrai que la question de la récidive est très difficile. C'est une préoccupation que j'ai, que je peux communiquer, mais qui n'est pas la première motivation. Le refus n'implique pas la récidive, ni inversement.

J'ai bien conscience de ne pas répondre tout à fait à votre question, mais c'est une question qu'on travaille tous les jours, avec l'équipe, avec les juges.

P. GENUIT : Une petite rectification pour le SMPR de Rennes, puisque j'en fais partie. Il y a quelques années, avec M. VANNIER qui était juge d'application des peines, nous participions à ce que nous appelions des réunions interdisciplinaires, où il n'y avait pas de décision de prise qui n'était pas de notre compétence. Néanmoins, cette participation amenait M. VANNIER à prendre des décisions en fonction des échanges.

Même hors des réunions, il y avait beaucoup d'échanges. Ce n'est pas la question du secret partagé, c'est dans le sens de l'articulation du soin et de la peine. Aujourd'hui, il n'y a plus toutes ces réunions, mais il y a beaucoup d'échanges, ne serait-ce que parce qu'il y a beaucoup de psychotiques et que l'après-prison amène souvent à venir à l'hôpital ou à être pris en charge par le secteur. Ces échanges ne se passent pas dans des réunions formelles. Cela pose les questions que soulevait le Dr BELONCLE et répond aussi à la question sur la récidive. Autant j'ai pu dire tout à l'heure que le juridique, le thérapeutique et l'éducatif s'empruntaient des concepts, autant on est bien obligé de marquer nos frontières, sans parler de territoires, et c'est l'échange interfrontalier qui pose question. Imaginons un alcoolique qui reboit : il n'est pas forcément récidiviste à partir du moment où il n'a pas commis de délit. Pour le thérapeute, la rechute est beaucoup plus importante puisque c'est dans la configuration psychique de ses actes que ça pose question. Par contre, les délits sexuels posent la question citoyenne de la récidive.

L'autre question de la récidive, c'est que, si on regarde le taux des récidives, là où il y en a le plus, c'est dans les petits délits, dans les vols, c'est-à-dire là où l'on voit le moins de personnes en fait.

Intervention *[très incomplète, quasi-inaudible]* : Il y a encore six, parfois neuf détenus dans une même cellule. Un malade, une chambre. Un détenu, une cellule : cela existe dans les pays du Nord.

P. GENUIT : Un détenu, une cellule : c'est le confort bourgeois. Je ne suis certes pas pour l'organisation actuelle des prisons. J'ai connu des patients détenus qui étaient passés à

Coutances. J'y ai visité des cellules où on met une dizaine de personnes, avec des matelas sur la table, pour aller ensuite à la salle de sport, et j'avais eu le fantasme de visiter une geôle moyenâgeuse avec la salle de torture. C'est pour vous donner l'ambiance… Or, j'avais une patiente détenue qui avait été transférée de Coutances à Argentan. Elle préférait Coutances parce qu'il y avait une vie sociale, qu'il y avait plus de vie.

Je suis d'accord pour que la prison évolue dans son hébergement et dans sa gestion administrative, mais le mieux peut être l'ennemi du bien…

2) Après la conférence de Xavier LAMEYRE :

P. GENUIT : Chez les Grecs, la *dikè*, c'était la justice politique *et* morale. Est-ce que c'est dans ce sens-là que tu as développé la notion de justice ?

X. LAMEYRE : C'est vrai qu'il faut être très attentif à cette supposition qui pourrait être particulièrement dangereuse lorsque, sans s'en apercevoir, de façon insidieuse, on accepterait ce qu'un auteur a appelé le « moralisme médiatique » comme instance de jugement, de jugement populaire. C'est la raison pour laquelle, de façon traditionnelle, le droit, les normes pénales se sont méfiés de la notion de dangerosité, pourtant utilisée en criminologie ou en psychiatrie, parce qu'il s'agit de bien faire le départ entre ce qui relève des normes, mais de différents types de normes. Il serait très dangereux pour le respect des libertés individuelles d'imaginer cette espèce de transparence absolue ou de chevauchement complet des normes juridiques avec, par exemple, les normales morales, de telle sorte qu'il serait possible, de façon pronostique, d'appliquer des mesures pénales avant même que certains faits soient connus. Le droit pénal a l'habitude de cet écart entre les normes juridiques et les normes morales. J'en veux pour preuve que le droit pénal n'est absolument pas concerné pour l'instant par l'incrimination de l'inceste entre frères et sœurs majeurs par exemple ; de même, il est tout à fait indifférent à la prostitution, et non au proxénétisme. Pour définir cette différenciation des normes, j'utiliserai ce que Michel FOUCAULT nomme « normation », ce mouvement des normes appliqué comme technique de gouvernance, différent de ce que Georges CANGUILHEM a nommé « normativité » qui entend qu'une personne a son point de vue subjectif sur ce qui est important et où on est du côté de la valeur.

Je pense qu'il est vraiment indispensable de mener une réflexion, les uns et les autres, les différents praticiens qui ont à manier des normes – nous ne faisons que cela dans nos exercices : manier des normes de différents types – pour avoir les idées suffisamment claires et pour ne pas que la justice, pour répondre *in fine* à ta question, soit cette espèce de lieu de sacrifice où seraient mélangées normes non-normalisantes (donc « normation »), normes de sécurité et normes qui renverraient à des valeurs permettant l'avènement d'un sujet dans la morale.

Colloque ALBI 20 Avril 2007

Philippe Génuit

Anachronie et synchronie de la violence à caractère sexuel. Évaluation thérapeutique et conviction juridique.

« La portée et l'efficacité de tout code de lois dépendent de l'interprétation qu'en font les magistrats et les tribunaux : s'il n'y a pas « démocratisation » du droit d'interpréter, la seule existence d'un code écrit ne change pas grand-chose. »

FINLEY (Moses I.) : l'invention de la politique

Anachronie et synchronie de la violence à caractère sexuel. Évaluation thérapeutique et conviction juridique.

Sommaire

1 Violence sexuelle ou violence dans et par le sexuel…….p.119

1-4 Violence et Agressivité
1-5 Eros et Thanatos
1-6 Agressivité et Emprise ; Violence et Contrainte dans la révélation pathologique
De l'agressivité à l'emprise pathologique
De la violence à la contrainte pathologique

2 Anachronie et synchronie de et dans l'échange…….p.126

2-1 Anachronie et auteurs d'agressions sexuelles
2-2 Anachronie créative et destructive
2-3 du temps de l'acte et de la valeur de l'acte

3 Evaluation et conviction dans les contextes thérapeutiques et juridiques…….p.132

3-1 De la valorisation naturelle et de la mesure culturelle de la valeur
Jauger, évaluer, apprécier la valeur
Estime - mesure, mérite dans la décision

3-2De l'impact du point de vue contextualisé et disciplinaire
Ethique et déontique
Les cochons d'Epicure
3-3 Axiocénie et axiométrie dans le médical et le pénal

Questions autour de la banalisation et de la minimisation…….p.139
La propriété et la jouissance
Du Ban
De la Morale

Introduction

La réflexion qui suit se propose d'interroger les liens mais aussi les différences entre ce qui est du ressort de l'être et du vouloir humains, dans ce qu'il est convenu d'appeler le champ des violences sexuelles. Dans un premier temps nous essayerons de montrer que la violence n'est pas de l'ordre de l'agressivité et ses corollaires de brutalité, de domination et d'emprise. Dans un second temps nous analyserons, la question du temps dans ses formes pathologiques et normales (ou syncratiques). En fin nous nous intéresserons à la valeur et son pendant : les procédures d'évaluation dans les disciplines thérapeutiques et juridique, en traitant analogiquement de l'évaluation thérapeutique et de l'intime conviction juridique. Autrement dit aujourd'hui sous l'angle d'une clinique anthropobiologique structurale et psycho criminologique conjoncturale nous déconstruirons épistémologiquement l'actualité du savoir. Nous proposerons une redistribution épistémique provisoire de l'ontique et de l'éthique, à l'aune de l'exemple des infractions sexuelles.

1 Violence sexuelle ou violence dans et par le sexuel

1-1 Violence et Agressivité

On a toujours confondu violence et agressivité.

Le même principe de *violence* est présent non seulement dans l'*exaltation*, dans la *manie*, mais aussi dans la *colère* qui n'est pas toujours destructrice ; la violence tient à la manie, à l'*impulsion*, à une *décharge d'énergie*, cela n'a rien à voir avec une *agressivité* qui peut être parfaitement *froide*.

Confondre violence et agressivité empêche de comprendre par exemple, que chez l'enfant ou chez le maniaque la colère puisse se *déchaîner* non seulement sur des gens mais aussi après des choses qui même n'appartiennent à personne .

Cette *pulsion de casser* existe ; évidemment cela peut casser du monde, mais cela peut casser aussi du langage par exemple dans le discours d'un maniaque.

On ne peut donc pas lier structuralement le concept d'agressivité, sans interrogation, au concept de violence. La domination nous apparaît, dans l'observation, dans sa réalisation actée ou si l'on préfère dans sa mise en oeuvre pulsionnelle. De ce fait nous inférons dans la connaissance commune la brutalité et l'agressivité à la violence, alors que la connaissance scientifique nous incite à les différencier.

Freud avec *Thanatos* a lié l'agressivité au sentiment qui l'inspirait. Nous pouvons faire la même analyse quant au rapport *violence-sexualité* qu'à l'égard du rapport *violence-agressivité*. Dans toute la littérature analytique il ne faut pas confondre la sexualité qui est la base d'un mode d'acculturation de la personne avec le désir qu'elle inspire. Il en est de même pour l'agressivité. L'agressivité comme type de rapport de domination, voire de destruction, n'a rien à voir avec le désir qu'elle inspire, même si la violence comme impulsion peut

recouper l'agressivité dans le désir de domination. Il en est du fantasme comme du désir exprimé, il peut se manifester dans la naturalité sexuelle et agressive, tout autant que dans l'acculturation de l'alliance et de la filiation ; et le corollaire de la filiation, c'est-à-dire l'emprise.

En tant qu'humain nous sommes anthropobiologiques, c'est-à-dire que nous transformons notre animalité, que nous partageons naturellement avec l'animal dans le biologique. Ce qui fait de nous des *animaux dénaturés,* pour reprendre l'expression de Vercors. Chez l'humain le désir charnel est élaboré en *amitié/inimitié* et le désir de domination qui peut être brutal est élaboré en *pouvoir* et son corollaire la *subordination*.

Comme l'énonce Jean Gagnepain : « C'est une erreur de chercher la source de l'agressivité humaine chez l'animal ainsi que le fait par exemple Laborit : il cherche la source de l'*agressivité* dans la *manie*, dans la *frénésie*, comme il y cherche la source de notre sexualité ; or vous pourrez remarquer que la sexualité comme l'agressivité animales sont bien moindre que les nôtres : on se dispute bien plus que les animaux, de même que notre sexualité est infiniment plus compliquée, nous donne bien plus de tourment : l'animal pas de problème, y en a besoin, pof pof, ça y est, terminé, on se reverra à la saison prochaine ! D'une certaine manière, c'est reposant ! Tandis que l'homme, ce n'est pas ça, ni la femme non plus, c'est évident ! On a donc une sexualité infiniment plus compliquée, infiniment moins limitée par la nature et infiniment plus débridée pathologiquement. C'est la même chose pour l'agressivité, Laborit va chercher l'exemple de l'agressivité chez l'animal, mais il n'y a pas plus pacifique que l'animal, il n'est agressif que quand il a faim, quand il défend ses petits ou son territoire, mais à de rares occasions […].

En matière d'agressivité, on est infiniment mieux *soigné* qu'eux, parce que chez eux, ils sont dans des conditions de lutte pour la vie, que ce soit du point de vue sexuel ou de la domination ; quand les conditions sont remplies, pas de problème . Nous, nous sommes dans les *conditions culturelles d'un conflit* (au sens marxiste), c'est-à-dire nous sommes dans une *lutte des classes* et *lutte des métiers* ; autrement dit, le conflit que nous introduisons non seulement ne cherche pas à guérir la nature de son agressivité dite naturelle. Il en fait autre chose qui suppose une complexification terrible et de l'une et l'autre ; c'est-à-dire que notre sexualité, par le fait qu'on y met la *propriété* est infiniment plus complexe et plus susceptible que celle d'un animal, et notre agressivité également infiniment plus débridée. Le détour dont Laborit parle et qui fonde la société, c'est l'équivalent pour *l'agressivité du surmoi* freudien concernant la sexualité.

La culture ne change rien à la nature mais elle s'y fonde et la transforme. Nous humanisons la domination animale en *pouvoir "hégémonique"*.

Je n'envisage pas ici simplement le gouvernement, mais j'envisage cette *participation au pouvoir qu'est toute paternité* qui suppose que *vous faites pour autrui* : vous n'êtes pas sur un pied d'égalité avec l'enfant, vous n'êtes père que si vous l'infériorisez ; autrement dit, *l'infantilisation est fondamentale ici*. […]

L'acculturation de la domination naturelle devient le principe même du pouvoir. Cette domination je l'interprète comme rapport agressif, c'est un rapport de subordination, d'infériorisation, c'est, comme disait Rosolato, un rapport d'humiliation *–schadenfreude....* que nous voyons dans le sado-masochisme. Autrement dit, ce rapport d'humiliation est là dès le départ dans le rapport des sujets dans la génitalité […] qui s'acculture en principe hégémonique de paternité.

Chez l'animal, aussi bien son rapport qu'il a avec son *congénère* que le rapport qu'il a avec son *petit* ne tient que dans le cadre de la *nécessité biologique*, cela varie selon les espèces, selon leur fragilité il y en a même qui ne sépare jamais du groupe ; au contraire en ce qui concerne l'homme cela n'a plus aucun rapport avec la *nécessité biologique*, cela a rapport avec ce qu'on appelle la *Loi* ; c'est cela la Loi au sens le plus analytique du terme ; […] la Loi a deux aspects : la *perversion* et la *castration*, perversion ou altération de la sexualité qui s'élabore en amitié ou en hypersexualité si ça se détraque, et d'autre part, castration qui s'élabore en pouvoir dont on peut abuser en fabriquant une *infantilisation de culture* qui n'est même pas accessible à l'animal. […]

Il n'y a pas plus de confusion possible entre la *haine* et l'agressivité qu'entre l'*amour* et la sexualité ». *in séminaire sur les psychoses et perversions, non édité.1986.*

Rappelons ici que hégémonie qui vient du grec *hêgemonia* signifie **suprématie**. L'hégémonie et son corollaire l'emprise rendent compte du rapport tutélaire lié à l'*hêgémon - hêgémononikos* qui lui signifie **guide**. *Hêgemonikon* avait pour acception la *partie maîtresse de l'âme*, la *psukhé* ; *psukhé* qui ne correspond pas, est il utile de le rappeler, ni à l'âme chrétienne ni à la psyché de nos baratineurs actuels. Ce guide revoyait chez les hellènes au père – *pâter* –qui donnera le *pater* latin ; mais aussi et surtout à celui qui est en position d'*educere* (prendre en main, se prendre en main – ***emprise*** - sortir ou aider à sortir d'une situation de dépendance à l'égard de soi-même).

Les figures hégémoniques étant notamment le philosophe et le thérapeute dans le soin de l'âme. Pour entendre cette désignation il faut se dégager de notre dénotation actuelle de ses deux termes. Le philosophe hellène est autant dans une position scientifique de *mathématisis* (déjouer la nature) que d'accompagnement de *thérapeia* (prendre soin de soi - *Epimeleia heautou* – avant de, et pour s'occuper de l'autre. Avoir le culte – sans connotation narcissique – de soi et de l'autre ; opérer une conversion de soi). Au demeurant il convient, dans une exigence de traduction, de différencier, même s'ils s'y réfèrent, les termes hellènes et contemporains de thérapeutes.

Que se soit dans la Grèce antique pré et post socratique le thérapeute était un médecin qui ne réduisait pas son office au corps (*soma* = le corps comme cadavre ; cf. Iliade et Odyssée). Le lieu, aujourd'hui nous parlerions de cadre thérapeutique, de son action –*tekhnê* -était le *iatreion –dispensaire* du corps et de l'âme. Les grecs d'alors auraient pris le vocable de ***psychothérapie*** pour une blague au mieux, un pléonasme de béotien ou d'inculte au pire. La notion de psychosomatique n'aurait pas eu plus grâce à leurs yeux puisque dans la Grèce antique l'âme n'avait pas divorcé du corps suite à l'épistémé cartésienne, pas plus que la douleur de la blessure.

La distinction freudienne – réalité physique/réalité psychique – pourtant pertinente dans notre doxa, eut été considérée comme une discordance ou dissonance cognitive, pour parler comme les impétrants d'un *logos* mal compris. La *Phusis* (nature) se distinguait soit de la *mathématisis* -calcul, soit du *Nomos*- loi, mais en aucun cas de la *Psuké*, qui elle regroupait le *soma*, le *Thumos* (et l'*eputhumia*), et la *Pneuma*- souffle –esprit.

Ceci nous amène à être vigilant sur les réalités que nous semblons partager, et dont la clinique nous rappelle sans cesse l'hétéronomie, à laquelle nous nous confrontons ; que certains essayent de réduire mythiquement. Ceci est valable, aussi bien entre le hellènes et nous, mais aussi dans notre actualité institutionnelle entre le médical et le judiciaire, entre le thérapeute et le patient.

L'*hêgemon* a donné les termes de *Duce – Duc- Führer* (de *fahren* = conduire) etc. utilisé certes par et pour des despotes mal embouchés, mais aussi est toujours utilisé dans les églises pour parler du serviteur divin, en la figure du Christ – *chrêsis* = le service. Chrêsis qui donnera *Munus* en latin ; que nous retrouvons dans communion, communauté, rémunération etc.

Cette réflexion sur l'hégémonie, et l'emprise, comme support d'éducation nous incite à une pensée dialectique où se pense le principe et ses manifestations. Ce n'est que dans sa réalisation et le regard que l'on porte dessus que le principe hégémonique est positif (éducation –*educere*) ou péjoratif (emprise morbide – *seducere* – ramener à soi, séparer des autres ; *alienatio*).

Analyser le rapport principe – manifestation, processus – phénomène, qu'en fonction d'un point de vue focalisé (positif ou péjoratif), ne fait guère avancer, semble t'il, les dites sciences humaines.

Dans la plupart des accompagnements socio-normatifs à savoir : éducatif-thérapeutique-juridique (Cf. *épimélie* in *l'herméneutique du sujet* M .Foucault), il est beaucoup plus question de situations de domination, d'humiliation que d'érotisation, ainsi nous l'indique Claude Balier dans la *prévalence de la perversité sexuelle*, et le *scénario de violence* en comparaison du *scénario d'érotisation dans les perversions sexuelles* .Ce rapport d'humiliation tient autant dans le subi que dans l'agi, voir même dans le cas de nombreux patients s'opère un renversement. C'est ce que les psychologues Mireille Stigler de Lausanne en Suisse et Pascal Lebas de Lorient en Bretagne nous font remarquer.

Ce que nous nommons souvent abus sexuel n'a pas grand-chose à voir avec ce qui anthropo-biologiquement définit la sexualité et la violence.

Le dit abus sexuel n'a de sexuel que le contenu de ce qui socialement aujourd'hui encore nous est le plus privé. C'est la possession de la propriété de l'autre et le rapport domination – subordination (*sujétion*) qui est la problématique au-delà de sa restriction à l'*accouplement*.

La dynamique incestueuse, familiale (si on se permet la redondance), peut d'autre part se dérouler sans violence , du moins telle qu'elle se définit dans la clinique anthropobiologique .

La question de la destruction (auto/hétéro) souvent se confond avec la violence du fait que les actes des personnes s'exercent souvent, mais non toujours, dans l'*emportement*. Il est vrai qu'étymologiquement violence (*violentus* vient de *vis : force)* renvoyant à l'*impétuosité*, à la *puissance* (cf. *Aristote :-impétus/conatus*), se retrouve dans *violare* qui a donné *viol*, énonce : traiter avec violence. Pourtant le viol comme le vol renvoie, beaucoup plus qu'à la brutalité, à la dépossession de l'autre et sa *profanation*, à *l'infraction d'un engagement*, d'un *contrat* que ceci s'exprime par la *force* ou non.

Dans « *se faire violence* ou *faire violence à l'autre »* il y a toute la différence d'une part :

de l'*Esse* et du *Volens* qui se révèle dans la non coïncidence des pathologies de l'*incorporation* que nous partageons avec l'animal dans le naturel (ou nécessité biologique), par ex. des *asomasiques autistiques*, et celles de la *pulsion*, par exemple des *apathiques abouliques* cliniquement, décrites dans les analyses neurologiques.

D'autre part :
De l'*Ego* et du *Nolens* qui se révèle dans la non coïncidence des pathologies de l'*appropriation* qui marque la transformation culturelle de l'incorporation, que sont les psychoses et les *perversions*, d'avec les pathologies de la *réglementation* (autocontrôle) en tant qu'acculturation de la pulsion, que sont les *névroses* et les *psychopathies*, cliniquement décrites par les analyses psychiatriques.

La clinique nous enjoint de ne plus confondre violence et possession. Ceci au demeurant questionne l'hypostase des termes de *violence physique* et *psychologique* en ses relents théotaxiques de corps et d'âme, ainsi que les résultats psychométriques y afférant qui ne prennent pas en compte cette *confusion des langues* dans les concepts. Ce n'est pas le compte, ni la mesure qui dès lors pose problème, que se soit dans la statistique ou l'équation, c'est la définition de l'objet estimé. Si avant de mettre votre capacité à faire des probabilités inhérentes à la statistique ou des proportions inhérentes à l'équation, vous ne vous êtes pas interrogés sur la vérifiabilité clinique de vos concepts, vos résultats sur les violences physiques ou sexuelles seront aussi pertinentes que celles qui aux débuts du siècle dénombraient les *ivrognes vicieux*. Il n'est pas inutile de nous rappeler que ceux que la médecine à dénommé alcooliques, dans un souci de déculpabilisation, représentaient alors la figure monstrueuse du *vice* et de la *dangerosité*. Tandis qu'on se moquait alors, comme de l'an quarante, de la dynamique incestueuse et plus encore incestuelle, pour paraphraser Paul Claude Racamier, dans les familles.

D'ailleurs n'est il pas étonnant que nombre de cliniciens s'étonnent de l'incompréhension de patients ou de délinquants quand ils leur proposent de joindre violence et domination/humiliation dans la reconnaissance des faits et des actes, de préférence avec une once de culpabilité qui fait de tout citoyen un bon chrétien ? Si tant est que nous définissions l'*empathie* par « reconnaître la place de l'autre ou se mettre à la place de l'autre », tenir leur refus conscient ou inconscient de nos assignations tacites, et confuses à notre insu, comme marque de *déni* ou de *distorsion cognitive* et de *confusion des langues*, est permettez moi de l'énoncer de manière provocante, de l'ordre de « l'hôpital qui se moque de la charité ». Et si l'on conçoit l'agression non comme dichotomie victime – agresseur, mais comme situation de rencontre de vulnérabilité psychique, Loïck Villerbu parle en ce cas de *situation vulnérante,* alors nos assignations dans la confusion altèrent tout autant la relation thérapeutique à la victime que celle précédemment évoquée.

Pour autant si l'anthropobiologie clinique met à l'épreuve le lien mythique entre ce qui est inhérent au *désir*, sa mise en acte : la *violence* (se forcer à agir, décharger), et ce qui est inhérent à la *sexualité* et l'*agressivité*, il convient de rendre à *Caesar* ce qui lui appartient.

Ici bien entendu rendre à Freud, ses prédécesseurs et successeurs ; énoncer l'importance de leurs travaux sans lesquels nous ne pourrions développer nos hypothèses cliniques, quitte à les contredire sur le point de la confusion de la violence, de l'agressivité et de la sexualité. Confusion qui au demeurant souligne paradoxalement que l'une peut contextuellement être le contenu manifeste du principe d'une autre. Ainsi la violence peut éprouver la sexualité dans Eros ou l'agressivité dans Thanatos. Mais de même que le sexuel peut être un des contenus du désir ; la violence (l'impétuosité) peut être hors pathologie une des formes de manifestation de la sexualité. En ce sens, il nous est permis d'asserter que la violence, en son principe, est indépendante de la brutalité agressive.

Pourtant il semble y avoir consensus à employer le terme de violence sexuelle. Ca évoque quelque chose pour tout un chacun, même pour des cliniciens férus de nosographies et de diagnostic différentiel. Bachelard évoquerait ici probablement un *obstacle épistémologique.* Ceci nous enjoint d'asserter qu'il s'agit ici d'une notion partagée, donc d'un ***savoir*** contemporain, d'une connaissance commune faisant obstacle à la connaissance scientifique. Autrement dit cela démontre que le savoir est d'ordre politique, au sens de participation à une idéologie ou une épistémologie dominante. La pensée ici n'est pas en cause dans son principe d'analyse.

Et si l'on en voulait la preuve, il suffit de remarquer que les révolutions scientifiques successives n'ont pas modifié le principe de langage et de pensée. La pensée est en elle même révolutionnaire, mais sa révolution tient du principe de transformation du percept en concept. Elle est indépendante des révolutions sociales. En ce sens: il n'y a pas d'idée révolutionnaire, même s'il y a des révolutions de savoir.

Les quelques exemples proposés sur la question de la polarité de l'amour et de la haine montrent, comme l'énonce Villerbu l'***inactualité*** du concept, au sens d'indépendance de celui-ci par rapport à l'actualité d'une époque ; en contraste avec l'actualité, l'*épokhê* du savoir.

Il en est au demeurant de la mathématique comme du langage, le compte est hors actualité.

Vous voyez ainsi que mettre en équation et dénombrer les concepts relatifs de violence sexuelle-physique-psychologique , par exemple, pour valider un savoir positivé, tient au mieux de l'escroquerie, au pire de l'imbécillité, au sens de *imbellicus* (qui ne combat pas) bien entendu.

1-2 Eros et Thanatos

Inventaire non exhaustif du questionnement de l'intrication (et non de la réduction) de l'unité de l'agi : désir/violence, autrement dit de la *libido*, avec la bi-facialité sexualité agressivité.

Hellènes : *éros et éris.* (Amour et colère).

Empédocle d'Agrigente : l'amour et la haine *(Philos / polemos –neikos ; philia / phtoria).*

Platon : concupiscible et irascible (concupiscence -sentiment colérique) ; *éputhémia/Thumos.*

Clément d'Alexandrie : *paidophilia / paidophtoria.* Pédophiles et pédophtores.

Freud : *Eros et Thanatos* au-delà du *lutz prinzip*-principe de plaisir ; mise en acte dans la pulsion, suite à la dichotomie pulsionnelle proposée par **Frankl** *: wille zur lutz - wille zur macht.* Dans le sillage de **Schopenhauer** : *willen zur leben*- vouloir vivre et **Nietsche** : *wille zur macht*- volonté de puissance. **Adler** : *agressivité, sentiment d'infériorité/supériorité.*

Lacan : *Hainamour* (énamoure- *falling in love, falling in dead*).

Balier : *scénario d'érotisation et scénario de violence* ; mise en scène de l'acte.

1-3 Agressivité et Emprise; Violence et Contrainte dans la révélation pathologique

Si l'humain transforme sa sexualité (ou lubricité) animale mise en acte dans l'accouplement en alliance, et sa génitalité (ou agressivité) animale et son corollaire la reproduction en filiation, nous ne pouvons éluder le fait que *l'humain n'est pas tout* (à l'instar de la formule lacanienne : « la femme n'est pas toute ») et que dans certains agis l'agressivité révèle un manque à être.

De même notre transformation de nos désirs en liberté mesurée peut achopper dans une violence, une pulsion non dialectisée par l'autocontrôle inhérent à notre humanité, révélant notre manque à vouloir.

Cependant il appert de ne pas confondre ces achoppements de la dialectique nature – culture avec la question relative au pathologique comme *cristallisation*, pour reprendre la célèbre référence freudienne, de nos capacités d'humanisation.

Très souvent, et il me semble trop souvent, apparaît le signifié « inhumain » pour évoquer ce qu'il est convenu d'appeler des actes de destruction, tels que le viol, le meurtre associé à une brutalité stupéfiante, le génocide, etc.…alors même qu' à bien y réfléchir seul l'humain, sans considération de genre sexué, est capable de réaliser ceux-ci . En ce sens, nous pouvons formuler que ces actes renvoient à ce que Nietsche énonçait comme *Trop-humain* et non inhumain. Il convient alors de penser la pathologie humaine comme pathologie de la culture en la différenciant :

a)- des pathologies de la nature, que l'humain partage dans l'espèce avec l'animal. Par exemple : les pathologies de la sensorialité, telles que les cécités. Les pathologies de la mise en schéma de la sensorialité : perceptive, dans les agnosies ; opératoire, dans les apraxies ; incorporative, dans les asomasies ; pulsionnelle, dans les aboulies.

b)- du manque à être, et manque à vouloir inhérent à l'humain, évoqués précédemment, sachant que l'animal ne se confronte pas au manque : il est.

c)- Mais aussi, en différenciant les manifestations pathologiques de ce que souvent nous nommons le normal, et qu'il paraît plus pertinent ici d'appeler ***syncrasie.***

Ainsi en est il de ***l'emprise*** qui est inhérente au pouvoir, Lacan dirait à la *Paternité*, qui est *épicène*- à savoir hors genre sexué. En ce sens cela renvoie à ce que Gagnepain évoque quant à la *puissance paternelle* et son corollaire *l'infantilisation*. L'enfant est de ce point de vue une *personne en devenir*, et non une *personne en acte*. Pour autant l'enfant est une dimension de la personne qui perdure au-delà de la puberté biologique, ce qu'ont démontré Freud dans le thérapeutique et Bachelard dans le didactique (ou pédagogique)

Les énonciateurs de *l'immaturité* et de *la régression* auraient, nous semble t'il, beaucoup à gagner à penser l'enfant et la filiation au-delà du positivisme évolutionniste. En ceci que s'il ne s'est pas encore approprié sa propre histoire (sa légalité ou responsabilité) et qu'il est ainsi sous l'emprise parentale et de la langue d'icelle, il est au même titre que l'adulte capable de langage (ou causalité verbale), de fabrication (ou sécurité technique), d'interdit (et de légitimité -culpabilité éthique).

Dans le champ des dites violences sexuelles, il appert de mettre en perspective, et donc de ne pas confondre, le syncratique et le pathologique, voire le tératologique, en ce qui concerne

les phénomènes d'emprise et de possession, de violence et de contrainte. L'emprise éducative ou parentale est ce qui permet de guider l'enfant ,quand l'emprise morbide infantilise le partenaire et nie sa condition, sa différence, son altérité. Suivant le même parcours hégémonique que l'emprise parentale, l'emprise morbide ou mortifère dépossède l'autre et l'enferme dans l'exclusivité et l'autarcie d'une rencontre ou aucune relation réciproque ne peut s'épanouir. Par contre une rencontre de vulnérabilité psychique peu mettre en écho deux mêmes modes d'autarcie, et créer une unité morbide exclusive.

1-3-a) De l'agressivité à l'emprise pathologique

Psychoses- Perversions : pathologies de l'échange, de l'appropriation dans la dialectique possession - dépossession. (Prise –Don).

L'emprise pathologique et l'emprise syncratique (emprise éducative parentale).

Psychoses : pathologies de la filiation comme acculturation de la domination.

Perversions : pathologies de l'alliance comme acculturation de l'accouplement.

1-3-b)De la violence à la contrainte pathologique

Névroses- psychopathies : pathologies de l'autocontrainte, du contrôle dans la dialectique interdit – permis.(inhibition-transgression)

La violence pathologique et la violence syncratique (se faire violence=s'autocensurer).

Névroses : pathologies de l'inhibition comme acculturation du coût de la pulsion.

Psychopathies : pathologies de la transgression comme acculturation du bénéfice de la pulsion

2 Anachronie et synchronie de et dans l'échange

2-1) Anachronie et auteurs d'agressions sexuelles

Pour en revenir au titre de cette présentation, et avant de comparer l'axiologie évaluative dans le thérapeutique et le juridique, intéressons nous quelques instants à la sociologie clinique à laquelle nous invite notamment la clinique, justement, qui concerne ce que l'on nomme diversement : Violences sexuelles ; abus sexuels ; délinquance et criminalité sexuelles, infractions sexuelles ; agressions sexuelles. Etc.…

Pour qui s'est cliniquement, dans le thérapeutique-l'éducatif-le juridique, confronté aux auteurs de domination, dont la caractéristique mise en avant est la possession de l'intimité sexuelle, avec ou sans violence : ce qui s'éprouve est un écart entre notre appréhension de la situation de la commission de actes et leur appréhension vécue et éprouvée de celle-ci.

Cet écart selon les approches théorico cliniques est dénommé :

-*distorsion cognitive* dans le champ sémantique cognitiviste.

- *Alexithymie* pour la psychosomatique
- *Déliaison (Entbidung*-Freud) entre la représentation et l'affect. *Déni (Verleugnung-Verweigerung).*
- *Hallucination négative*, *défaut de mentalisation* (Green, Balier, Ciavaldini).
- voire *Forclusion* (Lacan) en certaines circonstances pour la psychanalyse.

En résumant, et caricaturant fort probablement, ces énoncés, les sujets pédophiles, violeurs etc.. , ici toujours hors genre sexué et même hors génération, puisque des hommes et des femmes, majeurs et mineurs sont présentés devant la justice, nous apparaissent *anachroniques,* quant à leur mode de participation aux convention et usages de notre société.

Encore faut-il s'entendre sur la définition d'anachronique. Nous ne l'utilisons point ici dans sa conception de *connaissance commune* pour parler comme Bachelard, ou de *comptoir du café du commerce* dans le vernaculaire du quidam, qui en fait l'équivalence de désuet, ou de dépassé.

La conception de l'anachronique, ici, est l'adjectif d'*Anachronie,* dans le sens hellène, d'être contre le temps partagé qui lui se nomme *Synchronie.* (De *ana* : contre et *syn.* : avec. Le synonyme latin de synchronie nous a donné : *con-temporain*)

Les historiens par ailleurs séparent l'anachronie analepse (rétrospective) et l'anachronie prolepse (anticipative-prospective).

En ce sens l'anachronie relevée dans le discours des auteurs d'agressions sexuelles tel que, par plus petit dénominateur commun, les cliniciens de l'ARTAAS les ont dénommés, nous renseignent au mieux , nous donne une idée au moins, sur leur vécu de la situation. Qui dit situation dit :être *in situ* , *Dasein* si l'on se réfère à Martin Heidegger.

L'éprouvé de leur être, dans le temps –l'espace et l'environnement, se montre à travers leurs discours et leurs comportements. C'est par analyse de contraste que nous appréhendons leur anachronie. Leur anachronie se conjugue avec l'emprise qu'ils ont sur leurs conjoints, leurs enfants, leurs subordonnés dans le cas de ce qu'il est convenu d'appeler *le harcèlement* , ou sur des personnes dont la rencontre met en oeuvre un écho de vulnérabilité psychique. En résumé ils et elles imposent leur temps à l'autre. Ils et elles privent l'autre de leur privacité, de ce qui est le plus intime.

Il est vrai qu'en notre société la sphère sexuelle semble notre bien le plus privé, et c'est en cela que le viol et le vol peuvent retentir affectivement de façon analogue. Par contre une question me turlupine, si je puis me permettre, pourquoi de nombreux cliniciens, et pas seulement cognitivo-comportementalistes, ne s'intéressent pas à la déclinaison d'autres formes du polymorphisme de l'emprise et de l'anachronie, et de ce qui se spécifie dans la pathologie ?

2-2) Anachronie créative et destructive

A l'instar de l'emprise, l'anachronie n'est pas du seul registre pathologique.

Il est des manifestations anachroniques syncratiques. Ainsi Henri IV et l'*Edit de Nantes* , qui allait contre la doxa dominante, contre son temps si l'on préfère ; ainsi l'*abolition de la peine de mort en France* portée par les esprits éclairés de Badinter et Mitterrand

Ainsi Freud invente la psychanalyse anachroniquement au corps médical constitué de son temps. Ainsi à l'intérieur même de la psychanalyse, Balier revisite la question de la demande thérapeutique, dégage de la question de la mise en acte pulsionnelle celle de la mise en scène, à travers ce qu'il nomme scénario d'érotisation et scénario violent.

Ceci nous enjoint d'élaborer que l'anachronie ne se confond pas avec le pathologique, même si celui-ci peut s'y insérer, et de penser que dialectiquement la synchronie peut aussi se manifester pathologiquement sans s'y restreindre.

D'autre part l'exemple de Freud en ce qui concerne son œuvre dans la contradiction simultanée (*widersprüche* et *gegensteile* pour reprendre ses mots) anachronie –synchronie, est observable dans la simultanéité de son opposition (anachronique) créative à son temps, dans le champ de la médecine, et sa théorisation synchrone à la pensée scientifique de l'époque. Cette simultanéité anachroni-synchronie est remarquable dans la synchronie dont il fait preuve à mainte reprise dans la pensée positiviste et évolutionniste alors dominante. Ce ne serait ce que dans la référence à la thermodynamique de Sadi Carnot (énergie entropie) concernant la dynamique pulsionnelle (Charge décharge).

La pensée positiviste que l'on ne peut reprocher à Freud semble non encore révolue à la lecture d'un certain livre noir et à l'écoute de prétendant à la magistrature suprême, en ce qui concerne la génétique.

Ce que nous montre la clinique anthropobiologique est que l'humain transforme le temps naturel en Histoire. L'humain transforme la *chronie* (ou temps) en *Diachronie*. Cette diachronie implicite (ou inconsciente) se manifeste explicitement dans des actes synchroniques et anachroniques.

Le caractère inconscient de la diachronie est une autre façon d'énoncer à la suite de Freud que l'inconscient est intemporel, tandis que dans le conscient nous réinvestissons le temps anachroniquement et synchroniquement.

Le temps, l'espace, l'environnement transformés instanciellement se trouvent réinvestis politiquement dans des visées conservatives et/ou progressives. Jean Gagnepain nomme la visée politique conservative de droite : *anallactique*, et la visée politique progressive de gauche : *synallactique*.

(***Allos-alius***=autre ; anallactique=singularité autocentrée ; synallactique=communauté exocentrée)

Ce point de vue anthropobiologique est neurologiquement démontré dans les pathologies asomatiques où des malades (souvent cérébrolésés) perdent les notions de temps, d'espace, d'environnement, sans perdre leur inscription historique, le souvenir de leur statut social, de leur métier.

Ce point de vue, cette analyse clinique, fait contraste de façon évidente à l'opposition diachronie –synchronie inhérente à la doxa de la linguistique structurale, issue de Ferdinand

De Saussure et l'actuelle réification temporelle du génogramme. (axe d'un temps transgénérationnel et axe d'un temps actuel). Gageons que nous avons cliniquement à gagner à confronter, à mettre en contraste, plus qu'à opposer ces points de vue.

Nous ne saurions trop recommander ce que subtilement Bruno Gravier nomme ***conflictualité constructive***. N'est ce pas cette conflictualité constructive qui fait défaut au pervers et au psychotique, quand dans l'empire de l'anachronie ou de la synchronie, ils récusent le principe sociologique du conflit, analogue au conflit axiologique que Freud nomme *conflit psychique.*

2-3) du temps de l'acte et de la valeur de l'acte

Si l'auteur d'agression et de séduction (au sen de mise à part) à caractère sexuel, d'emblée nous paraît dans l'anachronie, tel le tyran domestique ou institutionnel enfermant l'autre dans ce qu'il considère sa propriété, sa loi, il n'en est pas moins que l'hétérogénéité des cas nous enjoint d'aller vers une clinique plus affinée. En effet si Psychiatriquement le schizophrène et le narcissique (hier dénommé égotiste) cherchent à ramener l'autre à leur monde et ainsi humaniser à l'excès l'anachronie, le paranoïaque ou le sadique fusionnent avec l'autre au point de s'y confondre dans l'alternance agie ou subie de la persécution. La récurrence de leur alternance se remarque dans les occurrences de la domination, de la recherche d'hégémonie. Ils humanisent alors à l'excès la synchronie. Dans les deux cas la simultanéité de contradiction est entachée, et la pathologie se montre par l'empire exclusif de l'une ou l'autre et de l'une sur l'autre : « Humain trop humain » pour paraphraser Nietsche.

Pour asseoir leur pouvoir, la violence est un facteur, non le moteur qui est du ressort de la domination.

Pour d'autres, névrosés ou psychopathes, la violence est le moteur de leur pathologie dont le pouvoir est un facteur parmi d'autres, sans doute un facteur des plus récurrents.

Ici la clinique de l'agi et les théorisations de mode opératoire, du *Tat* (Goethe-*im anfang war die Tat)* d'*agieren* (Freud), d'acte *manqué*, d'*acting in* et *acting out*, de *mise en acte* (Lacan), de *recours à l'acte* (Balier), de *passage par l'acte* (Ciavaldini), ont beaucoup à gagner à faire le ménage dans la notion trop fourre tout de *passage à l'acte*. Ne serait ce, en différenciant l'acte en tant que moteur ou facteur et ses lieux de manifestations. Tant aussi la dissociation clinique de la violence et de l'agressivité, de la contrainte et du pouvoir nous enjoint de diffracter la question encore hypostasiée de l'acte et de l'agi.

Ce qui nous préoccupe séant est *l'agi humain*, mais nous partageons avec l'animal la mise en agi, l'impulsion des affects et des émotions. Notons avec Jean Gagnepain que ce que nous nommons *agi,* ici est inhérent au pulsionnel et ne se confond pas avec l'activité technique et artistique, ce qui mériterait un autre développement. La mise en agi naturelle suppose une *appréciation* de la situation. Cette appréciation montre que l'animal à ce moment est capable de *valoriser* la situation. Autrement dit au moment d'agir l'animal évalue la situation, ce que l'on observe lors du rut ou du combat. La *valeur* donc n'est pas spécifique à l'humain, contrairement à ce qu'assertent les impétrants d'une droite réactionnaire, elle est ce rapport

naturel entre un prix à payer pour un bien à recevoir. Concevons les notions de prix et de bien hors connotation bancaire, bien entendu. L'animal agit essentiellement en situation, en ce sens il *réagit*, il n'analyse pas. Dépendant de la situation, il ne décide pas. Il passe à l'acte dans l'immédiateté. L'humain médiatise la situation et les différentes formes de sa fonction émotionnelle en faculté de décision. Il n'est pas dépendant irrévocablement, même dans la pathologie, de la situation ; voire même il se crée des situations à tort ou à raison. Son évaluation, sa valeur est transformée en *Décision*. De ce fait sa mise en acte, son passage à l'acte sont aussi médiatisés.

L'érotisme et le combat humain en cela, même dans la morbidité, ne coïncident pas avec le rut et l'agressivité réactive animale.

La violence comme mise en branle du désir, pour reprendre l'expression de Jean Gagnepain, est un autre nom de la pulsion. Précisons que la pulsion dans l'analyse anthropobiologique ne correspond pas *stricto sensu,* vous l'aurez deviné, à la Pulsion (*Trieb)* psychanalytique qui l'inscrit à l'instar de sa conception de la sexualité (*Sexualität)* directement dans son humanisation, dans le registre de la culture. Pour la psychanalyse le sexuel *(Sexualleben)* est d'emblée psycho sexuel.

Il nous parait fondamental de distinguer ce qui nous spécifie en tant qu'humain de ce que nous partageons avec l'animal, ce dans la visée de l'anthropobiologie clinique, non dans une volonté de prétendre à une quelconque vérité excluant d'autres analyses, mais afin de définir au mieux les concepts tendant à expliquer une réalité qui toujours nous échappe.

Ainsi analogiquement au rapport, indissociable hors pathologie, sexualité (accouplement)-génitalité (reproduction) qui se formalise en incorporation, analogiquement au rapport indice- sens qui se formalise en perception, le rapport prix- bien se formalise en *valeur* et se réalise en pulsion.

La diffraction de l'incorporation (sexualité/génitalité-agressivité) et de la pulsion (coût-bénéfice) révélée par la cristallisation pathologique, n'empêche pas que l'intrication des deux dans la normalité. Cette intrication, ce recoupement de fonctions biologiques et facultés anthropologiques est remarquable dans les catégorisations grecques et la théorisation freudienne d'Eros et Thanatos.

Elle est tout autant remarquable dans l'évolution et l'épokhê des concepts. Ainsi en est il de celui de *saillie*. Il m'arrive de façon hédoniste et provocante de parler de saillies verbales. L'auditeur entend dans notre épokê, nos conventions linguistiques une connotation et une intention gauloises (*galéjades*) du propos. Bien entendu tout propos suppose amphibologiquement du non dit. Ce non dit, ce sous entendu s'appuie sur l'étymologie et les transformations sémantiques du terme *saillies*. Saillir provient du latin *salire* qui signifie : bondir, sauter, s'élancer avec force mais aussi polysémiquement couvrir une femelle.

Au XIe siècle ils n'étaient pas séparés. Il nous est resté de l'élan, la saillie d'un mur. Mais nous entendons surtout le terme du XIIIe siècle indiquant l'accouplement des animaux, qui connote licencieusement ce qui nommait au XVIe siècle le mouvement soudain de la pensée, un trait d'esprit, un trait brillant. Autrement dit nous retrouvons là le *mot d'esprit* (der *witz*) mis en exergue par Freud. Nous retrouvons surtout les recoupements de la sexualité, par le biais de l'accouplement, d'avec la pulsion sous ses formes d'impétuosité, de violence.

L'homme partage avec l'animal de toujours tendre au bien, à se faire du bien, fut-ce pour cela à payer le prix de faire du mal, ou se faire du mal. Les grecs anciens l'avaient bien compris quand ils utilisaient le terme *diabolique* par rapport à *symbolique*. Rappelons que *syn.* signifie avec, quand *dia* signifie par ou à travers. Le ***mal*** chez Héraclite pouvait être la diabole, le chemin destructeur à parcourir, notamment mélancolique, pour parvenir au bien. Aristote dans *l'homme de génie et la mélancolie* prolonge cette analyse dans l'étude de la dialectique *création- destruction.*

Le mal se réfère, comme le dit Loïck Villerbu à l'*ontique,* à l'être, à l'instar de la *haine* dans la terminologie d'Empédocle et de Jean Gagnepain, et non au *bien* que l'*éthique* transforme en *mérite*. Le mal peut être un facteur axiologique du bien, comme l'hégémonie peut être facteur axiologique de la violence, mais n'est pas du moteur de la morale. En résumé, le mal ne s'oppose pas au bien, qu'on le veuille ou non ; *volens nolens* pour paraphraser Lacan dans son séminaire sur l'éthique.

Il a fallu que malgré son génie, Platon, relayé par l'imperium chrétien de Constantin, ait dénigré le diabolique au point d'en faire la figure absolue d'un mal à l'instar d'un dieu tout aussi transcendant à la nature humaine. Et si nous parlions tout à l'heure de synchronique et d'anachronique, maints écrits montrent que certains sont toujours synchrones avec cette vision platonicienne et chrétienne, pour ne pas dire crétine dans la terminologie valaisanne, du mal. Permettez moi de vous dire, avec une prétention qui me paraît légitime, que c'est pas comme ça qu'on va faire avancer la connaissance scientifique. Bien entendu, il ne s'agit aucunement ici de justifier au nom de la science , de la philosophie ou de la clinique, les exactions morbides et criminelles de certains ou certaines. Mais si l'on se doit de jauger et juger une situation, il est bon de ne pas trop projeter nos valeurs préétablies, sans les interroger et les mettre à l'*indispensable contradiction de la question*, comme l'assène fort à propos André Green dans son *hommage à Louis Althusser*. C'est en tout cas un des messages que Freud, me semble t'il, nous enseigne dans son analyse du transfert.

Un recensement, un inventaire, des comportements, du ***modus opérandi*** (mode d'opération) , est alors nécessaire.

Pour être nécessaire et suffisant il convient de tenir compte aussi du ***modus vivendi*** (mode de vie, de négoce des situations, l'*Omalon* aristotélicien, ou le *Zong* chinois), pour sérier et distinguer ce qui ressort d'une part du pouvoir exercé par la violence , et d'autre part l'axiome d'une violence dont le point d'achoppement est la confrontation au pouvoir, à l'hégémonie.

Ceci nous amène tout logiquement à questionner dans deux contextes socio-normatifs envers l'agression et l'infraction sexuelles , la *jauge* du thérapeute et du juge.

3- Evaluation et conviction dans les contextes thérapeutiques et juridiques.

3-1 De la valorisation naturelle et de la mesure culturelle de la valeur

Jauger, évaluer, apprécier la valeur

Jauger et évaluer sont synonymes, les deux termes renvoient à la mesure et à la valeur. Pour la petite histoire, il est intéressant de noter que *jauge* qui apparaît dans la langue française au XIIIe siècle dans le sens de *mesure d'une capacité d'un récipient* , vient du francisque *galga* – la perche, et a donné en allemand *Galgen* qui signifie potence. De la jauge à la potence, et de la potence au juge, vous conviendrez de l'esprit taquin de nos ancêtres, et cousins germains. Si jauger et juger une situation peuvent nous paraître équivalents, la proximité phonétique ne correspond pas à une proximité sémiologique. Pourtant la jauge franque n'est pas si éloignée du juge latin. Certes le terme de juge apparu au XIIe siècle provient de *jus, juris* : signifiant le droit, et par conséquence dire le droit : *juris-dicere* ; puis *judicem – judex* signifiant arbitre, mais il rejoint la jauge dans *judicare* qui signifie **apprécier** (comme : apprécier ou évaluer-jauger une situation) dans le sens de juger, à quoi se joint et c'est primordial **décider**. Ceci plus tard au XVIè siècle a donné le terme *judicieux* pris au latin savant *judicium* signifiant discernement, *jugement*. Le terme jugement existait bien depuis le XIe siècle mais il concernait indistinctement le judiciaire et le religieux en référence au *jugement dernier*.

Le thérapeute contemporain conserve sémantiquement cette résurgence religieuse de concert avec le jugement du juge, dans la cure qui signifie polysémiquement un parcours thérapeutique et le lieu de séjour du curé, lui-même grand utilisateur depuis des siècles de la *talking – cure* , dans la confession.

Estime-mesure, mérite dans la décision

Le fait d'humanisation de la valeur en décision, n'empêche pas à la valeur animale de perdurer dans l'homme. Celui-ci dans ses procédures d'évaluation transforme celle-ci : en *mesure,* en *estime* comme acculturation du prix ; et en *mérite* comme acculturation du bien.

En ce qui concerne l'évaluation clinique, celle-ci se révèle beaucoup plus économique, dans la sens de légalisation de la valeur que comme mesure au sens d'estimation dialectique de la situation.

Le fait de lier artificiellement le calcul statistique à l'évaluation ne la rend pas pour autant scientifique. S'il s'agit d'une clinique de l'humain, ce qui analyse l'acte humain est la dialectique qui va orienter ses désirs et actions acculturés par notamment la mesure. Et l'on pourrait rajouter ce que dit Gagnepain à ce sujet : « La mesure ne change rien aux moyens qu'on se donne de la calculer. » Autrement dit le principe mathématique de calcul ne se confond pas avec celui d'évaluation et de mesure. Ils peuvent se recouper certes, cela ne change en rien leur dissociation.

Nous voyons ici l'analogie rationnelle dans l'acculturation de la valeur en mesure et mérite, avec la transformation de la *sexualité* en *alliance* et de la *génitalité* en *filiation*. Mais de même que le concept ne coïncide pas avec le percept, Freud disait dans sa contribution à la clinique des *agnosies* (mot qu'il a par ailleurs inventé) que le mot ne coïncidait pas avec la chose (*das Ding),* et qu'il était même le meurtre de la chose.

De même le *contrat amoureux* ou le contrat de *métier*, fût-il de parent dans la la *filiation*, ne coïncident pas à l'incorporation de la sexualité et de la génitalité. Freud suit de près la pensée grecque de la dialectique destruction-création. Ici pour créer du mot, la chose est détruite en tant que telle ; pour créer l'érotisme la sexualité est transformée, pour créer l'hégémonie la génitalité est acculturée. La personne ne coïncide pas au corps, elle transforme sa fonction biologique corporelle, sans changer la nature de celle-ci, en faculté anthropologique relationnelle.

La même dialectique rationnelle est donc en marche en ce qui concerne la vertu d'une Norme qui ne coïncide pas avec la valeur naturelle, mais acculture la valeur en choix et décision.

Si ce n'est en son seul champ économique, qui est une sorte de retour au naturel privilégiant essentiellement l'*intérêt* à tout autre forme *d'appréciation de la situation* : ce qui caractérise autant les psychopathes, que les petits porteurs, férus de rendement immédiat.. Ce qui nous montre par ailleurs, qu'à l'instar de l'*emprise*, le *profit immédiat* n'est pas du seul ressort de la pathologie, et que bien qu'humain il peut nous arriver d'omettre notre humanité.

Si les psychopathies montrent cette tendance au retour à la satisfaction immédiate, les névroses quant à elles montrent une fixation, au contraire, à la médiation dans l'interdit de la satisfaction. Ainsi le névrosé obsessionnel n'a de tâche que d'estimer et mesurer sans cesse la situation qu'il crée, au point d'en devenir toc-toc, il ne peut s'en détacher.

Le phobique quand à lui surestimera la situation à l'aune de sa sous-estimation personnelle, pour se casser, dans la polysémie du terme.

Ici de même que la violence du désir peut avoir comme contenu les différentes faces de l'Ego, l'estime peut porter sur des choses ou des personnes et particulièrement la sienne. L'estime de soi n'est qu'une des manifestations, de la ***métastabilité*** récurrente (pour reprendre le concept de Simondon) et de la *variabilité* occurrente, de l'estime en tant que telle.

A la mésestime obsessionnelle et phobique, pourrait se comparer la surestime de soi du narcissique et du paranoïaque. Pourtant dans la névrose, l'estime est le principe, le soi n'étant qu'un lieu de sa manifestation polymorphique.

Dans la psychose, l'excès d'estime, tout autant que d'agi, est une compensation, Claude Balier dirait un recours, d'un soi déficient. Il en est, pensons nous, ainsi du recours paranoïaque à l'interprétation et l'anticipation surestimées de la situation, pour compenser sa déficience de traduction, comme mode d'échange à l'autre.

Dans ces cas psychotiques, le soi (l'ego) est le principe métastable récurrent, et l'estime n'est qu'un facteur occurrent, une des manifestations polymorphiques du *rapport à l'Autre* pour parler comme Lacan.

En résumé le psychotique n'a pas de problème de valorisation, au contraire il bidouille à

l'envi avec elle, comme il bidouille avec les mots, au point qu'on n'y comprend que goutte, et qu'on trouve qu'il ne se prend vraiment pas pour n'importe qui. Ce qui n'est pas surprenant car il ramène le monde à soi, un *soi mal barré* s'entend, dans l'*égotisme*. Ou alors il fusionne tellement avec l'autre, dans le sadisme et la paranoïa, qu'il le vampirise, et c'est là qu'il vaut mieux, pour l'autre, se barrer pour survivre.

Le névrosé hystérique lui va surinvestir la question du mérite, il ne mésestime ou ne surestime pas la situation, il la magnifie pour mieux ensuite la dénigrer ; que la situation porte sur des choses ou des personnes. Il passe de la tumescence du mérite à sa détumescence, et inversement. En un mot c'est le roi de la débandade. Sa formule pourrait être : « je ne mérite pas ça », dans le double sens de : « je suis nul et je vaux mieux que ça, je mérite mieux que ça ». Il va souvent mettre l'autre à l'épreuve de la question qui le turlupine inconsciemment, qui l'angoisse, celle de l'impuissance et son corollaire la maîtrise . Parodiant Hamlet il pourrait dire : « Maître ou non, maître telle est la question ! », ce que d'aucuns esprits pervers polymorphes traduiraient dans le pansexualisme qui les caractérise par : « Mettre ou ne pas mettre toujours est la question ». Que la *duplicité éthique* de l'hystérique soit par certains experts conçue comme trait pervers, en raison sans doute que la duplicité existe aussi chez le pervers, mais c'est alors d'une *duplicité ontique* dont il s'agit, laisse songeur sur leurs vertu et compétence cliniques.

Cliniquement la cristallisation pathologique de l'acculturation de la valeur, nous montre à l'excès l'estime et le mérite, et nous renseigne sur l'utilisation que nous pouvons en faire professionnellement, dans l'évaluation .

,

3-2 De l'impact du point de vue contextualisé et disciplinaire

Ethique et déontique

Déjà dans les temps antiques, le médical et le juridique étaient intriqués dans le politico-religieux, comme nous le rappelle le psychiatre Philippe Rappart, dans *la folie et l'état,* citant cette maxime de l'ecclésiaste : « Que celui qui a fauté (péché) contre son dieu (le seigneur), qu'il tombe au pouvoir (mains) des médecins ». Comme nous pouvons le voir, le débat sur *l'irresponsabilité pénale* ne date pas de la dernière averse, validant en cela le concept d'*inactualité* proposé par Loïck Villerbu.

Il n'empêche que disciplinairement, thérapeutique et juridique ne se recouvrent pas. Ils vont *de concert*, mais non *de conserve*, si ce n'est dans des sociétés théocratiques et ploutocratiques d'*extrême occident*, pour paraphraser l'excellent François Jullien ; où le lien entre le *soin* et l'*ordre* s'exerce, à notre point de vue, dans une certaine confusion. Ce n'est pas le lieu ici d'en déterminer le comment et le pourquoi, contentons nous d'en faire le constat.

Si les contextes disciplinaires sont différents, Pierre Bourdieu parlait d'*hétéronomie des champs*, , il ne se trouve pas moins, que l'un et l'autre participent de l'axiologie de la jauge. Autrement dit, le thérapeutique et le juridique évaluent, et légitiment l'évaluation des situations qu'ils ont à traiter.

Du fait de leur inscription politique (au sens grec et non galvaudé des débats contemporains), leur déontologie légalise différemment leur évaluation.

De ce fait, de même que leurs *concepts* vont s'exprimer déontiquement en *savoir*,ainsi que nous en avons parlé préalablement, leurs *vertus* comme acculturation de la *valeur*, en tant que rapport réciproque de l'*estime* et du *mérite*, vont s'exprimer déontiquement en *régime* ou *mode de gouvernement*. Régime ou mode de gouvernement sont une autre façon de parler du code de déontologie.

Les savoirs et régimes *médicaux* ne se confondent pas avec les savoirs et régimes *pénaux*. Et nonobstant les contempteurs d'iceux, permettez moi de dire que ce ne sont pas des régimes de bananes, loin s'en faut.

Autrement dit le juridique et le thérapeutique participent de la même dialectique *éthico-morale,* mais se différencient dans la mise en œuvre politique de celle-ci. En cela, il semble fallacieux d'asserter, au nom d'une vérité, fut elle affublée au sujet, qu'en tant que thérapeute nous avons une éthique différente de celle du juge. Nous avons un régime, un mode de gouvernement différent. Ce n'est pas la même chose. Il me semble que nous avons à gagner professionnellement à ne pas nous engouffrer dans des confusions de langues, mimétiquement à nos patients ou justiciables. Ce, ne serait-ce que dans les débats sur la récidive, par exemple.

Les cochons d'Epicure (cf. Michel Onfray)

Une discussion impromptue et épicurienne avec Xavier Lameyre, Valérie Moulin et Loïck Villerbu, lors d'un dîner post cédant une formation à l'école nationale de la magistrature, conforte pour moi l'analyse qui précède. Le sujet de ce débat amical portait sur l'*intime conviction* mise en avant comme procédé valide de l'évaluation du juge. Tel était, si Xavier Lameyre ne me dément pas, son affirmation. Evidemment, la première réaction des thérapeutes et experts, fut la suspicion.

Dans cette première réaction, pour le psychologue clinicien, pointait la crainte de l'omnipotence, l'omniscience et la trop grande part donnée à l'intuition que provoquait la formule. Passée cette réaction, et sans doute compte tenu de la bienveillance transférentielle envers le rhétoricien du droit, il fallait bien se rendre à l'évidence que le thérapeute dans son exercice quotidien, même s'il n'emploie pas le terme d'intime conviction, évalue lui aussi les situations à l'aune de son expérience. C'est ce que les grecs appelaient l'*empirie* en ce qui concerne l'observation et le *pragma* et ce qui concerne la mise en acte clinique.

Au demeurant ceci montre l'existence d'une clinique juridique et d'une ***crimographie*** à côté de la clinique thérapeutique et de sa ***nosographie***. Pour compléter le tableau, il conviendrait de saisir dans les disciplines procédant du pouvoir *infantilisant* l'autre, au sens du rapport paternité- infantilisation énoncé par Jean Gagnepain, une *clinique éducative.* Celle-ci est implicite, mais manque actuellement d'une ***agographie didactique*** analogue à la nosographie thérapeutique, pour devenir explicite.

Nosographie, *nosos* : maladie.

Crimographie, *krimein* : (grief d'une) faute.

Agographie, *agagein,- agog-* : pousser, entraîner, accompagner.

Est il utile de rappeler ici que **clinique** vient de *klinikos* :qui concerne le lit du malade, venant de *klinê* : le lit, et *klinein* : coucher, incliner. Sans doute est il non moins utile d'énoncer que les hellènes différenciaient ce lit du lit du repos, notamment celui du guerrier, qu'ils dénommaient *eunê*.

Cet *eunê* auquel se réfère Eunuque (*eunoukhos*) le gardien du lit. (*Ekhein*=garder). La clinique notamment Hippocratique renvoie à se pencher sur le lit du malade. *Klinein* par ailleurs dans la polysémie signifie : incliner ; qui par l'inclinaison (*klimatos, klima)* nous a donné climat. Ce petit détour étymologique et diachronique est là pour montrer que la clinique, dans le sens de se pencher sur un cas n'est pas réductible au thérapeutique. C'est en tout cas ce que faisaient les grecs anciens en incluant le *thérapéïen*, le *dikaéïen* (Diké =justice), et le *didakteien* (enseignement - éducation) dans le souci et le traitement nommé *épimèlia* (*mélein*= s'occuper de, prendre soin, se soucier, accompagner ; traduit en latin par *cura* qui est devenu *cure* en français).

La *clinique psycho criminologique* entreprise à Rennes, vous le comprenez, tient compte structuralement des analyses psychanalytique et anthropobiologique, et conjoncturalement des trois cliniques précédemment évoqués dans le champ de ce qui est conventionnellement dénommé les *violences faites au lien social*. Reste, vous n'en doutez pas, à vérifier cliniquement ces notions de connaissance commune, pour les mettre à l'épreuve des analyses *épidémiologiques*, *endémiolgiques* et *psychopathologiques*.

3-3 Axiocénie et axiométrie dans le médical et le pénal

L'expérience prend une part importante dans l'évaluation crimographique du juge et nosographique du thérapeute, mais l'expérience n'est rien sans théorisation qui permet de catégoriser. La conviction intime du thérapeute en son principe axiologique, de mesure de la valeur de la situation, n'est pas très différente de l'*intime conviction* magistrate. Ce qui est différent est, rappelons le, son inscription politique. Elle jauge la légitimité que l'un et l'autre donnent à l'exercice déontique de sa profession, savoir et mode de gouvernement - régime compris. Pour évoquer le registre de cette évaluation, nous empruntons à Jean Gagnepain, le concept d'***axiocénie***. A ce propos, il réserve au concept d'*axiomatique*, le recoupement par le droit, en tant que principe éthico-moral, des autres principes d'humanisation., tels que la logique, la technique,et ici la *relation* pour l'axiocénie. (de *Koïnè*, cène : *communauté*) .

La conviction ainsi rend compte de l'estimation et est, en tant que telle, une mise à l'épreuve de notre capacité à jauger et à juger la légitimité de notre décision. Elle n'est pas un jugement de valeur, mais un ***jugement de la valeur*,** ou sur la valeur. Elle ne se confond pas avec la valeur imposée qu'est la *vérité*. Elle tient compte de l'*incertitude* et l'*inquiétude* exprimées dans le *errare humanum est,* voire le *peccare humanum est* de st Augustin.

Elle ne se confond pas plus avec l'*équité* qui est au corps social, ce que la santé est au corps biologique. « L'équité, au fond c'est la non crise. Il faut alors admettre sociologiquement le polymorphisme des contrats : l'équité n'est pas la valeur en droit de tel ou tel système, ce n'est que la satisfaction du *désir d'ordre* y compris à Varsovie ou chez Pinochet. Quel que soit le contrat réalisé, il y aura toujours possibilité d'une quelconque

équité ; tout système tenant à s'installer ». Dit Gagnepain.

L'**équité** est la valorisation de l'usage, du communautaire, quand la **vérité** est la valorisation du message, dans la recherche de la satisfaction naturelle du désir d'ordre. Comme le dit André Green : « la vérité apparaît toujours voilée ». L'équité et la vérité réfutent le conflit inhérent à l'altérité. La maxime par exemple : « il faut appeler un chat, un chat », montre bien que ça ne se discute pas, c'est un ordre ; Alors même que les usages supposent une conflictualité constructive, et que les messages sont toujours polysémiques, du fait de l'impropriété du langage. Sans cette impropriété conceptuelle, point de jeu de mots (*der Witz*), point de lapsus, point de sous entendu, point de non dit. Contre nos attendus, pour utiliser la langue du droit, la conviction doit se méfier de notre propension à la vérité et l'équité, si l'on repère que l'équitable n'est pas le juste et le véritable n'est pas le prouvé.

Au demeurant quand l'on impose la vérité, à l'instar du paranoïaque c'est que l'échange, le débat est en défaut. Il y a le même recours axiologique, dans le recours à l'acte énoncé par Claude Balier, le recours à la violence, le recours à la vérité. Nous pourrions ajouter, le recours à l'anticipation, l'attente envers l'autre (par exemple l'attente du juge envers le thérapeute), mais aussi la rétrospection, le recours à l'assentiment sous contrainte. Dans tous ces cas l'érection à l'excès de la valeur tente de compenser une altérité, un conflit, un consentement, un contrat en défaut.

La conviction, en tant qu'intime conviction, est une jauge qui ne dépend pas heureusement, du statisme de l'équité. Je conçois que cela puisse décevoir les tenants d'un légitime et empathique *commerce équitable*, mais l'étalon de l'équité est la *loi du Talion*, œil pour œil l – dent pour dent, donnant-donnant. La justice, l'intime conviction ne peut moralement rester dans le statisme de cet état. L'intime conviction est critique, au sens éthique du terme.

L'éthique suppose du risque, comme le dit de façon fort pertinente le psychanalyste Franck Chaumon. Elle indique de la réflexion, au sens husserlien de réflexivité sur ses acquis, sur ses modèles de pensée.

Bien entendu, que ce soit dans le juridique ou le thérapeutique, il existe des omniscients et omnipotents qui infèrent à la conviction leur certitude, pour ne pas dire leur loi. Là encore comme pour l'emprise et le profit immédiat, le pathologique et le tératologique disputent au syncratique la propriété du terme.

Si la l'évaluation peut se formaliser par la conviction, elle peut aussi se mesurer par le compte. Les méthodes psychométriques sont l'exemple de cette évaluation par mesure comptable. Elle ne sont ni plus, ni moins vraies que l'intime conviction. Par contre elles sont plus équitables, dans le sens du statisme et, par là, de la statistique qui a d'une manière autre, une légitimité. Pour faire pendant à l'étymologie de l'axiocénie, nous appelons cette évaluation : ***axiométrie*** (de *axio* : valeur et de *métron* : mesure).

La légitimité de l'état psychométrique ne se confond pas, malgré ce que peuvent en penser ses utilisateurs, nonobstant la prétention naïve de ceux-ci, avec la scientificité de la mesure, La scientificité de cette axiométrie supposerait une épidémiologie et une endémiologie cliniques. Permettez moi l'expression : on est loin du compte !

A ce jour l'axiocénie dans les champs thérapeutique et juridique reste encore, paradoxalement, et peut-être heureusement, une *empirie codifiée*. L'axiométrie dans ces deux mêmes champs, pour aussi zététique (concernant la recherche) qu'elle soit, semble

encore proche de la *mantique,* malgré ses efforts pour affiner le rapport diagnostic-pronostic. En disant cela, nous n'omettons pas de nous inclure dans ces impératifs catégoriques, comme dirait Kant. Nous voguons sur la même galère. Nous n'avons pas de leçon morale à donner.

L'axiocénie et l'axiométrie d'autre part participent comme le langage d'une bi-axialisation identitaire et unitaire. Il n'est point possible ici de développer exhaustivement le caractère apophantique de cette analyse (cette affirmation) que nous retrouvons dans le syntagme et le paradigme langagier.

Cependant nous pouvons faire une analogie avec ce qu'énonce Thomas Laqueur dans son ouvrage, *La fabrique du sexe en occident.* (Nous ne saurions trop recommander à ce sujet, la lecture de la thèse de psychologie de Cédric le Bodic sur la criminalité féminine- UHB Rennes 2). Ainsi, Laqueur montre qu'au cours des siècles il y a deux modèles prédominants concernant la différence des sexes. Le premier modèle grec, qu'il nomme galénique en référence à la médecine issue de Galien, pense la sexualité en unité. Dans ce modèle unitaire la différence masculine féminine se conçoit en ***degré***. Le deuxième modèle issu de l'essor scientifique, y compris sa dérive scientiste, du 18è siècle, renvoie à la conception et la mise en valeur du corps et de l'anatomie où prédomine la découpe. Dans ce modèle positiviste ce qui est mis en valeur est l'***opposition*** et l'irréductibilité. En ce qui concerne le sexe : la différence mâle –femelle. Être mâle exclut d'être femelle.

Notons que si nous parlons de sexualité, ce terme provient de l'anatomisme et n'apparaît dans les dictionnaires qu'en 1838. Vous voyez ici de nouveau l'intrication de l'anachronie et de la synchronie. Cette dialectique chronique, nous la vivons encore dans les travaux sur les *gender studies* et la *Queer théorie* représentés dans les écrits de Judith Butler, ainsi que dans les travaux freudiens sur le continent noir et la bisexualité. Ceci nous permet aussi de considérer avec intérêt, en contraste et non en opposition de notre actuelle connaissance, les travaux anachroniques dans notre actualité mais synchroniques dans l'inactualité de médecins criminologues comme Tardieu, ainsi que le montrent Walter Albardier (Artaas et Smpr de Toulouse) et Loïck Villerbu, par des chemins différents.

L'évaluation donc peut être entreprise sous l'angle de l'unité et ainsi mesurer en degré, comme nous montre maint recherche axiométrique avec échelle attenante, que ce soit nosographiquement dans l'étude de comportement morbide ; que soit crimographiquement dans l'échelle des délits et des peines dont Bentham et Beccaria ont questionné la relativité. La question du justiciable est dans cas analogue à celle de tout consommateur : « Combien ça va me coûter? ».

La question du degré se pose aussi dans l'axiocénie. Elle s'exprime dans l'adresse et la maladresse du patient au médecin, sujet supposé savoir : « C'est grave docteur ? ».

Il n'est pas sûr que les échelles statistiques de *gravité* comptabilisées dans les études axiomètriques soient plus justes, bien que plus équitables, que l'échelle implicite de l'axiocénie. Ce que nous pouvons constater seulement, est que la *notion de gravité est liée à celle de valeur* et non à la réalité sociologique. Il serait bon de ne pas confondre là encore le moteur politique et le facteur éthique, dans les mesures observées et les mesures appliquées. En cela l'axiocénie sera plus pragmatique dans des questions du type : « Le viol est il plus

grave que le meurtre ? », auxquelles juges et thérapeutes dans la spécificité de leur exercice, sont confrontés. Une échelle axiométrique ici ne serait possible que dans la confusion, comme les célèbres pyramides (ex. Maslow) où sont empilés par degré des éléments aussi éloignés, que ce qui fonde la relation et les besoins les plus biologiques.

Nous voyons par là l'importance notamment dans les études épidémiologiques de lier une procédure identitaire de différenciation pertinente (ici identifier par exclusion ce qui fait la spécificité de la morbidité de la violence et de la brutalité, du pathologique et du syncratique dans les phénomènes d'emprise) et une procédure unitaire de dénombrement, pour tendre vers une scientificité toujours à remettre en question et à renouveler.

Questions autour de la banalisation et de la minimisation

-***La propriété et la jouissance*** : le parangon notarial : capital et intérêt (valeur). Etre propriétaire d'un bien n'en suppose pas automatiquement la jouissance.
-Souci de l'autre : (offre - adresse à l'autre ; demande - souhait envers icelui).
-Mélie et Amélie de la relation dans la rencontre : « Chez l'humain : il n'y a pas de rapport cochon sans relation à autrui ! ». La question de la possession (emprise) renvoie à la relation comme processus (principe) et au sexuel comme contenu- ceci sous entend qu'il puisse y avoir d'autres contenus de la possession que la sexualité.

-***Du ban***, du commun dans la banalisation et/ou l'autarcie.
-La banalisation en écho (possession/dépossession de l'autre en raison d'une dépossession personnelle) : de la Propriété.
-Autarcie anachronique, autarcie synchronique : psychopathologique ou tératologique ?
-Banal syncratique et banal tératique.

-***De la morale*** et de l'échelle de gravité dans la minimisation et/ou l'exagération.-La minimisation en écho (valorisation/dévalorisation de la situation en raison d'une dévalorisation personnelle) : de l'usufruit /Jouissance

Conclusion :

Nous ne sommes pas au bout de nos peines de courant(s).

Philippe **GENUIT**
Psychologue clinicien
Icsh Rennes ; Artaas
Smpr Rennes

Le temps détenu

« materia est in actu, sed nullius est actus ; est quoddam in actu, ut est res quaedam extra nihil »

La matière est en acte, mais elle n'est l'acte de rien ; elle n'est l'acte de rien, ne serait-ce que parce qu'elle sert de fondement à toutes les actualisations.

DUNS SCOT : *De rerum principio* qu.VII, art.1, schol.4

Le temps détenu

Sommaire :

Introduction……..p.142

1-Du temps carcéral…….p.143

Un temps discontinu
Incorporation et situation
Rencontre et relation

2-Temps et Histoire……...…...p.147

3-Asomasies-Psychoses-Perversions……...p.148

Incorporation ; Situation ; Asomasies
Personne ; Histoire ; Loi ; Psychoses ; Perversions
Etres conditionnels et situation d'enfance

4- Temps et Thérapie……..p.151

Une visée psycho dynamique et institutionnelle
De la Demande
Du Transfert

Conclusion…….p.153

INTRODUCTION

Psychologue clinicien et psychothérapeute auprès de populations carcérales ma réflexion portera sur le vécu et l'éprouvé des temps des personnes détenues. Mon analyse est par ce fait celle d'un tiers qui ne prétend pas restituer leurs propres vécus et éprouvés mais être une réflexion hypothético déductive d'un savoir provisoire tenant compte des discours et comportements des détenus et du contexte carcéral . Evoquer ici la notion de temps suppose désintriquer plusieurs champs d'analyse.

Le titre même du colloque « temps judiciaires, temps psychiques » rend compte de ce qui rythme le vécu du ou de la détenu(e) dans la conjoncture socio - juridique, à savoir le parcours judiciaire, et ses avatars, et le vécu personnel dans le site de la prison. Ce vécu personnel interroge le corps incarcéré, sans omettre que celui-ci est un corps historié lié à des émotions.

L'hypothèse clinique est que le vécu renvoie à différencier : d'un côté, le sujet biologique du sujet anthropologique ; l'éprouvé du corps, d'un autre côté, de l'histoire de ce sujet. Cet éprouvé émotionnel est particulièrement repérable dans l'angoisse que suscite l'incarcération. Comme le dit J. LACAN « l'angoisse c'est justement quelque chose qui se situe ailleurs dans notre corps, c'est le sentiment qui surgit de ce soupçon qui nous vient de nous réduire à notre corps »[75]

Ceci, nous amène à déconstruire le concept souvent surdéterminé de temps. Cette déconstruction implique de dissocier cliniquement les concepts de corps (ou d'incorporation) qui situent le *sujet biologique* (ou naturel) dans le temps, mais aussi dans l'espace et l'environnement, et le *sujet anthropologique*. Le sujet anthropologique, ou **Personne** selon l'acception de ***Jean Gagnepain***, ici dans le *contexte carcéral*, contredit son inscription biologique. Il s'historicise et se socialise. Il transforme la situation immédiate naturelle en situation médiate culturelle.

Je fais ici, bien entendu référence à la clinique anthropo - biologique autrement nommée **théorie de la médiation** inaugurée par Jean GAGNEPAIN, théorie où est interrogée la clinique du « seuil de l'humain » tenant compte de la contradiction, autrement nommée dialectique, du naturel et du culturel. Cette dialectique se montre dans une rationalité diffractée où la perception (ou Gnosie) et la sensorialité s'acculturent en Signe, le geste (ou Praxie) et la motricité s'acculturent en Outil, l'individuation et la corporéité (ou Somasie) s'acculturent en Personne, l'affectivité et la pulsion (ou Boulie) s'acculturent en Norme.

De ce fait, nous postulons que la notion de temps est partie prenante de la dialectique corps / Personne mais est indépendante de l'affect, de l'émotion, de la pulsion, du désir et de sa dialectisation en Norme. Même si comme nous l'avons énoncé précédemment, l'éprouvé interfère le vécu dans l'humanisation, sans s'y confondre.

L'expérience de l'enfermement carcéral crée une sorte de site expérimental où, le clinicien, pour peu qu'il s'autorise quelques audaces, y conçoit des analogies d'une part avec les « pathologies » dites psychiques c'est-à-dire non réductible à l'organisme, d'autre part avec la « situation d'enfance » ou de dépendance à l'Autre.

[75] J. LACAN : la troisième conférence du 2 novembre 1974 à Rome au congrès de l'école Freudienne de Paris

Cette situation institutionnelle d'enfance où l'on vit par « procuration » n'est pas du seul ressort de la prison mais se rencontre aussi à l'école et l'hôpital. Institutions où l'on retrouve des surveillants. (Pion, cadre infirmier, geôlier)

Pour J. GAGNEPAIN comme pour S. FREUD, la pathologie, par la désarticulation qu'elle implique, nous révèle la structure cachée du normal. Le pathologique par ses désarticulations en manifeste les articulations cachées selon le principe freudien du cristal qui en se brisant révèle ses lignes de structures invisibles. Il permet de désintriquer les évidences du phénomène. Or, le phénomène occulte l'implicite.

En fait nous postulons que la question du temps dans le vécu de l'incarcération ne renvoie pas à une clinique du corps mais à une clinique de l'histoire dans sa dynamique de discontinuité et de capitalisation.

L'analyse pathologique du modèle anthropo - biologique permet d'interroger la question du temps dans son rapport à la dialectique du plan de la personne : en son versant naturel par la clinique de *l' « a-somasie »* que développera dans ce colloque Françoise GUERIN, neuro-psychologue à l'A.D.A.P.T de Betton ; et en son versant culturel par la clinique des *perversions* et des *Psychoses*.

La question du temps est aussi interrogé dans le « temps de la cure » notamment étudiée par la psychanalyse. Mon analyse, en ce sens, en ce qui concerne le site carcéral s'inscrit en référence des travaux de « Claude BALIER »[76], psychiatre, psychanalyste auteur de « psychanalyse des comportements violents », président de l'A.R.T.A.A.S. La clinique des psychoses et des perversions en sera pierre angulaire.

L'abord thérapeutique ne peut, si l'on propose le modèle dialectique, faire abstraction des « a-somasies » auxquelles je ferai référence notamment en ce qui concerne la « demande » et que développent Anne Claire MERRIEN et Hélène OPPENHEIM-GLUCKMAN.

En résumé, mes propos vont aborder à partir de la clinique psycho - pathologique en milieu carcéral les notions de temps inscrite dans la dialectique incorporation – historicisation ; les notions de sujet et de personne ; d'asomasie, de psychoses et perversions et leurs corollaires de clivage, déni, anosognosie et des réaménagements possibles par la psycho - thérapie.

1 - DU TEMPS CARCERAL

Comme le dit L. VILLERBU[77] : « En justice, se dessine avec plus d'acuité, sinon de clarté, la part des choses entre la violence légitime de l'état et le fait de se rendre au plus près de celui dont la tentative plus ou moins réussie de se mettre hors la loi exige que l'on reconsidère son histoire sur la base d'une reconstruction dans le temps des hommes et de l'atemporalité du désir. »

Un temps discontinu

Le cadre judiciaire va rythmer le temps du justiciable par les moments de rencontre mais aussi d'attente des protagonistes, qu'ils soient magistrats (juge d'instruction, procureur puis

[76] C. BALIER. *Psychanalyse des comportements violents*, PUF, Fil rouge, Paris
Psychanalyse des comportements sexuels violents, PUF, Fil rouge, Paris

[77] L. VILLERBU. (2001) *De la psychologie criminelle à la psycho criminologie : perspectives scientifiques et professionnelles*. Le journal des psychologues, n°185

juge de l'application des peines), avocats, experts. L'incarcération dans sa dimension de lieu de confrontation, des personnes et des dates, bouscule le quotidien dans les remémorations des faits judiciarisés. Le justiciable est alors confronté à une discontinuité temporo spatiale et environnementale souvent désappropriée, voire inappropriée.

Un temps primordial est celui du procès où vont s'entrechoquer :

L'évocation des délits ou crimes en tant qu'actes judiciarisés.

L'anamnèse du justiciable et son inscription dans l'histoire familiale, professionnelle.

Ces éléments personnels sont interférés par les affects que suscitent la situation et son évocation.

Le parcours pénal des détenus énoncé dans le cadre d'entretiens psychologiques révèle leur mode d'être au monde, et par là, leur subjectivité normo-pathique ou pathologique et leur capacité à s'approprier leur histoire.

Ce que nous pouvons remarquer est que l'appropriation est primordiale dans ce qu'elle suscite de possibilité d'aménagements psychiques. Le moment du procès ponctue la situation carcérale et l'identité pénale du détenu en prévenu ou condamné, et ceci a des répercussions psychologiques importantes.

Le procès implique à plus ou moins long terme un passage de la maison d'arrêt en centre de détention. Les conditions d'hébergement, de discipline, de mobilité, d'occupation, de sécurité, etc.… y sont différentes.

En maison d'arrêt, les détenus sont souvent plusieurs en cellule. Ils ne quittent celle-ci que pour les promenades, les parloirs, les extractions devant le juge, les visites médico psychologiques et pour certains, le travail ou les études. Pour bon nombre, le temps passé en cellule est de 22h sur 24h. Le corps enfermé ressent avec une acuité accrue les changements d'avec la vie antérieure. Ces changements, ne se limitent pas au temps, mais implique dans une situation, l'espace, la promiscuité intriqués à la sensorialité, la motricité et l'affectivité.

L'espace est exigu, le temps rythmé par l'ouverture des portes associée aux bruits des clefs, l'entourage subi, avec ce que cela suppose de socialité mais aussi de sensorialité visuelle, auditive, tactile, etc. …

Le choc de l'incarcération est plus important encore pour ceux qu'on appelle les primaires (ceux qui viennent pour la première fois en prison). La rupture de l'environnement familier, et la méconnaissance de ce nouveau milieu suscitent une angoisse qui peut engendrer des dépressions carcérales, des automutilations, des comportements mortifères auto ou hétéro agressifs dont le corps est le réceptacle. Thanatos l'emporte sur Eros.

Le prévenu vit dans l'attente du procès et de sa sentence, ses projets sont suspendus, son être est in situ.

Le procès passé, le détenu condamné est transféré en centre de détention où les modalités temporo spatiales et environnementales mais aussi sociales sont toutes autres. Vivant en cellule seule, avec des possibilités de mobilité et d'occupation accrues, de sortie et de libération conditionnelle, le détenu change de cadre de vie et de socialité. Son être n'est plus qu'in situ mais aussi un être d'à-venir.

Nous verrons dans l'abord psychothérapeutique que l'impact du procès, ainsi que le vécu et l'éprouvé du temps en maison d'arrêt et en centre de détention, se répercutent dans l'élaboration psychique des patients détenus. Ces évènements ont une incidence non négligeable dans l'appropriation des soins et de la peine, corrélativement à l'appropriation de leur propre histoire dans laquelle s'insère ce qu'il est convenu d'appeler le passage à l'acte.

En tout état de cause, nous pouvons dire que le temps du détenu est un temps discontinu historicisé, fut-il rythmé par des évènements qu'il ne possède pas ; et que ce temps ne peut être dissocié de l'espace et de l'environnement : trois co-ordonnées d'une même situation.

Ce temps est historicisé au sens où il est vécu par une personne inscrite normalement ou pathologiquement dans du socius. De ce fait, pour reprendre l'expression de J. LACAN, la personne ne peut être réduite à son corps, à son être en situation. Cette discontinuité rend compte d'autres éléments de ruptures familiales, professionnelles, sentimentales etc. …

Autrement dit, le détenu ne diffère pas du commun des mortels et sa relation au site de la prison est à comparer à d'autres sites institutionnels où existent l'enfermement corporel et la ségrégation sociale.

Aussi, pour mieux aborder la notion de temps doit-on interroger la clinique de l'incorporation pour la comparer à la clinique de l'histoire ; Ceci, dans une perspective dialectique.

Incorporation et Situation

De même que l'objet n'est pas la chose, le corps n'est pas l'organisme mais le corps vécu, c'est-à-dire l'incorporation.

Perception et incorporation revoient à des processus analogues. Comme le dit J.L BRACKELAIRE[78] « le corps est à l'environnement ce que la figure est au fond » ou comme dit GOFFMAN « il n y a pas de scène sans coulisses »

Le modèle anthropo-biologique d'une rationalité diffractée permet de poser que l'incorporation ou somasie crée des frontières dans le monde de notre individualité comme la perception ou gnosie crée des contours dans le monde de notre sensorialité ; le geste ou la praxie des contours dans le monde de notre motricité ; la pulsion ou la boulie crée des limites à notre affectivité (émotion).

En tant que sujet biologique, je suis dépendant de ce qui m'est extérieur, sachant que mon incorporation créant la frontière, crée par la même le dedans et le dehors autrement dit de l'intérieur et de l'extérieur. C'est la notion de SCHEMA, pour reprendre J. GAGNEPAIN, au sens grec du terme, différenciateur et articulateur de ce que je suis ou ne suis pas, de mon intériorité et mon extériorité.

Si le sujet biologique crée la mutualité, le sujet anthropologique c'est-à-dire qui relève de notre humanité crée la réciprocité.

Le corps ne trouve pas ses repères en lui-même. Il établit une permanence dans le cadre changeant de ses interactions naturelles à l'autre. Autrement dit, à l'instar du sujet lacanien comme parl'être dans son versus culturel, peut-on évoquer l'incorporation dans son versus naturel comme permanêtre. En ce sens, incorporer et permanêtre désignent le même processus de mise au-dedans de ce qui se donne à vivre au dehors.

Comparativement à la discontinuité du temps vécu détenu, l'incorporation non dialectisée, en son seul versus naturel de la mutualité du dedans et du dehors crée de la continuité dans une relation immédiate au contexte, autrement dit la situation naturelle.

Incorporer ou somatiser c'est familiariser, c'est-à-dire, organiser le monde en situation. « Avoir un corps c'est pouvoir se familiariser avec un lieu, un moment, une compagnie, qui deviennent ainsi partie de soi, et pouvoir reconnaître du même coup dans leur étrangeté un nouvel endroit, un nouveau moment, une personne inconnue. Somatiser c'est être à la fois ici en un lieu donné, maintenant en un moment donné, ainsi dans ou avec un certain milieu » J. GAGNEPAIN.

[78] J. L. BRACKELAIRE. *La personne et la société – principes et changements de l'identité et de la responsabilité*. De Boeck Université, collection Raisonnances, Bruxelles.

Le soma ne s'insère pas dans une situation, il est lui-même la mise en situation.

Les détenus, pour autant qu'ils soient perturbés par la situation carcérale, ne sont pas atteints dans leur situation corporelle puisque justement ils somatisent et s'en prennent à leur corps. Alors que certains, cérébrolésés, eux, a-somatisent et par là se désituent temporo-spatialement et environnementalement. S'en prendre à son corps suppose qu'on le vive intégralement.

L'éprouvé du corps souffrant suppose l'existence du corps. Encore faut-il entrevoir ce corps, ce soma comme schéma permanent différent du corps organique.

Le temps, l'espace, ne préexistent pas au corps, ils sont les coordonnées qui définissent la situation à laquelle celui-ci nous donne accès.

Rencontre et relation

En admettant de réserver au temps la notion de changement peut-on trouver l'équivalent spatial dans le déplacement et l'interaction pour le milieu.

Il ne faut pas confondre le temps avec notre devenir vital, il n'est qu'un des aspects de notre existence, de notre être. L'espace est un autre de ces aspects. Corporellement nous sommes quelque part, nous nous localisons, nous déplaçons tout en restant somatiquement permanent. En investissant un lieu nous délimitons ce que nous sommes.

De même, dans la rencontre nous interagissons dans du corps à corps. Encore faut-il différencier la rencontre corporelle de la relation qui suppose, non plus de l'interaction mais de l'altérité.

L'incorporation crée du dedans et dehors dans la permanence. L'Ego crée du soi et de l'autre .Il inscrit la personne dans l'histoire.

Autant le corps, même s'il change reste toujours en situation, autant la personne se décontextualise, se désitualise sans cesse et ne peut être réduite à son soma. Ce qui fait dire à J.Gagnepain que la Personne est éminemment *déplacée*.

Ce côté *déplacé,* et d'*ubiquité,* chez la personne est illustré par le personnage de Maître Jacques dans l'Avare de Molière : tantôt cuisinier, cocher, hôte etc. selon la situation (le contexte) exigé par Harpagon. Un même individu, pour un polymorphisme d'exercice professionnel ; une même capacité de service et d'identité mise en acte de manière plurielle ; une *polymélie* de la Personne pour reprendre le concept de J.Gagnepain, analogue à la polysémie du mot.

Si le mot est polysémique (un mot pour plusieurs sens) plusieurs mots peuvent être synonymes. Molière montre aussi le caractère *symélique* (plusieurs individus pour une même fonction, un rôle indentique) de la personne à travers le personnage du persécuté. Molière « nous secoue devant la (re)production de nos délires de puissance et d'angoisse dérisoires, incarnés par ces masques qui font cortège : le jaloux, le bigot, le misanthrope, l'avare, la savante ou l'obsédé de médecine qui se veut malade- en dépit des gens- s'estime persécuté… » (P.Dandrey : les figures de la paranoïa .in le magazine littéraire – juil/aout 2006)

LACAN, en exposant le fantasme, de son côté assertait qu'il n y a pas de rapport sexuel, puisque dans la rencontre, l'humain n'est jamais là où on le pense, ni là où il se pense, non réductible à son individualité corporelle. Autrement dit, même dans un rapport cochon il y a chez l'homme de la relation à autrui. Pour autant chassez le naturel il revient au galop et l'humain même dénaturé n'échappe pas à sa nature.

Comme nous l'aborderons plus loin, dans le chapitre de la psychothérapie, la dialectique rencontre – relation est à prendre en compte.

Ainsi, l'a-somasique (pathologie de l'incorporation) n'est pas dans la situation ou dans la rencontre ; Or comme le fait remarquer A.C MERRIEN, il peut arriver qu'un changement se produise, qu'une appropriation partielle du corps apparaisse chez lui quand une relation s'établit. Analogiquement l'agnosique peut compenser son défaut de perception par le recours à la dénomination de l'objet.

D'un autre côté en prison, certaines prises en charges thérapeutiques où le corps est mis en exergue (relaxation, sport) participent d'une possibilité de reconnaissance d'altérité chez des personnes à la relation défaillante.

2 - TEMPS ET HISTOIRE

Le temps de la cure n'est pas le temps qui passe et l'on ne saurait confondre le temps que dure la cure d'avec le temps propre qu'endure l'analysant.

En ce sens, le passé devient présent et comme l'a montré S. FREUD, il peut se condenser notamment en souvenir écran, ou se déplacer.

Ce que M. MERLEAU-PONTY résume en : « Dans le temps être et passer sont synonymes, en devenant passé, l'événement ne cesse pas d'être… »

Le temps de la thérapie implique ainsi la notion de durée (et le changement). La durée comme le vécu du temps est subjective et dépend de l'histoire du patient. Elle est importante dans la dynamique d'appropriation du soin en lien avec l'appropriation de sa propre histoire.

L'historicisation du temps se métaphorise dans les dates. Les dates pour les prisonniers ont une grande importance. Ce au point où s'instaure de véritables moments dépressifs, et d'angoisse incorporée, lors d' anniversaires d'actes agis en tant qu'agresseur ou subis durant l'enfance en tant que victime. Comme FREUD l'indique, « le moi n'est pas maître dans sa propre maison[79] » autre manière qu'évoque la comtesse en révélant que les détenus « n'ont pas le choix dans la date ». L'anniversaire montre la capacité humaine à s'abstraire de l'immédiat de la situation et transformer celle-ci en histoire, l'être en personne. Autrement dit, pour paraphraser LACAN : « Je suis ce que je ne suis pas, et je ne suis pas ce que je suis [80]». Cette abstraction en ce qui concerne le plan de l'histoire et de la personne J. GAGNEPAIN[81] la nomme Absence à l'instar de J. LACAN. « L'absence est le non-être sur lequel le sujet culturel (ou personne) élève son être, l'absence donc, dont il témoigne et dont il sera toujours débiteur[82] » (Autre façon d'énoncer qu'on en finit pas de n'être)

A travers la date, l'homme montre qu'il décontextualise le temps et s'absente de l'incorporation en capitalisant et récapitulant les coordonnées du temps, de l'espace, du milieu en chronie, stratie et topie reprise dans les anamnèses, biographies et autres génogrammes.

---

[79] S. FREUD. (1917) *Une difficulté de la psychanalyse* in « l'inquiétante étrangeté et autres essais », Paris, Gallimard, pp 186

[80] J. LACAN. (1986) *Le Séminaire Livre VII : l'éthique de la psychanalyse*. Paris, seuil.

[81] J. GAGNEPAIN(1993)Du vouloir dire :traité d'épistémologie des sciences humaines,t.I,Du signe et de l'outil ;(1995),t.II,De la personne et de la norme,Bruxelles,De Boeck université

[82] J. LACAN. (1978) *Le Séminaire Livre II : Le moi dans la théorie de Freud et dans la technique de la psychanalyse*. Paris, seuil

La personne transforme le temps en date, le lieu en site et l'environnement en entourage. Le premier entourage est la famille, parangon institutionnel qui résonnera dans les performances sociales de celle-ci.

Le corps enfermé (incarcéré) est un corps daté, situé et entouragé (rangé), en résonance au vécu de l'imprégnation infantile à laquelle certains détenus restent aliénés et prisonniers.

Aussi pouvons nous avancer, comme nous l'avons fait dans l'introduction, que la question du temps dans le vécu de l'incarcération ne renvoie pas à une clinique du corps mais à une clinique de l'histoire dans sa dynamique de discontinuité, de capitalisation d'évènements et de récapitulation condensée et déplacée.

3 -A-SOMASIE ; PSYCHOSES – PERVERSIONS

La dialectique temps – histoire(incorporation – personne) se révèle d'une part par la patho-analyse de l'incorporation éclairée par la clinique de l'a-somasie que développent Françoise GUERIN et Anne Claire MERRIEN et d'autres part la patho-analyse de la personne éclairée par la clinique des psychoses et des perversions.

Cette dialectique incorporation – personne, justifie l'intervention conjuguée(dans ce colloque) de cliniciens exerçant dans des lieux institutionnels aussi différents que la prison et un centre de réadaptation pour cérébrolésés.

Incorporation – situation – asomasies

Dans la clinique des cérébrolésés se côtoient des agnosies, des aphasies, des apraxies etc. … et notamment ce que la clinique anthropo-biologique de Rennes nomme les a-somasiques, autrement dit des *sans incorporation* résultant d'un trauma cérébral. Sans incorporation, l'objet par exemple peut-être élaboré perceptivement et même symboliquement mais il ne trouve pas à s'inscrire dans une situation. Ceci nous amène à différencier le trouble et l'observation de ses manifestations. « On ne peut définir le principe du trouble par les différents domaines où il apparaît. Ils ne sont pas pertinents pour définir le principe explicatif (et inversement, celui-ci ne peut servir à les définir…) Il faut poursuivre les différents domaines où il apparaît au lieu d'en faire l'inventaire de ses manifestations par catégorie, puisqu'il les transcende » F. GUERIN

Le sujet biologique est parti prenante de la dialectique ethnico-politique puisqu'il est vidé de sa présence immédiate et contextuelle dans la personne, qui elle est absence avant d'être réinvestie en situation.

Ainsi que l'exprime Françoise GUERIN

« L'altération pathologique du sujet biologique devrait avoir des conséquences sur cette dialectique. Il nous semble donc logique de l'observer chez les patients ayant des troubles de la familiarité… La personne n'est pas en cause, elle est perturbée dans son réinvestissement… Normalement l'humain ne coïncide jamais avec son sujet biologique.[83] »

Incorporer ou somatiser c'est se familiariser, c'est-à-dire organiser le monde en situation.

« La familiarité n'est pas dégagée des domaines où elle se manifeste »

Françoise GUERIN relate le cas d'une patiente topographiquement désorientée qui ne reconnaissait plus les rues où elle passait tous les jours, bien qu'elle se souvenait parfaitement de son nom.

Cela recoupe l'observation clinique d'A. C. MERRIEN de patients désorientés et a-situés compensant (l'asomasie) à l'excès par leur socialité préservée, notamment dans leur

[83] F. GUERIN. (1992) *La personne sans sujet*. Thèse de doctorat en sciences du langage et e la culture. Rennes

inscription professionnelle. Ainsi, un patient ne reconnaissant pas l'environnement hospitalier dans lequel il était, n'ayant plus de véritable intégration corporelle était prêt à reprendre son métier de directeur sans possibilité critique de sa situation déficitaire. Cette symptomatologie est évoquée sous le vocable aussi utilisé en psychiatrie d'anosognosie. Autrement dit, la non reconnaissance du trouble. En l'occurrence ici : le trouble de l'incorporation.

Sans poser une véritable analogie entre cette non *reconnaissance de non situation* et le *déni de réalité* relevé par S. FREUD, au moins peut on postuler une inversion dans les compensations inhérentes au déficit de la dialectique de la personne entre a-somasies et psychoses.

L'asomatique (ou asomasique) compense son altération de la corporéité par une socialité en excès, le psychotique compense son défaut d'altérité et donc de socialité dans un réinvestissement corporel notamment dans l'agressivité et l'auto engendrement , le vécu de morcellement etc…

L'asomatique pour reprendre le titre de la thèse de doctorat de F. GUERIN est une *personne sans sujet* (biologique) quand le psychotique est un *sujet sans personne*, autrement dit une personne clivée où le sujet biologique persiste.

Personne – histoire – loi – psychoses – perversions

Sans aller jusqu'à dire que l'enfermement carcéral crée une psychose du même nom, peut on cependant émettre l'hypothèse que pour certaines personnes l'enfermement et la séparation sociale crée une ambiance telle que la clinique des psychoses illustre le vécu notamment du temps ; d'un temps désocialisé. Le collectif carcéral induit paradoxalement un individualisme ou la proximité et la mutualité l'emporte sur la réciprocité et la communauté.

La notion de loi fondamentale de J. GAGNEPAIN reprend celle de la loi symbolique ou primordiale de J. LACAN qui transforme la corporéité temporelle en histoire. « L'histoire ne peut pas être posée comme objet en dehors de ce que nous sommes – elle nous inclut. Elle commence avec nous… elle nous détache sans cesse de cette existence naturelle, par la capacité que nous avons d'analyser notre condition, de nous situer, de nous donner de l'origine[84]. (J. GAGNEPAIN op. cit.) « L'histoire n'est pas chronologie. Parce que nous sommes capable de nous originer, c'est-à-dire de nous donner le temps de nous mettre hors le temps (de le dater abstraitement et arbitrairement) de nier les frontières naturelles. Nous ne cessons de nous abstraire de la successivité de notre devenir vital, sans jamais le quitter, pour y introduire cette origination et en faire un devenir qui dans sa successivité se récapitule »

L'ego institue le principe d'altérité où le soi et l'autre sont l'avers et le revers d'une même scène, ou d'une même pièce, par la dialectique où l'on diverge, où l'on se distingue, et où contradictoirement l'on converge, en s'inscrivant dans la cité, dans la communauté en composant avec l'autre.

Ce principe d'altérité et d'origination acculture les frontières naturelles du dedans et du dehors dépendant de l'incorporation dans la continuité, en séparation et lien sociologiques. C'est à dire en différent et semblable ou à plus proprement parler réciproque, en alliance (entre pairs) et service (ou métier) dont le premier est celui de la parentalité.

[84] J. GAGNEPAIN ibid

Ainsi que le dit J. LACAN « La loi primordiale est donc celle qui en réglant l'alliance superpose le règne de la culture au règne de la nature livré à la loi de l'accouplement… Cette loi se fait suffisamment connaître comme identique à un ordre du langage[85] » Lacan ajoutera dans le séminaire sur les psychoses à ce point de vue, la fonction féminine dans sa signification symbolique essentielle, telle que nous la retrouvons dans la procréation niée par la paternité (le père n'étant pas réductible au géniteur comme l'histoire ne l'est pas au temps) fait irruption dans le réel du président SCHREBER[86] sous l'éprouvé d'une étrangeté totale.

L'acculturation de l'accouplement (ou sexualité naturelle) en alliance (ou *parité*) lorsqu'elle est détournée pathologiquement renvoie aux perversions.
L'acculturation de la procréation, reproduction (ou génitalité) en *paternité* lorsqu'elle est effractée pathologiquement renvoie aux psychoses.

L'éprouvé d'étrangeté totale du psychotique est à mettre en corrélation au sentiment d'étrangeté[87] évoqué par Hélène OPPENHEIM GLUCKMAN dans la clinique des cérébrolésés[88]. Le sentiment d'étrangeté chez l'asomatique fait écho au défaut de familiarité qui implique une déstabilisation, une rupture de stabilité, de sa constance induits par des changements qui altèrent ses coordonnées temporo spatiales suscitent, comme le fait remarquer J. Luc BRACKELAIRE un anéantissement.

Nous pouvons poser cet anéantissement en perspective avec ce que Claude BALIER relève dans le recours à l'acte dans la perversité sexuelle comme défense contre l'angoisse d'anéantissement, (ou d'effondrement pour paraphraser D.W. WINNICOT).
Toujours en nous, le sujet affleure sous la personne, on est pas toujours personne, comme on ne verbalise pas toujours la représentation, et l'enfermement carcéral peut être une situation de désocialisation (ou de sur-socialisation de microcosme) engageant par compensation un corps perturbé, et le temps afférant.

Etres conditionnels et situation d'enfance

Il n'y a pas que la liberté qui est conditionnelle pour les détenu(e)s mais c'est leur condition même que d'être comme l'enfant au conditionnel. Le temps du détenu est en certains points analogue au temps de l'enfance, car la situation est une situation de dépendance ou la personne est « en parenthèse » au conditionnel. « Je serais le papa, le docteur »
Le détenu existe par procuration, s'il ne s'approprie pas la peine, il est bien souvent dans une situation infantile, de dépendance à l'autre, de sujétion ; sujet de l'autorité. (Non au sens lacanien du sujet, mais au sens de l'assujettissement, de l'asservissement, de l'aveu). Il peut se vivre inversement à la proposition de F. GUERIN d'une personne sans sujet comme sujet sans personne. Il faut néanmoins relativiser le cadre dépersonnalisant et dépossédant de la prison tant celui-ci paradoxalement peut être pour certains un lieu où re-n'être.

« La personne ne s'acquiert pas, on y émerge. Elle ne s'inscrit pas dans la continuité d'une suite de stades dont elle serait le terme. Avant d'avoir émergé à la personne, l'enfant ne se

[85] J. LACAN *Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse*. Paris, seuil, pp 277
[86] S. FREUD (1954). *Cinq psychanalyses*. Paris, PUF
[87] S. FREUD (1985). *L'inquiétante étrangeté et autres essais, une difficulté de la psychanalyse*. Paris, Gallimard.
[88] H. OPPENHEIM-GLUCKMAN (2001) Psychopathologie, traumatisme crânien, blessure cérébrale. Le journal des psychologues. N°186.

définit pas et ne peut être défini par une singularité dont seul l'ego nous confère le principe ; il est lié à un entourage culturel, à des parents, et c'est ce lien à l'autre qui a lui déjà émergé à la personne, qui définit son caractère de sujet humain, d'enfant. Il n'est pas simplement un petit. En tant qu'enfant il est assujetti à l'adulte, affilié à son univers. Il n'existe pas lui-même comme autre, au sens fort. »

L'enfant est vitalement lié à la culture d'un autre puisqu'il est dans une relation de dépendance. Comme le dit Charles QUIMBERT « l'enfant existe par tout ce qu'il incorpore ».

Cette situation d'enfance chez les détenus fait très majoritairement écho dans leurs clivages, à une part d'eux même non acculturée, non appropriée qui amène les experts et autres cliniciens en mal de progression et régression à parler du pseudo concept d'immaturité. Progression et régression (évolution et involution) montrent chez nombre de cliniciens leur attachement conservateur et adultocentriquement anachronique à un évolutionnisme darwinien non revisité par les données scientifiques contemporaines.

4 - TEMPS ET THERAPIE

La thérapie notamment de pervers et de psychotiques incarcérés amène à postuler une analogie dans la position du thérapeute avec la thérapie des patients cérébrolésés pour peu que ces thérapeutes ne s'inscrivent ni dans une démarche rééducative à teinte cognitivo-comportementaliste, ni dans un dogmatisme psychanalytique surdéterminant la demande.

Une visée psycho dynamique et institutionnelle

Ainsi que l'énonce Loïck VILLERBU[89] « L'analyse institutionnelle que l'approche clinique met en place est un réaménagement en profondeur des sollicitations et imputations à l'égard des détenus comme à l'égard de la société civile ».

Les travaux de Claude BALIER, maintenant bien connus, ont été, à cet égard porteur d'une autorisation nouvelle d'une légitimité acquise à promouvoir des modifications du cadre dans un nouvel espace d'offre et de demande. L'effet thérapeutique arrive en surcroît à la relation qui s'instaure sur une rencontre. Si le thérapeute est garant du cadre thérapeutique il a aussi cette fonction de tiers qui suscite l'altérité dans sa propre histoire et inscription institutionnelle le préservant de la tentation d'omnipotence.

Le cadre thérapeutique duel ou groupal a pour objectif de faciliter au patient l'appropriation de son histoire en tenant compte d'une clinique des compensations.

Le corps et la personne sont indissociables dans le normal comme le démontre la clinique anthropo-biologique. Pour autant les asomatiques montrent une incorporation défaillante compensée par une socialité qui tourne à vide. A l'inverse, comme le fait remarquer Claude BALIER en reprenant les thèses psychosomatiques sur l'alexithymie en ce qui concerne la perversité sexuelle, où le sexuel est au service de la violence, il y a une fixation quasi-fétichiste à des éléments perceptifs du corps de l'autre à laquelle s'ajoute une déliaison de la relation et des affects. Cette déliaison dans l'agressivité et les projections envers l'autre se retrouve tant chez le psychotique que le cérébrolésé incapables de transmettre leur vécu sans éprouver de persécution. Aussi sommes nous d'accord avec Hélène OPPENHEIM-

[89] L. VILLERBU (2001)

GLUKMAN quand elle avance qu « il est parfois important de jouer le rôle de traducteur du patient pour faciliter cette transmission[90]. »

De la demande

L'expérience vécue à l'occasion de la maladie entraîne parfois des réactions qui entravent l'autonomie, ou des troubles du comportement dont l'origine ne se situe pas uniquement dans la lésion corticale ou le passage à l'acte morbide.

Il importe de ne pas réduire la personne à son organisme, ni à un acte judiciarisé.

L'agi criminel est très souvent une **mal-adresse** au sens ou l'acteur est à son insu dans la non reconnaissance de l'altérité, de sa propre altérité en déficit de relation, comme l'asomatique est déficit des frontières du dedans et du dehors inhérentes à l'incorporation.

Comme l'annonce Claude BALIER attendre dans ce cas une demande correctement formulée est inopérant, car comment demander quelque chose quand il n'y a pas quelqu'un de conçu par sa rationalité. Il faut aller au devant de la demande pour la susciter sans l'enfermer dans des pré requis.

Du transfert

Cela suppose une opération réflexive au sens où l'emploie HUSSERL dans les médiations cartésiennes.

Transfert du patient, transfert du thérapeute autrement nommé contre-transfert, supposent une liaison de la relation et de l'affect qui vient rétablir du lien, dans la reconnaissance des différences. Le transfert inscrit subjectivement le Désir dans une histoire à partager et à analyser.

J. LACAN édictant « Aimer c'est vouloir donner quelque chose qu'on a pas à quelqu'un qui ne vous l'a pas demandé » à la suite de Freud pose la question du transfert dans la métaphore de la relation amoureuse. L'être de l'amant est celui d'un manque dont ce dernier ne connaît pas l'objet, pas plus que l'aimé ne sait ce qu'il a, et ce qui lui attire cet amour.

C'est le passage de la réalité d'une rencontre à une relation abstraite, où temps conditionnel, temps corporel et durée, s'inscrivent dans l'appropriation d'une histoire jusqu'ici dépossédée.

Cette durée peut être longue, je pense ici à certains patients détenus qui ne se sont départi du déni qu'au bout de quatre ans. Cette alchimie, néanmoins, n'empêche pas que les non dupes errent. « La question est d'abord, pour chaque sujet, d'où il se repère pour s'adresser au sujet supposé savoir [91]» J. LACAN

« Et le transfert se fonde sur ceci, qu'il y a type qui, à moi, pauvre con, me dit de me comporter comme si je savais de quoi il s'agissait… Ca ne nous arrive pas tous les jours. Il y a bien de quoi causer le transfert [92]» J. LACAN

De même que le temps doit être analysé dans une double clinique du vécu et de l'éprouvé, la demande doit être envisagée sous sa double inscription de l'adresse et du souhait.(du Sujet et du Désir ;de la Loi et de la Liberté)

---

[90] H. OPPENHEIM-GLUCKMAN. (2000) *La pensée naufragée*. Paris, Anthropos.

[91] J. LACAN. (????) *Le séminaire livre XI : les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*. Paris, seuil, pp211

[92] J. LACAN (????) Le séminaire Livre XVII : L'envers de la psychanalyse. Paris, seuil

Conclusion

La prison en réalité est non une privation de liberté mais une situation de contention du corps par le biais de la contention du temps de la peine ; de l'espace des murs du site d'incarcération, de la contention du milieu par ségrégation de l'environnement conjugal, familial, professionnel, etc. … provoquant des réaménagements artificiels du lien social dans une microsociété castique avec ses hiérarchies et ses codes.

A la question de cette situation artificielle et paradoxale de ségrégation sociale et intégration microsociale s'ajoute comme l'affirme Robert BADINTER la valeur ajoutée et masquée de la souffrance infligée dans une actualisation refoulée de la loi du talion infligée au prisonnier. Ceci s'exprime, comme le remarque pertinemment Pascal BRUCKNER[93], en une société consumériste exhibant la tentation de l'innocence. Celle-ci est une résurgence d'une enfance victimisée où se manifestent les mécanismes d'identification à l'agresseur du côté de la victime et identification victimaire exprimée par l'agresseur dans l'entrechoquement du temps passé et présent, temps anhistorique que questionne inversement l'atemporalité de l'asomasie

[93] P. BRUCKNER. (????) *La tentation de l'innocence*

Philippe Génuit

Icsh Rennes 2004 - 2005

REFLEXIONS PARTIELLES ET PARTIALES SUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES A PARTIR DE LA RECHERCHE STOP

«Quand quelqu'un partage mon opinion, j'ai l'impression de ne plus avoir qu'une demi opinion »

Pierre DESPROGES.

REFLEXIONS PARTIELLES ET PARTIALES SUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES A PARTIR DE LA RECHERCHE STOP

***AVERTISSEMENTS et REMERCIEMENTS*……p.156**

I - CONTEMPORANEITE DES SUJETS DE REFLEXIONS CLINIQUES ET PROJETS DE L'ARTAAS AVEC LA RECHERCHE STOP……...……p.156

A -CONVERGENCES
B - DIVERGENCES
C- CONVERGENCES ET DIVERGENCES.

II - LA QUADRATURE DU CERCLE……...p.164
a. Investigation et traitement
b. Science/Mythe ; Magie/Ingénierie.
.

III L'EXEMPLE PARADOXAL DES DISTORSIONS COGNITIVES……..…..p.168
Normalité, crise, pathologie, déviance.

IV MONOCHRONIE et POLYCHRONIE……p.175
Allopathie et Isopathie

V LA RAISON DU MALADE……p.179

VI DU QUANTITATIF STATISTIQUE……...……p.181

1) Qualitatif et/ou quantitatif
2) Qualitatif/Polysémie, Quantitatif/Synonymie.
3) Pensé et éprouvé d'une recherche statistique
4) Pensée – Vécu – Eprouvé

***PRECONISATIONS*……p.188**

1. LE CHAMP THEORIQUE……...p188
A – Collection – constat
B – Intellection – Hypothèse
a - Inférence
b - Déconstruire
c - Parenthétisation :
. ***d - Simplification***
C - . Visées de traitement

2. LE CHAMP PRAXIQUE……...…..p.189
a - Déconstruction, traduction
b - Utiliser une trousse à outil

CONCLUSION……..p.190

AVERTISSEMENTS

La question de la recherche est prégnante actuellement à l'ARTAAS.
Il m'a été donné par le service de B.Gravier de Lausanne et le service de psychologie clinique de
C.MORMONT de Liège de participer à une recherche, toujours en cours, réunissant ces services et des praticiens de l'UCSA de Besançon. Cette recherche a pour support une trame d'entretien. J'ai expérimenté cliniquement cette trame d'entretien qui est encore en cours d'aménagement. Mes réflexions plus générales s'appuient sur cette expérience ainsi que sur ma formation épistémologique à Rennes, les travaux de l'ARTAAS, le groupe de travail D.G.S santé-justice et aussi mes lectures et rencontres heuristiquesformelles et informelles.
De façon non conventionnelle, à la manière dont je fais mes cours dans les masters de psychologie à Rennes, j'emploie dans cet écrit le Je.
Ce Je est multiple bien sûr car empreint et imprégné de l'apport de tous ceux, en accord et désaccord, qui me permettent de m'approprier une analyse.

REMERCIEMENTS

Au service de psychologie clinique de Liège, de m'avoir associé à cette recherche,
Au service du Docteur Gravier pour son accueil et l'apport financier sans lequel je serais resté un observateur extérieur.
Aux collègues de l'UCSA de Besançon du plaisir procuré à échanger avec eux.

I - CONTEMPORANEITE DES SUJETS DE REFLEXIONS CLINIQUES ET PROJETS DE L'ARTAAS AVEC LA RECHERCHE STOP.

A-CONVERGENCES

Les questions que pose la réalisation de cette recherche sont en général convergentes avec celles débattues aux journées de Rouen et à la dernière réunion de St Anne à Paris, à savoir :

1. la question de l'évaluation tant clinique, que des pratiques notamment thérapeutiques.

2. la question discutée lors des journées de Rouen quant à la pertinence heuristique de l'interprétation des résultats de données statistiques. Cette question renvoie d'un côté à l'établissement d'une clinique épidémiologique en mal actuellement de critères scientifiques, et de l'autre à une analyse réflexive sur la notion de quantitatif.
3. Ceci débouche sur la question de la recherche (je renvoie ici les participants des journées de Rouen à la discussion, quelque peu animée et par là intéressante, sur les notions de recherche fondamentale et recherche appliquée).

4. la collaboration de cliniciens de terrain avec l'université tant dans le domaine de la formation que de la recherche dans des masters de médecine et de psychologie clinique, psychocriminologique (Paris V, Rennes 2 etc…) dans cette recherche le service de psychologie clinique de Liège.

5. les objectifs de la recherche STOP correspondant aux objectifs du groupe de travail santé/justice de la DGS, mise en place par Sylvia GUYOT, qui montre de l'intérêt, par ailleurs, au présent travail.

Les objectifs du groupe de travail DGS étant :

5.1 améliorer les connaissances et la qualité de l'ensemble des pratiques (sanitaire, pénitentiaire, judiciaire, sociale),

5.2 améliorer la qualité et la pratique des expertises pénales,

5.3 développer une culture commune aux différents professionnels.

5.4 Articuler santé et justice.

5.5 Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge clinique globale (accessibilité et précocité) (repérage, soins, préventions de la récidive, réinsertion…)

5.6 Développer la prévention.

5.7 Elargir le champ clinique (maltraitances, psychotraumatisme des victimes…)

5.8 Evaluer les recommandations et le dispositif (validité des objectifs, effets produits…)
L'articulation cliniciens de terrain université va aussi dans le sens de la proposition de la DGS de Centres de ressources : « les centres de ressources se situent dans le champ sanitaire, ils ont mission :
• de formation des professionnels de santé dans le domaine de la prise en charge des auteurs
d'agressions sexuelles,
• d'information, accueil et conseil aux professionnels de santé, orientation des particuliers,
• de recours : évaluation des stratégies de soins dans les cas difficiles,
• de recherche et de réflexion sur l'évolution de la clinique et des pratiques

6. La question de la prédiction et de la prévention de la récidive, et par la l'inscription politique (au sens grec de participation et contribution à la cité) du thérapeutique.

7. La question de la complémentarité (ou non) des points de vue psychanalytiques et cognitivistes, ainsi que systémiques.

8. Last but not least , la question du questionnaire ou trame d'entretien.

B - DIVERGENCES

Les divergences entre l'ARTAAS et la recherche peuvent être de l'ordre du désaccord ou simplement de différence praxique, nonobstant que l'ARTAAS elle même en son sein en de çà de la fonction paternelle et unitaire de Claude BALIER se confronte à l'instar de toute communauté humaine à des débats, voir conflits sans lesquels nous le savons il n'y a pas de vie.

1. la première différence est celle concernant le Q.I.C.P.A.A.S et la trame d'entretien E.C.L.

Bruno GRAVIER par ailleurs membre de l'ARTAAS (ainsi que nombre des membres de son équipe) définit l'E.C.L comme complémentaire au Q.I.C.P.A.A.S et non comme rivale.
Le Q.I.C.P.A.A.A.S si ma mémoire ne me trahit pas,(dénégation de ma part puisque notre mémoire nous trahit toujours) pour y avoir participé, a été élaboré dans le but d'être un aménageur de relation thérapeutique avec pour obédience théorique affichée, la psychanalyse.
S'il fut utilisé pluridisciplinairement (psychiatres, infirmiers, éducateurs, psychologues) son usage fut (et reste dans l'esprit) restreint au registre du soin psychique.
Ceci étant, plusieurs membres de l'ARTAAS ont eu connaissance de l'utilisation du Q.I.C.P.A.A.S par des experts peu scrupuleux ou ineptes.
Cela n'engage que moi, mais peut être peut-on asserter que le Q.I.C.P.A.A.S aménageait plus leur impéritie clinique que leur relation au récipiendaire de l'expertise.
Tant de sérénité dans l'incompétence, pour reprendre l'expression de Pierre Desproges, force le respect, et l'on comprend la recommandation du groupe de travail DGS à former les experts. Ceci bien sûr ne vaut pas pour nombre d'experts qui ont une analyse réflexive sur l'exercice de leur pratique.
D'autre part, le Q.I.C.P.A.A.S avec l'accord de C.BALIER et A.CIAVALDINI est entré dans certaines formations universitaires à l'instar d'épreuves projectives comme le Rorschach, le T.A.T, le M.A.P.S etc…
L'objectif de l'E.C.L au départ est polymorphe et pluridisciplinaire et se différencie à ce titre du
Q.I.C.P.A.A.S.
Polymorphe en ce qu'il a une visée pré thérapeutique et évaluative ; pluridisciplinaire en ce qu'il peut être opérant pour d'autres professionnels que du soin.
Enfin dans l'évaluatif s'insère ce qui est conventionnellement mais non scientifiquement (j'y reviendrai plus après) dénommé les facteurs de risque de récidive.2.Le syncrétisme du soin et du pénal (du sanitaire et du judiciaire) de la rechute et de la récidive, même s'il peut paraître argutie au regard de l'agression commise et subie n'a pas eu de résolution à la conférence de
Consensus de la Salpétrière. Cette conférence tout à fait intéressante (sous l'égide de la DGS et FFP) fut plus une conférence de débats mettant en exergue les divergences entre tenants du cognitivisme et de la psychanalyse, sans qu'on ait eu fort remarquablement à dénombrer de victime.
Le risque de récidive d'infractions dites sexuelles, (car sauf erreur, une infraction est définie par rapport à la loi prescrite et non par rapport à l'objet proscrit par la loi. Parle-t-on d'infraction génitale voire alcoolique, toxique, voleuse etc ? le fait est pourtant là que le terme infraction sexuelle existe et que cela renvoie à une stigmatisation qui probablement interroge la misoxénie actuelle du rapport social à la sexualité,) est à ce jour beaucoup plus travaillé par les cognitivistes que par les psychodynamiciens.
Il me semble qu'ici Bruno GRAVIER se différencie de Claude BALIER. Pour CB la pragmatique thérapeutique reconnaît l'intérêt de pratiques de soins ouvertes notamment au cognitivisme mais rappelle, ne serait ce qu'aux journées de ARTAAS de Rouen, la pierre angulaire de la relation transférentielle en rapport à l'incontournable théorisation de l'inconscient. Pour B.G, peut être me démentira t - il , il y a un intérêt oeucuménique à joindre théoriquement et praxiquement les abords de la cognition et de la mentalisation. Ce qui peut paraître illusoire, ne l'est pas tant si l'on ne fixe pas le sectarisme ou son inverse le syncrétisme.
Comme le dit J.GAGNEPAIN, comparer la psychanalyse au cognitivisme n'a pas de sens. L'un est aussi peu scientifique que l'autre. La science au sens mécanique d'évidence n'est

pas en cause dans la querelle. Le conflit ne porte pas sur l'adéquation à l'objet, mais il s'agit de rapports de forces entre théories qui s'affrontent, entre écoles qui s'affrontent.

C - CONVERGENCES ET DIVERGENCES.

Il y a une organisation qualitative (de différence, de discrimination) du savoir qui correspond aux disciplines.
Du point de vue quantitatif (de dénombrement, d'incrimination) unitaire, on appartient à des écoles.
Il y a donc des disciplines et des écoles, et cela peut se matérialiser. Une université, et ses différentes facultés, matérialise les disciplines.
De même on appartient à des écoles, c'est à dire à des modèles de pensée où tout le monde n'est pas d'accord et où il y a beaucoup d'idées reçues, pré construites, de préjugés.
Il s'agit d'un conflit de conception du monde, laquelle est chez chacun toujours complète. En cela opposer une théorie à une autre, tout autant d'ailleurs que d'essayer de les coller, c'est perdre son temps.
Ce à quoi il convient de s'efforcer c'est la traduction, trouver des points communs, trouver des ponts, accepter les différences. Bien sûr ceci vaut pour les langues.
L'épistémologie n'est pas autre chose que cet enchaînement de traduction, car même les théories qu'on récuse on les porte en soi.
Lorsque j'évoque l'obstacle sectariste, je ne parle pas de la connotation négative et faussement religieuse du mot secte depuis le 19ème siècle, mais en ce que celui-ci signifie division. La division est un symptôme du temps et non un phénomène spécifiquement religieux. Le sectarisme peut être religieux (par exemple les ordres catholiques franciscains, dominicains etc.…) mais aussi civil (par exemple le compagnonnage, regroupement par communautés de métiers, le clubs chers aux britanniques, les anciens combattants… les psychanalystes freudiens, lacaniens etc…).
L'obstacle sectariste n'est pas tant de faire de la secte (capacité de nous dissocier d'un ensemble pour nous regrouper) mais de penser qu'on a raison aux dépends de l'autre, recouvrant le conflit par le mépris.

Autrement dit d'être pour paraphraser Brassens, « des imbéciles heureux qui sont nés quelque part », des réificateurs de la division, de la séparation.
L'obstacle syncrétiste à l'inverse amène à faire une sorte de lien pathologique, à nier les frontières, les différences, à être des « imbéciles heureux qui sont citoyens du monde ».
Ce qui me paraît intéressant dans ce que j'appellerai l'utopie de Bruno GRAVIER, (l'utopie en tant que construction chorale de l'échange social, très loin en cela de l'idéalisation chère aux hystériques), est qu'elle s'appuie sur une démarche épistémologique, fut-elle en début de construction, et par là une approche de la scientificité heuristique.
La science dans la perspective de l'épistémologie clinique n'est pas un objet immédiat. Nous sommes pour essayer d'en traiter, obligés de la déconstruire d'une manière systématique, en isolant les processus qui en constituent l'évidence, de la croyance (l'adhésion sans débat à un modèle de pensée) qui la situe dans le rapport de forces des écoles.
La visée épistémologique de ce travail de groupe sur la trame d'entretien E.C.L en lien avec le programme

STOP de l'équipe de Christian MORMONT, se matérialise par la recherche de vérification ou d'infirmation d'hypothèses pré construites par l'expérience et l'intuition clinique.
Ex : « les délinquants sexuels minimisent et banalisent la conflictualité (conjugale, familiale…).

• Les d.s. n'ont pas d'empathie envers la victime durant le délit,

• L'alcoolisation aiguë peut être un facteur désinhibiteur et donc faciliter les passages à l'acte impulsifs, surtout chez les violeurs,

• La prise en charge thérapeutique permet au délinquant sexuel d'identifier les éléments de vulnérabilité face au délit et pondérer ainsi le risque de récidive etc…
En l'occurrence, peut être paraîtrai-je provocateur, ce ne sont pas tant les questions qui m'intéressaient , car elles étaient plus construites que déconstruites, autrement dit plus positivistes que scientifiques, que la méthode. Et j'avoue même que la dernière réunion du groupe de travail, en la présence nouvelle de Christian MORMONT m'a agréablement surpris; cela dans la mesure où il y a eu une remise en question, sur la forme et le contenu de la recherche.
Il fut décidé, et cela va dans le sens de Claude BALIER, de réduire la trame d'entretien et de repositionner le questionnement. Claude BALIER à l'issue de la journée de St Anne me tenant des propos équivalents sur le
Q.I.C.P.A.A.S en ce qui concerne la réduction du questionnaire pour une utilisation moins lourde de celui-ci.

En ce qui concerne le repositionnement du questionnement, il y eut deux facteurs concomitants à sa possibilité.
Le fond de sauce épistémologique sous-jacent , et l'apport de l'analyse cognitivo discursive : tropes 3 que proposa Geneviève COCO (équipe du Pr MORMONT) : « il s'agit de l'utilisation d'un logiciel d'analyse textuelle permettant d'étudier tant le contenu que la forme de la trame d'entretien isolément mais aussi de la trame d'entretien en situation avec les sujets. Elle vise l'amélioration des connaissances concernant le fonctionnement psychologique des délinquants sexuels ainsi que la co élaboration de la trame d'entretien ».
Paradoxalement, cette analyse cognitivo discursive, très linéariste et dualiste en sa conception et positiviste dans construction eut un impact équivalent à ce qu'aurait eu une analyse dialectique.
L'impact, à mon avis, ne fut possible cependant parce qu'il existait un modus vivendi épistémologique dans le groupe, modus vivendi épistémologique dans la mesure où cette recherche travaille sur la construction du savoir (épistémé) que crée le modèle. Comme dirait Pierre BOURDIEU « on ne voit qu'avec une paire de lunettes, et il nous faut autant questionner ce que nous permet de voir la paire de lunettes que comment ces lunettes sont construites ».
Bien que « père de jumelles », et à ce titre normalement voyant, et formé à l'épistémologie clinique des sciences du langage (autrement nommées linguistique), j'étais plutôt enclin dans ma dynamique sectaire (et pas sectariste) à douter de l'efficience de l'analyse cognitivo discursive, comme du cognitivisme en général d'ailleurs.
L'expérience de Lausanne m'amène, dans la dynamique de Bruno GRAVIER, à envisager autrement l'étude de nos conditions de savoir.
Nonobstant cette digression d'optique, l'analyse cognitivo discursive permit de discerner notamment :

-« alors que la trame d'entretien semble préférentiellement solliciter des informations sur « l'état », les sujets positionnent leur discours dans l'agir, le faire… » (ce qui au demeurant vient confirmer la théorie du « recours à l'acte » de Claude BALIER).
-« l'usage de (ces) verbes de l'ordre du penser (appeler par l'a.c.d., comportement verbal : pouvoir parler, croire, penser etc.…) témoigne donc d'un accès aux sujets à la mentalisation, à l'élaboration. Là pour le coup cela semble venir contredire la théorie psychanalytique sus citée de l'acte comme recours à un défaut de mentalisation. En fait j'essaierai de montrer plus loin que débarrassée du même logocentrisme inhérent au concept de cognition, la théorie de la mentalisation n'est pas mise en défaut, si comme le suggèrent ici les sujets par le biais de l'a.c.d, l'agir est autant une mentalisation que le dire et l'être. La rationalité n'est pas monolytiquement restreinte à la pensée (représentation, mentalisation, cognition) mais est diffractée. Ce sont là, les pathologies qui nous renseignent sur cette diffraction. L'aphasique a un défaut de la rationalité (mentalisation, cognition) du dire, l'atechnique un défaut de rationalité (mentalisation, cognition) du faire, le pervers et le psychotique un défaut de rationalité de l'être (de l'échange, de la communication et non seulement verbale) le névrosé un défaut de rationalité du vouloir (de l'expression de la décision verbale et non verbale). Atteint d'une faculté le patient (celui qui souffre) tente de compenser par une autre faculté à l'instar de l'aveugle compensant sa cécité sensoro-visuelle par l'olfaction, l'audition. Cette compensation développe à l'excès ses facultés restantes. Le clinicien perçoit cet excès et en déduit analytiquement le défaut.
C'est une autre manière de confirmer l'acte comme palliatif à la mentalisation, à l'élaboration psychique.
Encore faudrait – il différencier dans « l'acte », l'activité technique, (un apraxique dit du déshabillage qui confond le pantalon et la chemise et qui tente vainement de l'enfiler sur ses jambes, peut bien avoir un désir meurtrier mais sa pathologie risque de fortement le gêner pour la mise en oeuvre de celui-ci), de l'agir ou conation pour être plus précis conceptuellement, en tant qu'expression.
Et il serait heuristiquement intéressant de tester corollairement au recours à l'acte ou autrement dit la libération de l'action, le recours au non acte (comme au non dit d'ailleurs) autrement nommé l'inhibition de l'action qui comme l'a montré Henri LABORIT (avec toutes les réserves épistémologiques à son sujet) peut être en sons avers tout aussi morbide et mortifère que son envers.
Les grecs anciens, pour qui par ailleurs j'ai une admiration sans détour, et la philosophie occidentale dualiste et linéariste, nous ont focalisé sur la pensée comme unique substrat de mentalisation ; la psychanalyse et le cognitivisme ont emboîté le pas du judéo christianisme sectaire et missionnaire de la traduction grecque de la genèse : « au début était le verbe ! »
A le chercher partout comme blanche neige cherchait des nains, il est certain qu'on ne risquait pas de le louper.
Ce qui me fait revenir à l'intérêt de l'a.c.d dans l'optique d'une analyse de l'analyse (ou paire de lunettes), quand elle vient démontrer, ce qui avait été par avant discuté dans le groupe, la tendance à la validation du préconstruit des hypothèses, obstacle à la scientificité de la vérification.

Cette tendance à la validation loin d'être inhérente à cette recherche est le lot de nombre de travaux dans le domaine des sciences humaines, soit par quantophrénie statistique (pour reprendre le mot de SOROKIN) soit par qualiphrénie charismatique (pour le coup je crée un néologisme) selon que l'on soit comme le dit CYRULNIK adorateur du chiffre ou contemplateur du symbole.

Autrement dit, certes de façon provocatrice, c'est joliment conceptualisé ou c'est joliment compté mais c'est invérifiable ; c'est plus de la fable humaine que de la science humaine. Ceci dit une fable bien écrite peut être aussi voire plus heuristique qu'une démonstration scientifique absconse
L'exemple de la sollicitation appuyée de la trame E.C.L en ce qui concerne le rapport Alcool

– Délit témoigne de l'induction des hypothèses vers la validation.
Une dernière observation de l'a.c.d (j'en omets un plus grand nombre) ressort à un pan important de la trame E.C.L impliquant les « intervenants » (passateurs, testeurs) et son pendant transfert, contretransfert.

-« les analyses de la trame en situation montrent l'influence de la « fausse neutralité » des intervenants sur l'interlocution retranscrite. En effet le rapport entre l'usage des pronoms « vous », « je » et « il » atteste
que certains intervenants ont retranscrit le propos du sujet à travers une prise de distance et que d'autres ont repris essentiellement le résumé de ces propos. Ces éléments mettent sur la piste d'une difficulté pour les intervenants de respecter la consigne de retranscription verbatim à laquelle le contenu et/ou la forme de la trame d'entretien ne sont pas probablement pas étrangères… ». L'a.c.d. pour un clinicien formé à l'analyse réflexive enfonce des portes ouvertes, mais elle à l'avantage d'un préalable épistémologique, de poser un constat, tout positiviste qu'il soit, à partir duquel la théorisation peut se déployer corollairement à l'investigation clinique, en articulant le qualitatif et le quantitatif.
Platon qui avait oublié d'être bête (mais pas peine à jouir, comme le fait remarquer l'excellent philosophe caennais Michel ONFRAY) différenciait le calcul du cumul (la liste, l'énumération), l'Analogia du Catalogos (l'analogie du catalogue, isn't !).
Longtemps j'ai pris pour des a.v.n.i (= auteurs vraiment non identifiables) les quantophrènes et les adeptes du catalogue, dans la mesure où comme le dit l'interprète de Socrate avec le calcul, on revient sur le compte au lieu d'énumérer, on arrête le compte, le compare à d'autres ; cela permet la proportion.
Pour quelqu'un empreint de psychanalyse et d'épistémologie clinique la débauche cognitiviste statistique
de nos cousins canadiens me paraissait obsolète tout autant que leurs catalogues descriptifs et linéaires des faits et parcours délinquantiels des infracteurs sexuels.
Deux éléments m'ont amené à changer de point de vue, ce qui va dans le sens de la « traduction » dont parle
Gagnepain entre les disciplines et écoles et l'empirie de Bruno GRAVIER. Ces deux moments de réflexions ont été possible dans la mesure où les rencontres créent transférentiellement une disposition d'écoute de l'autre plus attentive et plus ouverte. Dans un premier temps, on se dit que malgré l'affect l'écart de compréhensibilité persiste, puis le cerveau faisant des siennes, arrive la compréhension, (parcellaire faut pas rêver) sous forme de « fulgurance mathématique, » pour paraphraser B.Cyrulnik. Le premier élément est arrivé lors du colloque international « temps psychiques et temps judiciaires » à Rennes quant André Mc Kibben à la suite de la conférence de Jean Proulx et de la mienne vint me dire sous le ton de la boutade
« avec Jean on a eu droit à une orgie de chiffres (j'abondais en silence) avec toi on a eu droit à une orgie de concepts ! » même dit amicalement, comme ont dit, « ça calme ». Ca calme en premier lieu dans la mesure où mes références sont romaines en ce qui concerne l'orgie, et certainement plus alimentaires que libidinales dans l'esprit d'André (à ce moment précis, pour le reste je ne me prononcerai pas). La conséquence des orgies

romaines étaient étymologiquement apéritives (aperto, apero :ouvrir) autrement dit vomitives. (méfiez vous si l'on vous invite à l'apéro !). Traduction : j'avais gavé l'auditoire.
Nonobstant le fait que je savais au préalable que généralement une intervention nourrit plus le narcissisme de l'orateur qu'elle rend plus intelligent l'auditeur, cette boutade m'a amené à m'interroger sur ma résistance au cognitivisme et au catalogue comme d'autres sont résistants à l'analyse et à l'analogie.
« Résistes prouves que tu existes » dit la chanson, belle maxime pour le névrosé de base.
Le deuxième élément s'est produit cette année, en relation avec l'actuelle recherche.
Papy fait toujours de la résistance, je turlupinais du chef quant à l'intérêt de l'usage de statistiques dans cette recherche. J'eus plusieurs insomnies ayant trait au rapport du qualitatif et du quantitatif dans les recherches en sciences humaines et celle-ci en particulier, et les documentaires sur la chasse à 2h du matin sur TF1 ne m'apportaient pas l'apaisement souhaité. J'étais devenu un expert virtuel en montage et démontage de fusil, mais ça m'aidait guère dans ma tentative d'analyse (je serai gré au lecteur de ne point me transmettre ses commentaires sur mes distractions nocturnes, ou à l'onanisme qu'on peut).
Mon esprit s'éclaircit (cf Erklären de Hegel tout aussi intéressant que Platon mais tout aussi peine à jouir et n'aimant pas plus les odeurs que quelqu'un qui tient de haute responsabilité en notre beau pays) lors d'une discussion avec Geneviève COCO. Lui faisant remarquer mon étonnement sur le stakhanovisme statistique et l'hypertrophie quantitative dans les sciences de la cognition et tout particulièrement dans le domaine des infractions sexuelles, elle me fait remarquer à son tour que Marshall notamment alliait le qualitatif et le quantitatif.
Entre autre, cela me donna l'envie de lire et relire les écrits cognitivistes francophones avec une optique plus curieuse.
Qu'on ne s'imagine pas que je me suis converti, loin s'en faut, mais je suis aujourd'hui persuadé que des ponts sont possibles même théoriquement.
Ce détour personnel vient faire lien avec mes réflexions sur la notion de recherche et qualitatif (quantitatif, différence/dénombrement, dispersion/focalisation plus après.
En ce qui concerne la recherche actuelle, cela m'amène à évoquer analytiquement mais bien sûr subjectivement l'inscription universitaire, en l'occurrence le service de psychologie clinique de l'université de Liège.
Depuis plusieurs années l'ARTAAS a été invitée par, et a invité, des membres de ce service ce qui a débouché, entre autre pour eux, de la part notamment de Jean Philippe CORNET, à la production d'un opuscule sous forme d'une « étude comparative dans 15 pays de l'union européenne traitant des techniques et méthodes d'évaluation de la dangerosité et du risque de récidive des personnes présumées ou avérées délinquants sexuels ».
Je n'ai pas lu le livre auquel a aboutit cette étude, mais le rapport que je suppose préalable.
Ce rapport, malgré les imperfections inhérentes à ce genre de travail, est à mon avis un intéressant catalogue, comme tel ouvrage ressource. Sans doute n'était ce pas la commande, y manque, à mon avis, cette référence à l'analogie qui permet à l'énumération de s'enrichir en s'articulant au comparatif et au proportionnel, sans quoi l'objectif épidémiologique reste quantophrène et rate la scientificité mathématique.
Il n'empêche que cet ouvrage permet de confronter nos théories et pratiques et dut ce chatouiller ce que certains nomment l'impudence française, il n'est pas bonbec que de Paris.
Ajouté à cette étude et à l'apport de l'a.c.d, même avec les réserves d'usage, il me paraît important d'évoquer d'une part le « guide d'entretien clinique destiné aux délinquants

sexuels en désaccord avec l'accusation, » et d'autre part l'ébauche d'un « modèle vulnérabilité-ressources. »

Aborder la négation sous l'angle de « désaccord » me paraît plus heuristique que sous l'angle du déni, ce pourtant que j'entends l'intérêt clinique de la conceptualisation du déni, du clivage et de la dénégation. Je ne peux me targuer d'être un germaniste avéré ou aguerri, pour autant que je reste surpris que le terme Verweigerung, pourtant moins connoté que verwerfung, verleugnung, verneinung, est moins usité mais semble mieux correspondre.
Le terme de désaccord permet à partir d'un constat positiviste de se donner épistémologiquement la possibilité de déconstruire, ce qui paraît unitaire et qui peut renvoyer à des pathologies ou normopathies diverses. Le terme déni (d'initiés) dans son univocité, à mon avis, forclôt le débat (Heinfried DUNKER et Bruno m'éclairciront j'en suis certain et m'éviteront des soirées chasse, pêche et tradition).
Le « modèle vulnérabilité ressources » provoque chez moi un intérêt particulier puisqu'il permet heuristiquement de concevoir la dialectique, en ses positions de réversibilité (un retour au grec que ne renierait pas Jean Pierre VERNANT), et thérapeutiquement de se dégager de la position augustinienne voir hystérique de stigmatiser les fautes de l'impétrant de l'agression. Encore que Augustin parlait de « Félix
Culpa ». Reste que l'ébauche reste elle aussi, en l'état, du catalogue que je redoute (facile, bon d'accord).
D'autre part ce modèle vulnérabilité ressources rentre en résonance avec le modèle vulnérabilité-dangerosité théorisé par Loïck VILLERBU.

II - LA QUADRATURE DU CERCLE

« De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace » clamait Danton. Je ne sais si comme l'énonce l'adage, la chance sourit aux audacieux, il n'en reste pas moins que l'actuel travail du groupe de Lausanne participe à un joli challenge.

• établissement d'une trame d'entretien pluridisciplinaire et polymorphe,

• épidémiologique,

• heuristique et thérapeutique (avec la difficulté de définir le pré, le pendant et par conséquent le post thérapeutique),

• implicitement la conciliation théorique des écoles psychanalytiques et cognitivistes,

• prospective de la récidive,

• évaluatif.

Si, sans l'apport financier du service de Bruno GRAVIER, je n'avais pu être in vivo dans ce bouillon de culture, je ne suis pas certain que j'eusse été dans les dispositions optimistes qui sont les miennes aujourd'hui par rapport à cette recherche.
Cependant, il me parait actuellement dans l'utopie de résoudre des questions, qui vont devoir subir (c'est au demeurant en cours) un déplacement..

Heuristique et thérapeutique (recherche et soins)

Première pierre conjointement angulaire et d'achoppement, la question de la relation de la recherche et du soin.
Je n'ai, pour ma part, trouver mieux que FREUD pour évoquer le problème posé par la relation entre la recherche et la thérapie, l'investigation et le traitement.

a. Investigation et traitement

In Ratschläge für den Arzt (conseil aux médecins, technique psychanalytique).
« L'un des titres de gloire de la psychanalyse est de faire agir de concert l'investigation et le traitement, néanmoins la technique qui convient à l'une peut, à certains points de vue, être contraire à l'autre. Il ne convient pas pendant que le traitement se poursuit, d'en reconstituer la structure, d'en vouloir deviner l'évolution, d'en noter de temps en temps l'état présent, comme l'exigerait l'intérêt scientifique ».

Par ailleurs, dans l'introduction à la psychanalyse :
« …nous pouvons grâce à la psychanalyse, comprendre ce qui se passe chez le malade, mais n'avons aucun moyen de le faire comprendre au malade lui-même…
… doit-on en conclure que l'analyse de cas de ce genre soit à abandonner, parce que stérile ? Je ne pense pas. Nous avons le droit, même le devoir de poursuivre nos recherches, sans nous préoccuper de leur utilité immédiate. A la fin nous ne savons ni où ni quand le peu de savoir que nous aurons acquis se trouvera transformé en pouvoir thérapeutique. »
On a vu plus joyeux comme profession de foi, même si en français Sigmund Freud se traduit Sigismond Lajoi(e) et l'on est bien loin des postulats cognitivistes de « restructuration cognitive des schémas de pensées intéressées ou pervertis » Ph Marshall (valeurs des programmes de traitement communautaires offerts aux délinquants sexuels remis en liberté).
Il en est, me semble t – il du soin, comme de l'enseignement ; il faut du temps et du transfert.
Et l'exemple tout personnel du transfert amical pour commencer à cerner une question, à degré différent sans doute, vaut pour l'aménagement thérapeutique des facultés carencées ou détériorées du patient.
Cette question du transfert se retrouve au demeurant tout autant dans le traitement que dans l'investigation.
Et le transfert ne renvoie pas uniquement à la figure parentale et par là à la filiation mais aussi à la figure conjugale et par là à l'alliance. C'est pourquoi la conception clinique d' « alliance thérapeutique » énoncée par Bruno GRAVIER et mise en application par son équipe est fondamentale.
L'utilité du soin et de la recherche n'est jamais immédiate, ce qui est difficile à faire comprendre à l'institution judiciaire et à la vox populi.
Bienheureux les simples en esprit qui pensent trouver heuristiquement ou thérapeutiquement des solutions selon le schéma inductiviste : cause – effets.
Le transfert est comme l'amour enfant de bohème, et son itinéraire est plus vicinal qu'autoroutier, avec des tours et des détours. « Comment trancher sur ce qui distingue cet amour de transfert inhérent à la situation analytique et l'autre transfert ! « S.Freud .
Il n'empêche que nous ne pouvons rester dans une position attentiste et comme le préconise Claude BALIER, sans pour cela trouver des pseudo réponses mythiquement immédiates, aller au devant de la demande pour susciter l'interlocution et par elle des

réaménagements rationnels, qu'ils soient cognitifs relationnels et/ou moraux donc médiats. C'est la conception me semble t – il de la « thérapie active » prônée par B.GRAVIER.

b. Recherche et Transfert

Boris Cyrulnik dans « la parole comme d'une molécule » me semble particulièrement pertinent dans le transfert heuristique.
« Au départ d'une hypothèse, il y a un éprouvé qui n'a rien à voir avec l'objectivité, c'est au contraire une démarche éminemment subjective enracinée probablement dans notre inconscient… Je propose d'appeler (cela) le contre transfert de l'objet de science. Car même lorsque l'objet de science, l'objet de laboratoire, est épuré, théoriquement neutre eh bien à ce moment là il déclenche un éprouvé, une émotion qui va induire des réactions de fuite, d'hostilité, de confirmation, d'amour etc.… Dans l'homme de science, il y a la science, bien sûr mais aussi l'homme avec un inconscient, une histoire, un contexte culturel. Même les mathématiques ou la physique théoriquement inaffectives, ne peuvent faire l'impasse sur l'organisation d'un inconscient. Il faut une réponse ou une explication à la non réponse, sinon l'angoisse guette, d'où des explications forcément rationalisantes pour justifier l'émotion ».
Ces explications forcément rationalisantes émergent aussi dans la crise, par exemple l'éprouvé du désamour ou du désordre amoureux (cf P.BRUCKNER) mais aussi dans la pathologie, avec leurs fonctions de compensation ou pour parler psycho dynamiquement des mécanismes de défense.
FREUD a implicitement découvert et montré que dans le processus du transfert l'objet de l'analyse soudain pénètre dans la situation de sujet qui analyse, où finalement l'analysant (psychanalyste ou non, thérapeute ou chercheur) et l'analysé non seulement sont consubstantiels mais se construisent l'un par l'autre.
« Jung » dans l'analyse du transfert – contre transfert propose une sorte de transfert en retour dans lequel c'est l'épistémologie même du psychologue qui est modifiée par la connaturalité de l'analyse (patient ou sujet heuristique).
Le patient ou le testé connaît beaucoup de choses de son analysant. «Dans le cas d'une psychanalyse il a perçu beaucoup de choses avant toute parole – le quartier – immeuble, le décor, les revues dans la salle d'attente, la renommée, les vêtements, les cheveux, l'attitude, le maintien du praticien.
Tout ce discours pré verbal communique beaucoup d'informations ». L'intervenant thérapeute ou chercheur n'est bien sûr jamais neutre, jamais objectif, il s'inscrit dans un contexte et heureusement il a des angoisses
cela le rapproche de ses patients ou sujets d'expérience et lui permet l'échange.
a. Recherche et université.
L'université, ici à prendre au sens générique, sans présumer d'un établissement particulier.
La politique de l'universitaire parce qu'il est dans le monde du savoir est de contribuer épistémologiquement à le transformer (cf l'AUFHEBUNG de HEGEL) c'est à dire agir sur lui, pratiquer comme le dit J.GAGNEPAIN une indiscipline qui oblige à la redistribution du savoir.
La plupart du temps on va chercher le modèle de la science qu'on confond avec ce qui nous permettait scientifiquement de faire des objets, d'où une importance considérable des sciences naturelles dans les méthodes d'apprentissage.
Dans la plupart des applications à l'homme, on se sert, notamment dans le modèle cognitiviste, des modèles antérieurement développés par les sciences naturelles (éthologie). Ou alors on ne sert pour expliquer l'homme des modèles que l'homme lui même peut produire, c'est à dire de ce qu'il fabrique pour l'ordinateur par exemple.

On explique l'homme, ou par son en deçà, l'animal, ou par son au delà l'ordinateur.
Il n'y a pas de scientificité éternelle, pas plus que de civilisation ou société éternelle.
Le monde, le savoir est toujours à faire.
Par rapport aux sciences naturelles et à l'apport de BACON (phylosophia naturalis) nous sommes au moment foetal des sciences humaines.
Comme l'énonce B. CYRULNIK « chez beaucoup de chercheurs, il y a un aspect autistique c'est à dire renfermé sur soi, ce qui correspond au désir de se recomposer un monde. Cela existe aussi dans les démarches scientifiques.
On voit beaucoup de scientifiques qui, en fait, n'ont pour ambition inconsciente que de confirmer (validation) la théorie, la thèse du milieu, que je nommerais la thèse du père, père réel ou père universitaire, directeur de laboratoire, père politique ou encore père fantasmé. Ils ont tendance à utiliser leur méthode au service de cette attitude fantasmatique. Pour eux la méthode scientifique, n'a pour fonction que de confirmer (et non vérifier) l'hypothèse. Cette démarche est idéologique et non scientifique, laquelle doit plutôt me semble t –il chercher la surprise. »
Notion de surprise et d'ouverture que l'on trouve par exemple chez Henri MALDINEY en psychiatrie.
Autrement dit, on peut repérer deux mouvements heuristiques, l'un conservateur ou la validation fait preuve (probation) : la démarche idéologique (mythique) ; l'autre progressiste ou l'on met sa théorie à l'épreuve de la vérification : la démarche épistémologique (scientifique).
B .C « dès l'instant où des scientifiques, politiciens, philosophes etc… répètent ou habitent la même théorie, ils s'adorent entre eux mais haïssent ceux qui en récitent une autre. La théorie prend une fonction de clan.
Cette attitude théorique brise la rencontre, et trop cohérente va réagir par l'excommunication, la déportation, la rééducation…
…Les seuls à avoir des certitudes sont les délirants »
Il y a une neutralisation de l'angoisse par l'acquisition de l'intolérance, de l'intransigeance qui réifie hystériquement l'exigence.
On se choisit un maître ou un leader qu'on admire, dont on aime les publications, les théories. On lui emprunte ses idées, souvent sans en avoir conscience. Elles trouvent un tel écho en nous qu'on les digère.
On les intériorise, comme disent justement les psychanalystes. On croit sincèrement les avoir trouvées en nous et on reproduit la parole du maître. Et lorsque quelqu'un n'est pas d'accord, on est scandalisé, au lieu d'être intéressé par ce désaccord, la théorie n'a plus qu'une fonction affective ».
«Quand quelqu'un partage mon opinion, j'ai l'impression de ne plus avoir qu'une demi opinion » Pierre DESPROGES.

c. Science/Mythe ; Magie/Ingénierie.

La binarité des visées heuristiques idéologie/épistémologie, mythicité/scientificité, validation/vérification rend compte d'une dissociation que l'on retrouve dans d'autres champs des sciences humaines.
Dans le champ de la clinique, on recense également des tenants d'une clinique dualiste et les tenants d'une clinique paradoxale.
Dans la médecine, j'y reviendrai plus loin, se distinguent deux grandes figures Galien et L'allopathie dans le dualisme, Paracelse et l'isopathie dans la paradoxalité ou la cirularité.
La philosophie n'échappe pas à cette distinction. Comme le disait Alquié (rapporté par G.DURAND), les philosophes occidentaux peuvent se classer en deux groupes, ceux qui

coupent la vision des choses en deux et ceux qui recollent. Mais on peut ajouter que le philosophe occidental (à la temporo spatialité linéaire par ailleurs) ne recolle que pour couper par ailleurs.
Aristote dément bien un certain dualisme platonicien. Celui entre sensible et intelligible, la sensation et l'intellection mais recoupe (matière et forme, entre puissance et acte (impetus - conatus), entre vrai et faux.)
Bergson prône bien contre Kant la « continuité »mais pour séparer soigneusement cette précieuse continuité, ce « moi profond » de la discontinuité du « moi superficiel ».
Ma vision sectaire de l'école cognitiviste m'amenait jusqu'à peu à la ranger dans le camp dualiste tandis que je concevais la psychanalyse dans le camp du paradoxe.
En fait, ni l'un ni l'autre mon général, les deux coupant et collant, validant ou vérifiant.
A ce point nommé, avant que de déconstruire épistémologiquement l'idée reçue et construite de distorsion, pour en redistribuer autrement le savoir est –il pertinent, me semble t – il de faire référence à Claude Lévi Strauss.
Ce dernier, in la pensée sauvage, asserte : « au lieu d'opposer la magie et la science, il vaudrait mieux les mettre en parallèle comme deux modes de connaissance. « Il admet en même temps et sous le même rapport le synchronisme en l'homme de deux moments épistémologiques, l'un assimilable à notre bricolage, l'autre étant celui de l'ingénierie. A ces deux moments vient s'ajouter un troisième, qu'il appelle le modèle réduit, qu'est l'oeuvre d'art.
Ces trois modes de connaissance et de mise en pratique de la connaissance se retrouvent analogiquement chez le clinicien dans sa théorisation et sa praxis.
Analogie de 3 visées : conservatrice ou l'on ramène le monde à soi (validation, confirmation des pré requis),
Progressiste (vérification où l'on met notre Weltanschauung à l'épreuve) et
Esthétique où l'objet d'étude ou d'application compte pour lui même, dans une analyse sans souci de confirmation ou de vérification.
Du coté de la praxis : conservatisme du bricolage ou de la magie, progressisme de l'ingéniérie ou de l'empirie, esthétisme de l'oeuvre d'art ou plastique.
Du coté de la théorie : conservatisme du mythe (ramener le monde à nos mots), de l'idéologie (ramener le monde à notre théorie), progressisme de la science (mettre nos mots à l'épreuve), épistémologie (mettre notre théorie à l'épreuve), esthétisme de la poésie (le mot compte pour lui même), de l'anthologie (la théorie compte pour elle même).
Comme thérapeutes il nous est difficile hors forfanterie (voir même pédanterie) de nous faire passer pour ingénieurs, sans doute pouvons nous cependant au niveau foetal actuel des sciences humaines, tenter d'être des bricoleurs ingénieux.
Le Q.I.P.A.A.S et l'E.C.L sont des tentatives, à mon avis, de bricolage ingénieux.

III L'EXEMPLE PARADOXAL DES DISTORSIONS COGNITIVES

La notion de distorsion cognitive est intéressante à plusieurs niveaux heuristiques.

1. parce que je ne connais pas un clinicien, hormis dans des rapports de forces d'écoles de pensée, qui n'ait eu ce ressenti de distorsions, d'écart entre le patient et lui dans la relation par rapport à l'acte judiciarisé et par conséquent à la (ou aux) victime(s), mais aussi dans la relation thérapeutique et son pendant, sa manière et sa conception d'être au monde (weltanschauung)

2. dans le rapport du normal au morbide, pour ne pas dire pathologique, en ce sens que l'école cognitive et neuro cognitive, montre exemples à l'appui le rapport biaisé que l'humain a avec la perception et la cognition. Ce qui fait poser la question de la spécificité des distorsions cognitives dans le cadre relatif aux infractions sexuelles

3. a l'instar d'une déconstruction et d'une redistribution de la conception psychanalytique de
mentalisation, voir du signifiant en son optique lacanienne, il paraît souhaitable d'interroger l'unicité du concept de cognition, afin d'être pragmatiquement plus opérant, et dans la construction d'un outil d'entretien (trame, questionnaire) et dans le rapport aux auteurs d'infractions et aux victimes d'infractions
4. Selon les auteurs cognitivistes, une constante sera analyser plus loin entre « l'émotion » et les « fantaisies » avec la cognition comme en psychanalyse entre la mentalisation avec l'agir (acte) et le pulsionnel.
En ce qui concerne le rapport du morbide ou du déviant (médical ou pénal), les termes que l'on relève, de façon non exhaustive peuvent être par exemple Ph Marshall : « distorsions cognitives, schémas de pensées intéressées ou perverties », Sternac et Quinsey : « idées aberrantes (par rapport à la victime), perceptions erronées, idées et comportements inconvenants, D.Robinson « comportement inconvenable envers les femmes », A.Gordon et F.Porpino : « Perception déformée de la réalité ». A. Mc Kibben : « fantaisies déviantes » etc…
De J.Aubut à J Proulx les notions incontournables de distorsions, d'inconvenance, de déformation etc…(hormis peut être chez S. Lemire (institut de Criminologie de Montréal) vont venir pointer (si je puis me permettre) l'écart et son corollaire, la mesure de l'écart entre l'expression du sujet infracteur d'avec l'acception conventionnelle de l'échange et l'acceptabilité du discours.
Comme me le disait un infirmier, un jour, « avec certains de nos patients délinquants sexuels, il y a toujours une couille dans le potage, je ne sais pas s'il sont cons ou s'ils me prennent pour un con ! » Formule hussarde certes, mais qui a le mérite de montrer la saisie d'un écart et du malaise transférentiel que celui ci engendre.
La distorsion cependant ne se rencontre pas qu'au détour du thérapeutique ou du médico légal. Une étude publiée par Richard Mc Nally, de l'université de Harvard (Cambridge, Massachussetts, USA) montre que des mémoires traumatiques aussi improbables que l'enlèvement par des extra terrestres provoquent des réactions physiologiques comparables à celles provoquées par des mémoires traumatiques vérifiables et plus conventionnelles comme les souvenirs de combats au Vietnam. Vertige cognitif : non seulement notre cerveau nous trompe, mais notre corps tout entier ne peut s'empêcher de le croire. « vous croyez, dit l'auteur, que votre cerveau d'homo sapeins est conçu pour analyser les informations reçues de façon rationnelle ? Loin s'en faut ».
Le psychologue et économiste, Daniel Kahmeman, Israélo américain de l'université de Princenton aux
USA, s'attache depuis plus de quarante ans à démontrer combien la cognition humaine est fondamentalement biaisée, une réalité qu'il faut nécessairement (apodictiquement pour causer épistémologie) prendre en compte pour prédire la dynamique des échanges entre individus.
L'homo économicus, cet être, si cher aux financiers, censés être parfaitement doué pour l'arbitrage et agir en permanence de façon rationnelle, n'est en réalité qu'un mythe. Dès les années 1970 il avait énoncé la propension des individus à être plus affectés par la perte que par le gain.

Cette dissymétrie, pour reprendre l'expression aristotélicienne, a confirmé combien cette « aversion » pour la perte est coûteuse.
(Nous verrons plus loin en quoi saisir dialectiquement l'aversion en rapport à la fascination, comme la dynamique éthologique attraction/répulsion amène à optimiser l'analyse cognitiviste).
L'investisseur, donc dans l'étude sus citée, marque une tendance à conserver dans son portefeuille les titres les moins performants pour ne pas souffrir de leur vente à perte. Il préfère en vendre d'autres, aux rendements pourtant meilleurs. Résultat : la rentabilité des titres conservés est, en moyenne, inférieure de
3.4% à celle des titres vendus.

Une névrose des chèques, en quelque sorte, qui rend compte de l'inhibition de l'action, de la décision que nous postulons épistémologiquement dialectiquement inverse à la libération de l'action, précédemment évoquée en rapport à l'agi , à l'acte, comme recours au défaut de mentalisation.
Au delà des singularités individuelles, nombre de neurologues et neuropsychologues soulignent avec force combien notre cerveau est fondamentalement biaisé.
Ainsi en est – il de la perception visuelle. Pour Kevin O'Regan (laboratoire de psychologie expérimentale de
Boulogne-Billancourt) « la plus grande illusion reste la qualité du monde perçu sans commune mesure avec celle de l'image rétinienne ».
Le mécanisme de la vison n'est pas le seul en cause : les systèmes auditifs et olfactifs ne présentent pas non plus un enregistrement objectif des sons et des odeurs extérieurs.
C'est le cas par exemple lorsque le cerveau baigné de bruit urbain permanent soustrait instinctivement le son régulier des voitures, ou en milieu rural lorsqu'il élimine pour l'autochtone les odeurs d'épandage de lisier, voir du Chanel n°5 chez les indigènes de la Jet Set.
Un autre biais perceptif (gestaltique), débusqué expérience à l'appui par Aurore Capelli et Isabelle Israël, du laboratoire de psychosociologie du développement de Paris, révèle que le temps semble passer plus vite lorsqu'on accèlère, ceci en symétrie avec les physiciens qui énoncent que cette sensation est parfaitement compatible avec la théorie de la relativité générale, a ceci près que la « distorsion » temporelle est beaucoup plus forte que celle prévue par Einstein.
Selon les deux chercheuses, ce résultat montre que l'organe propre à percevoir gestaltiquement le mouvement, c'est à dire le système vestibulaire qui se situe dans l'oreille interne jouerait un rôle dans la perception temporelle. L'impression du temps qui passe résulterait d'un ensemble de processus complexes, propres à fausser le rythme de la temporalité.
Loin d'être dégradantes, les illusions cognitives seraient plutôt la marque de l'intelligence, ce qui paradoxalement marque l'intellection (mentalisation, cognition, rationalité). Car si dans le domaine du raisonnement, la recherche d'exactitude peut être justifiée, il est d'autres domaines où elle s'avère tout bonnement nocive ! l'erreur n'y est alors plus simplement le meilleur des compromis, elle devient la condition indispensable à la survie.
Nous vivons, écrit Jean Bullier, dans un monde d'images qui n'est en fait que l'interprétation de la réalité, entièrement fabriquée par notre cerveau. Il nous faut nous faire à l'idée que toute vision est illusoire, distordue. Notre cerveau n'a de cesse de modifier les informations transmises par l'oeil, et que la sensorialité visuelle est à l'instar des autres esthésies auditive, tactile etc…

Le cerveau développe en particulier un mécanisme bien connu appelé pensée magique ou mythique, consistant à attribuer des liens de causalité entre des évènements qui en réalité n'en ont aucun. Ces liens dits magiques ou mythiques ont peut être à voir avec le syncrétisme de l'échange que dénote S.Ferencsi dans la confusion des langues ou l'adulte discrimine et incrimine faussement les statut et position de l'enfant dans le transfert amoureux. Syncrétisme que relève par ailleurs l'école cognitiviste dans les concepts de pensées perverties, idées aberrantes, perception déformée de la réalité, perception erronée, etc…

Ceci suppose pour le chercheur de discriminer l'illusion (ou distorsion) normale, ou plus exactement syncratique, d'une distorsion morbide. Déjà Aristote se confrontait à ce problème, dans l' « homme de génie et la mélancolie, » lorsqu'il évoquait l'omalon et l'anomalon (omalie, anomalie) remarquant par ailleurs

ce qui a été traduit par la constance de l'inconstance autrement dit l'omalie de l'anomalie, l'équilibre du déséquilibre.

Tout le paradoxe est là ; le cerveau ne manque pas de raisons de déraisonner. Son illogisme est somme toute logique. Le refus de la perte évoqué par D. Kahneman, l'inhibition de l'action (le renoncer à agir) énoncé par

H.Laborit et l'attente de la fin d'une situation désagréable ou son inverse le recours à l'acte (la libération de l'action) théorisé par C.BALIER méritent certainement un détour d'analyse épistémologique pour différencier le syncratique, le critique et le pathologique, autrement nommés : le normal, la crise, la maladie.

Revenons en à la question des distorsions cognitives et particulièrement à l'illusion visuelle. Le fait de découvrir que le cerveau biaise, notre perception visuelle nous oblige à nous interroger sur la question de la gnosie et de l'esthésie (autrement nommée perception et sensorialité).

La gnosie visuelle n'est possible que dépendamment à l'esthésie visuelle sans pour autant s'y confondre.

Un aveugle est par carence ou détérioration un anesthésié visuel, comme un sourd est un anesthésié auditif.

Il ne peut percevoir ce dont il n'a pas eu ou n'a plus la sensorialité.

Pour autant peut on dire qu'il n'est pas capable de gnosie (de perception) ? non, nous démontre la clinique neurologique des agnosies visuelles, (rappelons que c'est Freud qui a théorisé le concept d'agnosie comme trouble de la représentation de la chose en rapport à l'aphasie comme trouble de la représentation du mot « contribution à la clinique des aphasies 1891 »).. L'agnosique visuel n'a pas perdu dans la vision, la sensorialité visuelle (il voit), mais la perception en cela qu'il ne peut percevoir les formes des choses qu'il voit. L'agnosique a perdu la gestalt autrement dit ce qui schématise visuellement les objets.

C'est le schéma perceptuel qui est ici en défaut et non l'esthésie visuelle comme nous le rappelle

K.O'Regan quand il annonce « la plus grande illusion reste la qualité du monde perçu sans commune mesure avec celle de l'image rétinienne ».

L'agnosique a perdu (détérioration) ou n'a pas eu (carence) la fonction neuro corticaleperceptive(gnosique).

Les études neurologiques analysent les conséquences des traumatisme cérébraux (les cérobro-lésés), des détériorations neuro-corticales. En cela la nomenclature freudienne, pré psychanalytique en son acception actuelle, reste d'actualité et n'est pas démentie par des neurologues de la pointure de LURIA ou de SACHS (l'homme qui prenait sa femme pour un chapeau) : L'agnosique montre un trouble de la représentation perceptive de la chose, de l'objet représenté. L'aphasique montre un trouble de la représentation conceptuelle du mot, du « signe », pour parler comme F. de Saussure ou Jakobson. Qui plus est ces études

montrent expériences à l'appui la transformation dialectique de l'objet en signe, du concret en abstrait (en caricaturant).
De même que le percept transforme, donne forme au sensoriel, le concept s'abstrait de l'objet concret en le désignant.
Autrement dit pas de mots sans percept ni de percept sans sensoriel.
Mais chacun garde ses capacités indépendantes comme le montre les anesthésiques qui ne sont pas agnosiques et inversement, les aphasiques qui n'ont pas perdu la capacité de représentation de la chose (ils peuvent voir et percevoir un objet, un verre sur une table par exemple, mais sont incapables de la désigner).

Paradoxalement, une capacité peut compenser le défaut d'une autre à l'instar d'une esthésie visuelle compensée par les esthésies auditives, tactiles, olfactives.
Des agnosiques visuels incapables de percevoir un verre sur une table mais ayant leur faculté langagière intacte peuvent de nouveau le percevoir lorsque quelqu'un prés de lui le désigne. Autrement dit le concept compense le défaut de percept en certains cas.
Mais dans les deux cas l'illusion, la distorsion nous guette, distorsion de schématisation perceptuelle (ou perceptive) mais aussi de la pensée concrétisée conceptuellement.
Et encore ici dans cette dialectique nature perceptuelle, culture conceptuelle et conceptualisée n'est pris en compte dans les champs de la rationalité que celui de la pensée, du cogito pour parler comme Descartes.
On peut déraisonner ailleurs que dans le perceptif et son pendant culturel cogitatif, et la clinique nous demande de nous interroger sur les déraisons (distorsions) raisonnables (normales) et les déraisons irraisonnées (pathologiques). Par ailleurs l'irraisonné et le raisonnable ont des raisons que la raison ignore (pour plagier B.Pascal : « le coeur a ses raisons que la raison ignore « ou J.C Maleval : « les crimes immotivés ne sont pas sans raison »). Omalie des anomalies dirait Aristote.
Hors exhaustivité, les exemples de décision dyssymétrique dans le champ économique boursier (aversion de la perte) et de distorsion temporelle précédemment évoqués nous incitent à dissocier

1) le naturel du culturel (le biologique de l'anthropologique) tout en notant leur lien dialectique.

2) les différents champs inhérents à la rationalité :
Pensée Art Echange Décision
Logique technique sociologique asciologique
Culturel
Anthropos locution fabrication interlocution expression (énonciation) (transcription) (traduction) (interprétation)
Naturel Percept Geste Bios (gnosie) (praxie)(fonctions)Corps Pulsion (somasie) (boulie)
Incorporation Emotion Proprioception
L'illusion visuelle est inhérente à la gnosie ou schéma perceptuel.
La dissymétrie décisionnelle à la capacité culturelle de faire du choix.
La distorsion temporelle inhérente au schéma corporel.
L'illogisme de la décision n'étame pas la logique de la pensée comme celle qui se remarque dans l'aphasie.
La distorsion du schéma temporel (corporel) ne peut se confondre au trouble du schéma perceptuel chez l'agnosique.

3) Pathologiquement le lien Perception – pensée peut être atteint mais il existe toujours, même en défaut, par exemple chez l'agnosique qui compense son défaut perceptuel par sa capacité de pensée conceptuelle.

4) Si la psychopathologie (à entendre comme l'analyse du fonctionnement défectueux de la psuké) nous enjoint à dissocier les fonctions et facultés et les différents champs auxquels ils afférent, elle montre qu'elles interfèrent :

• naturellement le mouvement qui se retrouve dans la cinésie (motricité) inhérente au geste, interfère comme le montre l'étude d'Aurore Capelli et Isabelle Israël, le schéma corporel dans le vécu temporel.

• Culturellement lorsque la décision axiologique interfère, et s'appuie sur, la pensée logique. Ce que la psychanalyse et tout particulièrement Anna Freud a remarqué dans la « rationalisation »comme mécanisme de défense.

• Claude Balier, me semble t –il en filiation à « l'agieren » freudien, par sa théorisation du recours à l'acte (agi) montre l'interférence, de l'échange et de la décision à travers la conation (mise en acte de la pulsion, de la puissance pour parler comme Aristote « Impétus conatus »), fut – ce cette décision d'agir irraisonnée déraisonnable et inconsciente. Ce recours à l'acte montre comme l'auteur l'indique une déliaison de l'échange qui se compense chez l'agresseur par une libération de l'action pour lutter contre l'angoisse d'anéantissement quand généralement la victime réagit par l'inhibition de l'action, l'inscrivant dans une passivité, un subi des évènements qui fait probablement le lit du traumatisme psychique.

• Nombre d'histoires narrées par les patients infracteurs sexuels nous amènent à penser qu'il n'y a pas de rencontres agresseur - agressé dues au hasard et qu'en deçà du contexte il y a conjonction morbide de deux vulnérabilités psychiques se positionnant l'une de façon active, l'autre de façon passive.
De façon dualiste on peut penser que pour être traumatisé de façon contingente, il faut être traumatisable par essence, tant il est vrai qu'il existe des agressés sériels, comme il existe des agresseurs sériels qui à leurs corps et coeurs défendants se retrouvent de façon récurrente dans les emmerdes.
Cependant les anamnèses de nos patients s'inscrivent souvent, en accord avec le « modèle vulnérabilité ressources » de C.Mormont, dans la réversibilité de la position dominant - dominé dans l'échange, interféré à l'expression actif – passif dans la conation, passant des unes aux autres à des moments différents de leur histoire et de leurs rencontres.

• Dans le champ médico pénal et tout particulièrement celui des infractions sexuelles se marque l'interférence des plans de l'échange et de la conation, de l'incorporation et de l'émotion.
L'émotion idéatoire, autrement dit le fantasme interfère l'échange (rapport à l'autre, relation à autrui) et par là le rapport à l'altérité, analogiquement à l'émotion agie.
L'expression peut être actée comme verbale. Le fantasme peut être exprimé comme réprimé ; inhibé ou libéré. Il peut faire office de « compromis psychique » pour reprendre l'expression de Bruno Gravier, mais aussi être déclencheur lorsqu'il envahit l'esprit, d'une conation agressive, destructive.
L'importance du fantasme exprimé est plus particulièrement relevée en son obédience psychanalytique par André Ciavaldini.

André Mc Kibben relève dans une analyse cognitiviste et distributive cette question au travers des « fantaisies déviantes ».

Normalité, crise, pathologie, déviance.

La clinique psychopathologique montre que s'il y a une analogie de fonctionnement entres les différentes fonctions biologiques et facultés anthropologiques, l'analyse des pathologies nous invite à en dissocier l'unité topique qu'on la nomme : cognition, mentalisation, rationalité.
Elle nous invite à nous dégager aussi du phénomène circonscrit à un champ d'expérience heuristique ou d'exercice professionnel (thérapeutique, juridique etc…), autrement dit à ne pas restreindre idéologiquement l'objet d'étude au lieu où on le perçoit, on le conçoit, on le construit.
L'exemple des illusions ou distorsions visuelles, temporelles, décisionnelles normales ou normopathiques illustre cette problématique qui nous oblige à rechercher ce qui spécifie les distorsions normales, des distorsions morbides ou des distorsions déviantes ; comme cela nous oblige à chercher la spécificité des conations dans les scénari d'érotisation ou de violence pour reprendre l'expression de Claude Balier.

Le fantasme suit le même chemin : En quoi le fantasme comme émotion pensée se spécifie t –il chez les infracteurs sexuels ? Et en quoi son étude est elle heuristique ?.
D'autre part, pourquoi restreindre les objets fantasmés au sexuel ? Hormis dans une condensation pansexualiste le fantasme en son rapport à l'imaginaire peut se rapporter à d'autres objets. Fut –il ciblé sur l'échange, il peut être lubrique, érotique mais tout autant agressif, cruel, destructeur.
Loïck Villerbu montre bien qu'il y a un « polymorphisme délinquantiel », autrement dit que l'acteur délinquant n'agit pas de façon uniforme, de manière univoque. Il y a beau temps par ailleurs que la psychanalyse à démontré le polymorphisme et la réversibilité hystérique.
Geneviève COCO lors de la recherche à partir notamment de l'analyse cognito discursive, corroborant en cela l'intuition des cliniciens, prône que le sexe n'est pas le noeud du problème et qu'en accord, pour le coup, avec les analyses cliniques de maints bords, on dénote un éclectisme des personnalités et des comportements dans l'univocité infraction sexuelle.
« L'analyse sérielle », défendue par loïck Villerbu, développe par ailleurs l'hypothèse d'un fonctionnement récurrent où le sexuel n'est qu'un dénominateur partiel et non le dénominateur commun des modus opérandi et modus vivendi de l'infracteur.
Cette analyse recoupe l'analyse des pathologies prévalentes développée par Claude Balier où le scénario des perversions sexuelles se distingue du scénario des perversités sexuelles, où pour reprendre la reformulation de Bouchet Kervella dans le premier cas le sexuel est un élément (et pas l'élément) d'une configuration de détournement du rapport de l'altérité quand dans le deuxième cas le sexuel est un des éléments d'une configuration de destruction d'autrui.
C'est analogiquement le point de vue que défend Loïck Villerbu dans la recherche « appags » dans la comparaison des vols dans un habitat par détournement (escroquerie) d'un ou plusieurs objets ou par effraction et destructivité (vandalisme) de l'habitat lui même.
Certains délinquants circonscrivent leur conation à un mode sériel quand d'autres inscrivent leur agir dans une graduation de gravité, qui comme le fait remarquer A.Ciavaldini, peut aller du vol ou de l'exhibition sexuelle simple au viol et au meurtre.

Que montrerait à l'instar des distorsions cognitives normales une étude des fantasmes, sexuels et autres, des mises en acte normopathiques ?.
L'écart ressenti dans les cliniques thérapeutiques, juridiques et didactiques entre l'éprouvé exprimé du sujet et celui de l'investigateur n'est pourtant pas un fantasme, et correspond bien à une réalité fut – elle cliniquement construite.
Il appert que les notions cognitivistes de distorsions, de fantaisies ainsi que celles psychanalytiques de défaut de mentalisation, de fantasme, d'agi, peuvent non se confondre mais s'articuler dans la traduction.
Traduction qui suppose prendre en compte les différences sociologiques et historiques de chacun, ainsi que leurs propres épistémologies (savoirs construits).
La conception du paradoxal des illusions qui permettent l'intellection est me semble t – il ce qui permettrait d'optimiser le bénéfice des études cognitivistes, pour moi, actuellement trop dualistes et linéaristes.
Une dernière question d'actualité se pose ; de quelle distorsion cognitive souffre Georges W.Bush quand il énonce le 25 mai 2004 à la Maison Blanche « je suis content de serrer la main d'un brave citoyen irakien qui a eu la main coupée par Saddam Hussein ! »

IV MONOCHRONIE et POLYCHRONIE

L'analyse d'E.T.HALL (ethnologue systémicien américain) qui suit, a fait l'objet d'une conférence de Jean
Motte, dit Falisse (criminologue belge) aux Journées SMPR 2003 à Perpignan.
« … les blancs d'Amérique sont prisonniers de leur propre système spatio temporel : j'appelle
« Monochronie » le temps des américains, c'est à dire que les américains, quand ils sont sérieux, préfèrent généralement ne faire qu'une chose à la fois, ce qui implique une certaine forme de programmation implicite ou explicite. Nous ne nous conformons pas tous à ces normes monochrones. Néanmoins, des pressions sociales ou autres obligent des américains à respecter ce cadre, mais quand ils ont affaire à des gens appartenant à d'autres cultures, la structuration différente crée d'importantes difficultés.
La monochronie (temps M) et la polychronie (temps P) représentent deux modes différents d'appréhension du temps, de l'espace et de l'encadrement de l'activité. Le temps M met l'accent sur les horaires, le découpage et le rendement des activités. Les systèmes P se caractérisent par la multiplicité des faits se déroulant simultanément" »
Il est certain que nos cousins canadiens, nonobstant leur usage de langue de molière et du tabernacle, montrent dans leur abord clinique, l'empreinte américaine et du temps M. La temporalité M se retrouve dans leur programme bien sûr mais aussi dans le mode linéaire et distributioniste ou l'analyse des faits, comportements, parcours et anamnèse s'érige en successivité (ex. grammaire générative de Noam Chomsky ; parcours délinquantiel de Jocelyn Aubut etc…).
Cela donne une impression d'hémilogie comme d'hémichronie.
Une autre approche anthropobiologique amène à entrevoir le temps comme le savoir (et son pendant de théorisation) comme circulaire, dynamique, réversible. Ces deux modes opposés dans des querelles d'écoles pourraient pourtant en se traduisant s'enrichir.
La thérapie notamment psychanalytique montre qu'à la successivité il faut substituer, un tas de boucles, la circularité, prendre en compte la réversibilité, car quant bien même on revit son histoire, on est encore dedans. L'abord familialiste systémique ou psychanalytique (cf les articles notamment de B.Savin ou S.Baron-Laforet) montrent qu'il n'est pas vrai que les générations se succèdent, elles vivent ensemble dans l'actualité. C'est pareil scientifiquement, que l'on prenne les sciences par un bout ou par un autre, que l'on

fasse des sciences aristotéliciennes ou modernes, des sciences humaines ou des sciences naturelles de l'homme (comme l'éthologie humaine de B.Cyrulnik), on ne peut échapper à la circularité.
Comme l'écrit E.T.Hall « les tenants du temps P insistent sur la vocation à mener des transactions à bout plutôt que sur l'adhésion à des programmes (programmation horaire, spatiale…). Le temps P apparaît comme beaucoup moins concret que le temps M.
A l'étranger, les américains éprouvent une tension psychologique dans de nombreuses circonstances lorsqu'ils se trouvent confrontés des systèmes P en Amérique latine ou au Proche Orient. Dans les pays méditerranéens sur les marchés ou dans les magasins, chaque client cherche à attirer l'attention pour être servi le premier. Aucune file d'attente ne se forme et pour les européens du nord ou les américains, tout n'est que brouhaha et confusion où tout est continuellement boulversé.

Par contre en occident, la planification qui aboutit au découpage de nos activités nous permet de nous concentrer sur une chose (de façon dualiste) à la fois, mais vue l'importance du contexte la programmation implique le choix de ce qui sera perçu et observé et du nombre d'éléments ou d'événements (d'où le rapport hypertrophié aux statistiques) dans un temps donné. Les inclusions ou les exclusions dans le programme constituent un système d'établissement des priorités pour les personnes et les fonctions… L'espace et son organisation indiquent également l'importance d'une personne et sa place dans la hiérarchie… Pour les hommes à temps M, élevés dans la tradition du nord de l'Europe, le temps est linéaire et segmenté… l'horaire monochrome fonde un système de classification… le temps et l'espace fonctionnent l'un par rapport à l'autre… l'espace (ou l'utilisation de l'espace dans la transcription, l'écriture) sont étroitement prisonniers du systéme de hiérarchisation bureaucratique.
Dans le temps P le principal inconvénient du système est l'augmentation des tâches (et son corollaire la dispersion) »
Et E.T HALL de conclure : « De nombreux américains font l'erreur de confondre leur programme avec la réalité ». Personnellement je dirais plutôt : de construire leur réalité en fonction (validante et magique) de leur programme.
C'est me semble t –il le principal problème car de fait les tenants du programme radicalisent ainsi leurs positions et tentent de l'imposer, comme des voyageurs de commerce, sans le traduire et se mettre dans une position d'ouverture, seule susceptible d'enrichir l'autre et s'enrichir de l'autre.
Linéarité et Circularité
Le risque des analyses dualistes et linéaires est de rester dans la description, le catalogue, la liste, l'énumération de faits, de traits, de comportements, de phénomènes sans réflexivité phénoménologique sur le cadre d'investigation.
Le risque des analyses réflexives, c'est de tourner en rond, d'ériger l'abstrait jusqu'à l'évanescence, comme la théologie chrétienne se posait la question du sexe des anges ; de retourner de la clinique empirique à la philosophie. Or comme le font remarquer des philosophes comme Michel Onfray, des cliniciens comme
B.Cyrulnik : les philosophes nous ont fait croire que la pensée pouvait être absente du corps et complètement indépendante des émotions ; comme commun dénominateur de Platon à Kant, aidé par le radicalisme religieux, la phobie de la chair. Phobie qui persiste dans l'idéologie de la culpabilité comme princeps juridique et thérapeutique et qui fait persister l'analyste dualiste de la physicalité et de la spiritualité et ainsi s'inscrire dans le linéaire, le segmentaire.

La psychologie clinique nous invite pourtant à la circularité analytique. Nous savons bien que , par exemple, pour un poil, un mot, un regard, nous passons de l'angoisse à l'extase, de la mélancolie à l'agitation euphorique, de l'inhibition à la libération et inversement, du pôle vulnérabilité au pôle ressource pour parler comme C.Mormont.
Ce n'est pas en soi révolutionnaire puisque Parnénide pensait déjà en couple d'opposés.
Comme l'évoque B.Cyrulnik « on devrait toujours observer l'objet vivant sous formes de couples d'opposés, le bénéfique et le maléfique (et non le bénéfique ou le maléfique, le corps ou l'âme, l'un n'allant pas sans l'autre car se définissant dans la réciprocité dialectique), l'individu mourant mais transmettant la vie… Dans la biologie et dans le cerveau même, les stimulations ou les molécules qui provoquent le plaisir sont très proches des stimulations ou molécules qui provoquent la souffrance… ».
D'autre part le déséquilibre permanent (omalon de l'anomalon) est à la fois source de ce qu'il y a de plus horrible (destruction, meurtre etc…) et de ce qu'il y a de plus beau (invention, création, poésie etc …)

Allopathie et Isopathie

Deux grandes figures médicales vont influencer, et influencent toujours l'art thérapeutique et peuvent en cela nous aider à articuler les positions dualistes et dialectiques. Ces deux figures sont GALIEN et PARACELSE. Galien à la suite d'Hyppocrate de Cos est le promoteur de l'axiome « contraria contrarïï curantur », la théorie des contraires qui s'exerce encore aujourd'hui dans la médecine « allopathique ».

Dans l'allopathie, la thérapeutique découle du principe que la maladie est guérie par ses contraires. Les causes de la maladie doivent être principalement cherchées dans les changements brusques, contraires à l'habitude, qui entraînent un déséquilibre. La thérapeutique cherche alors à rétablir l'équilibre initial, si possible graduellement. Comme le fait remarquer le médecin épistémologue François Dagognet (in la raison et les remèdes), le traitement se propose de guérir le mal plus que de le circonscrire en son essence (théorie du locus morbi).
Ph.Marshall s'incrit dans cette visée allopathique de rétablir l'équilibre initial quand il asserte : « il faut avoir recours à des méthodes de « restructuration cognitive » », mais s'en écarte sur la question de la guérison « il faut se souvenir que les programmes de traitement ne peuvent guérir les tendances déviantes des délinquants sexuels, le traitement n'élimine pas le désir ou l'impulsion de commettre une infraction sexuelle ; il ne fait qu'apprendre au délinquant à les maîtriser ».
Lacan lui énonçait « la guérison est au delà du soin » sans prétendre à définir un lieu de résolution des troubles, mettant cependant, comme le fait Marshall, en avant le désir.
L'apport de Claude Balier, à mon avis fondamental, est de postuler que si le comportement et l'agi « agression sexuelle » s'expriment par le pulsionnel (désir et impulsion sous l'acception de Marshall), le principe du trouble n'est pas le désir ou la pulsion.
Cet antagonisme, répétons le, n'est pas irréductible et la confrontation, sous l'angle de la traduction, doit enrichir ces analyses différentes.
Chaque camp, chaque école à tendance à valider sont point de vue à l'aune de l'efficacité de son traitement dans l'idéologie inductiviste : que les effets du curatif sont en lien direct avec la conception qu'il ou qu'elle a du trouble. C'est sans compter sur l'appropriation transférentielle du patient, client, justiciable etc… de la thérapeutique proposée.

L'allopathie, comme l'isopathie, sans parler de l'homéopathie en médecine somatique, peuvent quantifier le résultat de l'efficacité de leur traitement. Est ce que cela en donne l'explication ?.
C'est par rapport à cette question que l'élaboration clinique et philosophique de Paracelse est heuristique.
Ce dernier, né à Zürich (tiens un médecin suisse ! y aurait t – il un clin d'oeil de l'histoire, avec un médecin de Lausanne ?) a joué un rôle considérable dans l'histoire de la médecine, la philosophie et les religions entre le moyen âge et l'époque moderne. S'il a ouvert de nouvelles avancées à la science, il fut également alchimiste et théologien. L'heure était à l'époque à l'éclectisme et à l'ouverture plus qu'à la fermeture des spécialisations actuelles. Il fut un « penseur qui réfléchit sur son art » (un épistémologue avant l'heure) selon les mots de Giordano « le premier qui ait de nouveau considéré la médecine comme une synthèse thérapeutique et philosophique ». Il a orienté vers la thérapeutique, l'alchimie qui s'épuisait magiquement dans la transmutation des métaux. Il a défendu à une époque d'obscurantisme religieux le rôle thérapeutique des sorcières. Il s'est présenté comme le père de la médecine hermétique, c'est à dire non pas une médecine incompréhensible, mais une médecine nomade et exégétique de ce qui paraît incompréhensible (Hermès dieu grec étant le messager et l'interprète des dieux).
Sa théorie des correspondances a permis de décrire le rapport des organes et du monde extérieur. Il a donné une place centrale à ce qu'il appelait les maladies invisibles, à l'époque appelées délires de la foi et de l'imagination.
Autrement dit, et on l'a curieusement oublié dans nos savoirs endormis, il fut le précurseur de ce que l'on nomme aujourd'hui psychiatrie et psychologie.

A la différence des « contraria contrarïï curantur » allopathiques (traitement du mal extérieurement par son contraire) il propose le « similis similibus curantur » isopathique (non plus chercher le contraire mais s'associer à l'ennemi intérieur, ce que des siècles plus tard Freud reprendra à son compte).
La correspondance entre la maladie et son remède est telle que Paracelse n'hésite pas à donner le même nom à l'un comme à l'autre, faisant en cela un retour au « Pharmakon » grec. L'observation empirique que Paracelse, , montre que le mercure est le prototype de l'entité pathogène par excellence. Le mercure est un poison qui provoque paralysie, corrosion, tumeur. Cependant ce poison mercurien peut devenir remède lorsqu'on amoindrit la vie du poison, alors il est purgatif sous sa forme de "« mercurius vitae ». C'est donc bien d'une observation empirique, analogue à celle de Bacon de la « philosophia naturalis », toute positiviste qu'il s'agit , de même le vitriol, selon le dosage approprié est soit laxatif soit astringent. C'est la substitution répétons le à la médecin galénique des contraria qui traite les qualités par leur contraire quand la médecine isopathique part de la qualité elle même et de sa capacité de réversibilité dans ses effets.
En fait nous nous retrouvons aujourd'hui dans le dilemme de l'articulation d'antagonismes pour éclairer nos investigations et nos traitements, pour reprendre la formule freudienne :

• dualisme / paradoxal,

• linéarité / circularité,

• validation / vérification,

• catalogos/ analogia

• spécialisation / synthèse,

• monochronie / polychronie,

• fixité / réversibilité,

• mythe / science,

• magie / ingéniérie,

• idéologie / épistémologie,

• allopathie / isopathie etc… car quand bien même partageant le point de vue de B.Cyrulnik : l'ouverture de la synthèse est plus féconde que la spécialisation, pour la compréhension du vivant et de l'humain ; il me semble que le synthétiseur peut s'enrichir du programmateur et de l'accumulation de données de celui – ci pour en retour permettre à celui par parenthétisation (regroupement de données en un principe qui peut se décliner selon les contextes). Parenthétisation qui ne se confond pas au monisme, pour lequel il n'y a qu'un seul principe. (Références bibliographiques sur la compilation des textes isopathiques de Paracelse : « R.A.B OOSTERHUIS, paracelsus en Hanenman, en Renaissance der Geneeskunk (en néerlandais)

V LA RAISON DU MALADE

Dans l'analyse psychopathologique nous retrouvons ces phénomènes d'opposition. D'un coté la coupure, de l'autre le lien, tant la clinique nous montre des patients qui coupent ou se coupent du monde, par exemple les schizophrènes et les pathologies narcissiques et de patients qui cherchent pathologiquement à faire du lien, à fusionner, par exemple les paranoïaques.
S'il existent des théoriciens qui coupent de manière dualiste et linéaire, il y a des patients qui analogiquement, mais inscrits dans la pathologie, exercent à l'excès ces facultés lytiques dans l'autolyse (à entendre dans l'étymologie grecque auto = soi, lythos : coupe et non dans la conception psychiatrique du suicide).
Il y a des patients monochrones à l'excès.

Il existe aussi des théoriciens du temps P (pour reprendre l'expression d'E.T Hall) qui tiennent compte beaucoup plus de la réversibilité de la condition et du comportement humain, et aussi de la circularité de l'analyse au risque de la dispersion (peut être en suis – je ?).
La clinique notamment médico légale nous apporte quotidiennement le lot de malades poly chroniques exerçant à l'excès les facultés dans la fusion.
Sans doute pouvons nous trouver un point, ici, avec la théorisation de L.Villerbu sur la bi-axiomatisation. « ***Alternative/alternance.*** »

Cacicaturalement on peut asserter que « l'alternative » équivaut au « ou » dualiste, le tout « ou » rien que l'on peut retrouver dans l'alternative, ontologique défaillante du schizophrène (qui marque son ambivalence) : « c'est moi ou rien ! » et que l'on peut analogiquement discerner dans l'alternative

chrématologique défaillante de l'hystérique (qui marque son amphibologie, dans le caractère équivoque de son discours) « je t'aime ou je te hais ; je magnifie ou je dénigre ; vertige de la turgescence et de la détumescence de l'âme ».
Le « ou » n'appelle pas au compromis.
Dans « l'alternance » ce n'est plus le « ou » qui est excessif, c'est le « et ». Ce « et » réversible se retrouve dans l'alternance ontologique du paranoïaque : persécuteur « et » persécuté. Analogiquement il est discernable dans l'alternance chrématologique de libertin, qui à l'inverse du choix pathologique de l'hystérique érige le « et » dans un impossible choix. Il saute (si je puis me permettre) sur toutes les occasions, qui comme toutes occasions n'ont rien de nouveau.
Freud conseillait d'analyser en miroir la psychopathologie du malade et la psychopathologie quotidienne.
En ce sens il est heuristique, à mon avis, notamment dans une analyse du transfert et des codes (normes sociales) de concevoir l'une au regard de l'autre, sans cela non seulement nous guettera le risque de l'hémilogie (position dualiste ou position paradoxale), mais surtout celui d'être borgne et ne voir par exemple les distorsions, les fantaisies, l'emprise, la manipulation etc… que sous l'angle pathologique, alors qu'elles sont inhérentes à l'humain sain ou malade ; c'est par le constat de leur fonctionnement en excès ou en défaut que l'on déduit les pathologies.

Autrement dit, pour être clinicien digne de ce nom, il faut étrangler le borgne qui nous guette.
J'évoque par ailleurs le peu de hasard dans la rencontre de vulnérabilités psychiques entre l'agresseur et l'agressé ; dans le quotidien B.Cyrulnik à la suite de S.Freud énonce : « le hasard ne joue que dans un cadre étroit des possibles. L'objet amoureux se fonde sur un souvenir biologique enfoui ».
On ne peut pas recueillir simplement ce qui se trouve être présent dans l'observation. On est obligé de faire une hypothèse sur l'instance c'est à dire le processus implicite qui nous permet de fonctionner de cette manière.
Ce que l'on vérifiera chez le malade, c'est la réponse qu'il apportera à l'hypothèse qu'on a formulée sur son cas et à l'aide de laquelle on aura construit des tests qui le piègeront dans sa « persévération », dans sa récurrence discursive et comportementale.
Piéger le malade ne veut pas dire ici lui montrer qu'il déraisonne, qu'il a tort, mais chercher comment il persévère dans un fonctionnement et aussi comment il peut compenser ses défauts (pas ses fautes) pour se récupérer.
La façon dont il se comportera nous montrera qu'il est malade, non pas parce qu'il ne s'exprime pas comme
nous, mais parce qu'il est piégé par le modèle, d'une grammaticalité pathologique pour l'aphasique, d'une
singularité pathologique pour le schizophrène, d'une exigence pathologique s'exprimant par l'intransigeance
pour l'obsessionnel ou l'hystérique etc… modèle que nous aurons construit et qu'il ne peut pas contrôler.
Il n'y a pas de théorie qui ne force pas un peu les faits, dans la mesure où d'abord elle les crée. Il ne faut pas se figurer que les faits soient préalables à la visée théorique qui nous permet de les poser. Quand nous avons des certitudes, il s'agit comme le disait Gaston Bachelard, « d'un savoir endormi ».

Ce que nous prenons pour des faits sont d'anciennes certitudes fabriquées en fonction de théories oubliées qui deviennent pour paraphraser Bachelard de la « connaissance commune».
Autrement dit, les faits ne nous renseignent pas comme tels, puisque c'est le point de vue qui crée l'objet et ses effets que nous analysons en faits.
Grammaticalement (en tant que processus implicite de langage), nous nommons, nous désignons la chose (l'objet) mais l'abstraction du signe fait que, même en concrétisant cet objet en mots, le concept n'est jamais en coïncidence avec la chose. Les termes d'agresseurs, d'infracteurs, délinquants etc… sexuels ne sont que des mots qui nous servent à classifier mais ne coïncident pas avec les personnes. On s'en aperçoit quand on évoque l'éclectisme de leur weltanschauung. Sternac et Quinsey relèvent d'ailleurs que « la recherche fait davantage ressortir la diversité des traits de personnalité chez les pédophiles que l'existence d'une même personnalité ».

VI DU QUANTITATIF STATISTIQUE

Jusqu'à peu le recours au statistique quantitatif m'a paru abscons et magique pour expliquer quoi que ce soit dans une sémiologie concernant une pseudo unité conceptuelle en particulier, celle des infractions sexuelles, et les sciences humaines en général. J'étais conforté en cela par des pointures de différents domaines des sciences de l'homme, comme G.DEVEREUX pour l'éthno-psychiatrie et la science dite du comportement, SOROKIN pour la sociologie, B.MARIS pour l'économie.
Notons au passage que les promoteurs de l'analyse cognitivo discursive ont pour référence heuristique l'ouvrage de G. Devereux « de l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportements » cité plus après, livre de référence méthodologique aussi pour les tenants, dont je fais parti, de l'anthropo biologie clinique autrement nommée « théorie de la médiation ». Il n'y a pas de rencontre de hasard.
Voici ce qu'énonce G.Devereux dans le chapitre « spécificités des sciences du comportement»
… Dernier point mais non des moindres : l'illusion qui abuse les seuls non mathématiciens, qu'un énoncé mathématique ou statistique, a nécessairement un sens. Il s'agit là tout simplement d'une version moderne de l'idée, déjà ridiculisée par Molière, que n'importe quelle chose dite en latin ou en un jargon savant ont un sens.
(Aïe pour moi qui utilise le grec ou le latin voir l'allemand à l'envi).
… Le troisième rapport Kinsey (Gebhard et Al, 1958) « prouve » statistiquement que l'avortement n'est pas traumatisant .
Vrai ou faux cet énoncé n'est pas scientifique, en dépit et presque à cause du fait qu'il s'appuie sur des statistiques. En effet bien que Gebhard et son équipe semblent considérer leur énoncé scientifique, c'est à dire comme un diagnostic psychiatrique, en réalité ils ne font que consigner que les femmes qui déclarent (et/ou croient) que l'avortement ne les ont pas traumatisées psychologiquement sont plus nombreuses que celles qui déclarent (et/ou croient) le contraire. L'unique mais décisive erreur consiste en ceci que les auteurs ont omis de reconnaître à quel univers du discours appartiennent leurs données. Ils présument que leurs données appartiennent au domaine de la psychiatrie, alors qu'elles relèvent en fait du sondage d'opinion, tout simplement parce que aucun des sujets interrogés n'était capable de pratiquer un auto diagnostic psychiatrique valable ».
C'est ce point de vue, pour la petite histoire, qui fut débattu aux journées A.R.T.A.A.S de Rouen et qui m'embarrasse encore dans la recherche actuelle S.T.O.P/E.C.L bien que je ne mette pas en doute la légitimité de l'objectif quantitatif.

G. Devereux poursuit plus loin « des défauts méthodologiques gâchent également d'autres études du comportement faites sur le modèle des sciences (dites) exactes, plutôt que sous l'inspiration scientifique fondamentale. En outre, beaucoup de ces études utilisent des procédés apparemment scientifiques, ou plutôt, de type physique, non pas parce qu'ils sont adéquats, mais parce que les analystes du comportement cherchent à prouver que leur discipline est aussi scientifique que la physique. La quantification de l'inquantifiable, afin de se faire valoir, est dans le meilleur cas comparable à la tentative leibnizienne de prouver mathématiquement Dieu… … on ne peut construire de science du comportement scientifique qu'en recourant systématiquement à une méthode scientifique généralisée et à une épistomologie généralisée, et non point à une discipline particulière.
On ne peut interpréter correctement un fait que lorsqu'on l'assigne à l'univers du discours auquel il appartient réellement en dehors duquel il n'a aucune signification ni aucune pertinence scientifiques ». … un ange passe…
L'américain SOROKIN, (in tendances et déboires de la sociologie américaine) donne un avertissement aux ambitions excessives des méthodes métriques dans les sciences humaines. Il reconnaît le bien fondé même le plus comptable de l'approche statistique la plus courante, mais il s'étonne du « résultat médiocre en dépit de l'énorme dépense d'énergie, de travail et de fonds qu'ont obtenu les statisticiens dans le domaine des disciplines psycho sociales. Sokorin a dénoncé avec une alacrité qui a déplu et ne plait toujours pas, outre atlantique, à tout le monde, les « quantophrènes du demi-monde » des recherches psycho sociales qui « substituent à la pensée originale et l'investigation scientifique (laborieuse), des opérations purement automatiques »
… Ajoutant à cela, il devait être fâché que « l'abaissement » du niveau culturel dans la recherche psychologique, sociologique et dans l'université contribue à l'expansion de ces « facilités quantophréniques ».
Pour finir, il a cette formule arètique : « trop souvent la quantification esquive la connotation du sens ».
Bernard MARIS, professeur à l'université de Paris VIII et auteur, entre autres de « Keynes, un citoyen dans le siècle (Presses de sciences PO) et Lettre aux gourous de l'économie qui nous prennent pour des imbéciles (Point économie) ». est encore plus acerbe, dans une discipline ou pourtant le chiffre compte. « la statistique, quadrille, met en cases , et surtout assomme sous une rhétorique glacée, froide, brutale, inébranlable, la rhétorique du chiffre… la statistique euphémise le discours politique. La « neutralité » du chiffre renvoie à l'autorité scientifique, au « discours autorisé ». Le discours d'autorité n'est pas fait pour être compris, mais pour être reconnu… Une société ne peut exister sans magie ni fantasmagories ; et les fantasmagories statistiques ont la qualité de paraître scientifique »…
Il vaut mieux être professeur, qu'étudiant, fut – ce thésard pour se permettre, s'autoriser à une telle diatribe.
Postulons qu'il s'agit chez B.Maris, qui connaît bien son sujet, d'un discours réactif à l'ambiance dominante dans l'économie libérale actuelle.
Bien que peu disposé idéologiquement vers les statistiques, par difficulté de compréhension et par paresse intellectuelle vers les statistiques, je dirais qu'on ne peut leur incriminer la vénalité et la fourberie ou pire l'impéritie qui en fait impartissent à ceux qui en font usage en économie.
Par contre les points de vue de Sorokin et Devereux me semblent pointer le talon d'Achille de l'utilisation des statistiques dans les sciences sociales en générale et en particulier dans la recherche STOP/ECL.

• Au regard de la débauche d'énergie, de temps etc… pour un résultat qui ne paie pas en retour le travail fourni,

• Parce que les statistiques ont comptabilisé des données émises, , à partir d'intervenants retranscrivant de manières très différents les réponses aux questions de la trame d'entretien ;(comme le relève l'analyse cognitivo discursive tropes 3, confirmant ainsi d'ailleurs les intuitions et les remarques préalables dans le groupe de travail)
Nous voilà dans ce cadre avec des sujets dont on ne sait s'ils sont en congruence avec leur déclaration ; et des intervenants qui retranscrivent (dans une fausse neutralité pour reprendre l'expression de l'a.c.d) subjectivement et de manière aléatoire les déclarations de ces sujets.
Encore : hormis l'accord de ces derniers de participer à cette recherche, que savons nous des données transférentielles à l'encontre de l'intervenant ? Que connaissons nous du bénéfice que suppose le sujet pour la participation à cette recherche ? Etc.…

• Comme me le faisait remarquer A.Ciavaldini dernièrement et qui se discute dans le groupe, comment quantifier des réponses dans des langues différentes fussent –elles francophones ?. Sans compter la diversité des cadres juridiques et les implications que ceux-ci peuvent avoir dans la volition consciente et inconsciente des impétrants.
(Il faut noter que E.T Hall et Sorokin sont américains et ont la légitimité de leur « appartenance ethnique » dans les critiques de leur société

1) Qualitatif et/ou quantitatif

L'usage des statistiques pose en fait le rapport du quantitatif (ou dénombrement) au qualitatif, l'un se projetant sur l'autre simultanément et inversement. De ce fait comme le montre dans son analyse des résultats, G.D, du rapport Kinsey Gebhard et Al, le quantitatif va compter et proportionaliser à partir du cadre qualitatif définitoire de l'hypothèse. Or comme le remarque, de manière vive G.Devereux, il y avait une inadéquation entre l'hypothèse et la conclusion due à une distorsion cognitive entre l'intention de la question (l'univers du discours pour parler comme l'auteur) et l'interprétation de celle-ci par les sujets d'expériences.
C'est la même analyse en d'autres mots que proposait Pierre BOURDIEU en sociologie, lorsqu'il évoquait « l'hétéronomie du champs » (ex. universitaire, politique, artistique, juridique etc…) qui même s'ils fonctionnent structalement de façon analogue ne peuvent, au risque sinon de la confusion (syncrétisme), faire usage de concepts sémiologiquement identiques, qui du fait de la différence de leur univers (des champs, des discours) en ont une connotation qui peut être différente voir radicalement opposée.

2) Qualitatif/Polysémie, Quantitatif/Synonymie.

Puisque nous parlons de concept, ou de mots, le fonctionnement grammatical (l'implicite) à partir duquel nous les énonçons (explicite) fait ressortir ce rapport analytique du qualitatif au quantitatif, que nous retrouvons dans le champ du savoir dans lequel s'effectue nos travaux en sciences humaines. Savoir qui interfère notre capacité langagière (mot, phrase, syntaxe, etc …) et notre capacité de communication et par là la traduction.
Le qualitatif du mot renvoie à la polysémie.
Un mot peut avoir plusieurs significations. En ce sens d'ailleurs il est absurde d'énoncer « qu'il faut appeler

un chat, un chat » puisque entre autre possibilité polysémique le chat peut être la désignation abstraite d'un animal, mais aussi du sexe féminin, nonobstant que phonologiquement il puisse se référer à l'aiguille etc.…
Pas complètement évanescent ou effréné du clivage et du découpage, je sais qu'il faut cependant poser ses valises, pour ne pédaler dans le vide, tourner en rond etc.… et s'entendre contextuellement sur l'utilisation d'un mot.
Le quantitatif du mot renvoie à la synonymie. Plusieurs mots peuvent se regrouper en une même signification.
Il en va de la mathématique du mot comme de la mathématique du chiffre qui vont articuler projectivement et simultanément (sauf pathologie) l'identité qualitative d'un côté, autrement dit détacher une qualité (du chiffre ou du mot) parmi d'autres possibilités. On agit alors par exclusion, discrimination :
Du vétérinaire etc… Animal du foyer Ex : chat ;Sexe ; 0 # 1.2.3.4.5 ;et de l'autre côté regrouper en une unité plusieurs mots, chiffres. On agit alors par inclusion, incrimination, attribution.
Ex : captif = prisonnier =détenu =incarcéré
5 + 5 = 10
Cela rejoint les mécanismes oniriques que Freud repère dans ce qu'il appelle le travail du rêve dans le procédé de déplacement (équivalent onirique de la polysémie) et de condensation (équivalent onirique de la synonymie).
Synonymie ou unité (5+5) n'est possible que parce qu'il y a polysémie ou différence (1#2#3 etc.…)
Si l'on postule que l'on peut compter en clivant le qualitatif du quantitatif cela amène à ne tenir compte que de l'unité
Ex : a + b = (a+b) ; a x b = (ab)
Ce qui fait mathématiquement l'unité est la mise entre parenthèse autrement nommée la parenthétisation ici (ab).
Grammaticalement la synonymie est une parenthétisation (captif/prisonnier) dans l'unité de la détention.
Si l'on disjoint qualité et quantité, identité (identification) et unité, alors on peut arriver à des chimères, des procédés magiques proches de l'alchimie et retourner à un temps pré-paracelsien.
Ex : (a) peut avoir différentes valeurs : 1. 2. 3. 4. 5 etc… si qualitativement je ne lui définis par une valeur dans un contexte circonscrit (univers du discours cf. G.Devereux) alors quantitativement j'unifierai fantasmagoriquement.
Si a = 1 ou a = 2 ou a = 5 etc… de manière indéfinie et b = 5 qualitativement ; alors axb = (ab) peut donner à l'envi si a = 5 : 5 x 5 = (25) mais aussi selon a x b = (ab), 2x5 = (25) puisque peut importe la valeur de a.

On voit ici qu'une distorsion cognitive du qualitatif influence le quantitatif qui n'est lui pas en défaut.
Pour autant le résultat de l'association distinction –parenthétisation est faux alors que l'opération de la seule parenthétisation est vraie.
L'inverse est par ailleurs tout aussi possible un quantitatif faux allié à un qualitatif vrai peut amener aussi à une distorsion cognitive, une erreur mathématique ou une erreur de jugement.
Le quantitatif ou le qualitatif peut être validé sans être vérifié :
Ex : 500 traumatisés dénombrés sont devenus agresseurs donc le traumatisme engendre l'agression.

On voit ici que ce n'est pas la technique statistique qui est en question mais son usage et les traduction et interprétation des résultats.
Il serait faux par ailleurs de prétendre que les cognitivistes grands pourvoyeurs et consommateurs de statistiques, se désintéressent de cette question, mais comme ils n'interrogent pas le principe mathématique même, ils tournent autour de la question.
Ainsi Jean Proulx écrit (in la prédiction de la récidive chez les agresseurs sexuels « …mises à part ces sources d'informations officielles sur la récidive, il y a aussi des données non officielles… En fait 10% des agressions sexuelles sont rapportées à la police (au Canada) et seulement la moitié d'entre elles aboutissent à une condamnation (OUIMET 1998). En conséquence, Marshall et Barbaree (1988) ont suggéré d'avoir recours aux données non officielles plutôt qu'aux données officielles… à mon avis, malgré les limites, les sources officielles d'informations sont les plus accessibles, fidèles et valides concernant la récidive chez les agresseurs sexuels ».
De la part de Jean Proulx, sans doute validés par son expérience, il s'agit plus d'une opinion, d'une profession de foi, d'un pari (comme le pari pascalien de l'existence de dieu) que d'une position scientifique.
Ce pari n'empêche pas une certaine efficacité, cependant…
Les réticences de Marshall aux données officielles font écho à l'analyse de Philippe ROBERT, professeur de sociologie et statisticien auteur d'une étude sur les statistiques juridiques et pénitentiaires en France, des données statistiques relatives au nombre des détenus pour infractions sexuelles.
Elles sont vraies ou fausses selon le point de vue qualitatif que l'on en a.
On ne peut les mettre en doute quant au nombre de détenus comptabilisés résidents des prisons françaises durant une année civile.
Elles sont fausses si l'on définit le qualitatif détenu en tant « qu'individu détenu », en cela qu'un même individu peut dans la même année résider dans des prisons différentes (passer du statut de prévenu en maison d'arrêt à celui de condamné dans un centre de détention ; voir être libéré provisoirement pour être réincarcéré dans la même année. Le même individu en raison de différents facteurs comme ceux de l'instruction, de la surpopulation pénale etc… peut être comptabilisé plusieurs fois comme détenu de plusieurs prisons.
Le don d'ubiquité n'a aucune valeur statistique, mais interroge : la synonymie : (captif – prisonnier – détenu) = (incarcéré) et la polysémie pénitentiaire :
Individu sous écrou ; Incarcéré ; Prévenu ; condamné ;Reclus en chantier extérieur liberté surveillée etc.…

Si l'on ne circonscrit pas, comme on dit, de quoi on cause, de quoi on compte, on est dans la croyance plus que dans l'évidence.
Si l'on rajoute à cette difficulté, qui n'est pas un obstacle insurmontable, la notion de facteurs de risque de récidive, il nous faut travailler et nous traduire encore un certain temps afin de passer d'un objectif « d'efficacité » (çà marche) à celui « d'ophémilité » (çà marche parce que le résultat est en lien direct avec les moyens de l'outil employé, et par là reproductible et non aléatoire).

3) Pensé et éprouvé d'une recherche statistique

Les commentaires de Devereux, Maris et Sorokin, que j'ai subjectivement cités, dans leur véhémence font écho à l'éprouvé, l'affect dont parle B.Cyrulnik à l'endroit du chercheur.
Leur discours est un aiguillon. Les qualiphrènes charismatiques peuvent s'en réjouir, pourtant à l'inverse des quantiphrènes statistiques du demi monde, ils distordent de façon analogue le qualitatif et le quantitatif, en habitant de manière aussi autistique leur demi monde à eux.

Si la clinique des sciences du langage nous montre que polysémie et synonymie sont indissociables (hors pathologie) alors pourquoi privilégier l'une plus que l'autre ? et surtout prétendre que le parti pris de l'analyse prévaut sur celui de la synthèse, surtout que comme le dit Alquié, on colle se qu'on coupe et on ne recoupe recoupe que ce qu'on recolle.

4) Pensée – Vécu – Eprouvé

D'autre part on ne peut faire fi de notre affect dans le transfert éprouvé dans les recherches que l'on effectue. Damasio (notamment in l'erreur de Descartes) montre bien que l'éprouvé (émotion, affect, motivation) agit sur le transforme notre pensée, comme par ailleurs Cyrulnik, montre que notre pensée agit sur et transforme notre éprouvé.
La pensée agit et transforme aussi la sensorialité. L'éprouvé comme la pensée, la technique, l'échange contient du qualitatif et du quantitatif.
D'autre part l'éprouvé entretient un lien étroit avec le conflit. L'on peut parenthétiser (poser l'hypothèse d'une unité synonymique) des analyses aussi différentes que Balier, Lacan ou Mc Kibben dans le rapport de la relation à l'émotion.
Si l'on postule que la mentalisation en défaut entraînant un recours à l'acte concerne le champ de la relation et non la pensée en tant que productrice d'énoncé, alors ont peut reformuler ainsi l'axiome de Balier. Une non relation entraine un recours à l'éprouvé acté, l'émotion éprouvée et agie est alors excessive, extravagante.
On est alors tout proche de la formule de Jacques LACAN « La non réponse de l'autre entraîne une fiction extravagante ».

N'est ce pas ce que travaille André McKibben lorsqu'il cherche à mesurer l'extravagance, l'excès des fantaisies déviantes chez des infracteurs en mal de relation.
« Si l'objet pulsionnel n'est pas détaché et associé aux combinaisons signifiantes alors le fantasme ne se construit pas » J.Lacan.

L'imaginaire, la fiction, l'émotion interférent la pensée dans le fantasme, mais aussi la capacité technique de l'homme fut – elle au service de la destruction de son prochain dans la conation (la mise en acte).
Dans les discours, les arguments allégués, de Devereux, Maris et Sorokin, on voit que se noue le désaccord entre eux et les exégètes des statistiques entraînant un éprouvé en résonnance avec une pensée scientifique idéalisée.
Ne faisons nous pas tous de telles réactions conflictuelles quand nous sommes déçus d'une pensée, d'une personne à l'aune de l'idéal qu'on lui porte ?.
Le discours de Devereux est pertinent sur l'exigence que doit avoir le chercheur mais son dit transpire de non dit.

C'est un « ***talking out*** » dans le cadre didactique de la recherche, comme l'analyse exprime des « ***acting out*** ».

L'analyse du « talking out », du discours par le biais de l'a.c.d par exemple aurait, à mon avis, un dynamisme heuristique allié à une analyse de « l'acting out » du recours à l'acte, et du « ***thinking out*** » du fantasme, notamment chez l'infracteur sexuel, dans l'objectif de

mieux comprendre le « meaning » du sujet.(Sagen, agieren, denken, et meinen si l'on est germaniste).
Il y aurait aussi à mon avis un intérêt heuristique à allier les analyses descriptives, linéaires, et distributives des approches cognitives, avec la somme impressionnante d'éléments qu'elles recueillent et les analyses circulaires, dialectiques, pensant par couple d'opposés en mouvement contradictoire, telle que celle de la théorie de la médiation.
Pour finir sur le sujet, il me semble qu'on peut le comparer avec l'utilisation que font les cliniciens chercheurs, experts ou thérapeutes, des épreuves projectives.
Combien de cliniciens utilisent magiquement les matériaux projectifs !, et attendent ou comptabilisent des réponses par rapport aux tests, alors que ce qui fait test c'est l'appropriation du patient, de celui-ci.
Souvent comme dans tout communauté avec des querelles d'écoles et de méthode, où chacun est persuadé que la sienne est la bonne.
Chez les experts psychologues français, c'est souvent le pompon.
Les détracteurs des tests évoquent souvent de façon critique, l'instrumentalisation des sujets.
Personnellement, il me semble que c'est le passateur qui, investissant mythiquement et magiquement son objet, s'instrumentalise. Les dupes n'errent pas !
Je me moque mais suis incapable d'utiliser rationnellement les statistiques. Techniquement elles me sont aussi impénétrables que les voies du Seigneur. J'utilise dans ma pratique thérapeutique et évaluative des épreuves projectives, et les questionnaires ou trames en sont.
Enfin je ne pratique pas d'expertises.
Que l'on ne se méprenne pas sur mes réticences statistiques dans la recherche STOP.
Je ne mets pas en cause l'outil en tant que tel.Je ne mets pas en cause la compétence et encore moins la qualité et la quantité de travail fourni par Jessyca Weany de Lausanne ou Geneviève COCO de Liège (le rapport de compétence au quantitatif est bien connu à Liège où en 1274 son évèque fut destitué pour avoir eu 65 enfants) j'en suis même impressionné.
La trame peut être en cause, sans doute, par ses questions mais elle est encore en travail.
La difficulté est la méthode aléatoire, des investigateurs, de la passation. Pour que les données soient scientifiquement utilisables, il faudrait élider cet aléatoire.
C'est un point crucial, difficile à rendre homogène.
Reste à définir la méthode qui permette à la trame de saisir la persévération, chronicité ou sérialité inhérente aux sujets de l'investigation.
La conclusion du débat sur le quantitatif est que celui ci est heuristique, quand le qualitif sur lequel il s'appuie est bien défini, l'un contribue à la définition de l'autre et inversement.
Sans doute joue- je les rabats joie en posant ainsi mon analyse, et suis désolé si je blesse des personnes à travers celle-ci, mais le parti pris épistémologique me paraît être actuellement, et certainement provisoirement, le seul à tendre vers une scientificité dans la démarche heuristique de vérification des hypothèses.

PRECONISATIONS

Les préconisations pour une recherche, et pas cette recherche, vont dans le sens des discussions de l'ARTAAS de faire des propositions d'axes de travail.
La visée épistémologique partant de l'axiome que le point de vue crée l'objet suppose une bi-axialisation heuristique, à savoir l'analyse de l'objet d'étude conjointe à l'analyse du cadre qui le pose. Cela rejoint la notion de transfert et contre transfert, non plus dans le champ thérapeutique mais dans le champ de la recherche.
Cette bi-axialisation heuristique a deux champs d'application :

• le champ théorique,

• le champ praxique (celui de l'exercice professionnel, thérapeute, chercheur, professionnel de droit etc.… avec ses stratégies et ses représentations et formalisations).

1. LE CHAMP THEORIQUE

A – Collection – constat
B – Intellection – Hypothèse

-Inférence : (recherche du mode de persévération et de la structure du sujet)

-Parenthétisation : (1 même objet pour plusieurs disciplines)

-Simplification : (ramener 1 multitude de phénomènes à 1 loi)

-Théorème

-Vérification des hypothèses.
Ex : Constat : un infracteur est en désaccord avec l'accusation

1. Inférence

Chercher sa persévération sur son mode d'être en accord ou désaccord avec l'autre (contextes d'alliance, de soumission, de domination etc…) analysés en couple d'opposés (réversibilité).

a - Déconstruire
La notion de désaccord ex (refus, négation, rejet, hypocrisie, caché, déni, dénégation)Resituer le mode chronique du sujet à un aspect de la polysémie théorique du terme désaccord.

b - Parenthétisation :
. Si l'on a construit l'hypothèse que ce désaccord montre un défaut d'échange (reconnaissance, respect de l'autre, empathie etc…) et que ce défaut d'échange est suppléé par une extravagance de la sphère de l'affect agi ou pensé (fantasme, fantaisies : contraints, inhibés ou exprimés, libérés)

. Mettre en rapport synonymiques et synergiques des analyses venant de disciplines différentes psychiatrie, psychologie etc…et des écoles différentes (psychanalyse = recours à l'acte ; cognitivisme = fantaisies déviantes ; systémisme = bouc émissaire familial etc…)

c - Simplification

Déduire qu'un excès remarqué, par exemple dans la sphère de l'affect, dénote un défaut d'empathie et de ce fait postuler que le problème n'est pas de l'ordre du désir, de l'impulsion, du pulsionnel même s'il s'exprime et se remarque dans ce champ, mais de l'ordre du relationnel.

1. Visées de traitement

Si l'on part de l'hypothèse anthropologique que « l'autre n'a de pouvoir sur nous que celui qu'on lui concède » il va s'agir de chercher une alliance où celui qui se trouve sous notre obligation accepte et participe (s'approprie) d'une contrainte qui isopathiquement à son mode conatif va interférer sur son mode relationnel (cf. la notion de maîtrise chez Marshall).
Si l'on conçoit que la manifestation de la maîtrise, auto contrainte, auto castration, est inhérent à un processus psychique : ne pas compter sur la seule contrainte extérieure imposée (allopathie) mais psychothérapeutiquement (psychanalyse) ou psychagogiquement (cognitivisme) co agir dans le cadre transférentiel.

II. LE CHAMP PRAXIQUE

a - Déconstruction, traduction
Rencontrer les chercheurs de différentes écoles et échanger sur leur représentations, constructions théoriques, stratégies d'intervention.
Pour exemple : l'excellent travail présenté à Bruxelles par Laurence MOUSSET (Docteur en psychologie et biologie) sur le phénomène prostitutionnel.

b) Utiliser une trousse à outil
Je reprends le terme qu'à Metz André Ciavaldini avait employé pour désigner la diversification (polysémie) de stratégies thérapeutiques et cliniques dans un souci de regrouper ceux-ci (synonymie
–synergie) pour une meilleure connaissance du patient.
Ex :

b.1 * A partir d'une trame restreinte et ouverte, chercher à percevoir comment le patient persévère dans son histoire de vie, sa biographie, son rapport au temps et ce qui fait événement. Car comme le dit Boris Cyrulnik « tout ne fait pas événement dans une biographie ».
b.2 * Le génogramme qui permettre de spatialiser ses rapports d'alliance et de filiation, dégagés de l'individualisation de la prise en charge.

b.3 * Les épreuves projectives sur les deux axes prédominants que sont

• L'affect (contrainte, frustration, fantasme) ex le Rozensweig, T.I.D.C.

• La relation (scénario, histoire, récit) ex le M.A.P.S, le TAT

• Alors sera t- il possible de proposer un questionnaire, une trame plus élaborée, à visée prospective d'équilibre ou déséquilibre, d'apaisement ou de recrudescence dyssymétrique (rechute, récidive).

CONCLUSION

Il est fort possible que cet écrit amène plus de questions que de résolutions.
J'ai voulu différencier une réflexion sur la recherche en générale d'une réflexion sur la recherche STOP et la trame en particulier, cette dernière illustrant bien cependant les questions inhérentes à la première.
La recherche STOP étant bien avancée, je ne sais si le point de vue défendu ici peut véritablement y influer.
De toute façon la question de la recherche à l'ARTAAS est d'actualité, dans la collaboration cliniciens de terrain universitaires, voir entre plusieurs universités. Il y a là tout un champ à découvrir, dans des visées différentes, monochroniques et polychroniques.
Avoir faim, plutôt qu'être gavé me paraît l'aiguillon du chercheur.

.

Philippe Génuit
Icsh- UHB Rennes 2

AUX MARGES DU PALAIS

La prison un cadre paradoxal

« Celui qui a péché contre son Créateur, qu'il tombe aux mains de son médecin. »

L'Ecclésiaste

AUX MARGES DU PALAIS

La prison un cadre paradoxal

SOMMAIRE

Les animaux dénaturés et les êtres conditionnels….p.193

Infanticide et parricide……p.194

Anamnèse et anathème……..p.194

De la cure. Le curé récurrent……p.195

De la situation de curatelle……p.196

De la résonance……p.197

Joyeux anniversaire ?.....p.198

La mise en suspension de la personne……..p.198

Responsabilisation. Victimisation……...…p.199

AUX MARGES DU PALAIS

Le détenu est en situation d'exclusion, autant par rapport à lui-même que par rapport à la société.
Bien souvent, le passage à l'acte qui l'a conduit en prison n'est que l'extériorisation d'une histoire qui ne lui appartient pas. Quant à la sanction prononcée, le condamné ne peut se l'approprier que par un travail thérapeutique d'explicitation et d'anamnèse, seul apte à la restaurer comme sujet.

Clin d'oeil à une chanson traditionnelle, « Aux marges du palais » fait aussi référence à l'implication du psychologue intervenant dans le champ pénal –le palais étant bien sûr celui de la justice- les marges,ou plutôt la marge étant le lieu de prédilection de l'intervention psychologique, qu'il s'agisse d'éducation (échec scolaire), de thérapeutique (pathologies) ou de justice (criminologie). Les entretiens avec les détenu(e)s et l'analyse des configurations carcérales amènent à poser le constat d'une dépossession ou infantilisation du justiciable, à qui on ôte ou qui s'ôte la qualité de citoyen. A la dépossession personnelle, la justice pénale ajoute généralement un programme infantilisant où le justiciable traverse l'instruction (et ses expertises), le procès et l'incarcération, sans s'être approprié la sanction.

Les animaux dénaturés et les êtres conditionnels

Claude Balier évoque l'indispensable passage de la biologie à l'anthropologie. D'une autre manière, Boris Cyrulnik dit que l'humain est le seul animal à sortir de sa condition animale. Cette abstraction du naturel, ce passage au naturel, est en question dans la prison. Bien entendu, les détenus sont des humains clivés. Ils n'ont pu s'approprier une part d'eux-mêmes qui est restée (a-culturée). Bien souvent, ils sont dans une situation infantile, de dépendance à l'autre, de sujétion. A cette nonappropriation de leur propre histoire, la prison rajoute un assistanat quotidien et un assujettissement paranoïde où tout doit être vu et su (qu'il s'agisse des déplacements ou du courrier). Pourtant, s'il peut d'un côté engendrer du « trauma carcéral » (suivant l'expression d'Alain Maurion), ce monde –qui est souvent le miroir des propres enfermements psychologiques des détenus- peut paradoxalement représenter pour certains un lieu propice à une rencontre thérapeutique. La prison peut être un lieu où renaître si l'on ne confond pas la naissance biologique avec la naissance sociale.

Beaucoup plus qu'in-fans (ceux qui ne parlent pas), les détenus son ig-nobilis (ceux qui ne sont pas nés citoyens, suivant l'étymologie latine). Cette « ignobilité », ils la mettent en acte dans des scénarios de violence où l'autre meurt. Mais le soi et l'autre ne sont que l'avers et le revers d'une même pièce où le metteur en scène est souvent perdu dans une histoire qui n'est pas la sienne. « A peine arrivé au monde, un nouveau-né hérite du problème de ses parents. La condition des bébés est ainsi faite que c'est presque toujours le problème d'un autre qu'ils auront à porter » (1). La vie biologique ne se confond pas avec l'histoire. Ainsi, les Romains différenciaient le « puer » du « filius ». Pour être fils, pour être reconnu dans la filiation, il fallait être adopté par le père, pas forcément géniteur du « filius ».

Sans doute, la puérilité individuelle prédispose-t-elle à des modes de puérilité sociale où la personne est mise en procuration, c'est à dire non-propriétaire de son histoire, comme l'enfant est une personne en devenir dans l'histoire du parent.

La situation d'enfance, de dépendance, est une situation où la personne est au conditionnel. « Je serais le papa, le docteur ». Le détenu est aussi au conditionnel.

Cette « ignobilité » cette non-naissance renvoie au meurtre, au parricide symbolique comme l'indique la psychanalyse mais aussi corrélativement à l'infanticide symbolique.

Infanticide et parricide

Paradoxalement, c'est quand l'on asserte que tel acte est inhumain qu'il est spécifiquement humain dans la mesure où ce que l'humain fait là, aucun animal ne l'aurait fait. Il en est ainsi du viol, du meurtre ou de la torture. L'acte de tuer est tout particulièrement humain car les hommes tuent toujours deux fois : dans le réel et dans la représentation.

La représentation, ici, renvoie aux notions de meurtre symbolique et de deuil dans la théorie psychanalytique qui stipule qu'il faut tuer symboliquement le père pour exister comme personne à part entière, pour s'instituer. Cependant, que l'enfant tue le père ne suffit pas à le défaire de l'emprise, de la dépendance parentale. Il faut conjointement que le père tue l'enfant pour le libérer. Autrement dit, pour émerger à Soi, il faut commettre abstraitement un parricide et un infanticide. C'est là qu' s'institue la loi implicite que les humains codifient en lois autocratiquement ou démocratiquement prescrites.

C'est la définition de l' « auto-nomie » (« auto = soi ; « nomos » = loi). Cette indépendance renvoie à son corollaire pathologique où à la Loi, par carence ou détérioration, forclusion ou oblitération, se donne à voir dans des situations de dépendances psychotiques ou perverses, autrement dit des situations d'assujettissement, d'emprise, de soumission.

Encore faut-il ne pas confondre dans la clinique des dépendances, les configurations d'assujettissement que l'on retrouve chez bon nombre de dits pédophiles ou de meurtrières d'enfant, et les configurations d'assouvissement étudiées dans la clinique des comportements addictifs. Si l'assouvissement interroge la pulsion, le désir, la libido, que cette dernière soit érotisée, gastronomisée, etc..., l'assujettissement lui, interroge le rapport de soi et de l'autre, la relation.

Pour bon nombre de détenus consultants (ou patients) revient la question de la sujétion : ils sont sujets d'une histoire qui n'est pas la leur, où, paradoxalement, ils sont possédés par la dépossession.

Ce sont des indigents historiques même quand leur indigence est économiquement marquée. Ils volent, ils violent, ils tuent –et il ne s'agit pas de les en excuser- mais bien souvent ils ont été eux mêmes violés, brutalisés, volés de ce qui était leur seul bien : leur corps, leur vie.

Anamnèse et anathème

A l'ignobilité, la société répond normativement par une double stigmatisation sociale et morale : sociale en ce qui concerne l'exclusion et morale en ce qui concerne la punition. La prison est évoquée avant tout comme privation de liberté alors même que les pressions institutionnelles légales ou marginales si elles

l'entachent ne la suppriment pas. L'arbitraire du système carcéral français rend compte de l'anathème qui est porté sur le détenu.

De même que la puérilisation carcérale fait écho à une puérilisation psychologique, autrement nommée immaturité, l'anathème carcéral fait écho dans leur vie à leur « malé-diction », leur propre impossibilité à dire, cet interdit à révéler qui se révèle finalement en acte.

Puérilisation ou psychotisation carcérale, malédiction ou « trauma carcéral » sont en tout cas deux pôles d'accrochage relationnel de l'accompagnement psychologique à partir de reconstitution de récits de vie, d'historicisation : d'un côté, anamnèse et dévoilement de secret, de l'autre levée de l'anathème. Dans ce double investissement s'évoquent les viols, les dépossessions, les deuils impossibles, notamment mort de nourrissons ou d'enfants, les secrets familiaux indicibles. Ces premiers travaux d'approche et d'accroche peuvent précéder une thérapeutique ou maïeutique, mais bien souvent « le travail de subjectivation » est long et dépendant des conditions juridiques. Pour le détenu, il n'y a pas que la libération qui soit conditionnelle. La prise en charge d'un prévenu est différente d'un condamné du fait de l'importance du procès. Le prononcé, la longueur de la peine d'emprisonnement, les conditions, les modalités de l'application de la peine sont autant de facteurs qui interfèrent avec l'accompagnement psychologique.

Pour qu'il y ait possibilité d'ébauche thérapeutique, il faut une dynamique d'appropriation du soin. En prison, l'appropriation du soin est corrélée à l'appropriation de la peine. Or, le procès ou celle-ci sera prononcée, édictée, est dans la majorité des cas vécu sous le sceau de l'anathème et de la dépossession plus que comme un moment et un lieu refondateurs –l'anathème social juridiquement prescrit met les accusés en situation de proscrits. Se rejoue souvent dès lors une résurgence victimaire, sorte de conduite d'évitement d'une culpabilité et d'une responsabilité angoissantes. Ceci fait penser au délire comme recours contre l'angoisse d'anéantissement. Serge Portelli, en proposant une reprise, une explication du procès, pointe l'importance de sortir le justiciable de la seule situation émotionnelle et économique dans laquelle il se trouve généralement. Emotionnelle en ce qu'il jaugera en positif ou en négatif ce que l'on dira de lui, économique en ce qui concerne le coût pénal de l'acte.

Cela va dans le sens d'une responsabilisation, d'un appel à la citoyenneté, d'une appropriation sans laquelle le contrôle social est illusoire. A l'inverse, l'accrochage préalable à toute thérapeutique est souvent précédé d'une incitation exercée par le juge ou les conseillers d'insertion et de probation.

De la cure. Le curé récurrent

Il est commun d'entendre que le psychologue est un curé défroqué tant la « talking cure » hérite du confessionnal. Aux thérapies individuelles et de groupes répondent les confessions singulières et communautaires. Dans la polysémie du mot cure, l'espace thérapeutique côtoie l'habitation du curé.

Ceci dit, en dehors de la récurrence ecclésiastique de la cure, l'étymologie interroge le « Cura Sui », c'est à dire le « prendre soin » et le « souci ». Michel Foucault, dans ses cours et dans *L'histoire de la sexualité* (2) évoque le cura sui latin différenciant le soin et le souci en rappelant la différence que les Grecs faisaient entre l'épimélie et la thérapie, rapportant l'épimélie (de « melein » = s'occuper de) au souci et la thérapie à ce que précisément nous appelons

aujourd'hui cure, qu'elle soit psychanalytique, de sevrage, de désintoxication etc... Mais Foucault, notamment dans *Surveiller et punir* (3), tout en étant précieux dans son archéologie du savoir, n'a pas aidé à la distinction conceptuelle en confondant sociologie et axiologie (société et morale) quand il traite de normativité ou de bio-pouvoir.

Ce que nous donnent à voir, à entendre, nos détenus-patients, c'est la différence de l'anamnèse et de l'anathème, de l'histoire et de l'interdit. Les stratégies sociales (ou sociétales) normatives se positionnent en accompagnement, contrôle et protection. L'interférence de ces modalités se manifeste sous forme d'obligation qui tient autant de la contrainte que des usages dominants. Autrement dit, l'obligation est une socialisation de la contrainte. Lorsque l'on évoque « l'incurie » personnelle, institutionnelle ou sociétale, c'est de cela dont il s'agit.

De la situation de curatelle

L'intervention de l'homme sur l'homme renvoie à une situation de curatelle au sens étymologique du terme et non dans sa seule acception juridique contemporaine. Cette situation de curatelle, nous l'avons envisagée à travers la situation pénale où se joue en miroir l'infantilisation, la dépersonnalisation pénitentiaire et l'immaturité narcissique. Mais il n'y a pas qu'à la prison où les êtres sont sous condition, vivant leur histoire par procuration. Il en est ainsi de l'école et de l'hôpital.

Foucault à travers l'asile, la prison et le naissance de la clinique, nous a dégagé la voie : Pierre Bourdieu, lui, a analysé l'institution didactique.

Une même situation de dépendance et d'obligation se joue dans le scolaire, le médical et le pénal où l'on s'en remet plus ou moins volontairement à l'autre. Il existe des stratégies, sujétives, correctives, orthopédiques, punitives, socialement et moralement analogiques. De même y voit-on, en oeuvre et en marge, des illustrations de ratés sous forme de racket, de violence, de suicide, d'illégitimité institutionnelle etc... L'école a évolué, l'hôpital et l'asile ont suivi, la prison devrait emboîter le pas. On y retrouve dans les trois cas des scénarios d'exclusion arbitraire, par exemple le cachot ou la colle, la chambre d'isolement ou le mitard... L'infirmier psychiatrique fut précédé par le gardien, et le pion d'antan n'avait rien à envier au geôlier d'aujourd'hui. Dans les trois institutions en tout cas, se retrouve le surveillant. Et l'on pourrait décliner longtemps et à l'envi des scénarios et des stratégies identiques, marqueurs d'une même normativité sociale où le professionnel exerce un mandat et où l'élève, le malade, le détenu (ou le justiciable sous mandat de justice) existent par procuration, comme l'enfant existe dans la procuration parentale.

D'autre part, ces institutions s'interfèrent et, selon l'époque et la société, le châtiment peut accompagner des méthodes pédagogiques. A l'inverse, aujourd'hui, le souci pédagogique s'immisce dans le juridique sans parler du thérapeutique qui envahit ce pouvoir modulaire.

En marge du didactique, du thérapeutique et du juridique, se stigmatisent des situations d'échec institutionnel en terme d'handicap sous forme de cancre ou de débile, de fou ou de délinquant (voire criminel).

De la cure à la curatelle, nous passons à la procuratie où le professionnel est mandataire. Tout instituteur ou thérapeute participe au contrôle, à l'équilibre social, au même titre que le juge ; ce, bien sûr, dans la distinction du métier et la discrétion

professionnelle. La demande suppose une offre préalable, de même que la prévention suppose une défaillance préalablement repérée.

Le thérapeute est en même temps curé, curateur et procurateur, du moins lorsqu'il exerce sa profession dans le registre public. De ce fait, l'articulation entre procurateurs est primordiale. Encore faut-il que chacun n'entrave pas la distinction et la compétence de l'autre et respecte la discrétion professionnelle, ce qui n'est pas toujours le cas.

De la résonance

Au mimétisme morbide et dépersonnalisant de certaines institutions de curatelle, certains enseignants, thérapeutes, juristes répondent en rejetant l'objectivation et la soumission de l'élève, du malade, du justiciable pour suggérer l'appropriation de l'enseignement, du soin ou de la peine.

Stella Baruk cherche la subjectivité inventive de l'élève dans l'abord des mathématiques et non la soumission de ce dernier aux codes scolaires. Claude Barlier prône la subjectivation de l'agresseur comme enjeu de la réparation narcissique, la résolution du clivage ayant pour but l'accès au symbolisme, pierre angulaire de l'appropriation de ce qui fait humainement signe mais aussi histoire et liberté.

Serge Portelli, à travers ses propositions, amène le juridique à nommer la peine, certes, mais bien plus l'humain à qui elle est imposée. Comme toute imposition, comme toute redevance, l'imposition pénale ne peut être acceptée avec engouement, mais l'homme rechigne moins à payer s'il comprend le tribut, le trouve équitable et le fait sien.

L'espace thérapeutique participe d'une « pare-exitation fiable, permettant l'amorce d'une restauration, d'une continuité narcissique, d'une réduction du clivage qui caractérise le fonctionnement psychique » de nombreux détenus (Caroline Legendre). Il en va du soin comme de la peine : ce qui les rend exemplaires, c'est quand ils quittent « l'anonymat ». Il ne s'agit pas pour moi d'être prosélyte de la transparence paranoïaque américaine qui veut rendre tout condamné même libéré aussi prisonnier qu'un utilisateur compulsif de téléphone portable. Il s'agit de quitter l'univers du « matricule » et de « l'indéfini », du « alors *on* a bien travaillé à l'école », ou du « *il* a bien supporté l'opération » ; au point de se faire traiter du nom de cette dernière, du style : « il faut faire les soins de la prostate du 21 ».

Cet anonymat, ce non-partage se retrouve au niveau de certains cliniciens. Je garde en mémoire la réponse d'un expert, à qui je posais, lors d'un colloque, la question d'un élargissement à l'expertise de la proposition de Monsieur Portelli : « Je n'ai de comptes à rendre qu'au juge ». Dans ces conditions, l'appropriation de la peine est bien aléatoire. Et l'on peut asserter peut-être de façon provocante qu'une telle attitude anticipe la récidive.

Une autre attitude consiste à reprendre l'expertise et le récit pénal, à l'expliquer comme un professeur va expliquer un problème sachant que celui-ci ne se sera résolu que lorsqu'il sera compris, approprié.

Le thérapeute offre un espace de résonance à travers le transfert : il accepte de porter le ou les suaires des fantômes, projetés par le patient, sans se confondre avec les imagos parentaux ou familiaux. Ici n'est pas le propos, mais il y aurait fort à dire sur le lien entre l'anonymat et le secret, qu'il soit familial ou thérapeutique, questionnant à travers le même vocable d'indifférence ce qui ressort de la

distinction et l'indistinction, et de la discrétion et l'indiscrétion ; autrement dit, de l'anamnèse et de l'anathème.

Joyeux anniversaire ?

Restauration narcissique, résolution du clivage, accès au symbolisme... Un espace thérapeutique de résonance historique et affective permet d'instaurer de la « raisonnance », et de la rationalité. La rationalité nous fait sortir de notre condition animale mais peut se mettre en panne au point d'exclure l'animalité, la nature qui persiste en nous, ou d'y retourner au galop. La prison est paradoxalement un haut lieu de symbolisme, mais un symbolisme en excès, qui tourne à vide, qui s'incarne en Thanatos et non en Eros. Ce symbolisme exacerbé est particulièrement prégnant chez les femmes condamnées à de longues peines pour crime. Pour faire ici un mauvais jeu de mots, elles n'ont pas le choix dans la date. La date d'anniversaire s'impose à elles. Je devrais plutôt dire les dates, tant le passé d'agressée se conjugue au présent d'agresseur. Date de leur viol, date du meurtre qu'elles ont commis... Tous ces symboles s'entrechoquent dans la quête d'être écoutées, entendues, dans la demande de médicaments, de suspension de la souffrance, du refus de l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. L'appel peut se présenter comme une plainte hystéroïde et le rappel de l'ignobilité stigmatisée par l'acte peut secours notre investissement contre-transférentiel. Un détail prend un importance qui semble excessive, un bobo suscite une plainte quasi enfantine. Cela paraît démesuré pour le personnel pénitentiaire ou soignant, au regard de l'acte criminel ou des marques autolytiques qu'elles laissent sur leur corps.

Ce symbolisme de l'anniversaire est ce qui persiste ou non dans la dépersonnalisation carcérale et la défaillance narcissique. C'est un reste de la séparation, de l'indépendance, qui résiste à l'anonymat, à l'assujettissement. C'est de ce reste, de cette composante du clivage que le thérapeute peut aider à faire surgir la vie, sachant cependant que de ce reste peut s'instaurer la mort.

La mise en suspension de la personne

Les Grecs qui avaient oublié d'être bêtes différenciaient « bro-toï », la mort biologique, et « thanatos», la mort représentée. C'est sur cette différence entre le biologique et l'anthropologique que Claude Balier nous invite à réfléchir. En prison, et particulièrement chez les femmes ayant participé ou été complices d'un meurtre d'enfant, se joue cette différence, cette séparation du naturel et du culturel que Lacan entre autres nomme Loi symbolique. Dialectiquement, c'est à dire contradictoirement, c'est de cette séparation que se crée le lien familial ?

Quand cette séparation fait défaut surgit la *déliaison* souvent remarquée en criminologie. Royaume de la déliaison dangereuse, écho du rapport social entre la dangerosité et la vulnérabilité, la prison met en suspension la personne. Sans doute épidémiologiquement le suicide en prison, réponse du réel au symbolique, est-il l'écho de la mutation et des pressions sociales. Suicide et altéricide, avers et revers d'une même pièce où la mise en scène de l'homicide ne sépare pas le réel du symbolique, où à une impossible naissance sociale répond une mort biologique.

Là, intervient la subjectivité de la personne qui peut développer une psychose, un trauma carcéral ou inversement une renaissance, souvent grâce à l'accrochage et l'étayage narcissique. La subjectivité de la détenue est perceptible ici encore dans

les condamnations à perpétuité. Certaines femmes résistent et cherchent à exister, d'autres se fantômatisent au point de ne pas changer de cellule pendant dix-sept ans, fait très rare en prison. Souvent, lors d'une longue peine, la personne semble se soumettre, au risque sinon d'être brisée, pour « repar-être » à sa sortie.

Cette suspension de la personne, les détenues condamnées à de courtes peines semblent difficilement la supporter : elles n'ont pas le temps de s'y habituer ; ou alors la prison est intégrée à leur mode de vie – à défaut de pouvoir être des personnes à part entière.

Responsabilisation. Victimisation

Un matin, me rendant au travail à la Maison d'Arrêt des hommes, mon regard s'arrêta sur une banderole accrochée au mur jouxtant le portail d'entrée. Sur cette banderole syndicale (pénitentiaire) était écrit : « non aux sanctions ». Cela m'a paru intéressant mais équivoque dans un tel lieu.

Cependant, la lecture de *La Tentation de l'innocence* de Pascal Brukner et la revendication d'allure aberrante de cette innocence par beaucoup de détenus, notamment agresseurs sexuels, ramènent à ce que j'évoquais plus avant comme résurgence victimaire.

La prison est un microcosme qui abrite des situations sociales caricaturales : efforts de socialisation et ratés sous formes de sévices, d'exclusion etc... Elle grossit les traits et fait écho à une société où à travers d'individualisme sonnent les trompettes de la déresponsabilisation à l'instar d'une société inversement inscrite dans le collectivisme.

De ce fait, l'autre devient un agresseur potentiel à qui l'on refuse de parler, développant une logique de la victimisation et de ce que certains appellent la « diabolisation », nous instaurant dans des rapports de domination, de sujétion.

Agresseur, victime, sous ces vocables se stigmatisent des positions sociales qui nient ce qui nous humanise : la non-réduction de la personne à l'individu ; du père au géniteur ; de l'enfant au petit ; de la naissance ou mort sociale à la biologie. Le mieux est l'ennemi du bien et victimiser n'est pas responsabiliser mais réduire une personne à un acte, fût-il subi.

Philippe Genuit
Psychologue, criminologue au S.M.P.R. de Rennes

(1) *L'ensorcellement du monde*, Odile Jacob, 1997
(2) *Le souci de Soi*, Gallimard-NRF, 1984
(3) Gallimard-NRF, 1975.

Philippe GENUIT

ICSH. UHB RENNES

Existe – t'il des outils permettant d'évaluer les risques de rechute et quels sont-ils ?

Texte de Conférence de consensus sur les auteurs d'agressions sexuelles

« La réponse est le malheur de la question, dit Bachelot. Partout je n'entends que des réponses, alors que les vraies questions – je veux dire les questions habitées par la nécessaire contradiction – sont rares ».

André Green {Hommage à Louis Althusser}

Existe – t'il des outils permettant d'évaluer les risques de rechute et quels sont-ils ?

Texte de Conférence de consensus sur les auteurs d'agressions sexuelles

SOMMAIRE

Introduction**……..……p.202**

I- Récidive et rechute**.....p.202**

II- Hétéronomie et homologie des cadres d'évaluation**.p.204**

III- Rechute – répétition – sérialité**…….……...p.208**

IV- *Il n'y a pas d'outils sans ouvriers*……p.209

Conclusion**……p.212**

Introduction

Le sujet de l'intervention proposé faut-il l'avouer peut laisser perplexe dans un premier temps. Existe t'il des outils d'évaluation de risque de rechute ? Plutôt que de répondre à cette question, et en raison de la perplexité que suggère cette question, je répondrai : il existe des thérapeutes qui utilisent des méthodes qu'ils pensent ou du moins prétendent être des outils d'évaluation des risques de rechute ; ou plus exactement le terme utilisé est risque de récidive. Il semble plus pertinent d'interroger cette intrication entre rechute et récidive sachant que les études des thérapeutes jusqu'ici portent sur des programmes de traitements de prévention de la récidive. Cette intrication rechute- récidive ne peut se départir d'une réflexion sur leurs cadres de référence, juridique d'un côté, thérapeutique de l'autre , qui sous-tend l'explicite de la réitération à savoir , la répétition .

I- Récidive et rechute .

Plusieurs difficultés inaugurent la réponse à la question : « Existe t'il des outils permettant d'évaluer les risques de rechute et quels sont-ils ? ». Ces difficultés sont avant tout d'ordre ***épistémologique*** et de ***méthodes heuristiques*** relatives à l'évaluation clinique particulièrement dans le domaine des auteurs d'agressions sexuelles. (Je me permets d'ajouter le pluriel à agression sexuelle proposée comme titre pour cette « conférence de consensus » tant la réalité socio- juridique et clinique montre le caractère réitératif des actes de leurs auteurs). Ce côté réitératif est d'ailleurs inscrit dans le concept de rechute.

En ce qui concerne les difficultés épistémologiques, celles-ci se rencontrent au détour de l'interférence des cadres sociétaux d'investigation et d'intervention. Bien entendu pour notre étude il s'agit essentiellement des cadres juridique et thérapeutique, principalement au travers des concepts juridiques de « récidive » et thérapeutique de « rechute » . Cela est si vrai que dans les études les plus approfondies à ce jour provenant essentiellement des pays anglo-saxons, particulièrement des U.S.A et du Canada, (cf. Blanchette, K. (1996). Evaluation , traitement et risque de récidive des délinquants sexuels : analyse de la documentation) la notion de récidive est dépendante , quant à l'évaluation du « risque » , de celle de rechute, elle, liée aux programmes thérapeutiques . Il faut ajouter à cette intrication les liens des programmes thérapeutiques aux programmes éducatifs où se côtoient, dans une prise en charge normative, l'accompagnement social et le coercitif.

Avant même que d'interroger ce qui relève de la notion médicale de rechute, il convient de remarquer les conclusions que nous offrent les études de nos collègues nord-américains corroborées par l'étude de l'équipe du professeur MORMONT de l'université de Liège. (Giovanelli, D ; Cornet, J.P ; MORMONT , C . Etude comparative dans les 15 pays de l'union européenne : les méthodes et les techniques d'évaluation de la dangerosité et du risque de récidive des personnes présumées ou avérées délinquants sexuels.)

Les conclusions canadiennes sont que : « l'étude de la récidive chez les délinquants sexuels, de ses corrélats et du pouvoir thérapeutique du traitement constitue un défi de taille pour les chercheurs. La détermination des causes de la récidive et des éléments qui l'influencent dépend de facteurs complexes, tels que la période de risque passée dans la collectivité le degré de surveillance et tout un tas de variables. (Plus la période post-

carcérale est longue, plus le taux de récidive est élevé – Et à ce jour les études françaises ne nous donnent pas assez de recul pour une évaluation optimale – N.D.A --). Les études réalisées dans ce domaine concordent rarement sur les taux de récidive relevés, en partie à cause du nombre de définitions données au terme « récidive ». (BLANCHETTE. K. Opus – cit.) .

L'équipe du professeur MORMONT (Op. . cit) constate identiquement parmi les études consacrées, en Europe, à l'évaluation de la récidive chez certaines populations, et notamment chez les auteurs d'agressions sexuelles, une disparité des taux obtenus. ***« Cette variation des résultats s'explique en grande partie par les définitions divergentes de la notion de récidive qui président à ces études ».***

Selon les pays, selon l'obédience professionnelle, selon l'obédience théorico-clinique, le même vocable va recouvrir des contenus sémantiques et des réalités sociales différents. De ce fait l'option méthodologique et les ***« outils » d'évaluation*** qui y affèrent sont largement susceptibles d'influer sur les résultats obtenus.

Aussi notre étude ne sera pas exhaustive. (En ce qui concerne l'exhaustivité des techniques nous renvoyons le lecteur à l'étude très approfondie et documentée de l'équipe du professeur MORMONT (Op. . cit)).

Epistémologiquement il nous paraît fondamental de désintriquer les notions de « réitération », « récidive », « rechute » et celle de « sérialité ». Cela nous amènera à interroger les cadres de « savoir » auxquels ces notions se raccrochent d'une part, et d'autre part à dissocier ce qui est de l'ordre du « phénoménal » et ce qui est de l'ordre du « processuel ». Un processus peut se manifester sous différentes formes, et des phénomènes apparemment identiques peuvent dépendre de processus différents.

Une autre difficulté est relative à l'hétérogénéité du groupe « auteurs d'agressions sexuelles » . Autant il est difficile de mettre d'accord les cliniciens sur la question de la récidive, autant il y a unanimité sur l'hétérogénéité clinique des A.A.S. Les délinquants et les criminels sexuels différent les uns des autres, de part leurs antécédents personnels et judiciarisés, les circonstances qui ont précédé les infractions commises, l'âge et le sexe de leurs victimes, les attitudes et convictions sur lesquelles s'appuient leurs comportements déviants, ainsi que le degré de violence qu'ils ont fait subir à leurs victimes, et d'autre part par les structures de personnalité différentes. Comme le font remarquer GORDON. A et PORPORINO au Canada et tout spécialement BALIER. C en France, cela revient à dire que les auteurs d'agressions sexuelles forment un groupe hétérogène dont les besoins en terme d'évaluation et de traitement sont variés. Cependant si les cliniciens sont d'accord en ce qui concerne l'hétérogénéité des A.A.S. leurs obédiences théorico – cliniques et les stratégies de soins et d'évaluation divergent. Ceci a pour conséquence de constater que comme tout humain le clinicien diverge de ses semblables et qu'une étude scientifique, si elle est possible à acter, doit tenir compte de l'hétérogénéité de la population des sujets étudiés, mais aussi de l'hétérogénéité de la population des cliniciens, ceci afin d'éviter au mieux d'être ce que Boris CYRULNIK appelle des « abuseurs sémantiques ». (cf. . mémoire de singe et parole d'homme. Poche pluriel. Paris) .

L'hétérogénéité clinique s'éprouve dans la diversité des catégories psychopathologiques et des typologies des A.A.S. Cette hétérogénéité clinique se

retrouve dans la non concordance des taux de récidive précédemment évoquée et surtout dans les méthodes heuristiques d'investigation et d'évaluation.

En ce qui concerne les A.A.S , les études nord- américaines , bien que de loin les plus nombreuses et les plus construites , font surtout référence à une construction « cognitivo- comportementaliste » qu'il est difficile à retranscrire comme telle en France où les élaborations cliniques notamment sous l'influence indéniable de C. BALIER s'étayent sur une conception psychodynamique du sujet avec pour référence une psychanalyse pragmatique , qui correspond mieux à notre art de vivre (ou notre way of life) .

A ces considérations sur les obstacles épistémologiques et méthodologiques s'ajoutent l'intérêt pour les populations jusqu'ici peu étudiées en France et qui si elles ne bouleversent pas fondamentalement les études actuelles n'en demandent pas néanmoins un approfondissement de la clinique des A.A.S, à savoir les femmes et les adolescents.

En ce qui concerne les adolescents, l'augmentation de la judiciarisation de leurs actes sexuels violents, sans que l'on puisse se prononcer sur l'augmentation de commissions d'actes, nous renseigne sur la précocité de ceux-ci. Ceci bat en brèche l'idée d'une spécificité adulte incestueuse ou pédophilique de l'agression sexuelle. Par contre la spécificité de la dynamique groupale décrite depuis longtemps dans les analyses socio- psychologiques des jeunes , se retrouve dans les agressions sexuelles telles que ce qui est convenue d'appeler les ***« Tournantes »*** .

La femme, elle , a longtemps été considérée plus comme une victime qu'une personne capable d'agression sexuelle , hormis dans une vision de complicité passive .

Les études anglophones ou francophones, certes beaucoup moins nombreuses, battent en brèche cette représentation. Ce qui, au vue des dernières données cliniques et statistiques, vient pointer l'essentiel de la particularité de l'agression sexuelle féminine est le cadre domestique. Ce cadre domestique ou familial rend compte à sa manière de la place de la femme dans la société, fut- ce à travers des comportements morbides. L'actuelle mutation sociale avec ses corollaires de crise de la paternité et de la masculinité , permet de supposer qu'à l'instar de l'implication professionnelle et hégétique des femmes ainsi que de leur plus grande liberté d'alliance sexualisée , les comportements féminins morbides vont se transformer en rapport avec celle-ci .

Statistiquement les données dont nous disposons, semblent montrer un taux de récidive important chez les adolescents hommes et faible chez les femmes adultes.

II- Hétéronomie et homologie des cadres d'évaluation

Comme la clinique épistémologique nous y invite, nous devons scientifiquement désintriquer le manifeste de l'acte dé judiciarisé du processus qui le rend possible et surtout observable.

Ainsi que le fait remarquer Gaston BACHELARD (1986. la Formation de l'esprit scientifique. VRIN. Paris) nous n'observons que ce que nous concevons théoriquement au préalable.

Chaque cadre de formalisation construit donc son objet. Ceci implique la nécessité de désintriquer ce qui apparaît comme une manifestation unitaire, à savoir la réitération de l'acte (potentiellement judiciarisable) en une pluralité d'objets d'évaluation.

Ainsi la notion de récidive renvoie au cadre juridique, celle de rechute au cadre thérapeutique. A noter que la notion psycho dynamique de « répétition » (énoncée par la psychanalyse) interroge l'analogie implicite et structurale, qui s'exprime dans les diverses réitérations d'acte.

La question de la rechute suppose donc dialectiquement être analysée en tenant compte de la diversité et donc de la différence des cadres et de leurs objets tout autant que de leur fonctionnement analogue. C'est cette analyse dialectique à laquelle nous incite Pierre BOURDIEU (in Questions de sociologie , Paris , Les éditions de minuit , 1980) en ce qui concerne les taxinomies sociologiques ; autrement dit les modes de classement , catégories, typologies . D'un côté les champs sociologiques, ici juridique et thérapeutique, sont autonomes et ne peuvent se comprendre si on ne connaît pas les règles implicites et explicites qui les structurent séparemment . Mais il existe une propriété plus fondamentale qui lie les champs entre eux, à savoir une « ***homologie structurale*** » entre chaque champ, autrement dit un fonctionnement analogue.

Pour nous résumer chaque champ construit sa propre cohérence interne, son ***autonomie,*** et pour autant cette ***hétéronomie*** des champs, à prendre en compte au risque sinon d'émettre des confusions préjudiciables à une analyse scientifique, est à mettre en perspective avec une homologie structurale entre ces différents champs.

Considérons une autre problématique que celle de l'agression sexuelle à savoir « ***l'alcoolisme*** » : les définitions, évaluations et modes d'interventions rendent compte de l'autonomie du champ juridique par rapport au champ thérapeutique. En France le champ juridique stigmatisera l'alcoolisme en fonction des limites des « ***infractions*** » définies par la loi. La notion de récidive concernera le fait du contrevenant par exemple à être contrôlé plusieurs fois sous conduite avec une alcoolémie positive .Or cette alcoolémie positive peut-être occasionnelle sans être rattachée à une addiction ou une toxicomanie. Ce qui définit la récidive dès lors est le rapport à la définition de l'infraction. Le même justiciable peut-être châtié juridiquement pour ***conduite en état alcoolique*** (C.E.A) et parallèlement pour infraction à la loi sur les stupéfiants (I.L.S) sans qu'il soit considéré en état de récidive légale. Cela est encore plus prégnant entre les délits aussi différents que l'agression sexuelle et le vol commis par un même individu.

Pour le champ thérapeutique la question de la répétition sous manifeste addictif ou toxicomaniaque analysera la problématique de l'alcoolisme non plus en fonction d'une infraction mais de comportements répétitifs, fussent-ils plurimodaux, liés à une structure de personnalité dépendante. La notion de rechute dans le cas de l'alcoolisme ne se confond pas avec celle de récidive. D'autre part comme le montre le Professeur L.M. VILLERBU. Dans la problématique des A.A.S le vol peut-être un passage à l'acte exutoire d'une potentialité sérielle mise en acte par ailleurs dans le viol (Recherche A.P.P.A.G.S. Accompagnement psycho-pénal des agresseurs sexuels – Rennes C.E.R.E.C.C. Fév . 2000 – Non édité) .

La problématique de l'agression sexuelle pose un problème particulier du fait , qu'hormis se faire prendre ou non dans les rêts de la justice , que la possession sexuelle de l'autre sans son consentement , ou profitant d'une vulnérabilité , inclut de fait une victime et est judiciarisable . De ce fait les prises en charge

thérapeutiques et juridiques seront liées peu ou prou et se confronteront dans des visées contradictoires de confusion des genres ou / et de conflits de distinction et de discrétion liés à l'autonomie de chaque champ. Nous entendons par distinction l'autonomie renvoyant chaque champs socio- professionnel à sa déontologie et ses territoirs et par discrétion ce qui se réfère à l'éthique de son exercice, ici tout particulièrement le secret (professionnel) médical.

L'homologie structurale entre le juridique et le thérapeutique se dénote en ce que le comportement acté réitératif n'est reconnu que s'il est défini par le cadre de référence. Ainsi analogiquement au « nullum crimen sine lege » de la justice, qui fait qu'une infraction et par extension la récidive n'existe que si elle a été préalablement définie légalement. La rechute n'existe que si un comportement s'inscrit dans la nomenclature médicale, autrement dit pas de récidive ou rechute sans prise en charge préalable. D'autre part cette homologie structurale rend compte d'une inscription sociétale analogue, où comme le font remarquer Jean GAGNEPAIN (Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. Volume II : De la personne. De la norme, Paris, Livres et communication 1991) sous le concept de ***situation curatelle*** (au sens étymologique de « cura sui »***,*** ou Michel FOUCAULT sous celui d'***Epimélie*** (melein : s'occuper de) (l'Herméneutique du sujet – cours au collège de France. 1981- 1982. Gallimard – Seuil – mars 2001), la personne prise en charge est dans une situation de procuration et de dépendance à l'institution.

Au juridique et au thérapeutique s'ajoute dans cette unité sociétale le didactique (ou pédagogique).

Tableau récapitulatif :*Homologie structurale des champs sociétaux d'intervention :- situation de curatelle - épimélie .*

Champ sociétal	**Objet d'investigation**	**Sujet d'évaluation**	**Prescriptivité**	
CADRE INSTITUTIONNEL	REITERATION	PERSONNE	PRISE EN CHARGE	
Didactique Pédagogique École	Redoublement	élève	**Enseignement**	**Informatif** **Formatif**
Thérapeutique Médical Hôpital	Rechute	malade	**Soin**	**Préventif** **Curatif**
Juridique Pénal Prison	Récidive	délinquant	**Peine**	**Prévention** **Sanction**

Analyse psychopathologique → ***Processus de répétition, et mise en acte sérielle***.

Ce qu'évoque Michel FOUCAULT de la relation maître-élève se retrouve dans la relation thérapeute- patient tel qu'en parle Claude BALIER ou la relation Magistrat-justiciable évoquée par Denis SALAS et Xavier LAMEYRE.

Il y a une influence respective des attitudes des thérapeutes et de la réceptivité des délinquants sur l'efficacité des soins par rapport aux actes violents sexualisés. Les thérapeutes qui traitent leurs patients avec respect mais sans connivence leur proposent des défis tout en étayant dans leur démarche, et font preuve d'empathie à leur égard ont été , de l'avis , même , de thérapeutes cognitivistes , à l'origine de modifications plus importantes de comportements que les thérapeutes plus autoritaires , qui confrontent leurs patients et ne leur témoigne aucune empathie .

Est-il audacieux de poser un constat identique en ce qui concerne le didactique et le juridique ? Et de postuler que l'appropriation, qu'elle soit de l'enseignement, de la peine ou du soin, est une démarche prioritaire et fondamentale ?

III- Rechute – répétition – sérialité

La question relative aux outils permettant d'évaluer les risques de rechute , une fois émis l'analyse sur l'homologie structurale et l'interférence des questions liées à la rechute et à la récidive , nous invite à nous recentrer sur le cadre thérapeutique .

Le mérite de la démarche psychanalytique est de proposer un essai de compréhension d'un phénomène et de chercher le processus qui le sous-tend, quand beaucoup se bornent à constater le manifeste. L'obédience cognitivo-comportementaliste se penche sur le problème de la rechute mais sans la dissocier de la récidive en ne lui attribuant que la portée du résultat d'un cumul d'évènements identifiés sans s'interroger sur son identifiabilité .

L'intérêt de l'analyse de cliniciens comme C.BALIER ou S. BARON- LAFORET est de dégager de l'explicite de la rechute , l'implicite de la ***répétition*** en ce qu'elle revêt pour le sujet un caractère contraignant : ***« Le caractère contraignant d'une force émanant de l'inconscient nous fait basculer dans le champ de la répétition , même s 'il s'agit d'une « impulsion » en apparence unique , mais dont l'incompréhensibilité autant que l'irrésistibilité témoignent du risque à recommencer »*** .Faisant référence à Thanatos , la pulsion de mort introduite par FREUD dans « Au-delà du principe de plaisir » (1920) C. BALIER (1996) rend compte du caractère répétitif de l'acte lié à un « retournement » de l'acte comme « lutte contre l'angoisse d'anéantissement » (l'acte vient permettre la survie psychique) . A. CIAVALDINI (1999) dans une analyse proche propose l'hypothèse selon laquelle le passage à l'acte vise à apaiser le sujet de l'excitation dû à une tension interne . Mais cet apaisement est ponctuel. Et cette ponctualité peut dans certains cas expliquer que le sujet progresse dans la recherche de l'intensité de l'apaisement . Ce qui se traduit alors par une progression de la gravité des atteintes à l'autre. Cette progression dans la gravité des infractions est souvent constatée chez les récidivistes.

La question de la répétition est pour nous fondamentale dans l'évaluation des risques de réitération d'actes qui peuvent très bien ne pas être judiciarisés voir même judiciarisables tout en démontrant la potentialité d'une vulnérabilité psychique d'un agresseur. Ceci est d'autant plus remarquable que la vulnérabilité psychique de l'agresseur rencontre le plus souvent la vulnérabilité psychique d'une victime.

L'évaluation des risques de rechute suppose une clinique thérapeutique du passage à l'acte, non pas pour réduire la personne à son acte délinquant ou criminel , mais pour analyser quelle signification il prend dans l'histoire du sujet et son fonctionnement psychique.

Si l'on tient compte de la dynamique implicite ou inconsciente on s'aperçoit que la répétition ne se manifeste pas que dans les actes judiciarisés.

A travers ou à partir de questionnement et recensement de manières d'être , tels que le ***questionnaire d'investigation clinique pour auteurs d'agressions sexuelles*** (A. CIAVALDINI – 19996 Psychopathologie des agresseurs sexuels – Paris : Masson –P. GENUIT le Q.I.C.P.A.A.S. Journées de

réflexion 1998 publ . ARTAAS) nous le permet, on voit que la répétition se manifeste en d'autres lieux que ceux de l'infraction. Cela relève fort souvent un potentiel de sérialité morbide dans laquelle l'acte judiciarisable n'est qu'une des modalités de mise en acte. Une telle démarche permet de poser des hypothèses cliniques à mettre en vérification- réfutation (cf. K. POPPER, conjectures et réfutations – La croissance du savoir scientifique, Payot, Paris, 1985) par d'autres outils cliniques.

D'autres outils cliniques, tel que le Make .A. Picture .Story (M.A.P.S) (P. GENUIT Le MAPS comme média d'évaluation et d'accompagnement thérapeutique dans la clinique des auteurs d'agressions sexuelles. Journées de réflexion 1998. ARTAAS) , cherchent à déterminer des facteurs déclenchant (lieu , évènements, rencontres) des vascillements induisant des mises en acte révélant la crainte d'effondrement sous-jacente . Développant ce que C.OLIEVENSTEIN énonce en ce qui concerne la toxicomanie : la rencontre de 3 variables le produit, la structure de personnalité, l'environnement. L'évaluation des risques de rechute doit prendre en compte la vulnérabilité intra- psychique, autrement dit : le vascillement potentiel, la vulnérabilité inter- psychique et la détermination de facteurs déclenchants. Cela suppose chercher à déterminer un potentiel implicite de sérialité morbide et des conditions explicites de mise en acte de cette dernière.

Il convient ici de signaler que la répétition et le potentiel implicite de sérialité ne sont pas le monopole des auteurs d'agressions sexuelles, ni ne sont en soi pathologiques. Ce n'est donc pas la répétition en soi qui doit être interrogée mais la morbidité qui s'y attache.

IV- *Il n'y a pas d'outils sans ouvriers*.

Au stade actuel de notre réflexion, il nous paraît important avant que d'évoquer la proposition des outils d'évaluation du risque de rechute de reprendre certains constats cliniques fussent-ils dans l'indistinction de la récidive et de la rechute ne serait-ce que par l'intérêt que nous leur portons et les pistes qu'ils nous suggèrent. En fait les taux de récidive varient non seulement selon les auteurs, les pays etc … mais aussi en fonction des typologies des délinquants et criminels.

Les typologies tiennent compte de l'intra ou de l'extra- familial, de l'âge , du sexe de la victime .

D'un côté cela nous oblige à une grande réserve, du fait de l'évolution de nos cliniques. Le cas des « pères incestueux » en est un exemple. Ceux-ci sont dans la majorité des études statistiques considérés comme moins récidivistes. La clinique « incisive » promulguée par C.BALIER et les études notamment de S. BARON-LAFORET viennent porter quelques coups de boutoirs à cette analyse. D'une part parce que la typologie des pères incestueux est à revoir, en ce sens ou nombre de ceux-ci nous ont révélé être parallèlement des pédophiles extra-familiaux . D'autre part s'il semble vrai qu'ils ne récidivent pas une fois punis juridiquement, ils n'en reste pas moins que les faits de la sanction liés au suivi thérapeutique ne gomment pas la potentialité implicite de sérialité morbide précédemment actée.

Les études canadiennes semblent montrer l'intérêt à affiner les catégories cliniques afin de pouvoir proposer des stratégies thérapeutiques efficientes . Ainsi (cf BLANCHETTE . K. 1996) **« *les études ont montré que les délinquants les plus dangeureux ou qui montrent le plus grand risque profitent d'avantage des programmes longs et intensifs, tandis que les délinquants à risques***

moins élevés réagissent à des programmes moins intensifs » *(FISCHER* 1995 – NICHOLAICHUK 1996) .La recherche effectuée permet également de croire que les programmes qui réduisent la récidive chez les agresseurs d'enfants ont peu d'effet sur les violeurs et les exhibitionnistes. (MARSCHALL et BARBARREE 1990) . Cependant d'autres paradigmes ont donné des meilleurs résultats pour les violeurs que les agresseurs d'enfants (MARQUES, DAY, NELSON et WEST 1994). A noter aussi que les jeunes détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement de ressort fédéral présentent généralement plus de risques de récidive. Ces informations corroborent les analyses françaises qui semblent montrer l'importance de la précocité de l'arrêt de la réitération des actes, et la mise en place d'un accompagnement thérapeutique, conjugué à un contrôle juridique.

Nous ne pouvons honnêtement proposer des outils fiables d'évaluation des risques de rechute analogiquement aux outils de la médecine somatique tels que les examens corporels, sanguins, scanner, I.R.M etc. … Il nous paraît autrement plus efficient de profiter de l'expérience des thérapeutes et de valoriser les échanges entre eux. Dans la perspective des travaux de l' A.R.T.A.A.S. nous suggérons d'optimaliser les études cliniques de façon transdisciplinaire. Cela aussi suppose d'interroger nos acquis qui restent humbles, confronter les spécificités et les analyses.

D'ailleurs même les tenants du cognitivo- comportementalisme n'agissent pas autrement lorsqu'ils se déparent de la fétichisation des tests et joignent des méthodes aussi différentes que les tests psychologiques , les tests physiologiques , l'étude de dossiers , les entrevues cliniques individuelles et groupales , la consultation de tiers .

Il convient semble -t'il de personnaliser l'évaluation et de se détacher du manifeste afin de réfléchir sur la subjectivité du fonctionnement psychique qui nous oblige à adapter nos méthodes d'investigation en fonction du cadre temporo- spatial-environnemental et de l'inter- subjectivité de la relation . Ainsi pour une conception uniforme de conscience déformée ou distorsion cognitive , faut-il s'interroger sur les questions de reconnaissance des actes , du vécu de la victime , de la différence entre conscience , empathie , et convictions (autrement dit reconnaissance logique , reconnaissance sociale et reconnaissance morale) , qui ne rendent pas compte quand elles défaillent des mêmes structures psychopathologiques , même si l'on doit là aussi se poser la question de l'homologie structurale .

Autrement dit dans la relation clinique, fut-elle en son rôle évaluatif, l'important est le clinicien qui définira ses outils au mieux et en lien avec d'autres cliniciens.

La définition des outils du clinicien est bien entendu corrélée à son cadre d'intervention et à son obédience praxique, autrement dit théorico-pratique. Quelques soient les différentes conceptions et approches du phénomène de l'agression sexuelle, le contexte prédominant pour l'évaluation du risque de rechute est la reconnaissance des faits judiciarisés et la culpabilité ressentie ou non par la personne (homme ou femme) dénommée juridiquement agresseur ou violeur.

Le questionnaire d'investigation clinique pour auteurs d'agressions sexuelles (Q.I.C.P.A.A.S.) établi dans un objectif de relation thérapeutique n'en est pas moins un outil d'évaluation clinique révélant par défaut, c'est à dire par le non accès à la démarche d'appropriation du soin, les risques de rechute. L'appropriation du soin corrèle une dimension empathique où la reconnaissance de l'altérité extirpe l'impétrant de la relation d'emprise et par là induit la reconnaissance de sa position

de domination sur l'autre, ce qui entraîne une reconnaissance de ce dernier en tant que victime.

La clinique nous amène à différencier **la reconnaissance des faits et la reconnaissance de l'acte**. Ceci interroge la dénomination de déni partiel ou total des faits incriminés. La reconnaissance des faits renvoie à l'**imputabilité** (par exemple: la reconnaissance d'attouchements, de caresses et de pénétrations). La reconnaissance des actes suppose que le sujet se sente acteur des faits, autrement dit **responsable**. La reconnaissance de l'imputabilité n'implique pas automatiquement celle de la responsabilité, pas plus que la **responsabilité** n'implique la **culpabilité**. Ceci interpelle une fois de plus l'hétéronomie des cadres juridiques et thérapeutiques énoncées plus haut en ce qui concerne la récidive et la rechute.

La culpabilité juridique renvoie à une imputabilité liée à la définition légale de l'infraction. La culpabilité visée par le thérapeutique renvoie à ce que la psychanalyse a énoncé comme **sentiment de culpabilité**. De même, la responsabilité pénale référencée par l'article 122.1 du code de procédure pénale, même si elle rencontre la question de la pathologie psychiatrique, n'est pas du même ordre que la responsabilité en son versus anthropologique comme l'évoque Loïck VILLERBU dans la **dialectique du don et de la dette** (Conférence au Congrès International Francophone - Québec - Février 2001).

Le Q.I.C.P.A.A.S est un outil thérapeutique qui permet de mettre en exergue ces questionnements sur l'imputabilité, la responsabilité et la culpabilité sachant que la non-reconnaissance ou le déni de ces dernières, par ce qui renvoie à la question de l'altérité, incite le clinicien à être vigilant sur le risque de rechute.

L'entretien clinique se base sur le récit du patient qui implique que celui-ci s'inscrive dans une histoire où s'énonce explicitement celle des faits judiciarisés. Comme nous l'avons précédemment asserté, d'autres faits différemment judiciarisés ou non peuvent inciter le clinicien à investiguer des données implicites éclairant la personnalité du patient sous l'angle du risque de la **mise en acte**. Le M.A.P.S. (Make A Picture Story) permet de rendre compte, à partir de mises en scènes déplacées, d'hypothétiser sur des potentialités de vacillements violents dans certains contextes circonscrits. La question de la reconnaissance de part celle des faits et des actes et la désintrication logique, sociale et morale des reconnaissances amènent à proposer des outils cliniques spécifiques aux dissonances ou distorsions selon ces trois capacités et à confronter ces différentes analyses.

Ainsi nous paraît-il opportun de proposer plusieurs temps et aménagements cliniques selon les personnes. Reste que la mise en oeuvre de programmes adaptés enjoint les cliniciens à en débattre de façon consensuelle pour que celle-ci soient le plus efficiente possible.

L'assertion de l'indispensable analyse heuristique induit de concevoir ce que la psychanalyse appelle **mentalisation** si elle se réfère à l'orthodoxie freudienne, **concaténation signifiante** lacanienne, ou abord unifié des **dissonances cognitives**, en une **rationalité diffractée**. Cette rationalisation diffractée se dénote patho- analytiquement, de façon analogique à l'analyse conjoncturale des champs hétéronomes conceptualisés par Pierre BOURDIEU en une **analyse dialectique et anthropo- biologique**.

La clinique anthropo-biologique éclairée par la patho- analyse amène hypothético-déductivement à énoncer que la rationalité propre à l'humain est dialectique et diffractée. Diffractée ou hétéronome en ce que par exemple les phénomènes de

paroles s'autonomisent en langage ou locution en sa référence logique, en langue ou interlocution en sa référence sociologique, le discours ou interdiction en sa référence axiologique. Autrement formulé, ceci montre que les pathologies de l'énonciation (aphasies) révèlent un principe de causalité, les pathologies de la communication (perversions / psychoses) révèlent le principe de responsabilité et les pathologies de l'expression (névroses / psychopathies) révèlent le principe de culpabilité.

Bien que diffractée, la rationalité se dévoile dans une homologie structurale dialectique où la perception s'acculture en conception pour ce qui ressort de l'énonciation, l'incorporation en appropriation en ce qui concerne la communication, la pulsion en auto-contrainte en ce qui concerne l'expression.

La clinique anthropologique induit à construire des outils d'évaluation des risques de rechute en tenant compte d'une rationalité dialectique diffractée qui permettra peut-être (soyons utopistes) de lever en partie les discordances des études sur la rechute en ce qui concerne les auteurs d'agressions sexuelles tout en s'appuyant sur les acquis des études précédemment élaborées sur ce sujet.

Conclusion

En l'état actuel des sciences humaines et tout particulièrement de la psychiatrie et de la psychologie, nous ne pouvons proposer des outils, scientifiquement irréfutables, pour l'évaluation des risques . Et paradoxalement cela est heureux, car le risque de croire qu'ils puissent exister serait de tendre vers un néo- eugénisme. Il nous paraît plus opportun avant de tester, de continuer à œuvrer de concert, de confronter nos analyses et interroger leur validité. C'est pourquoi en désintriquant les concepts de récidive , rechute , réitération , répétition , sérialité nous avons tenter de montrer l'intérêt d'une clinique épistémologique , analogiquement au biologiste qui cherche à déterminer H^2O plutôt que s'exclamer comme Mac Mahon : « Que d'eau , que d'eau ! » .

Il nous paraît en premier lieu important de dégager les autonomies et homologies structurales dans un mouvement réflexif, analysant simultanément le sujet et le cadre d'évaluation.

Aujourd'hui le cadre d'évaluation ne rencontre pas de clinique avérée permettant avec certitude une analyse prédictive de la rechute qui correspond le plus souvent à un passage à l'acte hétéroagressif judiciarisé. Cette correspondance elle même se manifeste judiciairement dans la récidive. Ces correspondances posent la nécessité de l'articulation réfléchie, de la santé et de la justice, et doit être respectueuse des déontologie et éthique afférentes à chaque institution ou champ sociétal.

Bibliographie

- **Balier, C.** (1996) . Psychanalyse des comportements sexuels violents. Paris : P.U.F **Balier, C. Ciavaldini, A., & Girard- Khayat , M.** (1997). Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels. France.
- **Blanchette, K.** (1996). Evaluation, traitement et risque de récidive des délinquants sexuels : analyse de la documentation. Division de la recherche service correctionnel du Canada.
- **Ciavaldini, A.** (1999) . Psychopathologie des agresseurs sexuels. Paris : Masson.
- **Fischer, D.** (1995). The thérapeutic impact of sex offender treatments programmes. Probation Journal – 42 - .
- **Génuit, P**. (1998). Le Q.I.C.P.A.A.S. Le questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agressions sexuelles. In Journées de réflexion de l'Association pour le Recherche des Auteurs d'Agressions Sexuelles (A.R.T.A.A.S.)
- **Génuit, P.** (1998). Le M.A.P.S. comme média d'évaluation et d'accompagnement thérapeutique dans la clinique des auteurs d'agressions sexuelles. In Journées de réflexion de l'A.R.T.A.A.S.
- **Gordon, A., Porporino , F.J.** (1990) . Le traitement des delinquents sexuels : l'approche du Canada (rapport de recherche NOB. 05) Ottawa : service correctionnel du Canada.
- **Marschall , W.L., & Barbaree , H.E.** (1990) . Outcome of comprehensive cognitive –behavioral treatment programms. In William L. Marschall, D.R. Laws& H.E. Barbaree (Eds) , Handbook of sexual Assault : Issues, Théories , and Treatment of the offender (p.p. 363.385) New York Plenum Press .
- **Marques, J.K., Day, D.M., Nelson, C., & West, M.** (1994). Effects of cognitive – behaviral treatment or sex offender recidivism: Préliminary results of a longitunal study- Criminal Justice and behavior 21.
- **Mormont, C., Giovannangelli , D. , & Cornet , J.P.** (2000) . Etude comparative dans les 15 pays de l'union européenne : les méthodes et les techniques d'évaluation de la dangérosité et du risque de récidive des personnes présumées ou avérées délinquants sexuels. Recherche n°99/028 réalisée avec le soutien du programme STOP de la Communauté Européenne.
- **Nicholaichuk , T.P.** (1996). La priorité dans le domaine du traitement des délinquants sexuels : une illustration du principe du risque et des besoins. Forum recherche sur l'actualité correctionnelle, 8 (Canada)

FEMME

par **Pierre Desproges**

{Dictionnaire superflu à l'usage de l'élite et des biens nantis}

Seuil, Point Virgule, 1985.

Femme : n.f. du latin *femina*. Être humain de sexe non masculin.

« La femme est le produit d'un os surnuméraire », disait BOSSUET qu'on ne saurait taxer de misogynie eu égard à l'exquise compréhension qu'il afficha toute sa vie à l'endroit de la gent féminine, huguenotes et catins exceptées.
Cette définition toute nimbée de délicatesse semble aujourd'hui quelque peu restrictive. La femme, à y regarder de plus près, est beaucoup plus qu'une excroissance osseuse. La femme est une substance matérielle organique composée de nombreux sels minéraux et autres produits chimiques parés de noms gréco-latins comme l'hydrogène ou le gaz carbonique, qu'on retrouve chez l'homme, mais dans des proportions qui forcent le respect.
Diversement amalgamés entre eux en d'étranges réseaux cellulaires dont la palpable réalité nous fait appréhender l'existence de Dieu, ces tissus du corps féminin forment les viscères. Certains sont le siège de l'amour.
La femme est assez proche de l'homme, comme l'épagneul breton. A ce détail près qu'il ne manque à l'épagneul breton que la parole, alors qu'il ne manque à la femme que de se taire. Par ailleurs, la robe de l'épagneul breton est rouge feu et il lui en suffit d'une.
Dépourvue d'âme, la femme est dans l'incapacité de s'élever vers Dieu. En revanche, elle est en général pourvue d'un escabeau qui lui permet de s'élever vers le plafond pour faire les carreaux. C'est tout ce qu'on lui demande.
La femme ne peut se reproduire seule, elle a besoin du secours de l'Homme, lequel, parfois, n'hésite pas à prendre sur ses heures de sommeil pour féconder. Des observateurs attentifs affirment que la femme prend un vif plaisir dans cette satisfaction de sa viviparité.
La gestation, chez la femme, dure deux cent soixante-dix jours, au cours desquels elle s'empiffre, s'enlaidit, gémit vaguement, tout en contribuant à faire grimper les courbes de l'absentéisme dans l'entreprise.
Au bout des ces neuf mois, le petit d'Homme vient au monde. L'accouchement est douloureux. Heureusement, le femme tient le main de l'Homme. Ainsi il souffre moins.

Sens

Sens : n., du latin *sensus*. Faculté par laquelle un organisme vivant – plante, animal, directeur de la maison de la Culture Sarcelles-Lochères, etc. – est renseigné sur certains éléments du milieu extérieur de nature physique (vue, audition, sensibilité à le pesanteur, toucher) ou chimique (goût, odorât).

Les organes des sens, chez Gégène, et, par extension, chez l'homme en général, sont : la vue, le goût, l'odorât, le toucher et Louis.

La vue est l'organe des sens le plus important. Il suffit pour s'en convaincre d'observer le comportement d'un aveugle pendant une exhibition des ballets Moïsseiev : il maugrée, bougonne, s'impatient. C'est un être aigri, frustré, peu ouvert à la facétie : offrez lui un bilboquet, il se blessera. Mis à part ce qu'il a à l'intérieur d'une noix, le voyant en revanche, peut tout voir, depuis les brumes du quai du Louvre jusqu'au couchant sur les flèches de Chartres, en passant par le squelette noir de Tiffauges, encore qu'en prenant par le périph et l'autoroute A6 ça gagne pas mal de temps. Ensuite, pour faire Chartres-Tiffauges, voir la carte Michelin 67. je crois que c'est 67. Cela dit, Tiffauges, c'est très surfait. Quelques pans de murs cernés de lierre où trois corbeaux sacerdotaux s'emmerdent au vent d'ouest, c'est tout ce qu'il reste de ce temps de la démence, où, sept siècles plutôt, Gilles de Rais le terrible dépeuplait la Vendée en sodomisant à mort les enfants impubères pour tenter d'effacer le souvenir brûlant de la Pucelle.
Louis est pas mal non plus. Sans Louis, comment savoir que c'est le plombier ? Combien de non entendants riraient encore à la vie s'ils n'avaient pas fait la sourde oreille et traversé la rue Royale à l'instant même où leur camarade de promotion hurlait : « Fais gaffe, voilà le 94 » ?
Le sourd le plus célèbre du monde s'appelle Ludwig van Beethoven. Je le précise à l'intention des jeunes pour qui l'histoire de la musique commence à Liverpool et finit par buter à la porte de Pantin, Ludwig van Beethoven fut un compositeur de musique allemand du siècle dernier qui nous fit, tout de même, trente-deux sonates pour piano, neuf symphonies, pas mal de quatuors et un ulcère au duodénum auquel il faut attribuer ce douloureux faciès de cégétiste qu'on lui voit dans le triste portait qu'en brossa Waldemüller.

Le toucher est le moins passionnant des cinq sens. Nous nous contenterons de l'effleurer.

L'odorat permet au parfumeur de survivre à la crise. C'est un sens très prisé des commissaires-priseurs. Pour l'homme privé d'odorat, le No 5 de Chanel, c'est de la merde. Au contraire, un odorat raffiné permet à celui qui le possède de jouir avec une infinie subtilité des senteurs de la vie, car il n'est pas de jouissance totale qui ne passe par un bon nez (lire à cet égard le chef-d'œuvre de Mme SISSI DE BERGERAC, *Pif Paf*, éditions des forces nasales).

Le goût, enfin, que nous avons gardé pour la bonne bouche, c'est bien le moindre hommage à lui rendre, peut être considéré comme le plus distingué des cinq sens. Au reste, il fait généralement défaut chez les masses populaires où l'on n'hésite pas à se priver d caviar pour se goinfrer de topinambours ! On croit rêver ! C'est pourquoi je fous tout à coup des points d'exclamation partout alors que, généralement, j'évite ce genre de ponctuation facile dont le dessin bital et monocouille ne peut qu'heurter la pudeur.

Mêlé à l'odorat le plus fin, le goût le plus délicat fait le grand sommelier. A l'heure où j'écris ses lignes, et pour longtemps j'espère, la champion du monde des sommeliers est un Français, M. Jean Luc Pouteau, qui est capable, les yeux bandés, de distinguer un margaux d'une bavette aux échalottes.

Georges Brassens

La religieuse

Tous les cœurs se rallient à sa blanche cornette,
Si le chrétien succombe à son charme insidieux,
Le païen le plus sûr, l'athée' le plus honnête
Se laisseraient aller parfois à croire en Dieu.
Et les enfants de chœur font tinter leur sonnette...

Il paraît que, dessous sa cornette fatale
Qu'elle arbore à la messe avec tant de rigueur,
Cette petite sœur cache, c'est un scandale!
Une queu' de cheval et des accroche-cœurs.
Et les enfants de chœur s'agitent dans les stalles...

Il paraît que, dessous son gros habit de bure,
Elle porte coquettement des bas de soi',
Festons, frivolités, fanfreluches, guipures,
Enfin tout ce qu'il faut pour que le diable y soit.
Et les enfants de chœur ont des pensées impures...

Il paraît que le soir, en voici bien d'une autre!
A l'heure où ses consœurs sont sagement couché's
Ou débitent pieusement des patenôtres,
Elle se déshabille devant sa psyché.
Et les enfants de chœur ont la fièvre, les pauvres...

Il paraît qu'à loisir elle se mire nue,
De face, de profil, et même, hélas! de dos,
Après avoir, sans gêne, accroché sa tenue
Aux branches de la croix comme au portemanteau.
Chez les enfants de chœur le malin s'insinue...

Il paraît que, levant au ciel un œil complice,
Ell' dit : "Bravo, Seigneur, c'est du joli travail! "
Puis qu'elle ajoute avec encor plus de malice :
"La cambrure des reins, ça, c'est une trouvaille! "
Et les enfants de chœur souffrent un vrai supplice...

Il paraît qu'à minuit, bonne mère, c'est pire :
On entend se mêler, dans d'étranges accords,
La voix énamouré' des anges qui soupirent
Et celle de la sœur criant " Encor! Encor! "
Et les enfants de chœur, les malheureux, transpirent...

Et monsieur le curé, que ces bruits turlupinent,
Se dit avec raison que le brave Jésus
Avec sa tête, hélas! déjà chargé' d'épines,
N'a certes pas besoin d'autre chose dessus.
Et les enfants de chœur, branlant du chef, opinent...

Tout ça, c'est des faux bruits, des ragots, des sornettes,
De basses calomni's par Satan répandu's.
Pas plus d'accroche-cœurs sous la blanche cornette
Que de queu' de cheval, mais un crâne tondu.
Et les enfants de chœur en font, une binette...

Pas de troubles penchants dans ce cœur rigoriste,
Sous cet austère habit pas de rubans suspects.
On ne verra jamais la corne au front du Christ,
Le veinard sur sa croix peut s'endormir en paix,

Et les enfants de chœur se masturber,
tout tristes...

La complainte des filles de joie

Bien que ces vaches de bourgeois {x2}
Les appell'nt des filles de joie {x2}
C'est pas tous les jours qu'ell's rigolent
Parole, parole
C'est pas tous les jours qu'elles rigolent

Car, même avec des pieds de grues {x2}
Fair' les cents pas le long des rues {x2}
C'est fatigant pour les guibolles
Parole, parole
C'est fatigant pour les guibolles

Non seulement ell's ont des cors {x2}
Des œils-de-perdrix, mais encor {x2}
C'est fou ce qu'ell's usent de grolles
Parole, parole
C'est fou ce qu'ell's usent de grolles

Y a des clients, y a des salauds {x2}
Qui se trempent jamais dans l'eau {x2}
Faut pourtant qu'elles les cajolent
Parole, parole
Faut pourtant qu'elles les cajolent

Qu'ell's leur fassent la courte échelle {x2}
Pour monter au septième ciel {x2}
Les sous, croyez pas qu'ell's les volent
Parole, parole
Les sous, croyez pas qu'ell's les volent

Ell's sont méprisées du public {x2}
Ell's sont bousculées par les flics {x2}
Et menacées de la vérole
Parole, parole
Et menacées de la vérole

Bien qu'tout' la vie ell's fass'nt l'amour {x2}
Qu'ell's se marient vingt fois par jour {x2}
La noce est jamais pour leur fiole
Parole, parole
La noce est jamais pour leur fiole

Fils de pécore et de minus {x2}
Ris par de la pauvre Vénus {x2}
La pauvre vieille casserole
Parole, parole
La pauvre vieille casserole

Il s'en fallait de peu, mon cher {x2}
Que cett' putain ne fût ta mère {x2}
Cette putain dont tu rigoles
Parole, parole
Cette putain dont tu rigoles

Les quatre bacheliers

nous étions quatre bacheliers
Sans vergogne,
La vraie crème des écoliers,
Des ecoliers.

Pour offrir aux filles des fleurs,
Sans vergogne,
Nous nous fîmes un peu voleurs,
Un peu voleurs.

Les sycophantes du pays,
Sans vergogne,
Aux gendarmes nous ont trahis,
Nous ont trahis.

Et l'on vit quatre bacheliers
Sans vergogne,
Qu'on emmène, les mains liées,
Les mains liées.

On fit venir à la prison,
Sans vergogne,
Les parents des mauvais garçons,
Mauvais garçons.

Les trois premiers pères, les trois,
Sans vergogne,
En perdirent tout leur sang-froid,
Tout leur sang-froid.

Comme un seul ils ont déclaré,
Sans vergogne,
Qu'on les avait déshonorée,
Déshonorés.

Comme un seul ont dit " C'est fini,
Sans vergogne,
Fils indigne, je te renie,
Je te renie. "

Le quatrième des parents,
Sans vergogne,
C'était le plus gros, le plus grand,
Le plus grand.

Quand il vint chercher son voleur
Sans vergogne,
On s'attendait à un malheur,
A un malheur.

Mais il n'a pas déclaré, non,
Sans vergogne,
Que l'on avait sali son nom,
Sali son nom.

Dans le silence on l'entendit,
Sans vergogne,
Qui lui disait : " Bonjour, petit,
Bonjour petit. "

On le vit, on le croirait pas,
Sans vergogne,
Lui tendre sa blague à tabac,
Blague à tabac.

Je ne sais pas s'il eut raison,
Sans vergogne,
D'agir d'une telle façon,
Telle façon.

Mais je sais qu'un enfant perdu,
Sans vergogne,
A de la corde de pendu,
De pendu,

A de la chance quand il a,
Sans vergogne,
Un père de ce tonneau-là,
Ce tonneau-là.

Et si les chrétiens du pays,
Sans vergogne,
Jugent que cet homme a failli,
Homme a failli.

Ça laisse à penser que, pour eux,
Sans vergogne,
L'Evangile, c'est de l'hébreu,
C'est de l'hébreu.

Les casseuses

Tant qu'elle a besoin du matou,
Ma chatte est tendre comme tout,
Quand elle est comblée, aussitôt
Ell' griffe, ell' mord, ell' fait l'gros dos.

{Refrain:}
Quand vous ne nous les caressez
Pas, chéries, vous nous les cassez.
Oubliez-les, si fair' se peut,
Qu'ell's se reposent.
Quand vous nous les dorlotez pas,
Vous nous les passez à tabac.
Oubliez-les, si fair' se peut,
Qu'ell's se reposent un peu,
Qu'ell's se reposent.

Enamourée, ma femme est douce,
Mes amis vous le diront tous.
Après l'étreinte, en moins de deux
Ell' r'devient un bâton merdeux.

Dans l'alcôve, on est bien reçus
Par la voisine du dessus.
Un' fois son désir assouvi,
Ingrate, ell' nous les crucifie.

Quand ell' passe en revue les zouaves
Ma sœur est câline et suave.
Dès que s'achève l'examen,
Gare à qui tombe sous sa main.

Si tout le monde en ma maison
Reste au lit plus que de raison,
C'est pas qu'on soit lubriqu's, c'est qu'il
Y a guère que là qu'on est tranquilles.

Livret des tableaux.

Tableau No1 : du modèle et de son efficience analogique

Tableau no 2 : Mise en perspective des pensées occidentales (grecque) et orientales (chinoise).

Tableau no 3 : : Analyse tétramorphe du Modus

Tableau no 4 : Non coïncidence structurale et correspondance conjoncturale

Tableau no 5 : Mise en perspective de la dualité de l'analyse proportionnelle.

Tableau no 6 : Dialectique du rendre compte – prendre en compte – tenir compte.

Tableau no 7 : Différence analogique des analyses par opposition et contraste

Tableau no 8 : La source de l'évènement et de l'intrigue

Tableau no 9 : Naturalité et Acculturation des Temps/Espace/Environnement.

Tableau no 10 : La source du jugement et de l'énigme.

Tableau No 11 : Comparaison des plans de l'Histoire et du Droit. (Analogie).

Tableau No 12 : Recoupement de l'incidence axiologique sur la sociologie.

Tableau No 13 : Recoupement de l'incidence sociologique sur l'axiologie.

Tableau No 14 : Comparaison de modèles antiques et actuels : Inactualité de L'Arché.

Tableau No 15: Mise en perspective hypothétique de modèles psycho-dynamiques trinitaires

Tableau No 16: L'acculturation du genre féminin

Tableau No 17 : Pouvoir Modulaire – Curatèle – Situation de curatelle

Tableau No 18: Comparaison entre la Légalité et la Légitimité.

Tableau no 19 : Mise en perspective Syncrasie / pathologie – crise

Tableau no 20 : tableau nosographique de la théorie de la médiation

Tableau No1 : du modèle et de son efficience analogique

	Exemple de l'analyse glossologique	Exemple de l'analyse sociologique	Exemple de la question sur le Féminin
Naturel **Végétal**	**Sensorialité** **Esthésie**	**Individuation** **Ousie**	**Sensorialisation de la Sexuation** **Reproduction** **(dressage)**
Naturel **Animal** **Fonction** **Mise en Forme** **Formalisation** **Gestalt**	**Mise en Forme** **Formalisation** **de la sensorialité** **Gnosie** **Perception** **Objet/ Chose** **Conscience**	**Incorporation** **Sujet/individu** **Sexualité/ Génitalité** **Somasie** **Androgynie** Bisexualité **de la Fonction** **Condition** **(conditionnement)**	**« Femelle – génitrice** **Mâle – géniteur »*** **Fonction désignée* *Par l'observateur* **Fonction androgyne** ***Maternité biologique*** **(élevage)**
Culturel **Structure** **Faculté** **Modélisation** **Efficience** **abstraite** **Inclusion** **Antithèse** **Non coïncidence** ***Remise en cause*** **Réciprocité**	**Modélisation** **de la conscience** **Causalité** **Signifiant/Signifié** **Impropriété de la** **Signification** **Mot/Chose**	**Modélisation** **de la condition** **de la situation** **Légalité** **Intimité/responsabilité** **Epicènie et** **Métastabilité de** **l'Appropriation** **Personne/individu**	**Modélisation :** **Parité/Paternité** **Faculté épicène** **Femme/Mère** ***Maternité*** ***Anthropologique*** **Statut et Rôle** **Alliance/Filiation** **(Education)** **Féminité/Fémellité**
Culturel **Conjoncture** **Effectuation** **Intégration** **Thèse** **Correspondance** **contextuelle** **occurrente** ***Mise en cause*** **Mutualité**	**Effectuation** **de la signification** **par la Désignation** **Concept** **Mot/chose**	**Effectuation** **de l'appropriation** **par la Convention** **Contrat/ Propriété** **Personne/Individu**	**Effectuation :** **Les conventions** **Genre/Génération** **Vernaculaire** **Tutélaire** **(prise en compte)** **Conjoint/ Féminité*** **Maternité/Génitalité** **Cf. Incomplétude* *Phallique*

Tableau no 2 : Mise en perspective des pensées occidentales (grecque) et orientales (chinoise).

Pensée grecque classique (occidentale)	**Pensée chinoise (orientale)**
Opposition – polarité matière *Phusis* / (*Techné ; Mékhané ; Logos ; Mathésis ; Nomos*) Nature / Humain	Contraste – Bipolarité *QI* : Souffle – énergie
Temps – espace *Chronos - Tropos*	Moment (saison) et Durée (processus) Moment = entre moment
Séparation Rapport entre l'identité et l'unité	Souffle par modification de la confusion, de l'indistinction
Acte – Successivité Séquences détachées Sériation *Mimesis*	*TAO* : Cours (des choses) – Voie *Yin er Yang* : *er*= mais, d'où ; de lorsque (devenir) enchaînement -renversement
Autre, différent, opposé Compréhension - Construction	Ailleurs (hétérotopie) Déplacement (mise à distance) – Constat du contraste
Efficacité – Finalité Modélisation : Forme – Fin : *Eidos - Telos* Modélisation en aval : *Arché* Héroïsme de l'action Evènement : *Kairos*	Efficience – Processus Rapport de condition à conséquence Transformation silencieuse en amont Ne rien faire, qu'on ne puisse pas faire *JI* : amorce – moment favorable
Imitation : *Mimesis*	*Wen* : Déploiement
Être : *Ontos – logos – Ego* Inspiration : *Muses* Persuasion – Rhétorique Antilogie – antinomie (frontal) Symbolique et appariement Rupture – dédoublement : *Suggenéia*	Processus *Xing* : Incitation *Wo – Feng* : Influencement (oblique) Est –Ouest Allusif - Dire au gré chemin faisant
Essence : *ti esti* (qu'est ce que c'est) Substance –'ce en quoi s'opère les choses' : *Hypokeimenon* Matérialisation : *Hulê*	Capacité – 'de' – d'où procède les choses *Yin er yang* : Polarité

Distentionnel – 'avant – après' Nourrir son âme : *Thumos* – *Psukhé* Bonheur (valeurs cf. Platon) – Idéalisation Sage – saint	Transitionnel Nourrir sa vie : *Tao* Viabilité (Mencius) Stratège
Processionnel (succession) Connaissance objective Primat du perceptif (Représentation) Généralité Origine et successivité	Processuel (transition – mutation) Connaissance processive Pas de Primat Mise en lien, mise en rapport Récursivité du principe
Volonté : *Aidos* Choix (préférentiel) : *Proairesis* Sincérité – Crédibilité Valorisation	Volonté Règles – commandement *Zheng* : Régulation – Juste milieu Ténacité – Fiabilité Confiance (Risque encouru)
(Mise en) Forme : *Eidos* Modélisation -Ressemblance - Composition	Transformation : *Yiking* - Changement Résonance : *Xing*= terrain - Schématisation - Corrélation

Tableau no 3 : : Analyse tétramorphe du Modus

		I	II	III	IV
		OBJET	**TRAJET**	**SUJET**	**PROJET**
		Conscience ***Représentation*** Formalise La sensorialité La sensation Perception	Conduite ***Mise en acte*** Formalise La motricité Opération	Condition ***Mise en situation*** Formalise L'individualité Incorporation	Comportement ***Mise en branle*** Formalise L'émotion La sensibilité Pulsion
Modus		**Significandi** Conceptualisation La Théorisation Modélise La Conscience Les Perceptions ***Mise en forme*** de l'**énonciation**	**Opérandi** Production La Technicisation Modélise La Conduite. Les opérations ***Mise en pratique*** de l'**acte réflexif**	**Vivendi** Contractualisation La Composition Modélise La Condition Les situations ***Mise en scène*** de l'**intrigue** de l'**histoire**	**Décidendi** Intention L'Orientation Modélise le Comportement. Les pulsions ***Mise en jauge*** de l'**énigme** de l'**action**

Tableau no 4 : Non coïncidence structurale et correspondance conjoncturale.

I	III	IV
Glossologie/Théorisation	**Sociologie/Composition**	**Axiologie/Autorisation**
Conflit grammatical	***Conflit ethnique***	***Conflit éthique***
Non coïncidence Sémiologique* **Sème/Objet** **Sémeion* – signe **Polysémie*** **Poly* – plusieurs **Sémie* - sens **Variabilité du sens** Un mot peut avoir plusieurs sens **Récurrence et Efficience de la** Signification	**Non coïncidence (Dé) ontologique*** **Fonction/Sujet** **Ontos* -être **Polymélie*** **Mélie* de *melein* - s'occuper de **Variabilité de la fonction** Une même personne peut avoir plusieurs identités plusieurs fonctions **Récurrence et Efficience de la** Responsabilité	**Non coïncidence Chrématologique *** **Intention/Projet** **Chréma*- oint, choix,élection **Polycolasie*** * *Colasie* - correction Jauge-jugement **Variabilité de la direction** Une intention peut se porter sur plusieurs projets, et aller dans plusieurs directions **Récurrence et Efficience de la** Décision
Correspondance Sémantique **mot/chose** ***Synonymie*** Plusieurs mots peuvent avoir le même sens. **Effectuation de la Signification par** **La** Désignation ***Causalisation*** ***Concept*** ***Message*** **Sens établi** **Contextuellement selon les occurrences**	**Correspondance (Dé) ontique** **fonction/individu** ***Symmélie*** Plusieurs individus peuvent avoir la même fonction. **Effectuation de la Composition par** **La** Convention ***Légalisation*** ***Contrat*** ***Usage*** **Fonction établie** **contextuellement selon les occurrences**	**Correspondance Chrématique** **orientation/désir** ***Syncolasie*** Plusieurs projets peuvent avoir la même intention, aller dans la même direction. **Effectuation de l'Intention par** L'Habilitation ***Légitimation*** ***Vertu* (du vœu)** ***Suffrage*** **Direction établie** **contextuellement selon les occurrences**

Tableau no 5 : Mise en perspective de la dualité de l'analyse proportionnelle.

Analyse proportionnelle		**Inclusion**	**Intégration**
		Remise en cause	***Mise en cause***
Processus d'		**Déduction** Du Général au Particulier	**Expansion** Du Tout aux Parties
Enonciation Théorisation Mise en forme		**Induction** Du Particulier au Général	**Récurrence** Des Parties au Tout

Tableau no 6 : Dialectique du rendre compte – prendre en compte – tenir compte.

	I	III	IV
	OBJET	**SUJET**	**PROJET**
	Causalité	**Légalité**	**Légitimité**
structure	***Inclusion glossologique*** **Découpe grammaticale dans le fonctionnement sémiologique** ***Remise en cause de l'objet***	***Inclusion sociologique*** **Frontière ethnique dans le fonctionnement déontologique** ***remise en question du sujet***	***Inclusion axiologique*** **Interdit éthique dans le fonctionnement chrématologique** ***remise à l'épreuve du projet***
conjoncture	***Mise en cause de l'objet dans le concept*** ***Intégration Rhétorique*** **Rendre compte : Sémantique de la non coïncidence dans l'énonciation** **non coïncidence mais correspondance contextuelle (intégration) du mot et de la chose (objet)**	***Mise en scène du sujet dans le contrat*** ***Intégration politique*** **Prendre en compte : Déontique de l'altérité dans la communication** **non coïncidence mais correspondance contextuelle (intégration) de la Personne (*anthropos*) et du sujet biologique**	***Mise en jauge du projet dans le choix*** ***Intégration morale*** **Tenir compte : Chrématique de la limitation du vœu dans le décision** **non coïncidence mais correspondance contextuelle (intégration) de la Norme et du projet**

Tableau no 7 : Différence analogique des analyses par opposition et contraste.

Analyse par :		**Opposition***	**Contraste***
		Dichotomie / Fixité* **Focalisation***	***Proportion / Réversibilité**** **Perspective***
		Agresseur/Victime * ***Déterminisme Positiviste de la correspondance : Individu / Auteur Tentation / Acteur*** **Agression conçue comme réalisation d'un conflit**	**Rencontre de Vulnérabilité* Mimétique** ***Polymorphisme* diffracté de la coïncidence partielle : Sujétion / Appropriation Assouvissement / Tempérance*** **Défaut dialectique : Reniement du conflit sociologique Démenti du conflit psychologique**
		Agression ou victimisation Sérielle Dénombrement statistique* des faits répertoriés : ***Sériation*** distinctive Pourcentage / Successivité	Situation vulnérante* Récurrente Isomérie principielle* et résurgence contextuelle du processus : ***Sérialité*** proportionnelle Proportion / Récursivité
Constat :		**Déni de l'agresseur* Traumatisme de la victime**	**Sidération mutuelle* avec ou sans réciprocité de et dans la situation vulnérante pour le vulnérant et le vulnéré**

Tableau no 8 : La source de l'évènement et de l'intrigue.

Sujet		**Nature**	***Chronie*** **Temps – Devenir** ***Chronique du temps qui passe*** **Gestalt- Mise en situation- Incorporation :** **Crée l'enveloppe corporelle** **Source du dedans et du dehors** **de l'intérieur et de l'extérieur**
Personne ***Panchronie*** ***Loi* :** ***Principe de légalité***		**Culture** ***Structure***	***Anachronie*** **Antithèse:** **Remise en question du temps** **(et du sujet corporel)** **Source de l'*évènement*** **qui fait échapper au devenir** **Divergence :** **Conflit ethnique** **Source de la frontière sociologique** ***Chronique du temps perdu*** ***Inactualité***
Histoire ***Diachronie*** ***Légalisation du*** **Contrat**		**Culture** ***Conjoncture***	***Synchronie*** **Légalité du consentement** **du contrat** **Thèse** **Mise en scène de l'*Intrigue*** **Evènement pris en compte synchroniquement** **tenant compte** **de la mise en question anachronique** **de l'antithèse** ***Chronique de l'histoire*** ***Destin – Destination –Adresse*** ***Actualité***

Tableau no 9 : Naturalité et Acculturation des Temps/Espace/Environnement.

Nature *mutualité* **Continuité** **Immédiat** ***coïncidence***	**Temps** Chronie	**Espace** **(Lieu)** Stratie	**Environnement** **(milieu)** Tropie **(enveloppe corporelle)**
Structure **Antithèse** Séparation Découpe *Réciprocité* **Discontinuité** **Médiat** **circularité** ***Non coïncidence***	Anachronie Evènement Date/Calendrier	Anastratie Placement Site	Anatropie Classement Rang / Position Classe (entourage)
Conjoncture **Synthèse** ***Qui*** **Quoi** Lien *Contrat* **Linéarité** **médiatisée** ***correspondance***	Synchronie ***Quand*** ***Nunc*** **Maintenant** **Moment** ***Kairos –Zheng*** **Durée** **Intrigue**	Synstratie ***Où*** ***Hinc*** **Ici** **Monument** **Etendue** **Déroulement** **Déploiement**	Syntropie* **Comment** ***Sic*** **Ainsi** **Cérémonie** **Célébration** **Ambiance** **Climat**

Tableau no 10 : La source du jugement et de l'énigme.

Projet		**Nature**	***Plaisir / Libido*** ***(non douleur /tentation)*** **Gestalt – Mise en branle- Pulsion :** **Crée la tentation –mise en forme animale** **du tropisme végétal** **de l'affect/émotion** **Source de la projection du désir** **sur les contenus où on peut se faire du bien**
Norme ***Interdit*** ***Ethique*** ***Droit*:** ***Principe de légitimité***		**Culture** ***Structure***	***Renoncement / Rationnement*** **Antithèse:** **Remise (en question) à l'épreuve du désir** **et de sa projection :** **Source du *Jugement*** **qui fait échapper au plaisir/désir immédiat** **Divergence :** **Conflit éthique** **Source de la limitation du désir** **Acceptation de la perte/sacrifice** ***Distanciation***
Liberté ***Décision*** ***Légitimation*** ***Acceptation*** ***Habilitation*** ***Morale***		**Culture** ***Conjoncture***	***Jouissance*** **Légitimité de l'assentiment** **du risque de la décision /choix** **Thèse** **Mise en jauge de l'*Enigme*** **Jugement tenant compte** **de la mise en question du désir** **de l'antithèse** ***Orientation / Direction*** ***Empathie***

Tableau No 11 : Comparaison des plan de l'Histoire et du Droit. (Analogie).

Personne / Loi / Histoire **Principe de légalité - Responsabilité**	**Norme / Droit / Liberté** **Principe de légitimité - Autorité**
Nature - Sujet ***Corps*** ***(Sujétion)*** **Gestalt - Mise en situation – incorporation:** **Crée l'enveloppe corporelle** **Source du dedans et du dehors** **de l'intérieur et de l'extérieur**	**Nature - Projet** ***Plaisir*** ***(non douleur)*** **Gestalt – Mise en branle- Pulsion :** **Crée la tentation –mise en forme animale** **du tropisme végétal** **de l'affect/émotion :** **Source de la projection du désir** **sur les contenus où l'on peut se faire du bien** **accéder à la satisfaction**
Culture - *Structure* - Personne ***Appropriation / Sédition*** **Antithèse / Divergence:** **Remise en question du temps** **(et du sujet corporel)** **Source de l'*évènement*** **qui fait échapper au devenir** **immédiat** **Conflit ethnique** **Source de la frontière sociologique** ***Désaveu* de l'assujettissement** **« Verweigerung »**	**Culture - *Structure* - Norme** ***Renoncement / Rationnement*** **Antithèse / Divergence :** **Remise (en question) à l'épreuve du désir** **et de sa projection :** **Source du *Jugement*** **qui fait échapper au plaisir/désir** **immédiat.** **Conflit éthique** **Source de la limitation du désir** ***Refus* de la satisfaction** **Acceptation de la perte/sacrifice** ***« Verzichtung »***
Culture – *Conjoncture* – Histoire ***Propriété*** **Légalité du consentement, du contrat** **Thèse /Convergence** **Mise en scène de l'*Intrigue*** **Evènement : prise en compte synchronique** **tenant compte** **de la mise en question anachronique** **de l'antithèse** ***Destin – Destination -Adresse***	**Culture – *Conjoncture* – Liberté** ***Jouissance*** **Légitimité de l'assentiment** **du risque de la décision /choix** **Thèse / Convergence** **Mise en jauge de l'*Enigme*** **Jugement tenant compte** **de la mise en question du désir** **de l'antithèse** ***Intention – Orientation - Direction***

Tableau No 12 : Recoupement de l'incidence axiologique sur la sociologie.

		Contenu	*Sociologique*
		Naturel **Sujétion**	**Culturel** **Appropriation**
		Temps **« Présent »**	**Loi / Histoire** **« Intrigue »**
Incidence Axiologique **Axiocénie** **Naturel** **Projection** **Valorisation** **mise à l'épreuve du projet tendant à la Satisfaction**	***Analepse*** ***Rétrospection*** rétroactif rétrospectif ***Prolepse*** ***Prospection*** proactif prospectif ***synlepse***	***Mise en branle du temps*** **Passé** **Futur** ***Présent*** ***Coïncidence de satisfaction temporelle du Dasein***	***Ebranlement de l'histoire et de son anachronie*** **Anamnèse** **(fantôme)** **Rétrospective historique** **Programme** **(fantasme)** **Prospective historique** ***Equité*** ***Désir de satisfaction d'ordre – équilibre social***
Culturel **Intention** **Enigme** **mise en jauge du risque directionnel**		**Mobile – Mise en jauge de la situation** **Orientation** **Du contexte** **Idéalisation du corps**	**Direction (sens) de l'histoire.** **Motif de la mise en scène** **Orientation** **Justification** **mise en jauge de l'intrigue** **Idéalisation de l'Arché de l'origine** ***Transfert / Hégétique**** ***Légitimation de la Guidance /accompagnement***

Tableau No 13 : Recoupement de l'incidence sociologique sur l'axiologie.

		Contenu	Axiologique
		Naturel **Projet/Projection**	**Culturel** **Intention/Orientation**
		Désir	**Droit / Liberté**
Incidence sociologique **Sociocritique** **Naturel** **Incorporation** **mise en situation**		***Mise en situation corporelle du désir de satisfaction*** ***Ravissement*** * **saisissement** ***le corps se saisit du désir et de la satisfaction*** * à différencier de la Jouissance	***Mise en situation corporelle de l'intention orientée dans la décision par l'interdit*** ***Contention*** ***Incorporation du Rationnement du désir***
Culturel **Appropriation Intrigue** **mise en scène**		***Mise en scène Du désir projeté*** ***Rapt*** * ***Appropriation du désir projeté*** * ne se restreint pas à son versant pathologique : le viol	***Mise en scène de la décision orientée*** ***Code / Devoir*** ***Légalisation le la légitimité des droits et interdits***

Tableau No 14. Comparaison de modèles antiques et actuels : Inactualité de L'Arché.

	Théorie de la Médiation Jean Gagnepain Rationalité diffractée	Pensée allemande Unité rationnelle	Mythes Antiques Cosmogonies Théogonies Unité divine/Polythéisme
NATURE	Végétal : indéfini Animal : Formalisation Gestalt Androgynie	*Unbestimmt* (Nietzsche) indéfini	*Abîme* *Chaos* Irrévélé Indéfini Indéterminé Eternité
Humain DIALPROCCUL	*Implicite* Structure Modélisation Efficience Principe Antithèse Remise en cause Séparation Epicènie	*Unbewusste* (Schopenhauer) (Freud) Inconscient/Insu *Spaltung* *(Verweigerung)* *(Verzichtung)*	*Trinité* *Cosmos* Révélé Défini Détermination Temps Sécateur Verbe/Parole Cause/Moyen Pater/Mater Vivificateur/Conservateur Destruction/Création
ECTIQUE ESSUS LTURE	*Explicite* Trinité diffractée Mythe/Science/Poème Magie/Empirie/Plastique Anallactique/Synallactique /Chorale Ascèse/Casuistique/ Héroïsme Conjoncture Effectuation Manifestation Thèse Mise en cause Lien de la découpe en Genre sexué réifié et Génération épicène	*Bewusste* (Schopenhauer) (Freud) Conscient/Su	*Dédoublement* Androgynie Matérialisation Manifesté Verbe Incarné/Filius Effet Effectué Révélateur Modificateur Transformation Temps ligateur

Tableau No 15.
Mise en perspective hypothétique de modèles psycho-dynamiques trinitaires

Théorie de la Médiation de Jean Gagnepain	**Psycho criminologie interprétée de Loïck Villerbu**	**Psychanalyse revisitée de Sigmund Freud**	**Psychanalyse revisitée de Jacques Lacan**
Nature ***Soma*/Sujet** **éïdos**	***Réel*** **Soma/Cadavre**	***Es*** **Unbestimmt** **indéfini**	***Réel*** ***Das Ding***
Implicite **Personne** ***Ethnos*** ***Ego***	***Sujet*** **Détermination** **Principe** **Polymélie** **de l'infraction**	***Ich*** ***Ego*** **Unbewusste** **inconscient**	***Symbolique*** **Sujet** **A / $**
Explicite **Etablissement** ***Koïné*** **Cénie** **Cène** ***Me*** **Réification** constatée dans le **recoupement** des facultés	***Contexte*** **Hypostase** **du cadavre** **surdétermination** **Polymorphisme** **délinquantiel** **Psycho-dynamique du Sujet** contextualisé dans le champ **recoupé** du socio juridique	***Mich*** ***Me*** ***Ipse-hyposistos*** **Bewusste** **conscient** ***Je/Ego/Ich*** ***Etabli*** **Über-Ich** surdéterminé dans le **recoupement** du modèle structural	***Réalité*** **objet a** **Imaginaire** surdéterminé dans le **recoupement** du modèle structural

Tableau no 16 : L'acculturation du genre féminin

Nature **Biologique** **Femelle**		**Sexualité** **Lubricité** **Rivalité** **Femelle**	**Génitalité** **Agressivité** **Domination** **Génitrice**
Culture **Structure** **Femme**		**Parité (épicène)** **Alliance** **Intimité** **Classe sociale** **Statut/Position** **Conjointe**	**Paternité (épicène)** **Filiation** **Responsabilité** **Métier** **Rôle/Fonction** **Mère**
Culture **Conjoncture** **Féminin** ***Hospes/Hostis***		**Genre (épicène)** **Egalité/Disparité** **Amitié/Inimitié** **Pubère/Impubère** **Vernaculaire** **Epouse** **Domestique**	**Génération (épicène)** **Pouvoir-Hégémonie** **Supérieur/inférieur** **Citoyen/Etranger** **Tutélaire** **Educatrice** **Minorât politique**

Tableau No 17 : Pouvoir Modulaire – Curatèle – Situation de curatelle

Champ sociétal	**Objet d'investigation**	**Sujet d'évaluation**	**Prescriptivité**	
CADRE INSTITUTIONNEL	REITERATION	PERSONNE	PRISE EN CHARGE	
Didactique Pédagogique École	Echec scolaire	élève	**Enseignement**	**Informatif** **Formatif**
Thérapeutique Médical Hôpital	Rechute	malade	**Soin**	**Préventif** **Curatif**
Juridique Pénal Prison	Récidive	délinquant	**Peine**	**Prévention** **Sanction**

Tableau No 18: Comparaison entre la Légalité et la Légitimité.

	Sociologique ***Légalité*** **Rechstellung** **Legality** Langue – échange du dire Interlocution Communication ***Traduction*** Compréhension - Malentendu Ambivalence	***Axiologique*** ***Légitimité*** **Berechtigung** **Legitimate** Discours – manière de dire Interjection Affirmation – apophantique ***Interprétation*** Appréhension - Refoulement Amphibologie – hésitation Equivoque
Accord ***Lien***	***Consentement*** **Be-Einwilligung** **Consent** ***Acception*** **Bedeutung** **Sense** En accord Transaction **Contrat** ***Convention***	***Assentiment*** **Einwilligung** **Assent** ***Acceptation - Agrément*** **Genehmingung** **Acceptance** D'accord Approbation **Décision** ***Habilitation – Autorisation*** **(Accréditation)**
Négation	***Contestation*** Contradiction **Widerspruch – Misstimmung** **Bestreitung** **Dispute - Contradiction**	***Protestation*** Interdiction – Réfutation ***Ressentiment*** **Widerlegung** **Refusal - Protest**
Rupture	***Sédition*** ***Partition*** ***Désaveu*** - Singularisation **Verwerfung - Verweigerung** **Disavowal**	***Renoncement*** ***Rationnement*** ***Refus*** - Frustration **Verzichtung – Versagung** **Renunciation**
Déliaison critique	***Alexicénie*** Oblitération de l'altérité Incompréhensibilité **Unverständlichkeit** **Incomprehensible** **Inaccessible**	***Alexicritique*** ***Refoulement*** de l'affect Insensibilité **Verdrängung** **Repression**
Déliaison pathologique	***Anomie*** **Sociopathies** ***Déni - Reniement*** ***Forclusion*** de l'altérité **Verleugnung** **Denial**	***Adicée*** **Axiopathies** ***Dénégation*** ***Démenti*** du ressenti (ment) **Verneinung** **Negation**

Tableau no 19 : Mise en perspective –contraste : Syncrasie / pathologie - crise

Analyse proportionnelle	**Syncrasie / Omalie** *Déséquilibre de l'équilibre* **Contradiction-*Widerspruch*** **Réversibilité**	**Pathologie- Crise / Anomalie** *Equilibre du déséquilibre* **Déliaison –*Entbindung/Gegensatz*** **Renversement- *Umkerung***
Structure **Unbewusste** **Inconscient** **Implicite** **Instance** *Capacité abstraite* **Récurrence** ***Impetus***	**Non coïncidence** ***Incidence / Compensation*** ***Personne/Sujet*** *Biologique* ***Mot/Chose*** ***Interdit/Permis*** Potentialité - Dualité dialectique Paradoxe de la contradiction de la coupure et du lien *Omni determinatio est negatio {Hegel}* **Contournement/Abrogation**	**Coïncidence partielle** ***Déhiscence / Echappement*** ***Personne/Sujet*** *Biologique* ***Mot/Chose*** ***Interdit/Permis*** Dualité dissociée par Alternative / Alternance*1 Force - Vulnérabilité Défaut de dialectique entraînant une focalisation d'un moment de la contradiction et une fixité sur celui-ci **Détournement/destruction**
Conjoncture **Bewusste** **Conscient** **Explicite** **Performance** *Réalisation concrète* **Conation** ***Conatus***	**Correspondance** ***Personne/Sujet*** *Biologique* ***Mot/Chose ; Interdit/Permis*** **Auto-Nomie** **Polymorphisme du Contrat-Direction- Conception-Production**	**Correspondance mimétique** ***Personne/Sujet*** *Biologique* ***Mot/Chose ; Interdit/Permis*** **Echo-Nomie***2 Le contenu concret, le fantôme du ***Je*** abstrait pouvant être soi ou autrui : Homicide par *suicide* ou *altéricide*. Par ***Carence-*** *Immaturité sociologique* ou ***Détérioration-*** *Traumatisme.* **Polymorphisme infractionnel ou transgressif.**
Contexte **Occurrences** **Occasions** **Opportunités**	**Relation décontractable de potentialité** ***Mise en Exergue****3 ***Répétition syncratique*** ***Wiederholung***	**Rencontre aliénée ou altérée de potentialité mimétique** Echo de vulnérabilité ***Mise en Abyme*** ***de la répétition*** ***Rückfälligkeit*** **(rechute/récidive)**
Incidences et Recoupement des Plans	**Métastabilité, Variabilité** **Recoupement/ Interférence**	**Déhiscence** *(excès)* **Recours** gestaltique et Recours à l'acte/ au percept Excès du plan compensateur : Cf. violence // défaut d'échange

		REIFICATION (AUTOLYSE) prégnance formelle		ADHERANCE (FUSION) abolition de la forme				
		taxinomie (classement)	générativité segment	taxinomie	générativité			
OBJET	sens		schizo-phasie	Wernicke Σ	Broca Σ	signifié	sémio-logique	SIGNE
	son			Wernicke Φ	Broca Φ	signi-fiant	phono-logique	
TRAJET	fin		schizo-technie		atechnie	fabri-qué	téléo-logique	OUTIL
	moyen					fabri-quant	Mécano-logique	
SUJET	type	egotisme (narcissisme)	schizo-phrénie	sado-masochis-me	paranoïa	institué (munus)	déonto-logique	PERSONNE
	spécimen	fétichisme	homo-sexualité	voyeur-isme/ exhibition-nisme	échan-gisme/ donjuan-nisme	insti-tuant (nexus)	onto-logique	
PROJET	bien	hystérie	conver-sion	libertin	toxico-mane	Régle-menté (titre)	chréma-tologi-que	NORME
	prix	obsession	phobie	objecteur	fugueur	Régle-mentant (gage)	timo-logique	
		qualitatif (différen-ciation)	quantitatif(déno m-brement)	qualitatif	quantitatif			

TABLEAU NOSOGRAPHIQUE DE LA THEORIE DE LA MEDIATION

Résumé
La criminalité féminine est interrogée dans cette thèse sous l'angle de l'épistémologie clinique. La référence d'épistémologie clinique est ici celle de la théorie de la médiation initiée par Jean Gagnepain. Cette thèse envisage la criminalité féminine en mettant en perspective la biologie, la psychopathologie et la sociologie. En premier lieu est envisagé la spécificité du féminin dans la sexuation et la sexualité, puis dans le crime. La thèse est que les genres féminin et masculin sont structuralement épicènes, et que la différence sexuelle biologique est réintroduite conjoncturalement dans le politique. Le politique dans la majorité des pays et des civilisations hormis l'ancienne Egypte et les pays scandinaves, ont toujours inscrits la femme en situation de minorât et d'insolite, voire de personne incomplète. La construction de savoir sur le féminin induit d'analyser les conditions anthropologiques de l'élaboration. Suit un recensement des modes de construction du féminin dans l'antiquité, à travers les mythes et la condition sociale de la femme. Cette perspective permet une comparaison de la détermination du féminin, ainsi que du masculin, et au-delà des modes mythiques et scientifiques de la détermination anthropologique. La deuxième partie propose une analyse située dans l'institutionnel prenant en charge la femme criminelle. Institutionnel que Jean Gagnepain nomme pouvoir modulaire, regroupant le didactique, le thérapeutique et le juridique. La troisième et dernière partie est consacrée aux illustrations cliniques des hypothèses.

Mots clés: Sexuation. Sexualité. Alliance. Filiation. Epicénie. Structure. Conjoncture. Infraction. Transgression. Coïncidence. Sociologique. Axiologique. Détermination. Compensation. Déhiscence. Normal. Pathologique.Critique. Disposition. Etat. Contexte.

Summary
Female criminality is questioned in this thesis under the angle of clinical epistemology. The clinical reference of epistemology is here that of the theory of the mediation initiated by Jean Gagnepain. This thesis considers female criminality by putting in prospect biology, psychopathology and sociology. Initially the specificity of female in the sexuation and sexuality is considered, then in the crime. The thesis is that the kinds female and male are structurally epicenes, and that the biological sexual difference is reintroduced conjoncturalement in the policy. The policy in the majority of the countries and civilizations except old Egypt and the Scandinavian countries, always registered the woman in situation of undervalued and strange, even of anybody incomplete. The construction of knowing about the female armature to analyze the anthropological conditions of the development. A census of the methods of construction of female in antiquity follows, through the myths and the social condition of the woman. This prospect allows a comparison of the determination of female, as well as masculine, and beyond the mythical and scientific modes of the anthropological determination. The second part proposes an analysis located in the institutional fascinating one charges the criminal woman of it. Institutional that Jean Gagnepain names modular capacity, gathering the didactic one, the therapeutic one and the legal one. The third and last part is devoted to the clinical illustrations of the assumptions.

Key words: Sexuation. Sexuality. Alliance. Filiation. Epicénie. Structure. Circumtances. situation. Infringement. Transgression. Coincidence. Sociological. Axiologique. Determination. Compensation. Déhiscence. Normal. Pathology .Critique. Provision. State. Context.